This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 48.1

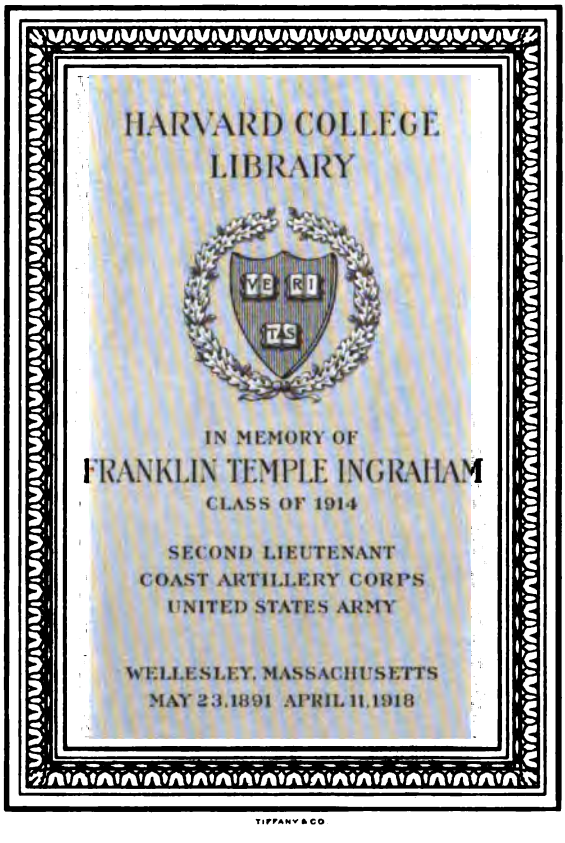


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Fr 48.1

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE

## VOSGIENNE

21me ANNÉE. — 1895-96

SAINT-DIÉ. — IMPRIMERIE HUMBERT.

1896

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE

## VOSGIENNE

**21me ANNÉE. — 1895-96**

SAINT-DIÉ. — IMPRIMERIE HUMBERT.

1896

Digitized by Google

Δ
Fr 48.1

Ingraham Fund

SAINT-DIÉ. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE HUMBERT.

Digitized by Google

# AVIS

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité des opinions qui y sont émises.

---

Les Sociétaires reçoivent gratuitement le *Bulletin* à partir de l'année de leur admission.

---

Les Sociétaires qui changent de résidence sont instamment priés de vouloir bien indiquer au Président ou au Secrétaire leur nouvelle adresse.

Digitized by Google

Digitized by Google

# BUSSANG

## LES SOURCES MINÉRALES

### I. — LE COL DE BUSSANG. — VOIE ROMAINE LE TRAVERSANT. — ANCIENNETÉ DE BUSSANG. — TRACÉ DE L'ANCIENNE ROUTE. — SOURCE DE LA MOSELLE. — ÉTYMOLOGIES DIVERSES DU NOM DE BUSSANG. — LE VILLAGE A DONNÉ SON NOM AUX SOURCES. — LA WISANDINE.

De tous les cols des Hautes-Vosges, celui de Bussang a été, sans contredit, le plus fréquenté; il l'a été de tout temps, dans l'antiquité comme de nos jours.

C'est par là que se faisaient les échanges entre la Suisse, la Haute-Alsace, la Lorraine et la vallée de la Moselle. Les Romains y firent passer une de leurs grandes voies, celle de Bâle à Metz; ils y élevèrent — selon une tradition vraisemblable — des travaux de défense — que les habitants appelaient Château-Mosello (1). — Le col enfin,

(1) Ce *château* de Mosello n'a jamais existé en tant que Château moyen âge ou moderne, quoique un écrivain, M. le baron de Ladoucette, dans un roman intitulé : *Robert et Léontine,* y ait placé un donjon, des fossés et un... fleuve portant bateaux. Pour M. Friry (*Guide du Touriste à Remiremont*), ce serait un ancien bureau de douane pour les marchandises allant d'Alsace en Comté, et

Digitized by Google

conserva longtemps le nom latin de *Pertusus : Perthuis d'Estaye* (1).

Quoi d'étonnant qu'à cette époque, Bussang, situé au pied du col, fût un lieu habité? Il y a toujours eu à l'entrée des passages difficiles un lieu de repos, de secours. Avant les chemins de fer, au temps du roulage, on trouvait au bas des grandes côtes, des chevaux de renfort pour aider à les gravir. On peut affirmer, qu'à l'époque gallo-romaine, il y eut à Bussang quelques habitations; du reste, ce nom gallo-romain de *Vixenterius* (Vissenterine), donné à cette région et qui tranche avec tous les autres noms de lieux plus modernes, provenant de l'influence de la configuration du sol, en est encore une preuve de plus.

Autrefois, la route ne franchissait pas ce col en tunnel, elle passait au-dessus de ce dernier : un vieux chemin en indique encore le tracé. Le tunnel a 250 mètres de longueur, dont 150 sur territoire français et 100 sur Alsace.

Sur versant lorrain, l'ancienne route remontait la vallée de la Moselle par une pente modérée; ce n'était que dans les derniers quatre ou cinq cents mètres que celle-ci s'accentuait pour accéder à la profonde échancrure qui forme le col.

Vers l'Alsace, les pentes au contraire, étaient bien plus fortes, ce qui s'explique par ce fait, que de ce côté, les montagnes se terminent bien plus brusquement. La route antique suivait en Alsace le versant opposé au tracé actuel, ce n'est plus aujourd'hui qu'un mauvais chemin de traverse; tandis que du côté lorrain, la vieille route des-

transitant en Lorraine par le col du Château-Lambert. Rien ne vient à l'appui de cette affirmation, car le bureau de douane était au Thillot, à l'intersection des routes de Comté, d'Alsace et de Lorraine.

Il n'y a d'autre preuve de la présence de ces travaux de défense du col que la tradition qui s'en est perpétuée jusqu'à nos jours.

(1) A. Fournier, le *Pertux d'Estaye, Annales de l'Est.* — Le nom d'*Estaye* est l'ancienne forme de *Taye*, donné à la région avoisinant le col.

Digitized by Google

sert une série d'habitations et surtout les sources minérales; aussi est-elle en fort bon état et tout autant suivie que sa rectification.

C'est aussi, à droite de cette route, au pied de la dernière montée pour atteindre le col, que se trouve la *source de la Moselle.*

On pense bien que les voyageurs ne manquent pas de parler du lieu où naît la célèbre rivière chantée, il y a quinze siècles, par Ausone. Michel Montaigne (1), Dom Ruinart (2) la citent; Dom Tailly (3) se demande avec les habitants si ce n'est pas la source minérale qui forme celle de la Moselle.

L'abbé Grégoire (4), le célèbre conventionnel, proteste contre l'état où il l'a trouvée : « Un peu au-dessus des fontaines minérales est la principale source de la Moselle, confondue dans une fondrière de la manière la plus ignoble. Nous l'avons un peu dégagée et nous avons vu l'eau jaillir avec force. Celle de la Saône, à Vioménil, est traitée plus honorablement; un bassin couvert de pierres communique à un autre de même construction, et c'est de là que part la Saône pour aller visiter le Rhône et la Méditerranée (1797). »

L'Anglaise Sarah Newton (5) (1808) constate que la Moselle devient une grande rivière, grâce à un ruisseau bouillonnant qui s'appelle le Drumont, et qui tombe d'un rocher en cascade; « Je trouve, dit-elle, que la Moselle devrait s'appeler le Drumont, car c'est ce ruisseau qui fournit le plus d'eau au point de départ..... »

(1) Le récit du voyage de *Michel Montaigne* a été publié en 1774 par M. Querlon. M. L. Jouve en a extrait tout ce qui concerne les Vosges. (*Voyages anciens et modernes dans les Vosges.*

(2) Dom Ruinart. *Voyage littéraire en Alsace et en Lorraine.* Ouvrage en latin. La *Société d'Archéologie lorraine* en a publié une traduction en 1862.

(3) Dom Tailly. *Lettre vosgienne.* 1789.

(4) Grégoire. *Correspondance sur les affaires du temps.* 1798.

(5) Sarah Newton. *Essais divers, Lettres et Pensées.* Ce livre a été publié sous le nom de Mme de Tracy, Sarah Newton ayant épousé M. Victor de Tracy.

Digitized by Google

Hélas! le voyageur qui arrive là, se rappelant les célèbres vers d'Ausone : « Salut divine Moselle, mère puissante des héros et des riches moissons,... » éprouve une cruelle déception quand il aperçoit en quel état se trouve la « divine Moselle : « Un jettoir de fer blanc, cloué sur un tuyaut en bois, tient la place de la divinité mythologique, que semblait promettre la cloture hermétique de cette arche et les dix centimes qu'on prélève sur chaque curieux (1)... » (1848).

Aujourd'hui la source est surmontée d'une baraque qui pourrait faire croire que là, se passent des choses... intimes. Heureusement, pour la divine Moselle et ceux qui voudraient y boire, il n'en est rien.

Il est clair que *la,* ou plutôt *les* sources de la Moselle, se trouvent dans ces ruisselets qui viennent du Drumont, du Séchenat, de La Hutte. Mais cette source située au pied même du col, au point où la vallée commence, à quelques pas d'une vieille et antique route toujours fréquentée, devait, pour la population comme pour les voyageurs, représenter le point de départ de la célèbre rivière.

Comme toutes les localités de la montagne, *Bussang* est formé d'un centre où se trouvent l'église, la mairie, la poste, le télégraphe, et de nombreux hameaux ou écarts. Son territoire occupe l'origine de la vallée de la Moselle et celle de son principal affluent ou *Colline de la Hutte.*

Bussang est, après Gérardmer, le centre d'excursion le plus suivi et fréquenté des Vosges ; il a de plus ses célèbres eaux minérales qui y attirent une clientèle toute spéciale. Ces sources minérales sont situées à deux kilomètres en amont de Bussang, sur la rive droite de la Moselle naissante ; il en résulte que buveurs et touristes sont divisés en deux groupes et logent soit au village où se trouvent d'excel-

(1) FRIRY. *Guide du Touriste à Remiremont et lieux voisins.*

Digitized by Google

lents hôtels et de nombreux logements particuliers, soit aux grands hôtels établis à la source même. Mais qu'ils s'installent au village ou aux sources, les excursions sont les mêmes, très variées et nombreuses. Ce ne sont plus les paysages de Gérardmer ; on ne trouve plus là ces lacs merveilleusement encadrés, mais des sites plus sévères, des forêts splendides, des sommets d'où la vue est immense. Quand on a été à Gérardmer, il faut venir à Bussang : l'un complète l'autre.

Ce nom de *Bussang* a fort exercé l'imagination des étymologistes. A l'origine (XVII^e siècle), les eaux étaient surtout connues des Alsaciens et des Allemands, il était donc naturel qu'elles portassent un nom de cette langue : elles figurent en effet dans des actes sous les appellations de *Bitzenbach* (*Bitzen,* altération de *Bitter,* amer, et *bach,* ruisseau), de *Sauer-bronn* (source acide) (1).

C'étaient là les noms que portaient les sources; jusque là, rien de plus exact, mais le tort des étymologistes a été de donner le nom de la source au village, et de vouloir transformer *Bizenbach* en *Bussang,* au lieu de faire comme Bullet qui, lui, a découvert une racine celtique : *bud,* utile, et *sau*, source : *Budsau,* source utile. Un buveur reconnaissant a trouvé beaucoup mieux que Bullet : Bussang vient de *sang bu,* le fer contenu dans les sources lui ayant

(1) Grâce à la route traversant le col, Bussang a toujours eu de fréquentes relations avec l'Alsace, bien autrement peuplée que le versant lorrain. C'est en Alsace que l'on allait acheter grains, vins, qui manquaient complètement à Bussang, et qu'il aurait fallu aller chercher bien loin en Lorraine. De là, des relations constantes, des échanges entre Bussang et l'Alsace. Il est certain, d'autre part, que ce furent les Alsaciens qui utilisèrent les premiers l'eau des sources; l'exemple donné par les abbés de Murbach dut trouver de nombreux imitateurs. Il est tout naturel dès lors, que la source ait porté un nom allemand; que les habitants l'aient adopté, puisque l'Alsacien en fut le seul consommateur au début.

Enfin, il ne faut pas oublier que tous les sommets vosgiens, que les pâturages du versant lorrain, toujours exploités (ils le sont encore de nos jours) par des marcaires alsaciens, portent des noms — plus ou moins transformés aujourd'hui — d'origine alsacienne.

Digitized by Google

rendu du *sang* et la *vie !* Cette explication humoristique rappelle celle de Vittel donnée par un célèbre caricaturiste du *Journal amusant* (L. Petit) : *Vitæ tellus,* terre de vie.

La vérité est, que la *source n'a pu donner son nom au village, par cette raison péremptoire que, depuis des siècles, ce dernier existait sous le nom de Bussang, alors que les sources étaient absolument inconnues.* Au début, celles-ci ont pu porter des noms allemands ou alsaciens; mais aujourd'hui c'est de celui du village qu'elles sont appelées.

A l'origine, les territoires de Bussang et Saint-Maurice ne formaient qu'une seule communauté, que l'on appelait *Wixenterius, Wissenterine.*

C'est au lieu de Saint-Maurice que fut élevée l'église; les maisons qui l'entouraient formèrent le centre de toute la communauté, et ce groupe prit tout naturellement le nom du patron de l'église : saint Maurice. Plus tard, la population se développant avec les défrichements de la forêt vosgienne, la *Wissanterine* forma deux communautés (1420): l'une conserva le nom de Saint-Maurice, l'autre hérita du vieux nom de *Wissandine* (1343), mais continua à dépendre de la paroisse de Saint-Maurice jusqu'en 1746.

C'est donc le territoire de Bussang qui conserva le vieux nom gallo-romain (probablement) de la région où la Moselle prenait sa source.

*Wixenterius* a subi une série de transformations — comme tant d'autres noms de lieux — qui ont fini par se fixer sous la forme de *Bussang :*

*Vixenterius, Wicentin, Wissandini* (1343), *Visantigneyo* (1402), *Vissent, Bissent, Busan* (1560), *Bossan* (1580), *Bussang.*

L'on sait la faculté du *V* de se transformer en *B;* on suit, par cette série de noms pris dans les vieux textes, la transformation du nom primitif en *Bussang.*

C'est donc bien ce village qui s'appelait Bussang, il y a

Digitized by Google

des siècles, et c'est de lui que les sources ont pris leur nom français.

Par son altitude (601 mètres), sa situation en pleines montagnes, Bussang ne pouvait se livrer qu'à la culture pastorale : élever du bétail, fabriquer du fromage. La surface totale de son territoire s'élève à 2.763 hectares, soit un hectare par habitant. On trouve 763 hectares de terre labourable, 467 en prés, 412 en friches ou patis communaux et 596 de forêts appartenant à la communauté.

Le blé n'y pousse pas et on y récolte *60 hectolitres* d'avoine, *1.000* de seigle et *12.000* de pommes de terre. Avec un sol pareil, les 2.844 habitants ne pourraient vivre sans le secours de l'industrie ; aussi y trouve-t-on des tissages de coton, une fabrique de couverts et étrilles ; on y exploite les forêts ; enfin c'est à Bussang que se trouve cette fabrique de pipes en merisier connue de tous les fumeurs.

Voici du reste comment les habitants, dans une pétition adressée le 22 Août 1791 à l'Assemblée nationale, décrivaient leur pays : « ... Que les citoyens de cette commune habitent une des collines (vallées) des montagnes des Vosges les plus resserrées et dont le territoire est moins étendu ; ils n'ont d'autres moyens de pourvoir à leur subsistance que ceux que leur offre la culture de leurs prés et le commerce du bétail, en sorte que la plupart mènent une vie dure et pénible;... que, pendant la majeure partie de l'année, ils sont exposés aux glaces et aux neiges, et que, pendant plusieurs mois de l'hyver, toute communication leur est interdite... Le patrimoine de la communauté consiste en quelques terrains escarpés, pour ainsi dire stériles et hérissés d'affreux rochers ; il est abandonné aux malheureux qui n'ont point de propriétés et au parcours du bétail..... »

Digitized by Google

## II. — CE QU'ÉTAIT BUSSANG A SON ORIGINE. — IL DEVIENT COMMUNAUTÉ EN 1420. — IL RESTE DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE JUSQU'EN 1746. — MOUVEMENT DE LA POPULATION DEPUIS UN SIÈCLE. — CE QUI CARACTÉRISE LES HABITANTS DE BUSSANG. — LES BUSSENETTES. — DEUX VIEILLES COUTUMES.

Bussang n'est devenu communauté qu'en 1420; jusqu'à cette date il faisait partie de celle de Saint-Maurice; mais il continua à en dépendre comme paroisse.

Sa situation au pied d'un col, sur une grande route toujours fréquentée, devait forcément provoquer l'établissement d'auberges, de tavernes; ce qui semblerait le prouver, c'est ce vieux droit, au profit du souverain, de cinq francs pour tenir taverne.

C'est autour de ces auberges que se forma le premier noyau d'habitations qui devinrent le centre de la commune; plus tard, on se mit à défricher sur les flancs des montagnes qui bordaient la vallée de la Moselle; des granges furent construites, où l'hiver le bétail allait manger le fourrage récolté en été; ces granges devinrent ensuite des fermes.

L'élevage du bétail, la fabrication du fromage furent longtemps les seules industries des habitants; on retrouve dans les extraits des comptes des receveurs de la prévôté d'Arches des noms de chaumes situées sur le territoire de Bussang : *Fayling* ou *Drumont, Forgotte* ou *Forgoutte.* La première contenait la surface nécessaire à « un giste, » c'est-à-dire pour nourrir 40 « bêtes rouges » (vaches ou bœufs); la seconde « deux gistes » ou 80 têtes de bétail.

Digitized by Google

Les redevances se payaient en *fromages,* que le receveur vendait immédiatement :

« Ascencement du ban de Longchamp : recepte de 36 fr. pour 96 fromages des Chaulmes, adjugés, etc. »

*Bussang* dépendait de la grande Mairie du ban de Ramonchamp et relevait tout à la fois des ducs de Lorraine et de la grande prévôté du Chapitre de Remiremont; toutefois, en suite d'un accord fait en 1579 avec le Chapitre, le duc était seul propriétaire des chaumes.

En 1594, Bussang appartenait à la prévôté d'Arches, bailliage de Voge. A la Révolution, il relevait du bailliage de Remiremont et du ban de Ramonchamp.

Au spirituel, il était de la paroisse de Saint-Maurice, évêché de Toul.

Une chapelle, dédiée à sainte Barbe, fut construite au XVIe siècle, à l'époque de l'exploitation des mines. « Le Curé, dit le Pouillé de 1711, *bine* par acord avec les habitants et la permission de l'Évêque, excepté aux fêtes solennelles. »

Au commencement du XVIIIe siècle, ainsi que nous le verrons plus loin, Bussang se développant par suite de l'affluence des baigneurs, voulut devenir à son tour paroisse. Le 9 Janvier 1725, une demande fut adressée à l'évêque de Toul; après deux années de démarches, on n'obtint qu'un vicaire résidant (1er Septembre 1727); ce ne fut que vingt années plus tard (1746), que Bussang fut enfin érigé en paroisse (1).

(1) L'érection d'une paroisse nouvelle était une question des plus difficiles à résoudre : il fallait partager les revenus de la cure primitive avec la nouvelle. Naturellement le curé de Saint-Maurice qui voyait son revenu diminuer par la création de la paroisse de Bussang, souleva toutes espèces de difficultés. Il y eut des procès. La *dîme des pommes de terre* y joue un certain rôle. Il ne faut pas oublier *qu'un siècle avant Parmentier*, la culture de la pomme de terre était des plus répandues en Lorraine et devenue dès cette époque aussi utile pour l'alimentation que de nos jours.

A l'époque de l'introduction des pommes de terre (fin du XVIIe siècle) en Lorraine, le clergé voulut en percevoir la dîme; les populations s'y refusèrent, de là des procès qui durèrent jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

« *Bossan,* petit meschant village, le dernier de langue du langage français — il l'est redevenu, hélas ! — où MM. d'Estissac et de Montaigne revêtus de souguenies (souquenilles) de toile qu'on leur prêta, allèrent voir des mines d'argent, que Mr de Lorrène a là bien deux mille pas dans le creus d'une montaigne. Après disner, nous suivismes par les montaignes où on nous montra, entre autres choses, sur des rochers inaccessibles, les aires où se prennent les autours (oiseaux de proie élevés pour la chasse), et ne coustent là que trois testons du païs et la source de la Moselle. »

Ainsi parle Michel Montaigne, de Bussang, qu'il visita en 1580. On remarquera qu'il ne dit mot des sources minérales, au pied desquelles il passa : nous y reviendrons.

Durival (1779) donne à Bussang cent quatre-vingt-deux feux, ce qui, à quatre habitants, représente une population de 728 âmes : on le voit, il y a plus d'un siècle, c'était déjà un gros village.

Vingt-cinq années plus tard (1804), cette population était plus que doublée et s'élevait à *1.616* habitants. Elle a atteint son maximum en 1830 : *2.902*. Elle a décru jusqu'en 1867 : *2.086* (elle était de *2.335* en 1847). Depuis elle s'est relevée, et en 1893 elle retrouvait, ou à peu près, le chiffre de 1830 : *2.844*.

Je ne sais si, comme pour Gérardmer, les tribunaux ont décidé que Bussang était une *ville*. En tout cas, ville ou village, ce qui frappe l'étranger, c'est l'*aspect ville* que présente Bussang; non pas *ville* par les constructions, mais par les bonnes façons, les habitudes, la bonne éducation de la population. On voit de suite que l'on n'est pas dans un village habité par des paysans, mais par des citadins. Il y a, dans les Vosges, d'autres localités de même importance, mais aucune ne possède une population polie, bien élevée comme celle de Bussang.

Digitized by Google

A quoi cela tient-il, puisqu'en somme Bussang n'est pas une ville et ne l'a jamais été?

Ce n'est évidemment pas le contact des touristes, il y a trop peu de temps qu'ils viennent véritablement visiter la région; du reste, cette particularité est bien antérieure à leur venue; enfin, ce qui le prouve, c'est qu'il existe d'autres stations thermales remontant à trente ou quarante années et situées dans des villages dont les habitants sont restés aussi *ruraux* qu'avant.

Nous verrons plus loin qu'au siècle dernier Bussang était une ville d'eau, — ce qu'elle est en train de redevenir aujourd'hui; — que les malades logeaient chez l'habitant, vivaient avec eux, en contact constant. Ces relations de tous les jours d'une population rurale avec des baigneurs appartenant à cette société si policée, de si grand genre du XVIII^e siècle, n'ont-elles pas laissé des traces, n'ont-elles pas éduqué, si je puis m'exprimer ainsi, la population de Bussang?

Ajoutez à cela que Bussang était sur une grande route très fréquentée, que c'était là un arrêt forcé; de là, encore des relations, des exemples qui ne pouvaient que profiter à la population.

Quoiqu'il en soit, le fait existe et il est tout à l'honneur de Bussang.

« Bussang, a dit M. Jouve, a une autre renommée à *nulle autre pareille :* les jours de foire, on rencontrera des groupes de jeunes filles dont les traits sont pleins de finesse, de naïveté, de distinction, et ce qui particularise ces réunions de jeunes montagnardes, c'est la beauté pittoresque de l'attitude : frais visages, grâce native, air de tête sans coquetterie, tel est l'aspect qu'au premier coup d'œil présentent les *Bussenettes.* La coiffure qu'elles portent ajoute encore au charme naturel. La chevelure, lissée en bandeau sur le front, s'enferme par-derrière dans un

Digitized by Google

riche petit bonnet de soie et de velours, sur lequel flottent aussi des rubans coquets. » (*La Lorraine — Vosges* — Berger-Levrault).

Cette particularité vient encore s'ajouter, comme une preuve de plus, au caractère spécial de la population de Bussang.

Mais hélas! Je le dis tout de suite, la Bussenette a eu la déplorable idée d'abandonner son coquet costume, son bonnet de velours ou son chapeau de paille si original, pour leur substituer ces modes à *l'instar de Paris.*

Que de fois j'ai maudit ces grands magasins du Louvre, du Bon Marché, etc., qui nivellent les goûts et les modes et, en s'insinuant jusque dans les coins les plus reculés, font disparaître ces costumes locaux, pittoresques et pour le moins aussi gracieux que ces modes parisiennes que nos villageoises ne savent pas porter.

Je reviens à la *Bussenette :* elle a pu — par atavisme et par l'exemple donné par sa mère — conserver cette attitude gracieuse, élégante qui lui venait du contact des nobles étrangers fréquentant Bussang, au siècle dernier; mais la beauté, les formes fines qui la rendent encore — malgré les modes parisiennes — si attrayante, d'où lui viennent-elles? Pourquoi cette exception pour Bussang, alors que dans les environs la femme laisse tant à désirer sous ce rapport?

Plus loin, en parlant de l'exploitation des mines, on verra qu'il y eut à Bussang une véritable immigration de Danois, Suédois attirés par les faveurs accordées par les ducs lorrains à quiconque voulait travailler aux mines.

C'est de ce moment (XVI^e siècle) que l'on peut fixer la date du développement de Bussang : contrairement à ce qui se passa à la colline des Charbonniers (Saint-Maurice), au hameau des Mines (Le Thillot), où ces étrangers vécurent entre eux; ceux-ci, à Bussang, fusionnèrent avec la population; il en résulta un mélange de races qui ne pouvait que

Digitized by Google

la transformer ; ce mélange se fit d'autant mieux que l'exploitation des mines de Bussang fut bientôt abandonnée.

Ne serait-ce pas de cette infusion de sang étranger dans la population indigène, que nous viendrait la gentille *Bussenette?*

Je sais bien que l'on me dira : mais l'homme n'a guère bénéficié de cette fusion, il n'est ni plus beau ni plus laid qu'ailleurs?

Cela ne prouve rien ; nous avons de ces faits un exemple célèbre : les femmes d'Arles.

Est-il possible de trouver sur terre un être humain plus gracieux, plus joli, portant mieux un ravissant costume que l'Arlésienne ?

Regardez l'homme? Il est comme à Bussang, ni plus beau ni plus laid que les autres.

L'Arlésienne, on le sait, est le résultat de la fusion des Grecs avec les Gaulois qui habitaient le pays ; comme la Bussenette, elle a su garder pour elle grâce et beauté ; elle a fait mieux, elle résiste aux tentations des modes parisiennes et a conservé son admirable costume... Cela peut-être parce qu'elle est plus coquette !

A Bussang, comme dans toute la montagne, il existait des coutumes communes à toute la région. M. L. Jouve en cite deux qui, dit-il, seraient spéciales à Bussang : « Il y a quelques années encore, la jeunesse du village qui n'avait pas été invitée à une noce, se rendait avec la musique en tête du cortège et avec une bouteille de vin portée par un jeune homme, au domicile des époux, et y dansait une ronde qu'on appelait *danse du millet* (1). »

(1) Cette coutume se retrouve dans bien des régions de la France. Au lieu de vin, c'était une soupe fortement épicée. On cherchait, par tous les moyens possibles, à empêcher les jeunes mariés de rester seuls le soir de la noce. On entrait — même par le toit, ainsi que je l'ai vu — pour aller les... déranger et leur faire boire le vin ou manger la soupe. Le plus souvent — même encore aujourd'hui — les jeunes mariés cachent l'endroit où ils passeront leur première nuit.

Toutes ces *farces* remontent bien haut et sont la *suite* du symbole de la perte de la virginité.



Digitized by Google

Il en est une autre bien autrement intéressante, c'était la façon dont on mettait en possession l'acquéreur d'une maison : le notaire, suivi de ce dernier, lui faisait ouvrir puis refermer les portes, allumer le feu dans la cheminée, et lui mettait entre les mains une motte de gazon provenant du jardin attenant à la propriété (1).

## III. — EXPLOITATION DES MINES. — MARCHÉ FRANC INSTALLÉ A BUSSANG. — FAVEURS ACCORDÉES PAR LES DUCS AUX OUVRIERS MINEURS. — LES MINES ABANDONNÉES AU XVII^e SIÈCLE. — TENTATIVES D'EXPLOITATIONS AU XVIII^e. — EMPLACEMENTS DES TRAVAUX DE MINES. — FABRIQUE D'AMADOU.

Le 4 Août 1560, Christine de Danemarck, régente de Lorraine, créa tous les samedis un marché franc à Bussang, à la requête des « comparçonniers besongnant et travaillant ez mynes de Bussang, nouvellement découvertes audit lieu ou proche, où un grand nombre de personnes sont venues s'établir. »

Les ducs lorrains s'étaient emparés, pour eux seuls, de l'exploitation de ces mines, en gardant tout le profit, sans se préoccuper du Chapitre de Remiremont, co-propriétaire

(1) Le notaire faisait accomplir au nouvel acquéreur acte de propriété. On retrouve ce *symbole*, sous d'autres formes, dans maints endroits : ainsi à Dommartin-les-Remiremont, quand la jeune mariée arrivait pour la première fois dans la maison de son mari, on lui remettait à l'entrée le *pochon*, grosse cuiller servant à distribuer la soupe. N'était-ce pas là le *symbole* du rôle nouveau que la jeune mariée allait remplir, celui de maîtresse de maison ?

On trouvera ces deux faits dans un petit opuscule de M. L. Jouve, intitulé : *Bussang*, 1888 (librairie Frœreisen, Epinal).

Digitized by Google

du sol. L'empereur Maximilien II, sur les réclamations des Dames de Remiremont, dut intervenir et faire cesser les usurpations (1565).

Ainsi, quelques années avant 1560, des mines « d'or, d'argent, de cuyvre et aultres métaulx » avaient été découvertes sur le territoire de Bussang. Leur exploitation en fut bien active, puisque vingt années après, Michel Montaigne les visitant, parcourut dans « le creus d'une montaigne » une galerie longue de deux mille pas.

En 1562, un rapport du président de la Chambre des Comptes de Lorraine, constatait qu'en 1561-62, il avait été extrait « la quantité de seize milliers (de livres) de cuyvre, y compris la disme de notre seigneur. » L'argent était moins productif, il ne revenait au duc que « LXX (70) florins XIX gros, toutes choses déduites (1). »

Naturellement on chercha ailleurs du minerai; on en découvrit sur les territoires de Saint-Maurice, du Thillot; aussi, cette industrie prenant de l'importance dans toute cette région, le duc Charles III édicta un règlement spécial :

« Comme nous ayons par rapportz de gens expertz en faictz de mynes... qui se peuvent recouvrir par labeur et travail des hommes qui se veulent à ce employer... Congnuz qu'ez montaignes de Bussans... il y a apparence d'en tirer plusieurs sortes de métaulx et pour donner cueur (courage) tant à nos subiects qu'aulz estrangiers, et s'habituer ez dictes montaignes de Bussans,... » il était accordé aux ouvriers mineurs diverses faveurs pour les attirer et retenir : une justice spéciale leur était octroyée, « les mynes et montaignes seront franches, chacun sera

(1) Voir DIETRICH, commissaire à la visite des mines, des bouches à feu et des forêts de France : *Description des gîtes de minerai et des bouches à feu de la France.* — Écrit en 1787 et publié en 1799.

LEPAGE, *Recherches sur l'industrie en Lorraine : exploitation des mines. Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1851.

Digitized by Google

libre d'y pouvoir chercher et labourer (1)... » le duc défendra et protègera envers et contre tous, comme ses propres sujets, aussi longtemps qu'ils travailleront et demeureront aux mines les ouvriers, qu'ils soient lorrains ou étrangers;... ils seront francs, exempts de « touts traicts, tailles, aides, rançon, de cris, de bannières et de toutes gabelles, selon les droits et us des mynes... »

« Aussi est nostre vouloir et intention que toutes maisons, forges, fonderies et affineries soient franches de tous cens et redebvances, et que le bois nécessaire pour l'entretien d'icelles soit fourny et assigné en nos forrestz par nos officiers qu'il appartiendra... Tout ce qui sera amené sur nos dictes mynes servant à proffict et utilité d'icelles, comme suif, fer, acier, vins, chairs et aultres semblables sera franc, quict (quitte) et exempt de toutes gabelles et aultres impositions... »

Les bâtiments, « sièges de huttes et charbonnerie » jouissaient du droit d'asile : « Sy quelqu'un avoit battu ung aultre ou aultrement forfaict, par quoy il eust contrainte des prisons et vinst sur aucunes de nos dictes franchises, il sera assuré (pourveu qu'il n'y ait crime), il ne pourra estre mené l'espace d'illecque de quarante jours... »

Si les ouvriers se querellaient et mettent « les armes au poings, » se battent, se mutilent, ils seront justiciables de leurs juges, ne seront jamais conduits hors du sol des mines et y seront « détenus prisonniers sous bonne et sûre garde. » (1575 — *Trésor des Chartes,* layette *Arches,* N° 113).

On comprendra que de telles faveurs accordées aux mineurs de Bussang comme à ceux du Thillot ou de Saint-Maurice, devaient attirer l'ouvrier; aussi en vint-il beaucoup, et c'est de ce moment que date véritablement le

(1) *Labourer* est synonyme de creuser. C'est l'expression employée, on la retrouve dans tous les actes officiels.

Digitized by Google

développement de Bussang. Une chapelle dédiée à sainte Barbe, la patronne des mineurs, fut construite; le Curé de Saint-Maurice *binait* avec cette chapelle et son église paroissiale; *biner,* signifiait que le même prêtre peut dire deux messes le même jour, dans deux églises différentes.

Cette exploitation des mines de Bussang, prospère un moment, périclita bien vite, et fut totalement abandonnée pendant les longues guerres du XVII^e siècle; mais, comme je l'ai dit, les mineurs étrangers restèrent, se fusionnèrent avec la population indigène et devinrent à leur tour des agriculteurs.

Au retour des souverains lorrains (1697) dans leurs états, on tenta de reprendre l'exploitation des mines :

Une première concession des mines du Thillot « et les autres que l'on pourrait découvrir ou rétablir, » fut donnée à titre d'ascensement perpétuel à Bernard Huchère, avocat, géographe et habitant Remiremont (1708). Mais Huchère, trouvant la charge trop lourde, malgré d'avantageuses modifications apportées à son marché, renonça bientôt à exploiter les mines.

En 1720, celles-ci furent concédées à une *Compagnie du Commerce lorrain,* qui venait de se substituer à une autre de même nom (fondée en 1704). Cette compagnie, au capital de trois millions, divisés en six mille parts, ne vécut pas longtemps et dut liquider dès 1723.

Une autre société, ayant à sa tête des minéralogistes bien connus, les frères Saur (de Sainte-Marie-aux-Mines), reprit cette concession (1734). On travailla au Thillot; mais, à cette époque, le souvenir des anciens travaux de mines à Bussang était si bien oublié que des tentatives de recherche de minerai échouèrent complètement : la société Saur abandonna toute exploitation à Bussang.

Un de ses employés, Martin Steck, prétendant connaître l'emplacement des filons miniers, s'associa avec un des

Digitized by Google

commanditaires des frères Saur, Borel de Neufchatel, et une concession fut demandée au roi Stanislas, qui la refusa.

Ce fut la dernière tentative pour exploiter les mines de Bussang; pourtant, dit Dietrich, qui écrivait en 1787, « on assure que le filon subsiste encore aujourd'hui dans son entier. »

Ce même auteur dit aussi (1787) que les mines de Bussang sont abandonnées depuis si longtemps qu'on ne peut indiquer ni le lieu des anciens travaux, ni leurs divers gîtes : « Les habitants m'ont fait voir, au centre du village, une galerie d'écoulement qui passe sous leurs maisons. » Cette galerie, connue encore sous le nom de *la Stohl* (1), traverse la propriété de M. Arnould, la place actuelle, pour se jeter dans la Moselle entre les maisons Wintemberger (Hôtel des Deux-Clefs) et Briot-Valroff.

On peut voir encore des vestiges de deux puits, placés entre le chemin du Sauté et la propriété de M. Arnould.

La population de Bussang, ainsi augmentée de la colonie d'ouvriers mineurs fixés définitivement sur son sol, développa l'élevage du bétail et la fabrication du fromage.

Il faut croire que le « parfum » de ces fromages était des plus prononcés, car il fit pousser des cris d'horreur à une charmante Anglaise visitant Bussang au commencement de notre siècle : « J'ai soupé en tête à tête avec M. de Sorans, qui m'a fait goûter à ce fameux fromage des montagnes qui marche tout seul et dont les boîtes s'ouvrent d'elles-mêmes. Cela est horrible à voir et à manger! En voyant M. de Sorans y prendre plaisir, j'ai pensé à cet Anglais qui avait fait comme lui et qui disait avoir détruit autant d'animaux que Samson de Philistins, et avec le même moyen, c'est-à-dire avec une mâchoire d'âne... » C'est joliment dit, mais surtout joliment méchant pour la...

(1) En 1851, des recherches de minerais furent faites par une société belge. Celle-ci rétablit l'ancienne galerie telle qu'elle existe encore aujourd'hui.

Digitized by Google

mâchoire de M. de Sorans! (Sarah NEWTON, *Essais, Lettres,* etc.)

La population de Bussang souffrit, comme toute la Lorraine, des ravages, incendies, meurtres, famines, pestes qui furent la conséquence de la guerre de Trente Ans, et dont le souvenir est resté si vivace parmi les populations lorraines. Elle y fut d'autant plus exposée, qu'elle était sur une des grandes routes mettant en relations l'Alsace avec la Lorraine (1). Mais les Archives de Bussang sont muettes à ce sujet, elles ne remontent qu'au XVIIIe siècle.

Le montagnard a toujours été industrieux et cherche à tirer parti de tous les produits de la région qu'il habite; c'est ainsi qu'en 1732, deux bourgeois de Bussang eurent l'idée de fabriquer de l'amadou; le duc François leur accorda l'autorisation demandée, Jacques Choffel et Claude Vriot, tous deux de Bussang, purent établir leur manufacture; les habitants devaient leur apporter ces « amas de matières appelées vulgairement *bouleaux* qui croissent dans les forêts du ban de Ramonchamp et autres de la gruerie d'Arches, aux arbres de hêtres, lesquelles matières seront très propres à faire de l'amadou. Choffel et Vriot devaient payer ces produits « 20 sols le cent pesant, » et en outre eux paieraient au domaine une redevance annuelle de « cent francs barrois. »

De tous temps, on a fabriqué de l'amadou dans les Vosges; l'*amadouvier* ou champignon qui croît sur le chêne

(1) Au nombre des envahisseurs de la Lorraine figuraient les Suédois de Bernard de Weimar; ce sont eux surtout qui, dans les traditions, ont endossé toutes les responsabilités des horreurs commises à cette époque; aussi tout est-il mis à leur compte. Les anciens camps gallo-romains, tous travaux de défense, sont, dans l'opinion populaire, attribués aux Suédois. Ainsi le camp gaulois, puis romain, de la côte de Repy (Etival) est-il appelé *Camp des Suédois;* à Rambervillers, le duc de Lorraine se fortifia (1635) près de la ville; il y a quelques années on voyait encore de ces restes de défense; l'histoire nous montre qu'il n'y avait pas un seul Suédois dans les armées qui attaquèrent et défendirent ce camp; il est appelé *Camp des Suédois.* Le *Camp suédois* joue dans la Lorraine le rôle du *Camp des Sarrasins* dans le Midi de la France.

Digitized by Google

ou plutôt sur le hêtre, puisque le premier est très rare dans la montagne, est très abondant. Quant au nom de *Bouleaux* donné à ce parasite, dans l'acte du duc François, c'est évidemment pour *Bolet* qu'il est là, nom de champignons (1).

## IV. — LES ROMAINS ONT-ILS CONNU LES SOURCES DE BUSSANG. — MICHEL MONTAIGNE A PLOMBIÈRES ET BUSSANG. — IL EST PARLÉ LA PREMIÈRE FOIS DES SOURCES EN 1615. — ABANDON DES SOURCES AU XVIIe SIÈCLE. — AU XVIIIe SIÈCLE, CES EAUX FURENT RÉELLEMENT CONNUES.

Les sources minérales de Bussang ont-elles été connues des Romains? Une antique voie très fréquentée, jadis comme aujourd'hui, passant à quelques pas des sources, pourrait permettre de croire que ces sources furent connues des Gallo-Romains : jusqu'ici, aucuns débris, aucune trouvaille, aucuns textes, ne permettent une réponse affirmative.

Si elles l'ont été, elles sont depuis tombées dans un oubli absolu pendant des siècles; du reste, ces *oublis* sont fréquents, les sources de Vittel en sont un exemple : quand on mit en état celles-ci, on découvrit des vestiges, démontrant qu'elles avaient été utilisées par les Gallo-Romains; à la vérité, ces sources passaient, dans l'imagination des populations, pour un lieu maudit, fréquenté par le diable, les sorciers, souvenir du culte que les Gallo-

(1) Il y a dans ce nom de *bouleau*, donné à l'amadouvier, une erreur de copiste. Bouleau en patois, *boulé*, *bolé*; la synonymie avec *bolet*, nom générique d'une grande variété de champignons, explique la confusion. Le copiste aura évidemment traduit par le nom français du *bolé* ou *bouleau*.

Digitized by Google

Romains avaient eu pour le *génie* de la source. A Bussang, on doit le dire, rien de semblable, ni légende, ni vestige d'aucune sorte.

A cette époque, la forêt était bien autrement vaste que de nos jours, le Haut-de-Charat, au pied duquel coulent les sources de Bussang, était entièrement couvert de sapins, les sources, coulant en plusieurs minces filets épars, se perdaient dans les herbes, la mousse, la broussaille; il est possible que, dans ces conditions, jusqu'au moment des défrichements, elles soient restées inconnues. Elles le seraient restées d'autant plus longtemps que de ce côté (rive droite de la Moselle), le sol est rocheux, à pentes raides, presque à pic; tandis que de l'autre, l'inclinaison est bien plus faible, à peine rocheuse, et se prêtait bien mieux aux défrichements et à la culture.

En 1580, Michel Montaigne, je l'ai dit déjà, voyageant en Lorraine, visita Bussang et ses mines, mais ne souffle mot des sources. Il passa à côté pourtant, et il faut croire que les gens du pays considéraient ces sources comme de bien mince importance, puisqu'ils n'en ont pas parlé et qu'ils lui montraient aux alentours les roches où l'on allait dénicher des autours pour la chasse.

Plus qu'à toute autre chose, Michel Montaigne s'intéressait à ces questions d'eaux minérales : peu confiant dans la médecine, il avait visité — il le dit lui-même — toutes les eaux d'Europe, à la quête d'une guérison de coliques néphrétiques, car, disait-il, il était de « subjection graveleuse » qu'il devait à « la libéralité des ans. »

Dans ses *Essais* (livre II, chap. 37), il nous raconte ses impressions sur les villes d'eaux et, à propos de Plombières, il constate que les Allemands — qui fréquentaient beaucoup cette station — « pour toutes maladies, sont à grenouiller dans l'eau quasi d'un soleil à l'autre; » aussi provoqua-t-il la stupéfaction des baigneurs qui « treu-

Digitized by Google

voient estrange la façon de Mr de Montaigne qui, sans médecine précédente, beuvoit tous les matins sept verres d'eau. » Il eut à ce régime, après six jours, une colique néphrétique « très véhémente » du côté droit, ce qui ne lui était jamais arrivé, on voit combien il s'étudiait, lui et sa maladie.

Michel Montaigne resta à Plombières du 18 au 27 Septembre 1580; ce jour, « après diner, » il alla coucher à Remiremont, dont il vante les hôtelleries ; arrive à Bussang le 28 pour dîner, visite les mines, et le soir couchait à Thann. On le voit, pour un néphrétique, Montaigne ne craignait pas et supportait fort bien les longues courses à cheval.

Je le répète, il ne parle pas des sources minérales : il est incontestable que si on les lui avait montrées, il en eût goûté; surtout si comme, trente-cinq années plus tard, on avait eu la coutume des Allemands de s'y arrêter, au retour de Plombières, pour « se rafraîchir et modérer la chaleur que leur avaient causée les bains de Plombières, » ainsi que le disait — 1615 — le médecin Berthemin (1)

Cette date de *1615* est la première qui fasse mention des eaux de Bussang; c'est aussi la première fois qu'il en est parlé par un médecin (2).

(1 et 2) Berthemin accompagna à Plombières le duc de Lorraine Henri; il publia un livre sur ces eaux; il n'y dit mot, écrit M. L. Jouve, de Bussang.

Or le médecin LEMAIRE, dans son *Traité analytique sur les Eaux de Bussang* (1750) dit ceci : « On lit dans une édition de Berthemin (que je ne puis coter à cause de la vétusté du livre) que de son temps les Allemands allaient boire les eaux de Bussang pour se rafraîchir et modérer la chaleur que leur avoient causé les eaux de Plombières. »

Lemaire a écrit son livre en 1750, soit 135 années après celui de Berthemin. Je ne vois pas bien quelle raison aurait eue Lemaire d'*inventer* cette assertion de Berthemin.

Le livre de Berthemin a été publié en 1615 à Nancy; il fut réimprimé en 1733 à Mirecourt, « avec divers changements, retranchements et quelques additions de peu d'importance, » dit Dom Calmet.

Je n'ai pu me procurer l'édition de 1615; probablement la partie concernant Bussang est une de celles qui fut retranchée dans l'édition de 1733.

Digitized by Google

Cette opinion du médecin Berthemin devait séduire le malade; il y avait là une opposition qui frappait leur imagination : après avoir *bu chaud* à Plombières, on allait *boire frais* à Bussang!

Michel Montaigne, très préoccupé de sa santé, s'étudiant, se surveillant, n'eût pas manqué d'aller *boire frais* à Bussang après avoir *bu chaud* à Plombières.

Il résulte de tout ce qui précède que les eaux de Bussang étaient inconnues en 1580 et que, sur place, on y attachait si peu d'importance que l'on n'en parlait même pas aux étrangers.

Après Berthemin, celui qui en parle — la cite plutôt — est Dom Ruinart qui, avec Mabillon, visita la Lorraine et l'Alsace en 1696; il raconte que, venant de cette dernière province, il gravit le *mont Bussan* et *trouva sur sa cime une source minérale* analogue à celle de Soultzbach !!... Dom Ruinart a une excuse, c'est qu'il fit la traversée des Vosges par un abominable ouragan.

C'est donc le médecin Berthemin qui fit connaître aux malades les eaux de Bussang, au début du XVII^e siècle; malheureusement la guerre de Trente Ans, les ruines et désastres qui en furent la conséquence, la longue occupation de la Lorraine par les Français, les firent oublier à nouveau : « Il y a grande apparence, dit le médecin Lemaire (1) (1750), que les eaux de Bussang ne sont connues que depuis très peu de temps ou, du moins, qu'elles n'ont pas été d'un usage bien étendu. Aucun auteur n'en a parlé, excepté Berthemin, qui dit que de son temps les Allemands allaient boire les eaux de Bussang pour rafraîchir et tempérer la chaleur occasionnée par les bains de Plombières. »

Didelot, de son côté, écrivait (2) : « Si du temps de Ber-

(1) LEMAIRE, *Essai analytique sur les eaux de Bussang*. Remiremont, 1750.

(2) DIDELOT, *Examen sur les eaux minérales de la fontaine de Bussang*. Épinal, 1777.

Digitized by Google

themin elles ont été en usage, il est certain qu'elles ont été abandonnées, soit par le malheur des guerres, soit par les ravages de la peste qui, en 1630, dépeupla presque entièrement la Lorraine, et que leur réputation ne s'est rétablie que sur la fin du XVII^e siècle. »

C'est en effet, au commencement du XVIII^e siècle, au retour, dans ses états, du duc Léopold, que les eaux de Bussang commencèrent véritablement à être connues et exploitées; que l'on fit quelques travaux de captage, de protection contre les pluies, le bétail et aussi contre... les agissements des hommes.

## V. — PLUSIEURS SOURCES APPARENTES. — IL N'Y EN A JAMAIS EU QUE DEUX. — LES SOURCES AURAIENT ÉTÉ DÉCOUVERTES PAR DES VACHES. — UNE PURGE ORIGINALE A VITTEL. — PREMIERS TRAVAUX. — PAVILLON AUX ARMES DU SOUVERAIN. — UNE PANIQUE DE BUVEURS. — GUÉRISON D'UN PERSONNAGE DE MARQUE. — VOGUE DES EAUX. — L'EXPLOITATION EN EST DONNÉE A LA COMMUNE.

Les eaux jaillissaient librement sur le sol : comme il arrive toujours en pareil cas, des éboulements, des sables les avaient divisées, et l'on comptait jusqu'à cinq sources apparentes; en réalité, il n'y en avait que deux, ce qui fut constaté plus tard, quand des travaux de captage furent faits. La plus importante, la seule connue, l'ancienne *Bitzenbach* ou *Sauer bronn,* était celle appelée de nos jours la *Salmade.* On la retrouve dans divers actes sous le nom de *Source du Grand-Bassin,* de *Source d'en bas;* il y avait en effet, une *source du Petit-Bassin, source*

Digitized by Google

*d'en haut,* c'est la *Source des Demoiselles.* Celle-ci a la même composition que la Salmade, il est probable que toutes deux partent du même point et qu'un accident, un éboulement dans le sous-sol, les auront divisées.

Il y a bien une troisième source, mais découverte et mise en exploitation récemment, elle n'a point d'histoire : c'est la *Source-Marie.*

Il est probable que les habitants creusèrent à la plus forte de ces sources un bassin, cela antérieurement aux travaux de captage; travail qui n'empêchait pas les sables, les boues, entraînés par les pluies de souiller la source; aussi l'eau bue à cette époque devait être fort impure.

Ici se pose une question : comment fut découverte la source minérale?

Si l'on en croit le médecin Bacher, de Thann, ce furent des vaches qui les premières surent l'utiliser et en firent connaître la qualité :

« On la croit découverte, dit Bacher, par les vaches, asseurément l'expérience et l'observation quotidienne le confirment; car on remarque ou on admire plus l'instinct de ces animaux, chevaux, vaches et bœufs qui s'empressent avec autant d'avidité d'approcher la source... et non précisément pour étancher la soif, mais plutôt pour satisfaire à leur appétit particulier. Ce qui est plus curieux, c'est qu'ils suivent le long de la Moselle, rivière très pure et vive, pendant une demi-heure et se font violence de réprimer la soif, dans l'espérance — pour me servir de ce terme — de trouver une boisson plus agréable; en effet, ils laissent et méprisent l'eau de la Moselle, éloignée de quelques pas à côté, et ils aiment mieux boire et sucer pèle-mêle le sable avec les eaux aigres, en se combattant, parce que la source ne fournit pas tant d'eau que ces animaux désirent (1)... »

(1) Bacher, médecin à Thann, *Traité des incorporations, vertus et propriétés des eaux minérales de Bussang, nommées vulgairement les eaux aigres,* 1738.

Digitized by Google

Ces animaux, ajoute Bacher, buvant ainsi d'énormes quantités d'eau, obtenaient des évacuations dont elles sentaient le bon effet et, comme ils revenaient le plus souvent possible à la source, ils transformaient — selon l'expression du médecin de Thann — leurs intestins en un *véritable canal,* par où entrait et sortait l'eau. L'instinct qui poussait ainsi ces animaux à se *lessiver* avec de l'eau des sources minérales, se retrouve chez le chien — par exemple — qui sait découvrir le chiendent qui le purgera.

Si à Bussang, c'étaient les vaches qui se *lessivaient* ainsi, à Vittel, c'étaient les hommes : tous les ans on allait à la *source salée* — très recherchée aussi du bétail — boire à outrance de cette eau purgative; on en buvait jusqu'à ce que les « émotions » intestinales soient devenues claires comme l'eau que l'on buvait !

Il n'y aurait rien d'impossible à ce que les sources minérales de Bussang, oubliées ou inconnues, aient été indiquées à l'homme par l'instinct des animaux; du reste, cet amour du bétail pour ces eaux était si notoire que nous verrons plus loin, qu'il fallut prendre des mesures pour les protéger contre leur avidité.

Quoiqu'il en soit, malgré leurs impuretés, leurs souillures, les eaux de Bussang avaient une réputation locale, chaque fois qu'il y avait un malade dans un village voisin, on courait chercher de cette eau : elle était une véritable panacée. Cette réputation vexait fort les gardiens des troupeaux, qui auraient voulu réserver cette eau pour leurs troupeaux; aussi aidaient-ils aux intempéries pour troubler, souiller la source.

Il y eut des plaintes : l'abbé Paynant, curé de Ramonchamp et aumônier du duc Léopold, adressa à ce dernier des plaintes, le souverain prit l'avis de son premier médecin Jean-Baptiste Alliot (1), et le 2 Juin 1705, enjoignit

(1) Jean-Baptiste Alliot était fils de Pierre Alliot, autre médecin, qui avait

Digitized by Google

« aux habitants et communauté de Bussan de faire construire un petit bâtiment, au moyen duquel la fontaine dite *Sauerbronn* soit à couvert et hors d'insultes et injures des mauvais temps et même pour empêcher que les bestiaux ne la puissent gâter et endommager, et par ce moyen, donner lieu aux étrangers qui viennent souvent pour boire les eaux que ladite fontaine fournit en forme de remède... »

Ce fut la première construction édifiée aux Sources : c'était un petit bâtiment en forme de pavillon; au dessus de l'entrée se trouvaient les armes du duc, de chaque côté deux petites fenêtres, la toiture était couverte de bardeaux et les murs intérieurs blanchis à la chaux. L'ouverture n'était pas close, et pour empêcher le bétail d'entrer il fut mis un seuil haut « d'un pied (33 centim.) afin d'empêcher les bestiaux d'entrer dans ladite chambre. » On creusa, pour les eaux un bassin ovale, profond d'un pied et demi (40 centim.) et long de deux pieds et demi (83 centim.); tout autour se trouvaient des bancs de pierre « afin que l'on puisse s'asseoir commodément pour puiser de l'eau dans ladite fontaine. »

Ce pavillon fut construit aux frais de la commune de Bussang : l'abbé Paynant, le même qui avait provoqué, par sa plainte, ces mesures de préservation, fut délégué par le duc Léopold, pour en surveiller l'exécution. Il figure avec deux témoins, dans le marché passé avec Pierre Broglin, maçon à Fresse, pour la construction du pavillon qui coûta, à la commune, quatre-vingts écus ou 240 livres. Le tout fut terminé en 1706.

Vingt années plus tard (1726), il fallut agrandir ce pavillon devenu trop exigu; on en éleva un autre trois fois plus vaste et, au dessus, on établit une chambre pour le gardien de la source.

**découvert une poudre contre le cancer, il fut envoyé à Paris, soigner la reine Anne d'Autriche, atteinte de ce mal.**

Digitized by Google

Chose singulière, il y eut une véritable panique parmi les buveurs : l'eau, disaient-ils, depuis la nouvelle construction avait perdu toute sa vertu, elle ne valait pas mieux que celle des fontaines ordinaires — on n'avait pourtant pas touché à la source même. — Cela tient au défaut de soleil. — Or il y avait vingt années qu'elle était à l'ombre... le médecin Lemaire chercha à les rassurer, mais en vain! L'affaire fit du bruit, elle arriva aux oreilles du duc Léopold qui, gravement, nomma une commission, laquelle se rendit sur place et fit un rapport concluant contre... l'astre du jour!

Les buveurs manquaient de confiance; mais peu à peu les esprits reprirent leur calme et le soleil eut décidément tort.

Ce modeste travail suffit pour augmenter la vogue des eaux de Bussang : on venait de loin la chercher; des muletiers, des charretiers s'en allaient remplir des bouteilles qu'ils vendaient le long des routes en criant *à l'eau de Bussang !* Comme naguère ces marchands ambulants de morue criaient *à la morue !*

On se disputait, on se battait pour avoir de l'eau, on y venait la nuit et, comme le bassin était fort petit, il était bien vite à sec. La plupart buvaient cette eau comme remède; cependant, il y avait des gourmets, comme les abbés de Murbach, qui s'en servaient comme eau de table, quand ils venaient s'installer à leur pavillon de chasse de Wesserling.

« C'est ainsi, écrivait le médecin Didelot, que la fontaine de Bussang commença à acquérir de la réputation, et le bien que ses eaux procuraient dans des maladies désespérées, quoique mal administrées, « s'étendait de plus en plus; mais il fallait que des personnes distinguées en fissent usage pour leur donner de la célébrité; c'est ce qui arriva bientôt... » Ce personnage si nécessaire au succès

Digitized by Google

— à la réclame, dirions-nous aujourd'hui — des eaux de Bussang, fut M. de Beauffremont, abbé commendataire de la célèbre abbaye de Luxeuil. « C'est, dit le médecin Lemaire, une des premières personnes de rang qui ait eu recours aux eaux de Bussang. » Cet abbé de Luxeuil avait parcouru nombre de villes d'eaux et nulle part n'avait trouvé de soulagement; c'est à Bussang qu'il recouvra la santé, aussi prônait-il cette eau et, ajoute Lemaire, « un succès aussi heureux et qui surpassait même l'espérance dans un homme du rang de M. de Beauffremont, donna de la réputation aux eaux de Bussang et en étendit considérablement l'usage... On vit à Bussang des malades de la Franche-Comté; il y vint des Alsaciens, et nous fûmes peut-être les derniers à nous apercevoir du trésor que nous possédions... »

Ceci se passait en 1710.

Voilà donc les eaux de Bussang *lancées,* comme nous dirions de nos jours; les buveurs logeaient au village, ce qui était tout bénéfice pour ce dernier; pourtant le défaut de confort, l'ennui du déplacement, et aussi les conseils des médecins poussaient nombre de buveurs à faire venir l'eau et la boire chez eux : « Les médecins qui sont éloignés, pour exempter les étrangers, disaient les habitants de Bussang dans une requête au prévôt d'Arches, de se présenter sur le lieu, prétendent que cette eau étant prise à la source et mise dans des bouteilles bien closes et bien bouchées, elle aura le même effet que si le malade la buvait sur place. C'est ce qui a été certifié par le sieur Robert, docteur-médecin de la Faculté de Paris, et par le sieur Grelot, de Saulxures... » Il résulte de cela que les « étrangers viennent enlever les dites eaux, même nuittamment et empêchent, pendant le jour, les malades qui sont logés dans le village, de pouvoir en trouver dans la source, et même les muletiers et voituriers en font le



Digitized by Google

commerce; ils viennent enlever les dites eaux, lesquelles ils vendent et dont ils tirent profit... »

Cette requête des habitants de Bussang était adressée au substitut de la prévôté d'Arches, « lequel, par ses conclusions données le même jour (25 Mai 1718), a déclaré n'empêcher que l'un des suppliants soit nommé pour soigner les bâtiments, bassins et coulants des dites eaux, avec permission à lui de recevoir un *liard* par chacune des bouteilles qui ne se consomment pas dans le lieu de Bussang, à charge par lui de veiller à ce que les mêmes bouteilles *soient certainement remplies des dites eaux sans mélange* et cachetées par ceux qui les chargeront en sa présence, d'une empreinte qui sera faite à cet effet, et de troubler les malades résidants dans ledit Bussang, lorsqu'ils iront boire les dites eaux (1)... »

Cette mesure de la prévôté d'Arches troubla singulièrement le commerce des eaux fait par les muletiers et voituriers, car ceux-ci, devant l'exiguité du réservoir de la source, durent plus d'une fois compléter leurs bouteilles avec de l'eau de la... Moselle ! Ils se refusèrent absolument à se soumettre et à payer la redevance d'un liard. Les habitants s'adressèrent au souverain qui, le 13 Novembre 1718, donna force de loi à l'arrêté du prévôt d'Arches.

Cette décision, en outre qu'elle assurait la provenance de l'eau, accordait à la commune de Bussang le bénéfice de leur exploitation.

(1) Toutes ces citations ainsi que celles qui vont suivre, sont prises dans les archives de la commune de Bussang, de la Société des Eaux minérales. La plus grande partie a été publiée — en extraits ou en totalité — dans une brochure éditée par la Société des Eaux et intitulée : *Histoire d'une source, Bussang, ses eaux minérales*, 1885.

Digitized by Google

## VI. — NOMINATION D'UN MÉDECIN A BUSSANG. — LA COMMUNE DE BUSSANG DÉPOSSÉDÉE DE LA PROPRIÉTÉ DES SOURCES. — FERMIERS DIVERS. — HOTEL ET BAINS PRÈS DES SOURCES. — ENTRAVES APPORTÉES A LA VENTE DES EAUX. — INCENDIE DE L'HOTEL ET DES BAINS. — CHIFFRES DE VENTE D'EAU.

Voilà donc les sources captées ou à peu près, protégées contre les intempéries, les souillures et les... bestiaux; la commune jouissait du produit de la vente des eaux, voyait les buveurs s'installer au village. Il ne manquait plus qu'un médecin. Le duc Léopold y pourvut : « La réputation dans laquelle sont les eaux de Bussang et le nombre des malades qui y accourent de toutes parts pour y trouver du soulagement, nous engagent à contribuer de notre part à leur procurer le secours dont ils ont besoin pour bien user de ces eaux, en les faisant diriger par un médecin qui en connaisse les qualités et puisse les administrer à propos; étant bien informé de l'expérience que s'en est acquise notre cher ami *Philippe Tournay*... l'avons commis et commettons pour prendre soin et avoir la direction des eaux minérales de Bussang, où il sera tenu de se transporter et de résider pendant les saisons et temps ordinaires et convenables à prendre les eaux... et pour lui tenir lieu de gage, lui attribuons *deux liards* (1) de cha-

(1) Comme il sera parlé de *liards*, *deniers*, *sous*, en voici la valeur par rapport à notre franc :

*3 deniers* faisaient *1 liard; 4 liards*, le *sou*, celui-ci valait donc *12 deniers*.

Le *denier de Lorraine*, valait 0 fr. 0.00323 du franc; le *liard*, 0 fr. 00956 du franc; le *sou*, 0 fr. 0.3823.

Digitized by Google

cune bouteille des dites eaux qui seront prises à la fontaine pour être transportées hors de la prévôté d'Arches, si mieux n'aime la communauté dudit Bussang lui donner deux cents livres par chacune année pour jouir et profiter de cette rétribution qui, en ce cas, lui appartiendra... » (24 Novembre 1724).

La commune de Bussang avait le choix : ou donner 200 livres de subvention au médecin et percevoir deux liards par bouteille, ou laisser ces deux liards au médecin et perdre le profit de l'exploitation des eaux.

Elle préféra abandonner au médecin le profit de l'exploitation des eaux, plutôt que de payer 200 livres, et par conséquent renoncer du coup à tous ses droits sur les sources qui se trouvaient « dans l'enclos du pâtis communal et rappaille de Bussang. »

Payer 200 livres était une forte somme pour la bien petite commune, alors, de Bussang, qui en 1710 n'avait plus que 65 habitants imposables; d'un autre côté, le recouvrement du liard primitif à payer par bouteille remplie était si difficile, que serait-ce quand cette redevance serait doublée? Il semble incontestable que l'on abusa de l'ignorance — de ces choses — des habitants de Bussang pour les dépouiller de la propriété des sources; ignorance bien naturelle et bien excusable, on en conviendra : comment ces braves montagnards, simples et sans connaissance des choses extérieures, auraient-ils pu prévoir l'avenir brillant réservé à leur fontaine, qui naguère n'abreuvait que du bétail? Ils n'avaient personne pour les conseiller; du reste la leçon profita, comme nous le verrons plus loin.

Le *sou de France* était plus élevé, il représentait 0 fr. 0494, soit presque 5 centimes.

C'est en *deniers* et *liards* de Lorraine que l'on payait la redevance par bouteille; enfin, celle-ci devait contenir *une pinte de France* ou 1 litre 224.

On remarquera que la bouteille n'était pas comprise, le fermier des eaux devait en échange de la redevance fournir l'eau, le bouchon et *poixer* (poisser) le goulot de la bouteille; plus tard on exigea le cachetage.

Digitized by Google

Je dois dire que le médecin Tournay n'entra pas en possession des sources sans difficultés; un habitant de Bussang, Valroff, protesta et la population avec lui, il ne voulait pas s'incliner devant l'alternative où les avaient placés l'ordonnance du souverain; mais après signification faite par le médecin Tournay, il fallait bien se soumettre. Voilà comment la commune de Bussang fut dépouillée de ses sources minérales et dut se contenter du bénéfice que lui rapportaient les buveurs.

Jusqu'à la Révolution, les habitants se turent, mais en 1791, le fermier des sources ayant des difficultés avec le fisc, qui considérait les sources comme bien national, ils tentèrent, auprès de l'Assemblée nationale, une démarche pour *racheter* ces sources qui leur avait été enlevées en 1724 : « La nature semblait avoir voulu dédommager les habitants de la colline de Bussang de l'aridité et de la stérilité de son sol, par une production d'eau minérale infiniment précieuse. Mais leurs ancêtres n'ont pas su apprécier ces avantages et s'en sont laissés dépouiller... » Ils offraient de rembourser au fermier le prix des bâtiments, de payer annuellement au médecin la somme de 200 livres, de payer aussi un cens de trois livres, de distribuer gratuitement l'eau aux habitants de la commune de Bussang pour leur consommation, de ne percevoir qu'une rétribution d'un sol par bouteille remplie... (22 Août 1791).

Cette démarche n'eut aucune suite comme on verra plus loin, et la commune de Bussang resta à jamais dépossédée de la propriété des sources; mais ces dernières années, une source nouvelle fut découverte et captée à son profit : la *source Marie*. Celle-ci, les habitants la vendirent pour une forte somme dont le produit est venu arrondir singulièrement le budget municipal.

C'est là une compensation qui doit consoler les habitants de Bussang.

Digitized by Google

J'ai dû anticiper sur mon récit pour terminer cette partie de l'histoire des sources minérales de Bussang.

Je reviens au médecin Tournay, leur nouveau propriétaire; il installa aux sources un agent chargé de percevoir les redevances; à son arrivéée, il n'y avait que le seul petit pavillon protégeant la source, il l'agrandit ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent; en éleva un autre sur la *source d'en haut* ou *des Demoiselles,* il était en bois, un vide avait été ménagé entre la muraille — à hauteur d'appui — et la toiture, si bien que le soleil donnait — par suite de l'orientation — sur cette source de sept à dix heures le matin et de quatre à sept le soir. De la sorte le buveur put boire de l'eau... ensoleillée.

Il construisit également deux hangars, sans doute pour remiser les voitures et chevaux qui venaient chercher de l'eau, enfin un promenoir en bois, long de 70 pieds (23 mètres) sur 30 de large. Aux deux extrémités se trouvaient deux portes, et sur les côtés, des fenêtres; le long de ce bâtiment et au Midi, on avait arrangé le sol pour en faire une terrasse, si bien que les buveurs pouvaient, à leur choix, se promener au dedans de cette construction chauffée le matin, ou au dehors et au Midi. Il y avait même — comble du confort pour l'époque — « jusqu'à des latrines en trois ou quatre endroits différents. »

Tout cela était en fort mauvais état quand il cessa (1) son exploitation pour aller prendre la direction d'un autre établissement d'eaux minérales.

Le 2 Avril 1740, les eaux furent adjugées moyennant un cens de *trois livres,* à Thomas Beblet, de Bussang; il devait en outre remettre en état les constructions, construire des logements aux sources pour les buveurs; cela, dans un délai de cinq années. Il ne fit rien ou mourut, et

(1) Il y eut après Tournay, un autre médecin qui resta fort peu de temps et dont je n'ai pu savoir le nom.

Digitized by Google

le 6 Juin 1744, la jouissance des eaux est accordée aux mêmes conditions à *Pierre-François Puton,* médecin à Remiremont; à son tour, ce dernier renonça à son privilège (1752), ne pouvant supporter les charges qui lui avaient été imposées comme à son prédécesseur : « Puton a bien, jusqu'à présent, fait distribuer les eaux, mais comme il n'a pratiqué aucune commodité et logements pour que les malades y puissent les aller prendre sur les lieux, et que ce n'est point remplir les intentions de Sa Majesté (Stanislas)... » Le docteur Puton céda les eaux à *Jean-Claude Boyer,* bourgeois à Lunéville (17 Mars 1752). Celui-ci prit l'engagement de transformer la grande salle servant de promenoir, en hôtellerie; dans les deux premières années, il devait y établir « huit chambres à cheminées qu'il meublera convenablement pour recevoir les personnes qui pourront se présenter pour prendre les eaux ou pour les passagers,... » dans les deux autres années qui suivront, Boyer devra encore bâtir quatre autres chambres semblables aux premières. Le grand promenoir étant transformé en hôtel, un autre devait être édifié.

Boyer était autorisé à entourer et fermer les fontaines, à prendre « un sol de France par chaque bouteille bien poixée (cachetée) et bouchée. »

Pour l'aider dans les constructions, quatre cents sapins « depuis neuf pouces jusqu'à quinze d'équarissage » lui furent donnés, à prendre dans les forêts domaniales voisines.

Boyer remplit ses engagements et, dès 1754, il y eut aux sources une hôtellerie de huit chambres et, en 1756, de douze chambres. Il y ajouta un établisssement de bains et une chapelle.

C'est au départ du médecin Puton (ou Puthon) que *Lemaire*, autre médecin de Remiremont, prit sa place, mais comme simple médecin, avec les 200 livres de « stipende » et non comme fermier des eaux.

Digitized by Google

Avant Puton, il y avait eu de nombreuses plaintes au sujet des médecins : Tournay avait eu un remplaçant qui ne venait jamais ou presque jamais. Le roi Stanislas, avisé, rappela ce médecin à ses devoirs; celui-ci croyant calmer le mécontentement des buveurs de Bussang, leur envoya, à sa place, un « frère moine ! ! »

Lemaire resta à Bussang sept années (1752-1759) : il s'était fait connaître par un travail sur les eaux de Bussang, paru en 1750.

C'est le beau moment de Bussang, la clientèle de « qualité », comme on disait alors, logeait à l'hôtellerie des sources, les autres au village, le nombre des buveurs venant annuellement variait entre cent et cent cinquante. Chiffre qui nous paraît modeste aujourd'hui, mais important pour l'époque, étant donné les difficultés de transport. En outre, un bien plus grand nombre suivaient le traitement chez eux : ainsi à Remiremont seul, Lemaire raconte que quarante personnes en moyenne se traitaient ainsi à domicile.

Dès 1725, le duc Léopold intervint afin de faire établir un vicaire résidant à Bussang, ce qu'il obtint de l'Evêque de Toul en 1727. Il voulut que l'on bâtît une église : « échange de terrain entre la commune de Bussang et un particulier du lieu par lequel ce dernier, moyennant plusieurs parcelles de terrains que lui abandonne ladite communauté, cède à celle-ci un terrain qu'il possède sur la place de Bussang pour y construire une église, un cimetière et une église curiale » (*Archives de Bussang*). Léopold donna les fonds pour ces constructions et leur entretien ainsi « qu'à la subsistance du vicaire » (1).

(1) Il est difficile de préciser l'emplacement de l'ancienne chapelle Ste-Barbe; l'acte ci-dessus montre bien qu'elle n'occupait pas celui de l'église actuelle. Pourtant elle ne devait pas en être bien éloignée ; selon la tradition, la Chapelle Ste-Barbe aurait été démolie à l'époque de la rectification de la route nationale. Celle-ci, ainsi que l'on peut s'en assurer, passait sur le plateau qui borde la rive

Digitized by Google

Boyer conserva l'exploitation des sources jusqu'en 1770 : malade — il mourut bientôt après — il céda le tout (17 Avril 1770), hôtel, bains, sources à Gabriel Thouvenel, capitaine des chasses de S. A. R. Madame la princesse de Saxe (1) et officier du Chapitre de Remiremont. Le cens à payer au domaine fut porté de *3 livres* à *1.200;* Thouvenel paya à Boyer 18.000 livres « d'indemnité des dépenses faites tant aux bâtiments qu'autrement. » (17 Avril 1770.)

On voit que Bussang avait prospéré : en plus de l'hôtel, Boyer y avait installé un établissement de bains, établi sans doute dans l'hôtel, ainsi que cela se faisait à cette époque; enfin, il y avait aussi une chapelle (2).

Nous sommes arrivés à une époque où l'usage des eaux minérales se généralisant de plus en plus en France, la nécessité d'une réglementation de ce nouveau commerce s'imposait afin d'empêcher la fraude. Mais les mesures prises dépassèrent le but et nuisirent singulièrement à la vente de l'eau ; on (1770) commença par créer une commission royale chargée (3) de « commettre par *adjudication,* dans

droite de la Moselle et en aval du village, au nord des baraquements militaires, devant l'usine de M. Pottecher, pour descendre sur la place actuelle. La rectification de la route provoqua la création d'un quartier nouveau, celui par lequel on entre à Bussang venant de Saint-Maurice; c'est donc en ce point que devait se trouver la chapelle, c'est-à-dire à l'angle S. O. de la place au lieu de l'angle N. O. emplacement actuel.

Le cimetière entourant l'église, fut transporté en 1855 à son emplacement actuel, derrière la gare. Il est probable que le cimetière primitif était autour de la chapelle Sainte-Barbe.

(1) Marie-Christine-Anne-Thérèse-Salomée-Eulalie-Xavière de Saxe, fille de Frédéric-Auguste III, roi de Pologne; elle est la cinquante-troisième abbesse du Chapitre de Remiremont. En 1770, elle était encore coadjutrice de l'abbesse Anne-Charlotte de Lorraine, qu'elle remplaça définitivement en 1773.

(2) Il y eut procès entre les héritiers de Boyer et Thouvenel au sujet de ces bains et des ornements de la chapelle. Thouvenel prétendait que la « grande chaudière destinée à chauffer l'eau pour les baigneurs, » ainsi que les ornements de la chapelle, étaient compris dans les 18.000 livres. Il fut condamné à payer 2.189 livres (23 Juillet 1770) pour cette chaudière et les ornements.

(3) Cette commission portait le titre suivant : « Commission royale de médecine; » elle était donc composée de médecins. Il est clair que si l'on chercha à arrêter la fraude, on y vit aussi un prétexte pour battre monnaie.

Digitized by Google

tout le royaume, telle personne qu'elle avisera bon être pour la distribution des eaux, » celle-ci étant interdite à tout autre. Du moment qu'il y avait *adjudication,* on achetait le droit de vendre de l'eau. Il en résulta que, pour se rattraper, ces adjudicataires ne craignant plus de concurrence, haussèrent sur le champ les prix des eaux; ainsi l'adjudicataire de Remiremont et de Plombières doubla et tripla le prix de la bouteille de Bussang. Il s'ensuivit d'abord une baisse énorme dans la vente des eaux et des conflits perpétuels entre les propriétaires des sources et ceux que l'Etat leur avait imposés comme ayant seuls droit de vendre leurs eaux.

Ce qui est bien curieux ensuite — et qui forme une page de l'histoire des eaux minérales — ce sont les formalités qu'il fallait remplir pour recevoir chez soi — sans passer par les griffes des adjudicataires — une caisse d'eau minérale.

A la source, il était délivré un certificat constatant la qualité, la quantité des eaux, le jour où on les a embouteillées, le lieu de destination. Dans le voyage, ce certificat devait être visé par tous les adjudicataires que l'on rencontrait sur le trajet. Arrivées à destination, on les conduisait non pas chez le destinataire, mais chez l'adjudicataire du lieu, on les visitait, les dégustait, et alors le destinataire venait en prendre livraison, après avoir fait déclaration que c'était pour son usage personnel qu'il avait fait venir ces eaux : « le tout à peine de confiscation et de 50 livres d'amende. »

Ainsi, d'un côté, adjudicataires qui doublaient, triplaient le prix de vente; de l'autre, envoi direct rendu presque impossible par des formalités à remplir par... l'adjudicataire lui-même! Aussi Thouvenel ne mentait pas en disant dans une protestation que la vente des eaux de Bussang avait diminué de moitié depuis les nouvelles mesures de protection des eaux minérales.

Il essaya de lutter, entama avec son représentant de Re-

Digitized by Google

miremont un procès qu'il perdit; découragé, il céda l'exploitation des eaux et de l'hôtel pour une somme de 15.737 livres à *Pierre-François Thévenet,* ancien officier de dragons, demeurant à Monchamp, ban de Tendon. Cette cession fut approuvée le 14 Février 1777.

Devant l'impossibilité de faire rapporter toutes ces mesures vexatoires, Thévenet fit comme les adjudicataires, il augmenta de 6 deniers le prix de l'eau, ce qui le portait à 1 sol 6 deniers. Je dois dire que, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, le propriétaire fournissait seulement le bouchon, cachetait la bouteille, celle-ci étant envoyée par l'adjudicataire ou le particulier.

Dans sa demande d'augmentation, Thevenet donne quelques renseignements bien topiques sur ce commerce : les eaux, autrefois, payaient pour « entrer en France (1) » *30 sols* par 100 bouteilles; en 1782, ce droit était porté à *22 livres,* sans compter celui de barrières (octroi) à Paris. A l'origine, on se contentait de *poixer* (poisser) les bouteilles, aujourd'hui il faut les cacheter; le goudron qui valait *6 livres* est monté à 18 et 20; le mille de bouchons valait *50 sols,* il en vaut actuellement (1782) 10 et 12 livres. Enfin, dit-il, autrefois « les eaux minérales de Bussang étaient les seules connues dans cette province (Lorraine), on en vendait jusqu'à la quantité de 60.000 bouteilles, aujourd'hui la quantité est bornée à 30.000... la raison de ce peu de consommation est la découverte de plusieurs

(1) Il n'y avait pas, aux siècles passés, de tarifs uniformes sur les frontières : Les Trois-Évêchés, l'Alsace, la Lorraine, étaient traitées comme *étranger effectif,* parce que, à leur annexion à la France, elles avaient conservé libres leurs relations à l'étranger. Il en résultait que tout ce qui entrait de Lorraine en France payait un droit. De là cette expression « entrer en France. » Il y avait aux limites de Champagne et Lorraine des bureaux de ces douanes intérieures, où passaient forcément les produits qui « entraient en France : » à Liffol-le-Grand et Bourbonne-les-Bains pour la Champagne, Paris; à Vauviller et Jussey pour la Franche-Comté, le Sud et Sud-Est de la France.

Pour aller à Paris, les eaux de Bussang devaient passer par le bureau de Liffol-le-Grand.

Digitized by Google

fontaines minérales, telles que celles de Saint-Dié (1), Contrexéville, Soultzbach (Alsace),... » bien entendu il signale les agissements des adjudicataires : « Dans chaque bureau (de vente) on vend très cher les eaux de Bussang, ce qui rend la consommation très rare. Cette imposition sur le public, si contraire à l'humanité, n'existait pas avant l'établissement du suppléant à Bussang... » Thevenet établit son inventaire dans sa pétition : il vend « 30.000 bouteilles qui, à un sol font 1.500 livres; le suppléant paye 1.200 livres au domaine et 200 au médecin, il ne lui reste que 100 livres pour payer un domestique, le nourrir, pour les bouchons, le goudron et l'apposition du cachet... » (1782).

Après deux années de démarches, Thevenet obtint gain de cause et put vendre la bouteille 1 sol 6 deniers.

Survient la Révolution : en 1791, l'État voulut reprendre possession des sources, on offrit une indemnité à Thevenet, pour lui solder les immeubles construits, 20.000 livres (1er Décembre 1793); il refusa : un procès fut entamé qu'il gagna (2 Novembre 1794); puis, le 1er Août 1800, demanda à racheter le cens, ce qui lui fut accordé le 15 Décembre même année. Il devint ainsi définitivement propriétaire des sources, des constructions et d'une ferme — le Petit-Gazon (2) — qui faisait partie de sa concession.

C'est pendant le procès que la commune de Bussang tenta, ainsi qu'il a été dit plus haut, de racheter les sources dont elle avait été dépouillée en 1724; l'issue heureuse du procès, en faveur de Thévenet, coupa court à toute démarche.

A peine Thévenet venait-il de racheter le cens dû par lui

(1) Les eaux ferrugineuses de Saint-Dié sont complètement abandonnées aujourd'hui.

(2) La ferme du Petit-Gazon ou des Russiers, avait été mise en état par Thevenet. Trente jours (6 hectares) de terres avaient été donnés à Boyer en même temps que les eaux. La commune de Bussang soutenait qu'une partie de ce sol — en friche — lui appartenait.

Digitized by Google

pour l'exploitation des sources, qu'un incendie détruisit entièrement (Août 1800) toutes les constructions élevées autour des sources : tout fut anéanti, hôtel, mobilier, linge, hangars; les pertes furent estimées à 52.949 francs. Sur la recommandation du premier préfet des Vosges, Desgouttes, des sursis furent accordés à Thévenet pour paiement du rachat du cens.

Ce fut la fin de l'établissement hydro-minéral des sources de Bussang. Les malades, comme autrefois, retournèrent se loger au village et firent le trajet du village aux sources pour aller boire; on ne pouvait plus qu'y boire, l'établissement de bains ayant été détruit comme l'hôtel, comme tout le reste. Le propriétaire des sources se contenta de vendre de l'eau. Il mourut en 1824; on mit en vente les eaux, qui furent adjugées (1825) pour 23.000 francs à MM. *Mourot,* juge de paix à Ramonchamp, et *Tocquaine*, avoué à Remiremont. En 1840, ce dernier racheta — pour 15.000 francs — la portion de son associé; jusqu'en 1879, les sources restèrent la propriété des héritiers Tocquaine (mort en 1845), qui les vendirent à la Société actuelle pour 700.000 francs. A cette date, la vente des bouteilles s'élevait à 400.000; aujourd'ui elle dépasse le million.

Au siècle dernier, le chiffre de vente de bouteilles d'eau s'éleva à 60.000; c'était vers 1777, au moment où le cens fut porté à 1.200 livres, où il y avait un établissement balnéaire complet. En 1780, le total atteignait encore 52.320; mais en 1782 il tombe à 30.000, à l'époque de la crise provoquée par la création du monopole de vente.

« Ce débit, écrit le premier préfet des Vosges, *Desgouttes* (1), dans l'enquête générale ordonnée par le Premier Consul (1801), ne s'est porté en 1790 qu'à 31.030 bouteilles; il a encore diminué depuis cette époque; mais on ne peut

(1) *Statistique du Département des Vosges,* an X, publiée par ordre du Ministère de l'Intérieur, par le citoyen DESGOUTTES, préfet des Vosges.

Digitized by Google

en préciser la quotité actuelle. » Cette quotité dut tomber à rien pendant la Révolution, et mit bien du temps à se relever, puisqu'en 1830 la vente ne s'élevait qu'à *17.000* bouteilles; en 1850, elle atteignait *150.000*.

## VII. — MÉDECIN UNIQUE POUR PLOMBIÈRES ET BUSSANG. — L'EAU DE BUSSANG MEILLEURE QUE DU CHAMPAGNE. — SEMBLABLE A LA GENEVRETTE. — LES CONSEILS D'UN MÉDECIN. — DESCRIPTION FAITE PAR DOM TAILLY. — LES SOURCES EN 1826. — UNE SOURCE PRÉDISANT LE TEMPS. — CONCLUSION.

« Le citoyen *Martinet,* médecin-inspecteur des eaux de Plombières, est en même temps chargé de l'inspection des eaux de Bussang, écrivait le préfet des Vosges Desgouttes; il paraît, en effet, d'autant plus convenable que ces deux inspections soient réunies, que l'usage des eaux de Bussang est ordinairement conseillé aux baigneurs de Plombières, et qu'il est tout naturel de confier l'inspection d'un remède à l'officier de santé qui en fait l'usage le plus fréquent (1). »

Cette *association* de Bussang à Plombières remonte au médecin *Berthemin,* qui le premier, en 1615, en recommandait l'usage comme un *rafraîchissant* de la chaleur causée par les eaux chaudes de Plombières. Aussi, il n'était pas un « baignant » de cette station qui ne connût et n'eût fait usage des eaux de la Salmade, et en retrouve-t-on l'écho dans les récits de séjours faits à Plombières.

Ainsi, l'Anglaise Sarah Newton (2), dans une excursion au

(1) *Statistique du Département des Vosges,* an X.
(2) Ouvrage cité.

Digitized by Google

Ballon de Saint-Maurice (d'Alsace), raconte qu'elle arriva à Saint-Maurice « à temps pour aller voir la source des eaux de Bussang qui sortent du gazon dans une prairie ravissante, peuplée de vaches noires. C'est un lieu charmant, *et l'eau de la fontaine de Bussang est meilleure que du vin de Champagne*..... De là, nous avons été voir la source de la Moselle, qui est à deux pas de l'autre source; l'eau de la Moselle n'a pas de vertus médicinales, mais elle devient une grande rivière..... » C'est dans cette excursion que Sarah Newton goûta de ce « fromage des montagnes qui marche tout seul et dont les boîtes s'ouvrent d'elles-mêmes (1808). »

Déjà en 1738, les eaux de Bussang avaient été comparées, pour leur saveur, au goût de la *genevrette* (1), boisson faite avec des baies de genièvre et des pommes sauvages ! L'auteur de cette comparaison était un jeune médecin qui avait pris pour sujet de thèse les eaux de Bussang; né dans la Franche-Comté (Jussey), ce médecin enviait à la Lorraine ses eaux de Bussang : « Heureuse Lorraine qui jouit d'un trésor pareil ! Car la source de Bussang est plus précieuse qu'une mine d'or,... quelle eau abondante, plus salutaire dans ses propriétés, plus agréable au goût... » C'est ce même médecin, François-Joseph Payen (2), qui disait : « Quand vous prenez les eaux, tenez-vous en belle humeur; que des conversations agréables, des causeries de bon goût soutiennent et réchauffent votre esprit. Point de souci grave, point de tristesse. Faites une promenade

(1) Singulière idée d'aller comparer l'eau de Bussang à la *genevrette*. Les pommes qui composaient la presque totalité du liquide, le genièvre n'étant là que pour donner du goût, par leur fermentation dégageaient de l'acide carbonique, il en restait dans la boisson; de là cette sensation piquante, que l'on retrouve en effet dans toutes les eaux gazeuses. On comprend la comparaison avec le vin de Champagne; mais avec cette boisson de pommes sauvages ! Cela n'est pas flatteur pour Bussang. Cette comparaison est d'un homme qui n'a jamais quitté son village.

(2) Payen. La thèse latine est de 1732. — Il a publié, en 1738, un autre ouvrage intitulé : *Questions médicales sur les eaux de Bussang*.

Digitized by Google

avant le dîner et avant le souper. Ne faites pas de sieste après midi et évitez l'air frais du soir. Soupez de peu et n'allez pas au lit trop tard, pour vous lever plus allègrement de bon matin... » Je dois dire que tout cela était, comme les thèses de l'époque, écrit en latin.

*Dom Tailly* (1), après une saison à Plombières (1787), visita aussi Bussang, la longue citation qui va suivre, peint, on ne peut mieux, ce qu'était Bussang et son établissement à la fin du XVIIIe siècle, à la veille de la Révolution et de sa destruction par l'incendie de 1800 : « Mon conducteur me mena chez M. le Curé de Saint-Maurice qui nous reçut avec honnêteté. Le lendemain, il voulut lui-même nous conduire à Bussang : c'était, pour ainsi dire, l'extrémité de Vôge (2) de ce côté là. A quelque distance de ce village, à gauche de la route de Thann et de la Suisse, est la fontaine de Bussang, que nous désirions voir, et qui est si renommée à cause de l'efficacité de ses eaux froides et ferrugineuses. Cette eau est fort connue; on en fait des envois considérables par toute la France, la Suisse et l'Allemagne. On en fait un grand usage, au bain, à Plombières, à Bains et à Luxeuil, selon que l'ordonnance des médecins stipendiés le prescrit. On prétend que cette eau, mêlée avec le vin le bonifie, parcequ'elle est un peu aigrelette, et que cette acidité corrigée par le vin, le rend plus agréable à boire. J'ai vu dans bien des tables, à Remiremont et ailleurs, que l'on en faisait beaucoup de cas pendant le repas, et qu'on la buvait à pleins gobelets. J'en ai bu un grand carafon à la source même; mais quelques moments après, je fus surpris de me sentir la tête embarrassée, comme si j'eusse bu du vin fumeux. Mais le directeur de la fontaine qui s'aperçut de mon embarras, me fit connaître que cela passerait bientôt, que cet acci-

(1) Dom Tailly. Ouvrage cité.
(2) Dans l'ancien langage lorrain on disait : *la Voge, Vauge.*

Digitized by Google

dent arrivait à presque tous ceux qui en buvaient. Il m'engagea à accepter un bon verre de vin de Bourgogne et à manger une croûte de pain; ce déjeuner eut son effet.

« Cette fontaine bouillonne doucement et sans bruit, et forme sur la surface du bassin (1) grand nombre de gouttes en forme de perles. De ce bassin, elle se décharge dans une espèce de puits perdu, et l'on n'en voit plus le moindre vestige. On connaît assez que cette eau est ferrugineuse, parce qu'aux environs l'on voit un sédiment jaunâtre qui n'est pas de bon goût, et les analyses qu'en ont fait les chimistes en est la preuve. Le bassin de la fontaine, formé d'une pièce quarrée contenant l'eau qui sort de la source, a deux robinets de plomb, qui donnent une grande facilité pour remplir les bouteilles. Mais comme il arrive souvent qu'il faut charger plusieurs chariots de bouteilles, on est forcé de puiser l'eau dans le bassin pour accélérer les envois. Le censitaire de cette fontaine (Thevenet), qui est sur un terrain du domaine du roi, a un débit prodigieux de cette eau, dont, en vertu d'un arrêt du Conseil, il peut seul disposer. Il y a un médecin habile et stipendié résidant à Plombières qui vient faire souvent sa visite à Bussang, surtout lorsqu'il a du monde qui y prend les eaux, et il n'est pas rare d'y voir des personnes de la première distinction. La fontaine est enfermée dans un batiment assez spacieux, de sorte que personne ne peut y entrer ni prendre des eaux sans une permission expresse. J'ai vu beaucoup de voitures attendre leur tour pour estre chargées, parce que l'eau ne venait pas aussi vite qu'on la puisait. Le propriétaire-censitaire a fait aussi construire un batiment fort vaste pour

(1) Je dois faire remarquer que l'eau jaillissait en plein air et qu'aucune précaution n'était prise pour en conserver le gaz. Ce n'est que bien plus tard que ces sources gazeuses furent mises sous cloche ou pression, afin qu'à l'embouteillage il se perdit le moins d'acide carbonique possible.

A cette époque, l'eau infiniment moins gazeuze — en bouteilles surtout — devait avoir une saveur alcaline, un peu salée, de là évidemment le nom de *Salmade* (*sau, sal, sel*).



Digitized by Google

loger ceux qui veulent y passer la saison ou le temps nécessaire pour prendre les eaux. Beaucoup de gens du pays prétendent que c'est de cette source que se forme la rivière de Moselle; mais il paraît qu'ils se trompent, car la fontaine prend sa source sur une espèce de revers, qui est déjà fort éloigné de la naissance de la rivière..... »

Voici maintenant une citation de 1826 : « Bussang est connu par ses eaux minérales. Les sources sont au nombre de cinq; l'une d'elles s'échappe des parois d'un rocher *dans le cellier d'une jolie maison ombragée par des tilleuls*, au pied d'une côte pierreuse, à une demi-lieue du bourg (1)... »

Quelle chute pour la célèbre source! la voilà reléguée sous l'appentis d'une maison, à la place où se trouvent les fontaines des maisons de ferme!

La maison existe encore, c'est celle où se trouve la source, mais agrandie, réparée, où on lui a ménagé une place plus convenable.

Il faut dire qu'en 1826 il ne se vendait guère d'eau, puisque nous avons vu que quatre années plus tard — 1830 — il n'en avait été exporté que 17.000 bouteilles.

A cette époque, il ne restait des anciennes constructions que la maison d'habitation, quelques beaux arbres que l'on y voit encore, un hangar et c'était tout; le reste, hôtel, promenoir, pavillon entourant la source, avaient disparu après l'incendie de 1800.

Mais bientôt la vente des eaux allait reprendre : dès 1833, elle avait doublé sur 1830, et atteignait 37.607, puis 51.186 en 1835, 62.437 en 1837, 150.000 en 1850.

C'est dans un bâtiment ombragé par de beaux tilleuls, écrivait en 1838 le médecin Grandclaude (2), que se trouve la pièce où sont renfermées les sources, formant la *fontaine dite du bas* (La Salmade). Cet appartement est éclairé par

(1) De Bazelaire, *Promenades dans les Vosges*, 1826.
(2) Dr Grandclaude, *Des Eaux ferrugino-gazeuses de Bussang*, 1838.

Digitized by Google

deux fenêtres à glaces et fermé par une porte élégante; dans le fond sont des réservoirs en pierres de grès, ayant la forme d'un carré long de deux pieds sur un de large et de 33 pouces (le *pouce* représente 0m027 du mètre) de profondeur. Il y avait deux de ces réservoirs « recouverts et fermés par des portes doubles en bois, afin d'empêcher le dégagement du gaz. » A quelques pas du bâtiment précédent, se trouvait dans un petit pavillon la *source d'en-haut* ou des Demoiselles.

Cette manière de fermer la source n'empêchait pas les débris végétaux de s'y introduire. « On avait remarqué qu'à l'approche d'un orage vers les sources de Bussang, celles-ci dégageaient une odeur d'œufs pourris ou hydrogène sulfuré. » Une fois, le docteur Grandclaude, par une chaude et orageuse journée de Juillet, s'aperçut que les eaux dégageaient une odeur d'hydrogène sulfuré; le régisseur Bazin, interrogé, répondit : « C'est que le temps va changer. » Une heure après, en effet, survint un très violent orage; celui-ci terminé, l'odeur disparut.

On fit des recherches, et, comme le disait Alibert dans son traité des eaux minérales, on constata que c'étaient des débris végétaux introduits dans la source qui, les jours de grosses chaleurs, entraient en fermentation et, se combinant avec les sels de la source, dégageaient cette odeur caractéristique.

Actuellement les sources, préservées par une cloche à gaz de toute souillure du dehors, ont perdu le privilège de prédire le temps.

Aujourd'hui, grâce à de grands hôtels installés il y a dix années à un établissement de bains et hydrothérapie, les sources ont pris leur aspect gai, animé du siècle dernier; buveurs et touristes affluent, venant chercher tout à la fois la santé aux sources et le repos de l'esprit au milieu de sites magnifiques.

Digitized by Google

Au village, c'est principalement le touriste qui domine; tous les ans, leur nombre va augmentant et, pendant l'été, Bussang prend cette physionomie vivante, ce mouvement dans les rues qui sont la caractéristique de ces stations, où l'on vient, pendant la belle saison, se reposer, respirer l'air des altitudes élevées et admirer les grands spectacles de la nature.

On le voit, village et sources sont en pleine voie de prospérité.

A. FOURNIER.

---

Digitized by Google

# LA SÉPULTURE A CHAINE

## DE LONGEMER

Tous les historiens de Gérardmer ont rapporté, d'après Richer, Herquel et Ruyr, que sur le bord du lac de Longemer, un seigneur nommé Bilon, officier du duc Gérard d'Alsace, construisit une cellule et une chapelle en 1056, et y acheva ses jours dans la vie érémitique. Tous aussi, excepté M. Géhin dans sa monographie, pourtant si complète, ont ajouté qu'en 1830 on découvrit en cet endroit un caveau contenant un squelette d'homme portant une chaîne de fer de forme singulière, et ont admis que ces restes devaient être ceux du seigneur Bilon.

La première mention de cette découverte se trouve dans une notice de l'*Annuaire des Vosges* de 1834, page 81, et l'un des auteurs de cette *Notice statistique sur le canton de Gérardmer* était justement le propriétaire du terrain où se trouvait le caveau, M. Paxion, notaire et maire de Gérardmer. Il s'exprime ainsi :

« En 1830 (1), le propriétaire du terrain où existait cette « cellule (de Bilon), le fit défoncer pour le rendre plus « propre à la culture et y découvrit un caveau construit « en pierres de sable, d'un grain beaucoup plus fin que « le grès des montagnes. Au milieu de ce caveau gisait « un squelette d'homme parfaitement conservé et entouré

(1) La date véritable de la découverte est le 19 Avril 1831, comme on le verra plus loin.

Digitized by Google

« d'une chaînette, dont une partie est déposée au Musée « des Vosges, à Épinal. Quel que soit le laps de temps « écoulé depuis la mort de Bilon, ce squelette paraît être « le sien. » (Note de M. Paxion, maire de Gérardmer).

Disons de suite qu'ayant prié M. Voulot, l'érudit Conservateur du Musée des Vosges, de vouloir bien rechercher si cette chaînette existait encore dans ce dépôt, il nous répondit qu'il ne se trouvait rien de semblable ni au Musée, ni dans l'Inventaire des antiquités.

La découverte de cette sépulture fut mentionnée aussi dans un livre paru vers cette époque : *Guide du baigneur et du touriste à Plombières, à Remiremont et lieux voisins* (1), qui ne porte ni date ni nom d'auteur, mais que l'on attribue avec raison, croyons-nous, à Friry, habile aquafortiste et archéologue de Remiremont. On y lit, à la page 78 de la 2e partie : « Or, il y a quelques années, « qu'en fouillant un tertre qui dominait une langue de « terre bordant le lac, un vieillard découvrit des vestiges « de constructions, et au milieu les restes d'une sépul- « ture et d'un squelette humain : l'état de conservation « des ossements, l'anecdote consignée dans les *Saintes « Antiquités des Vosges,* et une chaîne en fer toute oxydée « et *de construction singulière,* qui était placée vers le mi- « lieu de la poitrine, donnèrent de suite à penser qu'on « venait de découvrir le tombeau du seigneur lorrain, du « saint anachorète Bilon, mort depuis huit cents ans. »

En l'absence d'autres documents, nous n'aurions jamais su en quoi cette chaîne était « de construction singulière, » si nous n'avions retrouvé, dans un manuscrit de la bibliothèque de Nancy (2), un travail original et inédit, adressé en 1831, à la Commission des Antiquités départementales

(1) Épinal et Commercy, Ch. CABASSE.

(2) N° 1042-1043, ancien N° 415. Correspondance et travaux de la Commission des *Antiquités départementales de la Meurthe*, de 1829 à 1840, pages 71-76.

Digitized by Google

de la Meurthe, par RICHARD DES VOSGES, et intitulé *Notice sur un squelette trouvé dans un tombeau en maçonnerie découvert près du Lac de Longemer, arrondissement de Saint-Dié, le 19 Avril 1831* (1).

Ainsi c'est l'année même de la découverte que cette notice fut rédigée. Le nom de son auteur fait autorité en matière archéologique. Louis-Antoine-Nicolas Richard, fils du député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Dié le 10 Septembre 1780, bibliothécaire de Remiremont, où il mourut le 7 Juin 1855, était associé correspondant de la *Société royale des Antiquaires de France,* de la *Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts de la Haute-Saône,* associé libre de la *Société d'Émulation des Vosges.* Ses nombreuses publications historiques, aujourd'hui fort recherchées et très rares, montrent une érudition remarquable (2), surtout en ce qui concerne l'archéologie de Remiremont, et la notice inédite que nous avons retrouvée n'est pas la

(1) La même notice fut adressée à la *Société d'Émulation des Vosges*, qui en accusa simplement réception dans ses *Annales.*

(2) Ne pouvant les citer toutes, nous signalerons seulement :

1° *Essai chronologique sur les mœurs, coutumes et usages anciens dans la Lorraine,* 1835.

2° *Contes populaires, traditions, croyances superstitieuses, proverbes et dictons applicables à des villes et villages de la Lorraine,* 1836.

3° *Extraits d'une petite biographie des savants et littérateurs nés dans l'arrondissement de Remiremont*, 1841.

4° *Notice sur l'ancienne justice seigneuriale du Ban de Longchamp,* 1841.

5° *Une cité lorraine au Moyen âge* ou *Remiremont en 1465,* 1847.

6° *L'échapenoise* ou *transaction faite entre le duc de Lorraine Ferry III et le Chapitre de Remiremont en 1295,* 1850.

7° *Les Kyriolés de Remiremont.*

8° *Le grief de Vittel.*

9° *Le fief colonger d'Hochstatt*, dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France,* t. XVI.

10° *Coutumes particulières, mœurs et usages de la commune de La Bresse.*

11° *Notes du voyage dans les Vosges de l'abbé Grégoire.*

12° *Souvenirs de quelques obligations et redevances, souvent bizarres et singulières de la féodalité en Lorraine,* 1850.

13° *Dons faits à l'église Saint-Pierre de Remiremont, à différents titres, tels que ceux de grandes aumônes et d'anniversaires*, 1853.

Digitized by Google

moins intéressante de ses œuvres. Nous la reproduirons donc ici, en y intercalant seulement un document, afin de n'avoir point à revenir deux fois sur le même point.

## NOTICE DE M. RICHARD

... Voilà l'humble et dernier endroit
Où repose celui qui n'eut qu'un humble toit.
(Poème de la mort de Rotrou.)

« Ce monument, que je crois du Moyen âge, a été découvert le 19 Avril dernier par un jeune garçon de 14 ou 15 ans, occupé à des travaux champêtres sur un petit tertre qui s'avance en forme de promontoire vers la rive Sud-Ouest du beau lac de Longemer, au-dessous d'une ferme qui appartient à la famille de M. Paxion, et à quelques cents pas d'un pont jeté sur la Vologne qui sert de point de communication à une chapelle, souvent visitée par des pèlerins, et sur l'emplacement que la tradition donne à une ancienne cellule qu'on suppose avoir été construite par Bilon, officier de la Cour de Gérard d'Alsace, notre premier duc héréditaire, décédé à Remiremont le 6 Mars 1070.

« Il consistait, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, dans un petit tombeau de la longueur d'un mètre 94 centimètres sur 87 centimètres environ de largeur, et de 50 centimètres à peu près d'élévation, bâti en pierres

14° *Lettre de Dom Grappin à un Académicien de Besançon sur le royaume d'Austrasie, Revue d'Alsace,* 1853.

15° *Renouvellement des droits et articles de la mairie de Wintzenheim (1557),* idem, 1857.

16° *Transaction entre Marquard, abbé de Munster, et Jeanne de Vaudémont, abbesse de Remiremont*, idem, 1853.

17° *Le Balon*, idem, 1855.

Digitized by Google

de grès et de granit taillées assez grossièrement et liées par un mortier très rebelle à la pioche, et il était placé à une profondeur d'environ 64 centimètres au-dessous du sol.

« Ce précieux reste d'antiquité renfermait le squelette d'un homme qu'on a présumé avoir été d'une taille ordinaire. Il avait le visage tourné vers l'Orient, la main gauche posée derrière le col, d'où partait une chaîne d'une structure inusitée aujourd'hui, qui retombait sur son estomac, sans qu'elle ceignit cette partie de son corps; près du bout qui entourait la main et le col, se trouvait une espèce de clavette en silex, assez semblable à une moitié de pierre à aiguiser dont se servent nos faucheurs, traversée à une de ses extrémités par un reste d'anneau rivé, rompu et très oxydé, comme toute la chaîne à laquelle elle paraissait avoir été adhérente. Celle-ci, d'après les informations que j'ai eu soin de prendre, ne semblait nullement avoir été destinée à fixer dans ce tombeau l'individu qu'il renfermait; du moins la légèreté, le peu de force de chaque chaînon ne permet-elle pas de former cette conjecture, indépendamment de l'absence d'aucun anneau attaché aux parois de la muraille de ce sépulcre.

« Tous ces objets ont été, immédiatement après leur découverte, renfermés, je devrais plutôt dire entassés sans ordre et sans la moindre précaution, dans une boîte en hêtre, telle qu'on en fabrique dans le pays : incurie que j'ai d'autant plus déplorée qu'il semblait qu'on eût pris à tâche de tout disloquer et d'empêcher d'essayer de reconnaître par l'examen des dents de la personne à laquelle appartient le squelette si étrangement morcelé, et qui toutes ont été arrachées de leurs alvéoles, dispersées et égarées, quel pouvait être son âge présumé. J'aurais bien voulu acquérir quelques parties des restes de l'ermite inconnu déposés dans le sarcophage tout à fait rustique,

Digitized by Google

mais un petit vieillard qui m'a paru en être le gardien vigilant, et auquel j'avais proposé une ou deux pièces d'argent pour un petit bout de chaîne et pour la clavette en silex qu'on avait bien voulu conserver intacte, m'ayant fait mystérieusement l'observation, en continuant de faire tourner un fuseau qu'il tenait suspendu à une quenouille attachée à son côté gauche, qu'il pouvait avoir du plus ou du moins (je me sers de ses propres expressions que je traduis fidèlement du patois en français) dans ces ossements, qui sont peut-être ceux d'une personne morte en odeur de sainteté, il ne savait pas trop s'il conviendrait, pour le bonheur et la bénédiction de la maison où il espérait de la bonté de ses maîtres achever doucement ses vieux jours, qu'il se défit de ce trésor... J'ai dû respecter cette croyance, parce qu'elle m'a paru tenir au culte des traditions et des antiquités nationales qui a, suivant la belle pensée de Dussault, quelque chose qui ressemble au double sentiment de la piété filiale et du patriotisme. »

Nous interrompons ici la notice de M. Richard pour donner un portrait plus complet de cet antique fileur giraumois, gardien rébarbatif de la boîte aux reliques, que nous trouvons dans le *Guide du Baigneur* de FRIRY, page 79, 2e partie :

« Le vieillard propriétaire se fit le cicérone de ces nouvelles reliques qu'il ne montrait qu'à bon escient et dont il écartait parfois les indiscrets par son humeur acariâtre, ses questions grossières ou ses suppositions injurieuses. Témoin d'un de ses monologues, nous en donnons ici la substance comme spécimen du patois de Gérardmer :

| | |
|---|---|
| *Do ce que vo deveni don torti ?* | D'où venez-vous donc tous ? |
| *Porqué auvo eusschi de dedo venes piennes ?* | Pourquoi êtes-vous sortis de dedans vos plaines ? |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| *E ne mi b'sa de vo toci.* | Il n'y a pas besoin de vous ici. |
| *Vo savoue mou bé pranchié.* | Vous savez très bien parler. |
| *Vo zau, je schône, étidié deda queyque écœule.* | Vous avez, je pense, étudié dans quelqu'école. |
| *Vo aut terti des tralas.* | Vous êtes tous des bavards. |
| *Vo veni po avoue de lé châ?* | Vous venez pour avoir de la viande? |
| *Et senne que vo moirèse de faim et do mâu d'echtomeck.* | Il semble que vous mourez de faim et du mal d'estomac. |
| *Je vouraye que vo setue bé lont.* | Je voudrais que vous fussiez bien loin. |
| *Allet za viquema corant deda vo gorraines.* | Allez-vous en vite en courant dans vos réduits à porcs. |
| *Vo ennoie les gens aito de voenes trovaines.* | Vous ennuyez les gens avec vos contes ineptes. |
| *Vo faie mou la thsodhi; ma que je set terti toci, aito de neux armes, vo sero béteu pro po terti brare ailarmes.* | Vous faites bien les hardis; mais si nous étions tous ici avec nos armes, vous seriez bientôt tous prêts à crier alarme. |
| *E no faut tochi dessi et les terti fare brare.* | Je vais leur taper dessus et les faire tous braire. |

Ce monologue, très original dans sa rudesse gauloise et ses tendances à la rime, méritait d'être conservé. On comprend le courroux du vieux montagnard assailli sans doute de plaisanteries facétieuses par les jeunes touristes, *dandys* de 1830, venus là pour s'amuser de lui et de ses reliques. Mais revenons à la notice de M. Richard :

« L'histoire de Lorraine, les chroniques et les manuscrits que j'ai consultés s'accordent tous sur l'existence d'un officier ou serviteur de la Cour de Gérard d'Alsace, nommé Bilon, qui, désabusé de la vanité des grandeurs humaines et se trouvant à la chasse avec ce prince sur les bords très sauvages alors du lac de Longemer, résolut d'y terminer sa carrière et y construisit une chapelle

Digitized by Google

qu'il dédia à saint Barthélemy, encore aujourd'hui patron de la contrée et, à peu de distance, une cellule où il se retira en 1056. Voici comment Herculanus, chanoine de Saint-Dié, né à Plainfaing et décédé le 31 Mai 1572, raconte cette conversion subite, dans son ouvrage : *Antiquitates vallis Galilææ,* chapitre 20 : *Per idem tempus Bilonus servus Gerardi, ducis Lotharingiæ, vitæ pertæsus aulicæ et semet ipsum corripiens ob vitam absurde actam, in solitudinem secessit atque in saltu qui Longum mare vocatur* (*gallice* Gérardmer), *sacellum Divo Bartholomæo et sibi cellulam erexit ubi mirabili constancia, vir in aula præcipuus, emeritus perseverasse fertur. Est ibi lacus, unde Volumna fluvius originem habet, qui præter fluens vallem Camporum, in Mosellam paululum infra Docellas labitur. Hic fluvius baccas, sive uniones, fert magnitudine et colore subrubro orientalibus non inferiores.*

« On voit par cet extrait qu'Herculanus, assez instruit pour son temps, n'avait cependant pas une parfaite connaissance des localités, puisqu'il confond le lac de Gérardmer avec celui de Longemer qui en est éloigné de plus d'une lieue (1) et qu'il fait sortir la Vologne du premier de ces lacs, tandis que cette rivière, après avoir traversé celui de Retournemer, situé au pied de la haute montagne du Honeck, et celui de Longemer, va, après avoir formé la belle cascade du Saut-des-Cuves, si souvent visitée par un grand nombre d'étrangers, mêler ses ondes écumeuses avec celles d'un petit ruisseau qui prend sa source dans le lac de Gérardmer et arrose l'immense prairie de cette industrieuse commune.

« Jean Ruyr, également chanoine de Saint-Dié, dans ses *Recherches des saintes Antiquités de la Vosge, province de*

(1) M. Richard se trompe ici : la note entre parenthèses qui traduit *Longum mare* par *Gérardmer* n'est pas l'œuvre d'Herquel, mais de Dom Hugo d'Étival, son éditeur et annotateur, dans les *Sacræ antiquitatis monumenta,* t. I, p. 171.

Digitized by Google

*la Lorraine,* imprimées dans cette ville en 1633, et à Épinal l'année suivante, dit à peu près la même chose; seulement il ajoute que Bilon, auparavant traité délicatement, sut si constamment dompter le débord de sa première vie, qu'il acquit dans cette solitude une réputation de grande et persévérante austérité, et qu'il parut dans ce désert comme un autre Aod, au 3me livre des Juges, lequel usait de la main gauche comme de la droite; que l'entrée de Bilon en ce lieu fut environ l'an 1056 ou 1070, et qu'on n'a aucun auteur qui note le temps qu'il décéda (1).

« M. J.-B. Jacquot, médecin à Gérardmer, dans une notice très bien faite qui précède un *Essai topographique, physique et médical* de ce canton, imprimée à Strasbourg en 1826, donne une description du lac de Longemer qui, au mérite de la concision, réunit celui de l'exactitude. Voici ce qu'il rapporte du lieu où l'on vient de découvrir le tombeau qui fait le sujet de cette dissertation.

« Vers les mêmes temps, un gentilhomme nommé Bi-
« lon, voyageant dans ces forêts avec le même prince
« (Gérard d'Alsace), aperçut un endroit qui lui plut sur
« le bord occidental du lac de Longemer, dit alors Longue
« mer, à une lieue et au levant de Gérardmer, résolut de
« se retirer du monde; il y fit bâtir, sur une petite éléva-
« tion, une chapelle dédiée à saint Barthélemy et, un peu
« plus loin, sur un petit mamelon, de l'autre côté de la
« sortie des eaux du lac, sur la rive Sud-Ouest, il cons-
« truisit une cellule où il finit ses jours dans les exerci-
« ces de la pénitence. L'emplacement de cette cellule, au-
« jourd'hui cultivé, offre encore annuellement à la bèche

(1) L'auteur de la notice aurait pu ajouter ici que Ruyr et Herquel avaient sans doute puisé leurs renseignements dans la chronique de Richer, du XIIIme siècle, qui s'exprime ainsi : *Anno Domini mo lvjo, quidam Bilonus, Gerardi ducis servus, in saltu Vosagi qui Longum mare dicitur, locum et capellam in honore beati Bartholomei privus edificavit.*

Digitized by Google

« des propriétaires les débris des fondations de celle-ci,
« construite en grès et en granite, solidement maçonnés.
« Une chose digne de remarque, c'est que les anciens as-
« surent que le pied de ces mamelons ou tertres naturels,
« aujourd'hui à sec, était alors baigné par les eaux du
« lac, qui en formait ainsi deux petites îles. »

« Voilà, si je ne me trompe, la position bien déterminée des constructions faites par Bilon. La chapelle qui subsiste aujourd'hui ne m'a pas paru fort ancienne, du moins n'y ai-je pas remarqué, en l'examinant avec attention, aucune trace de l'architecture romane ou cintrée, postérieure à la domination romaine et antérieure au XIIe siècle, ni même aucun indice de l'architecture ogivique (*sic*) qui lui a succédé et dont nous avons un beau monument dans l'église d'Épinal et dans quelques parties de celle des Dames chanoinesses de Remiremont. Il se pourrait faire que cette chapelle entièrement moderne eût remplacé celle dont on voit encore des vestiges nombreux dans le lac, sur la rive opposée à celle où l'on a découvert le tombeau et à laquelle les habitants du pays ont donné le nom de *Chapelle des Graviers*.

« Quant à la cellule que Bilon construisit et où il consacra ses derniers jours à la contemplation et à la prière, je crois, avec M. Jacquot, qu'elle a dû être élevée sur le petit mamelon qui existe au-dessous du pré appartenant à la ferme de la famille de M. Paxion, et dans l'endroit même où d'anciens débris de murailles ont été trouvés autrefois et où l'on vient récemment de découvrir le tombeau dont il s'agit. Mais cette cellule, en supposant que ce fût celle de Bilon, a-t-elle été seule habitée par lui et ne devint-elle pas, après sa mort, la demeure des ermites qui lui succédèrent dans cette thébaïde ? On n'a aucun renseignement à cet égard.

« Il est difficile de fixer précisément l'antiquité des mo-

Digitized by Google

numents du genre de celui qui m'a engagé à entreprendre ces recherches, quand surtout ils n'offrent ni sculptures, ni inscriptions qui aideraient à déterminer l'époque de l'existence fugitive et inaperçue de la personne à laquelle il a servi de dernier asile. Privé de ces auxiliaires puissants, peut-être excusera-t-on de ma part quelques pas faits avec hésitation dans le vaste champ des conjectures, en supposant que notre tombeau a été construit vers le temps de la première Croisade, arrêtée au Concile de Clermont en 1096 et à laquelle on sait que Thierry le Vaillant, fils de Gérard d'Alsace, ne put assister et qu'il se fit relever de son vœu, en envoyant à sa place quatre cavaliers et un arbalétrier : *Dux Theodoricus pro infirma valetudine dedit pro cruce quatuor milites cum uno balistario,* comme s'exprime une vieille chronique. Nous avons vu que Bilon, officier de la Cour de notre premier duc héréditaire, s'était retiré dans la solitude vers 1056, ou même seulement vers 1070, si nous devons nous en rapporter au témoignage de Ruyr; pourquoi ne pourrions-nous pas penser que, vingt-sept ans plus tard, notre courtisan pénitent, nouveau Pierre, animé de l'ardeur qui transportait les populations de l'Occident dans les plaines de Damiette et de Ptolémaïs, n'aura-t-il pas voulu encore signaler sa valeur en allant combattre les mécréants qui profanaient le Saint-Sépulcre. Chrétien, réveillé par les cris *Dieu le veut ! Dieu le veut !* que répétaient les échos de la Vologne, il aura encore revêtu la pesante armure que, dans des jours plus tranquilles, il avait suspendue à la muraille de sa paisible cellule; déposé à la porte de la modeste chapelle le bâton de frêne qui l'aidait à gravir les pentes arrondies de la sourcilleuse montagne du Honeck ou la roche escarpée du Page, pour reprendre cette bonne lance qui lui acquit souvent los et guerdon dans maints tournois. Notre héros, après avoir partagé les lauriers

Digitized by Google

moissonnés sur les rivages du Jourdain et du Cédron et peut-être le sort commun à tant d'illustres défenseurs de la foi, de cruelles privations, une captivité plus cruelle encore, aura désiré venir reposer sa tête dans cette belle et riante vallée des Fies, non loin de cette humble chapelle que sa piété avait naguère élevée à saint Barthélemy, sur les bords si tranquilles de ce lac dont les eaux limpides, image de la pureté de son âme, réfléchissaient au coucher du soleil les pyramides d'épicéas qui ombrageaient sa cellule, et pour dernier vœu fait aux pauvres habitants de ce canton, ravis de revoir l'hôte qui versait jadis sur leurs blessures le baume de la consolation et dont les récits charmèrent l'ennui des tristes et longues soirées d'hiver, demandé qu'une main amie l'inhumât avec la lourde chaîne qu'il avait rapportée d'outre-mer, monument destiné à rappeler les jours de l'esclavage sous le ciel brûlant de la Syrie.

« C'est, il me semble, ce qu'on peut conjecturer de plus vraisemblable de la chaîne trouvée sur le squelette découvert au bord du lac de Longemer, qui a pu appartenir aussi à quelque solitaire retiré dans les montagnes et qui, dans de semblables circonstances et comme l'histoire du Moyen âge en offre de nombreux exemples, aurait, après avoir souffert les horreurs de la servitude pendant les Croisades, fait le vœu que je suppose à Bilon.

« Plusieurs personnes qui ont été à même, comme moi, d'examiner cette chaîne, ont cru y reconnaître un fragment de cilice. Je ne puis partager cette opinion. Cet instrument de discipline étant, comme on sait, une chaînette hérissée de pointes aiguës appelées scorpions, ou une pièce d'étoffe tissue avec des soies de sanglier qu'on plaçait à nu sur la chair, caractères que n'offre point notre précieux reste d'antiquité, qui ne paraissait pas non plus avoir été destiné à fixer au tombeau l'individu sur lequel il était dé-

Digitized by Google

posé, ce qui me ferait encore conjecturer que cette chaîne a pu appartenir à un oblat d'un monastère voisin qui, au lieu de porter un collier en cuivre ou en fer, a peut-être préféré ce premier signe de servitude avec lequel il aurait désiré être enterré, afin d'exprimer par là la perte qu'il avait faite de sa liberté. Ce qui détruirait encore une autre opinion que la même chaîne avait été employée à lier un malfaiteur condamné à une mort longue et si cruellement révoltante. Peut-on croire, je le demande, qu'on eût précisément choisi l'emplacement de l'ancienne demeure d'un pieux ermite, d'un solitaire renommé sans doute par sa douce charité, pour en faire le théâtre d'un semblable supplice? Remarquons qu'on ne trouve dans l'histoire, dans les chroniques ni même dans les traditions, aucun indice de l'existence d'une haute justice, exercée dans cette contrée à une époque voisine de celle où nous supposons que la personne dont on vient de découvrir le squelette a été inhumée. Ce pays, riche aujourd'hui d'une active industrie, n'était dans ces temps reculés qu'un désert affreux et inextricable : *Eremum vastam Vosagum,* comme l'appelle Jonas dans la *Vie de saint Colomban,* où Charlemagne et Louis le Débonnaire, son fils, vinrent en 805, 817, 821, 831, goûter les plaisirs de la chasse, poursuivre l'élan, le buffle, seuls habitants, avec quelques pauvres serfs, de cet immense désert.

« On lit dans un compte de l'année 1504, que j'ai vu autrefois dans les archives de Remiremont, que les habitants de Gérardmer devaient fournir au seigneur d'Hastatt, en Alsace, ou à ses officiers, au terme de la Saint-Martin d'hiver, quatre lances de bois de sapin non ferrées, six blancs monnaie de Lorraine pour chaque feu, douze barils de beurre et deux pintes de truites vives, qu'ils étaient obligés de lui apporter à Sulzbach, vraisemblablement à son château de Burgthal. Ce titre, ainsi que beaucoup



Digitized by Google

d'autres que j'ai consultés, ne fait mention d'aucune justice seigneuriale exercée dans ce village qui, à une époque assez voisine de nous, fut donné en fief par les ducs de Lorraine au Chapitre de Remiremont, lequel devait envoyer, le jour de la Saint-Barthélemy, à la chapelle de Longemer, où il se faisait une procession, vingt-cinq hommes nommés *les hommes le Duc,* afin d'y maintenir le bon ordre. On sait que l'exécution des hauts jugements, prononcés dans l'étendue des cinquante-deux bans que saint Romaric donna à cet illustre Chapitre, avait ordinairement lieu à Arches. Il n'est donc pas présumable que le squelette trouvé dernièrement sur les bords du lac de Longemer soit celui d'une personne qui aurait subi le genre de supplice qu'on suppose assez gratuitement lui avoir été infligé, sans avoir même la preuve qu'elle était attachée à la tombe qui la recélait. Pour mon compte, je ne fais aucun doute que cette tombe ne fût celle de Bilon et ce squelette celui de cet officier de la Cour de Gérard d'Alsace, que le temps a respecté, afin de nous laisser un monument élevé à la piété d'un pauvre solitaire, contemporain d'un prince dont le règne ne fut pas sans gloire et qui mourut trop tôt pour le bonheur de ses peuples.

« (Signé) : RICHARD (DES VOSGES).

« Associé correspondant de la *Société royale des Antiquaires de France,* de la *Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts de la Haute-Saône,* associé libre de la *Société d'Émulation des Vosges,* résidant à Remiremont. »

On vient de voir que M. Richard considère la chaîne mystérieuse, placée sur la poitrine du squelette, comme un souvenir d'une captivité chez les infidèles et d'une délivrance inespérée. Mais on pourrait objecter que les captifs revenus de la Terre-Sainte et rapportant leurs fers, les suspendaient plutôt aux murs des églises, afin de laisser aux fidèles une preuve durable de l'aide de Dieu.

Digitized by Google

Ainsi RUYR, dans sa *Narration succincte des miracles de la Vierge Marie, en l'église construite en son honneur par saint Dieudonné* (1), dit qu'on remarquait aux murs de cette église « un grand nombre de chaînes, colliers, ma-« nottes et ceps de fer que plusieurs captifs, surpris aux « escarmouches et rencontres des Turques, Sarrasins et « autres mécréants, dans les armées conduites autrefois au « recouvrement de la Terre sainte par nos princes lorrains, « et délivrés par le mérite de la Très Sainte Vierge, s'étant « ici transportés, y ont attachés, comme les instruments « de leur captivité et de leur admirable délivrance. »

« Dès le temps de Richer, dit Dom Calmet, on voyait « déjà dans l'église de Saint-Nicolas ces chaînes *énormes* « qui sont pendues aux piliers et qui sont des monuments « authentiques de la délivrance procurée par les mérites « du saint aux captifs pris dans les guerres contre les « Sarrasins. A leur retour, ces défenseurs du nom chré-« tien apportaient leurs liens aux pieds de leur libérateur « et les suspendaient aux colonnes de son temple (2). »

De plus, la structure même de la chaîne de Bilon, dont « la légèreté, le peu de force de chaque chaînon, » sont constatées par M. Richard, ainsi que le silex retenu à son extrémité par un anneau, ne permettent pas d'y voir un lien capable d'enchaîner solidement un prisonnier.

Laissons donc de côté cette hypothèse et voyons plutôt si M. Richard n'a pas repoussé trop vite l'opinion de plusieurs personnes qui reconnaissaient, dit-il, dans cette chaîne, un instrument de discipline.

L'époque à laquelle Bilon se retira dans la solitude de Longemer fut justement celle de la fondation de nombreux ermitages dans les retraits les plus sauvages des Vosges. Tandis qu'au VIIe siècle les fondateurs de monastères réunissaient des moines nombreux dans les vallées propres

(1) L. V, ch. XVIII des *Sainctes Antiquitez*.
(2) *Histoire de Lorraine*, 2e édition, t. II, p. 340.

Digitized by Google

à la culture, au XIe siècle, au contraire, c'est dans les déserts incultes ou sur les sommets escarpés que les anachorètes se retirent solitaires. Sans sortir de notre région et de la période 1050-1100, nous voyons Théodoric construire la cellule de Malfosse, sous la Baume, près de la Haute-Pierre de Moyenmoutier; Regnier fonde l'ermitage de La Meix, près de Senones; Hugues celui de Clermont, sur la Madeleine; Anténor celui du Châtelet, près de Remiremont; Richard celui de Dommartin; Séhère celui de Chaumousey; Engibalde ceux d'Hérival et de Bonnevaux; Hugues de Moyenmoutier ceux de Belval, Xures, Léomont, Romont; Ursus celui de Saint-Jacques, près de Neufchâteau; Augier celui de Saint-Augier, près d'Épinal, etc. Plusieurs de ces ermitages devinrent plus tard des prieurés.

Mais les causes qui amenaient ces solitaires au désert, souvent le besoin d'expier des fautes commises dans le monde, les induisaient aussi à pratiquer toutes les formes de mortification de la chair par des corrections volontaires, afin de repousser les tentations et de réparer les péchés anciens. C'est justement au XIe siècle que l'usage de la flagellation s'est introduit parmi les anachorètes, par l'exemple et les prédications de Gui, abbé de Pomposa, de Popon, abbé de Stavelot, de Pierre Damien et de saint Dominique l'Encuirassé.

Damien (1007 † 1072), un des plus énergiques appuis de Léon IX, s'infligeait la flagellation avec une systématique atrocité : il dresse un tarif statuant que 1.000 coups seront donnés pendant la récitation de 10 psaumes, que la récitation du psautier sera accompagnée de 15.000 coups, équivalant à une pénitence de 100 ans. Dominique l'Encuirassé, mort en 1060 et qui devait son nom à son cilice en mailles de fer aiguës, était parvenu à gagner cette pénitence de 100 ans pendant vingt jours de suite, c'est-à-dire à s'administrer 300.000 coups consécutifs (1).

(1) BAILLET, *Vie des Saints.*

Digitized by Google

Les Statuts d'Hérival, les seuls qui nous soient parvenus de cette époque dans notre région, obligeaient les convers à se flageller de la discipline, tous les vendredis (1). Ainsi la flagellation au XIe siècle était une pratique commune dans l'anachorétisme. Les instruments de correction étaient variés : corde avec ou sans nœuds, courroie, férule, fouet armé de pointes de fer ou de balles de plomb, martinet, chaînes, etc. Le silex fixé au bout d'une chaînette, trouvé dans la sépulture de Longemer, rappelle trop le caillou dont saint Gérôme se frappait la poitrine pour n'être pas un instrument de flagellation.

Cette chaîne confirmerait l'opinion de tous les historiens que le squelette de Longemer était bien celui de Bilon, puisque c'est à l'époque où il se retira dans cette solitude que les pratiques de flagellation furent le plus usitées par les ermites. L'emplacement du caveau au milieu des murs de la cellule indiquerait aussi que c'était bien le tombeau du fondateur de cet ermitage. Saint Siméon, ermite de Trèves, mort en 1035, fut également enterré dans un tombeau qu'il avait fait creuser dans sa cellule même, quoiqu'elle fût au dernier étage de la Porte-Noire. Si d'autres ermites succédèrent à Bilon, ceux-ci ne furent certainement pas inhumés dans sa cellule, mais bien plutôt dans la chapelle voisine.

« En 1881, dit M. Géhin (2), quand on creusa la tombe « d'inhumation du professeur Rigaud, à l'intérieur de la « chapelle on découvrit dans le sol des ossements hu- « mains. »

Richer, avons-nous vu, ne donne à cette chapelle qu'un seul patron, saint Barthélemy. Mais le P. Benoit Picard a publié un titre d'Henriette de Vienne, abbesse de Remi-

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 337.

(2) *Gérardmer à travers les âges*, 5e partie, ch. I. (Bulletin de la *Société philomatique vosgienne*).

Digitized by Google

remont, daté du 10 Mars 1449, d'après lequel cette chapelle était dédiée à un second patron, saint Gérard (1). Puis, il donne un autre titre de 1455, où saint Barthélemy seul est nommé comme patron. Cependant le patronat de saint Gérard doit être bien certain, car lorsqu'on éleva, en 1540, près de la tour de Gérard d'Alsace, une nouvelle chapelle pour remplacer celle de Longemer qui était trop étroite et trop éloignée de Gérardmer, on la dédia également à saint Gérard et saint Barthélemy, et c'est cette chapelle qui devint l'église vicariale puis paroissiale, jusqu'à la construction, en 1730, de l'église actuelle.

Or Bilon aurait assisté cinq ans avant son arrivée à Longemer, selon le P. Benoit Picard, « à la cérémonie de la « translation de l'évêque saint Gérard, faite à Toul le 22 Oc- « tobre 1051. Cet officier, touché de la sainteté de nos cé- « rémonies et des miracles que Dieu fit paraître sur le « tombeau de ce saint, se retira dans les Vosges et fit « bâtir une chapelle en l'honneur de saint Gérard et de « saint Barthélemy, laquelle, à cause des biens qu'il y « annexa, fut érigée en bénéfice dans l'église paroissiale, « dont ces deux saints devinrent les patrons et donnèrent « lieu d'appeler les habitations proches du lac, Gérardmer, « *sancti Gerardi mare.* »

Nous n'avons pu vérifier la présence de Bilon à Toul, le 22 Octobre 1051, n'ayant pas retrouvé le titre de translation; mais, comme le dit si justement M. Arthur Benoit (2), « le P. Benoit Picard est un de ces rares écrivains qu'on « doit croire sur parole et dont les citations n'ont pas be- « soin d'être vérifiées. »

On peut donc conclure avec lui que ce n'est pas à Gérard d'Alsace, mais bien à saint Gérard que Gérardmer doit son

(1) *Remarques sur le traité historique et critique de l'origine et la généalogie de la Maison de Lorraine.* Toul, 1712, p. 46.

(2) *Les origines de Gérardmer,* d'après le P. Benoit PICARD, de Toul, *Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges,* 1878, p. 252.

Digitized by Google

nom, puisque ce saint fut le patron de la première chapelle fondée en cette vallée, cinq ans après sa canonisation, et l'on peut considérer le seigneur Bilon comme le parrain de cette charmante station vosgienne.

G. SAVE.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# PIÈCE DE VERS LATINE

## EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Ce petit *carmen* de trente vers seulement est dû à un poète bas-normand, professeur d'éloquence latine à l'Université de Caen et membre de l'Académie de cette ville, nommé Antoine Hallei, personnage bien oublié de nos jours après avoir eu de son temps une grande notoriété. Hallei naquit à Bazenville, près de Bayeux, et décéda à Paris le 3 Juin 1676, à l'âge de 83 ans. Ses vers sur Jeanne d'Arc se trouvent dans le Recueil de ses œuvres (pages 88-89) imprimé à Caen en 1675 (1) par J. Cavelier, poète latin lui-même.

Parmi les disciples d'Antoine Hallei, on peut citer l'évêque d'Avranches, le célèbre Huet, qui envoya une ode en latin à son ancien professeur; et parmi ses amis, il y a l'évêque de Belley, Camus, deux célèbres jésuites, les PP. de la Rue et Sirmond, le poète Ménage et bien d'autres, dont deux Rauraques, Conrad Harter, de Bâle (2) et un curé (3) de ce diocèse, J.-G. Marcel. Grâce aux poésies du professeur de Caen, on peut ajouter quelques notes à

(1) *Ant. Hallei, regii eloquentiæ professoris et Muræi sylvani gymnasiarchæ, in Academia Cadomensi. Opuscula Miscellanea. Cadomi, apud J. Cavelier, regis et Academiæ typographum MDCLXXV,* in-8°, VI-468. Portrait d'Hallei par E. Gantrel. Ouvrage dédié au dauphin.

(2) *Ad clarissimum virum Conradum Harterum, Basileensem, doctissimi, filii, nomine Cadomi degentis. Epistola, 95 vers.* (p. 319).

(3) Il lui envoie un *carmen* signé : *G. Marcellus, baccal. theol. à Sorbona, Plessao quandam rhetore, Basileensis parochus ac rector* (p. 466).

Digitized by Google

la *Biographie du Parlement de Metz*, par le conseiller Michel, parue en 1853, à propos d'un des premiers conseillers venus dans cette ville : Jacques Moysant, seigneur de Brieux, de la Luzerne et de Martragny, qui ne fit qu'un court séjour dans la vieille cité messine, car il vendit sa charge en 1636 pour aller vivre sur ses terres en Normandie. Il était bon poète latin lui-même, et Hallei lui adressa plusieurs odes (1), entre autres une sur la mort, à Metz, de sa femme Catherine de la Tombe (2), et une autre sur celle de leur fils, Pierre Moysant de Brieux (3).

Il nous reste à parler des deux auteurs dont Hallei s'est servi pour composer son *carmen*. Le premier m'est totalement inconnu. Moréri dit que Vallerand Varanius, français, publia en 1516 un poème latin en vers héroïques, divisé en quatres livres, sur Jeanne d'Arc. Qui a vu ce poème?

Le second est un « descendant de la Pucelle, » Jean Hordal, conseiller du duc de Lorraine, doyen et professeur de droit en l'Université de Pont-à-Mousson, auteur d'un ouvrage bien recherché, intitulé : *Heroïnæ nobilisimæ Joannæ Darc (!) vulgo Aurelianensis Puellæ Historia*. Pont-à-Mousson, 1612, in-4°, 3 gravures de L. Gaultier (4). Livre dédié à François de Lorraine, comte de Vaudémont, seigneur de Dompremy (5), etc. Jean Hordal mourut en 1618, âgé de 78 ans, et fut enterré aux Clarisses de Pont-à-Mousson.

(1) *Nobilissimo Viro Jacobo Mosantio in supremâ Metensi Curiâ senatori*, et d'autres vers, p. 236.

(2) *Ad nobilissimum Briosum senatorem Metensem in obitum charissimæ conjugis Catharinæ de la Tombe*, p. 413.

(3) *In funestam nobilis pueri Petri Mosantii eædem*, p. 410.

(4) Volume rare et des plus beaux qu'aient produits les presses de Melchior Bernard, dit Beaupré, p. 282 (8 ff. non chiffrées et 251 pages).

(5) Ce prince avait la seigneurie de Domremy par suite de son mariage avec Christine de Salm, qui la lui avait apportée en dot. D'après Maillet, Domremy était un village du Barrois mouvant, office de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de Lamarche, coutume de Bassigny-Barrois, présidial de Châ-

Digitized by Google

Pour revenir au *carmen* du poète normand, ses vers respirent le feu du patriotisme le plus pur, et ils sont tout à fait dignes d'un bon Français. Ses pensées sont nobles et généreuses. On se sent tout ému des douleurs qu'éprouva l'héroïne sur le bûcher; la description est cependant un peu réaliste, mais la fin du *carmen* est tout à fait belle; c'est quand, dans l'enthousiasme poétique, l'auteur s'écrie : « Si la jeune fille est réduite en cendres, son honneur n'est « pas atteint, il triomphe du feu et il est en sûreté pour « toujours, » et Antoine Hallei n'était-il pas bon prophète lorsqu'il écrivait ces beaux vers pour terminer son *carmen* ?

*..... jamq; incubat ipsi*
*Busto fama ingens, quæ latè sparsa virescet,*
*Dum genus Hectoreum Francis dominatur arvis.*

COR PUELLÆ AURELIANENSIS, *ex Valerando Varanio, Parisiensi theologo, et Joanne Hordal, antecessore Mussipontano, in Libris quos hic prosâ, ille versu de fortissimâ heroïnâ scribserunt.*

EPIGRAMMA LAUREATVM

ROTOMAGI ET CADOMI PRIMA PALMA DONATUM

*Virgo mihi canitur, non carpens vellera molli*
*Virgo manu, dura sed casside pressa capillos*
*Gallica fulmineo sed Amazon ense coruscans,*
*Certa salus patriæ. Quam post ingentia facta,*
*Post acies fusas Anglorum, urbesque receptas,*
*Heu animam insontem sub iniquo ponere busto*
*Vidit Rotomagus mœrens, et Sequana fusis*
*Intumuit lacrymis. Te-ne ô miseranda puella,*
*Tristibus impositam flammis, et dira ferentem*

lons-sur-Marne, parlement de Paris, diocèse de Toul, doyenné de Gondrecourt, archidiaconé de Rinel en Champagne et annexe de Greux, village de la même province. Le duc de Bar était donc le souverain de Domremy sous la suzeraineté de la France. On sait que le duc de Bar eut le duché de Lorraine en souveraineté par suite de son mariage avec la fille du duc Charles II.

Digitized by Google

*Aspicio? Pro quanta armat constantia pectus,*
*Clamor abest, et nox moribundi qualis oloris*
*Auditur, donec voci interclusa vapore,*
*Atque animæ laxata via est; quam nectaris haustus*
*Largior exhilarat Cœlo, dum ardente crematur*
*Corpus inane rogo. Populatur flamma pudicum*
*Os, humeros, fortesque manus, et pectore casto*
*Munda papillarum rapido nix liquitur igni.*
*Jamque subit vaga pestis, et errat viscera circum*
*Prædatrix, pulmo, jecur, et dura ossa fatiscunt.*
*Omnia Vulcano considunt hausta voraci*
*In cineres, jactos volucri ludibria vento.*
*Cor unum, cor virginei penetrale decoris*
*Sanctius, illæsum est, et ovanti ex igne triumphat :*
*Ipsa suis est tuta minus salamandra favillis.*

*I, nunc, Angle ferox, et dic mœchamq; magamq;*
*Judice quæ flamma est insons; elementa pudorem*
*Non bene damnatum absolvunt; jamq; incubat ipsi*
*Busto fama ingens, quæ late sparsa virescet,*
*Dum genus Hectoreum Francis dominatur arvis.*

ALLUSIO

*Virginei exprimitur Cordis sub imagine Virgo.*

TRADUCTION

LE CŒUR DE LA PUCELLE D'ORLÉANS, *d'après ce qu'on en ont écrit Vallerand Varanius, docteur en théologie de Paris, et Jean Hordal, professeur à Pont-à-Mousson, l'un en vers, l'autre en prose.*

## PIÈCE DE VERS

COURONNÉE ET AYANT OBTENU LE PREMIER PRIX A ROUEN ET A CAEN

Une vierge qui ne fila pas la laine de ses mains, mais qui serra ses cheveux sous un dur casque et amazone gauloise, salut de la patrie, agita une épée étincelante, et qui, après des actions admirables, après des victoires gagnées sur les Anglais, après avoir reconquis des villes;

Digitized by Google

Rouen en pleurs vit, hélas ! jeter son corps innocent sur un bûcher inique et la Seine augmenter ses eaux de ses larmes répandues, va être l'objet de cette poésie.

N'est-ce pas toi que j'aperçois, ô vierge digne de pitié, liée sur ce triste bûcher et éprouvant des tourments affreux ? De quelle somme de fermeté elle remplit sa poitrine ! On n'entend aucun bruit... et sa voix mourante s'exhale comme celle du cygne jusqu'à ce que la fumée lui ferme à jamais la bouche. Mais la voie céleste est ouverte à son âme, qui est reçue dans le Ciel comme une coupe pleine de nectar, tandis que sa dépouille mortelle achève de se consumer sur le bûcher vide. La flamme commence à dévorer sa bouche pudique, ses épaules, ses mains jadis si redoutables, et la blanche neige de son sein se liquifie dans sa chaste poitrine par l'effet du feu rapide. Déjà on sent de vagues odeurs pestilentielles et la flamme dévorante erre autour de ses entrailles, des poumons et du foie, et les durs os se réduisent en poussière. Tout son corps est consumé et réduit en cendres par le vorace Vulcain et devient le jouet du vent rapide. Le cœur seul, le cœur plus saint, soutien de l'honneur de la vierge, n'est pas atteint, et il triomphe du feu qui erre partout en vainqueur. Il est en sûreté comme la salamandre qui renaît de ses cendres.

Va, Anglais féroce, et appelle-la prostituée et sorcière, celle qui sort innocente par les flammes de la justice de ton pays : les éléments absolvent sa pudeur condamnée injustement, et déjà sur son bûcher même, la renommée aux mille voix s'empare de celle qui au loin atteint une nouvelle gloire, tant que la race d'Hector dominera sur les champs français !

ALLUSION

La vierge est exprimée par l'image du cœur virginal.

A. BENOIT.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# LES FÊTES POPULAIRES

## DANS LES VOSGES ET EN LORRAINE [1]

---

Notre pays vosgien est un de ceux qui ont conservé le plus longtemps, à travers les bouleversements de l'histoire, quelques-unes de ses anciennes coutumes. Celles-ci tombent malheureusement tous les jours dans l'oubli; notre siècle... gouailleur ne sait pas s'accommoder de ces pratiques naïves et familières, qui pourtant ne manquaient ni de charme ni d'attrait.

En suivant l'ordre chronologique, nous allons nous occuper successivement de la fête des rois, du mardi gras, du dimanche des brandons, des valentins, de la Saint-Jean, de la Saint-Nicolas.

La solennité des rois se célèbre le 6 Janvier. — Ce n'est pas seulement une fête religieuse qui nous rappelle le souvenir des trois Rois Mages allant adorer Jésus-Christ dans sa crèche, mais, pour nous autres Lorrains, elle est l'anniversaire de l'un des principaux épisodes de notre histoire nationale.

En 1476, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avait envahi la Lorraine et la gouvernait en maître. Il vint mettre le siège devant Nancy. Le duc de Lorraine, René II, ne disposant pas de for-

(1) Ce travail a été admis par le *Comité des Travaux historiques et scientifiques* et présenté au Congrès des Sociétés savantes de 1895 (*Journal officiel du 19 Avril 1895*).

Digitized by Google

ces assez considérables pour tenir tête à son ennemi, partit en Suisse, y réunit une armée en toute hâte et vint, le 5 Janvier 1477, offrir la bataille à Charles le Téméraire. La lutte fut terrible; les Bourguignons chargés avec acharnement furent taillés en pièces, et leur chef jusqu'alors invincible, Charles le Téméraire, forcé de fuir, fut tué près de l'étang Saint-Jean par Claude de Beauzemont, châtelain de Saint-Dié.

En souvenir de cette mémorable victoire remportée le 5 Janvier 1477, la fête des Rois se célébra dès lors en Lorraine avec une solennité inaccoutumée. Dès le matin, le son de la musique et des trompettes rappelaient aux habitants l'heure à laquelle René avait jadis fait sonner la diane. Une messe solennelle était ensuite célébrée en souvenir de celle que les combattants avaient entendue à Saint-Nicolas avant de livrer bataille. Au sortir de la messe, des salves d'artillerie donnaient le signal d'une abondante distribution, faite aux bourgeois, de viandes, gibier, vins et gâteaux, proportionnée au nombre des membres de chaque famille, sur la présentation de billets délivrés à l'avance par les vicaires de chaque paroisse. — A midi, chacun se mettait à table et alors commençait la véritable fête des Rois. Suivi de quelques gentilshommes, le prince allait visiter certaines maisons; les convives buvaient à sa santé; le prince répondait à son tour, et le gobelet dont il s'était servi était conservé précieusement dans la famille et se transmettait de génération en génération (1).

La journée des rois se terminait à huit heures du soir par une procession aux flambeaux. C'était l'heure à laquelle le duc René rentrant à Nancy, s'était rendu à la collégiale Saint-Georges pour remercier Dieu des succès qu'il avait obtenus. On étalait sur les murs du palais ducal les trophées pris sur les Bourguignons, et notamment

(1) Noel, *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Lorraine*, t. V.

Digitized by Google

la fameuse tapisserie qui décorait la tente de Charles le Téméraire. Là procession se composait d'une compagnie de la milice bourgeoise, des Congrégations religieuses, des suisses en costume du XVe siècle, avec hallebardes et espadons, des curés et chanoines. Enfin, le duc et sa Cour fermaient la marche avec les corps de justice. Sorti du palais, le cortège, après un parcours plus ou moins long, suivant la température, faisait le tour de la Carrière et entrait à Saint-Georges où était immédiatement chanté un *Te Deum* d'actions de grâce (1). La fête commémorative du 5 Janvier, supprimée pendant l'occupation française, fut rétablie par le duc Léopold, qui s'efforça de la remettre en honneur, parce qu'elle rappelait des évènements chers à tous les cœurs lorrains. Elle fut supprimée de nouveau de 1702 à 1714, temps pendant lequel les troupes de Louis XIV occupèrent la Lorraine. Reprise en l'année 1715, elle fut définitivement abolie en 1737 par Stanislas, roi de Pologne.

Aujourd'hui, dans nombre de familles, on célèbre encore la fête des Rois en souvenir de la manifestation de Jésus-Christ aux gentils et de l'adoration des Mages. Cette réjouissance toute intime, consiste à introduire une fève dans un gâteau que l'on partage au dessert et qui désigne la personne à laquelle échoit la royauté, objet de bruyants vivats. — Autrefois, on tirait les Rois au début même du repas; le plus âgé des convives plaçait dans un panier couvert d'une serviette un nombre de fèves égal, plus deux, à celui des invités et des domestiques, la fève gagnante ayant été préalablement noircie. Le plus jeune de la famille, après avoir récité le « Bénédicité, » venait tirer les fèves une à une, la première pour le bon Dieu, la seconde pour la Sainte Vierge, et ensuite pour chacun des assistants en commencant par le plus âgé. Celui au nom

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. V.



Digitized by Google

duquel sortait la fève noire était proclamé roi et choisissait sa reine ou réciproquement (1). L'élection de Dieu ou de la Vierge était regardée comme un bonheur pour la maison; une portion du repas était, dans ce cas, remise aux pauvres qui se présentaient de porte en porte, réclamant la part du bon Dieu. La royauté était rachetée par un cadeau quand elle échéait à un domestique, et alors la fève noire était remise au panier pour obtenir un roi parmi les convives. Le roi et la reine élus devaient le dimanche suivant se rendre à la grand'messe et se présenter à l'offrande (2).

Aujourd'hui, la fève se tire avec moins de solennité. Quant aux prérogatives du roi et de la reine, plus gênantes que dignes d'envie, elles consistent dans l'honneur d'une acclamation dès que l'un ou l'autre porte le verre à sa bouche, et, après chaque gorgée, les voisins se font un malin plaisir d'essuyer la bouche royale avec un empressement comique et rarement agréable.

Quelques usages particuliers subsistent encore à Gérardmer et dans les villages avoisinants. Pendant la semaine qui suit l'Épiphanie, de jeunes garçons au nombre de trois, la tête ceinte de papier argenté et portant des sceptres en bois doré, se rendent dans les maisons, précédés d'un enfant vêtu d'une robe blanche et qui tient une longue perche, au sommet de laquelle brille une étoile en fer-blanc. Ils sont habillés comme la tradition rapporte que devaient l'être les trois Rois Mages et ils chantent une complainte, « comme quoi sans autre guide « qu'une étoile merveilleusement reluisante, ils ont pu « parvenir à la pauvre demeure dans laquelle est venu « au monde le divin Sauveur; combien ils furent ravis « des benians accueils que leur fit un beau grison qui

(1) Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, t. I.
(2) Noel, *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Lorraine*, t. V.

Digitized by Google

« se disait son père (1). » La complainte terminée, les illustres visiteurs recueillent les dons qui leur sont faits et qui consistent d'ordinaire en pain, lard, victuailles, quelquefois en une pièce de monnaie. Tous trois, après un salut, se rendent dans la maison voisine, et le soir, leur palais altéré par le grand air et les chansons, fait *in boin repet de mossieu et une soulei,* c'est-à-dire un bon repas de monsieur et une ivresse.

Une coutume analogue existe encore dans quelques communes de l'arrondissement de Montbéliard. Là, ce sont des jeunes garçons de la classe pauvre qui parcourent les maisons et profitent de l'occasion pour mendier avec moins de gêne (2).

Nous arrivons au mardi gras, le jour des réjouissances populaires par excellence. Dans les rues on ne voit que des masques accoutrés de costumes burlesques et cherchant à intriguer les passants. Rien ici n'est changé; ce sont toujours les mêmes usages, les mêmes folies, les mêmes lazzis. Quelques coutumes locales ont pourtant disparu; ainsi il n'y a guère plus d'un demi-siècle, une troupe de jeunes gens masqués, barbouillés de suie et affublés de sordides vêtements de femme tout en lambeaux, parcouraient les rues de Nancy pendant la soirée du mardi gras, en vociférant et en apostrophant les passants. Désignés sous le nom de *chaourasses* (3), ces personnages masqués s'arrêtaient de distance en distance, simulant le lavage des torchons dans le ruisseau, et se livraient à une ronde désordonnée autour d'un mannequin fixé sur une échelle et baptisé « le mardi-gras. » Après une nuit d'orgie, la troupe avinée allait, dans la

(1) *Ancien Noël en patois de Gérardmer.* Mémoires et dissertations de la *Société royale des Antiquaires de France,* v. IV, 2e série, p. 249-269.

(2) Ch. Roy. Us et coutumes de l'ancien pays de Montbéliard et en particulier de ses communes rurales.

(3) Patois lorrain qui signifie « laveuses, » du verbe *chaouer*, laver.

Digitized by Google

matinée du mercredi des Cendres, jeter son trophée à la rivière (1).

A Saint-Dié dans les Vosges, à Saint-Mihiel dans la Meuse et dans quelques autres villes lorraines, on avait coutume, le mardi gras, de promener sur un âne ou un bœuf, la tête tournée à la queue de l'animal, tout individu ayant laissé son voisin recevoir de sa femme une de ces corrections dont la distribution paraît être le privilège du sexe le plus fort. C'était là une espèce d'assurance mutuelle entre les hommes mariés. Cette coutume burlesque ayant donné lieu à des rixes sanglantes, l'autorité judiciaire crut devoir la prohiber, et la Cour de Lorraine, dans ses arrêts des 21 Mars 1718 et 9 Janvier 1755, interdit la promenade au bœuf à Saint-Mihiel et la promenade à l'âne à Saint-Dié. Mais la coutume était trop fortement entrée dans les habitudes du pays pour périr sous les arrêts de la justice; elle survécut même à la Révolution qui effaça tant de traditions d'une autre époque. — Si la promenade infligée aux voisins des maris trop débonnaires a disparu aujourd'hui de fait, elle s'est perpétuée sous la forme d'un dicton populaire; ainsi, dans certaines localités on dit encore : « Le voisin ira sur l'âne, » lorsque l'époux laisse sa moitié s'arroger les droits et l'autorité qui n'appartiennent qu'au sexe fort (2).

A Nancy, les fêtes du Carnaval se terminaient quelquefois par un copieux repas offert par le duc, le soir du mardi gras, aux notables bourgeois de la ville. Après le repas, les danses se prolongeaient jusqu'à l'arrivée du carême commençant à minuit (3).

Parmi les anciens vestiges du Carnaval, il ne faut pas oublier la « promenade du bœuf gras » qui se pratique

(1) BEAULIEU, *Archéologie de la Lorraine*, t. I.

(2) A. GÉRARD, *Une Coutume du Carnaval de Lorraine*. (Bulletin de la *Société philomatique vosgienne*, t. VI.)

(3) LIONNOIS, *Histoire de la ville de Nancy*, t. III.

Digitized by Google

encore dans quelques localités. L'animal spécialement choisi pour la circonstance est conduit à travers les rues de la ville, tout enrubanné et couvert de guirlandes de feuillage. Une cloche, en guise de musique, précède parfois l'innocente victime, et la marche triomphale se transforme en une réclame au profit du boucher propriétaire de la bête. — Autrefois, les choses se passaient avec plus de solennité. Dom Calmet (1) nous rapporte que, le jour du jeudi gras, les compagnons bouchers de Nancy avaient l'habitude de faire la promenade du « bœuf tabouré (2). » Ils choisissaient le plus beau bœuf qui se trouvait dans la ville, et après l'avoir orné de rubans et de fleurs, ils le conduisaient en cérémonie au palais ducal et dans les maisons des principaux habitants de la ville, « en le faisant sauter et danser à sa manière. » Personne ne refusait l'honneur de cette visite et on la payait grassement aux compagnons bouchers. A la suite d'accidents occasionnés par cette promenade, le duc Léopold la proscrivit à dater du Carnaval de 1715.

La promenade du bœuf gras a une origine extrêmement ancienne : elle était déjà pratiquée par les Égyptiens qui voulaient ainsi honorer les services rendus par le bœuf à l'agriculture. De l'Égypte la fête passa en Grèce et à Rome et se célébra à l'équinoxe du printemps, époque à laquelle le soleil entrait dans le signe du Taureau. Le « taureau équinoxial » était considéré comme l'emblème de la force productive du printemps, auquel on demandait la fertilité de la terre et d'abondantes récoltes. Les Gaulois et les Francs, chez lesquels le bœuf était très en honneur, égorgeaient aussi, à la même époque, un taureau revêtu d'ornements sacrés. Le christianisme, en s'intro-

(1) Dom Calmet, *Notice sur la Lorraine*, t. II.

(2) Vient de « tabourer, » frapper du tambour et signifie probablement « bœuf promené aux sons du tambour. » (Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, t. I.)

Digitized by Google

duisant dans les Gaules, fit perdre à la coutume du bœuf gras son caractère sacré et la transforma peu à peu en un simple divertissement.

Nous voici en carême, temps d'abstinence et de jeûne; toute réjouissance devrait être interdite; et pourtant, la gaieté et la malignité lorraine, ayant besoin d'aliment, célébraient, le premier dimanche de carême, la fête des « Brandons. »

Suivant un usage immémorial, les nouveaux mariés de Nancy étaient obligés, ce jour-là, d'aller faire un petit fagot dans la forêt de Haye. Tous devaient rentrer dans la ville à trois heures, se tenant le bras et en bon ordre, pour aller, aux sons des instruments, présenter leurs hommages au souverain. Le mari portait le fagot tout enrubanné; à sa boutonnière était attaché une serpette en métal; la femme mettait à son corsage quelques menus objets représentant des rouets, quenouilles, etc. Après une longue procession en ville, les mariés venaient faire un grand feu de leurs fagots au milieu de la cour du palais ducal, ce qui était le signal de la danse et de toutes sortes de réjouissances. Les jeunes gens placés sur les balcons du palais avaient coutume de jeter alors des *pois d'épechis* (1) qui, répandus sur le sol, provoquaient la chute des danseurs et redoublaient la gaieté générale (2).

Cette plaisante cérémonie connue sous le nom de fête des « Brandons » ou des « faschenottes » (petits fagots), avait, dans d'autres localités, son pendant dans la fête des « Valentins. »

A Épinal, à Saint-Dié, et dans nombre d'autres localités vosgiennes, la jeunesse se réunissait le premier dimanche de carême autour d'un grand feu de joie appelé « la

(1) Pois grillés avec du beurre et du sel, dont les jeunes filles faisaient cadeau aux garçons pour recevoir des bonbons en échange.

(2) RICHARD, *Traditions populaires de la Lorraine.*

Digitized by Google

Bure. » Garçons et filles formaient la chaîne en chantant et en dansant, et proclamaient les valentins et les valentines. Le couple, ainsi uni par la volonté populaire, devait s'embrasser et tourner quelques instants au centre de ce cercle animé; puis il reprenait sa place dans la chaîne et ne se quittait plus de la soirée. A l'extinction des feux, chaque couple s'emparait d'un tison et se dirigeait vers la maison de la jeune fille. De ces jeux, naissaient presque toujours des mariages dans l'année (1). Il était d'usage que le valentin envoyât un bouquet ou fît quelques menus cadeaux à sa valentine; s'il y manquait on le brûlait, c'est-à-dire que le dimanche suivant on allumait un grand feu de paille sous ses fenêtres (2).

A Épinal, un usage particulier voulait que les valentins se rendissent au bois de Saint-Antoine et montassent sur la « Pierre danserosse » pour y danser et y prendre part à un goûter champêtre (3).

Là où les bures n'étaient pas allumées, on se contentait de « crier les valentins. » Des bandes de jeunes gens parcouraient à la nuit close les rues de la ville ou de la bourgade, s'arrêtant tour à tour sous les fenêtres de ceux ou de celles qui avaient fourni matière à observations. Alors le stentor de la troupe s'écriait : « Je dône, je dône. » — « Qui? qui? » répondaient les assistants — « Mlle... à M... » — Elle l'aura, elle ne l'aura pas, » et le refrain s'alternait de bouche en bouche. Fort souvent la malignité publique se plaisait à froisser les amours-propres par d'étranges associations de noms, et la proclamation des valentins donna lieu quelquefois à des scènes regrettables et à des rixes sanglantes. Aussi un arrêt de la Cour de Lorraine enregistré au greffe de la ville d'Épinal le 13 Mars 1776,

(1) GRAVIER, *Histoire de Saint-Dié.*
(2) NOEL, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine*, t. V.
(3) CHARTON, *Les Vosges pittoresques.*

Digitized by Google

porta-t-il défense « de crier ou faire crier, donner ou faire « donner de jour ou de nuit, le premier dimanche de « carême ou autre jour de la semaine, ce qu'on appelle « communément « des valentins. »

Malgré les injonctions de l'autorité, l'usage de la proclamation des valentins a persisté dans un grand nombre de villages vosgiens. Dans d'autres, on allume encore, le premier dimanche de carême, de grands feux de bure, autour desquels garçons et filles « rondillent » en chantant et en dansant. — Ces vieux usages peuvent sans doute avoir des inconvénients, mais ils ont aussi leur utilité : ils forcent les femmes à être plus soucieuses de leur réputation par crainte des remarques malignes; ils préparent des mariages et font souvent connaître aux parents les inclinations cachées de leurs enfants. Comme tels, ils sont utiles à conserver.

Le valentinage n'était pas une coutume particulière seulement à la Lorraine; elle était également répandue en Angleterre et en Écosse. Dans ces deux pays, nous dit M. Lerouge (1), « nombre de garçons et de filles se réu- « nissaient le 14 Février, veille de la Saint-Valentin (jour « où les oiseaux s'appareillent, suivant la croyance po- « pulaire); chacun et chacune écrivent leurs vrais noms « ou des noms empruntés sur des billets séparés, rou- « lent ces billets et les tirent au sort; les filles prennent « les billets des garçons et les garçons ceux des filles, de « sorte que chaque garçon rencontre une fille qu'il ap- « pelle sa valentine, et chaque fille un garçon qu'elle ap- « pelle son valentin. »

La fête de la Saint-Jean, qui tombe le 24 Juin, est également un prétexte à danses et à réjouissances. De temps immémorial, les jeunes gens de certaines localités ont la coutume, la veille de la fête, d'allumer le soir un grand

(1) Lerouge, *Notice sur les valentins.* (*Mémoire de l'Académie celtique*, t. V.)

Digitized by Google

feu, appelé « Bure de Saint-Jean, » ordinairement alimenté par les feuillages desséchés qui ont servi aux reposoirs de la Fête-Dieu. Quand ces feuillages manquent, chaque habitant s'empresse de fournir un fagot.

Autrefois, on plaçait au sommet de la bure une cage remplie de chats, animaux qui, suivant la croyance populaire, représentaient les sorciers et les mauvais esprits qu'on vouait ainsi à la destruction.

Des danses s'organisent autour de la bure et durent jusqu'à l'extinction des feux. Les tisons qui en proviennent sont emportés précieusement, car ils ont, paraît-il, la propriété de préserver de la foudre.

Dans d'autres localités, à Saint-Dié notamment, on tend par les fenêtres une corde ornée d'une couronne et de guirlandes de feuillage et, pendant la semaine de la Saint-Jean, garçons et filles viennent tous les soirs « rondier » sous cette couronne et souvent fort avant dans la nuit.

Dans la plupart des communes de Remiremont, il est d'usage d'orner de fleurs et de rubans le plus beau mouton (1) ou la plus belle vache d'un troupeau.

A Lunéville, si on ne chantait pas à la messe du jour de la Saint-Jean-Baptiste, l'évangile de ce saint, les mauvaises fées devaient sûrement occasionner quelque malheur dans l'année.

C'est à la Saint-Jean, dit Beaulieu (2), que, d'après la tradition, « les sorciers et les magiciens se rendaient dans « les bois pour y chercher les herbes propres à leurs « maléfices, comme la sîlage et la verveine; ils devaient « les arracher de la main droite et les jeter dans un pa- « nier sans les regarder (3), » mais elles n'avaient de vertu

(1) Richard, *Traditions populaires de la Lorraine.*

(2) Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine,* t. I.

(3) Ces précautions sont au nombre de celles que prenaient les druides quand ils recueillaient leurs herbes médicinales. (Pline, *Histoire naturelle,* I, xxiv.)

Digitized by Google

qu'autant qu'elles avaient été cueillies pendant que la cloche de l'église sonnait midi. Aussi dans plusieurs paroisses de l'arrondissement de Lunéville, il était d'usage ce jour-là de ne sonner que deux ou trois coups, afin de laisser le moins de temps possible aux sorciers pour faire leur récolte (1).

La fête des Brandons et celle de la Saint-Jean doivent avoir une origine commune et très ancienne. Elles semblent toutes deux dériver de l'habitude qu'avaient les Gaulois d'allumer au renouvellement des saisons, et en particulier au solstice d'été, de grands feux de joie pour célébrer la puissance de Belen, Dieu-soleil qu'ils adoraient comme représentant de la divinité et source première de la fertilité de la terre. Le christianisme se substituant au paganisme, conserva religieusement pour la date de ses fêtes celles qui lui étaient indiquées par les croyances populaires. C'est ainsi que la fête de la Saint-Jean tombant au solstice d'été dût se substituer à celle du Dieu-soleil et que l'on continua à la célébrer comme précédemment par de grands feux de joie. C'est ainsi qu'au solstice d'hiver, à Noël, on continua à rendre hommage au soleil en brûlant la bûche qui devait purifier la maison. De même, au printemps, on allumait les brandons pour purifier la terre (2).

(1) Digot, *La superstition dans les Vosges.*

(2) Ce doit être également une réminiscence de l'ancien culte du soleil que cette coutume qui existe encore à Remiremont et à Épinal et qui s'appelle « noyer les lourres. » Le soir du vendredi-saint, les enfants placent de petits bouts de chandelle sur des planchettes (provenant en général de ces boîtes en bois léger ayant servi à renfermer les fromages de Gérardmer), et les laissent aller au fil de l'eau en chantant un coup'et patois dont voici les premiers vers :

*Les chan Golo.* *Les champs verdoient.*
*Les lours noyat,* etc. *Les lours se noient,* etc.

C'est la glorification tout à la fois du feu qui vivifie et de l'eau qui fertilise la terre. (V. l'intéressant article publié par M. le docteur Fournier dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* t. XIX, p. 315.)

Il est curieux de retrouver cette coutume au Laos : le lancement au fil de l'eau

Digitized by Google

De tous nos usages locaux, il en est un surtout qui a résisté aux atteintes du temps; vivace et persistant, il semble enraciné dans nos mœurs et promet de durer longtemps encore. J'ai nommé la fête de saint Nicolas à la fois le patron des enfants et celui de la Lorraine.

Personne n'ignore comment l'évêque de Myre est devenu le protecteur de la jeunesse. L'imagerie a popularisé le miracle de la résurrection des trois pauvres petits enfants mis à mort par un infâme boucher, ressuscités par le grand saint et prêts à sortir de leur abominable saumure. Mais les renseignements sont loin d'être aussi précis sur les circonstances qui ont placé la Lorraine entière sous le patronage de saint Nicolas. Tout ce que nous savons, c'est que, dès le XVe siècle, l'armée lorraine portait, brodée sur ses guidons, la figure du grand saint Nicolas. Parmi les papiers provenant des Bénédictins de Saint-Nicolas et qui sont aux archives du département de la Meurthe, se trouve une pièce intitulée : « Extrait d'un vieil « manuscript de la vie des ducs de Lorraine » où on lit : « En la bataille devant Nancy le 5 Janvier contre le duc « de Bourgogne, les guidons du duc René étoient de da- « mas blanc, frangés d'or où estoit peinte l'image de St « Nicolas, la camisole duquel estoit d'argent, la tunique « et dalmatique de bleu azuré et la chape d'or frisé; sur « sa teste avoit une mitre faite de riche brodure, tenant « une crosse d'or d'une main et de l'autre donnant la bé- « nédiction à trois petits enfants yssant d'une cuve d'or; « le tout environné d'une nuée au naturel de laquelle sor- « toient de grands rayons d'or. »

La fête de saint Nicolas se célèbre le 6 Décembre dans toute la Lorraine avec une grande solennité. C'est une date

de barquettes chargées d'aromates est une des cérémonies qui terminent le carême boudhique. (V. Voyage dans le Laos de Et. Aymonnier, *Annales du Musée Guimet de 1895*, p. 26.)

Digitized by Google

impatiemment attendue par les enfants pour qui la fête se résout en une distribution de jouets et de bonbons. Dès la veille, les rues sont encombrées de gens qui vont, qui viennent pour faire les emplettes destinées aux enfants; les saint Nicolas, avec leur cortège de gamins, parcourent les rues, ou bien quelques jeunes gens, amis des familles, revêtent le costume du saint, costume dont le papier doré fait les plus grands frais, mais il est complet : surplis, chasuble, mitre, voire même crosse, rien n'y manque. Saint Nicolas est précédé d'un sinistre personnage tout noir, avec des cheveux hérissés, une corbeille de verges sous le bras et une clochette à la main. C'est le « père Fouettard » qui distribue des verges au lieu de bonbons, aux enfants méchants et paresseux.

La clochette tinte, saint Nicolas entre dans une maison; tout le monde se précipite à genoux; les petits enfants se pressent autour de leur mère, inquiets et agités. Saint Nicolas les rassure, et après un discours plein de bons conseils et d'exhortations au bien, il leur annonce que, dans la nuit, il passera avec son âne chargé de jouets et déposera dans la cheminée les objets qu'il leur destine. Il serait difficile de peindre les cris, les exclamations enthousiastes et le joyeux tapage qui éclatent après la sortie de l'auguste visiteur. Tous les enfants se précipitent vers la cheminée pour y déposer leurs souliers qui doivent recevoir les jouets et les friandises, et ils n'ont garde d'oublier la botte de foin pour l'âne. C'est une joyeuse fête de famille qui amuse les grands comme les petits et leur rappelle les doux souvenirs de leur enfance.

La légende rapporte que saint Nicolas ayant su que trois jeunes filles, ruinées par l'imprévoyance de leur père, étaient sur le point de vendre leur honneur pour se soustraire à la misère, jeta par leur cheminée, pendant trois nuits consécutives, une grosse bourse gonflée d'or. Ainsi

Digitized by Google

dotées, elles purent reprendre leur rang et s'établir honorablement. C'est ce fait qu'on peut donner comme origine de l'usage de mettre ses souliers dans la cheminée pour recevoir quelques dons de saint Nicolas (1).

La coutume de célébrer la fête de saint Nicolas s'est répandue de la Lorraine dans les pays avoisinants, notamment dans le Jura où elle se célèbre pendant toute la durée du mois de Décembre (2). Dans d'autres provinces limitrophes, en particulier dans les cantons protestants du comté de Montbéliard, la venue de Saint-Nicolas était remplacée par celle de la « Tante-Arie, » protectrice de l'enfance (3). Cette fée bienfaisante, toujours invisible aux regards des mortels, avait l'habitude de venir, le soir de Noël, déposer de menus cadeaux dans les sabots placés par les enfants sur la fenêtre ou sur l'âtre de la cheminée. Cette touchante coutume a malheureusement disparue depuis plus d'un demi-siècle (4). La distribution de jouets et de bonbons faite par la « Tante-Arie » est remplacée aujourd'hui par l'arbre de Noël, coutume importée d'Alsace.

J'ai terminé cette modeste étude. Le sujet pourra paraître à plusieurs bien vulgaire et peu digne d'occuper des esprits sérieux, mais ce n'en est pas moins de l'histoire locale et, à ce titre, il a droit à quelqu'attention. Ces vieilles coutumes, ces vieux usages, conservés à travers les siècles, donnent à un pays sa physionomie propre, et ils nous révèlent l'âme même de ses habitants, leurs tendances, leurs instincts. Il est bon que leur souvenir en soit conservé avant qu'ils aient complètement disparu. — Ce travail a d'ailleurs été pour moi plutôt un amusement qu'une

(1) *Bulletin d'Archéologie lorraine*, t. I, p. 53.

(2) Hornstein, *La Saint-Nicolas dans le Jura*. (Actes de la *Société jurassienne d'Emulation*, s. II, t. II.)

(3) Monnier, *Traditions populaires comparées*.

(4) Ch. Roy, *Us et coutumes de l'ancien pays de Montbéliard*.

Digitized by Google

étude en vue du public; je n'ai jamais eu la prétention de faire œuvre originale et me suis borné à coordonner les travaux d'érudits chercheurs, tels que Beaulieu, membre de la *Société d'Archéologie lorraine,* Richard, membre de la *Société d'Émulation des Vosges,* Noël, l'auteur des « Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, » et d'autres que j'ai cités dans le cours du travail. Je ne veux pas oublier parmi les sources auxquelles j'ai puisé, Lionnnois et Digot, membres de l'Académie de Stanislas, et Dom Calmet, le célèbre Bénédictin, à qui rien de ce qui touche la Lorraine n'est resté étranger.

ALBERT GÉRARD.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAQUE DE CHEMINÉE DU XVI^e SIÈCLE

Digitized by Google

# NOTE

## SUR UNE PLAQUE DE CHEMINÉE

### AUX ARMES D'UN COMTE DE SALM

### (1559)

---

Dans le vestibule de la salle de lecture de la bibliothèque de Lunéville, à droite de la porte d'entrée, se trouve une des plus belles plaques de cheminée historiées connues; à elle seule, elle vaut un voyage à Lunéville pour un amateur.

Le dessin ci-joint dû au crayon élégant de notre confrère et ami M. G. Save, d'après un croquis fait par mon frère en 1873, en donne une excellente idée (1). La description que nous en ferons sera courte : à gauche, l'on voit les armes bien connues des comtes de Salm, voués de l'abbaye de Senones, « de gueules à deux saumons « adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées au « pied fiché d'argent (2). » Armes parlantes, car Salm en allemand signifie saumom. L'écusson est surmonté d'un heaume couvert du bonnet des comtes de Salm, sur lequel sont deux saumons adossés. Des lambrequins hardiment travaillés entourent l'écusson.

(1) Au verso du dessin, mon frère a écrit : Contrefeu donné par M. Didier, maître de forges; il provient des forges de Framont.

(2) Les rhingraves de Salm, branche cadette, ont un blason différent. Le comté de Salm était indivis avec eux en 1559. Les armes de Salm figurent seules sur la tombe de Jean VIII, à Salival.

Digitized by Google

C'est avec le costume si pittoresque des lansquenets au XVIe siècle que le porte-étendard des comtes de Salm est représenté à droite. Costume excentrique, on peut le dire hautement, et que se plaisaient à porter ces hardis soldats, ne connaissant en fait de patrie que leur paye et prêts à servir qui les soldait le mieux, le grand turc comme le pape, et affectant cependant des idées religieuses; témoin cette réponse énergique que faisaient aux soldats réformés français les lansquenets allemands luthériens au moment des sanglantes guerres de religion en France : les Allemands déclaraient hautement ne vouloir pas être confondus, eux « associés et participants de la « vraie et pure Confession d'Augsbourg, » avec ces nouveaux chrétiens « de la secte fausse et abominable de « Calvin, qui ne se sont faits connaître que par les feux, « brulemens, démolissemens d'église, brisemens d'ima- « ges et autres semblables cruautés, que chacun doit estre « ému d'un bon zèle pour empêcher une totale ruine et « perdition des sujets et pays » de Sa Majesté très chrétienne (1).

Entre le porte-étendard et le blason des comtes de Salm est le blason de forme allemande du fermier des forges de Framont à cette époque. L'année de la fonte de cette belle plaque 1559 occupe la moitié de l'écusson; au-dessous occupant l'autre moitié le chiffre du fermier I. (Jean), G. (Georges), O...

La plaque a 0m95 de hauteur sur 0m70 de largeur. Le bas qui est entièrement vide a été omis sur le dessin. Cette belle œuvre d'une forge renommée peut peser près de 120 kilogrammes.

Après cette courte description, disons quelques mots

(1) Réponse faicte par les seigneurs allemands estans au service du Roy, traduit de l'Allemand en François. Paris, 1586, in-8°, 6 pages. Signée par Philbert, marquis de Bade, Jean-Philippe Rhingrave, Frédéric Rhingrave, Georges, comte

Digitized by Google

sur les plaques de cheminée, qui commencent à être recherchées par les amateurs (1), et qui depuis longtemps ont pris dans les Musées la place qui leur était si légitimement due, et à l'une desquelles, M. Mather, l'aimable bibliothécaire de la ville de Lunéville, a donné une place d'honneur dans les collections confiées à ses soins (2).

Les plaques de cheminée, dites aussi contrefeux, et en Lorraine, tâques de cheminée, ont une origine des plus anciennes. On n'en connaît cependant qu'à partir du quinzième siècle. Les siècles suivants en ont produit de superbes où s'étale au grand jour l'art païen de la Renaissance. Le dix-huitième siècle en montre où se déploie le style rococo si vilipendé par ceux qui ne peuvent l'imiter, et plus tard le style noble de Louis XVI.

D'autres plaques datent de l'époque de la Révolution. Celles portant des armoiries eurent l'honneur de la proscription : un « décret de la Convention nationale du 22e jour « du 1er mois de l'an IIe de la République Françoise, une « et indivisible, » décreta que « les propriétaires de mai- « sons, et à leur défaut, les locataires ou fermiers, aux frais « desdits propriétaires, seront tenus, sous un mois pour « tout délai, sous les peines portées par la loi, de faire « retourner toutes les plaques de cheminée ou contrefeux « qui porteront des signes de féodalité ou l'ancien écu de « France, soient qu'ils aient trois fleurs de lys ou un plus

de Linange, seigneur de Westerbourg, et Chambou toujours franc, Christophe, baron de Bassompierre, seigneur d'Haroué, Albert, comte de Dietz.

(1) Il y a déjà deux brochures parues sur ce sujet :

1° *Les Plaques de foyer* par M. le baron de Rivières. (Extrait du *Bulletin archéologique de Tarn et Garonne*). Montauban, 1893, in-8°, 34 pag., 5 dessins.

2° *Biblischen Szenen auf Œfen im alten Hanauerland von Dr Aug. Kassel, Hochfelden. Strassburg, 1894*, in-4°, 28 pag., 1 dessin.

(2) A la séance de la *Société des Antiquaires de France* du 4 Décembre 1893, M. de Marsy appelait l'attention sur les plaques de fonte ornementées qui proviennent d'anciennes cheminées. Plusieurs Musées de province en forment des collections ; « il ne faut pas négliger, dit-il, de recueillir celles qu'on peut ren- « contrer ou tout au moins d'en prendre le dessin. »



Digitized by Google

« grand nombre, le tout provisoirement et jusqu'à ce qu'il « ait été établi des fonderies en nombre suffisant dans « toute l'étendue de la République (1). »

Ce décret explique pourquoi l'on voit encore tant de plaques retournées et dont les propriétaires sont tout étonnés de les voir ornées d'un blason, etc. Le décret a eu aussi un résultat tout contraire à ce qu'il demandait, car il a aidé beaucoup à la conservation de ces remarquables ornements du foyer.

Le décret de la Convention ne fut pas une lettre morte. Il faillit coûter cher à un malheureux cultivateur du département de la Côte-d'Or, qui avait laissé une plaque de cheminée, sur laquelle étaient des fleurs de lis, sans la retourner. Il avait vu sa maison séquestrée pour ce fait. Mais un député de son département, C.-J. Oudot (2), eut la générosité de prendre sa défense en main et d'en parler à la Convention nationale à la séance du 23 Août 1794. Il fit observer à ses collègues que la loi du 1er Août 1793, en vertu de laquelle le séquestre avait été prononcé, se trouvait modifiée par celle du 18 Vendémiaire, portant ordre aux municipalités et aux corps administratifs de prévenir huit jours à l'avance les particuliers avant d'opérer la visite, et cette formalité n'avait pas été remplie à l'égard du citoyen dont il s'agit. Il demanda donc que les séquestres de cette nature soient déclarés nuls et comme non advenus (3).

Les conventionnels devenus un peu plus libres depuis le 9 Thermidor, qui les avait débarrassés de Robespierre et de ses séides, chargèrent le Comité de législation de

(1) Signé par L.-J. Charlier, président, P.-Fr. Piorry et C. Jagot, secrétaires. Imprimé dans les deux langues par délibération du département du Bas-Rhin (8 Mars 1794). *Kamin-platten* est le nom allemand.

(2) Né à Beaune, avocat, il vota la mort du roi; il devint conseiller à la Cour de Cassation.

(3) Journal de Perlet, 7 Fructidor an II.

Digitized by Google

leur faire un rapport sur cette affaire qui dut être terminée à la satisfaction du malheureux habitant de Châtillon-sur-Seine, et des jours plus heureux permirent de conserver les plaques armoriées en toute sécurité, et de les classer maintenant, selon l'heureuse inspiration de M. le baron de Rivières, avec celles présentant des chiffres, des emblèmes et des légendes et celles avec sujets mythologiques et épisodes tirés de la Bible et de l'Évangile.

Il est facile de savoir qui était, en 1559, date que porte notre plaque de cheminée, comte de Salm. C'était Paul, fils de Jean VIII de Salm et de Louise de Stainville, enterrés tous les deux à l'abbaye de Salival, près de Vic-sur-Seille. Paul était en outre baron de Brandebourg-sur-l'Inn, baron de Viviers, de Fénétrange, etc., grand chambellan du duc de Lorraine (1). Il succéda à son père décédé en 1548 et épousa Marie le Veneur, dame d'une illustre famille de Normandie, fille de Tannequi le Veneur, comte de Tillières, seigneur de Carouges, lieutenant-général pour le roi en Normandie, chevalier de ses ordres, etc., et de Madelaine de Pompadour. Ils n'eurent qu'une fille, Christine de Salm, épouse de François de Lorraine, comte de Vaudémont.

Paul, comte de Salm, mourut en 1622; il fut enterré à Salival, lieu de sépulture de sa famille. Peut-être est-ce sa statue funéraire que l'on a, il y a quelques années, retrouvé enfouie en terre sur l'emplacement de l'église abbatiale, démolie seulement vers 1827 et dont M. le conseiller Beaupré avait un dessin reproduit par la lithographie. Cette statue était celle d'un chevalier armé de toutes pièces à la mode du temps. Déposée dans le jardin à côté, elle ne tarda pas à s'en aller en miettes, et de nos jours on n'en voit plus que le torse et les jambes couvertes de fer.

Les comtes de Salm étaient copossesseurs avec les Bé-

(1) Moreri. La capitale du comté de Salm était alors Badonvillers.

Digitized by Google

nédictins de l'abbaye de Senones des mines de Framont. Ce n'est pas dépasser le champ des conjectures en attribuant aux fonderies de cet établissement industriel la plaque de cheminée qui a fait l'objet de cette note.

A. BENOIT.

---

Digitized by Google

# LES VOLONTAIRES VOSGIENS

## EN 1792

---

L'on a célébré sur tous les tons « l'élan patriotique de la défense nationale, » qui a fait voler aux frontières de la France des milliers de « volontaires » pour défendre son sol envahi. C'était, certes, une des grandes pages de notre histoire : cet « élan » si vigoureux flattait trop notre amour-propre national pour qu'on ait songé à le mettre en doute ; on a tout accepté de confiance et sans contrôle. Peut-être a-t-on eu tort. Ce n'est pas que nous voulions nier la *puissance* de l'effort tenté alors sous le souffle du patriotisme, mais plutôt sa *spontanéité*.

Vous connaissez suffisamment le campagnard pour savoir qu'il ne se soulève point tout seul : il faut le soulever pour qu'il marche. Quand il se trouva encadré dans nos vieilles troupes françaises, il fut héroïque ; mais la chose n'alla point toute seule. Rendons à César ce qui est à César, au paysan français, la bravoure et l'abnégation qui font le soldat ; mais à ceux qui étaient à la tête de la nation, l'énergie sauvage qui tira violemment le paysan de sa chaumière pour le pousser sur le Rhin, *l'épée dans les reins,* — et un peu par tous les moyens.

Le mot n'est pas trop fort, on le verra. Notre but n'est point de faire l'histoire de cette fameuse « levée en masse, » mais simplement d'appeler sur ce point l'attention des érudits vosgiens, et de leur réitérer l'appel que leur fit jadis, avec tant d'autorité, M. l'abbé Thomassin, curé du Val-d'Ajol :

Digitized by Google

Interrogez les vrais documents, consultez en particulier les registres de compte des communes et les registres d'écrou de nos anciennes prisons de district. Vous apprendrez à quel prix s'achetaient dans nos campagnes ces prétendus volontaires que vous nous représentez volant à l'ennemi sous l'exaltation du plus pur patriotisme (1). »

Suivant son conseil, nous n'avons eu qu'à étendre la main pour cueillir une poignée de faits aussi intéressants que significatifs. Pourquoi n'ouvririons-nous pas la main pour les semer autour de nous, puisqu'elle est « pleine, » comme le demande Fontenelle. D'autres les ramasseront peut-être au profit de l'histoire; pour beaucoup ils auront au moins le mérite de l'inédit, si apprécié des curieux : ils n'ont qu'à dépouiller les registres communaux à leur portée pour en trouver d'analogues.

En face de la coalition étrangère, l'Assemblée nationale avait d'abord songé à former une sorte d'armée territoriale. Le décret du 21 Juin 1791 créait des compagnies de gardes nationales; mais cette institution se heurtait à l'apathie de nos populations rurales. Le 3 Août suivant, le directoire du district de Darney lance une circulaire pour secouer cette indifférence :

Il n'est personne qui ne doive sentir la nécessité de précipiter le rassemblement de cette milice généreuse, dont la Patrie va ceindre ses frontières. Il faut que l'Europe apprenne que des millions de bras sont armés pour sauver l'arche de notre constitution. Que la France s'éveille enfin... Le temps presse, et le jour qui s'écoule inutilement pour la réunion de nos cohortes citoyennes, est un jour de plus laissé à l'activité de nos ennemis.

Mais, parmi ces courageux citoyens qui se dévouent pour le salut commun, il en est peut-être quelques-uns qui, dans leur enthousiasme, n'ont point écouté la voix de la nature qui les avertissait

(1) Étude critique sur l'ouvrage de M. Félix Bouvier : *Les Vosges pendant la Révolution* (pag. 10).

Digitized by Google

de leur faiblesse; plusieurs ont cru que les fatigues d'une campagne devaient aussi peu se calculer que ses dangers.

Orgueilleuse de tant de vertus civiques, la Patrie ne doit point accepter de trop grands sacrifices; elle ne veut pas faire marcher au combat ceux dont l'âge et une complexion trop délicate pourraient trahir l'ardeur; elle leur demandera des services plus proportionnés à leurs forces.

En conséquence, messieurs, vous voudrez bien ajouter aux noms des enrôlés, leur âge, leur taille, etc... — Hamart, Bresson, Arrier, Rousseaux, Bresson, Martin. »

On cite, en effet, un exemple, mais un seul, où il fallut modérer l'enthousiasme des jeunes enrôlés. Charles-Joseph Buquet, de Charmes, avait 15 ans quand il voulut partir comme volontaire avec ses trois frères. Son père l'enferma pendant deux jours dans sa chambre; mais comme l'enfant refusait toute nourriture, on dut lui ouvrir la porte. Il s'enrôla le 28 Août 1791, dans le 4e bataillon des Vosges.

Nos jeunes gens encore sans expérience, dit un contemporain, volaient au théâtre de la guerre comme à une partie de plaisir. Un grand nombre d'ouvriers, dans l'espérance de s'enrichir, quittèrent femmes et enfants pour aller grossir les armées. Ils étaient tous dans la plus ferme espérance qu'ils amasseraient des richesses immenses dans la déroute des ennemis et le pillage des villes et villages, et qu'au retour de la campagne, ils vivraient dans une aisance qui leur était inconnue. »

Mais, quand ils se trouvèrent en face de la réalité, ils furent absolument désenchantés. Beaucoup désertèrent. Bref, le moment venu de former le cinquième bataillon, on fit la sourde oreille, la cupidité ne venant plus aider le patriotisme.

Parmi tous les documents qui tentent notre plume, nous n'en citerons qu'un seul : il met bien en relief l'état des esprits vers la fin de 1791, c'est-à-dire au plus fort de

Digitized by Google

« l'élan populaire, » dans la fièvre patriotique chauffée à blanc par tous les émissaires envoyés dans les départements. Nous l'extrayons in-extenso du registre des délibérations municipales de Châtel, pour le donner sans commentaires :

Les officiers municipaux de la ville de Châtel-sur-Moselle, assemblés en la chambre de la commune, au sujet d'une lettre à eux remise de la part de M. Blanpain, administrateur des Vosges, en date du 21 courant, qui nous invite à nous rendre le dimanche suivant, 8 heures du matin, en l'église des cy-devant capucins de Rambervillers, et d'y amener tous les garçons résidant en notre commune en état de porter les armes, ayant au surplus les autres conditions énoncées en la dite lettre, pour s'y conformer, nous aurions fait aussitôt avertir tous les garçons du dispositif de cette lettre par un son de caisse, avec sommation de se rendre en ladite chambre pour y prendre les arrangements nécessaires à cet égard et les inviter à montrer leur zèle et leur patriotisme au sujet de la formation d'un cinquième bataillon de volontaires.

Ne s'en étant présenté que 6, nous avons, une heure après, fait faire une seconde sommation au même bruit de caisse, après lequel il ne s'en est encore trouvé que le nombre de 12, dont *un seul,* Dominique Dodinaire, nous a déclaré avoir l'intention de servir comme *volontaire,* les autres ayant dit qu'ils n'étaient pas dans la résolution de prendre le même parti; pourquoi nous avons aussitôt prévenu ledit administrateur de ce qui venait de se passer, en le priant de nous éclairer sur la démarche à tenir; et, sur la réponse à nous parvenue, nous avons fait de nouveau sommer tous lesdits garçons de se trouver en ladite chambre commune pour prendre communication de ladite réponse, à l'effet de quoi il ne s'en est présenté qu'une vingtaine; et cejourd'hui, sur les 4 heures du matin, lesdits garçons ont été avertis par le bruit de caisse pour se rendre en la salle de la municipalité; il s'en est présenté environ les deux tiers de ladite municipalité (commune), auxquels on a fait part des ordres de mondit sieur commissaire du département, et les aurions en conséquence invités plusieurs fois à s'y conformer, en les excitant à montrer leur zèle et leurs sentiments de patriotisme, et à

Digitized by Google

suivre MM. Moinel et Husson, officiers municipaux délégués, pour se transporter immédiatement à Rambervillers.

Lesquels ont répondu *unanimement* que, n'ayant point intention de servir en qualité de volontaires, ils ne voulaient point aller à Rambervillers; que d'ailleurs ils n'avaient point d'argent pour leurs dépenses, ni par conséquent à suivre les sieurs Moinel et Husson, lesquels néanmoins vont se rendre par-devant mondit sieur commissaire pour lui présenter le présent procès-verbal, et lui témoigner que le corps municipal a fait toutes ses diligences et sera toujours dévoué à l'exécution de ses ordres.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal aujourd'huy 27. Lequel n'a été clos cependant que sur les 6 heures du matin, après avoir fait battre l'appel à 5 heures ½ et avoir sommé de nouveau lesdits garçons de se rendre à Rambervillers, pour lequel voyage M. Martin, commandant de la garde nationale, se proposait d'accompagner lesdits sieurs Moinel et Husson, s'ils eussent été suivis par lesdits garçons.

Fait et clos à Châtel, le 27 Novembre 1791.

MENGIN, *Maire,* RAIDOT, Dominique HUSSON,
Joseph MOINEL, DIEUDONNÉ, COLLARDEL,
FORQUIN, *Secrétaire.*

Nous avons choisi ce procès-verbal de préférence, parce qu'il met mieux en relief l'action de l'autorité supérieure dans la formation des bataillons de volontaires; mais on trouvera le même « élan patriotique » à peu près dans toutes nos communes... Oh ! Dieu nous garde de mettre en doute le patriotisme de nos pères, et encore moins la bravoure française : ils firent leurs preuves sur le champ de bataille, l'histoire le proclame bien haut; mais qu'ils se soient levés spontanément pour y « voler, » c'est une légende que nous pouvons supprimer sans les amoindrir. Celui qui a fait son devoir n'a pas besoin de piédestal; c'est du moins l'opinion du colonel Pion des Loches, qui raconte dans son livre intitulé : *Mes Campagnes* (1792-1815),

Digitized by Google

qu'après avoir été jeté en prison comme royaliste, il fut mis en surveillance jusqu'à ce que la réquisition, en l'envoyant aux armées, le mit à l'abri de la persécution révolutionnaire. Le 4 Octobre 1793, il se fait inscrire comme soldat au bataillon de réquisition du district de Lons-le-Saunier :

— Vous partez donc, citoyen, lui dit le municipal chargé de recevoir les enrôlements ?

— Il faut bien.

— Alors, vous ne partez pas de bon gré ?

— Non; l'état militaire ne me plaît pas.

— Allons, donc ! Vous êtes jeune; la place de tous les jeunes gens est à la frontière.

— Et vous? Vous êtes jeune aussi et célibataire... que ne donnez-vous l'exemple, vous qui faites sonner si haut votre patriotisme?

Le municipal se mordit les lèvres. Il continua de prêcher le patriotisme aux autres; mais le « volontaire » devint un héros. Voilà l'histoire de la plupart de nos fameux « volontaires. »

Tous ne devinrent pas des héros. Écoutons un bon paysan de Chermisey, nommé Jean Carchon, dont nous avons les mémoires manuscrits (1) : il n'écrit pas pour le public, lui, mais pour ses enfants :

A peine les blés furent-ils rentrés que je fus *obligé de partir pour la première réquisition,* après avoir tiré déjà deux fois pendant la moisson. Nous vînmes jusqu'à Mirecourt, où nous restâmes quatre ou cinq jours. Là, on organisa une espèce de bataillon. De Mirecourt nous avons été jusqu'au-dessus de Vissembourg, de là à Limbach. Là, on renvoya tous les hommes *réquisitionnés* qui avaient plus de 25 ans ou moins de 18 (2). On était dans le courant de Sep-

(1) Manuscrit de notre bibliothèque.

(2) Pour prouver l'enthousiasme patriotique des volontaires, M. Bouvier dit « qu'on dût même refuser des volontaires dont la force et la taille étaient insuf- « fisantes. » Et il ajoute naïvement : « Mais les districts durent les remplacer

Digitized by Google

tembre, je n'avais mes 18 ans accomplis qu'à la fin d'Octobre. J'étais donc libre; mais comme on nous faisait entendre que ce n'était que pour *très peu de temps*, je ne voulus pas m'en retourner.

On organisa là notre bataillon, qui fut nommé le *quinzième* des Vosges. On nomma les officiers de tous les grades aux voix des soldats. Comme j'étais tambour de la garde nationale de mon village, on me continua cette belle grade au bataillon.

Quelques jours après je réfléchis sur la faute que je venais de faire... Je résolus de déserter. Je communique mon dessein à trois de mes camarades, je les excite à déserter avec moi : c'étaient Potier, Boissey et Barbier, tous trois de mon village.

Nous partons tous les quatre ensembles et revînmes jusqu'à Bouquenom. Là un brave encien militaire nous fit retourner, en nous disant que nous allions mettre nos parents dans la peine, que les gendarmes ne manqueraient pas de venir après nos trousses, et qu'il valait mieux pour nous retourner à notre corps et être bon soldats que de causer du chagrin à nos pères et mères. Nous suivimes ses conseilles, et crainte déjà d'être arrêtés dans la ville, nous n'y entrâmes pas, nous retournâmes de suite avec l'intantion de rejoindre notre bataillon.

En passant dans les bandes qui sont sur la route de Bitche à Vissembourg, nous y trouvâmes le *douzième* des Vosges qui y étaient campés : ils avaient plusieurs jeunes hommes de Chermisey qui y étaient, il n'était guère que midi, nous nous y sommes amusés jusqu'au lendemain matin vers les huit heures, toujours en bamboche, depuis notre arrivée jusqu'à notre départ.

A une demi-lieue plus loin, nous trouvâmmes un régiment de chasseurs de ci-devant Biron (1), qui étaient campés dans un bois taillis, à côté de la route. Le commandant, un allemand comme tous ses soldats, nous fit mettre à la garde de son camp, et nous y laissa deux jours entiers sans nous faire donner aucunes subsistances. Et encore ses soldats allemands que nous ne pouvions comprendre, de se moquer et de rire après nous ! Je crois que si nous

« par des hommes valides. » Donc le contingent fixé était à peine atteint : autrement pourquoi remplacer ces *volontaires* réformés? (*Les Vosges pendant la Révolution*, p. 147.)

(1) Ancien *régiment de Biron*.

Digitized by Google

n'avions pas réclamé, le maudit commandant nous aurait laissé mourir de fim.

La troisième journée, le matin, il nous fit conduire, escortés de huit de ses chasseurs, à une demi-lieue plus loin, au commandant de je ne sais plus quel bataillon; mais il suffit qu'il était français.

Quand nous lui avons eu raconté les mauvais traitemens qu'il nous avait fait, il entra dans une grande colère et nous fit donner de suite du pain et de la bière. On doit se douter que nous n'avions pas besoin de rien avec pour nous aiguiser l'appetit. Quand nous fûmes biens restorés, ce brave commandant, sur notre parole, nous renvoyes à notre bataillion, où nous arrivâmes une heure après, sans qu'on se soit apperçu de notre évasion, parce que nous avons dit que nous nous avions perdus.

Ma carrière n'a pas été des plus brillantes : je dégénère du père que je sortais (1). Mais puisque je fais ma confession, je ne veux pas mantir, je dirai donc la vérité partout, et l'on peut me croire.

Vient le récit du combat de Baterlal et de quelques escarmouches, qui le firent « réfléchir » de nouveau :

Pas un moment de tranquillité : toujours des exercices à faire ou des gardes à monter !

Vers Noël, un jeune homme d'Avrainville, nommé Louis Daumont, me dégoûta pour déserter avec lui du bataillon, pour aller nous engager dans les équipages de l'armée : il me faisait entendre que là on est son maitre, que l'on n'avait pas de chefs à obéir et que l'on tirait une paie de 30 sous par jour. Je me suis laissé tenter : fallait-il que je sois dépourvus de tout mon sens, j'étais premier tambour, je n'avais plus qu'un pas à faire pour être caporal tambour ! Cela fait bien voir que le bonheur me fuyait toujours...

Daumont et moi nous quittons le bataillion sans permission, et nous venons nous engager dans un corps du train, à Strasbourg... On nous envoya conduire un convoi à Landau, qui venait d'être débloqué. C'était le jour de Noël...

(1) Un vieux soldat du régiment d'Anjou, Philippe Carchon, dit Saint-Laurent, natif de Midrevaux, dut quitter les camps à la suite de ses blessures. Il se maria à Chermisey et fut père de cinq garçons.

Digitized by Google

On voit que cela se passait en famille dans la vie des camps. Il en était un peu de même dans les communes. Citons, à titre de spécimen, quelques extraits d'un procès-verbal, tiré des archives municipales de Villotte :

Cejourd'huy 13 Mars 1793..., il a été publié et annoncé dans la commune..., qu'il y aurait un registre ouvert pour recevoir ceux qui voudraient s'enregistrer pour le recrutement..., laquelle annonce a été faite, et le registre ouvert il y a cinq jours, et jusqu'aujourd'huy *aucun ne s'est présenté* pour se faire recevoir ny enregistrer à cet effet..., et de rechef ledit sergent a publié et convoqué aujourd'huy, à la réquisition de la municipalité... tous garçons et veufs sans enfants, aye à se trouver demain en la maison commune... à cinq heures du matin, et depuis l'âge de 18 à 40 ans, pour adopter le mode qu'ils trouveraient le plus convenable à la pluralité des voix (1), à l'effet de compléter, sans désemparer, *le nombre fixé pour la commune.*

La réunion ayant eu lieu, les garçons déclarent qu'ils veulent surseoir au « tirage » et chercher deux hommes en remplacement « des hommes de recrutement volontaires. »

En effet, le lendemain ils avaient trouvé Joachim Demange et Martin Gury, d'un village voisin, qui « s'enre« gistrent volontairement pour, en qualité de volontaires « pour le recrutement qu'il est dit ci-dessus, moyennant « pour le prix et la somme de 18 louis ½ pour l'un, 17 louis « pour l'autre, que les dits garçons sujets au tirage s'obli« gent de leur donner. » La commune leur promet en outre 250 livres.

La même scène se répète le 18 Août suivant : un nommé François Maurette, âgé de 17 ans, étranger à la localité, « a accepté le sort de bonne volonté... pour la

(1) La loi, en imposant à chaque commune l'obligation de fournir tant de *volontaires*, lui laissait la liberté de choisir le mode de recrutement. Dans une partie de nos villages, les garçons tirèrent au sort entre eux; dans la plupart, ils votèrent pour désigner les *volontaires* à la majorité des voix.

Digitized by Google

« somme portée par la Convention, des garçons de notre « commune (1). »

Ailleurs, le départ des pères de famille, « gardes natio- « naux tombés au sort » pour partir comme « volontai- « res, » mit tant d'émoi dans les communes, que les garçons s'en émurent, et comme les émissaires des districts affirmaient qu'il ne s'agissait que d'une campagne de peu de durée, après quoi chacun rentrerait dans ses foyers, après avoir refoulé l'envahisseur d'un coup d'épaule, fiers d' « un « titre de noblesse bien plus glorieuse dans son principe, « bien plus utile dans ses effets que celle qui vient de « succomber sous les coups de la raison et de la philo- « sophie (2), » les garçons de Relanges consentirent à se dévouer :

Cejourd'huy, 5 Août 1792, le conseil général de la commune, réuni au lieu des séances ordinaires, Dominique Lazard, procureur de la commune, a représenté que, puisque plusieurs jeunes gens de la paroisse ne voulaient pas souffrir que les hommes partissent, voulant partir eux-mêmes moyennant 200 livres, pour aller sur les frontières au secours de la Patrie;

Qu'il était naturel, par conséquent, de leur faire quelques avances pour s'habiller (étant pauvres);

La matière mise en délibération, le conseil général de la commune a applaudi aux vues du procureur susdit. Et, n'ayant point de fonds pour faire cette avance, nous avons autorisé Pierre Vilminot, maire, Dominique Lazard, procureur de la commune, Charles-Nicolas Gantois, officier municipal, et Remy Étienne, notables, à emprunter pour cela 2.200 livres, cours de France, ce qui fera 200 livres à chacun.

Le même jour la municipalité a fait inviter tous les habitants de se trouver au lieu ordinaire des séances pour leur communiquer la

(1) A cette date, la commune devait 2.500 livres « pour les gardes nationales « *tombés au sort*, payables au 1er Novembre, » et n'avait déjà plus un sou en caisse. (Étude critique sur les *Vosges pendant la Révolution*, p. 10 et 11.)

(2) Circulaire du directoire du district de Darney.

Digitized by Google

délibération susdite, touchant l'emprunt à faire pour les jeunes gens de la paroisse, qui veulent partir pour aller sur les frontières, et après leur avoir fait lecture de ladite délibération, ils ont tous déclaré que c'était leur avis qu'on leur fasse cette avance, et que tous se rendaient caution solidaire de l'emprunt (1).

Séance tenante, Claude Aubertin, Nicolas Plancolaine, J.-B. Buclier, Paul Aubertin, Étienne Brunnecher, Louis Huin, J. Dominique Cornefert, Dominique Vilminot, J. Claude Poirot, Louis Diez, François Larché, « garçons demeurant à Relanges ou Lichecourt » signèrent l'engagement fait « entre eux et la commune de Relanges pour servir dans les volontaires, pour aller garder les frontières comme tous citoyens étant sujet au tirage. »

Les dits onze garçons ont pris la convention que l'on a fait, pour exempter les hommes du tirage. La commune s'oblige à verser à chacun d'eux 200 livres. »

Voilà comment s'obtinrent les « volontaires » de la première levée. Quant aux autres, elles furent plus pénibles encore; on ne croyait plus aux promesses de prompt retour prodiguées par les agents des districts. Ce furent de véritables conscriptions où les communes étaient taxées à fournir tant de « volontaires, » que la gendarmerie du district venait réclamer *manu militari* (2). Et nous voyons les communes acheter au poids de l'or ces prétendus « volontaires, » qui, payés souvent deux fois, et par les municipalités, et par leurs camarades (obtenant à ce prix de rester dans leurs foyers), ne partent qu'après des sommations réitérées, et laissant les budgets communaux obérés par une dépense sans cesse renaissante.

(1) Registre des délibérations municipales de la communauté de Relanges.
(2) Archives de Châtel, 5 Mai 1793; 12 Frimaire, an II; 4 Prairial, an III. — Archives municipales de Relanges, 14 Octobre 1793, 3 Frimaire, an III, etc. L'intervention de la gendarmerie est incessante.

Digitized by Google

Cejourd'hui, 27 Mars 1793, le Conseil général de la commune de Relanges assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le procureur de la commune a exposé qu'aucun garçon ne s'étant fait inscrire sur le registre ouvert pour recevoir ceux qui s'enrôleraient volontairement pour le contingent de la commune de Relanges, pour le recrutement de 300.000 hommes, ordonné par la Convention nationale; qu'il invite le Conseil général de la commune à délibérer sur cet objet, attendu que les garçons ne voulaient pas partir qu'on ne leur fasse une avance de 100 livres (1).

Le Conseil général de la commune, dans une affaire aussi délicate, est d'avis d'assembler la totalité des citoyens pour les consulter, s'ils sont d'avis unanime pour donner cette somme à celui qui voudrait partir (2).

Les habitants, réunis en assemblée plénière, votent l'affirmative, et l'on sollicite l'autorisation de faire un emprunt.

(1) Le 11 Mars 1793 l'on avait déjà ouvert un registre pour l'inscription des volontaires et personne ne s'était présenté. Alors il avait fallu aviser à trouver les deux « volontaires » exigés. D'abord on voulut les tirer au sort; mais quelqu'un suggéra le vote, qui réunit la majorité des suffrages. On vota donc, et les deux « volontaires » choisis par les garçons présents furent Pierre Aubertin et Joseph de Fleury.

Pierre Aubertin réclama une assez forte somme pour partir. M. de Fleury se fit remplacer à prix d'argent par un autre. Et tous de pousser les hauts cris parce qu'il n'avait pas profité « de l'occasion offerte à son patriotisme de se dévouer pour la patrie... » et « n'avait point su répondre à l'honneur que les garçons de Relanges lui faisaient en le choisissant comme volontaire. » Elle était bonne, celle-là ! quand tout le monde savait qu'ils avaient écarté la voie du tirage au sort parce que chacun redoutait d'y tomber.

A Nonville, ils font mieux, et choisissent pour *volontaire* M. le Curé (l'abbé Louis Noël). Réclamation des paroissiens qui pétitionnèrent au district de Darney. Le directoire répond que les ministres du culte ne sont pas exempts du service militaire, et que les garçons de Nonville n'ont pas excédé leur droit en recourant à l'élection pour désigner le *volontaire*. Donc l'élection est légale, elle est valide, elle sera exécutée; à moins que les pétitionnaires n'usent d'un droit que leur reconnaît la même loi : de substituer à leurs frais un remplaçant au volontaire choisi.

L'affaire est portée à la barre du département qui, « considérant que la loi « n'excepte pas les ministres de la religion; considérant d'ailleurs que les fonc- « tionnaires publics servant en qualité de volontaires ne perdent pas leur place, « et ne perdent qu'une partie de leur traitement, » confirme le jugement du district de Darney. (Séance publique du 25 Mars 1793). Voir aux archives départementales.

(2) Registre des délibérations municipales.

Digitized by Google

La guerre est un gouffre, les levées se succèdent rapidement. Une loi du 27 Juin ordonne un nouveau recrutement de 30.000 hommes, et un arrêté du département des Vosges fixe à 126 hommes le contingent à fournir pour le district de Darney. Pour les faire sortir de terre, il ne suffit pas de la frapper du pied; le procureur syndic du district de Darney embouche le clairon d'alarme et fait placarder dans tous les villages :

Citoyens,

Les dangers de la Patrie s'accroissent; d'infames trahisons ont forcé les soldats de la liberté à se replier; l'ennemi est aux frontières. Ce n'est plus un orage qui gronde dans le lointain; il éclate de toutes parts; nos places fortes sont menacées; l'armée a besoin de garnisons qui les soutiennent; nos remparts appellent des défenseurs. Levez-vous ! Français, vous venez d'accepter une constitution républicaine ! C'est sous les yeux des tyrans que vous avez juré l'anéantissement du despotisme; remplissez vos serments; sauvez la liberté, arrachez vos femmes, vos enfants, tout ce qui vous est cher, au fer assassin des despotes.

Je joins à cette lettre les réquisitions des commissaires Représentans du Peuple près de l'armée du Rhin et de la Moselle; l'arrêté du département; celui du District; déjà vous avez reçu la loi du 30 Mai; hâtez-vous de remplir tous les devoirs qu'elle vous impose. Mandataires du Peuple, sentinelles placées à la garde de sa liberté, de son bonheur, poussez le cri d'alarmes; qu'il se lève, il sera sauvé !

BRESSON.

Darney, le 14 Août 1793.

Mais le district ne se fait pas illusion sur l'enthousiasme patriotique que va susciter ce coup de clairon. En même temps il nomme des commissaires pour harceler les divers cantons de son ressort, Joseph Bigot pour celui de Darney; François Emez (de Martinvelle) pour celui de Bains; Benjamin Chevresson pour celui d'Escles; Charles Pettelot pour celui de Lignéville; Jacques Vannesson pour celui



Digitized by Google

de Monthureux, en mettant la force armée à leur disposition.

Le 21 Août 1793, on tire au sort les deux « volontaires » formant le contingent de Relanges ; mais il faut leur voter une indemnité pour les décider à partir. Le 3 Septembre, vote d'une nouvelle indemnité pour les citoyens « qui feront partie de la première réquisition pour voler aux frontières. »

On sent que ce sera bientôt. Bigot se multiplie, mais n'avance guère; il faut que Bresson embouche encore la trompette des grands jours. Le 30 Août, il fait placarder une nouvelle proclamation :

Citoyens,

Que vos hommes se tiennent prêts au premier signal ! Que l'instant de l'avertissement soit l'instant du départ !

Nos frères sont aux prises avec l'ennemi, le défaut de subsistance enchaîne notre courage : demain, aujourd'hui peut-être, il faudra marcher.

Peu, presque point de bagage : une pique, une hache ou une pioche, sont les armes que nous emporterons; des souliers, un habit de fatigue, une chemise de résistance en poche, sont la partie de l'équipement la plus importante.

Au nom de la patrie, songez à tout. Que personne n'ait à faire une objection quand l'heure du départ frappera, elle est prochaine !

*Le procureur syndict du district de Darney,*
BRESSON.

P. S. T. — Je m'empresse de vous apprendre l'heureuse nouvelle d'un avantage considérable remporté le 27 sur l'armée ennemie. Les braves vosgiens sont attendus avec impatience. Qu'ils volent à la victoire !

M. Bouvier semble se douter que la levée en masse n'alla pas toute seule, au moins dans la plaine ; mais il se rattrape sur la montagne. Or, nous dit M. l'abbé Thomassin, même dans la montagne, où la levée des volontaires offrit moins de difficultés, on ne s'enrôlait pas avec enthousiasme.

Digitized by Google

Je pus juger, dit M. Claude Thiébaut, dans l'histoire (inédite) de sa vie, je pus juger au moment du tirage au sort de l'intérêt que me portaient les habitans de Bruyères, dont la grande majorité demanda une exemption en ma faveur (1); mais je n'obtins plus la même majorité, quand les jeunes gens, courant la même chance que moi, furent consultés devant la municipalité; ils espéraient d'ailleurs que si j'étais pris, je me ferais remplacer. Je déclarai au contraire que si je tombais au sort, je partirais avec eux, n'ayant pas 300 francs pour acheter un homme. Un remplaçant se trouvait alors facilement pour cette petite somme, même en assignats.

M. Thiébaut nous a laissé un récit curieux des moyens qu'il employa pour se soustraire aux différentes réquisitions de volontaires.

Si les districts de la montagne, continue M. l'abbé Thomassin, ont fourni, toutes proportions gardées, plus d'enrôlements que la plaine, M. Bouvier n'a éprouvé aucun embarras pour expliquer cette différence; jugez si son imagination l'a brillamment servi :

Au fur et à mesure, dit-il, que le relief du sol diminue, s'incline et court en s'abaissant des rives de la Moselle à celles de la Meuse, des hauts plateaux aux plaines, des Vosges aux Faucilles, on voit également s'atténuer, s'affaiblir les robustes qualités qui la caractérisent (la race), et l'on ne retrouve plus chez les populations de la plaine... la vigueur, l'inébranlable solidité, la fixité et la hardiesse d'opinion des hommes de la montagne. (Intr., p. 11.)

Ainsi, d'après M. Bouvier, le patriotisme s'élève ou s'abaisse suivant les ondulations du sol; et la dégénérescence des caractères est proportionnelle à la décroissance des ballons.

Les contemporains de la Révolution nous donnent l'explication du même fait avec infiniment moins de poésie, mais d'une manière qui nous paraît plus sérieuse. On sait

(1) Il était médecin et, comme tel, nécessaire à tout le monde.

Digitized by Google

combien la montagne des Vosges est peu productive en blé et autres grains; à cette infécondité naturelle du sol se joignit, pendant les années 1793 et 1794, une disette affreuse qui sévit dans toute la France, mais qui ne se fit sentir nulle part ailleurs avec plus de violence que dans ces districts pauvres, « ce qui força, dit l'un d'eux, une multitude d'hommes à se rendre aux armées. » Bien des malheureux moururent de faim, ou des suites de la faim. Dans cette situation il n'est pas étonnant qu'à Ramonchamp et à Bussang, dans ces cantons pauvres et reculés, Fricot, commissaire du département pour la levée militaire, ait trouvé, dit M. Bouvier, « 1056 volontaires, alors qu'il en fallait 767. » (P. 147.) Il n'est pas étonnant non plus qu'on ait trouvé alors des remplaçants dans la montagne pour 300 livres. En allant aux armées, ces malheureux étaient au moins sûrs d'avoir du pain (1).

La plaine n'était guère moins affamée que la montagne; le 7 Germinal, an II (28 Mars 1794), le « Conseil municipal de Relanges, la Commission de surveillance, assistés de trois gendarmes nationaux, » font la visite de tous les greniers du village et constatent qu'il ne reste que juste pour ensemencer les champs. En conséquence, ils demandent au district d'être déchargés du reliquat des réquisitions d'avoine, dans l'impossibilité matérielle où ils sont d'en fournir. « La plupart des citoyens, même les cultivateurs, ayant été obligés de manger de l'avoine, faute de bon grain. »

Le directoire du district suspecte cette déclaration, et envoie un commissaire faire une perquisition domiciliaire; il ne peut que reconnaître la triste réalité. N'importe, un membre du district vient leur mettre le pied sur la gorge, et leur enlever une partie de cette avoine qui forme toute l'alimentation du riche comme du pauvre. Plusieurs sont

(1) Étude critique sur *les Vosges pendant la Révolution*, p. 11 et 12.

Digitized by Google

obligés de s'expatrier pour ne pas mourir de faim. Au château d'Attigny le pain manque, et sans le dévouement d'un ami, la famille de Finance aurait senti toutes les horreurs de la famine.

En face de la misère qui règne partout, le département fait voter des secours aux parents des volontaires. Le 25 Germinal (14 Avril), on procède à une première distribution de secours aux parents des volontaires de Relanges, 2.568 livres sont répartis entre quatorze ménages; et, ce qui montre bien la gravité de la situation, on mesure les besoins d'après les *bouches* à nourrir, donnant double part au volontaire qui avait encore son père et sa mère, et part simple à celui qui n'avait plus que l'un des deux. Le 29 Thermidor suivant (10 Août), nouvelle distribution : c'était lucratif d'avoir un fils sous les drapeaux (1). Aussi l'intérêt ne gêna-t-il point le patriotisme. Peut-être fut-il même aussi puissant (2) que les proclamations enflammées du citoyen Bresson (frère du conventionnel).

Le manque d'enthousiasme, continue M. l'abbé Thomassin, se révèle encore dans le peu d'empressement des populations à souscrire en faveur des volontaires. Il est vrai que M. Bouvier nous contredit formellement : « Spontanément, dit-il, les dons en argent commencèrent à affluer. » (Page 140.) Et, sans préciser davantage, ce qui n'eût pas été superflu, il ajoute comme exemple : « Remy, curé de Gorhay, qui avait déjà donné 102 livres, vendit son mobilier et envoya 72 francs pour les frais de la guerre. Quelques jours

(1) Et ce ne fut point la dernière : les réquisitions pour l'armée et les secours aux parents des volontaires montèrent à un total fabuleux. L'on se demande où nos pères purent trouver tant de ressources, eux qu'on nous représente si pauvres.

(2) « Nous, officiers municipaux de la commune de Châtel,... convocation faite le 15 courant (Mars 1793) des citoyens... pour leur donner lecture de la susdite loi et de celle relative aux *pensions, retraites et gratifications* auxquelles les défenseurs de la Patrie auront droit de prétendre à la fin de la guerre... et après avoir ouvert pendant trois jours un registre pour recevoir les inscriptions des volontaires... » Malgré cet appât et la misère qui règne, il ne se présente que 3 volontaires.

Digitized by Google

après il équipait six volontaires et envoyait ses couverts et de la toile. » Quant à l'importance des sommes qui furent versées plus ou moins spontanément en faveur des volontaires, un état manuscrit de l'an III nous révèle que sur les 54 communes composant le district de Darney, seize seulement — moins du tiers — ont donné quelque chose pendant les années 1793 et 1794 ; sauf deux ou trois dons en nature de peu de valeur, le total n'est que de 618 livres 9 sols ; et encore à la réserve d'un don en numéraire de 74 livres provenant de la ville de Darney, tout le reste a été versé en assignats, perdant de 50 à 60 % de leur valeur.

Le tiers d'ailleurs vient de Darney même, où les principaux bourgeois, faisant partie des administrations et salariés par l'Etat, devaient nécessairement faire montre de patriotisme.

Pour qui sait combien ces dons étaient sollicités, pour qui connaît la peur exercée dans nos campagnes par les agents révolutionnaires, ce résultat est maigre. Combien ont laché en maugréant, et seulement pour ne pas être traités en suspects et révoqués de leurs fonctions, leur assignat de 5 ou de 10 sols !

Un autre état, imprimé, des dons recueillis à Remiremont en 1792, nous fait lire, parmi les souscripteurs, les noms de dames chanoinesses de l'ancien Chapitre, de prêtres assermentés, de pères d'émigrés, de gens notoirement connus pour leur froideur à l'égard de la Révolution. Qui pourra croire que leurs dons furent *spontanés* ? Et s'il en était ainsi dès Juillet 1792, que dût-ce être sous la Terreur (1) !

Et ce manque d'enthousiasme est si radical, que « l'élan patriotique » ne s'éveille pas même au bruit du canon. Nous posons en fait que la grande moitié des « volontaires » ont déserté aussitôt qu'ils en ont eu l'occasion. Pendant plusieurs années la gendarmerie n'est occupée qu'à rechercher et arrêter des *volontaires déserteurs*.

Comment désertent-ils, s'ils sont partis en *volontaires* ? Et surtout, comment désertent-ils en masse ? Le grand nombre des déserteurs suffirait à lui seul à nous révéler le

(1) Étude critique de l'*Histoire des Vosges pendant la Révolution*, page 12.

Digitized by Google

petit nombre des vrais volontaires. Hâtons-nous d'ajouter que les municipalités se faisaient aussi trop complaisantes pour fournir aux déserteurs un prétexte légal : parfois leur complaisance frise la complicité.

Cejourd'hui, 29 Août 1793, l'an IIe de la République, les citoyens de la première réquisition ont été convoqués en la maison commune, 9 heures du matin, pour recevoir l'ordre de marcher conformément à la délibération du Conseil général du département, du deux du présent mois.

Il a été annoncé auxdits citoyens qu'on allait procéder à l'appel nominal, à l'effet de reconnaitre ceux qui se sont rendus à la réquisition, savoir. J.-Fr. Forquin, Ch. Martel, J. Jacquemin, Dom. Pichol, J. Voirin, Nic. Morel, J.-B. Dodinaire, N. Dodinaire, Ch. Vinot, P. Moine, L. Playe, Séb. Laforge, Cl.-Fr. Ninot, P.-L. Ninot, J.-B. Colin, Antoine Colin, ont déclaré qu'ils s'étaient engagés (avaient choisi pour régiment) dimanche dernier dans le 1er régiment de chasseurs en quartier à Lunéville, et qu'ils ne sont présents dans cette commune que par congé produit à la municipalité et pour vaquer à leurs affaires.

Ils ont déclaré que Jean-Baptiste et Louis Martin s'étaient engagés le même jour dans le susdit régiment. Achille Houillon est absent depuis hier matin; Joseph Côné est aussi absent depuis plusieurs jours, et sa femme a déclaré qu'il ne reviendrait que samedi; Thomas Jeandidier est absent depuis hier et doit revenir ce soir ainsi que ledit Houillon; Jean-Blaise Pitois a déclaré être le père de deux enfants, et que sa femme est prête d'accoucher, et qu'il ne peut guère la quitter en cet état, sans exposer ses jours, et en outre qu'il est garde à cheval, et qu'il ne peut quitter son poste sans violer le serment qu'il a prêté.

Il est à remarquer que lesdits Houillon, Côné et Jeandidier sont aussi mariés, et que ledit Côné a deux enfants qui ne marchent point. La mère de Jean et Charles Bourbon a déclaré qu'ils n'étaient pas encore guéris et qu'ils étaient dans l'impuissance de faire une route (1).

(1) Registre des délibérations communales de Châtel.

Digitized by Google

Bientôt arrivent des ordres sévères, que les districts transmettent aux municipalités de leurs ressorts sur un ton parfois bien comminatoire.

Darney, le 8 Octobre 1793, l'an IIe de la République.

Les administrateurs du district de Darney, aux officiers municipaux de Relanges (1).

Nos frères d'armes, aux prises avec les esclaves des despotes, viennent d'être abandonnés lâchement par quelques-uns de ceux sur le secours desquels ils avaient droit de compter.

Déjà le directoire (du district), informé de la fuite de plusieurs de ces lâches et de leur retour dans leurs foyers, a pris des mesures promptes et sévères, et un grand nombre des fuyards est en marche pour retourner au poste qu'il avait abandonné.

S'il en est quelques-uns qui, sans cause de maladie bien constatée, soit des soldats de la première classe, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 25, soit des troupes de ligne ou volontaires des premières levées, quelque soit leur âge, s'ils n'ont pas de congé en règle, qui soient arrivés dans votre commune, nous vous requérons, sous votre responsabilité personnelle et au nom de la Patrie en danger, de les faire partir sur le champ pour se rendre au lieu qu'ils ont si lâchement abandonné.

Et s'ils se refusent de satisfaire aux ordres que vous leur intimerez, vous êtes également requis, aussi sous votre responsabilité, de nous en informer sous le plus bref délai, en nous envoyant les noms, afin de nous mettre en état de prendre les mesures convenables pour les faire rejoindre ou les faire punir comme déserteurs, et comme parents d'émigrés les personnes qui auraient pu avoir la faiblesse de leur donner l'hospitalité.

Salut et fraternité.

Cœurdacier, Mangin, Chevresson.

« Comme parents d'émigrés. » Si l'on prenait une mesure aussi radicale que d'assimiler les parents des déserteurs aux parents des émigrés, c'est que la désertion était pra-

(1) La lettre est manuscrite, mais elle ne devait pas être spécialement écrite pour Relanges; les autres communes durent la recevoir également.

Digitized by Google

tiquée sur une si grande échelle, qu'elle constituait un danger national. Voici qui est plus explicite, tiré des archives de Châtel :

La municipalité de Châtel-sur-Moselle assemblée en séance publique, lecture a été donnée de la lettre adressée par l'administration du district en date du 6 Messidor et reçue à l'instant, par laquelle tout militaire qui se trouverait dans quelque commune sans un congé ou une permission en bonne forme, sera regardé comme royaliste, émigré, traître à la patrie, et comme tel puni de mort, et les parents et autres personnes qui en retiendraient dans leur domicile traités comme les pères et mères d'émigrés, et ce en conformité de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée d'Italie, approuvé et rendu général par la Convention nationale, en date du 25 Germinal.

La dite municipalité, après avoir pris de nouveau communication de tous ces différents arrêtés, a délibéré que les militaires qui se trouveraient dans cette commune, après la publication de la lettre ci-dessus mentionnée et de la délibération présente, seront dénoncés pour être punis conformément au prescrit de l'arrêté près l'armée d'Italie, et les pères et mères ou autres personnes qui les auraient retenus dans leur domicile. Délibéré en outre que la présente délibération sera proclamée à l'instant pour être exécutée.

Fait en la maison commune de Châtel, le 17 Fructidor, IIe année républicaine.

DODINAIRE, HACQUART, FORQUIN, *Secrétaire.*

Or le citoyen Forquin était justement sous le coup de la loi ; on n'osa le garder à la mairie.

Cejourd'hui 28 Août 1793, l'an IIe de la République, remontre au Conseil général de la commune de Châtel le citoyen Forquin, secrétaire de la municipalité, qu'étant *requis* comme garçon pour servir la patrie en qualité de *volontaire*, il prie le Conseil de nommer en son lieu et place un citoyen pour remplir les fonctions de secrétaire.

Réflexion faite, on n'en nomme point, et le 18 Frimaire,

Digitized by Google

an II (8 Décembre 1793), le citoyen Forquin avait trouvé moyen de réintégrer ses foyers pour reprendre ses fonctions de secrétaire de la municipalité. A la grande fête du 20 Prairial (8 Juin 1794), il est choisi comme orateur municipal, et prononce du haut de la chaire, à l'église paroissiale, un discours patriotique, où il parle sérieusement des devoirs du citoyen et des dangers de la Patrie. Et ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'on écoute sans rire cette leçon de patriotisme donnée, du haut de cette pauvre chaire de vérité, par un déserteur !

Rien de plus curieux que les stratagèmes employés par les *volontaires* pour échapper au service de la Patrie, pour laquelle « ils se sont dévoués spontanément. » Les fameux trucs de Biou pour extirper une pièce de cent sous à ses parents n'en donnent qu'une idée fort imparfaite. Ne pouvant tout citer, nous nous contenterons de détacher une page des mémoires de Jean Carchon, car le service du train des équipages ne fit pas longtemps son bonheur. Il y était entré à Noël; à Pâques il était déjà à l'hôpital de Phalsbourg, d'où il ne sortit que muni d'un bon petit congé de convalescence. Enfin, il se retrouvait libre : pour revenir embrasser sa vieille mère, il met le temps et mène joyeuse vie le long de la route.

J'ai déjà dit que notre maison était au bout du village : j'ai arrivé vers le brun de la nuit. La porte était fermée, je regarde par la vitre : je vis ma mère auprès du feu avec une voisine, et qu'elle ne m'attendait pas. Elle dit à la voisine :

— Libaire, je vat manger ma souppe, à votre service. Moi je réponds :

— Ne la mangez pas sans moi !

La pauvre femme n'en mangea point du tout. Tous les voisins vinrent me féliciter. On sut de suite dans le village que j'étais arrivés; en très peu de temps la maison se trouva pleine de monde. Il y avait déjà quatre jeunes hommes qui étaient revenus en désertion : Joseph Gérard, Florentin, Louis Boissey et Barbier. Ils vin-

Digitized by Google

rent me voir tous le jour même. Nous nous sommes amusés jusque bien avant dans la nuit, où chacun racontait les petites aventures qui lui étaient arrivés.

Il ne faut pas demander si ma mère fut contente de me revoir, je laisse à penser aux personnes sensibles... On était à la veille de la moisson, je me suis loué. La santé m'a revenu avec beaucoup plus de force qu'auparavant. J'étais alors fort, jeûne et vigoureux...

Il y avait à peu près deux ans que j'étais de retour. Les jeandarmes étaient sans cesses après les trousses de mes autres camarades; mais, avec mon congé illimité, j'allais trouver les officiers de santé, et, avec quelques mensonges que je leur dissait sur ma situation, il me délivrait un certificat, avec lequel j'allais trouver le commissaire du canton, j'obtenais un délai de cinq ou six décades. Le délai expiré, je recommençais; j'étais tranquille encore pour un moment.

J'alla passer l'hivert à Goussaincourt, où j'avais une cousine germaine qui était la fleur de la beauté... Je resta donc à Goussaincourt en qualité de sous-mètre (sous-maître) d'école à un nommé Haquard, qui avait deux filles...

Tandis que je suis tranquille à Goussaincourt... le bon capitaine Ganne m'avez déjà écrit une fois, il me marquet que ma santé devait être rétablie, qu'il me priait de rejoindre au plus tôt, que la commission qu'il m'avait promis était arrivée. Je n'avais montré sa lettre à personne, et ne fit point de réponse à l'homme qui était le plus digne de ma confiance.

Voyant qu'il ne recevait point de réponse de ma part, il s'adressa à l'ajan national de Chermisey, qui était un grand amis de ma mère; et, en lui écrivant, il joignait dans sa lettre ma commission d'adjudan.

J'avais résolu de ne plus quitter ma mère, dus-til m'en couter tout ce dont il pourais m'en arriver dans la suite. J'étais à Goussaincourt; mais toutes les semaines je m'en retournais voir cette bonne mère que je chérissais plus que toutes les maitresses que j'aurais pu faire...

On était au commencement du carême, l'ajan Vaconnet fit envisager à ma mère le bonheur qui m'attendait, et lui dissait avec raison que, pour l'avancement que j'avais, j'allais gagner du pain pour le restant de mes jours.

Il disait bien la vérité; mais mon intérêt ne lui était pas si cher

Digitized by Google

que son fils, qui était en activité (celui-là même qui vint me voir en passant à Saverne avec le capitaine Duplessis); et par ce moyen-là il aurait voulus que tous les autres soit en activité comme lui. Il ne manqua pas d'encourager ma mère à me faire repartir *pour mon bonheur*. Il lui dit de venir me rechercher, et qu'il saurait bien me représenter l'avantage que j'aurais en rejoignant de suite.

Ma mère vint le lendemain matin me rechercher. L'ajan Vaconnet déploya toutes son éloquence et ses talans pour me persuader... il me représentait qu'il était glorieux à mon âge de commander à des anciens... Je promis tout... mais mon cœur pensait bien autrement... Pour lui boucher les yeux, je pris effectivement une feuille de route pour Saverne... Mais je revins passer l'hivert avec le maître d'école Hocquard, et je ne fis pas déplaisir à sa fille Marianne.

Je n'étais qu'à deux lieues de chez nous, je ne pouvais plus y rester longtemps ignoré. Il fallu de nouveau reprendre une feuille de route. Je fis encore une fois les semblant de partir. Je n'ais pas été plus loin que Houécourt. Alors je tirre sur ma gauche en suivant le Vair, je viens me randre à Autigni-la-Tour, où je passa tout l'été à travailler du chanvre avec mon oncle et mon cousin, métier que je n'avais jamais fait...

L'été finit, j'eus peur d'être découvert. Je quitta mes parans, et j'alla à Sauvigni, village encore dessus la Meuse... La première maison que j'ai entré, c'était une veuve que son maris était mort de la veille seulement, elle avait trois filles... J'y pris pension... Ma mère seule connaissait ma retraite.

Je fus découvert par deux jeunes hommes de mon village, Joseph Girard et Florentin, qui cherchaient du bétail à acheter. Comme ils étaient aussi déserteurs, ils furent obligés de repartir et me dénoncèrent...

Nous repartions au moins une quarantaine ensemble (des déserteurs), de tous les environs. Il fallut aller à Epinal pour recevoir des feuilles de routes. On nous retient une quinzaine de jours à Epinal casernés. De là on nous envoyés à Nancy, pour y recevoir des nouvelles direction. Quatre carabiniers nous conduisaient faisant l'office de jeandarmes.

Le second jour de marche, nous arrivâmes à Vezelise. Il y avait

Digitized by Google

un jeune homme de Chermisey nommé Jacque Jacquemin avec moi (1)... Je lui dis : « Jacquemin, je te déclare que demain je quitte le détachement pour retourner ché nous... il faut que tu me suive ! » Il me répond : « Je ne demande pas mieux. »

Le lendemain, après avoir étés à l'apelle, nous font semblant d'allet chercher quelque chosses que nous avions oubliés a notre logement. Nous laissammes partir le détachement, et puis nous prenons le chemin de ché nous. Nous y entrammes la nuit, nous nous reposammes tous le jour ché nous, sans sortir, pour n'être vus de personne.

Jacquemin était un charbonnier. Nous ressortammes la nuit suivante, et nous vimmes travailler dans un bois près de Trevret, au compte de M. Bégon. Nous y restammes jusqu'à au mois de Juin.

Quoique bien éloignés de ché nous, nous avons encore été vendus. Les jeandarmes venait pour nous prendre ; mais nous fummes avertis par la fille de l'aubergiste chez qui nous prenions nos vivres... et nous quittammes, Jacquemin pour aller travailler dans d'autres forêts, moi pour revenir ché nous.

Je ne demeura qu'une journée avec ma mère... puis je partis pour la Champagne y faire la moisson. Je me fis un faux passe-port, qui m'a fort bien réussi partout, excepté à Métierselen... où je me démis le bras gauche... Il fallut que j'alle trouver un chirurgien, qui était justement le juge de paix du canton...

Il me remit mon bras... et me demanda mon passe-port...

— Votre passeport est fau ! Vous êtes un militaire déserté. Mon amy, je vais vous faire arrêter par la jeandarmerie.

Je lui répondis avec franchise qu'il était trop honnête pour cela.

Il loua ma franchise et blama en même temps, me dit qu'il était juge de paix, mais serait fâché de me faire arriver du mal... et me renvoya sans me faire payer ses services.

Je remercia de tout mon cœur ce brave homme et revins chez le maître où je m'étais loué pour la moisson. J'alla me coucher seul sur la paille... Mais, vers les trois heures du soir, il arriva chez notre maitre quinze personnes, tant hommes que blancs bonnets, pour moissonner, tous de Cousenselle. Dans le nombre se trou-

(1) Joseph Gérard et Florentin faisaient partie du détachement; mais Carchon les traitait en ennemis maintenant.

Digitized by Google

vaient trois militaires déserteurs... Ils s'amusaient sur la paille tous ensemble.

L'un des trois me dit : « Vous ne dittes rien, camarade !... De quel bataillon sortez-vous... Oh ! nous voyons bien que vous êtes militaire. Nous le sommes aussi et nous venons par-ci nous cacher.

Je revins à Chermisey pour y faire les moissons.

Abrégeons, 6 mois après il était marié...

Les petites disgrâces que nous avions, rapport à ce que j'étais militaire cessèrent. Nous nous étions adressés à des braves hommes, Monsieur B... et Monsieur Z... tous deux officiers de santé à Neufchâteau, qui me donnèrent leurs protections, joint à un décret qui accordait les congés à tous militaires mariés, retiré dans ses foyers. J'obtint donc mon congé du département au mois d'avril suivant. Nous étions alors tranquilles et heureux (1799).

On trouvera peut-être la citation un peu longue ; mais réflexion faite, nous avons pensé que l'odyssée de ce brave homme, racontée si naïvement avec un accent de vérité qu'on ne peut suspecter, en dirait plus que toutes les pièces officielles que nous avons là sous les yeux. Et qu'on ne croie pas que Jean Carchon fait tache dans les rangs de nos *volontaires :* il était au contraire parmi ceux dont il fut question de récompenser les services. Écoutons-le parler lui-même :

En 1804 j'étais nommé huissier par M. Grandprez, président du tribunal de Neufchâteau... Ma femme ne voulut jamais que je prenne la place ; elle me disait que les huissiers n'étaient pas regardés... Je fus obligé d'accepter une place de garde forestier.

En 1806, il ne tenait qu'à moi d'être buraliste à Chatenoy. Mais la place ne valait que cent écus, je refusa...

En 1809, j'étais commissionné employé des droits réunis à pied, pour aller à Saint-Diez. Suffit qu'il fallait quitter ma famille pour aller loin, je remercia la place. Ce fut un nommé Roubeau, de Neufchâteau, qui la prit...

Digitized by Google

Ces faveurs successives ne peuvent être attribuées aux protections, car personne ne s'intéressait à Jean Carchon : il n'aurait eu garde d'oublier dans ses mémoires le nom de ses protecteurs ou bienfaiteurs, et il n'en dit rien. Ce n'est donc autre chose que sa campagne à Saverne qui le recommandait au bon vouloir officiel; et sa désertion, qui dura six années (de 1793 à 1799), fut comptée comme peccadille, parce que la plupart de ses compagnons étaient dans le même cas.

Dieu nous garde de les excuser; mais les chefs des districts s'avouaient tout bas qu'ils avaient bien un peu dupé ces pauvres paysans, leur affirmant qu'il ne s'agissait que d'une campagne de quelques semaines, après quoi on les rendrait à leurs foyers. Comme les mois devinrent des années, les volontaires qu'on ne libérait point cherchèrent à se libérer eux-mêmes.

Il fallut la main de fer du Premier Consul pour réprimer d'une manière efficace un mal aussi profond, aussi général, et qui était trop souvent couvert par la complicité plus ou moins avouée des municipalités. Le 2 Vendémiaire an IX (23 Septembre 1800), C. Lebrun, sous-préfet de Mirecourt, en fait l'objet d'une circulaire aux maires des communes :

Vous avez reçu l'arrêté du préfet, en date du 26 Fructidor, portant création d'une colonne mobile déjà organisée et dirigée sur quelques communes. Je vous enjoins de m'adresser par le retour du piéton, l'état nominatif des déserteurs qui peuvent se trouver dans votre commune et des concitoyens qui les recèlent. Ces renseignements me sont nécessaires pour guider d'une manière sûre la marche ultérieure de la colonne mobile; et je dois vous prévenir qu'à défaut d'indications sincères et promptes, vous seriez exposés à être traités comme recéleurs...

En même temps Bonaparte soufflait sur nos volontaires, et ce souffle puissant les transformait en héros : il les

Digitized by Google

attelait à son char et les entraînait d'un bout à l'autre de l'Europe.

Pour conclure, nous devons reconnaître que si la levée en masse ne fut pas aussi spontanée qu'on le croit, elle n'en reste pas moins un effort gigantesque, sur lequel l'imagination des poètes a peut-être eu le tort de jeter le manteau de la légende, comme le temps jette la mousse sur les vieux monuments, pour idéaliser...

Voulez-vous qu'une tour, voulez-vous qu'une église
Soient de ces monuments dont l'âme idéalise
La forme et la hauteur ?
Attendez que de mousse elles soient revêtues
Et laissez travailler à toutes les statues
Le temps, ce grand sculpteur !

Très bien, M. Hugo, si le temps ne faisait que sculpter, mais il ronge ! Si la mousse ne faisait qu' « idéaliser, » mais, hélas ! elle dissimule « les statues » et nous cache la vraie figure des héros représentés... Si nous les débarrassons de la mousse dont le temps les a couverts un peu trop généreusement peut-être, le poète criera au sacrilège; mais l'historien nous remerciera au moins d'un signe de tête.

Nous terminerons par un souvenir du village, qui nous servira de mot de la fin. Nous avons beaucoup parlé du district de Darney, que M. Bresson pétrit à son image. Autour de lui se groupaient quelques révolutionnaires, dont plusieurs étaient vraiment convaincus; parfois même leurs convictions leur donnaient une grandeur farouche qui rappelait l'antique Rome — oh ! pas celle de Cicéron, mais celle de Marius.

Son principal auxiliaire fut un certain Fr. Monchablond,

Digitized by Google

maître d'école à Belmont (1). Il avait 35 ans alors : c'était un homme taillé en hercule, aux larges épaules, supportant une tête énergique encadrée de cheveux noirs, éclairée d'un regard sombre et froid. Patriote exalté, il fit une guerre implacable à tout ce qui rappelait l'ancien régime, et quand la Patrie en danger poussa le cri d'alarme, il enrôla ses deux fils parmi les volontaires : l'un fut envoyé à l'armée du Rhin, l'autre à celle de Sambre-et-Meuse. Lorsqu'on organisa la campagne d'Italie, le second fut dirigé vers les Alpes. Passant par Épinal, il quitte son régiment, court à Belmont, comptant donner un jour à sa famille et rejoindre le détachement à Jussey. Il arrive; joie de la mère, qui court avertir son mari, alors à la charrue :

— Viens vite! Bastien est chez nous!

— Bastien est chez nous! dit le vieux républicain d'une voix sourde, est-ce que par hasard la patrie n'aurait plus besoin de soldats!!!

— Si, François; mais il a quitté son régiment hier à Épinal pour le rejoindre demain à Jussey. Il nous donne un jour en passant, voilà tout.

— Femme, dis à ton fils (et il avait relevé sa tête noire, et son œil lançait un éclair), dis-lui que sa place n'est pas au coin de notre feu. Si je le trouve encore quand je rentrerai à midi, je le f...lanque à la porte.....

Et il reprend sa charrue. Il l'aurait fait, sa femme ne discute point; elle essuie une larme du revers de sa main et regagne le logis. Bastien resta jusqu'au lendemain, mais caché sur le grenier où la pauvre mère lui apporta son souper.....

(1) Maître d'école pendant la Révolution seulement : ses deux fils, qui certes n'étaient pas dépourvus d'intelligence, ne savaient pas lire ! Ils revinrent simples soldats après quinze ans de campagnes.



Digitized by Google

Hâtons-nous d'ajouter que son exemple ne fut pas contagieux, et resta comme une exception, pour ne pas dire une excentricité sans nom.

L'Abbé Ch. PIERFITTE,
*Curé de Portieux.*

---

Digitized by Google

## UN INTRIGANT FIEFFÉ

---

# LE MARQUIS DE BROSSE DE MONTANDRE

### CAPITAINE AU RÉGIMENT DE « SALM-SALM »

---

Si le lecteur veut bien se reporter à notre notice sur *le Régiment de Salm-Salm* contenue dans le dernier « Bulletin de la Société philomatique vosgienne, » il verra qu'en 1777, alors que ce régiment portait le nom d'*Anhalt* et qu'il était en garnison à Bitche, il y avait parmi ses officiers un capitaine de grenadiers qui s'appelait de Brosse de Montandre (1), avec le titre de marquis. Il y verra également que cet officier fut promu le 16 Septembre 1778 au grade de capitaine-commandant de la compagnie de chasseurs. On trouve son nom inscrit en cette qualité dans l'*État militaire de France* jusqu'en 1790, où on le voit remplacé, au régiment de *Salm-Salm,* par Watrigaut.

Le marquis de Montandre était un grand et bel officier, mais son air pimpant et vainqueur laissait quelque peu à désirer au point de vue de la distinction, et ses manières n'étaient pas toujours de la plus parfaite correction. Il

(1) Ou *de Montendre,* comme l'écrit l' « Etat militaire de France. » Mais on sait que les noms de famille, même chez les nobles, étaient jadis diversement orthographiés.

Digitized by Google

avait par moments des allures de tambour-major. Dans tous les cas, personne ne se doutait que c'était un adroit coquin, un indigne menteur et un faux marquis.

Il fut bien décidément le dernier marquis de Montandre (1), mais les moyens qu'il employa pour se faire octroyer ce titre sont tellement entachés de fraudes qu'il fallait être le plus effronté personnage, en même temps que le plus audacieux intrigant, pour oser s'en servir, et surtout pour ne jamais se démentir pendant les longues années qu'il vécut. Son histoire est singulièrement édifiante, et nous en avons trouvé de curieux détails dans les notes dues à la plume facile et élégante de M. Louis Audiat, publiées dans la *Revue des Questions historiques* (2) et dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (3). Nous croyons devoir les faire connaître afin de montrer ce qu'était en réalité un des plus beaux et des plus fiers capitaines du régiment d'infanterie qui, dans l'ancienne armée française, a porté le nº LXIII, et successivement les noms d'*Anhalt* et de *Salm-Salm*. Il s'en dégagera aussi une morale : c'est que les imposteurs sont tôt ou tard démasqués.

Il s'appelait de son vrai nom Joseph-Ignace Giroud, et était fils de Jacques Giroud et d'Elisabeth Schwing. Le père avait une place d'huissier à Ferrette, chef-lieu d'une importante seigneurie située dans la partie de la Haute-Alsace que l'on appelait le Sundgau. Il y avait encore deux enfants : Marie-Louise et Marie-Ursule. C'est la première de ces filles, née en 1740, qui fit la fortune de la maison.

Voici comment. Il y avait à Paris un avocat du nom de

(1) Montandre, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure), célèbre par le combat (19 mai 1404) de sept chevaliers français contre sept chevaliers anglais, était une seigneurie composée de vingt-huit paroisses situées partie en Saintonge, partie en Guyenne.

(2) Livraison du 1er Juillet 1895, *Un faux en Gentilhommerie*, pag. 207-223.

(3) XVe volume, 5e livraison (1er Septembre 1895) : *Le château de Montandre ;* conférence de M. Louis Audiat, pag. 337-345. *Le dernier marquis de Montandre*, pag. 356-363.

Digitized by Google

Pelletier, qui était aussi quelque peu poète. « Le droit, dit M. L. Audiat, ne mène pas à une haute position sociale, ni les vers à la fortune. Il devint secrétaire de Maillard, intendant de Saint-Domingue. Si nos colonies ne rapportent pas beaucoup à la métropole, elles sont avantageuses au moins pour les particuliers. Pelletier, qui n'avait ni sou ni maille, put, à son retour en France, être fermier général; puis il acheta une charge de secrétaire du roi, maison et couronne de France, ce qu'on appelait une savonette à vilains; il est gentilhomme. Vous voyez avec quelle facilité on devenait noble. Ce n'est pas tout; pourquoi cet anobli ne serait-il pas marquis? Il était receveur général de la douane à Bordeaux. Montandre était à vendre; il l'acheta. Et voilà comment le maltôtier Pelletier devint marquis (1) et succéda aux soudans de La Trau, aux Belleville et aux La Rochefoucauld. »

Pelletier avait épousé une sœur de Collé, le gai vaudevilliste, le licencieux chansonnier du *Caveau*. C'est dire assez qu'il était lui-même un joyeux drille, un aimable compère et un ami des fins soupers. Mais il devint veuf à 57 ans, et son cœur s'alluma tout-à-coup pour une espèce d'aventurière qui en avait 24, et se disait tantôt fille de Louis XV, tantôt fille de l'empereur d'Allemagne. C'était tout simplement Mlle Marie-Louise Giroud. Femme rusée et sans scrupules, elle ne manqua pas l'occasion qui se présentait si inopinément d'être grande dame; elle fit la coquette, la farouche, l'inexpugnable, et monta si bien la tête au vieux fou qu'il l'épousa en 1764. La voilà donc marquise de Montandre, châtelaine d'un des plus beaux domaines de la Saintonge, qui comprenait vingt-huit paroisses et valait plus de deux millions.

« La place était bonne, dit encore M. Louis Audiat. La

(1) Il faut dire toutefois qu'il ne prit jamais le titre de marquis : il s'appelait simplement « seigneur de la terre et marquisat de Montandre.

Digitized by Google

nouvelle marquise de Montandre appela près d'elle au château sa sœur, Marie-Ursule, et son frère, Joseph-Ignace. Précieuse recrue; beau trio d'intrigants. A eux trois, ils se rendirent complètement maîtres de l'esprit du vieillard, déjà affaibli par une vie de plaisirs. La belle-sœur, Ursule, fut dotée et mariée à un gentilhomme pauvre du Bas-Limousin, le vicomte d'Estresse, lieutenant-colonel d'infanterie, gouverneur de Wissembourg et Saint-Remy en Alsace (1). On acheta au beau-frère une lieutenance dans le régiment d'*Anhalt;* on lui fit une pension pour l'aider à soutenir son rang. Il y eut plus : le 6 Juillet 1770, on mandait en grand mystère au château le notaire de Chardes qui, flanqué de deux obscurs témoins, rédigea un acte de donation entre vifs de la terre et marquisat de Montandre en faveur d'Ignace-Joseph Giroud de Brosse, capitaine au régiment d'*Anhalt,* actuellement en garnison dans l'île de Corse (2), présentement au château de Montandre, puis de quinze cent mille livres à prendre sur ses autres biens; et, si les héritiers coutumiers viennent à attaquer cette donation, le donataire prélèvera une nouvelle somme de douze cent mille livres. »

Devant ces deux millions sept cent mille livres, qui vaudraient bien six ou sept millions de nos jours, on se demande par quels moyens cet échappé de la basoche avait pu acquérir une telle fortune. Mais nous nous hâterons d'ajouter, avec M. Louis Audiat, que ces fortunes scandaleuses ne nous étonnent plus; nous en avons vu bien d'autres.

L'acte de donation était tout ce qu'il y avait de plus valable. Pelletier vécut encore six ans. Le 5 Mars 1775,

(1) Séparée, quant aux biens, dès 1774, elle était veuve en 1792 et s'appelait alors « Marie-Ursule Brosses. »

(2) Le régiment d'*Anhalt* s'était embarqué à Toulon les 29 Mars et 6 Avril 1768 pour Bastia et Saint-Florent. (*Histoire de l'Infanterie française,* par le colonel Suzane)

Digitized by Google

il fit son testament, « laissant à ses parents habiles à lui succéder la totalité de ses propres paternels et maternels. » Déjà paralysé depuis quelque temps, il fut emporté par une nouvelle attaque le 6 Août 1776. Ce jour-là, Joseph-Ignace Giroud, l'heureux fils de l'huissier de Ferrette, était marquis de Montandre. Son effronterie ne connut plus de bornes. Il avait ajouté à son som celui de de Brosse, et prétendait descendre en droite ligne du fameux Hugue de Brosse, le compagnon du roi Louis IX. Pour un ambitieux de son envergure, il n'avait pas eu la main si heureuse dans le choix de son premier ancêtre, car le conseiller du saint roi n'était après tout que son barbier et ne sortait pas de parents bien nobles. Son nom de *la Brosse* ou *de Brosse* n'était guère qu'un surnom ou sobriquet provenant de ses fonctions domestiques, et qu'il garda, peut-être, faute d'autres, quand il devint chambellan ou ministre de Philippe-le-Hardi.

Les assemblées pour les Etats-Généraux offrirent une occasion unique à Giroud pour faire constater sa noblesse de fraîche date. Il se présenta à Saintes par procureur. Mais un des commissaires de la noblesse fit remarquer que le sieur Giroud, quoique seigneur du marquisat de Montandre, n'était pas gentilhomme et ne pouvait voter qu'avec le tiers. Son procureur n'insista pas; et voilà comment le fief de Montandre, un des plus importants de la Saintonge, ne fut pas représenté pour la noblesse aux États-Généraux.

Repoussé comme roturier, le capitaine de « Salm-Salm, » qui venait d'épouser, à Paris, la fille de Liovera, banquier espagnol, quitta son régiment, alors en garnison à Belfort, et émigra. Il s'agissait pour lui d'aller prendre sa revanche ailleurs et d'étaler sa gentilhommerie sur un théâtre plus éloigné. Il se rendit sur le Rhin, à Munster-Mayenfeld, où se trouvaient les nobles de Saintonge, Aunis et Angoumois. Mais il fallait, pour être admis au milieu d'eux, produire

Digitized by Google

un certificat de noms, titres et qualités, puis affirmer par écrit sur son honneur qu'on était véritablement gentilhomme.

Pour le premier point, il produisait un certificat de Chérin, généalogiste des ordres du roi, constatant qu'il a fait ses preuves pour monter dans les carosses de Sa Majesté. En effet des lettres patentes du 27 Mai 1789, enregistrées au Présidial de Saintes et vérifiées au Parlement de Bordeaux, érigeaient « pour notre cher et bien aimé le sieur Ignace-Joseph de Brosse » la seigneurie de Montandre en marquisat, et cela, à cause de ses services et de ceux de ses ancêtres depuis son 14e aïeul Hugues, vicomte de Brosse, « préfet du roi saint Louis, fait prisonnier avec ce monarque à la journée de la Massoure, le 8 Février 1252. »

M. Louis Audiat a vu et étudié au cabinet des Titres à Paris le dossier de Brosse. Il y a trouvé une lettre de Chérin, celui-là même qui certifiait la filiation et la déclarait authentique, datée du 20 Novembre 1787, dans laquelle il déclarait, après examen, que ces Giroud de Brosse n'avaient rien de commun avec les de Brosse de Saint Louis, et que le marquis de Montandre ne justifiait pas le moins du monde sa parenté. « Comment donc, ajoute-t-il, ces pièces fausses étaient-elles devenues véritables ? Y avait-il déjà des accommodements avec les généalogistes officiellement chargés de créer des ancêtres (1) ? » La fraude pourtant ne prévalut pas. A Munster, on reconnut bien vite

(1) Ce Chérin, dont il est ici question, était commissaire généalogiste des ordres du roi quand éclata la Révolution. Doué d'une âme ardente, il quitta la robe pour l'épée et parvint rapidement au grade de général de division. Il remplissait les fonctions de chef de l'état-major général de l'armée du Danube, quand il fut blessé grièvement en Juin 1799, dans une des actions qui précédèrent la bataille de Zurich et vint mourir quelques jours après à Huningue. C'est son nom qui a été donné, on ne sait trop pourquoi, à la caserne du 10e bataillon de chasseurs, à Saint-Dié, tandis qu'il y avait des hommes de guerre vosgiens, tout aussi célèbres, dont on aurait pu, avec plus d'à propos, rappeler la mémoire.

Digitized by Google

que c'était là une noblesse de contrebande et des parchemins douteux, et le marquis fut honteusement chassé.

Pendant ce temps, le directoire du district de Montlieu l'avait déclaré émigré et avait saisi ses propriétés. Mais ne voilà-t-il pas que le rusé compère produit des certificats constatant qu'il est allé aux eaux d'Aix-la-Chapelle et de Luxembourg pour des blessures reçues au service de la France, lorsqu'il était officier au régiment de *Salm-Salm*, ci-devant d'*Anhalt*. Il prétend en outre être citoyen suisse, ce qui était faux comme le reste, attendu que Ferrette, lieu de sa naissance, bien que situé à la frontière de la Suisse, faisait partie de la province d'Alsace et dépendait, au spirituel, du diocèse de Bâle.

Laissons encore la parole à M. Audiat, qui connaît si bien cet étonnant personnage : « Le district accepte tous ces papiers comme vrais et toutes ces assertions comme paroles d'évangile ; et solennellement il déclare que Giroud de Brosse ne peut pas être émigré, puisqu'il n'est pas français ; qu'il est suisse, nation amie de la France, république sœur. Qui durent-être penauds? Certainement les administrateurs de Montlieu quand ils virent, après la Révolution, s'installer dans son vieux manoir ce compatriote de Guillaume Tell, redevenu plus que jamais fils des Croisés de saint Louis. Il s'était moqué d'eux comme des autres. »

Pourquoi donc aussi ces bons et honnêtes membres du district, dont la science géographique ne s'étendait probablement pas au delà des frontières de leur localité, ne vérifièrent-ils pas l'exactitude des lettres de naturalisation suisse et des états de service du lieutenant d'Anhalt? Giroud avait bien dupé Chérin !.....

La tourmente avait passé sur lui. Il n'avait pas été heureux en ménage. L'inconduite de sa femme amena un divorce. A peine les Bourbons furent-ils rétablis sur le

Digitized by Google

trône qu'il était revenu dans son paisible château de Montandre, le caractère aigri par ses infortunes conjugales et ses dissipations d'argent. Il n'avait rien perdu de ses prétentions nobiliaires ; au contraire. A chaque perte, à chaque mésaventure, il prenait un titre de plus. Dans un acte authentique de 1820, il s'intitulait « marquis de Montandre, « comte de Brosse de Bretagne, maréchal de camp et « ancien commandant des noblesses de Saintonge, Aunis « et Angoumois, quartier-maître trésorier à l'armée du roy « en Allemagne en 1792, commandant dans les villes de « Munster, électorat de Trèves, au nom de Son Altesse « sérénissime. »

Il fallait voir le superbe cachet armorié avec lequel l'ancien capitaine de « Salm-Salm » scellait sa correspondance. L'écu était écartelé au 1er d'azur à trois gerbes (ou brosses) d'or liées de gueules posées 2 et 1; au 2e d'hermine; au 3e de France; au 4e de Savoie, réunissant ainsi les armes des de Brosse, celles de Bretagne, de France et de Savoie.

Pouvait-il se rencontrer des gens assez osés pour douter un seul instant de l'authenticité d'un pareil blason? Il y en avait pourtant quelques-uns, témoin cette bonne femme de Montandre qui, agacée par sa morgue, lui dit un jour : « Vous, général, non, mais tambour-major. »

Il faut lire dans la notice de M. L. Audiat sur *le dernier marquis de Montandre* des extraits de lettres écrites de 1822 à 1824 au comte de Lestranges, sous-préfet de Jonzac, pour avoir une idée de ce que peut devenir un vieillard qui a passé toute sa vie à intriguer et à mentir avec une audace inouïe.

Nous pensons, par les citations empruntées aux intéressantes notices de M. Audiat, avoir fait connaître ce curieux type de coquin fieffé, d'intrigant consommé, qui vécut jusqu'à l'âge de 83 ans. Enfin, le 29 Octobre 1824, Ignace-

Digitized by Google

Joseph Giroud, comte de Brosse, etc., mourut en son château de Montandre et alla dans l'autre monde retrouver ses illustres parents.

Chose incompréhensible! Cette comédie avait pu durer plus de 54 ans, et pendant tout ce temps, le fils de l'huissier de Ferrette, l'ex-capitaine du régiment de « Salm-Salm, » l'ancien commandant en chef des noblesses de Saintonge, Aunis et Angoumois, le dernier marquis de Montandre, avait, sans se démentir un seul instant, joué son rôle avec une persévérance véritablement extraordinaire ; et devant une pareille histoire on ne sait ce qui étonne le plus, de l'aplomb de cet intrigant ou de l'aveuglement de ses dupes.

De tous les titres que nous avons énumérés et dont notre homme faisait un si grand étalage, voici ce qui en est resté sur les registres de l'état-civil de la commune de Montandre : « Ignace-Joseph, comte de Brosse, mort à quatre-vingt-trois ans, en son château de Montendre, né à Ferrette, département du Haut-Rhin, marié et divorcé, fils de Jacques Giroud de Brosse et l'Élisabeth Schwing. »

Sa succession fut déclarée vacante, et ses biens vendus au profit de ses créanciers.

C'est un des plus beaux, un des plus parfaits types d'intrigant et de « faussaire en gentilhommerie » qui se puisse rencontrer. Si nous avons si longuement parlé de ce fort peu honorable personnage, c'est parce qu'il nous a particulièrement intéressé au double point de vue d'Alsacien du Sundgau et d'ancien officier du régiment de « Salm-Salm » dont nous avons retracé l'historique dans une récente étude, et l'on pourra considérer la présente notice comme en étant un chapitre complémentaire.

HENRI BARDY.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# DESSINS SATIRIQUES CONTRE LES PAPES

## DANS UN MANUSCRIT DE SAINT-DIÉ

Le manuscrit N° 38 A, de la bibliothèque municipale de Saint-Dié, intitulé : *Monuments précieux de l'Église de Metz,* est un curieux recueil de croquis et de notes sur les antiquités de ce diocèse, contenant 76 dessins, avec texte explicatif, exécutés en 1520-1521 par un chanoine de la cathédrale, nommé Arnould Drouet.

Nous n'avons aucun renseignement biographique sur ce chanoine de Metz ; nous voyons seulement, par une inscription de la page 21 de son album, qu'il avait été délégué par le Chapitre pour assister aux fouilles du chœur de la cathédrale, qui avaient mis à jour les sépultures des anciens évêques. C'est à cette occasion que son album fut commencé. Drouet y décrit et y dessine les objets trouvés dans les tombes, les costumes et les inscriptions, d'une main assez experte et avec un grand souci de la vérité. Sa fidélité va jusqu'à reproduire la forme exacte des caractères du XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècle, d'après les inscriptions originales. Ses dessins sont, en général, tracés largement à la plume et rehaussés d'un ton de lavis bistre (1). Mais, aux

(1) Presque tous ces dessins ont été reproduits dans la belle monographie de la cathédrale de Metz, par Bégin. Les autographes liminaires du manuscrit de Saint-Dié indiquent qu'il appartint à Dom Jean-François, chanoine de Metz en 1754-1771, puis à Dom Calmet qui le fit entrer à la bibliothèque de Senones, d'où il passa, en 1792, dans celle de Saint-Dié.

Digitized by Google

pages 51 à 62, se trouvent 22 grands dessins au trait, d'environ 0m20 sur 0m20, tracés à la mine d'argent (1) et représentant la série des papes, depuis 1277 jusqu'en 1447, avec des attributs satiriques et des légendes en latin, dont la critique violente va quelquefois jusqu'à l'imprécation.

Nous ne pouvons affirmer indubitablement et sur des preuves écrites que ces 22 dessins à la mine d'argent ont été composés par Arnould Drouet; mais ce qui nous le fait supposer, c'est qu'ils sont escortés chacun d'une légende qui est bien de l'écriture de ce chanoine et aussi parce qu'on remarque, dans le tracé, des lignes superposées, reprises, corrigées (des *repentirs,* comme on dit en peinture), qui indiquent une composition originale et non une copie.

Cependant, Arnould Drouet, dans ces textes latins, attribue la paternité de ces dessins satiriques à deux ecclésiastiques : Joachin, abbé de Florence, pour les papes de 1277 à 1378, et Anselme, évêque de Marsitane (? le mot est peu lisible), pour les papes de 1378 à 1447. Mais, comme il fait vivre cet Anselme en 1278, il s'agirait donc de visions ou de révélations prophétiques, ou du moins c'est ce que l'auteur espère suggérer.

L'examen des légendes latines ferait croire, en effet, à une copie d'un manuscrit plus ancien, car à chaque page abondent des indications de variantes dans le dessin, ou des *alias* dans le texte, qui se trouveraient, dit l'auteur, « dans d'autres manuscrits très antiques. »

Mais tant de soins pour faire croire à l'ancienneté relative de ces dessins sont bien superflus, quand on remarque que tous les costumes accusent absolument le commencement du XVIe siècle. Les papes portent la grande chape tombant jusqu'aux pieds, avec une ample capuche-

(1) On appelait ainsi un fil de plomb maintenu dans une hampe de bois ou de cuir.

Digitized by Google

pèlerine formant des plis, et au-dessous se voit l'étole croisée sur la poitrine. Ceux qui portent la dalmatique ont un orfroi en croix et non en Y. Le soldat du 14e dessin a une armure complète du commencement du XVIe siècle, recouverte d'une « jupe » courte, à l'allemande. Celui de la figure 3 porte absolument le costume de 1520 environ. Du reste, les plis des draperies n'ont plus rien de gothique; loin d'être cassés, ils sont très naturels et plutôt mous, comme à la Renaissance. Pour nous, jusqu'à preuves contraires, texte et dessins sont de 1520-1521, date de la première partie du recueil d'Arnould Drouet; ils paraissent être son œuvre, comme invention et exécution; les légendes sont bien de sa main, et nous le tenons pour un habile dessinateur, érudit, doué d'une vive imagination, mais fort suspect d'antipapisme.

Nous allons donner de ces 22 dessins une description précise et exacte, que nous accompagnerons seulement de courts extraits traduits des légendes latines et de quelques notes historiques; car nous ne voulons que signaler ces images aux érudits qui voudraient en faire une étude plus approfondie et les reproduire en gravure, publication à laquelle doit être réservée la primeur inédite des dessins et du texte, assez curieux pour mériter d'être étudiés plus à fond qu'il ne nous est loisible de le faire.

1. Nicolas III, assis, tient de la main gauche une palme ou un rameau et, de la droite, donne à manger des graines à deux oursons qui se dressent contre ses genoux. Dans le ciel, une colombe se détache sur un nimbe semé d'étoiles. La légende contient ce passage : « *Va ! nourris la colombe avec les grains les plus purs et les pires bêtes féroces avec les grains qu'on a foulés aux pieds...* » Les oursons (*orsini*) rappellent sans doute que Nicolas des Ursins enrichit ses neveux par des voies peu délicates.

2. Martin IV, tenant de la droite une lance terminée

Digitized by Google

en forme de fleur de lis, en frappe un aigle couronné qui se trouve à ses pieds. « *Avec le lis, il tua l'aigle...* » Allusion sans doute à l'excommunication du roi d'Aragon par Martin IV, qui donna son royaume à Philippe le Hardi.

3. Honorius IV, tenant les clefs de la main droite, semble se défendre contre un homme sans armure, mais ayant un glaive à la ceinture, qui lève sur lui un bâton noueux et foule aux pieds une tête coupée. « *Toi qui as supplanté, reçois les suprêmes honneurs, arbre inutile et stérile...* etc. » Peut-être allusion aux troubles suscités par le roi Rodolphe au Concile de Wurtzbourg, où fut assassiné un neveu du légat.

4. Nicolas IV, assis, tient de la droite un calice qu'un dragon ailé, monté sur son genou, semble vouloir atteindre. De chaque côté du pape est une femme couronnée; celle de gauche semble le retenir, l'autre lui fait des cornes avec ses doigts écartés. « ... *Tu es descendu dans le gouffre de la vanité; tu as abandonné l'épouse chrétienne dans le veuvage. Hélas ! hélas ! imprudent et inutile... L'orient boit le calice de la colère de Dieu.* »

5. Célestin V prie à genoux devant un arbre fleuri d'où sort une main qui bénit. Derrière lui, un renard se dresse contre son dos, tenant un oriflamme sur lequel sont deux clefs en sautoir et surmonté d'une croix. « *La voix de renardise et de duplicité dévorera son gouvernement...* » Ce renard doit être Boniface VIII, successeur de Saint-Célestin, et qu'on accuse d'avoir empoisonné ce pape, que sa piété ardente a fait canoniser.

6. Boniface VIII, debout, frappe une colombe à ses pieds, avec une lance terminée par un trident. De la gauche, il tient une clef qu'un aigle héraldique semble vouloir lui enlever. A droite, un coq paraît l'attaquer et, à gauche, un moine assis semble attristé. « ... *Régnant comme Néron, qu'il meure dans la désolation ! Que ses jours*

Digitized by Google

*soient abrégés ! Il a frappé le coq* (la France) *et déplumé l'aigle* (l'Allemagne); *le coq et l'aigle lui enlèveront le pouvoir. Il n'a pas craint de frapper la colombe portant un rameau d'olivier et faisant son nid dans les trous des rochers...* etc. » Cette colombe figure sans doute son prédécesseur, Célestin V, qui vécut en ermite « dans les trous des rochers. » Le moine attristé paraît porter le costume des Célestins, fondés par le pape précédent. C'est la première fois, croyons-nous, que le coq gaulois paraît comme emblème dans un dessin; il rappelle ici les luttes de Boniface VIII contre Philippe le Bel, qu'il excommunia.

7. Benoit XI donne la bénédiction à un dragon qui est enlacé à un arbre déraciné. Derrière lui, une colombe sort des nuages. « *Voici l'oiseau le plus noir, noir comme le corbeau, répandant les œuvres de Néron... Qu'il meure subitement sur la terre aride !...* » Benoît XI mourut, dit-on, empoisonné. Le dragon qu'il bénit est peut-être Philippe le Bel dont il leva l'excommunication.

8. Clément V, portant un faucon sur le poignet gauche et bénissant de la droite, s'éloigne à cheval, tournant le dos à une église sous le portail de laquelle une femme nimbée joint les mains dans l'attitude de la supplication. « *Voyez ici l'époux de Babylone fuyant son épouse qui lui est devenue abominable...* » Cette église doit être le Temple et Babylone, l'ordre des Templiers que Clément V supprima. Le faucon et le cheval rappellent sans doute que ce pape parcourut l'Aquitaine et la Bourgogne, entourant de faste et de fêtes la comtesse de Lamarche.

9. Jean XXII, tient de la droite un bouquet d'herbes et de la gauche les clefs sur lesquelles est perchée une colombe. Une longue épée sortant de sa bouche vient percer à ses pieds l'agneau pascal, nimbé et portant l'étendard au monogramme du Christ. Derrière lui, un dragon ailé, dont la tête humaine est coiffée de la tiare, tend ses



Digitized by Google

bras vers le pape. « *Cette image très honteuse du clergé combattra contre la colombe...* »

**10.** Benoit XII semble bénir un triangle formé de six étoiles. A ses pieds, à droite, est posée une colombe nimbée; à gauche, une tiare posée sur une couronne royale. « *Du quartier des courtisanes* (de suburranis), *un homme monte, créant avec art de singulières étoiles qui, au nombre de six, éclairent ou obscurcissent les cieux...* » Ce pape, fils d'un boulanger, s'appuya constamment sur le roi de France. Il fut suspecté de magie; de là sans doute les emblèmes qui l'accompagnent.

**11.** Clément VI semble séparer un coq d'une tête de dragon coupée, à l'aide de sa croix pastorale renversée. De la gauche il tient les clefs et un serpent cornu lui mord le bras. Autour de sa taille, une ceinture est enroulée, qui semble contenir des pièces de monnaie. « *Il a souillé son étole dans le sang de l'agneau...* » Est-ce une allusion à l'excommunication de Louis de Bavière?

**12.** Innocent VI, foulant aux pieds une grande couronne, tient de la droite une sorte de faucille peu recourbée, et de la gauche les clefs qu'un loup, appuyé sur une épée, semble vouloir saisir. « *Tenant dans sa main un rasoir... le loup habite avec l'agneau et se nourrit avec lui.* »

Le rasoir rappelle le sang versé par ce pape dans sa croisade contre les Grandes compagnies. Le loup est sans doute Rienzo, qu'il nomma sénateur de Rome, où il se rendit odieux.

**13.** Urbain V, assis, porte dans la droite un bouquet d'herbes, et dans la gauche les clefs qu'un ange nimbé semble l'aider à tenir. A sa droite se dresse un paon. « *Celui-ci seul comprit clairement le livre écrit par le doigt du Dieu vivant.* » Tous les historiens louent ce pape pour son zèle et sa justice. Le paon serait l'emblème de l'Église triomphante.

Digitized by Google

**14.** Grégoire XI, appuyé sur une canne, reçoit dans l'oreille la pointe d'une épée tenue par un soldat armé de toutes pièces et que pousse un bras sortant d'un nuage. Le guerrier est entre trois épées et trois lances qui se tiennent debout sur le sol. « *Ha ! Ha ! Où est Lucifer? Où les étoiles sont-elles allées? Nous courons et nous ne voyons rien...* »

**15.** Urbain VI est représenté sous la forme d'un dragon à tête humaine, barbue, couronnée et avec des oreilles d'âne. Sa queue, recourbée sous lui et environnée d'étoiles, se termine par une tête de serpent cornu, tenant dans ses dents une épée qui fouille dans les entrailles du monstre. En haut, neuf étoiles dans le croissant de la lune. « *Celle-ci est la dernière bête féroce, terrible d'aspect, qui arrache les étoiles. Alors les étoiles s'enfuient et les reptiles peuplent le monde. Bête cruelle, qui consumes l'univers, l'enfer t'attend !...* »

L'histoire de ce pape, sous lequel commença le schisme d'occident, rapporte de révoltantes cruautés, attribuées en partie à une aliénation d'esprit, auxquelles s'ajoutent cependant les vertus les plus respectables. A cet endroit du manuscrit, se trouve une note en latin, de la même main, ainsi conçue : « *Ici finissent les relations faites par Dieu au dévôt et cher-à-Dieu Joachin, sur l'état des souverains pontifes, qui lui furent révélées pendant qu'il était abbé du monastère de Florence en Calabre.* » Et la page suivante débute ainsi : « *Ici commencent les descriptions prophétiques du vénérable et dévôt-à-Dieu Anselme, évêque de Marsitane* (?), *qu'il obtint de Dieu en 1278 et qui furent publiées à Pérouse aussitôt après la mort du seigneur Boniface VIII, pape* (1303). *Elles furent recueillies peu avant, auprès de beaucoup de distinguées et excellentes personnes cléricales et séculières.* » Puis les dessins et légendes continuent, tracés par la même main.

Digitized by Google

16. Boniface IX porte au-dessus de sa tête une grande ourse, tandis que deux oursons se dressent contre lui. Ce pape, accusé de cupide simonie, passe pour avoir enrichi sa famille des biens de l'Église.

17. Innocent VII tient le livre et l'étendard, aux deux clefs en sautoir, terminé par une pique. A sa gauche, un serpent cornu se bat contre une colombe descendant du ciel, allusion sans doute au grand schisme d'occident.

18. Grégoire XII, assis, la tiare surmontée d'un coq aux ailes déployées, impose la main droite sur la tête d'une femme agenouillée, tandis qu'à sa gauche, une licorne, dressée debout contre lui, semble le menacer de sa corne. La licorne était l'emblème de la pureté.

19. Alexandre V est représenté en buste et sans tiare sur le chapiteau d'une colonne. A sa gauche, une main sortant d'un autre chapiteau de colonne lui enfonce dans l'oreille l'extrémité d'une lame courbe et barbelée. A sa droite, un buste couronné est posé sur une troisième colonne. Est-ce une allusion à la rivalité de ce pape avec les antipapes Benoît XIII et Grégoire XII, et à l'influence de la famille Colonna?

20. Jean XXIII, en habit de moine, sans tiare, tient de la droite une faucille barbelée et de la gauche une rose. Sur le sol se trouve une sorte de cep à serrer les pieds des prisonniers, et de l'autre côté une botte ou une chausse. Ces objets ont-ils quelque rapport avec l'état de corsaire qu'exerçait, dit-on, ce pape, avant son élection?

21. Martin V, les mains jointes, se tourne vers un bœuf (sans doute le veau d'or), assis par terre et semble l'adorer. Sur une colonne, à sa droite, se voient les bustes d'un homme et d'une femme couronnés. Cette colonne rappelle que ce pape était de la famille Colonna, et le veau d'or indique qu'il s'enrichit avec une âpre avarice.

22. Eugène IV montre le livre saint à une ourse qui se

Digitized by Google

dresse debout contre lui, tandis que deux oursons boivent à ses mamelles. Ces deux derniers dessins manquent de légendes.

Ainsi ces 22 compositions emblématiques ont bien le caractère d'attaques contre la papauté, souvent virulentes, surtout dans leurs apocalyptiques légendes. Et si ces pages sont bien, comme nous le croyons, de la même année que les parties du recueil qui les précèdent et qui les suivent, elles sont de peu postérieures à l'excommunication de Luther (1520) et à sa déclaration de guerre acharnée contre la papauté (1517). Certainement elles sont inspirées par l'esprit de la Réforme, car jamais auparavant on n'eût osé attaquer aussi violemment les chefs de l'Église. C'est donc une grande surprise de découvrir de telles figures satiriques dans le livre intime, dans l'album d'un chanoine. Les aurait-il copiées, par pure curiosité, d'après des originaux qui, venus d'Allemagne, lui auraient passé par les mains? Nous avons dit que le caractère même du dessin ne permettait pas d'y voir une copie, mais bien une composition originale souvent inhabile, souvent retouchée. Et puis un auteur indépendant, ouvertement luthérien, aurait-il employé tant d'artifices de variantes, d'*alias,* de révélations anciennes à des abbés ou des évêques, pour dissimuler la paternité de son œuvre et en reporter sur d'autres la responsabilité? Toutes ces précautions nous engagent, au contraire, à penser que l'auteur avait une situation qui le forçait à dissimuler, et l'absolue similitude d'écriture des légendes avec le reste du manuscrit, ne nous permet guère de douter que le tout est bien de la composition du chanoine Drouet.

Les documents démontrent du reste que le luthéranisme comptait à Metz des partisans secrets et même ouverts, parmi les chanoines et les prêtres, dès l'époque où Luther avait définitivement rompu avec l'Église romaine (31 Oc-

Digitized by Google

tobre 1517). « Il y a quelque raison d'attribuer, dit le cha-« noine messin Meurice, la semaille et la croissance de « cette ivraie qui étouffe le bon grain, à l'absence et à « l'endormissement de *quelques pasteurs* de ce temps-là. » Un réformé contemporain, le célèbre Paul FERRY, écrit aussi dans ses *Observations* (l. II, p. 383) : « La réforma-« tion était désirée à Metz, au commencement du XVIe siè-« cle, parce qu'à cette époque on y avait établi l'inquisi-« tion et qu'on l'y exerçait. »

Jean Leclerc, en 1523, arracha des piliers de la cathédrale les brefs du pape concernant la vente des indulgences, les lacéra et les remplaça par des placards « auxquels était contenu que le pape est l'antechrist (1). » Pierre Toussaint, jeune chanoine messin, avait étudié à Bâle où il était devenu l'ami d'Œcolampade et d'Érasme; il revint à Metz en Février 1525 pour y propager le luthéranisme et y séjourna à plusieurs reprises. Deux autres membres du clergé messin, Didier Abria, chanoine et curé de Saint-Gorgon, et Jean Rougier, curé de Sainte-Croix, furent arrêtés et accusés d'hérésie (2). En 1525, il y avait à Metz cinq cents luthériens. En 1531, les magistrats faisaient placer sur la porte des Allemands une inscription rappelant que « Martin Luther a descouvert et donné à entendre la vraye malice, hypocrisie et abus du pape, des cardinaux, évesques, prestres et moines... »

Il n'est donc pas invraisemblable que le chanoine Drouet ait suivi plus ou moins ouvertement l'exemple de quelques-uns de ses confrères, que les excès de l'inquisition ou le trafic des indulgences poussaient vers la Réforme. Son habileté comme dessinateur le porta à traduire ses attaques contre la papauté en allégories mordantes, mais moins grossières, moins injurieuses, moins violentes, il faut le

(1) CRESPIN, *Histoire des Martyrs*, l. II, p. 92.
(2) M. THIRION, *Étude sur l'Histoire du protestantisme à Metz*, 1884.

Digitized by Google

reconnaître, que celles que lança à l'Église le lourd esprit germain, dirigé par le moine « fort en gueule (1) » d'Erfurth.

En effet, les caricatures inspirées par Luther n'ont rien moins que le caractère populacier et bas. M. AUDIN, dans son *Histoire de Léon X* (2), a intitulé un de ses chapitres : *Du rire employé par la Réforme comme moyen de propagande,* et nous montre Luther trouvant un puissant auxiliaire dans la caricature brutale. Il en cite quelques-unes, dessinées sous son inspiration, comme *le Pape condamné à l'enfer, la Truie papale, l'Ane pape de Rome,* cette dernière accompagnant un pamphlet de 1523, publié à Wittemberg, par Mélanchton et Luther (3).

D'autres caricatures contre les papes, aussi grossières, et attribuées à Cranach le père, accompagnent la *Représentation de la Papauté (Abbildung der Babstum),* publiée à Wittemberg en 1545, par Luther, et dont on ne connaît que deux exemplaires (4).

Enfin un autre pamphlet, *La Mappe romaine,* qui ne fut publié qu'en 1623 par J. DE LA CERISER, à Genève, est illustré aussi de dessins plus obscènes que satiriques contre les papes (5). Mais les quelques caricatures que nous venons de citer sont tellement rares, qu'au témoignage de Champfleury, il n'en existe *aucun* exemplaire à la Bibliothèque nationale, leur cherté dans les ventes les rendant inabordables, même au budget de l'État. Et on s'explique leur extrême rareté, les catholiques ayant considéré comme un

(1) CHAMPFLEURY, ouvrage cité plus bas.

(2) 2 vol., 1844.

(3) Ce pamphlet a été reproduit par MICHELET, dans les *Mémoires de Luther,* 2 vol., 1835; par M. AUDIN, dans l'*Histoire de la vie de Luther,* 3 vol., 1845, et par M. CHAMPFLEURY, dans *Estampes pour et contre la Réforme* (*Gazette des Beaux-Arts*), 1873.

(4) G. BRUNET, *Notice sur un recueil de caricatures satiriques* (*Cabinet de l'Amateur*), 1845.

(5) CHAMPFLEURY, op. cit.

Digitized by Google

acte de foi, depuis quatre siècles, de détruire ces injurieux et grossiers pamphlets contre la papauté. Le pape y devient un âne, un porc, un animal immonde; on le coiffe de déjections, sa tiare est figurée par le *Dreck* allemand, le *stercus* occupe tous les plans de l'image. Les facéties scatologiques de Rabelais semblent presque délicates, en comparaison... et même en tenant compte du goût de l'époque. Pour frapper l'esprit germain, il fallait frapper lourdement.

Les allégories du chanoine messin, au contraire, ne sont pas populacières, n'étant même pas destinées à être répandues en images populaires. C'est moins le papisme que le bilan politique de chaque pape qui y est attaqué. Ce n'est point de la controverse religieuse, c'est le règne de chaque pontife résumé — cruellement, mais sans abjection — dans une image emblématique mordante. C'est de la véritable caricature historique — et peut-être la plus ancienne que nous possédions — à classer entre l'hybride et confuse caricature du Moyen âge et les piquantes mazarinades. C'est à ce titre que nous tenions à signaler ces dessins inédits, avec l'espoir qu'en les publiant bientôt intégralement, quelqu'éditeur sauvera d'une destruction à redouter ces précieux monuments graphiques des luttes religieuses du XVI^e siècle — si rarissimes dans les bibliothèques, que ceux de Saint-Dié peuvent être considérés comme presqu'uniques en France.

G. SAVE.

---

Digitized by Google

# LE GÉNÉRAL HAXO

## 7 JUIN 1749 — 21 MARS 1794

## NOTICE RECTIFICATIVE ET COMPLÉMENTAIRE

---

### I

### DANS LES VOSGES

Dans notre notice biographique du général Nicolas Haxo, lue à la dernière réunion annuelle de la *Société philomatique vosgienne*, nous avons, sur la foi de documents dont nous ne pouvions suspecter la véracité, donné des détails inexacts relativement à l'origine de notre illustre compatriote. La source de ces erreurs provient surtout de la lettre de Petitmengin, subdélégué de l'Intendance de Lorraine à Saint-Dié, qui, concernant non pas la famille de Nicolas Haxo, mais celle d'un de ses oncles, avait été mal interprêtée.

Grâce aux renseignements généalogiques, très précis cette fois et tout à fait hors de conteste, que nous devons à l'aimable obligeance d'une personne alliée aux descendants de cette nombreuse famille, nous pouvons rectifier la partie de notre travail qui se rapporte à l'origine du général républicain et rétablir la vérité.

Digitized by Google

Ainsi que nous l'avons dit, Benoît Haxo était tabellion et greffier d'Etival. Il avait épousé successivement Marie-Anne Duvoid et Marie-Magdeleine Rosières. Il en eut quatre fils :

1° *Nicolas-Benoît*, né à Etival en 1732, conseiller du roi, maître particulier des eaux et Forêts de France au département de Lorraine ;

2° *Jacques-Joseph*, né au même lieu en 1738 et mort l'année suivante ;

3° *Jacques-François*, né à Etival en 1748, avocat à la cour souveraine de Lorraine et Barrois et au baillage de Lunéville, plus tard chef de bureau à l'Administration centrale des Vosges, mort à Épinal en 1800 ;

4° NICOLAS, né aussi à Étival le *7 Juin 1749,* et dont la mère mourut quelques mois après.

Voici son acte de naissance d'après les anciens registres de la paroisses d'Étival :

L'an 1749, le septième jour de Juin, est né et a été baptisé Nicolas, fils légitime du sieur Benoist Haxo, tabellion et greffier en cette seigneurie d'Estival, et de demoiselle Marie-Magdelaine Rosière, son épouse : le parrein a été le sieur Jean-Nicolas Rosière, avocat en la cour exerçant à Saint-Diez, et la marreine demoiselle Elisabeth Haxo, épouse du sieur Kuper, tante paternelle, lesquels ont signé avec nous.

ROSIÈRE. — Elisabeth HAXO KUPER.
F. Charles REMY, *Prêtre Chanoine d'Estival.*

Benoit Haxo, le père du futur général, avait plusieurs frères et sœurs. Un de ceux-ci, François, né à Etival en 1708, habitait Saint-Dié, dans la maison que nous avons décrite et qui est restée propriété de la famille jusqu'en 1875. Il avait épousé Marie-Thérèse Cherrier, dont il eut neuf enfants, cinq garçons et quatre filles. En voici l'énumération :

1° *Marie-Antoinette,* née à Saint-Dié en 1737, épouse

Digitized by Google

Joseph Michon, receveur des Finances du roi à Remiremont, morte en 1800 ;

2° *François,* né à Saint-Dié en 1739 ; prévôt baillager et chef de police de sa ville natale ; plus tard président du tribunal civil d'Epinal, député des Vosges au corps législatif ; mort en 1810 sans postérité ;

3° *Jean-Joseph,* né à Saint-Dié en 1740 ; lieu de décès inconnu ;

4° *Jean-Baptiste,* né dans la même ville en 1741 et mort on ne sait où ni quand ; est qualifié curé d'Etival ;

5° *Elisabeth-Thérèse,* née à Saint-Dié en 1743, où elle est morte assez jeune ;

6° *Marie-Catherine,* née à Saint-Dié en 1744 et morte célibataire dans la même ville en 1809 ;

7° *Marie-Thérèse,* née à Saint-Dié en 1745 et décédée en 1767 ;

8° *Jacques-Joseph,* né et mort à Saint-Dié en 1746.

9° *Charles,* né à Saint-Dié en 1748 ; avocat au Parlement, *juge en la châtellenie de Taintrux ;* épousa en 1776 Marie-Claire-Colette Delorme, née à Remiremont en 1758. Il mourut à Saint-Dié en 1830, et sa femme lui survécut de huit ans.

D'après ce qui précède, il est très facile de se rendre compte de la provenance de l'erreur, qui résulte de la mauvaise application de la lettre de Petitmengin. Il est évident que cette lettre, datée du 7 Juillet 1775, s'applique à la famille de François Haxo-Cherrier, qui habitait Saint-Dié et ne comptait plus, à cette époque, que *cinq* enfants sur *neuf : trois* garçons et *deux* filles (François, Jean-Baptiste et Charles ; Marie-Antoinette et Marie-Catherine).

Vers 1754 — et non vers 1760, comme nous l'avons dit, — Benoît Haxo vint, avec son jeune fils NICOLAS, se fixer à Saint-Dié, chez son frère. Nous avons dit qu'il avait perdu sa seconde femme en 1749 ; quant à ses deux autres

Digitized by Google

fils, ils étaient à Lunéville. Le premier épousa, en 1760, à Lunéville, Françoise-Christine Doron, et quelques années plus tard, Marie-Catherine Hurtevin-Montauban. Il fut le père de Nicolas-François-Benoît Haxo (1774-1838), qui devint général de division du génie. Le second, Jacques-François, avait épousé en 1772, aussi à Lunéville, Anne-Catherine-Françoise Durand (1).

Nous voyons par ces détails généalogiques :

1° Que ceux et celles que l'on avait cru être les frères et sœurs de Nicolas, le futur général de la République, n'étaient en réalité que ses cousins germains et cousines germaines ;

2° Dans la copie de la lettre de Petitmengin qui nous a été communiquée, il y a, à la suite de « Haxo le cadet » et entre parenthèses, le prénom *Nicolas*. Nous avons tout lieu de croire que ce prénom ne figure pas dans la lettre originale et qu'il n'y a été ajouté après coup que dans la persuasion qu'il s'agissait du général. Petitmengin s'est trompé en prenant pour l'aîné des fils celui qui fut curé d'Etival et qui devait être alors curé de Coinches. François était l'aîné de celui-ci, mais de deux ans à peine, et l'erreur est insignifiante. Les renseignements sont relatifs à un projet de mariage ; l'essentiel pour celui qui les donnait était de bien préciser la situation de fortune et la moralité de la personne que l'on signalait à son attention. « M. Haxo

(1) Jacques-François Haxo-Durand eut deux enfants :

1° *Nicolas-François* (Lunéville 1773 — Epinal 1815), inspecteur des forêts, époux de Marie-Thérèse Guilgot ;

2° *Pierre-François* (Lunéville 1780 — Saint-Dié 1845), colonel de dragons, époux d'*Adélaïde* Haxo, sa cousine, née à Saint-Dié en 1789 et morte dans la même ville en 1872, sans postérité.

Le premier a eu pour enfants : 1° *Joseph* Haxo, d'Epinal, docteur en médecine, époux de Mlle Didiergeorge, de Bruyères, dont il eut trois enfants. L'un d'eux, capitaine du génie, fut tué en 1871, au siège de Paris contre la Commune ;

2° *Thérèse-Clarisse*, épouse de Charles-Antoine Paxion, notaire à Gérardmer. De cette union naquirent trois filles : Thérèse (Mme Reiveilliez, d'Epinal), Charlotte (Mme Paul Pierre, de Nancy) et Amélie.

Digitized by Google

le cadet, est-il dit, n'est âgé que de 26 ans. » Cela nous reporte bien en 1749, année de la naissance de *Nicolas*, mais s'applique également à *Charles*, né en 1748. Or, Charles s'est marié à Saint-Dié en 1776, un an après la demande de renseignements, avec Mlle Colette Delorme, de Remiremont (1), et Nicolas ne l'a jamais été.

3° Aucun document, autre que la lettre du 7 Juillet 1775, ne parle de Nicolas comme ayant été juge en la *châtellenie de Taintrux*. Il est prouvé que cette lettre concerne Charles, et effectivement on voit ailleurs celui-ci qualifié de juge à Taintrux ; quelques temps après, il est nommé conseiller au baillage présidial de Saint-Dié, dont son frère aîné, François, était prévôt.

Donc, il y a eu confusion entre Nicolas, le plus jeune des fils du notaire Benoît Haxo-*Rosières*, et son cousin germain Charles, le cadet de la famille de François Haxo-*Cherrier*. Du reste, il aurait suffi, pour reconnaître l'erreur, de consulter les états de service de Nicolas qui, comme on va le voir, était alors au régiment de *Touraine*, où il s'était engagé en Février 1768 et qu'il ne quitta qu'en Février 1777.

Il nous eût été impossible d'élucider cette question sans les renseigements généalogiques qu'a bien voulu nous donner M. Paul Pierre, peintre et professeur à Nancy, allié à la famille Haxo par son mariage avec Charlotte Paxion, de Gérardmer. Qu'il reçoive ici, avec nos plus sincères remerciements, l'expression de notre vive reconnaissance.

Quant à la question de savoir s'il existe ou non un portrait du général *Nicolas HAXO*, elle se trouve du même coup définitivement tranchée. Mlle Amélie Paxion nous écrivait : « Nous n'avons, en fait de portraits, que les « épreuves tirées en lithographie du général du génie of-

(1) Ils eurent quatre enfants : Mesdames Fachot, Mengin, Haxo (qui épousa son cousin Pierre-François) et Mademoiselle Catherine-Caroline-Eugénie, morte célibataire.

Digitized by Google

« fertes par sa veuve, plus tard épouse du maréchal Vail-
« lant, et un portrait à l'huile du colonel Haxo, mon par-
« rain, décédé à Saint-Dié en 1845. »

De son côté, M. P. Pierre ajoute : « Pour les portraits,
« *nous n'en connaissons pas du général républicain,* mais
« nous en avons deux de son neveu, qu'il était impossi-
« ble d'attribuer au premier, vu le costume et les déco-
« rations. »

Mais à défaut d'un portrait, auquel il nous faut définitivement renoncer, nous possédons quelques indications des plus précieuses, qui peuvent, dans une certaine mesure, en tenir lieu. Nous les devons aux recherches que M. Félix Bouvier, le savant auteur des *Vosges pendant la Révolution,* a bien voulu faire, sur notre demande, aux Archives de la Guerre.

Il s'agissait de vérifier de nouveau l'état de services de Nicolas Haxo pour nous fixer sur un fait qui nous paraissait erroné, contenu dans la copie qui nous avait été donnée. Après avoir dépouillé minutieusement le dossier du général (état de services, brevets, certificats, etc.), M. Bouvier a examiné le « contrôle nominatif des soldats du régiment de *Touraine-Infanterie,* » registre tenu au corps et où l'on inscrivait au fur et à mesure de leur enrôlement les jeunes soldats, quelquefois avec des annotations biographiques non dépourvues d'intérêt. Il a relevé, à la date du 21 Février 1768, le nom d'*Haxo* (*Nicolas*), « natif de la paroisse d'Estival, province de Lorraine, juridiction de St-Dyer, fils de Benoist et d'*Élisabeth* Rozière (1). » Dans la colonne « signalement » se trouvent les indications suivantes, copiées textuellement, et qui seront d'un très grand intérêt pour l'artiste qui voudra, par une statue ou

(1) On remarquera que le prénom de la mère est inexactement indiqué; elle s'appelait *Marie-Magdeleine.* Élisabeth est le prénom de la marraine. Il y a donc eu confusion et erreur du copiste.

Digitized by Google

un buste, transmettre à la postérité la mémoire de notre illustre compatriote :

« 5 pieds 8 pouces 4 lignes de taille; cheveux et sourcils châtains, yeux gris-bleu; visage ovale, marqué de petite vérole et boutons; nez court, épaté et gros. »

Le régiment de *Touraine* était en garnison à Strasbourg quand Haxo alla s'y engager. Sa belle taille et sa bonne tournure le firent placer dans la compagnie colonelle.

Ce régiment était un des plus anciens de l'armée française; sa création remontait au 25 Janvier 1625. Il avait été formé par le baron de Plessy-Joigny, à Angers, qui prit pour noyau de ce corps une vieille compagnie de garnison qui était depuis longtemps au château de cette ville, et qui lui appartenait, en y ajoutant neuf compagnies de nouvelle levée.

*Touraine* qui se trouvait à Strasbourg depuis le mois d'Octobre 1766, au moment de l'enrôlement du jeune vosgien, avait alors pour colonel le comte de Montmorency-Loigny. Il partit pour le camp de Verberie en Juillet 1769, et alla, après la levée du camp, à Lille, puis à Verdun en Septembre 1770, à Nancy en Décembre de la même année, à Metz en Septembre 1772 et à Montpellier en Octobre 1774. C'est à Montpellier qu'il fut partagé en deux régiments, dont l'un garda le nom et les drapeaux de *Touraine* (1), et l'autre prit le titre de *Savoie-Carignan.*

Le nouveau *Touraine,* composé avec le 1er bataillon (qui comprenait la compagnie colonelle où était Haxo) et le 3e de l'ancien, prit le N° 23; après le dédoublement des vieux corps, il recula au 34e rang; il devint le 33e en 1790, par suite du licenciement du régiment du *Roi.* Il quitta Montpellier en Janvier 1776 pour se rendre à Alais, puis à Ver-

(1) Les deux drapeaux d'ordonnance de *Touraine* avaient un quartier bleu, un quartier rouge, le 3e vert et le 4e aurore.

Digitized by Google

dun en Novembre. C'est là qu'il tenait garnison quand Nicolas Haxo reçut son congé le 21 Février 1777 (1).

Nous avons dit qu'en 1789, l'ancien fourrier avait été nommé commandant du bataillon de la garde nationale de Saint-Dié. Il y a dans le volume manuscrit N° 99 de notre Bibliothèque municipale un feuillet où se trouvent quelques lignes d'une belle et grande écriture tracées de la main

d'Haxo et suivies de sa signature. C'est tout ce qui reste du général républicain.

Ce feuillet, arraché d'un registre et intercalé dans le manuscrit, débute ainsi :

*Le présent régistre des jugements du Conseil de guerre de la garde citoyenne de St-Dié, contient cent trente neuf feuillets, cottés et paraphés par premier et d^er^, par nous commandant général, ce jourd'huy treize octobre dix sept cent quatre vingt neuf.*

HAXO.

Devenu lieutenant-colonel commandant le 3e bataillon des Vosges, Haxo quitta ses montagnes, le 4 Octobre 1791, pour aller tenir garnison à Obernai, dans la Basse-Alsace. Le 24 Juillet de l'année suivante, étant à Phalsbourg, il reçut l'ordre de se rendre dans les Vosges afin de s'entendre avec le Conseil général sur les mesures à prendre pour hâter l'enrôlement et le départ des volontaires. Ce fut la dernière fois qu'il vit son pays natal.....

(1) *Histoire de l'Infanterie française*, par le général SUSANE, t. III, p. 378.

Digitized by Google

## II

## EN VENDÉE

Nous avons dit dans notre très imparfait essai biographique que les Mayençais, et plus particulièrement les généraux Kléber et Haxo, dénoncés comme modérés, étaient suspects au Comité de Salut public. Il fut même question, dans les bureaux de la Guerre, d'épurer l'armée de l'Ouest. A la fin de Novembre 1793, l'hébertiste Vincent destitua Kléber, Haxo et Bouïn de Marigny; mais, au bout de quelques jours et sur les instances de Prieur (de la Marne), mieux renseigné, la destitution de Kléber et d'Haxo fut retirée « jusqu'à nouvel ordre, » par lettre du ministre Bouchotte.

Haxo, vers ce temps-là, se trouvait sur la rive gauche de la Loire avec le vieux général Vimeux et Jordy, un autre héros de la garnison de Mayence.

Ces officiers généraux, pour remplir la mission qui leur était confiée, « poursuivre Charette et les siens partout où ils pourraient se retirer, jusque dans l'île de Noirmoutier, » n'avaient qu'à opérer la jonction des troupes nantaises avec la division des Sables, qui était commandée par d'assez bons militaires, entr'autres le général de brigade Dutruy. Celui-ci, insulté par les rebelles jusque dans son camp de Pierre-Levée, le 19 Novembre, reçut de Vimeux, le 21, l'ordre de reprendre l'offensive et l'avis du mouvement que devait opérer en même temps Haxo sur le Port-Saint-Père et Machecoul.

Après plusieurs succès, le vent avait tourné, et il n'était plus question de destitution, bien au contraire ! Au com-



Digitized by Google

mencement de Décembre 1793, le représentant du peuple Carrier écrivait au Comité de Salut public : « Et la garni-« son de Mayence ! Je la connais. Ceux qui osent la ca-« lomnier sont de grands scélérats, de grands désorgani-« sateurs. C'est à elle que nous devons les succès de la « Vendée, qui ont expulsé les brigands... Sans elle le sa-« lut de la France était compromis... »

Dans cette même lettre, Kléber, « fils d'un paysan des environs de Strasbourg, » est signalé pour sa science militaire, « son sang-froid et sa bravoure que rien n'égale ; » et Haxo, pour avoir « tout le sang-froid et la bravoure de Kléber, sans ses talents. »

Dans la nuit du 2 au 3 Janvier 1794, l'île de Noirmoutier fut reconquise à la République par un des plus beaux exploits de la vaillance française. On sait la grande part que prit à ce brillant fait d'armes le général Haxo, ainsi que les braves du 3e bataillon des Vosges et ceux du 10e de la Meurthe. A ce propos, nous ne saurions trop recommander la lecture d'un document des plus importants. C'est le *récit personnel* de l'adjudant général Jordy, qui commandait l'avant-garde. Ce récit, très pittoresque et mouvementé, se trouve dans le grand ouvrage de Ch. L. Chassin, *La Vendée patriote* (Paris, Paul Dupont, éditeur, 1894), tome III, pages 483-489, travail considérable et complet auquel nous empruntons beaucoup de renseignements sur le sujet qui nous occupe. Jordy rend hommage au talent militaire et à la bravoure d'Haxo pendant le combat; à sa modération, à sa loyauté et à sa générosité après la victoire. Il le connaissait et savait l'apprécier à sa juste valeur, car il était lui-même lorrain. Né à Abrechviller le 14 Septembre 1758, il était élève-chirurgien aux hôpitaux de Schlestadt et de Strasbourg quand il s'engagea au régiment d'Alsace pour faire la campagne de 1778-1782 en Amérique. Capitaine de la garde nationale de Lorquin en

Digitized by Google

1789, il fut élu chef du 10e bataillon des Volontaires de la Meurthe le 19 Août 1792. Il alla à Mayence où il devint le compagnon et l'ami d'Haxo, mais cette liaison se saurait ni infirmer ni amoindrir le jugement élogieux qu'il porte sur son compatriote.

Nous venons de parler de la modération et de la générosité du général vosgien. Voici, d'après un témoin oculaire, Piet, aide-de-camp de Dutruy, ce qui se passa après la prise de Noirmoutier : « La garnison vendéenne de l'île demanda à se rendre sur le conseil de d'Elbée. Les représentants refusèrent, disant que tous les brigands seraient passés au fil de l'épée ! Tout y eût passé, si le vieil Haxo n'eût dit aux représentants : « Nous sommes des soldats et non des bourreaux ! »

Le *vieil* Haxo !... Il n'avait pas encore 45 ans ; mais l'éclatante blancheur de sa chevelure, qu'il portait très longue, le faisait paraître beaucoup plus âgé qu'il n'était réellement.

Nous devons mentionner cette abominable lettre que le trop fameux Carrier avait écrite de Nantes, le 11 Décembre 1793, au Comité de Salut public, au moment où commençaient les opérations d'Haxo :

« Je suis aussi intéressé que vous à la prompte extermi-
« nation des brigands... Vous pouvez, vous devez même
« compter sur moi. J'entends, oui, j'entends aujourd'hui le
« métier de la guerre ; je suis sur les lieux. Restez donc
« tranquilles et laissez-moi faire. Aussitôt que la nouvelle
« de la prise de Noirmoutier me sera parvenue, j'enverrai
« sur le champ un ordre impératif aux généraux Dutruy
« et Haxo de mettre à mort, dans tous les pays insurgés,
« tous les individus de tout sexe qui s'y trouveront, indis-
« tinctement, et d'achever de tout incendier. Car il est bon
« que vous sachiez que ce sont les femmes qui, par les
« prêtres, ont fomenté et soutenu la guerre de la Vendée ;

Digitized by Google

« que ce sont elles qui ont fait fusiller nos malheureux « prisonniers, qui en ont égorgé beaucoup, qui combattent « avec les brigands et qui tuent impitoyablement nos « volontaires, quand elles en rencontrent quelques-uns « détachés dans les villages ; c'est une engeance proscrite, « ainsi que tous les paysans, car il n'en est pas un seul qui « n'ait porté les armes contre la République ; il en faut « absolument et totalement purger le sol. »

Haxo affectionnait un autre Lorrain, qui lui était alors attaché en qualité d'aide-de-camp. C'était Dominique-Joseph Aubertin, né à Lunéville le 28 Avril 1751. Engagé dans le régiment de Beauce (68e d'infanterie) au mois de Novembre 1769, où il passa par tous les grades avant de devenir quartier-maître trésorier, il fut, dans la suite, nommé chef du 11e bataillon de la formation d'Orléans, servit sous Westermann, fut ensuite envoyé aux Sables-d'Olonne sous les ordres de l'adjudant général Guillaume, puis sous ceux du général Haxo. Les *Mémoires* qu'il a laissés sont très brefs mais très intéressants.

Nous voyons, au milieu du mois de Janvier 1794, Haxo chargé, de concert avec le général Dutruy, de la défense des côtes de l'Ouest, depuis la Vilaine jusqu'aux Sables inclus. Tous deux étaient alors engagés dans l'expédition du marais de Challans et dans la poursuite de Charette. C'était dans ce moment même que le général Turreau organisait la promenade des colonnes incendiaires ou *infernales* et donnait aux généraux qui les commandaient ces très précises et barbares instructions :

« On emploiera tous les moyens de découvrir les re- « belles; tous seront passés au fil de la baïonnette; les « villages, métairies, bois, landes, genêts, et généralement « tout ce qui peut être brûlé, seront livrés aux flammes... « Aucun village ou métairie ne pourra être brûlé qu'on « n'en ait auparavant enlevé tous les grains battus ou en

Digitized by Google

« gerbes, et généralement tous les objets de subsistance; « et, supposant que l'enlèvement des objets éprouvât quel- « que retard et empêchât qu'on ne brûlât sur-le-champ les « villages et métairies qu'on doit incendier, les colonnes « les épargneront pour ne pas différer leur marche; mais, « quelque chose qui arrive, les chefs de chaque colonne « ne pourront se dispenser d'être rendus, le 27 Janvier, « au dernier lieu qui leur est indiqué. »

Le 25 Janvier, Turreau écrivait au Comité de Salut public pour lui demander d'approuver ses dispositions : « J'ai « commencé, lui disait-il, l'exécution du plan que j'avais « conçu de traverser la Vendée sur 12 colonnes. Haxo, que « j'ai prévenu de ce mouvement, a divisé ses forces en « 8 parties, qui marchent à ma rencontre et qui viendront « bientôt aboutir à mes extrémités. »

Le plan de la promenade incendiaire avait, en effet, été adressé par le général en chef à Haxo le même jour, pour l'étendre à la Basse-Vendée. Il y devait être formé 8 colonnes d'environ 800 hommes chacune, refoulant vers le centre, à la rencontre des 12 autres, les rebelles épars, et, dans leur marche, tenues d'agir comme les autres.

Les colonnes infernales avaient achevé leur mouvement à la fin de Janvier, mais elles ne comptaient — et l'adjudant général Savary le fait observer avec insistance — « aucun général, aucun officier, aucune portion même des troupes de Mayence. » Vimeux à Nantes, Jordy à Noirmoutier, et Haxo, exclusivement occupé de la poursuite de Charette et de la dissolution de la bande de La Cathelinière dans la forêt de Princé, n'avaient pris jusqu'alors aucune part à la dévastation générale. Haxo, qui n'exécuta jamais à la rigueur les ordres du général en chef, — Aubertin l'affirme à plusieurs reprises, — ne pouvait cependant se refuser à obéir à son ordre du 25 Janvier. Il répondit, le 26, qu'il mettrait ses huit colonnes en mouvement le 30; qu'il cou-

Digitized by Google

cherait à Nantes le soir de ce jour, et le lendemain matin pourrait se rendre à Montaigu.

Turreau s'empressa de diriger sur ce point la plus forte partie de sa 4e division, et, le 1er Février, il était en conférence avec Haxo qui, de là, repartit pour Machecoul, où il se trouvait encore le 9, puis s'occupa exclusivement de la poursuite de La Cathelinière et de Charette. Le 13 Février, il repoussa ce dernier des environs de Saint-Etienne-de-Corcoué et le força de s'enfoncer dans la forêt de Rochecervière.

Le 24, Haxo, s'acharnant à la poursuite de Charette, se tient à Legé, prêt à reprendre sa marche. Le 2 Mars, il est à La Mothe-Achard, d'où il appelle à Palluau le général Cordellier, commandant la 5e division des colonnes infernales; mais celui-ci, le 5, au lieu d'avancer, l'invite lui-même à rétrograder, pour couvrir la marche de Turreau et des représentants vers Cholet et Doué. Haxo ne se dérange pas de sa chasse, dont il rend compte ainsi, le 8, au général en chef :

..... Je suis venu où personne n'avait encore mis le pied, et *j'ai trouvé le lièvre au gîte,* parce que j'avais bonne envie de le trouver... *Tu m'avais ordonné de me concerter avec Cordellier ; j'attends encore sa première lettre.....* J'ai rassemblé au moins 2.000 hommes à Palluau et avec eux je me suis dirigé vers la forêt des Gâts. Mes tirailleurs *ont fait lever le gibier... Si j'avais eu en ce moment toute la cavalerie que tu me promets depuis si longtemps, Charette n'aurait plus aujourd'hui un seul cheval à sa suite.....*

Depuis trois jours, je le pourchasse, et *je ne me serais pas encore arrêté, si j'avais eu du pain,* que j'attends demain.....

Turreau a osé lui reprocher « de la lenteur. » Il réplique :

Lorsqu'il s'agit de mon pays, rien ne saurait m'arrêter. Après quatre mois de séjour et d'activité continuelle dans la Vendée, sans désemparer, je t'avoue que j'étais loin de m'attendre à ce reproche ;

Digitized by Google

mais sois tranquille, je suis sans rancune et sans prétention, et je n'en irai pas moins mon train.

Laissons maintenant la parole à M. Ch. L. Chassin pour faire le récit de cette partie de la poursuite de Charette, dans laquelle tomba en héros l'illustre général vosgien (1).

« Le général Vimeux, inquiet de son ami, envoie une ordonnance à Challans. Aubertin lui répond, le 16, qu'il ne sait plus où est Haxo, mais que, sans doute, « il ne tardera pas à rendre compte de son expédition. » Ce jour, en effet, et le surlendemain, arrivent successivement à Nantes, deux aides-de-camp d'Haxo : le capitaine Hervo, chargé d'expliquer la situation au général en chef; le capitaine Rapatel, chargé d'amener l'une des pièces de canon prises à Legé et qui vient d'être reprise, et de ramener au plus vite de la cavalerie, car « la mienne est absolument nulle, » dit Haxo, « je n'ai plus un cheval en état de marcher. »

Ma colonne de gauche, ajoute-t-il, a atteint les rebelles (le 17), mais ils ont fui dans la direction du val de Maurière.....

Si Prudhon, mon adjudant général, qui commande la cavalerie, avait eu *100 hommes de cavalerie,* il serait tombé sur leurs derrières, il leur aurait enlevé leur convoi et la suite qui est nombreuse... J'ai fait jonction avec ma colonne de gauche au Pont-James, *où j'attends le pain ;* aussitôt qu'il sera arrivé et distribué, je me mettrai de nouveau en marche pour suivre Charette et sa bande.

La position qu'occupe aujourd'hui Charette me fait désirer de voir le Pont-James occupé momentanément par une force imposante en infanterie et quelque cavalerie pour éclairer les mouvements de l'ennemi. Si tu adoptes ce projet, je te prie de *donner des ordres sur le champ.*

« Hervo et Rapatel attendant le retour de Turreau, ne revenaient pas auprès de leur général. Haxo, impatienté, de Legé, le 19, envoie cette dépêche aux représentants du peuple :

(1) *La Vendée patriote, 1793-1795,* tome IV, pag. 375 et suiv.

Digitized by Google

Mes deux colonnes ont bivouaqué, hier soir, *à une demi-heure de l'endroit où comptaient coucher Charette et sa bande;* mais, à notre approche, ils se sont enfuis à la faveur de la nuit, à travers les bois, suivant leur manière accoutumée. Nous ne parviendrons à les détruire qu'en détail, puisqu'ils ne veulent pas hasarder le combat.

« Enfin, Turreau est arrivé à Nantes le 18. En conférence de l'état-major de l'armée de l'Ouest avec les représentants du peuple, ont été entendus les aides-de-camp d'Haxo; l'action décisive contre Charette a été convenue. Hervo pourra, dans la nuit suivante, courir annoncer à son général que le général en chef, en personne, le joindra au Pont-James.

« Le 19 Mars, avec sa cavalerie et des renforts de Nantes, Turreau rentre en campagne. Pendant qu'il commençait à mettre ses colonnes en marche, Haxo, qui tenait en vue la tête de la troupe de Charette, en faisait attaquer la queue par un détachement de 800 hommes appelés de Machecoul. L'adjudant général Aubertin enlevait à la baionnette une position assez forte, en avant de la forêt de Touvois, où il empêchait de rentrer « les brigands qui s'enfuyaient dans « une autre direction, abandonnant fusils, fourches, piques, « bâtons et sabots, et laissant sur le carreau un grand nom- « bre d'entre eux, parmi lesquels des prêtres. »

« Charette était perdu si, en cet instant, le 19 Mars au soir, Turreau était parvenu au Pont-James. Le 20, au matin, de Beaulieu, Haxo expédiait cette dépêche, la dernière qu'il ait écrite :

Cette nuit, je me suis rendu au Pont-James, où Hervo m'avait dit que tu devais être. Je me faisais fête de t'y voir; j'aurais eu grand plaisir de causer avec toi de tes projets de marche. Ne t'ayant pas rencontré, j'ai voyagé toute la nuit pour me rendre à La Chapelle-Palluau, où j'avais fait filer ma colonne. A mon arrivée, j'ai appris que les rebelles étaient à Maché. Je me suis de suite mis en route pour Beaulieu, afin de les attaquer et de leur ôter le moyen de se je-

Digitized by Google

ter dans le Bocage. Malgré une marche forcée, je suis arrivé une heure trop tard. *L'ennemi venait de filer par Beaulieu, en se dirigeant du côté des Clouzeaux, près de La Roche-sur-Yon.* Je le poursuis.

*Je pense que tu ferais merveille si tu portais l'une de tes colonnes jusqu'au bourg de la Ferrière, en passant par Saligny. Elle pourrait même pousser jusqu'à la Chaize. La seconde passerait par Rochecervière et les Broussils et se rendrait aux Essarts... Il faudrait que la marche fût forcée afin de prendre les devants sur l'ennemi, que je ne quitterai pas* (1)...

Rien de ce plan très simple et très sûr ne fut exécuté par les colonnes de Cordellier et de Huché. Cordellier attendit un convoi de souliers et un autre convoi de pain et d'eau-de-vie, dont la majeure partie fut enlevée. Turreau, avançant avec trop de prudence, n'arriva que le 21 à Aizenay, d'où il écrivait à Aubertin :

Si on ne parvient pas à cerner Monsieur Charette avec ce que nous avons de colonnes agissantes, je suis décidé à en former encore une, *en sacrifiant le poste de Challans, si les circonstances l'exigent, et à le brûler ensuite.*

Pendant ce temps, voici ce qui se passait au bourg des Clouzeaux. Nous en donnons le récit d'après l'une des versions les plus plausibles de cet évènement, recueillie de vive voix et publiée par M. A. Rouillé, avocat à la Roche-sur-Yon, dans son étude sur *La Mort d'Haxo,* qu'a donnée le *Messager de la Vendée,* les 13 et 27 Mars, et 17 Avril 1792 :

Haxo, à la tête de 300 hommes, arriva en éclaireur aux Clouzeaux, dans la soirée du 20 Mars, toujours à la poursuite de Charette qui se dirigeait sur la Mothe-Achard. Ne pouvant engager l'action à cause de l'obscurité, il se réfugia dans l'église et s'y barri-

(1) M. Chassin a suivi la correspondance d'Haxo, aux Archives historiques de la Guerre, armée de l'Ouest, mois de Mars; ses lettres sont à leur date dans SAVARY, *Guerre des Vendéens et des Chouans,* etc , t. III, 261, 266, 276, 281, 292, 293, 298, 300, 301.

Digitized by Google

cada. A la pointe du jour (le 21 par conséquent), il monta dans le clocher pour examiner les environs, qu'il reconnut fortement occupés, et voir de quel côté il pourrait tenter une sortie; car, dans la nuit, les troupes de Charette, bien supérieures en nombre, dans leurs allées et leurs venues, l'avaient pour ainsi dire cerné. Quelques Vendéens, qui étaient aux alentours du bourg, apercevant des uniformes républicains dans le clocher, tirèrent quelques coups de fusil et une balle, par ricochet, cassa le bras droit du général. Se voyant découvert, il essaya de faire une trouée et de traverser les lignes vendéennes, mais en vain ; la petite troupe qu'il commandait fut promptement dispersée et lui-même dut chercher son salut dans la fuite. Il était à pied et avait, dans la déroute, abandonné son cheval. L'animal fut saisi par des Tesson, de Belleville, qui s'emparèrent de sa valise, contenant, disait-on, une forte somme d'argent; en tout cas, ce n'était, après 1814, un mystère pour personne que l'aisance de ces métayers, misérables lors de l'affaire des Clouzeaux, avait eu ce point de départ.

Comme il traversait les ruages de la métairie de la petite Rochette, Haxo fut aperçu par une douzaine de Vendéens, qui se mirent à sa poursuite; sa blessure le retardait dans sa course, il fut bientôt rejoint et entouré. Faisant face alors à ses agresseurs, il les tint en respect avec son sabre, jusqu'au moment où las de tourner autour de lui sans pouvoir l'approcher, un nommé Arnaud, de la Mouzinière de la Genétouze, qui était armé d'un fusil à baïonnette, l'ajusta et essaya de le tirer. Il pleuvait et la poudre mouillée ne s'enflamma qu'à la troisième fois. Le général, atteint en plein ventre, s'affaissa en s'écriant : « *Est-ce assez malheureux de mourir par les mains d'un tas de brigands comme ceux-là ?* »

Telle fut la fin glorieuse d'Haxo, qui périt isolé de ses troupes, sans qu'aucun républicain ait pu assister à sa mort (1).

« Les historiens royalistes, dit M. Chassin (loc. cit. p. 381),

(1) Quelques rares historiens désignent sous le nom de *combat de Venansault* celui des Clouzeaux, du nom d'un village situé à 7 ou 8 kilomètres au nord de cette localité, et où l'affaire a commencé. C'est ainsi qu'il est mentionné dans *La France militaire* d'Abel Hugo (Paris, 1837), t. I, 276. Nous en donnons le récit d'après cet auteur, à titre de document pouvant intéresser les compatriotes du général Haxo :

Digitized by Google

ont donné au combat des Clouzeaux les proportions d'une véritable bataille rangée, dans laquelle l'intrépidité du vieux Joly et les talents militaires de Charette auraient produit « l'une des plus glorieuses et des plus étonnantes victoires de cette brillante campagne d'hiver. » Au moins rendent-ils hommage à l'héroïsme du terrible Mayençais qui, complètement seul devant une foule d'assaillants, deux fois blessé, renversa, du frénétique moulinet de son sabre, tous ceux qui l'approchèrent, jusqu'au moment où un dernier coup de feu acheva de le tuer.

« Les 7 ou 800 républicains, qui venaient de perdre leur chef et ne purent retrouver son cadavre, furent si peu vain-

« *Combat de Venansault. Mort d'Haxo.* — Cependant Haxo poursuivait Charette avec une infatigable activité, mais ce dernier n'en mettait pas moins à éviter le combat et le forçait à mille marches et contremarches. Le 19 Mars (on sait maintenant que c'est le 21), Charette s'arrêta cependant à Venansault, et s'adressant à ses soldats : « Camarades, leur dit-il, c'est assez éviter un ennemi que « notre faiblesse encourage ; il faut aujourd'hui vaincre ou mourir. » Il disposa sa troupe de manière à envelopper les Républicains lorsqu'ils se présenteraient dans le vallon où il s'était posté. La cavalerie républicaine marchait à la tête de la colonne et devançait l'avant-garde d'une demi-lieue ; surprise par les Vendéens, embusqués dans un bois, elle essuya une décharge presqu'à bout portant. Haxo, voulant charger ces ennemis invisibles, franchit un fossé et reçut une balle dans la poitrine. Sa blessure le força à rétrograder, mais son cheval s'abattit. Ses soldats avaient pris la fuite. Resté seul et appuyé contre un arbre, il menaçait encore les Vendéens. Charette avait ordonné de le prendre vivant ; vainement le somma-t-on de déposer les armes ; un soldat vendéen, qui s'approcha de lui, fut tué d'un coup de sabre ; mais, entouré de tous côtés, et ayant perdu tout espoir, il se brûla la cervelle, selon les uns, et selon les autres, fut tué par un royaliste qu'irritait sa défense désespérée. Juste et humain autant que brave, Haxo emporta en mourant l'estime des deux partis ; sa mort fut une grande perte pour la République. »

Dans son excellent ouvrage sur *Dubois Crancé* (t. II, p. 121), le colonel Th. Jung, parlant incidemment d'Haxo, donne aussi au combat où il périt le nom de *Venansault*. « Blessé à la cuisse à l'affaire de Venansault, dit-il, le général Haxo, entouré par les insurgés, avait refusé de se rendre et avait été tué à bout portant par un des complices du chef vendéen, un nommé Arnault. » — Pourquoi faut-il qu'une note malencontreuse, disant justement le contraire, avec trois ou quatre grosses erreurs en plus, ait été ajoutée en guise de notice biographique : « Haxo, général de *division*, né à *Saint-Dizier*, chef du *1er bataillon* des Vosges, se distingua à l'armée du Rhin, puis au siège de Mayence. Nommé général de brigade, il servit en Vendée. Battu le *26 Avril* 1794, à *La Roche-sur-Yon*, blessé, *il se fit tuer* plutôt que de se rendre. » (Note 2 de la page 121.)

Digitized by Google

cus, qu'ils repoussèrent des Clouzeaux les prétendus vainqueurs, et que ceux-ci n'avancèrent pas vers la Mothe-Achard pour couper la route à la colonne de Huché, arrivant le lendemain.

« Si Turreau avait exécuté les mouvements que lui avait indiqués Haxo dans sa dernière dépêche, lès principales bandes qui, depuis un an tenaient l'intérieur de la Vendée maritime, eussent été resserrées en un espace très limité, sans pouvoir, comme d'habitude, disparaître, soit au cœur du Bocage, soit dans le Marais breton. »

Quand ce même jour 21 Mars, le général en chef Turreau, écrivait d'Aizenay à l'adjudant général Aubertin les quelques mots que nous avons cités plus haut, il ne connaissait pas encore la mort d'Haxo. Il ne l'apprit que dans la soirée, à la Mothe-Achard, par une dépêche du même Aubertin. Le lendemain 22, il se hâta, dès son arrivée aux Sables, d'adresser au Ministre de la Guerre le rapport suivant :

*Depuis huit jours,* je marchais de concert avec le général Haxo contre Charette. Une marche forcée, que je fis le 19, m'avait mis sur ses talons. Il m'évita par une fuite très rapide; mes colonnes étaient disposées de manière à le forcer au combat, de quelque côté qu'il dirigeât sa marche. Effectivement Charette a été attaqué par la colonne que commandait Haxo en personne. Les deux bataillons qui se présentèrent au combat, sous les yeux du général, prirent la fuite, aussitôt qu'ils eurent vu l'ennemi. Haxo cherche en vain à les rallier, en restant exposé au feu le plus vif; il est bientôt atteint de deux coups de feu, son cheval tombe, et le général, sur le point d'être pris par les cavaliers ennemis, se brûle la cervelle.

Cependant la victoire était à nous. La bonne contenance de deux bataillons, qui étaient à l'aile gauche et qui chargèrent vigoureusement les brigands, l'eut bientôt décidée. Leur perte a dû être considérable; la nôtre a été d'une vingtaine d'hommes tués et 57 blessés.

La perte d'Haxo est irréparable dans ce moment-ci. *Haxo était mon ami et peut-être n'en dois-je pas faire l'éloge;* mais je puis dire avec vérité que toute l'armée, tous les citoyens partagent mes regrets.

Digitized by Google

Rien de plus inexact que ce rapport, qui débute par un mensonge. Turreau ment en effet quand il affirme que *depuis huit jours il marchait de concert avec Haxo*, tandis qu'on a vu qu'il ne s'était mis en marche que le 19. C'était *depuis deux jours* qu'il aurait dû dire. Il n'indique, dans ce rapport officiel, ni le jour, ni le lieu du combat. Il se vante quand il se dit l'*ami d'Haxo*; ses relations avec ce héros avaient été des moins intimes, quelques fois même très difficiles. Quoiqu'il en soit, ce rapport troubla fort le ministre de la guerre, qui se contenta d'écrire en marge : « L'on ne peut que regretter Haxo. »

Comment la légende du suicide a-t-elle pris naissance et comment s'est-elle propagée?

Au premier moment, l'idée de suicide ne vint à l'idée de personne. Dans une lettre au Comité de Salut public écrite le lendemain de ce tragique évènement, le représentant Prieur (de la Marne) dit qu' « Haxo a été tué auprès des Clouzeaux en ralliant ses troupes. »

Cependant des bruits contradictoires commençaient à circuler, et, comme toujours, exagérés et dénaturés. Ce qu'il y avait de certain, c'est qu'aucun républicain ne fut témoin de son trépas. Quelques-uns, l'esprit hanté par le souvenir tout récent du suicide du général Moulin le jeune, prétendirent qu'Haxo avait imité son exemple. Le général Turreau, déconcerté par la nouvelle de cette déplorable affaire, ne sachant ce qui s'était passé que par une courte dépêche de l'adjudant général Aubertin, s'empressa d'accueillir la version du suicide, espérant dégager une partie de sa responsabilité, qu'il savait fort compromise. Les représentants du peuple Garrau et Prieur l'acceptèrent à leur tour; et, le 29 Mars, en transmettant à la Convention une lettre d'un citoyen Bichon, en date du 22, qui disait que le général s'était tué, ils ajoutaient : « Haxo, abandonné par une partie de ses troupes, a été obligé de se donner la mort. »

Digitized by Google

On doit se tenir en garde contre l'authenticité des rapports faits au Comité de Salut public par la plupart des Commissaires du gouvernement qui, placés souvent à plus de vingt lieues du champ de bataille, étaient forcés de s'en rapporter au témoignage de quelques agents prévenus ou mal informés.

Peut-être aussi y eut-il, dans beaucoup d'esprits, confusion entre la mort de Moulin et celle de Haxo, survenues à un mois d'intervalle ? Le fait est que ce fut sur ces données mensongères que Barrère rédigea son rapport du 28 Avril suivant (9 Floréal).

Par suite du décret de la Convention, le suicide du général Haxo était devenu une vérité officielle. Il ne s'agissait plus de s'inscrire en faux contre une assertion proclamée du haut de la tribune nationale. C'est pourquoi Aubertin qui, du reste, n'assistait pas au combat des Clouzeaux, ne put faire autrement que de donner plus tard le certificat suivant :

ARMÉE DE L'OUEST

---

ÉTAT-MAJOR.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ

*Mort aux brigands et aux inutiles.*

Au quartier général de Machecoul, 28 Messidor an II.

L'adjudant général, chef de brigade provisoire, soussigné, certifie que le 30 Ventôse dernier, le général de brigade Haxo, commandant une colonne chargée de la poursuite de l'infâme Charette, après une marche forcée de dix lieues, arrivé au moment d'atteindre le rassemblement de ce chef de brigands dans le bourg des Clouseaux, district de la Roche-sur-Yon, le général Haxo, chargeant à la tête des tirailleurs, reçut plusieurs coups de feu au corps, à la distance de vingt pas, d'une embuscade de l'ennemi, retranché derrière un mur; que son cheval s'étant abattu, et les tirailleurs ayant fait demi-tour à droite, le général Haxo se voyant près d'être

Digitized by Google

pris par ces gueux, en héros, en bon et brave républicain, a préféré se donner la mort en se brûlant la cervelle d'un coup de pistolet.

En foi de quoi je donne le présent certificat.

AUBERTIN.

*Vu par le chef d'État-Major général,*

BEAUPUY.

Après avoir, par cette attestation, officiellement confirmé la version du suicide de son chef, Aubertin, qui, sans doute, y croyait à ce moment, mieux informé ensuite par son collègue Sainte-Suzanne, y a renoncé dans ses *Mémoires* (collection Ladvocat, 1823, en tête du tome I des *Mémoires du général Hugo*). Il y raconte, p. III, que le lendemain du jour où il envoya sa dépêche au ministre de la guerre, « l'adjudant général Sainte-Suzanne lui rapporta qu'Haxo, entouré et isolé, fut renversé d'un coup de feu par un cavalier vendéen et tué par un autre cavalier, auquel il n'avait pas voulu se rendre. »

L'iconographie du général Nicolas Haxo est réduite à sa plus simple expression. Il n'existe, du moins à notre connaissance, qu'un seul dessin le concernant; il se trouve à la page 277 de *La France militaire* d'Abel HUGO. C'est une gravure à l'eau-forte (*Martinet* del., *Masson* sculp.), qui représente la mort d'Haxo : le général, le sabre en main, est culbuté dans un fossé avec son cheval, tandis qu'un cavalier vendéen lui tire un coup de pistolet. C'est plus que médiocre, et pourtant un pareil sujet est bien digne qu'un burin ou un pinceau distingués le reproduisent pour le transmettre à la postérité.

Voici, d'après les Archives de la Guerre, les états de services du général N. Haxo :

DÉTAIL DES SERVICES :

Enrôlé au régiment de Touraine-infanterie, compagnie colonelle, le 21 Février 1768.

Digitized by Google

Grenadier, le 21 Avril 1770.

Caporal à la compagnie colonnelle, le 26 Août 1775.

Sergent, le 11 Décembre 1775.

Fourrier écrivain, le 15 Juin 1776.

Congédié le 25 Février 1777.

Élu premier lieutenant-colonel du 3e bataillon des Volontaires nationaux des Vosges, le 29 Août 1791.

Chef de brigade, le 29 Juin 1793.

Général de brigade employé à l'armée des côtes de La Rochelle, le 17 Août 1793.

Employé à l'armée de l'Ouest, le 2 Octobre 1793.

Commandant la réserve de la division dite *Armée de Mayence,* le 6 Octobre 1793.

S'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet, le 20 (21) Mars 1794, pour ne pas se rendre vivant aux mains des Vendéens.

CAMPAGNES :

1792-1793 à 1794. — Armée du Rhin. — Siège de Mayence. — Vendée.

BLESSURES :

Plusieurs coups de feu reçus près le bourg des Clouseaux (Vendée) le 20 (21) Mars 1794.

Au mois d'Août 1895, M. Augustin Rouillé, ancien magistrat, avocat à La Roche-sur-Yon, nous écrivait :

« Le fameux genêvrier qui, d'après la légende vendéenne, « marquait le lieu où succomba le général Haxo, a été « déraciné cette année par la charrue; ses branches jon- « chent encore le sol, mais disparaîtront bientôt. »

HENRI BARDY.

---

Digitized by Google

# UNE QUESTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

# RISTE-SUR-FESTE

## I. — ÉTAT DE LA QUESTION

L'emplacement du château de Riste-sur-Feste, mentionné dans des chartes de 1315-1317, constitue une question que j'ai l'intention, non pas d'approfondir ici, mais d'exposer à l'attention de nos confrères qui, versés plus que moi dans la connaissance de l'histoire et de la topographie régionale, pourront sans doute compléter mes recherches ou, tout au moins, formuler d'intéressantes observations.

Cette question paraît avoir préoccupé notamment Dom Calmet; croyant à l'identité du château de Riste (*castrum Rista*), au diocèse de Metz, détruit en 1215, et de Riste-sur-Feste, il avait en vain cherché dans le diocèse une rivière du nom de Feste. Dans deux articles récents (1), je crois avoir démontré qu'il convenait de diviser le problème (2), et que le *castrum Rista* existe encore à l'état

(1) Auparavant, j'avais communiqué l'ensemble de mes recherches sur le *Castrum Rista* et sur *Riste-sur-Feste* à la *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.* Voir le procès-verbal de la séance du 7 Février 1894 (*Mémoires de la Société,* 3e série, t. IV, p. 10).

(2) *Existe-t-il idendité de lieu entre le* castrum Rista *et Riste-sur-Feste ?* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1894, p. 181.



Digitized by Google

de ruines sur te territoire de Homécourt, canton de Briey (1).

Quant à Riste-sur-Feste, ajoutais-je, ce château qui appartenait à Burnique de Riste, sous l'hommage du duc de Lorraine, il faut le découvrir vers les hautes Vosges; là paraît s'être transporté Burnique, cadet de famille, mais personnage très entreprenant qui, ayant épousé Jeanne, fille du seigneur de Blâmont, abandonna le comté de Bar pour revenir chercher fortune vers les possessions anciennes de ses ancêtres. En effet, Burnique était l'arrière-petit-fils de Hugues, sire de Lunéville, qui descendait lui-même de Godefroy de Castres (Blies-Castel, selon Dom Calmet).

Écoutons d'abord Dom Calmet qui, dans la *Notice de la Lorraine,* à l'article « *Riste* ou *Riche* ou *Risse,* » s'exprime ainsi :

« *Riste* est un village du diocèse de Metz, situé entre Morhange au nord et Château-Ouël au midi. On croit avec beaucoup d'apparence que c'est de ce lieu que la maison de *Riste,* autrefois très-illustre en Lorraine, tiroit son nom et son origine. Dans des lettres de 1313 (2), 1315 et 1317, il est marqué que Riste est situé sur la *Fere* ou la *Feste.* Mais nous ne connoissons, dans ce pays, ni rivière ni ruisseau du nom de *Feste.* La *Fenche* (3) a sa source à *Audun du Roman* (4), passe à Boulange, village du bailliage de Briey; elle entre sous terre et en sort plusieurs fois. Ailleurs on dit que *Burnik du Riste réside à Feste* (5); on trouve aussi que *Feste est près de Riste* (6); et, dans le titre de 1315, il

(1) Le *castrum Rista*, ibidem, p. 197.

(2) Je n'ai pas retrouvé de charte de cette année 1313, où il soit fait mention de Riste-sur-Feste.

(3) La *Fensch* (en allemand *Fentsch*).

(4) Audun-le-Roman.

(5) Je ne sais à quel document Dom Calmet fait ici allusion.

(6) Je crois que tous les documents portent *Riste* sus *Feste.*

Digitized by Google

est porté, *Burnik de Riste de Feste* (1), comme si *Feste* étoit son surnom. Et, dans un autre de 1338, l'on met *Feste* comme un village appartenant à la veuve du seigneur de Riste (2). Or je ne trouve le village de *Feste* dans aucune carte géographique, pas même dans le Pouillé de Metz (3). »

Je n'ai pas retrouvé le titre de 1313 cité par Dom Calmet et ne sais où il a cru lire le mot fort douteux de *Fere,* mais je crois avoir suffisamment démontré, dans mon travail précédent, que Dom Calmet s'est complètement trompé en identifiant Riste avec Riche. Le château de Riste au diocèse de Metz, détruit en 1215, était, je le répète, situé dans la région de Briey, tandis que les chartes de 1315 et 1317 mentionnant Riste-sur-Feste nous conduisent dans une contrée tout à fait différente et ne donnent nullement à croire que Feste ait été le nom d'un cours d'eau.

Avant de parler de ces chartes de 1315 et 1317 ainsi que des autres qui indiquent l'établissement de Burnique de Riste dans les hautes Vosges, il me paraît nécessaire de donner le résumé de sa généalogie d'après Dom Calmet et mes propres recherches.

## II. — ORIGINE DE LA MAISON DE RISTE

Voici quelle paraît être la série des ancêtres ou prédécesseurs de Burnique de Riste. Je m'étendrai particulièrement sur le premier, Godefroy, comte de Castres, à cause des problèmes que soulève l'origine de ce personnage.

(1) Même observation qu'à la page précédente, note 6.

(2) Je ne sais quel est ce titre, mais la date 1338 est erronée : Burnique ne mourut qu'en 1343.

(3) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* 1re édit., t. II, col. 339.

Digitized by Google

## Godefroy, comte de Castres.

C'est à partir de Godefroy que les historiens ont établi d'une manière précise la suite des comtes de Castres. Je n'essayerai pas d'éclaircir son origine; il faudrait pour cela refaire l'histoire générale de la Lorraine pendant les XIe et XIIe siècles; on sait combien elle est compliquée, confuse; les ouvrages qui traitent de cette époque sont presque tous remplis d'obscurité et de contradictions; bon nombre de chartes imprimées l'ont été d'une façon si défectueuse que tout y serait à revoir.

En un endroit, Dom Calmet (1) émet l'opinion que Godefroy pourrait être l'un des fils de Thierry de Lorraine (fils du duc Thierry), qui devint comte de Flandre et qui, auparavant, aurait été comte de Castres et de Bitche (2); ailleurs, il dit que Godefroy était peut-être le fils d'Othon, nommé comte de Castres par l'empereur en 1065 (3).

« Castres, ou Castel, » suivant Dom Calmet (*Notice*), « est souvent rappellé dans les monumens de ce pays et des environs, comme capitale d'un comté situé dans le pays de la Sâre et de la Blisse. » Il s'agit de « Blis-Castel, situé sur la Bleuve ou la Blisse », entre Deux-Ponts et Sarrebrück. Castres était anciennement fief de l'église de Metz. Dans sa grande *Histoire de Lorraine* (2e édit., t. II, Diss., col. XXIII; v. aussi corrections), le même historien a consacré une dissertation à la généalogie des anciens comtes de Castres; mais il y règne beaucoup d'incertitude. Duchesne (*Maison de Limbourg*, p. 27) avait été plus précis.

(1) Dom Calmet a consacré deux dissertations au comté et à la maison de Castres (*Hist. de Lorr.*, 2e édit., II, 23; VI, 260) et une autre à la maison de Riste (*ibidem*, VII, 139).

(2) Sur les seigneurs et comtes de Bitche, v. Dom Calmet (*ibidem*, II, 29; III, app., 9).

(3) *Notice de la Lorraine*, art. *Castres*.

Digitized by Google

Castres fut donné à l'église de Metz, par l'empereur Othon Ier, en 960. (D. CALMET.)

En 1065, l'empereur Henri IV nomme OTHON comte de Castres dans une charte donnée à Mayence. Peut-être celui-ci fut-il le père de Godefroy. (*Idem.*)

GODEFROY, comte de Castres, nous apprend Dom Calmet, vivait en 1106, 1111 (1), 1126 et 1127. Duchesne dit qu'il est nommé dans une charte d'Etienne de Bar, évêque de Metz, de l'année 1126. (*Maison de Limbourg,* p. 27, et pr., p. 33, 34.) Ce comte épousa Mathilde, fille de Conrad, comte de Luxembourg, et d'Ermence ou Clémence, héritière de Longwy. Mathilde reçut cette dernière terre en partage.

M. de Martimprey croit que c'est le même Godefroy qui épousa Agnès de Langstein : « Herman Ier [comte de Salm] vivait encore en 1130... ; il mourut peu après. Agnès [sa veuve, comtesse de Langstein, fille du comte de Montbéliard] prit une seconde alliance avec le comte Godefroy, que nous croyons le même que ce *comes Godefridus de Castello* (Castres) cité comme témoin dans la charte de fondation du prieuré du Moniet, près de Deneuvre, en 1127 (2). Ce seigneur ne tarda pas à la laisser veuve de nouveau, ainsi qu'il résulte d'un titre de confirmation accordé par elle, en 1138, à l'abbaye de Saint-Sauveur pour les biens que les religieux tenaient de la libéralité des comtes de Salm (*principibus Salmeis*) à Guiroville (faubourg de Blâmont), Couvay, Blémerey, Herbéviller, Harbouey, etc., et dans lequel elle ajouta le don de l'église de Raon (lez-l'Eau) à l'intention des âmes de Villaume, son fils..., et du comte Godefroy, son mari : *comitis Godefridi, mariti mei* (3). » Outre le comté de Castres, Godefroy paraît avoir

(1) Cf. D. CALMET, *Hist. de l'abbaye de Senones,* publ. par M. F. DINAGO, p. 70.

(2) « D. CALMET, *Hist. de Lorr.*, preuves. »

(3) Arch. Meurthe, H. 1374. — Comte Edmond de Martimprey de Romécourt, *Les sires et comtes de Blâmont* (extr. des *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine,* années 1890 et 1891), p. 14.

Digitized by Google

possédé la terre de Hombourg. Toutes ces terres de Hombourg, Longwy, Moha, etc., sont souvent qualifiées de comté; mais il est probable que le titre de comte était plutôt personnel à leurs possesseurs.

Godefroy et Mathilde eurent pour enfants : *Folmar,* comte de Castres; *Grégoire*, abbé de Prüm ; *Helvide,* qui épousa « Gérard de Renecke »; et une autre fille « mariée en la Maison de Brunsvic » (DUCHESNE ; cf. VIGNIER, p. 107, d'ap. Albéric).

### FOLMAR Ier, COMTE DE CASTRES.

Folmar Ier (suivant Dom Calmet), comte de Castres, de Longwy et de Hombourg, épousa Clémence, fille de Folmar, comte de Lunéville, et de Mathilde, héritière de Dagsbourg et de Moha. Clémence paraît avoir reçu Lunéville en apanage; du moins, cette terre a passé à ses descendants. Folmar figure dans plusieurs actes, de 1145 à 1179; il fit une donation à l'abbaye de Sturzelbronn en 1200 (1). Ce comte eut pour enfants : 1° Folmar II, comte de Castres ; 2° Hugues, auteur de la branche des seigneurs de Lunéville et de celle de Riste ; 3° Henri, archidiacre de Metz, puis (en 1181) évêque de Verdun (il abdiqua en 1185).

Folmar II, dont je n'ai pas à m'occuper ici, eut pour fils Henri, comte de Castres, qui ne laissa, croit-on, qu'une fille, appelée Élisabeth; elle apporta le comté de Castres à son mari, Renaud de Lorraine, fils de Ferri II, duc de Lorraine.

### HUGUES Ier DE CASTRES, SEIGNEUR DE LUNÉVILLE.

Hugues Ier, second fils de Folmar Ier, comte de Castres, fut seigneur de Lunéville. Il me paraît être devenu seigneur

(1) *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle,* III (1860), page 109. — Peut-être s'agit-il de Folmar II.

Digitized by Google

de Riste par son mariage avec Cunégonde, fille d'un comte sauvage du Rhin et d'une fille de Renaud Ier, comte de Bar.

Je ne vois figurer Hugues que dans un acte de 1181. Il paraît avoir eu trois fils : 1° Folmar, qui fut seigneur de Riste ; 2° Conrad, seigneur de Riste après son frère aîné ; 3° Hugues II, seigneur de Lunéville, parfois qualifié comte, qui eut trois fils, dont il n'y a pas à parler ici. Hugues Ier paraît avoir aussi été le père d'Ide de Riste, abbesse de Saint-Maur de Verdun, et d'Agnès de Riste, qui épousa Henri de Lorraine, dit le Lombard, seigneur de Bayon, fils de Ferri Ier de Lorraine.

### Folmar, sire de Riste et de Lunéville.

Formar, fils aîné de Hugues de Castres, était qualifié par les anciens historiens : seigneur de Lunéville. Il fut aussi seigneur de Riste, comme l'attestent des chartes de 1211 et 1212. On ne sait s'il fut marié, mais il ne semble pas avoir laissé de postérité.

### Conrad, sire de Riste.

Conrad, second fils de Hugues Ier de Castres, seigneur de Lunéville, fut sans doute l'héritier de son frère aîné, Folmar, pour la terre de Riste. Je trouve son nom dans plusieurs chartes allant de 1211 à 1242. C'est pendant sa vie, en 1215, que le château de Riste fut démoli par le comte de Bar. Conrad paraît avoir eu trois fils, savoir : 1° Henri ; 2° Burnique, dont on trouve mention en 1268 et 1283 ; 3° Conrad, chanoine de Saint-Dié.

La présence de ce dernier dans le Chapitre de Saint-Dié est fort intéressante, en ce qu'elle corrobore les relations de sa famille avec cette région, antérieurement à Burni-

Digitized by Google

que de Riste. M. G. Save a eu l'obligeance de me transcrire deux actes relatifs à ces personnages (1) :

*Lettre du Duc Ferry IV. 1294.*

Je, Ferris, dus de Lorreigne, fais savoir à tous que ces présentes lettres verront, oront, que pour cette chose espécialement établi en ma présence, Verric de Blenville, escuyer, mes hommes et mes féables, et dam^lle^ Nichole, sa femme, ont recogneu et confessé par devant moi que ils ont vendu et acquitté... à Chapitre de S^t^ Diey... tout l'acquest que lour est demouré de paire le sire Karle (ou Karte), qui fut père de ladite Nichole... et c'est à savoir que li fossés et que li meix que *Conraux de Riste* tient, demourent après le décès ledit Conraux auxdits doyen et Chapitre... (Riguet écrit ici en marge : « Sur une copie de ce titre est écrit que c'est le fossé derrière la Cour. Conrad de Riste est dit chanoine en 1295. » La Cour est la place du Parvis actuelle)... En témaignage de vérités et pour ceu que ceu soit ferme chose et estable, ay ie mis non seel en ces présentes lettres à la requeste des vendours et acheptours dessus nommez, que furent faites l'an de grâce 1294, on mois de Mars.

(RIGUET, *Mém. hist. et chron. pour l'insigne égl. de St-Diey en Lorraine;* cop. mss. de la bibl. de Nancy, p. 301-302.)

*Titre de la Cour du Gr. Prévot. 1295.*

*Universis præsentes litteras inspecturis* Conradus de Riste *et Philippus, natus nobilis viri domini Philippi de Bayono militis, canonici Ecclesiæ de S^to^-Deodato, salutem in domino. Noverit universitas vestra quod cum viri discreti decanus et capitulum Ecclesiæ prædictæ, me Philippum prædictum in suum concanonicum receperunt, et in fratrem, ad canonicatum et prebendam, vacantes per mortem domini Pontii dicti de Saulce quondam dictæ Ecclesiæ ca-*

(1) Cf. *Conrado de Riste, clerico*, Février 1260 : D^r^ WIEGAND, *Vaticanische Regesten zur Geschichte der Metzer Kirchen*, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde;* Metz, t. V, 1^er^ fasc., p. 141, N° 130.

Digitized by Google

*nonici, si aliquis quicumque sit, præfatos decanum et capitulum occasione dictæ meæ receptionis inquietaret, quod adsit. Ego una cum præfato* Conrardo (*ou* Conrando) cognato meo, *dictos decanum et capitulum, Ecclesiam suam, et eorum homines juramento super hoc præstito corporali, promittimus et promisimus indemnes penitus observare, etc. In quorum omnium testimonium sigilla curiæ domini præpositi, dni decani et mei Conrardi præsentibus sunt appensa. Datum in octat. pentecote. an. Dni 1295.*

Notes en marge, par Riguet : « L'an 1260, il est parlé d'un Philippe, sg. de Bayon. Philippe de Bayon, fils de Bayon (*militis*) est reçu chanoine à la prébende vacante par la mort de Pontii de Sauls. Conrard de Riste, son cousin, est chanoine de St-Diez. Il est déjà nommé en 1294. Sceau de la cour du grand prévôt pour assurer le chapitre de la promesse faite par Philippe de Bayon, chanoine. » (Riguet, *Mém. hist. et chron.*, p. 305 : cop. mss. de Nancy.)

Ce Philippe de Bayon, ajoute M. Save, est celui qui devint grand prévôt en 1325. L'autre Philippe (*militis*) paraît dans un accord de 1260 « entre le chapitre et les sgrs de Bayon touchant les dîmes de Borville : Phelepin et Iaiquet seignor de Bayon d'autre part. »

## Henri de Riste.

Henri, fils aîné de Conrad, ne s'est pas qualifié seigneur de Riste, à cause de la destruction du château; il figure dans plusieurs chartes, de 1262 à 1309, époque du partage de sa succession. Je ne sais quelle fut sa femme; il fut le père de : 1° Jacquemin, qui épousa *Biétrix,* mais n'eut pas d'enfants; 2° Burnique, qui tenta de rétablir la seigneurie de Riste en la transférant dans une autre région; 3° Idatte et Anel, qui se marièrent, et dont la postérité fut héritière de Burnique. Je compte revenir ailleurs sur la fin de cette famille.

Digitized by Google

## III. — ÉTABLISSEMENT DE BURNIQUE DE RISTE DANS LES HAUTES VOSGES

Je ne m'attacherai pas ici à suivre la postérité de Henri de Riste, ce qui n'aurait aucun rapport avec la question de Riste-sur-Feste, ni à étudier l'histoire de Burnique, car trop de place y serait nécessaire ; mais il importe de montrer que Burnique possédait vers cette région des Vosges des biens importants, ce qui explique qu'il ait cherché à s'y établir ; on connait d'ailleurs les relations étroites de deux seigneuries voisines considérables, la Warde de Wisembach et celle de Spitzemberg, avec l'histoire de ses cousins appartenant à la branche des seigneurs de Lunéville.

Le 12 Juillet 1315 (merquedi devant la feste de la division des apostres), « le duc Ferry IV affranchit et rend aloeufs tous les fiefs de Burniques de Ristes, et surtout sa ville de Ristes ; néanmoins ledit Burnikes reprend en fief dudit duc, sa vie durante, le château de Riste-sur-Feste (1). » Le même jour Burnique de Riste remit ses lettres de reconnaissance de ce qui précède ; voici l'analyse, donnée par l'inventaire Dufourny, de ces deux actes, d'une très grande importance pour l'étude de la question de Riste :

I. Lettres de Ferry, duc de Lorraine, contenant que comme il eut par ses lettres quittez Monsieur de (*sic*) Burnikes de Ristes et fait aloeuf tous ses fiefs, sçavoir le chastel et tout ce qu'il avoit en laditte ville qu'il devoit tenir dudit duché, et luy en a quitté le fief et hommage et tout le service qu'il en devoit, en considération de

(1) Invent. Dufourny, table des noms de localités, renv. au t. V, p. 404. V. ci-après. — La Table mentionne ensuite un titre de Jean de Cons pour Failly et « Riste » ; mais, au lieu de *Riste*, il faut lire *Rupt-sur-Othain*.

Digitized by Google

quoy ledit Monsieur Bournikes, par le conseil de bonnes gens et de ses amis, et pour le bien et aide que le duc luy a fait, a repris en fief lige dudit duc, devant tous, les fiefs suivants, sçavoir le chastel de Lunéville et ce qu'il tient en la ville de Lunéville, à Mont, à Mortanne (1), à Xermamenil, à la Mayelle (2), à Reheinvillers et ès bans des dites villes, et ce qu'il tient pour raison du seigneuriage de la vouerie du ban de Mourtene (3), et ce qu'il tient à Einville et à Vetermont (Vitrimont), et èz bans; tous lesquels fiefs il a repris à condition que, si le duc a hoirs de femme épouse, ledit Monsieur Bournikes en reprend lesdits fiefs ligement desdits hoirs; et si le duc n'avait hoirs de son corps de femme épouse, ledit Bournikes tiendroit le susdit fief comme son propre et loyal aloeuf. Et promet le duc ne pouvoir presser ledit sieur Bournikes outre raison et mesnee, mais que s'il vient luy faire quelque demande, il pourra le faire ajourner (?) suffisamment en la cour et juger par ses paires, exceptées ce que ledit Bournikes luy doit, dont il a des lettres; et outres les choses dez susdittes, ledit Bournique tient encore dudit duc, en fief et hommage, à la vie dudit duc, *le chatteau de Ristes qu'on dit susfestes*, et avenant le décès dudit Bournique et de madame Jeanne, sa femme, sans enfans, le duc se réserve tel droit au chatteau de Lunéville comme il y deveroit avoir. Pour sûreté desquelles choses, le duc a requis Henri, comte de Vaudémont, et Erart de Bar, seigneur de Pierrepont son frère, de voulloir mettre leurs seaux à ces lettres avec le sien. Fait l'an 1315, le mecredy devant la division des apostres. Et scellées de trois seaux en cire verte : le premier du duc à cheval contourné, la lance en avant, aux armes de Lorraine; le deuxième seaux du comte de Vaudémont, aussi à cheval, contourné, la lance en avant, aux armes de Vaudémont; le troisième d'Errard de Bar, à cheval, l'épée haute, aux armes de Bar, brisées d'un lambel (4).

II. Lettres de Brenikes, seigneur de Ristes, contenantes que comme Ferry, duc de Lorraine, l'eut quitté et fait alloeuf tous les fiefs qu'il tenoit de luy ainsi qu'il est contenu èz lettres précédentes, il recon-

(1) Mortagne, hameau, commune de Mont.
(2) Je ne sais quelle est cette localité.
(3) Mortagne?
(4) Dufourny, t. VI, p. 404 ; lay. *Fiefs des bailliages de Nancy et des Vosges*, n° 140.

Digitized by Google

noit que, par conseil de bonnes gens et de ses amis, et pour les aides et bienfaits qu'il a reçu du duc, il a repris de luy, en fief et hommage lige, devant tous, le chatteau de Luneville, aydable et rendable à tous besoins, et tout ce qu'il avoit à Mont, Mortane (1), Xermamenil, Lamers (2), Rehinvilliers et ce qu'il tient pour raison des seigneuriages de la vouerie de Mortanne, et ce qu'il a à Einville et à Vertrimont, aux conditions déclarées aux lettres précédentes. Fait l'an 1315, le mecredi devant la division des apôtres. Scellées de trois seaux en cire verte : le premier dudit Bournique, un chef chargé de deux cignes; le deuxième et le troisième du comte de Vaudémont et du seigneur de Pierrepont, comme ci-dessus (3).

Les originaux de ces deux chartes existent encore. Dans la première, le duc qualifie le sire de Riste : « mon signour Burnike. » La seconde, émanant de ce dernier, porte : « Jeu Brenikes, sires de Rystes, chevaliers. »

En la même année 1315, dit H. Lepage, « le duc Ferry et Burnequin de Riste renoncent à l'association qu'ils avaient faite pour la ville de Lunéville et les villages de Vihuviller (Jolivet), Chanteheux, Moncel, Viller, Ménil, Rehainviller et Adoménil (4). »

En Décembre 1317, Burnique reconnaît pour nul l'affranchissement de l'inféodation de Riste que lui avait accordée le duc de Lorraine. Voici, d'après l'inventaire Dufourny,

(1) Mortagne, hameau, commune de Mont.

(2) La Math.

(3) Dufourny, t. VI, p. 405; même lay., n° 141. — Cf. H. Lepage, *Communes*, art. *Einville* et *Lamath*.

Voici comment Dom Calmet résume ces deux actes :

« En 1315, le même Burnik de Riste reprend du duc Ferri le château de Lunéville, Mont, Mortanne, Chermaneny, la May, Recheviller, Einville, Vitrimont et le château de Riste, dit *Sefaittes*, auxquels ledit Duc l'avoit accompagné.

« La même année ledit Burnik et ledit Duc renoncent à cet accompagnement. »

Ici, comme dans un autre endroit que je rappellerai plus loin, l'auteur a lu *Sefaittes* au lieu, sans doute, de *sus Faittes ;* il a cru que c'était là une qualification personnelle et non locale, en quoi il s'est évidemment trompé.

(4) H. Lepage, *Communes*, art *Adoménil ;* Dufourny, VIII, 506-507 : cartul. Fiefs de Nancy et Vosges.

Digitized by Google

l'analyse de cet acte qui, avec ceux de 1315, devra fixer, d'une façon toute spéciale, l'attention du futur historien de cette terre :

« Lettres de Bournikes, seigneur de Ristes susfestes, chevalier (1), contenant que, comme son très cher et amé seigneur Ferry, duc de Lorraine, luy eût affranchi et fait alloeuf tous les héritages que lui et ses devanciers tenoient du duc et en son duché, il déclare l'avoir quitté dudit don et lui avoir rendu toutes lettres qu'il en avoit, consentant qu'elles fussent nulles; reconnoit tenir et que ses hoirs doivent tenir après luy, au duc et à ses successeurs, en fief et en hommage devant tous, les héritages dessus-dits. Fait en la présence de Renier Douchie, nottaire juré de la cour de Toul, sous le scel de l'official de la cour de Toul et le sien, l'an 1317, le samedy après Noël; et scellé de deux sceaux, dont il ne reste que celui de l'official (2). »

« En 1338, dit Dom Calmet, le duc Raoul et Bernekin, sire de Riste, dit de Feste (3), et Dame (4) de Blamont, sa femme, reconnaissent que dès à présent le duc aura tout ce que Burnik et sa femme ont au château de Lunéville, *Festes,* Colombe, et au moulin du dessus le Châtel; et le duc, en récompense, leur donne la forte maison de Blainville. »

J'ai transcrit ce texte à cause du nom de *Feste* qui s'y trouve; mais, au lieu de *Feste* et de *Colombe,* il faut lire *fossés* et *colombiers* (5).

Burnique de Riste mourut en 1343, apparemment le 25 Juin, date à laquelle il était fait mémoire de lui au nécrologe de l'abbaye de Beaupré, où il fut sans doute

(1) L'original porte : « Je Burnikes, sires de Riste sus feste, chevaliers. » Au dos de la pièce, on lit cette remarque judicieuse : « Nota qu'il ne dit pas où les héritages sont situéz. »

(2) Dufourny, VI, 405 : Fiefs des bailliages, n° 142.

(3) Ici encore, D. Calmet a, sans doute, mis *de Feste* au lieu de *sus Feste.*

(4) On a sans doute imprimé *Dame* au lieu de *Jeanne.*

(5) H. Lepage, *Communes,* art. *Blainville;* v. aussi art. *Lunéville,* p. 624; Dufourny, VIII, 511.

Digitized by Google

inhumé. Le 6 Février suivant (1343, v. st.), fut procédé, à Nancy, à la vente de ses biens situés à Lunéville, Viller, Mesnil, Moncel, Mont, Mortagne, Xermaménil, La Math, Blainville, etc. Riste-sur-Feste et d'autres fiefs de la même région durent sans doute revenir directement au duc de Lorraine, qui les conserva.

Un document des plus intéressants, parce qu'il permet de constater que Burnique possédait des biens importants dans la région des Vosges, avec lesquels il forma le douaire de sa femme, c'est l'acte dont M. de Martimprey a donné l'analyse suivante :

« Au mois de Décembre 1343, Jeanne, étant venue, admodia à Raoul, duc de Lorraine, pour une rente viagère de 500 livres de tournois, tout ce dont elle jouissait, à titre de douaire constitué par son mari, aux lieux de Lunéville, Viller, Ménil, Moncel, Mont, Mortagne, Xermaménil, La Math, bois de Mondon, Florémont, Bussang, Le Thillot, le Pertuy d'Essaye, Saint-Maurice, Saulxures, La Bresse, La Feigne, Bellefontaine, Longchamp, etc. (1), et aux bois de Mondon et de la Moncelle (2). »

Enfin, j'ai réservé, pour terminer ce paragraphe, une mention de la plus haute importance, car elle nous ramène dans le voisinage immédiat du lieu que je crois avoir été Riste-sur-Feste.

« Dom Calmet (3), dit F. de Saulcy, cite un acte d'amodiation des mines du val de Saint-Diey, par lequel les cha-

(1) « Ces neuf dernières localités sont situées presque toutes dans les cantons du Thillot et de Saulxures (Vosges). »

(2) *Trésor des Chartes*, Lunéville, I, 22. E. DE MARTIMPREY, o. c., p. 69.

(3) *Histoire de Lorraine*, 2e édition, *Notice sur les monnaies de Lorraine*, t. III, préliminaires, col. cvj. Je cite F. de Saulcy, parce qu'il paraît avoir consulté l'acte, pour lequel Dom Calmet renvoie à l' « Archive de Lorraine, layette cottée, Val de Lièvre. » C'est aujourd'hui le B. 952 des archives de Meurthe-et-Moselle.

C'est sans doute le même acte que Dom Calmet mentionne ailleurs en ces termes :

« En 1315, admodiation des mines du Val de S. Diey, par le duc Ferri IV, qui les laisse à Burnik de Riste, dit Sefeste, chevalier. » Évidemment le copiste a lu

Digitized by Google

noines de Saint-Diey les prennent à bail du duc Ferri IV et d'un certain Burnich sire de Riste, sur le terrain duquel se trouvaient probablement ouverts les puits d'exploitation; cet acte, qui est de 1315, prouve que, sous le règne de Ferri IV, les monnaies ducales étaient fabriquées avec l'argent de ces mines. » Voici quels sont les clauses du bail : « Les chanoines doivent percevoir chaque di-« xième denier et une certaine partie de chaque soixan-« taine de deniers restant, après ce premier prélèvement « fait, et enfin, pour chaque année, ils ont la jouissance « par moitié du produit d'une semaine. » A la mort de Burnich de Riste, le tout devait revenir et demeurer à la couronne ducale (1). »

## IV. — IDENTITÉ PROBABLE DE RISTE-SUR-FESTE AVEC LE CHATEAU-SUR-FAITE

Où existait ce château auquel Burnique donna le nom de sa famille, accompagné d'une indication singulièrement énigmatique? Aucun lieu, dans la Meurthe ou dans les Vosges, n'est connu pour porter un nom similaire. J'au-

*Sefeste* au lieu de *sus Feste* ou *de Feste* et, par erreur, il y a vu une qualification, non de la localité, mais du personnage qui la possédait alors.

Ainsi que me l'a fait remarquer M. Save, l'emplacement des mines du Val de Saint-Dié est connu :

« Les anciennes mines du Val de Saint-Dié les plus proches du Château-sur-Feste sont celles de Lusse et de Lubine, situées au pied de la montagne. Plus près encore, à Wisembach, se trouvaient les fonderies alimentées par les mines de La Croix et du Chipal, ces deux dernières les plus importantes de la région. On voit encore dans l'église de Wisembach, sur un rétable d'autel, les statues du XVe siècle de sainte Barbe, patronne des mineurs, et d'un fondeur, en costume de corporation. Dans ces quatre mines on exploitait des filons d'argent. »

(1) F. DE SAULCY, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, p. 51.

Digitized by Google

rais sans doute regardé la question comme insoluble, si je n'avais été guidé par mon confrère et ami le comte Edmond de Martimprey de Romécourt, décédé en 1889; la mort l'a enlevé à l'âge de 33 ans, alors que plein d'ardeur pour les études du passé et expérimenté par l'exécution de diverses publications, il terminait un travail considérable sur les comtes de Blâmont, que la Société d'archéologie lorraine a fait paraître. Conduit par ces recherches à s'occuper du mari de Jeanne de Blâmont, et mis au courant de mon hésitation, il s'intéressa vivement à la question soulevée par le nom de Riste; il s'attacha à déterminer la situation géographique des propriétés de Burnique et à y découvrir le lieu où ce personnage avait dû se créer un centre féodal, se choisir une position stratégique pour y élever une forteresse. Il se convainquit et parvint à me convaincre que le mystérieux château de Burnique, « Riste-sur-Feste », s'élevait à l'endroit que l'on appelle vulgairement aujourd'hui le « Château-de-Fête », sur le territoire de Wisembach, au sommet des Vosges. Le mot « fête », en effet, est surprenant, appliqué à un lieu aussi élevé, formé naturellement pour l'emplacement d'une défense de frontière et non d'un palais de réjouissances; ce mot est une altération de *fatte,* dont *feste* serait une variante des plus logiques. L'emplacement convient à l'emploi de ce qualificatif, ayant un caractère de fierté et presque de menace qui s'accorde bien avec l'idée qu'on peut se former des vues ambitieuses du possesseur.

La disparition rapide du nom de *Riste* attaché à cet endroit n'a rien d'étonnant : Burnique mourut vers 1343 sans postérité, chargé de dettes, et ses biens furent vendus au profit de ses créanciers.

Après lui, l'appellation empruntée aux domaines de ses ancêtres immédiats et étrangère au pays, cessa d'être en

Digitized by Google

usage; elle n'avait pu encore devenir populaire. Le duc de Lorraine, l'un des créanciers de Burnique et son suzerain, dut reprendre cette forteresse avec d'autant plus d'empressement que, passée dans d'autres mains, elle fût devenue dangereuse pour lui : alors le lieu ne fut plus nommé que le *Château-sur-Faîte* ou le *Château-de-Faîte.*

La description la plus étendue des vestiges de ce château se trouve, à ma connaissance, dans le *Guide Joanne*, dont la rédaction primitive remonte sans doute à une époque antérieure aux autres ouvrages que je citerai. De Wisembach, il nous conduit sur la ligne de faîte des Vosges, à la limite du département de ce nom et de celui du Haut-Rhin, là où existe une auberge. « Sur la hauteur, dit-il, qui s'élève à gauche (891 mètres d'altitude), le duc Thiébaut avait fait construire, vers la fin du XIIIe siècle (1), aux frontières de la Lorraine et de l'Alsace, un château fort appelé le *château sur faîte,* et dont le nom a été transformé successivement en *château de faîte* et en *château de fête.* Il ne reste plus d'autres traces de cet édifice, détruit depuis longtemps, qu'une plate-forme, les vestiges d'une enceinte de pierres que cachent à demi des buissons et des mousses, et un enfoncement indiquant l'emplacement d'un puits aujourd'hui comblé. » (A. Joanne, *Vosges et Ardennes,* 1868, p. 420).

Dans le *Département des Vosges,* publié en 1845, H. Lepage, donne les mêmes indications avec quelques variantes : « Sur le point culminant de la montagne qui sépare les Vosges de l'Alsace, le duc Thiébaut avait fait construire, vers la fin du XIIIe siècle (2), un château fort auquel il avait donné le nom de *Châtel-sur-Faîte,* et qui était destiné à arrêter les invasions et à protéger le péage. Ce châ-

(1) Le duc Thiébaut II ne commença à régner qu'en 1303; Thiébaut Ier est du commencement du XIIIe siècle (1213-1220).

(2) V. la note précédente.



Digitized by Google

teau a été entièrement détruit, on ignore à quelle époque. Il y a cinquante ans environ, un habitant de Wisembach en a enlevé les derniers débris pour construire sa maison. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques pierres, un enfoncement qui indique l'emplacement d'un puits et une plate-forme entourée de distance en distance par une légère élévation de pierres couvertes de ronces et de mousse (1). »

Passons à 1881; M. Aug. Stegmuller ayant conduit le touriste de Saint-Dié à la côte de Sainte-Marie, écrit : « De « la borne qui séparait autrefois les Vosges du Haut-Rhin « et qui sépare aujourd'hui la France de l'Allemagne, un « sentier monte par des lacets au Haut-de-Faîte. Il y avait « là, sur cette hauteur qui commande le passage de la « vallée de la Meurthe à celle de Sainte-Marie, un château « bâti dans les premières années du XIVe siècle par le « duc Thiébaut II. Moins heureux que ses frères d'Alsace, « le Châtel-sur-Faîte a complètement disparu; il n'en reste « plus d'autres traces que des pierres éparses : *etiam pe-* « *riere ruinæ*. Un kiosque où les touristes trouvent un abri « contre le vent, qui règne sans cesse sur les hauteurs, a « remplacé le manoir féodal. Du Haut-de-Faîte, la vue s'é- « tend : à l'Est, sur la ville et la vallée de Sainte-Marie, « les ruines de Scherwiller et de Hohen-Kœnigsbourg et « la Forêt-Noire; à l'Ouest, sur la vallée de Saint-Dié et « le massif de Kemberg; au Sud, la cime du Bressoir et « les chaumes du lac Blanc bornent l'horizon (2). »

Enfin, dans des notes communiquées par M. G. Save, je lis :

« Il y avait à Wisembach un péage pour tout ce qui entrait ou venait d'Alsace. Afin de protéger ce droit, les ducs de Lorraine élevèrent sur la montagne dominant le

(1) H. Lepage, *Le Département des Vosges*, t. II, p. 549, art. *Wisembach*. Cf. Charton, *Les Vosges pittoresques et historiques*, 1862, p. 231.
(2) A. Stegmuller, *Guide du Touriste à Saint-Dié*, p. 71.

Digitized by Google

côté Nord du Col de Sainte-Marie, un château appelé *Châtel-sur-Faite.* — Entièrement détruit, le nom de la montagne, *Château-de-Fête,* rappelle seul le souvenir de cette forteresse (1). — On en reconnaît cependant encore les contours par les amoncellements de pierres. Il devait se composer d'une tour ronde à l'angle Sud, derrière laquelle on reconnaît les traces d'un grand bâtiment rectangulaire. Les habitants de l'auberge voisine m'ont dit qu'il y avait encore des souterrains sous cette partie (1889). Vue admirable sur les crêtes des ballons des Vosges. »

Tout d'abord, à la suite de mes conversations avec M. de Martimprey, je pensais que le château de Riste avait été bâti par Burnique; mais notre confrère M. G. Save a bien voulu me communiquer des notes qu'il a recueillies sur la région et appeler mon attention sur des documents prouvant que le Châtel-sur-Feste a été construit par le duc de Lorraine Thiébaut II. Ces documents, dont je vais parler, ne me paraissent pas, du reste, détruire l'hypothèse que j'émets; car les ducs de Lorraine, possesseurs de cette forteresse, ont fort bien pu la donner en fief à Burnique qui, nous le savons, leur en faisait hommage. Rien non plus, dans l'état de nos connaissances, n'empêche de penser que le suzerain ait pu permettre à la veuve du seigneur fieffé d'y demeurer jusqu'à sa mort.

## V. — LES DUCS DE LORRAINE ET LE CHATEAU-SUR-FAITE

C'est à l'obligeance de M. Save que je dois les indications suivantes sur la construction et la possession du Château-sur-Faite par les ducs de Lorraine.

(1) A. Fournier, *Topographie ancienne du département des Vosges;* Épinal, 1893, p. 152.

Digitized by Google

1311. — Thiébaut II, duc de Lorraine, déclare que le Chapitre de Saint-Dié ayant fait faire des charrois par ses sujets pour le bastiment de son château de Feste, ç'a été par courtoisie, sans que cela doive tirer à conséquence. (D'après Riguet, *Mémoire historique et chronologique*, cop. ms. de Nancy, p. 326). Thierry (1) rapporte le même acte à l'année 1295.

L'*Inventaire sommaire* des archives départementales des Vosges (G, liasse 249) mentionne cet acte sans préciser la date : « Lettre dudit Thibault, remerciant le Chapitre qui avait bien voulu, sans y être tenu, aider à conduire les pierres pour la construction de Châtel-sur-Faîte. »

Gravier dit, de son côté : « Le duc Thibault... fit construire un château fort sur le point culminant de la montagne de Wisembach, qu'il appela son *châtel sur faîte*, pour mettre le pays à l'abri des invasions et protéger le péage (2). »

(1) Rodolphe THIERRY, *Droits et privilèges de l'Église de Saint-Diez ;* ms. in-fol. à la bibliothèque municipale de Saint-Dié. M. Save m'a communiqué l'extrait suivant de cet acte d'après le manuscrit de Riguet ; ce titre, ajoute-t-il, doit être transcrit dans le *Livre Rouge :*

« Nous Thibalz... fesons savoir à tous que comme honorable homme et discreit « nostres bien ameiz li doien et li Chapitre de St Diez, pour eaux et pour lour « homes, nous ardient de leurs charois, par nostre proière et par lour courtoi- « sie, à faire nostre *chastelet sur feste*, nous congnoissons tot à plain que ceu « n'est mie par nul droits que nous iaiens, mais par lour pure courtoisie sans « autre cause, dont nous les mercions moult. En tesmoignage de véritei leur « en avons nous donnei les lettres ouvertes scellées de notre sceau que furent « faites l'an de grace 1311, le vendredi, jour de fête de St Mansuy. »

(2) N.-F. GRAVIER, *Histoire de Saint-Dié*, 1836, p. 13. A cet endroit, Gravier n'indique pas la date, mais il la donne à la page 155, où il reproduit le texte de l'acte; sa transcription offre quelques variantes avec le texte de R. Thierry. L'original, ai-je dit, existe aux archives des Vosges, G, 249.

Digitized by Google

## VI. — LA RÉGION DE FAITE

Si des documents nouveaux venaient infirmer mon opinion sur l'idendité de Riste-sur-Feste avec le Château-sur-Faite, je crois qu'il ne conviendrait pas de s'éloigner beaucoup de cet endroit pour découvrir l'emplacement de Riste. Il y a, en effet, d'autres ruines ou d'importants souvenirs historiques dans cette région qui, encore de nos jours, est appelée *le Faite.*

M. Save, à qui j'emprunte tous les renseignements topographiques qui vont suivre, remarque sur la carte de Cassini :

« *Feste,* près de la Poutelle, entre la Basse Merlusse et le Grand Rombach.

« *Faite,* entre Orbeis et le Hang (ne pas confondre avec Orbey).

« *Pré de Faite,* voisin du Grand-Roué, au-dessus de Saales.

« *Bois de Faite,* non loin du précédent.

« A côté du *Pré de Faite* et du *Bois de Faite,* sur la chaîne qui sépare le bassin du Rabodeau de celui de la Bruche, la carte de Hogard marque le *Château de St Louis,* près de l'altitude 782, et au-dessus se trouve *le Palais.* Ce dernier se nomme *le Pallard,* sur la carte de Cassini, où le château n'est pas indiqué, mais se trouverait dans la partie Nord du *Bois du grand Roué* (grand roi ou grand rupt?). La carte de l'état-major donne aussi *Cteau de St Louis* et *le Pallais,* et au-dessous, *Pré de la Fête.* La carte des chemins vicinaux, au 1/100.000 donne deux *Palais,* un à droite de *Foucamp* (camp païen), et un à gauche. Au-dessous se trouve la Ferme de la Fête. »

« Autres *Festes* plus au Nord. »

Digitized by Google

M. Save signale encore, d'après la même carte :

« *Gazon-de-Feste,* près du lac Noir, sur les *Hautes-Festes,* à l'Ouest de la Baroche, situé non sur un faîte, mais au fond d'une vallée, à la source d'un ruisseau dit de Saint-Dié.

« Dans le voisinage du Bonhomme, « le chemin qui suit la crête est appelé par les habitants *Sentier-sur-Fâte.*

« On peut encore citer, quoique plus éloignés : *Varin-fête* (Champdray); Champ de Fête (Saint-Maurice; la Fête (Granges de Plombières); la Fêtette (Gerbépal). »

Plusieurs de ces noms apparaissent dans une série de titres anciens :

« 1196. — Henri VI. — ... *apud Festum undecim mansos et bannum usque ad fontem S^ti^-Deodati.* — Ce titre se rapporte à Feste, près de la Baroche (1). »

« 1316. — Le comte de Ferrette (Olris) promet de garder le Chapitre contre tous : aussi nous avons asseuré et asseurons desjà la montaigne de *Feste* par devers Allemègne, par tout nostre pooir. » (Manuscrit de R. Thierry.) Cet acte est relatif à Château-sur-Feste.

« 1451. — Acquêt par Thomas et Jean Badiney de la Merlusse, de maison, champs, prés, jardins, sis en la montagne de Feste... » Cette indication est extraite de l'*Inventaire sommaire* des archives des Vosges (G, 813), où il est dit que « Faite est un hameau dépendant de la Baroche (2). » Mais M. Save observe que ce hameau existe dans un fond; l'indication de « la montagne » prouve qu'il s'agit du « Haut de Feste, près Wisembach, voisin de la Merlusse, pays des deux acquéreurs. »

« 1617. — Nomination par le Chapitre comme maire-ren-

(1) D'après RIGUET, *Mém. hist.*, cop. mss. de Nancy, p. 210.

(2) Sur *Festum, Faîte* ou *Fête,* commune de La Baroche, cs. G. DE GOLBÉRY, *Recherches topographiques sur d'anciennes possessions du Chapitre de Saint-Dié, en Alsace et en Lorraine,* 1877, gr. in-8°.

Digitized by Google

tier à la Baroche, de Olry Antoine, du village de *Faîte,* au val d'Orbey. » (Même source, G, 813).

S'il était prouvé que Burnique de Riste n'a pas possédé le Château-sur-Faîte, il y aurait à examiner à fond l'histoire assez compliquée de la Warde de Wisembach, et peut-être aussi à étudier la question du château de la Merlusse. Mais l'hypothèse du Château-sur-Faîte me paraît de beaucoup la plus probable, ne serait-ce qu'à cause de ce nom commun *château,* auquel il paraît assez naturel que Burnique, pendant le temps qu'il tint cette forteresse, ait substitué le nom de sa famille, dont il voulait relever l'illustration. En nommant Riste la forteresse acquise par lui, Burnique n'aurait fait qu'imiter la branche cadette de Salm qui, ayant abandonné les Ardennes pour se fixer dans les Vosges, y éleva également un château, auquel fut donné le nom de la famille.

En somme, on ne peut encore regarder comme prouvé que *Riste-sur-Feste* soit représenté aujourd'hui par les ruines du *Château-sur-Faîte,* mais cette opinion offre de grandes probabilités et mérite d'attirer l'attention des historiens. Si ce n'est pas au sommet des Vosges, sur le territoire de Wisembach, qu'ils retrouveront l'énigmatique seigneurie que nul jusqu'à présent n'a su identifier, c'est bien dans cette région, j'en suis persuadé, qu'ils finiront par découvrir, sans doute possible, l'emplacement de ce château.

## VII. — CONCLUSION

Pour résumer ces recherches, je dirai que l'étude des nombreuses chartes dont j'ai connaissance sur Burnique de Riste, me persuade qu'il quitta les régions barroises habitées par ses ancêtres immédiats; il revint tout d'abord

Digitized by Google

vers le pays de Lunéville, où sa famille avait résidé antérieurement et où elle était encore représentée; puis ensuite, après son mariage avec Jeanne, fille du seigneur de Blâmont, il tenta de s'établir dans les hautes Vosges, où le duc de Lorraine lui donna en fief et même, pour un instant, en alleu le Château-sur-Faîte, que le père de ce duc avait fait construire quelques années auparavant.

C'est ce château, tout me porte à le croire, auquel Burnique voulut attacher le nom de sa famille, en y joignant cette qualification topographique *Faîte* ou *Feste,* qui le différenciait du vieux château de Riste, dans le diocèse de Metz, détruit en 1215, et aurait prévenu les réclamations de son frère aîné Jacquemin, au cas où celui-ci eût relevé la fortune de ses ancêtres.

LÉON GERMAIN.

---

Digitized by Google

# LA CAMPAGNE MARITIME

## D'UN OFFICIER DE CHASSEURS A CHEVAL

(1798)

---

Jamais on n'a autant recherché les documents inédits qui se rattachent à la République, au Consulat et à l'Empire; écrit autant d'ouvrages et de notices sur ces mémorables époques; édité d'aussi nombreux mémoires de personnages politiques et militaires de ces temps glorieux, qu'à l'heure actuelle. Sans compter les historiques de nos différents régiments, chaque jour voit éclore des souvenirs militaires, des itinéraires de campagnes, des journaux de marche, des lettres d'officiers de tous grades, depuis les généraux jusqu'aux sergents et même aux simples soldats.

C'est avec une ardente curiosité et une passion véritable que l'on recueille tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'histoire de la Révolution. C'est pourquoi nous avons pensé que le moment était propice pour tirer de l'oubli des notes manuscrites que le hasard a fait tomber entre nos mains.

C'est un petit cahier, contenant vingt-sept feuillets remplis d'une écriture assez fine et serrée; il porte ce titre : *Détails touchant l'expédition d'Irlande commandée par le*

Digitized by Google

*général Hardy;* il est signé : GÉRARD, *officier de chasseurs à cheval.*

Il y a longtemps déjà que ce manuscrit nous a été donné par un de nos confrères de Neufchâteau, M. Richert, pharmacien de 1re classe. Nous lui avons, de suite, attribué une certaine valeur historique, et lorsqu'en 1887, MM. Haillant, capitaine au 43e régiment d'infanterie territoriale, et Defontaine, lieutenant au 56e de ligne, furent désignés par le Ministre de la Guerre pour rechercher dans les bibliothèques et archives publiques et particulières des Vosges tous les documents manuscrits intéressant l'histoire militaire à un titre quelconque, nous n'avons pas hésité à le leur signaler. Il est mentionné dans la série de pièces communiquées au Ministère par M. Haillant, en Février 1888, sous le No 42, avec ce titre :

*Journal manuscrit d'un officier lorrain, du nom de Gérard, et dans lequel sont racontées les aventures de l'auteur lors de l'expédition tentée en Irlande sous le commandement du général Hardy, en l'an VII* (1) *de la République.* — Mention analytique. — De la bibliothèque de M. Henri Bardy.

Il s'agissait seulement alors de relever ces documents, d'en donner l'analyse succincte et claire, d'en indiquer exactement les origines, la provenance, la destination, le lieu où ils se trouvent, de façon à pouvoir choisir plus tard ceux d'entre eux qui seraient jugés susceptibles d'être publiés. C'est cette publication que nous pensons utile de faire en ce moment où le public est si disposé à rechercher et à lire des ouvrages de ce genre.

* * *

Par sa provenance, nous avions tout lieu de croire ce journal écrit par un Lorrain, originaire des villes ou des

(1) Ou plus exactement à la fin de l'an VI et commencement de l'an VII.

Digitized by Google

environs de Neufchâteau ou de Mirecourt, c'est-à-dire du pays faisant autrefois partie du bailliage de Voge, ou tout au moins d'un pays très voisin. Les noms de *Guilgot* et de *Le Comte,* noms de famille fort répandus dans ces parages, surtout le premier qui y est caractéristique, et qui sont écrits sur la couverture du cahier, semblaient confirmer nos soupçons.

Mais il fallait, avant toute chose, savoir ce qu'était l'*officier* Gérard, s'assurer s'il était bien lorrain, et justifier ainsi la publication de sa « campagne maritime » dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* Il ne donne pas le numéro du régiment de cavalerie dont il faisait partie; il dit bien que c'était celui de *Lamoureux,* mais on sait que depuis le premier Janvier 1791, les différents régiments de l'armée française ne portaient plus qu'un numéro d'ordre. Pourquoi dès lors une exception en faveur du corps où servait Gérard? Il n'indique pas plus ses prénoms que son grade, se bornant à s'intituler officier. Sur ce dernier point, il est évident qu'il n'était que lieutenant ou sous-lieutenant, car s'il avait été capitaine, nul doute qu'il ne l'ait mis devant ou à la suite de son nom, comme le font toujours ceux qui le sont.

Il paraissait donc extrêmement difficile de prendre aux Archives de la Guerre des renseignements précis sur son compte. Il y a, dans cet important dépôt, cinq grandes pièces, revêtues du haut en bas de casiers contenant, par ordre alphabétique, tous les dossiers d'officiers (moins les généraux) et soldats depuis Louis XIV jusqu'à ce jour, et il y a dix cartons pleins de Gérard!... C'était vraiment à s'y perdre, et toute recherche semblait impraticable.

Néanmoins, notre érudit et cher collègue de la *Société philomatique*, M. Félix Bouvier, chef de division au Ministère des Finances, a bien voulu faire, à notre intention et avec son obligeance accoutumée, de plus minutieuses re-

Digitized by Google

cherches aux Archives de la Guerre; ses efforts ont été couronnés de succès. Nous sommes heureux de pouvoir lui témoigner ici toute notre reconnaissance et le remercier de la peine qu'il s'est donnée pour nous être agréable. Grâce à lui, nous avons appris qu'il y avait bien eu, parmi les troupes faisant partie de l'expédition d'Irlande commandée par le général Jean Hardy, un régiment de chasseurs à cheval dit *de Lamoureux*, du nom de son chef. Ce corps avait été formé à Morlaix le 12 Brumaire an V (2 Novembre 1796), en vue de cette expédition, et placé sous le commandement de Jean-Baptiste Lamoureux, né à Chaumont-la-Ville (Haute-Marne) le 14 Octobre 1756, nommé colonel du nouveau régiment le 29 Vendémiaire (20 Octobre) précédent. Un ami de M. Félix Bouvier, M. Léon Hennet, sous-chef des archives administratives de la Guerre, a été assez heureux pour mettre la main sur le contrôle nominatif des officiers du corps des *chasseurs de Lamoureux,* établi au moment de sa formation à Morlaix. L'auteur de notre manuscrit y figure ainsi parmi les sous-lieutenants :

Gerard *(Joseph-François),* né à Vaucouleurs (Meuse) le 20 Décembre 1770; soldat..... le 14 Juillet 1790; nommé sous-lieutenant au régiment de Lamoureux le 27 Vendémiaire an V (18 Octobre 1796).

A côté de ce nom, se trouve cette note du général-inspecteur Krieg : « Bon sujet et d'une bonne conduite; aimant son état. »

Ce nouveau corps était plutôt un corps franc de cavalerie qu'un régiment régulier, formé en très grande partie de volontaires pris dans d'autres régiments. Il y en avait de semblables dans les troupes de l'expédition d'Irlande, où se trouvait aussi un régiment de La Chastre et divers autres corps désignés par le nom de leurs chefs et non par des numéros.

Digitized by Google

Ajoutons ici que le lieutenant-colonel des chasseurs de Lamoureux se nommait Alexis *Pinteville,* de Vaucouleurs. Parmi les capitaines, il y avait *Faverot,* devenu plus tard général. Deux des lieutenants étaient les frères *Rapatel,* Augustin et Jean-Baptiste, l'un, devenu général, l'autre, aide-de-camp de Moreau. Un des collègues de Gérard, comme sous-lieutenant, était Jean-Louis *Paultre,* plus tard général.

Les renseignements qui concernent *Gérard* sont assez sommaires, comme on le voit, et il reste sur son compte plusieurs points d'interrogation. On ignore ce qu'il est devenu dans la suite de sa carrière militaire. On ne sait pas davantage dans quel régiment il servit depuis 1790 jusqu'en 1796. M. Félix Bouvier nous fait très judicieusement remarquer que le lieutenant-colonel Pinteville était aussi né à Vaucouleurs en 1771, un an après Gérard. Il est donc vraisemblable de supposer que c'est lui qui amena au nouveau régiment son compatriote, son camarade d'enfance peut-être, car ils étaient à peu près du même âge. En tous cas, Gérard fut nommé sous-lieutenant tout exprès à l'occasion de la formation de ce corps.

* *
*

Le lieutenant Gérard était donc compris, avec son régiment, dans le corps expéditionnaire d'Irlande.

On sait qu'une redoutable insurrection avait éclaté dans cette île. Les Anglais avaient livré contre les Irlandais-Unis plusieurs batailles sanglantes, et malgré la dispersion des bandes principales, une véritable Vendée s'était organisée. Il y avait longtemps que les chefs insurgés imploraient le secours de la France, lorsque le Directoire se décida à attaquer l'Angleterre au centre même de sa puis-

Digitized by Google

sance. Le général de division Jean Hardy fut nommé commandant en chef de l'expédition d'Irlande.

Nous ne saurions faire mieux que d'emprunter aux *Mémoires militaires* de ce général, publiés en 1883 par son petit-fils, M. Hardy de Périni, colonel du 85e de ligne, le passage suivant :

« Pendant qu'une escadre, commandée par Savary, partait de Rochefort le 4 Août 1798, avec le général Humbert et l'avant-garde, la flotte de Brest, sous le contre-amiral Bompard, devait conduire au nord de l'Irlande la 4e division de l'armée de Mayence. C'était la division même du général Hardy; le noyau et la réserve d'une grande armée irlandaise, dont Hardy avait préparé l'organisation avec un Irlandais réfugié, l'adjudant-général Théobald Wolf-Thone, son chef d'état-major.

« Humbert avait débarqué sans encombre dans la baie de Killala, et la victoire de Castlebar (27 Août) l'avait rendu maître du grand comté de Connaught. Mais à peine renforcé par un millier d'Irlandais et assailli par une armée anglaise, il avait été pris, le 8 Septembre, à Ballinamuk, après une héroïque résistance.

« Le manque d'argent pour payer les équipages, les vents contraires, les contre-ordres venus de Paris avaient retardé jusqu'au 19 Septembre le départ de la flotte de Brest; elle se composait d'un vaisseau de 74, *le Hoche,* de huit frégates et d'une corvette.

« Contrariée par le mauvais temps, signalée par les croisières anglaises, elle mit près d'un mois à atteindre la côte septentrionale de l'Irlande, où elle était attendue par une flotte anglaise formidable, commandée par sir John Borlase Warren.

« Bompard et Hardy, à bord du *Hoche*, n'hésitèrent pas à accepter la bataille navale qui leur fut offerte, le 12 Octobre, à hauteur du lac Swilly. »

Digitized by Google

C'est le récit de cette inutile et funeste campagne maritime que fait notre officier de chasseurs à cheval avec un luxe de détails dont la lecture est parfois fatigante. Monté sur la frégate *l'Immortalité,* à bord de laquelle était le général de brigade Mesnage, il raconte longuement tout ce qu'il voit et entend, énumérant les difficultés et les ennuis que l'on éprouva avant de pouvoir mettre définitivement à la voile, les indécisions, les ordres et contre-ordres, les accidents, les empêchements causés par le mauvais temps, la surveillance étroite et continue dont on était l'objet de la part des navires anglais en service d'exploration, etc. Malgré la crainte de trop allonger notre publication, nous avons voulu montrer combien ce journal était véridique en le corroborant par des documents puisés dans les journaux de l'époque; nous n'avons trouvé que très peu de faits rapportés inexactement, parce que l'auteur n'avait pu les vérifier lui-même.

On se rend compte, en lisant ces tristes pages, des raisons multiples qui firent échouer cette expédition. Plusieurs de ces raisons, d'ordre entièrement physique, nous pourrions dire météorologique, étaient au-dessus des prévisions humaines. Mais d'autres, malheureusement, provenaient d'une mauvaise organisation. Le général Humbert, trop pressé, eut le tort de ne pas attendre son général en chef. Sa présence sur la côte d'Irlande, au moment de l'arrivée de l'escadre Bompard qui portait le général Hardy et sa division, aurait bien changé les choses.

Du reste, le gouvernement directorial fut, le premier, à comprendre qu'il valait mieux dire la vérité.

Dans le *Moniteur universel* du 10 Brumaire an VII, il s'expliqua avec franchise sur les causes de l'échec d'une expédition qui, si elle eût réussi, aurait mis l'Angleterre dans le plus grand danger.

« Il n'y a plus à douter, disait-il, du mauvais destin de

Digitized by Google

la division sortie de Brest; le rédacteur confirme aujourd'hui les nouvelles que nous avions données ces jours derniers. Il est douloureux de penser que le mauvais succès de cette expédition vient de ce que des fonds, ordonnancés par le Directoire, n'ont pas pu être remis assez à tems pour que la division Bompart appareillât en même tems que celle de Savary, et abordât aussi facilement que celle-ci sur la partie de l'Irlande que les Anglais n'avaient pas encore pensé à mettre en état de défense. »

HENRI BARDY.

*Saint-Dié, 14 Décembre 1895,*

## DÉTAILS TOUCHANT L'EXPÉDITION D'IRLANDE COMMANDÉE PAR LE GÉNÉRAL HARDY. 1798

Le 21 Messidor (an VI), le régiment de Lamoureux, ainsi que la brigade dont il faisait partie, reçut ordre de partir pour Brest, devant embarquer le 27 du même mois pour aller en Irlande (1). Cette nouvelle nous fit beaucoup de peine, car, d'un côté, nous avions fait à Morlaix un si long

(1) Vers la fin du mois de Juin 1798, on commença à s'entretenir dans le public d'une expédition projetée par le Directoire dans le but d'aller secourir les Irlandais insurgés. Le *Moniteur universel* (ou *Gazette nationale*) en parla pour la première fois dans son N° 280, du 10 Messidor an VI, d'après une lettre datée de Brest le 3 du même mois, ainsi conçue :

« On prépare ici avec célérité une petite expédition secrette, qui sera com-
« posée de deux frégates, *la Fraternité* et *la Bellone*. Cette expédition ne tar-
« dera pas à mettre à la voile. »

Le même journal disait encore, dans son N° 294, du 24 Messidor :

« Les frégates *la Fraternité* et *la Bellone* sont entièrement réparées et prêtes
« à sortir de Brest. Quatre autres bien armées sortiront aussi bientôt de ce port.
« Enfin la rade contient 30 vaisseaux de ligne bien armés et presque totalement
« équipés. »

Digitized by Google

séjour que tous les officiers avaient des connaissances, et que quelques-uns d'eux y étaient déjà établis; d'un autre, ils avaient tout lieu de craindre les dangers attachés aux voyages sur mer, attendu que deux ans avant ils faisaient déjà partie d'une expédition qui eut des suites malheureuses.

Il fallut cependant prendre son parti. Nous partîmes de Morlaix le 23, au grand regret de nos bons amis. Arrivé à Landernau, je fus logé chez des gens très malhonnêtes. S'ils me logèrent, c'est qu'ils ne purent pas faire autrement. Les aubergistes même sont malhonnêtes et fort insolents. Je crois qu'il n'est aucun militaire qui n'ait à s'en plaindre. Le 24, nous arrivâmes à Brest. J'y fus fort mal logé. Heureusement que le régiment devait s'embarquer le 27. J'observe qu'il faut avoir beaucoup d'argent à Brest, car on vous fait surpayer toutes les denrées, surtout au moment d'une expédition.

Le 27, nous nous embarquâmes sur *l'Immortalité* (1), où nous dinâmes fort mal, ce qui nous fit désirer d'obtenir la permission d'aller quelquefois à terre s'il arrivait qu'on ne partît pas de suite. Le 28, nous obtînmes cette permission désirée, et nous allâmes à terre. A cette époque, nous étions encore bien éloignés de partir, et nous eûmes lieu d'aller bien des autres fois à terre, où, malheureusement, les officiers s'attendant à partir de jour en jour, croyaient devoir ne se rien refuser quant à la bonne chère. Le départ n'arriva donc que trop tard, ne fut-ce que pour leur bourse.

Nous avions déjà atteint le 26 Thermidor, quand un courrier extraordinaire apporta un ordre du Directoire pour que la division expéditionnaire mît à la voile le lendemain. Cette nouvelle ne fit pas de plaisir. Je pris cependant mon parti. Presque tous les officiers de l'armée expéditionnaire

(1) Commandée par le capitaine Legrand.



Digitized by Google

apprirent cette nouvelle au sortir de la comédie, aussi remarquait-on un air occupé à tous ceux qui venaient au café prendre le thé. Le lendemain, je me levai, je mis ordre à mes affaires, je fis ma correspondance, je fis porter ma malle à la cale, et me rendis à mon bord, bien persuadé que nous mettrions à la voile le soir même. Tout était disposé, le vent seul s'opposa à notre départ. Le 28, le 29, nous nous disposions à partir; le vent nous manqua encore.

Le 30, il arriva trente hussards, qui furent répartis dans les différents bâtiments de l'expédition.

Le 1er et le 2 Fructidor se passèrent toujours dans l'attente du départ. Enfin, le 3 au soir, nous appareillâmes; vers les neuf ou dix heures, nous passions le goulet. A peine toute la division l'avait-elle passé qu'une terreur panique se répandit. On crut avoir aperçu des forces ennemies; un coup de pierrier fut tiré, et une frégate qui nous croisa nous dit que l'intention du général était de revenir au mouillage. Nous virâmes de bord et fûmes mouillés dans la rade de Berthaume. Le lendemain 4, nous vîmes tous les bâtiments mouillés, et nous aperçumes la frégate *la Fraternité* avariée de son beaupré. A 5 heures du matin, le commandant fit le signal d'appareiller pour rentrer en rade de Brest, où nous arrivâmes vers les 11 heures (1).

Le 5 et le 6, les troupes restèrent consignées à bord. Le 7, on donna des permissions et on distribua les troupes sur les divers bâtiments de la rade. Je restai sur *l'Immor-*

(1) Voici ce que dit à ce sujet le *Moniteur universel* dans son N° 342, du 12 Fructidor an VI :

« La division de Brest, qui était sous voile, est sortie le 3, à 8 heures du soir par un vent frais de Nord-Est. Elle est rentrée le lendemain à 8 heures du matin, pour cause d'avaries. Les frégates *la Fraternité* et *la Bellone* se sont abordées; l'une a eu son mât de beaupré et son bout dehors cassés, ainsi que son petit perroquet; l'autre sa guibre ou taille-mer entièrement brisée. »

Digitized by Google

*talité* et profitai de toutes les permissions qui me furent accordées pour aller à terre (1). Le 26, le commandant fit le signal de renvoyer les troupes à leurs bords respectifs... J'étais alors à Brest ; nous n'avions, pour ainsi dire, pas le temps de diner. Chacun se rendit en courant à son bord, comptant mettre à la voile le soir même ; le vent s'y opposa encore. Le lendemain, je fus à Brest, où je trouvai le citoyen Michel Barère, mon grand ami. Nous dinâmes ensemble. Dans l'après-midi, le bruit se répandit dans la ville que le vent était bon, que l'expédition allait partir. Tout le monde se rendit à bord ; je m'y rendis aussi, accompagné de Barère, qui vint me reconduire jusqu'à l'embarcation. On fit tous les préparatifs du départ, mais le vent ayant changé, ou pour mieux dire, calmé, on resta toute la nuit sur un ancre, et le 28, à cinq heures du matin, le commandant fit le signal d'appareiller. La frégate *l'Immortalité* remonta vis-à-vis le port, pour pouvoir plus aisément passer le goulet. A peine eût-elle viré de bord qu'elle rencontra une citerne sur laquelle elle tomba ; elle lui cassa son grand mât. Le coup qu'elle éprouva fit tomber un hussard du bord à la mer : il fut heureusement sauvé. Le sang-froid qu'il montra mérite d'être rapporté. Au moment qu'il tomba à la mer, il avait à la main un morceau de biscuit. Se trouvant entre la frégate et la citerne, il était en danger d'être écrasé ; on lui cria de plonger, il le fit et revint à bord avec son morceau de biscuit.

Après avoir passé le goulet, le vent calma tout à fait et

(1) Le *Moniteur* du 14 Fructidor explique en ces termes pourquoi la division était obligée de rester en rade de Brest : « L'Anglais bloque sans relâche Brest avec une forte escadre. Il se tient dans les parages d'Ouessant ; une chaîne de bâtiments non interrompue est établie depuis cette isle jusqu'au Raz. Aussi toutes tentatives pour sortir sont-elles vaines. »

Le même journal dit encore dans son N° du 27 :

« On assure que les seize vaisseaux de ligne et les treize frégates du port de Brest ne peuvent pas même changer de place leur drapeau tricolore que l'Amirauté anglaise et la flotte du blocus n'en soient instruits. »

Digitized by Google

le commandant fit le signal, vers midi, de mouiller. Le 29, vers six heures du matin, il fit signal aux frégates qui étaient éloignées de se rapprocher. La nôtre se trouvant dans ce cas, le capitaine demanda la permission de chasser. Elle lui fut accordée. Nous courûmes quelques bordées au large, avec une brume très épaisse. Nous rencontrâmes une goëlette française qui nous dit qu'elle avait vu l'ennemi, et qu'il n'était pas prudent de s'éloigner. Nous virâmes aussitôt de bord et jetâmes l'ancre. Après l'avoir jetée, nous aperçumes que nous étions très près des roches connues sous le nom de « coq. » Nous changeâmes sur le champ de mouillage; nous étions fort heureux de nous être tirés de cette passe. Le soir, la brume s'éclaircit, et nous nous aperçumes que *le Hoche* était démâté de son petit mât de hune. Le 30 (1), dans la matinée, il se répara. Le capitaine de notre frégate, ayant vu tout près de nous une bouée qu'il pensa tenir à une ancre de quelque bâtiment anglais qui pouvait avoir mouillé dans ces parages, fut à bord du commandant pour lui demander d'aller enlever cette ancre. Elle lui fut accordée. Nous y fûmes effectivement, mais nous ne trouvâmes rien au bout de la bouée. Dans l'après-midi, le commandant fit le signal d'envoyer à son bord un officier passager qui rapporta quelques lettres et la nouvelle que le général Humbert avait débarqué en Irlande et avait eu quelques succès. A quatre heures, toute la division appareilla avec un très petit vent; elle se forma en ordre de marche, *le Hoche* placé dans le milieu, sa musique faisant retentir l'air de ses sons guerriers. Elle avait quelque chose d'imposant, qui semblait animer les troupes et leur présager le succès de l'expédition. Vers la nuit, le vent calma tout à fait et nous passâmes le Raz à minuit ou une heure.

A cinq heures du matin, le 1er jour complémentaire, nous

(1) 16 Septembre 1798.

Digitized by Google

nous trouvâmes à une portée de canon de deux frégates et d'un brick, qui ne nous perdirent pas de vue toute la journée. Pendant la nuit, elles firent des signaux à plusieurs reprises et furent joints par une nouvelle frégate. Vers les dix heures du soir, le commandant avait fait le signal d'aller mouiller sous l'île Groix, mais la marée nous ayant contrariés, nous nous disposâmes à mouiller à Belle-Isle. Le lendemain, le commandant changea d'avis et fit virer de bord pour revenir sous Groix. Les frégates ennemies suivirent notre mouvement. Une d'elle s'étant détachée, sans doute pour prévenir l'armée que nous pensions ne pas devoir être éloignée. Nous trouvant devant Groix, le général donna l'ordre à la division de chasser l'ennemi. Après une heure et demie de chasse, nous nous trouvions avoir gagné de beaucoup une frégate et le brick qui avaient forcé de voiles, tandis que l'autre frégate semble nous narguer en mettant plusieurs fois en panne pour protéger la retraite des autres. Elles ne cessèrent, pendant toute la chasse, de jeter divers objets à la mer, et de tirer plusieurs coups de canon, et même des bordées entières. Au moment où nous avions presque la certitude de les joindre, le commandant fit le signal de ralliement, et nous dirigeâmes notre route vers le sud-ouest. Les ennemis firent la même manœuvre et continuèrent à tirer des coups de canon. Vers les six heures du soir, on signala deux bâtiments que nous avions jugés être des marchands ; l'ennemi leur fit des signaux pendant toute la nuit, et le lendemain 3, nous nous aperçûmes qu'ils s'étaient joints. On en découvrit plusieurs autres, qui disparurent dans la journée. A quatre heures, le commandant fit le signal à *la Loire* (1) de prendre *l'Embuscade* à la remorque. Pendant la nuit, les frégates anglaises firent des signaux ; le temps était calme.

Le 4e jour compre, on découvrit un autre bâtiment anglais

(1) Sous le commandement du capitaine Segond.

Digitized by Google

réuni aux frégates ; il disparut dans la matinée et reparut vers les trois heures. Sur le soir, l'ennemi gagna le vent et semblait, pendant la nuit, vouloir cerner la frégate *la Romaine,* qui restait un peu en arrière. Le commandant fit quelques signaux et l'ennemi s'éloigna. A deux heures après minuit, il se rapprocha de l'aile droite de la division. On fit un branle-bas général de combat, et il s'éloigna de nouveau, de manière qu'à cinq heures l'équipage fut libre de se recoucher. Au point du jour, on vit à quelque distance de nous les quatre bâtiments qui nous observèrent pendant toute la journée et suivirent notre mouvement dans l'après-midi. Il faisait un calme plat. *Le Hoche* se rapprocha du centre de la division. Sa musique joua quelques airs patriotiques pour célébrer l'anniversaire de l'ère républicaine.

Le 1er Vendémiaire an VII (1) nous étions par les 45 degrés 34 minutes de latitude, et les 9 degrés 3 minutes de longitude. Les quatre bâtiments ennemis nous observèrent toute la journée et on découvrit deux marchands qui disparurent. A dix heures du soir, une frégate ennemie s'approcha assez près de la frégate *la Romaine,* et fit plusieurs signaux. — Assez bon vent, filant six nœuds. Le 2, on revit les trois frégates ; le brick les avait quittées et ne les rejoignit qu'à midi. Le général Mesnage fit assembler les troupes passagères, et leur annonça que le but de notre expédition était d'aller porter des secours aux Irlandais-Unis qui souhaitaient de secouer le joug. Il fit afficher au grand mât une proclamation du général Hardy sur la conduite qu'avait à tenir l'armée expéditionnaire en Irlande et sur les avantages qui en résulteraient pour elle. A onze heures on aperçut un bâtiment. Vers le soir, le brick disparut encore. A six heures et demie, la *Biche* parcourut les deux ailes de la division pour la prévenir que l'intention du général était de

(1) 22 Septembre 1798.

Digitized by Google

faire des signaux de conserve pour virer de bord. Le vent nous ayant contrarié, nous continuâmes notre route.

Le 3, à sept heures, on découvrit à travers une brume très épaisse un bâtiment qui venait à contre-bord de nous et très près : une des frégates aurait pu l'atteindre de sa bordée. Le commandant ne voulut pas qu'on l'appelât à l'obéissance ; il se contenta de faire hisser le pavillon espagnol. Vers les dix heures, la brume tomba et nous vîmes les trois bâtiments anglais qui nous suivaient toujours. A six heures du soir, un homme de notre bord, voulant retirer du linge qui était à la traîne, tomba à la mer et fut sauvé sur le champ. A onze heures le vent s'éleva (1).

Le 4, au point du jour, nous nous trouvâmes en travers d'un convoi anglais très nombreux, escorté de plusieurs vaisseaux de guerre, qui se formèrent en ligne de bataille et firent défiler les bâtiments. Le commandant avait d'abord fait le signal de chasser, mais aussitôt qu'il eut distingué

(1) Le *Moniteur* du 24 Vendémiaire publia les nouvelles suivantes des escadres française et anglaise, d'après une correspondance de Londres en date du 3 du même mois :

« Un officier de la frégate *la Bœdicea* a apporté la nouvelle qu'une escadre française, profitant de l'éloignement du lord Bridport, qu'un gros tems a obligé de rentrer, avait mis à la voile de Brest. On ne s'accorde pas sur le nombre de vaisseaux dont elle est composée : les uns disent huit vaisseaux de ligne, les autres dix : le plus vraisemblable, parce qu'il est conforme au rapport, est qu'il n'y en a que deux et sept frégates. Le même rapport conjecture qu'elle porte des troupes, et on suppose assez généralement qu'elle est encore destinée pour l'Irlande. L'amiral Bridport a mis à la voile le 19, et l'on croit que la sortie de l'escadre française a précipité son départ.

« On mande de Plymouth, en date du 24, que l'amiral Gardner a reçu pareils ordres de l'amirauté, et qu'en conséquence il est parti avec un vaisseau de 84, deux de 74 et une frégate de 44. Déjà l'amiral Kingsmil se trouve en croisière sur les côtes de l'Irlande avec une escadre de cinq vaisseaux de ligne et plusieurs frégates, et la baie de Sligo est occupée par un vaisseau de ligne et trois à quatre frégates.

« Les frégates *le Clyde, le Stag, l'Ambuscade* et *la Minerva* ont rencontré l'escadre française composée de neuf voiles, et dirigeant en apparence sur l'Irlande. Les frégates anglaises se sont couvertes de voiles pour en aller porter la nouvelle dans les différents ports de ce royaume, et ont envoyé un cutter l'annoncer à Portsmouth. »

Digitized by Google

les forces ennemies, il fit arriver toute la division pour s'en éloigner. Nous étions entre le convoi et les frégates qui nous suivaient depuis notre départ. Elles tirèrent plusieurs coups de canon. Le commandant, pour tromper l'ennemi, les répéta tous jusqu'au moment où nous les perdîmes de vue. Une frégate ennemie se détacha alors pour courir après le convoi, mais elle ne put l'atteindre, car elle reparut dans l'après-midi ; elle vint même vent arrière sur nous. Quand elle fut à portée du canon, elle vira de bord et fut rejoindre les autres frégates. A cinq heures *la Biche* vint nous prévenir que l'intention du commandant était de faire fausse route pendant la nuit. Le clair de lune l'en empêcha.

Le 6, nous eûmes apparence de mauvais temps. Plusieurs passagers furent malades. Je ne fus nullement dérangé. La frégate *la Loire* fut démâté de son petit mât de hune. Le 7, la mer fut aussi mauvaise que la veille, et les frégates anglaises toujours à nos trousses (1).

Le 8, vers les deux heures du matin, la mer devint calme. A quatre heures, les frégates ennemies étaient très près de nous et semblaient nous braver. Ce n'eût pas été impunément si le commandant nous eût donné l'ordre de les chasser sur le champ ; il ne nous en fit le signal qu'à sept heures. Toute la division chassa les frégates qui nous observaient depuis notre départ. Au bout d'une heure et demie ou deux heures, nous les avions considérablement gagné, lorsque le commandant fit le signal de ralliement. Nous lui fîmes signal que nous espérions les atteindre, mais il avait été démâté de son petit hunier, et il nous donna l'ordre de nous conformer à son premier commandement. Nous laissâmes arriver, et les frégates ennemies en firent autant. Il était temps pour elles de nous voir cesser

(1) Une lettre de Londres du 7 Vendémiaire annonçait que « Sir J.-B. Warren était parti de Plymouth pour une expédition secrette ; il avait sous ses ordres *le Foudroyant* de 80 canons, *le Canada* et *le Robuste* de 74, *le Magnanime* de 44, *l'Atalante* de 18, et *le William Pitt* de 14. » (*Moniteur* du 25 Vendémiaire.)

Digitized by Google

la chasse, car deux d'elles avaient eu des avaries; elles restèrent même en arrière de nous pour se réparer.

Le 9, nous continuâmes notre route au nord ¼ nord-est, avec des vents d'est. Les frégates continuèrent à nous observer, mais à une plus grande distance. Le 10, même route; nous filions neuf nœuds. Le 11, même route. On découvrit un marchand. La nuit, les ennemis firent plusieurs signaux. Le 12, même route, avec le même vent jusqu'à l'après-midi que les vents devinrent sud ¼ sud-est. Le soir, le commandant fit le signal de serrer la ligne (1).

Le 13, le temps devint pluvieux et le vent fort. Le commandant fit le signal de serrer la ligne et de faire fausse route vers les quatre heures. Dans la nuit on continua à faire fausse route suivant les aires de vent que le général avait signalé. Il faisait une brume très épaisse, et notre capitaine craignait fort d'avoir perdu la division. On se rallia cependant le lendemain et on n'aperçut plus l'ennemi. La mer était plus mauvaise que la veille (2). Elle le fut moins le 15, mais l'on ne vit point encore l'ennemi. Le 16, la mer devint calme. Vers le soir, la brume s'accrut; le général fit le signal de se disposer à virer de bord dans la nuit. On le fit en effet. De temps en temps on brûla des amorces.

Le 17, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes seuls avec *la Romaine*. Nous avions perdu la division vers les trois heures et demie ou quatre heures. Notre capitaine et celui de *la Romaine* convinrent, par le moyen du porte-voix, des aires de vent qu'il fallait tenir pour suivre la division. Dans l'après-midi, la brume était si épaisse que

(1) Ce jour-là, 12 Vendémiaire, l'amiral Bridport était à 15 lieues O. d'Ouessant avec 9 vaisseaux de ligne. Il avait détaché 4 vaisseaux de son escadre à la recherche de l'escadrille de Brest, mais il n'en avait aucune nouvelle, et croyait que l'escadre française avait gagné Terre-Neuve.

(2) On n'avait pas encore à Londres, à ce moment, de nouvelles de la flotte de Brest. On disait que Sir J.-B. Warren avait été envoyé à la découverte, et que lord Bridport était stationné à Ouessant, pour intercepter la flotte française si elle tentait de rentrer dans ses ports.

Digitized by Google

nous ne nous apercevions pas à une très petite distance, de manière que nous fûmes obligés de faire tirer de temps en temps des coups de fusil, de battre de la caisse et sonner la trompette pour servir de ralliement.

Le 18, nous n'aperçûmes point de bâtiments et les deux capitaines convinrent que s'ils ne rencontraient pas la division, ils l'attendraient à la hauteur de l'île Tory. Le 19 (1), au matin, on découvrit un bâtiment ; on le chassa, et, à onze heures, il se trouva entre *la Romaine* et nous. C'était un danois, chargé de sel. Il nous dit avoir été visité la veille par deux frégates anglaises et ne sut point nous donner des nouvelles de la division, que nous aperçumes un instant après et que nous ralliâmes en peu de temps, au grand contentement de tous les passagers. Nous nous estimions à une trentaine de lieues de l'île Tory, de manière que pendant la nuit le général fit le signal de mettre à la cape jusqu'au lendemain matin 20, que nous dirigeâmes notre route vers les côtes d'Irlande. On s'attendait à les voir dans l'après-midi. Vers midi, au lieu de les voir, nous aperçumes neuf voiles. Nous les signalâmes au commandant, qui ne jugea pas à propos de changer de route, ce qui eût été le seul moyen de nous sauver ; car l'ennemi se trouvant entre la terre et nous et le vent nous permettant de prendre le large, il nous donna l'ordre de passer en poupe de lui, ce que nous ne pûmes exécuter que vers la nuit. Il nous demanda quelles étaient les forces de l'ennemi. Nous lui dîmes que nous avions aperçu neuf voiles, dont huit à trois mâts. parmi lesquels nous avions cru apercevoir trois plus gros que les autres. Il nous donna l'ordre de ne point nous éloigner de lui et de nous disposer à virer de bord quand il en ferait le signal. Comme il s'était aperçu que dans la soirée l'ennemi avait cherché à nous gagner le vent, de manière à nous mettre entre lui et la terre, il

(1) 10 Octobre 1798.

Digitized by Google

espérait sûrement n'être pas vu ; mais dans la nuit il changea d'avis et nous fit courir divers aires de vents, qui annoncèrent assez clairement l'embarras où il était. Il avait eu le malheur d'être démâté dans l'après-midi de son grand mât de hune, ce qui sûrement aura été un motif qui l'aura empêché de prendre la fuite. Nous eûmes le lendemain la preuve que c'était la seule ressource qui nous restait.

J'oubliais de dire que le contentement que nous éprouvâmes au moment où nous rejoignîmes notre division fut troublé par un évènement malheureux que plusieurs de nous regardèrent comme un très mauvais présage dans le succès de notre expédition : un matelot tomba à la mer de dessus le gaillard d'avant. Nous avions vent arrière. En passant au-devant du bâtiment, il s'attrapa à une corde à laquelle il resta assez longtemps pour avoir été sauvé si tout avait été paré. Mais la force du courant l'entraîna. En voulant virer de bord, nous pensâmes tomber sur *l'Embuscade*, qui était derrière, ce qui nous obligea à laisser arriver. *L'Embuscade* jeta sa bouée de sauvetage, mais inutilement. On vit longtemps le malheureux lutter contre les flots. La mer était très grosse. Le capitaine demanda si on l'apercevait encore ; on lui dit que non, et nous continuâmes notre route.

Le 21 Vendémiaire ou le 12 Octobre, nous nous trouvions, à la pointe du jour, à vue de terre et entourés par l'ennemi ! Trois frégates anglaises étaient entre la terre et nous, et six autres, parmi lesquelles il se trouvait des vaisseaux, nous cernaient. Le commandant nous fit le signal de se disposer au combat, de former la ligne de bataille ; il annula, à plusieurs reprises, des signaux qu'il avait faits généralement ou en particulier, Enfin, vers les sept heures, nous commençâmes le feu à une distance trop grande. L'ennemi n'y répondit pas, et ce ne fut que lorsqu'il se vit à peu près rallié qu'il engagea le combat d'une manière fort vive. Ils s'attachèrent principalement sur *le Hoche*, qui eut à com-

Digitized by Google

battre contre un vaisseau et deux frégates. Le peu d'ordre qui existait dans notre division fit que plusieurs de nos frégates ne donnèrent pas. *La Loire* et nous fûmes les seules qui vinrent au secours du *Hoche*, qui avait été lui-même à celui de *la Bellone* (1) et de *la Coquille*, engagées contre des forces supérieures. Quelques coups de canon, tirés assez heureusement sur un vaisseau qui chassait *le Hoche* de très près, nous donnèrent l'espoir du succès, et nous firent crier sur le gaillard de devant où j'étais posté : *Vive la République !* On se flattait d'avoir le dessus lorsque, vers les dix heures et demie, *le Hoche* fut obligé d'amener son pavillon (2).

*La Romaine* fit aussitôt le signal du sauve-qui-peut. On l'exécuta. On ne s'en était point aperçu dans la batterie, aussi le feu continua-t-il quelque temps encore, surtout des pièces de retraite. Ce ne fut que vers midi qu'il fut à la connaissance de tout le monde que nous forçions de voile pour fuir l'ennemi. On vit ensuite *la Coquille* (3) et *l'Embuscade* qui se rendirent sans faire grand feu.

Nous étions chassés par quatre ou cinq frégates ou vaisseaux, sur lesquels nous tirâmes plusieurs coups de canon

(1) Commandée par le capitaine Jacob.

(2) *Le Hoche*, à bord duquel étaient l'amiral Bompard, commandant la division navale, et le général Hardy, chef du corps expéditionnaire, ne se rendit qu'après une résistance désespérée. Placé en queue de la ligne, il eût à supporter tous les efforts de l'ennemi. Attaqué d'abord par *le Robuste* de 74 canons, *le Magnanime* et la frégate *Amélie*, il lutta pendant trois heures sans pouvoir être secouru. *Le Foudroyant* et *le Canada* vinrent à leur tour, et *le Hoche* se défendit encore pendant une heure. Le combat fut acharné. Les bataillons du 53e de ligne, formés en carré sur le pont, secondèrent glorieusement les marins. Ayant ses manœuvres courantes et dormantes coupées, ses mâts prêts à tomber, 25 canons démontés, 5 pieds d'eau dans la cale, étant sur le point de couler, il amena son pavillon. Le commodore sir John Borlase Waren monta sur l'épave et dit au général Hardy, en lui tendant la main : « C'était folie, général, de vouloir transformer un vieux bateau désemparé comme *le Hoche* en un champ de bataille de Sambre-et-Meuse. »

(Voir aussi le rapport officiel de l'amiral anglais à l'appendice, pièce n° 1 et la version française, d'après le récit du général Hardy, pièce n° 2).

(3) *La Coquille* fut conduite dans la rade de Plymouth, où elle fut, quelque temps après, consumée par le feu.

Digitized by Google

de retraite. *La Résolue* (1), *la Sémillante* et *la Loire* et nous étions les plus en avant. *La Romaine* et *la Bellone,* qui étaient derrière, furent vivement canonnées jusqu'à deux heures, que *la Bellone,* poursuivie par deux frégates, fut démâtée de son petit perroquet. Enfin, très vivement pressée, elle lâcha sa bordée à l'ennemi et amena son pavillon vers les trois heures.

*La Romaine* s'était rapprochée de nous. Dans l'après-midi, on avait aperçu devant nous un bâtiment que l'on prit d'abord pour un brick. S'en étant rapproché, nous vîmes que c'était un bâtiment de guerre démâté de son mât d'artimon. *La Loire* et *la Résolue,* qui étaient un peu en avant, engagèrent le combat. Comme elles virent qu'elles n'étaient pas de force à se battre avec ce bâtiment, qui paraissait être un vaisseau rasé, elles forçèrent de voiles quand elles nous virent à même de les relever. Nous engageâmes le combat à cinq heures. Il fut très vif et dura jusqu'à la nuit. C'est l'ennemi qui, très avarié et ayant beaucoup souffert dans ce combat, laissa culer. *La Résolue* et *la Sémillante,* qui étaient restées assez maladroitement à babord de nous, car le boulet de l'ennemi traversait nos trois voiles, *la Résolue,* dis-je, laissa culer aussi et lui envoya sa bordée; il n'y riposta pas. D'après le bruit général, il est à croire que ce vaisseau fut très endommagé. On observa alors que trois de ses sabords n'en faisaient plus qu'un. Quant à nous, nous n'avions que nos gréements d'attaqués. Nous eûmes très peu d'hommes de tués ou blessés, l'ennemi s'étant uniquement attaché à la mâture, qu'il avait grand intérêt d'abattre, parce que nous étions toujours poursuivis par une division (2).

(1) Capitaine Bargeau.

(2) Ce ne fut que vers le 5 Brumaire que l'on apprit à Paris le triste sort de l'escadre de Brest et le lamentable dénouement de l'expédition que menait en Irlande le général Hardy. Voilà comment le *Moniteur* rendit compte, dans son numéro du 8 Brumaire, des premières nouvelles reçues par le Gouvernement :

Digitized by Google

Après le combat, notre capitaine songea à réparer un peu notre gréement pour pouvoir gagner la terre d'Irlande et nous dérober ainsi à la poursuite de la division anglaise. Nous fîmes effectivement route vers une baie qu'avait indiqué un homme du bord qui connaissait ces parages. Il n'en savait pas le nom. L'ennemi ne cessa toute la nuit de faire des signaux. *La Loire* (1), *la Sémillante* (2) et *la*

« Depuis deux jours on répand, sur la dernière division sortie de Brest, des bruits qui se confirment. Après 18 jours de vents contraires, la division a surgi sur l'Irlande. Partout elle a trouvé l'ennemi à l'aterrage, sur la côte. Elle est entrée dans la baie de Killala, où elle a eu à se battre contre six vaisseaux de ligne dont un rasé. Quinze mille hommes de cavalerie attendaient à terre les troupes de débarquement. Le vaisseau *le Hoche*, après s'être longuement et vaillamment défendu contre trois vaisseaux et une frégate, a été obligé de se rendre. La frégate *l'Embuscade* a été coulée bas. *La Loire* a échappé. *La Résolue* n'avait pu prendre part à l'action, parce qu'elle avait souffert de la tempête. *La Romaine* est rentrée à Brest; on dit qu'il y en a une autre à Rochefort. Nos marins se sont vaillamment battus, et l'ennemi n'a dû son avantage qu'à la supériorité du nombre. »

Dans son numéro du 9, le même journal ajoutait les détails suivants :

« Les nouvelles que nous avons données hier sur la division de Brest, sont pleinement confirmées par un grand nombre de lettres reçues de cette ville. La division a été contrariée par les vents pendant 25 jours, au lieu de 18 que nous avions annoncé d'abord. Elle arriva sur la côte d'Irlande le 20 Vendémiaire au soir. Le lendemain, à la pointe du jour, elle se trouva cernée par l'escadre ennemie, composée de 6 vaisseaux de ligne, un vaisseau rasé et deux frégates. La division française, composée seulement du vaisseau *le Hoche*, de 8 frégates et d'une goëlette sans canons, fit pendant toute la journée des prodiges de valeur; *le Hoche* tenta même l'abordage; mais étant sans cesse combattu par trois vaisseaux ennemis qui s'étaient attachés à lui, il fut obligé d'amener. On dit le chef de division Bompart blessé. Avant le combat, *le Hoche* avait perdu son grand mât de hune. *La Bellone* avait démâté un vaisseau anglais qui, s'il n'eût été secouru par deux autres, allait se rendre.

« Le capitaine *la Romaine* a cherché à effectuer le débarquement après le combat, dans une baie voisine; mais un Irlandais lui ayant appris que le général Humbert avait été obligé de capituler, le capitaine français fit voile pour la France, où il a ramené tout son monde, excepté trois hommes qui ont été tués.

« La goëlette *la Biche* est aussi rentrée à Brest le 30 Vendémiaire au soir. Comme elle a été éloignée du lieu du combat, son capitaine n'en a pu rien dire. »

(1) *La Loire* ne se rendit qu'à la dernière extrémité, après avoir soutenu trois combats, dont un avec toute la division, et deux particuliers, dans l'un desquels elle avait eu l'avantage, mais au troisième, contre un vaisseau rasé nommé *l'Anson*, elle a été forcée d'amener, rasée comme un ponton. C'est dans cet état qu'elle a été conduite à Plymouth.

(2) *La Sémillante* arriva à Lorient le 3 Brumaire.

Digitized by Google

*Romaine* (1) nous avaient quittés ; nous restions seuls avec *la Résolue*. Nous entrâmes ensemble dans cette baie vers les six heures du matin, et nous arborâmes le pavillon anglais. Que ne courrions-nous pas encore de dangers à passer dans une baie aussi inconnue pour nous alors, sans pilote côtier, tout dégréé, et de nuit ! *La Résolue* était aussi fort embarrassée, faisant 36 pouces d'eau à l'heure. Mais le hasard nous favorisa. Nous entrâmes heureusement et vinmes mouiller l'ancre à une petite demi-lieue de terre. Nous apercevions alors un bâtiment dans le fond de la baie et aussitôt qu'il nous aperçut, on le vit appareiller pour venir à nous ; mais il avait le vent contraire et ne put nous joindre. Il retourna donc à son mouillage. Le pays d'Irlande que nous découvrions était assez beau, et surtout bien cultivé. Nous pouvions apercevoir le monde sur le bord de la mer. Nous nous disposions à faire la descente, lorsque nous vîmes arriver de notre bord un jeune homme d'assez

(1) Le 30 Vendémiaire, *la Romaine* rentra en rade de Brest à dix heures du matin. Une lettre de cette ville, en date du 1er Brumaire et insérée au *Moniteur* du 12, donne sur cette frégate les détails suivants :

« Dès le lendemain de sa sortie, l'escadre ne fut pas perdue de vue par trois frégates anglaises, et cela pendant l'espace de vingt jours. Non loin des terres d'Irlande, elle fut aperçue par une division ennemie de sept vaisseaux et trois frégates qui l'a cernée de toutes parts. Dans cette périlleuse situation, le vaisseau *le Hoche*, seul en état de se battre, a fait un feu terrible, et forçant toujours de voiles pour gagner la terre dans l'espoir de se jeter à la côte et effectuer son débarquement. C'est alors que quatre vaisseaux anglais, dont un de 80, se sont mis après lui et l'ont canonné pendant quatre heures. C'est dans ce moment que la frégate *la Romaine*, pour éviter un combat aussi inférieur, s'est jetée à la côte et a voulu mettre son monde à terre. A peine la moitié était débarquée, qu'ils ont été reçus par la plus vive fusillade, qui les a obligés de se rembarquer promptement. Dans ce fatal moment, tout espoir s'est anéanti, en voyant le signal de la mort du commandant Bompart et le vaisseau rendu à l'ennemi. La frégate n'avait plus que la perspective de sa destruction, quand la fortune est venue à son aide, en la relevant, pendant la nuit, à la faveur de la marée ; protégée encore par l'obscurité, elle a forcé de voiles et est arrivée sans accident. »

La nouvelle de la mort de Bompart était fausse. Après avoir combattu avec sa bravoure accoutumée, le chef de la division navale avait été forcé de se rendre. Les Anglais honorérent son courage par l'intérêt empressé qu'ils lui témoignèrent, et il fut aussitôt renvoyé en France où on le croyait mort. Il fut élevé au rang de contre-amiral peu de temps après.

Digitized by Google

bonne mine, accompagné de deux marins. Il avait été trompé par notre pavillon et ne reconnut son erreur que lorsqu'il fut sur le pont. Le jeune homme fut introduit dans la chambre du capitaine ; il voulait se faire passer pour employé des douanes, mais le fait est qu'il était officier de cavalerie, connue sous le nom d'Yeomaury. Les informations qu'il donna sur le pays, la défaite du général Humbert qu'il nous apprit, et la retraite du général Rey, mit le général Mesnage dans l'indécision pour faire le débarquement. On fit venir les chefs de la frégate *la Résolue;* ils étaient à tenir conseil, quand on vit arriver un autre jeune homme que la curiosité amenait avec cinq marins. On fit descendre le premier jeune homme, et l'on introduisit le second, qui ne fut pas longtemps à s'apercevoir que nous étions Français. Il fut plus franc que l'autre ; il avoua qu'il était officier d'infanterie et l'autre de cavalerie de la troupe de Yeomaury, qui ne sont autre chose que des gardes territoriales. Les déclarations qu'il fit sur les généraux Humbert et Rey s'accordaient parfaitement avec celles qu'avait faites le premier, et, par conséquent, décidèrent les chefs à se retirer promptement de cette baie, qui se nommait la baie de Donnegall. On se mit aussitôt à réparer notre gréement, qui se trouva beaucoup plus avarié qu'on ne l'avait cru d'abord; il n'y avait pas eu une seule corde qui n'ait été attaquée. Cependant, à force de travail, nous fûmes en état de mettre à la voile vers huit heures du soir. Après avoir coupé notre câble, nous sortîmes de la baie, avec un bon vent de Sud. Nous étions convenus avec *la Résolue* de ne pas nous perdre de vue. Mais à peine fûmes-nous hors de la baie que nous la perdîmes. Vers le milieu de la nuit, nous entendîmes plusieurs coups de canon, surtout vers les deux heures. J'ai remarqué moi-même, étant alors de quart, qu'elle tirait des bordées entières. La mer commençait à devenir fort grosse, et le malheu-

Digitized by Google

reux bâtiment faisant beaucoup d'eau, nous n'avions pas de peine à croire que cette canonade n'était rien moins que pour nous prouver sa détresse et demander des secours que nous ne pûmes lui donner (1). D'ailleurs, très incertains, nous continuâmes notre route. Nos officiers de marine s'accordèrent à croire qu'elle avait été obligée de faire côte, en raison d'un coup de vent que nous eûmes vers les trois ou quatre heures. Le désordre où était notre gréement ne nous permit pas de carguer la grande voile, ni de faire d'autres manœuvres que la prudence nécessitait dans un coup de vent aussi violent. Notre mâture, déjà attaquée dans le combat, souffrit tellement que le vent ayant cessé, nous fûmes démâtés de notre grand hunier; nous l'avions déjà été de notre petit perroquet, nous étions enfin dans un état pitoyable. On se mit aussitôt au travail pour nous réparer. Il fallut quatre ou cinq jours pour nous mettre en état de forcer de voiles en cas de rencontre de l'ennemi. Dans ces quatre ou cinq jours, nous n'eûmes rien de remarquable, si ce n'est la vue de quelques bâtiments que nous perdîmes et notre misaine qui cassa. Nous fûmes obligés de la remplacer par le petit hunier. Nous aperçumes aussi deux fois la terre et nous fûmes obligés de virer de bord pour prendre le large. Ce ne fut que le 27 que nous commençâmes à faire route pour la France, ou du moins la diriger vers ce pays. Un bon vent de Nord-Ouest nous permettait de filer avec notre mauvaise voilure 8 à 9 nœuds. Le 29, nous nous estimions à 40 lieues de Brest et avions l'espoir d'y mouiller le lendemain, lors qu'à huit heures du matin, nous découvrîmes de très loin un bâtiment. Après toutes les peines et les privations de toute espèce que nous éprouvions

(1) *La Résolue* fut bientôt rencontrée par l'ennemi. Quoique déjà coulant bas d'eau, elle n'en fit pas moins une vigoureuse résistance. Après sa capture, elle fut conduite à Plymouth.



Digitized by Google

depuis quarante jours, après avoir déjà échappé à des dangers aussi grands, nous avions tout à craindre et surtout d'échouer au port. La moindre chose nous inquiétait. Le peu de temps que mit ce bâtiment à augmenter de grosseur nous fit juger qu'il venait à contre-bord de nous. Au bout d'une heure et demie, il se trouva à portée de nous faire connaître qu'il était un bâtiment de guerre. Quand il fut à deux ou trois portées de canon et dans la direction de notre route, il dirigea la sienne sous le vent à nous, ce qui nous faisait espérer que ce n'était pas un anglais ou, du moins, qu'il n'avait pas l'intention de nous attaquer. Nous nous croisâmes à la portée de trois coups de canon. Quand il nous eût dépassé à peu près de la même longueur, il vira de bord et chercha à se mettre dans nos eaux : nous vîmes alors qu'il avait dessein de nous attaquer. Nous étions bien sur nos gardes, mais, délabrés comme nous l'étions, nous craignions d'en venir à une affaire. La marche supérieure de ce bâtiment l'eut bientôt mis à portée de canon. Nous commençâmes à lui tirer des coups de canon de retraite vers les dix heures et demie; nous lui en tirâmes jusqu'à onze heures et demie ou midi sans beaucoup de succès. Il se trouvait alors à deux portées de pistolet par-derrière nous. Il semblait balancer s'il nous attaquerait à bâbord ou à tribord, lorsqu'on le vit passer avec la vitesse de l'éclair à notre tribord. La bordée ou décharge fut terrible de part et d'autre; la mousqueterie joua et fit beaucoup de mal à l'ennemi. Parmi le nombre des tués de cette première bordée, on compte le général (1), le capitaine de vaisseau, le chef de

(1) États de services de MESNAGE (*Jacques*), né à Saint-Maur-les-Fossés (Seine) le 15 Avril 1759, tué à bord de la frégate *l'Immortalité* le 29 Vendémiaire an VII (20 Octobre 1798); — soldat aux Gardes-Françaises, 11 Novembre 1776; — caporal, 21 Décembre 1780; — sergent, 29 Décembre 1783; — sous-lieutenant dans la garde nationale parisienne, 9 Septembre 1789; — lieutenant au 104e d'infanterie, 1791; — capitaine au 104e, 11 Novembre 1791; — chef du 6e bataillon, dit de la

Digitized by Google

timonerie et le pilote côtier. A peine eût-il lâché sa bordée qu'il passa devant nous et se laissa couler à notre bâbord; nous lâchâmes l'un et l'autre notre bordée, qui ne fut pas moins terrible que la première. Tout ce que je sais, c'est que ceux qui ne furent pas tués étaient tout couverts de sang, de cervelle et des entrailles de leurs camarades coupés en morceaux. Il regagna ensuite notre derrière et se tint de manière qu'aucune pièce ne pouvait l'atteindre. Ayant resté dans cette position quinze à vingt minutes, il nous lâcha sa bordée par tribord, à laquelle il nous fut impossible de riposter, parce que celui qui avait pris le commandement de la frégate (1) eût la gaucherie de continuer à fuir au lieu de lui prêter le côté. Cependant j'observe à son honneur qu'il lui était fort difficile de manœuvrer, d'autant plus que les matelots qui avaient été épargnés du feu étaient tous cachés et ne voulaient point se relever. Les officiers avaient beau les frapper à coups de sabre, rien n'y faisait; la barre de gouvernail était cassée; enfin, la frégate était dans le plus grand désordre.

L'ennemi ayant lâché sa bordée encore une fois, passa par-derrière et nous en envoya une autre de bâbord, à laquelle nous ripostâmes assez bien. Il reprit sa première position et continua à nous mener de la sorte jusqu'à deux heures et demie ou trois heures que nous nous rendîmes, c'est-à-dire que notre capitaine fit amener son pavillon.

formation d'Orléans, 1793; — adjudant-général (colonel d'état-major), 28 Messidor an III (16 Juillet 1795); — général de brigade, 11 Nivôse an IV (31 Décembre 1795). — Campagnes : Armée du Nord, 1792-93. En Vendée, 1793-96. — Expédition d'Irlande, 1798.

D'après une attestation du capitaine de frégate Joseph Audouard (qui succéda au commandement de *l'Immortalité* en remplacement de Legrand, tué pendant le combat) et de l'aide-commissaire Barnier, l'argent et les effets du général Mesnage auraient été spoliés avant même que le vaisseau eût amené son pavillon et eût été pris par la frégate anglaise *le Foudroyant*. L'adjudant-général Gravaye, qui était à ses côtés lorsqu'il fut tué, le certifie également. (*Archives de la Guerre. — Communication de M. Félix Bouvier*).

(1) Joseph Audouard.

Digitized by Google

Les mouvements de la frégate ennemie vraiment étonnèrent : on la voyait en un clin d'œil nous attaquer par un bord, passer par notre derrière, nous lâcher sa bordée par l'autre bord, et reprendre sa première position. Nos canonniers avaient à peine le temps de passer de babord à tribord. Il est vrai que l'on était beaucoup trop nombreux dans la batterie, où régnait la plus grande confusion ; on y eut beaucoup d'hommes de tués.

Ce qui détermina le capitaine à ramener son pavillon, fut le mauvais état où se trouvait notre frégate. Elle faisait six à sept pouces d'eau ; notre mât d'artimont était coupé ; quatre ou cinq canons démontés. Peu d'hommes restaient sur le pont, qui avait été balayé, de manière que les pièces des gaillards étaient entièrement abandonnées. Enfin, un découragement général existait autant par la mauvaise manœuvre que nous faisions que par la promptitude avec laquelle l'ennemi faisait la sienne et savait se mettre à l'abri de nos coups. Le mécontentement parut général dans la batterie lorsque l'on sut que nous avions amené ; les officiers surtout voulaient recommencer le combat, parce qu'ils ne connaissaient pas l'état de notre frégate. Quand ils eurent montés sur le pont, ils n'étaient plus du même avis.

Une demi-heure après que nous eûmes amené, un officier de marine de la frégate anglaise vint à notre bord pour nous amariner. Il commença par envoyer à bord de la frégate ennemie nos officiers généraux et continua ainsi à faire transporter toute la troupe (1). On ne laissa à bord de *l'Immortalité* que les blessés et quelques hommes qui y étaient utiles. Il était onze heures quand le transport fut fini. Nos soldats furent mis à fond de cale sur la frégate

(1) Le régiment des chasseurs de Lamoureux fut fait prisonnier presqu'en entier, à l'exception de 38 officiers et sous-officiers, qui vinrent retrouver à Auray le colonel, qui n'avait pu partir avec le corps expéditionnaire.

Digitized by Google

ennemie, et les officiers furent dispersés dans le logement des officiers de marine, dont nous fûmes assez bien traités.

Le 30, à six heures du soir, nous mouillâmes dans la Caswand-Bay, et le lendemain, 1er Brumaire, nous fûmes dispersés sur les prisons flottantes ou pontons de la rade de Plymouth. Je fus conduit avec le citoyen Dalton, mon grand ami, et six autres officiers, à bord du *Saint-Nicolas*. Il y avait déjà sept cents prisonniers à bord de ce ponton, de manière qu'on y était si serré que nous fûmes obligés d'acheter des places. Elles nous coûtèrent 12 livres, et nous avions pour voisins des mousses et des matelots avec lesquels nous étions obligés de nous disputer un pouce de terrain. On fut trois ou quatre jours sans nous donner des hamacs et des couvertes. L'acharnement avec lequel on se ligue dans les prisons pour enlever aux nouveaux venus le peu d'argent qu'ils peuvent avoir est le prétexte des désagréments qu'ils ont à souffrir de la part de ces gens, peu faits pour vivre avec des personnes incapables de mêmes procédés qu'eux. Ils poussèrent leur peu de complaisance jusqu'à vouloir nous intercepter l'air et le jour que nous avions par un sabord grillé. Leur avidité eût été satisfaite s'ils avaient eu la faculté de nous vendre les moyens de respirer comme ils nous avaient vendu ceux de nous coucher. Le 9 Brumaire, nous eûmes à ce sujet une discussion avec des matelots; ils y déployèrent toute la grossièreté de leur état, et la certitude dans laquelle ils étaient qu'on ne pouvait les relever les rendit insolents au plus haut degré devant des hommes qui à terre les auraient fait trembler à coups de canne. Je peux dire que toute horrible que m'était d'ailleurs ma captivité, mon plus grand tourment était de me voir forcé de vivre avec cette classe d'hommes. Je ne saurais trop accuser de rigueur et même d'inhumanité le gouvernement qui permet que des officiers soient dans une position si cruelle.

Digitized by Google

Le 10 Brumaire fut, j'ose le dire, un des jours heureux de ma vie. Dans l'après-midi, on vint nous annoncer que nous allions en cantonnement. Il n'y a que ceux qui connaissent tout ce qu'on endurait sur les pontons qui peuvent se former une idée de la joie que nous causa cette nouvelle. On nous donna très peu de temps pour nous disposer à partir; nous ne cherchâmes pas à en obtenir davantage, il nous tardait trop de quitter ce séjour. Dans un instant nous fûmes, avec ce qui nous restait de nos effets, dans le bateau qui nous porta à terre. Nous débarquâmes dans un petit village nommé, à ce que je crois, Saltash, qui se trouve entre Plymouth et Dock. Deux voitures vinrent nous prendre pour nous conduire à l'hôtel de King's, à Plymouth. Cet hôtel est très brillant; il ne contribua pas peu à ajouter à la jouissance que j'avais de me voir à terre. Je me plaisais à faire quelques réflexions sur le contraste de ce nouveau séjour avec celui que je venais de quitter. Les commissaires anglais vinrent tout mettre en ordre pour pouvoir nous faire partir pour Tiverton (1). On nous servit à souper. Il est inutile de dire que nous nous en tirâmes très bien; nous sortions des prisons flottantes où la bonne chère est bannie; pouvions-nous ne pas faire honneur à un repas le mieux servi? J'avouerai cependant que tout délicieux qu'était ce que l'on nous servit, un repas à la française m'eût mieux convenu. Le souper fini chacun s'en fut se coucher, les uns dans des lits et les autres sur des chaises, car il n'y eut pas des lits pour tout le monde.

Le lendemain 11 Brumaire (1er Novembre), à quatre heures du matin, on nous réveilla pour nous prévenir que les voitures nous attendaient. Ce fut le moment de Rabelais; il fut un peu cruel, car on nous écorcha vivement. On nous traita comme des Français, prisonniers en Angleterre,

(1) Tiverton, *municipal borough* (commune indépendante) du Devonshire.

Digitized by Google

doivent s'attendre à être traités. On n'eut pas honte de nous demander 23 schellings pour nous faire faire 50 et quelques milles. Nous fûmes obligés d'en passer par tout ce que l'on voulut, personne ne s'offrant pour nous instruire du prix ordinaire des voitures. Nous voyageâmes d'ailleurs très agréablement dans des voitures très commodes, bien suspendues et bien attelées. Nous quittâmes Plymouth à sept heures du matin. La vue de la campagne, qui est très belle dans ce pays, avait pour moi quelque chose d'assez agréable. Quelques petits pays, dans lesquels nous changeâmes de chevaux, ne méritent pas qu'on en parle, sinon que j'ai trouvé la populace d'une curiosité sans égale. Ils nous suivaient avec acharnement et nous regardaient (1). . . . .

. . . . . .

Nous nous embarquâmes dans la rivière d'Ex, où nous fûmes à peine que les vents nous devinrent contraires et y restèrent pendant onze jours qu'il nous fallut pour gagner Exmouth, d'où nous partîmes le 21 Janvier (1799). Le bâtiment et les matelots chargés de nous ramener en France étaient si mauvais que nous manquâmes plusieurs fois naufrager dans la Manche. Cependant nous eûmes le bonheur d'arriver deux jours plus tard que nous ne nous y étions attendus, après avoir souffert maintes fois les approches d'une mort cruelle. C'est à Cherbourg que nous débarquâmes.

Les peines que nous souffrîmes encore depuis ce moment

(1) Il est regrettable que le récit du lieutenant Gérard soit ici interrompu. Un feuillet manque à son cahier, l'avant-dernier très probablement, dans lequel il raconte ce qu'il fit pendant son séjour dans la localité où il avait été interné, comment ses camarades et lui furent échangés contre des officiers anglais prisonniers en France, et quels furent les préparatifs de leur départ. Du reste, cette lacune n'enlève rien à l'intérêt du récit de l'expédition elle-même, qui reste entièrement intact. Selon toute vraisemblance, ce qui manque ne consistait qu'en souvenirs personnels, ne se rapportant plus qu'indirectement à l'histoire de la campagne du général Hardy.

Digitized by Google

et dans ce maudit Cherbourg sont trop longues à détailler, mais elles me serviront une autre fois à éviter tant que je pourrai d'essuyer de pareils désagréments.

GÉRARD,
*Officier de chasseurs à cheval.*

---

## APPENDICE

---

### I

LETTRE *du commodore sir John Borlasse Warren, commandant le vaisseau du roi « le Canada, » au vice-amiral Kingmith, commandant les forces britanniques stationnées sur la côte d'Irlande.*

A bord du *Canada,* le 25 Vendémiaire.

Conformément aux ordres et aux instructions reçus par le *Kangaroo,* je fis voile de l'Archill-Head avec les vaisseaux *le Canada, le Robuste, le Foudroyant* et *le Magnanime,* et le 19 Vendémiaire, je joignis *le Melampus* et *la Doris.* Je donnai ordre à cette dernière de veiller à l'ennemi, près de l'île de Torey ou des Rosses. Le soir du même jour, parut *l'Amélie;* le capitaine Herbert m'informa que, séparé de *l'Ethalion,* de *l'Anson* et de *la Sylphe,* il avait observé très-soigneusement l'escadre française depuis le 1er complémentaire, date à laquelle elle mit en mer.

Le 20 de ce mois, les deux navires susdits me joignaient, et vers midi, nous eûmes connaissance de l'ennemi dans la partie du nord-ouest, consistant en un vaisseau de 80 canons, huit frégates, un brick et un schooner. Immédiatement je donnai l'ordre de chasse générale et de se former, à mesure que chaque vaisseau s'approcherait de l'ennemi; tant à cause de son grand éloignement au vent, que de la mer houleuse, nous ne pûmes l'atteindre avant le 21. La chasse se poursuivit pendant toute la journée du 20 et le lendemain, par un très-gros tems.

Digitized by Google

Le 21, à cinq heures et demie du matin, nous découvrîmes l'ennemi à une petite distance au vent, le vaisseau de ligne ayant perdu sa vergue de grand hunier.

L'ennemi s'éloigna de nous, ayant formé sa ligne dans un ordre très-serré, à tribord; par la longue durée de la chasse qui avait écarté nos vaisseaux l'un de l'autre, il fut impossible de le rejoindre avant six heures et demie. Je fis alors au *Robuste* le signal de l'attaque, qui fut exécuté avec beaucoup de promptitude, et aux autres vaisseaux celui de former la ligne dans les eaux du premier. Le combat commença à sept heures cinq minutes, les Rosses étant à la distance de 5 milles au sud sud-ouest de nous. A 12 heures, *le Hoche* amena, après une vigoureuse défense, pendant que les frégates faisaient voile pour s'échapper; sur quoi le signal fut d'abord fait de poursuivre l'ennemi, et dans l'espace de cinq heures, trois frégates amenèrent également, non cependant sans s'être défendues avec opiniâtreté. Ce sont tous de gros vaisseaux, tout neuf comme le vaisseau de ligne, et remplis de troupes, de munitions de guerre et d'autres attirails et approvisionnements pour l'exécution de son plan en Irlande.

J'ai la satisfaction de pouvoir dire que les actions et la conduite de chaque officier et équipage de l'escadre ont prouvé qu'ils étaient animé du même esprit, du même zèle et de la même unanimité pour la cause de leur roi et de leur patrie; et je me crois sous une grande obligation envers les officiers et l'équipage de mon vaisseau, à raison de la conduite qu'ils ont tenue. Je les recommande, en conséquence, à la faveur des seigneurs commissaires. Après l'action, j'ai laissé le capitaine Thomborough avec *le Magnanime, l'Ethalion* et *l'Amélie* près des prises : je suis fâché que, jusqu'à présent, ils ne soient pas arrivés; cependant je compte qu'ils seront bientôt ici.

J'ai l'honneur d'être, etc.

John WARREN.

## II

Le général Hardy, prisonnier des Anglais, fut rendu par échange au bout de quelque temps. De retour à Paris dans les premiers jours de Nivôse an VII, il donna des détails propres à fixer l'opinion pu-

Digitized by Google

blique sur les évènements qui accompagnèrent l'expédition qu'il commandait, et qui démentaient en même temps les bruits que l'on avait fait courir sur le vaisseau *le Hoche* qu'il montait.

« Il est faux, dit *Le Moniteur* du 7 Nivôse, que ce vaisseau ait été coulé bas et que les soldats anglais aient fusillé les nôtres qui cherchaient à se sauver à la nage (1). Le *Hoche* a soutenu seul un combat de 3 heures 45 minutes contre un vaisseau anglais de 80 canons, deux de 74, un de 40 et une frégate de 18. L'action a été terrible de part et d'autre ; nos officiers et soldats de terre et de mer y ont fait des prodiges de valeur. Il y avait cinq pieds d'eau dans la cale lorsque le vaisseau fut amariné ; le poste des chirurgiens était tellement encombré des blessés qu'ils n'en pouvaient plus recevoir ; toutes les manœuvres étaient coupées, les voiles en lambeaux, les batteries en majeure partie démontées ; trois fois ses gaillards avaient été complètement balayés, les sabords de la deuxième batterie n'en formaient plus qu'un ; les mâts et les vergues, extrêmement endommagés, menaçaient d'écraser l'équipage par leur chûte ; enfin, dit le général, réduit à l'impossibilité de gouverner, prévenu, pour la seconde fois, qu'il n'y avait plus de place au poste pour les blessés, ne pouvant plus compter sur le secours de nos frégates, dont quelques-unes étaient déjà aux prises avec le reste de l'escadre anglaise, forcé de céder au nombre qui l'accablait, le chef de division Bompart, qui commandait le vaisseau *le Hoche,* se détermina à amener le pavillon national, après en avoir défendu l'honneur avec une intrépidité dont on a peu d'exemples. »

(1) Ces bruits avaient été répandus par des marins de la goëlette *la Biche,* à leur rentrée à Brest, qui prétendirent avoir vu couler *le Hoche* un moment après qu'il a eu amené. Tout son équipage aurait été englouti. Le *Moniteur,* se faisant l'écho de ces bruits, ajoutait que, dans cette circonstance, la férocité anglaise ne s'était point démentie. « Bien loin de sauver nos malheureux frères, ils ont eu la barbarie de les fusiller, dans l'eau, de rage de ce qu'ils s'étaient défendus en gens de cœur. Voilà un échantillon de la loyauté de ces fameux vainqueurs, braves quand ils sont six contre un. »

Digitized by Google

# SIGILLOGRAPHIE

## DE SAINT-DIÉ

---

### SCEAU DU CHANOINE SEHÈRE (XIIIe siècle)

---

Nous ne saurions trop regretter le peu de cas que l'on a fait pendant si longtemps des matrices de sceaux. Ces petits monuments toujours intéressants deviennent de plus en plus rares, et nous engageons vivement les amateurs intelligents à ne point les dédaigner et à les recueillir avec soin pour leur donner une place honorable dans leurs collections.

Parmi les matrices de sceaux que nous avons pu sauver de la perte et de la destruction, et qui font partie de notre collection, une complètera la monographie si intéressante de MM. Édouard Ferry et G. Save, sur la Sigillographie de Saint-Dié.

Bien qu'ayant beaucoup souffert des injures du temps, cette matrice est cependant suffisamment bien conservée pour permettre d'en donner une description détaillée et exacte.

Elle est en cuivre, et de forme ogivale, comme le sont en général les sceaux ecclésiastiques du Moyen âge. Elle

Digitized by Google

mesure 0,042 dans son plus grand diamètre, et 0,027 dans l'autre. Autour, entre deux grènetis, on lit en capitales du XIIIe siècle : † S. SEHI. CANON. S. DEODATI. (*Sigillum Seheri canonici Sancti Deodati.*) Dans le champ, un autel placé à droite, sur lequel est posé un calice. Devant l'autel, un personnage en robe longue se tient debout, la tête nue et garnie de longs cheveux; il est revêtu d'une chappe ou chasuble, et joint les mains, au-dessus desquelles on voit une étoile rayonnante, figurant probablement la sainte hostie.

Le dessin très naïf, ainsi que les lettres de la légende, accusent nettement le XIIIe siècle.

Mais quel est le personnage du nom de Sehère ou Sehier à qui ce sceau a appartenu?

Voici que nous trouvons dans les *Mémoires historiques et chronologiques de l'insigne église de Saint-Diey en Lorraine* par Riguet (1) la copie de la pièce suivante :

« 1269. — Je Ferris (2) dus de Lorrègne et Marchis, fais à savoir à tous que mes amés et féals sires Liebaus de Haute-Pierre establis en ma présence ai reconnu par devant moi... etc... et ai encore promis à tenir à ladite église (de Saint Diez) la paix qui fut faite par monsignr Arluyn de Loreiz, dont les lettres que de ce sont faites sont saellees des saels : l'abbé de Estivai et signr *Sehier de Vasseville,* chanoine de Saint Diez, *qui fut* (3), et en temoignage de veritée sont ces lettres saelées de notre séel par la requeste signr Liebaus devant dis que furent faittes l'an mil cc lx et nuef lendemain des Octaves de Pâques. »

(1) Mss. 2 vol. in-fo de la Bibl. publ de Saint-Dié.
(2) Ferri III.
(3) Sehier était donc mort précédemment.

Digitized by Google

Parmi les chanoines du Chapitre de Saint-Dié, Sehere ou Sehier de Vasseville étant le seul ayant porté ce prénom vers cette époque, notre sceau serait donc celui que ce personnage a fait graver pour son usage, et sur lequel il s'est fait représenter célébrant la messe, au moment de la consécration. C'est vraisemblablement ce même sceau que le chanoine avait apposé au bas de l'acte cité par Riguet et que nous avons reproduit plus haut.

L. QUINTARD,

*Vice-Président de la* Société d'Archéologie lorraine.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# PHILIPPE DE FLORANGE

## GRAND PRÉVOT DE SAINT-DIÉ

---

Robert de Lorraine, fils du duc Simon Ier, prit vers 1136 le titre de comte de Florehenges, du nom d'un ancien palais royal dont l'empereur Lothaire, son oncle, lui avait fait don. Ce château, situé à une demi-lieue de Thionville, fut ruiné par l'empereur Charles-Quint, en 1552, lorsque ce prince vint assiéger Metz. On en voyait encore les ruines du temps de Meurisse, « avec des fleurs de lys gravées sur les croix de pierre et sur d'autres anciens monuments qui sont à l'entour de là (1). » Les armes de Florange étaient en effet les mêmes que celles du Châtelet, autre branche de la maison de Lorraine : d'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent. Meurisse semble voir dans ces lis un témoignage de descendance de l'ancienne maison de France, appuyé par ce passage de la généalogie de saint Arnoulf : *Processit etiam ex eadem stirpe imperiali dominus Robertus de Florenges...* etc. Mais les autres pièces de ce blason, exactement semblables à celles des princes de Lorraine, feraient plutôt croire qu'on remplaça les alérions par des fleurs, par allusion au nom de Florange.

Le P. Vignier et D. Calmet (2) ont donné des fragments

(1) *Histoire de Metz des Bénédictins*, p. 453.
(2) *Histoire de Lorraine*, t. II, 1745, p. XXXIV.

Digitized by Google

généalogiques de la branche de Florange, desquels il résulterait que notre grand prévôt était le petit-fils de Robert de Lorraine. Ce fut sans doute son influence auprès de son parent Mathieu II, le duc alors régnant, qui le fit élire par les chanoines qui venaient de subir récemment de dures exactions de la part de leur souverain. Les sujets du Chapitre avaient été frappés d'impôts par le duc, soit sur les étaux des marchands, soit par la gabelle du Tonlieu qui se prenait sur toutes les marchandises passant sous la porte du Beffroi. Les chanoines ayant voulu résister, Mathieu ravagea leurs terres et dévasta leur cloître. Or, dès que Philippe de Florange eut été nommé grand prévôt, en 1237, le duc s'empressa, par une série de lettres d'excuses, de reconnaître ses offenses, ses injures et ses injustices, et de promettre de les réparer par des indemnités.

Le *Livre Rouge* a conservé copie (p. 1114) de la restitution faite au Chapitre par le duc, des étaux des marchands qui vendent du drap à Saint-Dié, aux deux foires de l'année. En 1246, Mathieu ayant racheté l'avocatie de Saint-Dié et de Spitzemberg, qu'il avait cédée au comte de Lunéville, il promet sous serment de protéger le Chapitre, de le conserver dans ses privilèges et franchises et d'exécuter ses promesses antérieures. Il déclare n'avoir aucun droit sur la gabelle du vin nommée Tonlieu, qu'il avait injustement usurpée. En 1249, Mathieu II reconnaît qu'il n'a aucun droit de seigneurie sur la succession des enfants des prêtres et des clercs de l'église de Saint-Dié, nés sur les terres de l'église ou y habitant. Le texte de ce privilège a été donné par Gravier, p. 355. Ainsi toutes les difficultés pendantes entre la Cour de Lorraine et le Chapitre avaient été aplanies par la seule nomination de Philippe de Florange, qui fit encore confirmer cette réconciliation par un mandement de l'archevêque de Trèves (1).

(1) Archives des Vosges, G, 246.

Digitized by Google

Mais les chanoines avaient un autre adversaire plus jaloux encore que le duc de leur autonomie presqu'indépendante : l'évêque de Toul, dont le pouvoir spirituel et temporel n'avait aucune action sur cette insigne église enclavée dans son diocèse. Et pour se défendre contre les entreprises de l'évêché, le Chapitre n'ayant pas toujours le duc, qui restait neutre quand un de ses parents régnait à Toul, s'adressait souvent aux évêques de Metz. Or, à cette époque, le prélat messin était Jacques de Lorraine, fils du duc Ferry II et cousin, à la 3e génération, de Philippe de Florange. Le Chapitre ne tarda pas à tirer des bénéfices de cette parenté. En 1244, Jacques promet de lui payer annuellement 40 muids de sel pour la portion qu'il tient de lui à la saline de Moyenvic, tout en reconnaissant que cette saline reviendrait au Chapitre après sa mort. Il renouvelle, en 1249 et en 1255, ces engagements qui sont transcrits dans le Livre Rouge, p. 72 et 79. En 1250, le même évêque de Metz informe le Chapitre par une lettre, qui est un de nos premiers titres en langue française, que son frère le duc de Lorraine accorde à l'église de Saint-Dié 300 livres touloises « pour les fourfaits et les prises qu'il leur a faites darrièrement, » lesquelles seront payées en trois ans sur les revenus que possède le duc dans le territoire de Saint-Dié. Et si ces revenus n'y suffisaient, lui Jacques et son frère Regnaus (comte de Castres) y pourvoieraient. (Riguet, *Mémoires historiques et chronologiques*).

Malgré les avantages que procurait au Chapitre la présence à sa tête d'un prince de la maison ducale, la cruelle expérience qu'il venait de faire, trente ans auparavant, avec le grand prévôt Mathieu de Lorraine, le forçait de prendre ses précautions pour empêcher le retour des exactions commises sur ses biens et sur ses droits par un maître trop puissant. C'est ainsi qu'en 1251 le Chapitre fit



Digitized by Google

signer à Philippe de Florange un accord qui est une déclaration des droits et revenus de la grande prévôté, afin qu'ils ne puissent être outrepassés.

Philippe y reconnaît n'avoir aucuns droits sur la succession des sujets du Chapitre qui meurent intestats et sans héritiers, ni sur les restitutions qui se font pour les torts faits à l'église. Le Chapitre peut lever des tailles sur ses sujets, sans que le grand prévôt y participe, pour les causes suivantes : les charrois du vin et du sel, l'achat d'un fond, le service de l'empereur, les envoyés et les légats du Pape, les procès de l'Église, la réfection des cloches. Le prévôt ne pourra exiger plus de 4 livres de tailles des habitants du Val. Le Chapitre doit présenter ses officiers au prévôt pour avoir son investiture. Le sceau du Chapitre sera sous la garde du trésorier et de deux autres chanoines, dont l'un doit avoir, ainsi que le trésorier, l'investiture du grand prévôt. Deux tiers des amendes judiciaires appartiennent au Chapitre, l'autre au prévôt. Celui-ci reconnaît n'avoir aucun droit sur les pâturages du ban, appelés « ymer. »

Riguet donne le texte de cet accord et le fait suivre des réflexions suivantes, dans ses *Mémoires historiques :*

« Mais si un grand prévôt de ce temps-là a exigé au « delà de ses droits, présentement la carte est changée, « et nous verrons dans la suite de ce recueil que le Cha- « pitre s'est bien vengé sur les successeurs de ce grand « prévôt, sur qui il a usurpé une grande partie de ce qui « leur était légitimement dû, non seulement en retranchant « leurs revenus, mais même en leur ôtant toute connais- « sance et autorité sur le temporel, et en se soustrayant « de leur juridiction spirituelle; et à laquelle on a quel- « ques fois depuis voulu donner des bornes qui choquent « également la justice et le sens commun.

« J'espère néanmoins de ceux qui sont à présent, qu'a-

Digitized by Google

« près qu'ils auront reconnu la vérité et l'injustice de ces « usurpations, qu'ils seront assez raisonnables pour ré- « tablir les choses, du moins approchant de l'état où elles « devraient être, particulièrement en ce qui regarde la « juridiction spirituelle. Je peux dire à leur louange qu'ils « ont déjà commencé à me faire quelque justice et me « donner lieu d'en espérer davantage. »

A cet acte de 1251 était fixé le sceau de Philippe de Florange dont il n'est resté que deux fragments de cire grise, sur lesquels on distingue un écu triangulaire portant trois fleurs de lis sur une bande. Derrière l'écu se dresse en pal une crosse tournée à dextre, accostée d'une rose et d'une étoile. Il ne reste que ces fragments de la légende : ... L'FLOHEREG ..... DATI ...

L'année suivante, 1252, l'accord précédent fut confirmé par frère Hugo, cardinal au titre de Sainte-Sabine, légat du pape Innocent IV, par un acte dont Sommier a donné le texte dans son *Histoire de l'Église de Saint-Diez,* p. 145, et que Riguet analyse ainsi : « On y voit qu'il y avait alors 30 chanoines, sur lesquels six ou sept à peine assistaient aux offices du matin. On exigera donc dorénavant cinq mois de résidence continue et la présence quotidienne à l'une quelconque des Heures, à moins d'excuse ou d'infirmité, pour participer à la prébende. Les présents profiteront de la perte des absents. L'année de la résidence commencera à la Saint-Jean-Baptiste. Le grand prévôt jouira de sa prébende sans résidence. Les écoliers devront une demi-année de résidence à l'église et d'étude à l'école. Le prévôt et le Chapitre jugent de la validité des causes d'absence. Le premier peut lever la censure des chanoines et aussi les contraindre par censures ecclésiastiques. »

Digitized by Google

Le même cardinal de Sainte-Sabine adresse de Besançon, le 2 Juillet 1252, une concession de 100 jours d'indulgences à tous ceux qui visiteront pendant huit jours l'église de Saint-Dié, à l'époque de la fête du saint et de la dédicace de cette église; et cette indulgence est renouvelée l'année suivante par le même légat. C'est qu'à cette époque le Chapitre était entraîné à de fortes dépenses par la construction du chœur et du transept de la grande église, des voûtes de la nef et par l'adjonction à cette dernière d'une travée près du chœur et d'une demi-travée au portail occidental. Ces travaux étaient nécessités par l'état de vétusté des parties les plus anciennes de l'église, après les incendies et les réparations hâtives et imparfaites de 1065 et 1155. Ils furent souvent interrompus et ne purent être terminés qu'en 26 ans, vers 1278. Avant les constructions élevées par Philippe de Florange et qui existent encore (excepté le portail ouest détruit en 1711), la grande église était, disent les anciens auteurs, « en forme de navire, » c'est-à-dire que le chœur en était rond, à la mode romane, au lieu d'être allongé comme actuellement. Très probablement, ce chœur seul était voûté, ainsi que les bas-côtés. Dans les lettres d'indulgences accordées par le pape Nicolas III, en 1278, afin d'aider à terminer ces travaux, il est dit qu'ils étaient d'une architecture magnifique, *opere sumptuoso*.

Nous savons en effet qu'une riche décoration ornait l'intérieur du chœur qui était revêtu, tout autour, jusqu'au niveau des fenêtres, de fresques à compartiments, séparées par des arcatures ogivales et figurant sans doute, en grandeur presque naturelle, les principaux bienfaiteurs de l'église de Saint-Dié. Il nous en est resté seulement la copie de quatre fragments représentant le grand prévôt Mathieu de Lorraine, le duc Simon II de Lorraine, l'empereur Henri VI, le duc de Bavière, le roi de Bohême et

Digitized by Google

saint Déodat. Cette copie avait été faite vers 1600 avant que toute cette partie du chœur ait été recouverte par les panneaux en stuc exécutés par Mathis en 1780 et il est probable que derrière ces panneaux on retrouvera les restes de ces curieuses fresques. Ces peintures ont été décrites et étudiées par le chanoine Claude Vuillemin en 1788 (1), par M. Huillard-Bréholles en 1862 (2), par M. Arthur Benoît en 1885 (3) et enfin par nous en 1890 (4).

M. Huillard-Bréholles donne pour date approximative de ces fresques 1308-1313, mais les croit une copie de peintures plus anciennes. M. Benoit les place entre 1299 et 1306. Quant à nous, d'après les détails du costume, nous les dations de 1240 à 1260 et, après un nouveau contrôle, notre opinion s'est maintenue entre les dates 1250-1260, basée sur une étude comparative des costumes

(1) Dans un manuscrit intitulé : *Ecclesiæ San-Deodatensis monumenta sacra et historica. Ex manucriptis et membranis ejusdem ecclesiæ in unum hic inserta, opera, vigiliis ac studio F. Cl. Vuillemin, minoritæ conventualis archivistæ, dein hujus insignis ecclesiæ præbendati. San-Deodati, anno 1788.* « Ce manuscrit infolio d'une belle écriture, *avec des fac-simile,* fait partie de la bibliothèque de Saint-Dié, » dit M. Huillard-Bréholle dans sa notice, page 1. Parmi ces fac-simile, représentant des monuments antiques de l'histoire de Saint-Dié, se trouvait la reproduction des fresques de la Cathédrale. M. Huillard ajoute, page 2, que « la copie de ces peintures est aujourd'hui (1862) entre les mains de Me Ferry, avocat à Saint-Dié et antiquaire distingué. »

Ce précieux manuscrit a subrepticement disparu de la bibliothèque de Saint-Dié. Il n'est déjà plus porté sur le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements,* qui donne ceux de Saint-Dié à la page 473 du tome III paru en 1861. Nous croyons utile d'appeler l'attention de la Société Philomatique sur ce détournement du meilleur cartulaire de Saint-Dié, précieux par ses fac-simile et par la compétence de son auteur, le célèbre archiviste du XVIIIe siècle. En publiant dans son Bulletin le complément du catalogue de 1861, dressé récemment avec tant de soin par M. Tremsal, bibliothécaire, et en y ajoutant la liste des manuscrits disparus depuis 1850, date du premier inventaire, la Société Philomatique rendrait un signalé service aux études historiques.

(2) Notice sur une ancienne peinture historique de la Collégiale de Saint-Dié. Extrait du 25e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.* Paris, Ch. Lahure. 1862.

(3) L'empereur Henri VI dans les Vosges. *Bulletin de la Société Philomatique,* T. XI, (1885-86) p. 119.

(4) A propos d'une peinture historique de Saint-Dié. *Lorraine artiste,* T. VIII, (1890), p. 385.

Digitized by Google

et des sceaux de cette période. Nous les attribuons donc au règne du grand prévôt Philippe de Florange. C'est en 1254 sans doute que les réparations de la grande église permirent de la rendre au culte, puisque c'est en cette année qu'abandonnant son ancien nom de Saint Maurice, elle prit celui de Saint Dié; c'est en 1251, dit encore Ruyr, que Philippe de Florange fit refaire les cloches et ces dates concordent bien avec la lettre d'indulgences de 1252.

Quelques autres objets d'art provenant des églises de Saint-Dié et paraissant remonter au milieu du XIIIe siècle, pourraient être aussi rapportés au règne du grand prévôt Philippe de Florange. Ainsi les huit vitraux de la légende de saint Dié, que nous avons décrits dans le dernier Bulletin (1). De même, la belle statue de la comtesse Richilde, aujourd'hui dans le chœur de l'église Notre-Dame, auparavant dans une arrière-cour de l'hôpital, a tous les caractères du XIIIe siècle, tant par le costume que par le style de la sculpture. Ruyr dit dans ses *Sainctes Antiquitez* que cette bienfaitrice du monastère primitif « fut inhumée au costé gauche du maistre autel de la grande église, où se voit l'effigie d'icelle, moyennement eslevée en bosse contre la muraille, afin de n'incommoder l'intervalle d'entre ladite muraille et l'autel. »

Une autre belle statue de la même époque se trouve dans le jardin de l'hôpital, où elle a été transportée, comme la précédente, à la Révolution. C'est une figure de sous-diacre, tonsuré, ayant 1m51 de haut, vêtu d'un surplis, avec le manipule au poignet gauche, et portant devant sa poitrine un pupitre légèrement incliné pour recevoir un livre. Cette statue est ainsi décrite dans l'Inventaire du 27 Septembre 1793, aux archives municipales : « Au Chapitre (c'est-à-dire dans le chœur), un ange avec son pié-

(1) Iconographie et légendes rimées de Saint-Dié.

Digitized by Google

STATUE DE LA COMTESSE RICHILDE
(ÉGLISE NOTRE-DAME, SAINT-DIÉ.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché de V. Franck Photocoll. L. Geisler

Le Grimé
(Hopital de Saint-Dié)

Digitized by Google

destal, servant à porter le livre des Évangiles. » Il est assez curieux de remarquer que cette statue s'est toujours appelée à l'hôpital : *le Grimé,* comme nous l'a assuré M. Eugène Richard, car ce nom qui se transmettait par tradition, semble peu mérité, puisqu'il signifie figure barbouillée, mâchurée, grimée, tandis que la figure de ce diacre est très agréable et sans aucune tache. L'explication de ce nom se trouve dans un statut capitulaire de 1574 (1), qui s'exprime ainsi : « Les chanoines non sacrés, même officiers du Chapitre, ne peuvent s'asseoir qu'aux stalles basses du chœur. Ils vont en procession devant les vicaires, se prosternant comme les enfants de chœur devant *Grimé.* » Il est évident que c'est devant le livre des Évangiles, porté par le Grimé que se prosternaient les chanoines et que ce nom devait provenir des traces de fumée des cierges portés, peut-être intentionnellement, par les enfants de chœur, trop près du nez du diacre. Ces traces ont disparu sous la pluie et les gelées auxquelles est exposée depuis un siècle cette belle statue, mais le nom a persisté. Nous serait-il permis de souhaiter que ce curieux monument soit mis à l'abri des intempéries, après l'avoir débarrassé du panier de fleurs en pierre que l'on a fixé sur son pupitre?

L'influence de Philippe de Florange sur le duc Mathieu II s'exerça aussi heureusement, après la mort de celui-ci, sur sa veuve Catherine de Limbourg et sur son fils Ferri III, en faveur de l'église de Saint-Dié, comme le prouvent plusieurs privilèges ducaux cités par Riguet. Dans le premier, daté de 1254, le jeune duc se dit hors de tutelle et reconnaît qu'il a à réparer plusieurs exactions commises par les siens contre les droits et les biens du Chapitre, entre autres la gabelle du Tonlieu, en réparation desquelles le duc Mathieu s'était engagé à payer 300 livres, auxquelles il

(1) Comptes du sonriat pour 1574. Mss. in-fol. Archives municipales.

Digitized by Google

ajoutera 20 livres pour le repos de l'âme de son père. Il promet donc de supprimer cet impôt du Tonlieu et de payer cette amende en trois tiers annuels, sur les revenus qu'il possède dans le Val; et si de nouvelles exactions étaient commises par les siens, la somme entière devrait être aussitôt payée, s'engageant en outre à s'en rapporter à la justice du doyen ou du procureur du Chapitre, sans pouvoir en porter appel ailleurs qu'à la Cour de Trèves. Il promet de conserver les privilèges de l'église de Saint-Dié, sous peine de 1.000 livres d'amende, de son excommunication et de celle de ses successeurs. L'acte, daté de la 3e férie avant l'Annonciation, portait trois sceaux, dit Riguet, dont un seul subsistait de son temps, celui du duc. Cette lettre, qui se trouve dans le Livre Rouge, page 97, est adressée au cardinal de Saint-Georges-au-Voile-d'or, légat apostolique. Elle est confirmée par une lettre de Gilon, évêque de Toul, qui en reproduit les termes et en garantit l'exécution.

Le premier terme de 100 livres, dû par le duc Ferry, fut payé en son nom au Chapitre par Vichard, sire de Passavant, qui se déclare plège du duc, comme on le voit par une lettre de 1255, citée par Riguet.

En 1255 paraît un second privilège de la duchesse et de son fils qui s'obligent par serment à ne rien prendre pour droit de passage sous la porte du Beffroi, sans le consentement des prévôt, doyen et chapitre de Saint-Dié, sinon un denier par chaque cheval chargé de marchandises et rien pour les personnes. Les chanoines sont exemptés de ce droit, même pour leurs chevaux et chariots chargés de vivres.

En 1256, un troisième privilège de Ferry III est rédigé en français :

« Gie Ferris dus de Lohereigne et marchis fas connoissant a tous que pour la somme d'argent que gie devais à

Digitized by Google

l'église de Seint-Diez, c'est à savoir sett cens libres et cinquante livres de Toulois, de quoi ils ont mes lettres que gie lor ai en restor de ceu delivrée, et vendu ceu que Richars mes prevout de Dompaire avait aichaitei à Guiot de Roisoir, c'est a savoir le fié qu'il tenait don prévout de l'église de Seint-Diez, et le fié qu'il tenait de my à Gircourt et à Vierville, et les en doit pourter varantie anvers drois, et vuarder, et deffendre vers tous hommes, comme princes, et ne les puent mettre an autruy varde qu'en la mye et mes hoirs, et pour ce que soit ferme chose et estable, j'ay fait ces lettres saeller de mon sael en l'an que li milliaires couroit par mil et deux cent et cinquante six ans, le semedy prochien après la feste Toussains. »

La parenté de Philippe de Floranges avec Jacques, évêque de Metz, lui avait fait obtenir l'importante charge de trésorier de cette église. Aussi Jacques de Lorraine étant mort en 1260 (1), les chanoines de Metz pensèrent à lui donner pour successeur à l'évêché le grand prévôt de Saint-Dié. Richer, le moine de Senones, contemporain de ces faits, les raconte ainsi, au chapitre X du 5e livre de sa chronique (2).

« Cependant les chanoines de Metz convenoient sou-
« ventes fois ensemble afin d'eslire un évesque, mais ne
« se trouvant d'accord, n'y profitoient rien, jouxte aussy
« qu'ils en étoient empeschez par le comte de Bar ; fina-
« blement étant convenus, en eslirent deux. Une partie
« esleut le noble Philippe de Florehenges, qu'on disoit
« être cousin du duc de Lorraine, et prévost de St-Dhié
« et trésorier de Metz ; l'autre partie esleut un de leurs
« chanoines, nommé Thiébault de Parcelles (Porcelets)
« infiniment riche, mais au reste gros et pesant de corps ;
« entre lesquels longtemps fut débattu pour l'évesché.

(1) Digot, *Hist. de Lorr.*, II, p. 88. Vigneulles date sa mort de Septembre 1262.
(2) Traduction française du XVIe siècle. Edit. J. Cayon.

Digitized by Google

« ..... Après longues altercations, les esleus, scavoir « le vénérable Philippe et Thiébault, furent appelez en « la présence de l'archevesque de Trèves, par l'industrie « duquel ils furent, je ne scay quellement, pacifiez; en « sorte que ledit Thiébault vint à céder, et fut le vénérable « Philippe confirmé pour l'évesque et depuis étant con- « sacré obtint l'évesché. »

Cette élection cependant ne fut point approuvée par le pape qui penchait sans doute pour le concurrent de Philippe, car Urbain IV envoya un bref, la première année de son pontificat, en 1261, à tous les monastères de Metz, par lequel il les exemptait de la juridiction de Philippe, « à cause qu'il ne le tenait point pour pasteur légitime de cette église, tant la faction de ses ennemis fut puissante : « *Auctoritate præsentium indulgemus ut non teneamini* « *Philippo qui se gerit pro Episcopo Metensi, tallias vel* « *exactiones aliquas, seu quicquam aliud exhibere* (1). »

La sentence prononcée en 1267 par Clément IV contre Henri de Fistingen, archevêque de Trèves, ne donnerait pas une idée bien avantageuse de Philippe de Florange, si elle était impartiale. Le pape reproche à Henri d'avoir confirmé l'élection de Philippe quoiqu'il ne pût douter que *son extrême ignorance* le rendait indigne de l'épiscopat, puisque lui-même l'avait connu de près, alors qu'il était doyen de Metz (2). Nous verrons plus loin comment Urbain IV réussit enfin à faire déposer Philippe de Florange.

Cependant Philippe se maintint sur son siège, où il ne siégea du reste que quatre ans et résigna la dignité de grand prévôt de Saint-Dié, dans laquelle il eut pour successeur Jean de Fontenoy.

A cette époque, les moines de Senones étaient en grande

(1) Meurisse, p. 471.
(2) *Histoire de Metz par les Bénédictins*, t. II, p. 458.

Digitized by Google

hostilité avec Henri, comte de Salm, au sujet des mines du Donon et des salines de Morhanges, et n'espéraient qu'en l'aide des évêques de Metz. Quand Jacques de Lorraine administrait ce diocèse, il voulut bien prendre leur défense et se fit céder par Henri de Salm les deux châteaux de Pierre-Percée et de Salm, ce qui éloigna de la lutte l'ennemi des moines. Mais l'évêque ne fut guère plus doux à leur égard, et Richer lui fit à sa mort cette oraison funèbre, courte mais sévère : « Mais pour ce que j'ay honte de ra-« conter la pauvreté et vilité de sa mort, je diray briesve-« ment cecy que celuy qui de son vivant avait tellement « dépouillé tous les prestres, clercs, moynes et laïcs sujets « à luy, de tous leurs biens propres, iceluy fut trouvé « n'avoir de quoy couvrir son corps. »

L'abbé de Senones, Baudouin, espérait que l'ancien grand prévôt de Saint-Dié ne pourrait manquer, comme don de joyeux avènement, de s'intéresser à sa cause, tandis qu'il eût dû réfléchir que Philippe de Florange, parent et protégé de son prédécesseur à Metz, devait connaître sa tradition politique et être plutôt enclin à la suivre. « Or, dit Richer, « nostre révérend abbé Baldouyn, assisté de quelques-uns « de nos frères, allèrent trouver l'évesque nouvellement « institué et lui intimèrent de mot à mot nos calamitez « entièrement comme cy devant entendu ; mais il se mons-« tra tant tiède et nonchalent à notre endroit qu'on l'eût pu « juger pour un homme de nulle vigueur. Bien promit-il « quelque chose de parolles qui ne sortirent leur effect. »

Les moines de Senones s'adressèrent alors à l'évêque de Toul, qui excommunia le comte de Salm et pria Philippe de Floranges d'en faire autant dans son diocèse. L'évêque de Metz le fit, et tout le comté de Salm « fut tellement mis « en défense que l'on ne permettoit seulement pas la sé-« pulture catholique aux habitans qui y mourroient. »

Henri de Salm dut se résoudre à faire la paix avec l'ab-

Digitized by Google

baye de Senones « et se délibéra d'aller trouver Philippe, « évesque de Metz, afin qu'il moyennast ceste paix. Et de « fait, l'évesque commença à donner meilleur party à la « cause du comte que de nous, car il avoit avec soy un « homme d'armes, *très savant babillart,* qu'on nommait « Albert d'Otonville, qui autrefois avoit servi de conseiller « au seigneur de Salm. Par le conseil d'iceluy, il ordonna la « paix telle qu'il voulut et nous menaça que si nous voulions « contredire à l'ordonnance de ceste paix, qu'il ne faudroit « à se bander contre nous et nostre église, et certes nous « estions ignorans de ce que pourrions faire contre cela. »

Il fallut encore une intervention de l'évêque de Toul, plus dévoué aux Senonais que celui de Metz, pour amener Henri de Salm à évacuer les biens de l'abbaye dont il s'était emparé.

Dans les chapitres suivants (1), Richer raconte l'entreprise du sire de Lichtemberg contre l'évêque de Metz et l'expédition de ce dernier contre son agresseur.

« Parmy ces entrefaites et que Philippe (de Florange) « susnommé eut obtenu l'évesché de Metz, et usurpé les « chasteaux, forteresses et toute la terre d'iceluy, appelant « les magistrats de la cité de Metz, s'enquit d'iceux que « l'on devoit faire des tyrans qui à son absence s'estoient « ruez sur l'évesché. Il luy fut respondu que l'injure inférée à l'évesché touchoit autant les bourgeois que l'évesque mesme et qu'ils étoient prêts à exposer, pour s'en « venger, leurs corps et leurs biens. La délibération faite, « l'évesque manda incontinent au duc de Lorraine, Frédéric le Jeune, son cousin, qu'il le vint trouver avec bon « nombre de gens d'armes, pour ce que le seigneur de « Lietemberg luy avoit fait beaucoup de dommages et injures intolérables, lesquels il entendoit venger sur luy « mesme. Les nouvelles furent assez aggréables au Duc,

(1) Livre V, ch. XIII et XIV.

Digitized by Google

« qui subitement dépescha messagers pour faire amas de « Bourguignons et d'autres nations, desquels il fit bon « nombre. Par mesme moyen, l'évesque manda encor au « comte de Vaudémont le venir trouver avec son armée, « mais n'y pouvant iceluy aller en personne, luy envoya « quelque nombre de soldats. De mesme en fit le roy de « Navarre (1). L'armée étant donc bien assemblée et ramas- « sée, l'évesque entra en la terre du seigneur de Lietemberg « et illec ficha ses tentes; et de vray ceste exercite fut esti- « mée sur toutes les armées qui ont été de nostre temps en « Lorraine. Voyant donc le seigneur de Lietemberg que sa « terre étoit occupée par ceste nation, se sentit entièrement « espouvanté et, allant trouver l'évesque de Strasbourg, le « prioit qu'il luy aydast à son extrêmité... »

Les Strasbourgeois ayant refusé de soutenir leur évêque, celui-ci s'adressa à l'archevêque de Trèves, son parent, et les trois prélats allaient en venir aux mains quand la paix se fit par la soumission du sire de Lichtemberg à son suzerain, Philippe de Florange.

Au chapitre XVIII du même Livre V, Richer raconte « comment un comte de Bar voulut empescher à l'élection « de Philippe, évesque de Metz. » Nous en ferons quelques extraits :

« Pour autant que les fallaces d'un comte de Bar (Thié- « baut) sont manifestes à beaucoup de gens, je tascheray « d'en exposer quelque chose en ce petit livre. Iceluy « donc voyant qu'il ne pouvoit résister à l'élection de « Philippe, ia souvent nommé, il controuva une mer- « veilleuse voye pour lui nuire. Et pour ce que le pape « Urbain (IV) avoit de nouveau occupé le siège aposto- « lique, cestuy comte se fioit beaucoup en luy, à raison

(1) En Novembre 1262, Ferry III fait alliance avec Henri, comte de Luxembourg, contre tous hommes, excepté l'empereur d'Allemagne, le roi de Navarre et l'évêque de Metz. *Trésor des Chartes de Lorraine*, B, 407, f° 77.

Digitized by Google

« que lorsqu'iceluy pape étoit évesque de Verdun, il fut « compère du comte de Bar. Iceluy donc occultement « prit le chemin de Rome et fut libéralement reçu du « pape; mais ne voulant publiquement s'opposer contre « l'évesque de Metz, il le feit faire par quelques chanoines « de Metz, en l'accusant du péché de symonie. Et sur ce « fait obtint du pape que l'archevesque de Reims en « Champagne seroit inquisiteur. Et comme s'il n'eut rien « profité, avec silence s'en retourna en son propre do- « maine. Mais les chanoines qui avoient pris le fait et cause « se transportèrent à l'archevesque de Reims et lui firent « le tout entendre, lequel ne fit beaucoup de debvoir en « ceste inquisition, car faisant le tout à la faveur du comte, « escrivit au pape tout ce qu'il voulut. Mais premier que « ceste cause fut décidée, l'archevesque, par un juste « jugement de Dieu, mourut, et avec lui l'un des princi- « paux des chanoines qui poursuivaient la cause mourut « en la cour du pape. Or Philippe, évesque de Metz, « voyant le danger qui luy étoit préparé touchant son « honneur et son évesché, principalement pour ce que « le duc de Lorraine, Friderich le Jeune, commençoit à « le molester pour être satisfait des grands dépens qu'il « disoit avoir frayés pour lui, ayant pris conseil (pour « bref dire) il donna la garde de tout son évesché au « comte de Bar et ainsy les citoyens de Metz, avec leur « évesque et le comte de Bar, confirmèrent solennellement « ce contrat par leurs serments corporels (1263) (1). Quoy « ayant entendu le duc de Lorraine, et ayant consulté « avec les cousins de l'évesque Philippe, qui aussy de- « mandoient quelque chose de luy, occupèrent quelques « forteresses de son évesché, scavoir les chasteaux de « Hombert et de Trikesteim... »

(1) Ce traité de 1263, entre Philippe et les Messins, est transcrit dans les Preuves de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet.

Digitized by Google

Les troupes de Henri de Vaudémont se trouvant en présence de celles de l'évêque, les attaquèrent à Vaxoncourt (1), leur tuèrent beaucoup de monde, firent un grand nombre de prisonniers et poussèrent le reste si vivement qu'il y eut plus de 140 hommes noyés en voulant passer la Moselle à la nage. L'évêque, pour se venger, mit sur pied de nouvelles milices et alla ravager le comté de Vaudémont. Le comte, par représailles, mit le feu à tout ce qu'il rencontra aux environs de Bruyères et d'Épinal..

Thiébaut II, comte de Bar, déclaré protecteur des terres de l'évêché, rassembla une armée et assiégea le château de Prény. Le duc de Lorraine, à qui il appartenait, ramena de Cologne de bonnes troupes avec lesquelles il ravagea et brûla quantité de villages, tant de l'évêché que du Barrois. Le comte de Bar dut lever le siège de Prény avec pertes, et comme son armée lui était à charge, il la proposa à Philippe de Florange qui la refusa. Thiébaut fit donc la paix avec le duc Ferry (2).

Ce fut alors que les ennemis de Philippe agirent contre lui plus vivement que jamais et le déposèrent de son siège.

« Que dirai-je? continue Richer, Philippe, assisté de peu « de gens, s'en alla à la Cour du Pape (1264); mais je ne « scay pas s'il y profita ou non, car le Pape conféra la di- « gnité épiscopale de Metz à un homme de lettres (Guil- « laume de Trainel), allié du comte de Bar et, avec lettres « et bulles authentiques, le fit prouveoir et entrer en l'é- « vesché, où et quand il voudrait (3). »

Meurisse (*Histoire des évêques de Metz*, p. 469), dit que,

(1) Près Châtel-sur-Moselle. A un kilomètre au nord-ouest du village, sur la rive droite de la Moselle, est une plaine nommée *le Camp*, et le chemin qui y conduit s'appelle *chemin de l'Armée*.

(2) On n'a plus le texte de ce traité de 1264. Cf. CHEVRIER, *Hist. de Lorr.*, t. I, p. 296.

(3) C'est à cette date de 1264 que s'arrête la Chronique de Richer, et non en 1262, comme le dit M. MEAUME, dans *Le Prisonnier de Maxéville*, p. 317.

Digitized by Google

malgré les recommandations que Robert de Milan, évêque de Verdun, donna à Philippe, pour le pape Urbain IV, celui-ci exigea qu'il se démît entre ses mains, quoique la Chronique de Saint-Vincent porte qu'il ne le fit que par contrainte et malgré lui. « Mais ce bon prélat, dit l'évêque « de Madaure, qui estoit homme sans ambition, parfaite- « ment adonné à Dieu, ami de la retraite et du silence, « n'eut pas beaucoup de peine de se desmettre et des- « pouiller de cest évesché. Il exerça environ quatre ans « les fonctions épiscopales, et si dignement que tous ceux « qui font mention de luy regrettent infiniment la perte « que fit ceste église par son abdication. Il ne retint, pour « soutenir le reste de ses jours la dignité de son charac- « tère, qu'une prébende de la cathédrale, avec la tréso- « rerie, qui estoit alors fort riche, et le ban de Rémilly. »

Philippe de Florange vécut encore trente-trois ans après son abdication et vit quatre évêques qui lui succédèrent : Guillaume de Trainel, Laurent, Jean II, et Bouchard d'Avesnes. Il mourut le 20 Décembre 1297 (1) et fut enseveli solennellement avec ses habits épiscopaux, dans la cathédrale, en la chapelle Saint-Nicolas, à côté de Jacques de Lorraine, son prédécesseur. Sur un tableau placé auprès de sa sépulture se trouvait gravée cette épitaphe, rapportée par Meurisse :

*Dulcis honestatis totius fons pietatis,*
*Hic fuit : atque satis sublimis nobilitatis.*
*Vivens absque dolo, nunquam dixit dare nolo;*
*Sed dare cuncta volo, nolens pro me mea solo.*
*Philippi nomen gessit qui præsulis omen*
*Fortiter augebat, pro tempore quando regebat,*
*Amplificans sedem, constructam reddidit aedem* (2).

(1) Le 27 Novembre, selon Philippe de Vigneulles, dont les dates sont souvent fautives.

(2) On voit que Metz lui doit aussi la richesse d'architecture de sa cathédrale.

Digitized by Google

Digitized by Google

**TOMBEAU DE JACQUES DE LORRAINE. 1260**

Evêque de Metz

d'après un dessin de 1521

à la Bibliothèque municipale de Saint-Dié.

G. Save, del.

Digitized by Google

TOMBEAU DE PHILIPPE DE FLORANGE. 1297

Grand-Prévôt de Saint-Dié et Évêque de Metz

d'après un dessin de 1521

à la Bibliothèque municipale de Saint-Dié

G. SAVE, del.

Nancy, imp. coop. de l'Est.

Digitized by Google

Digitized by Google

*Castrum destruxit Liestemberg, postea struxit*
*Condé* (1), *cum multis, si verum dicere vultis*
*Pluraque fecisset, si sedem plus tenuisset.*
*Semper donavit, nullis quæcumque negavit,*
*Nunquam cessavit, verum omni tempore pavit.*
*Ergo, Jesu Christe, quoniam bonus extitit iste,*
*Huic pius assiste, cum justis hunc cito ciste.*
*Anno milleno, tercento ter minus uno* (2),
*Functus terreno latet hic sub paupere humo.*

Nous avons retrouvé le dessin inédit de son tombeau dans le manuscrit N° 38 A de la bibliothèque de Saint-Dié, dont nous venons déjà de parler dans un article précédent (3).

La tombe, rectangulaire, paraît être sculptée en haut relief. Le prélat y repose couché, la tête sur un coussin carré orné d'une bande fleurdelisée et de quatre glands. Les pieds sont posés sur un dragon ailé bipède, qui figure sans doute le célèbre Graouilly de Metz et dans le dos duquel l'évêque enfonce la pointe de sa crosse. Il tient celle-ci de la main droite et un livre orné de cabochons dans la gauche. Sa mitre, dont la pointe forme un angle droit, est ornée de gemmes et de broderies; on n'en voit pas les fanons. La figure a les yeux fermés et toute la barbe taillée assez courte. La chasuble, tombant en pointe, a un col rigide dans l'ouverture duquel on distingue l'amict. Au-dessous est fixée une agrafe carrée ornée de gemmes. Une bande d'orfroi, en forme d'Y, semé de croisettes et affectant la forme du pallium, est fixée à la chasuble qui est

(1) Condé-sur-Moselle, plus tard Custines, château très considérable, ruiné pendant la guerre de Trente Ans. C'était, dit Meurisse, « une très belle maison. » En Décembre 1261, Ferry III donne sa sentence sur le différent qui était entre Philippe de Florange et Geoffroy d'Esch, touchant la neuve ville que l'évêque Jacques avait faite au pont devant Conflans (Condé). *Trésor des Chartes de Lorr.*, B. 626, N° 161.

(2) On remarquera que cette manière de compter correspond bien à la date 1297.

(3) *Dessins satiriques contre les Papes.*



Digitized by Google

bordée d'une bande semée de pierreries. Les mains sont recouvertes de gants dont le dos porte une rosace brodée. Au médius de la main droite se voit l'anneau pastoral. Un manipule aux extrémités évasées, frangées et brodées de croisettes, est attaché au poignet gauche. La tunique bordée d'un orfroi tombe à mi-jambe. Au-dessous, on voit dépasser les deux extrémités de l'étole, brodés et frangés. L'aube est ornée à sa partie inférieure d'une broderie figurant une double croix ou le monogramme grec du Christ. Les sandales sont décorées de galons formant une croix.

La bordure de la tombe porte cette inscription en capitales gothiques : HIC·JACET·D·PHILLIPVS·METENSIS· EPISCOPVS · ET · THESAVRARIVS · MAGNE · ECCLESIE · OBIIT·A·D·M°.CC°.NONAGESIMO·VII°.KAL·JANVARII. DECIMO·TERCIO[1]IN·PACE·REQVIESC·

Nous donnons, en regard de cette tombe très intéressante par son costume, celle du prédécesseur de Philippe de Florange à l'évêché de Metz, Jacques de Lorraine, dont nous avons eu souvent à parler dans cette notice. Elle est tirée du même recueil de dessins, exécutés par le chanoine de Metz, Arnould Drouet, vers 1521. On remarquera dans cette tombe, plus ancienne de 37 ans, la simplicité relative du costume. On voit qu'il n'existe, ni dans l'un, ni dans l'autre, de pallium ou de surhuméral, bien que M. Charles Abel ait attribué le premier de ces ornements liturgiques aux prélats messins [2].

L'ornement pris par M. Abel pour un pallium, sur les sceaux d'Adalbéron et d'Herman, n'est, comme sur nos dessins, qu'un orfroi cousu sur la chasuble, mais d'une certaine raideur qui ne lui permet pas d'épouser tous ses plis, ce qui a pu faire croire qu'il en était détaché. Ici l'on voit très bien que sa pointe inférieure est adhérente à la

(1) Le 13 des Calendes de Janvier correspond au 20 Décembre.
(2) *Mém. de la Soc. d'Arch. de la Moselle.* T. IX. p. 53.

Digitized by Google

chasuble. De plus sa bande verticale remonte jusqu'au cou, dans la tombe de Jacques, ce qui est, croyons-nous, un exemple unique, puisque sur tous les sceaux de cette époque elle s'arrête à la bifurcation. Or ce prolongement jusqu'au cou ne saurait convenir à un pallium.

Il est vrai qu'on trouva dans la tombe d'Etienne de Bar, 60me évêque de Metz (1121-1133), des restes d'un pallium attaché à la chasuble par trois épingles d'or ; mais notre manuscrit de Drouet l'explique ainsi : « Il est à noter que ledit évesque avoit tiltre d'archevesque et de cardinal, ad cause de quoy il avoit privilège de user de paelle (pallium) qu'est dignitez attribuée à archevesque, et que les trois esplingues servoient pour attacher ledit paelle sur les deux espalles et au pectoral. »

La bague et le calice figurés aux côtés de la tête de Jacques de Lorraine sont ceux qu'on trouva dans sa tombe, et l'inscription a pour auteur Arnould Drouet. On remarquera que cet évêque écrase aussi le graouilly.

A la fin de l'année 1521, les travaux entrepris dans la cathédrale de Metz pour la réfection du chœur forcèrent les chanoines à déplacer plusieurs tombes de leurs anciens évêques. Arnould Drouet, dont le manuscrit est en quelque sorte le journal de ces fouilles, enrichi de dessins représentant tous les objets découverts dans les tombes, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Le Ve jour de Décembre mil Vcxxj, ait estez extraict de sépulture Philippe de Florhanges lxiij évesque de Mets, le quel fuit éleuz l'an mil ijc lxij ans. Au troisiesme an de son pontificat, de sa propre voluntez il se desmit de l'éveschie et demandait seullement à nostre St Père le Pape Boniface viije (1) luy estre réservée la prébande de Mets et la trésorerie, ensemble le ban de Rémilly pour son estait. Et y olt durant le temps de sa renunciation jusques au

(1) Lire : Urbain IV.

Digitized by Google

jour de son trépas, iiij évesques de Mets. Et vesquit xxxiij ans chanoine et trésorier. Et combien quil eut renoncé à son éveschie, sy néanmoin il fut inhumez cy pontificalement, bien richement aornez de drap d'or, la mistre, les offrois des évesques et dalmatiques et aultres ornemens, comme sandalles et gans se fermant à bouttons d'argent.

« Item y ait estez trouvez ung calice dargent qui peult estre estimez V florins dor. On quel y ait estez trouvez le vin fresche et encore humide et moitte.

« Item lon y ait encor trouvez ung anel dargent dorréz avec ung doublet.

« Item une crosse épiscopale de bois du tout consumée et porrie.

« Il est assavoir que le susdit évesque Jaicques et Philippe de Florhanges et aussi l'évesque Errard de Erlanges, lxxiij^e évesque de Mets, sont à présent remis et inhumez ensembles en la chapelle sainct Nicolas, en la mesme sépulture dudit évesque Jaicques, remis le xij^e jor de Décembre 1521. Et ledit jour ait estez célébrée unne haulte messe solennelle pour iceulx évesques. »

La figure ci-contre représente les trois objets trouvés dans la tombe, d'après le dessin de Drouet.

Le vin conservé humide dans le calice fut regardé comme un évènement miraculeux que l'on consigna en ces termes dans la Chronique rimée de Metz :

Les maitres au chœur Sainct Nicholas
Trouvèrent inhumé un prélat
Évesque, tenant un calice
Et le vin rouge, bon comme espice
Et s'était ainsi conservé dedans
Bien deux cens vingt quattre ans (1)
Dont en furent malcontens plusieurs
Qu'il ne fut mis en leur trésor.

(1) Le compte des années est très exact.

Digitized by Google

Meurisse qui confirme tous les détails donnés ci-dessus, sur les objets trouvés dans la tombe, ajoute que l'évêque avait une croix de plomb pendue au col, de la hauteur de la main et de la largeur presque de 4 doigts, sur laquelle cette écriture était gravée :

Le P. Benoît Picart, dans son *Histoire de Metz,* conteste l'authenticité de cette croix, parce qu'il croit Philippe de Florange décédé en 1264, confondant ainsi la date de son abdication avec celle de sa mort. Mais on voit, par les dessins de Drouet, que toutes ces croix qu'il a dessinées avec tant de soin, l'ont été par une sorte de décalque sur l'original, respectant scrupuleusement la forme des lettres, comme on peut en juger sur notre gravure, à moitié de l'exécution, et dans laquelle nous n'avons pas donné la forme de la croix, que l'on trouve du reste dans Meurisse et dans la belle monographie de la cathédrale de Metz, par Bégin, page 121.

Quant aux étoffes brochées d'or trouvées dans la tombe, Philippe Gérard, chanoine contemporain, raconte qu'elles furent « recueillies par yceulx SS^rs chainoignes, mises ensamble et brulées en cendre : mais premier fut présantés ces manteaulx à Francoy l'orfèvre demourant devant S^t Jaic-

Digitized by Google

ques pour la some de cent francs, lequel il reffusa et dit que cil plait soit aud. SSrs chainoignes il en retireroit l'or dehors en luy paiant ces paines et ainsy en fut fait et y trouvoit led. Francoy pour trois cents livres de fin or, lesquelles il eust heu pour C fr. cil eust voulu (1). »

Enfin Drouet donne aussi le dessin du cercueil en bois de chêne, avec ornements longitudinaux sur le couvercle, et fermeture en acier poli composée de sept ferrures ornées, dans lequel on remit les ossements de Philippe de Florange, ainsi que ceux de Gérard de Relanges et de Jacques de Lorraine, dans des casiers séparés. Le tout fut déposé dans l'ancien sarcophage en pierre de l'évêque Jacques, qui fut inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas.

---

En résumé, Philippe de Florange fut pendant vingt-trois ans grand prévôt de Saint-Dié, pendant quatre ans évêque de Metz, et il vécut encore trente-trois ans après son abdication. Il mourut donc dans un âge avancé.

A Saint-Dié, son influence fut très profitable au Chapitre, qu'il réconcilia avec le duc de Lorraine et pour lequel il obtint des indemnités considérables, grâce à l'appui de son cousin, l'évêque de Metz, frère du duc. Il restaura la grande église, la couvrit de voûtes élancées, l'agrandit aux deux extrémités; il éleva le chœur que l'on admire encore et le décora de peintures et de vitraux; enfin il remplaça pour cette église le vocable de saint Maurice par celui de saint Dié. C'est aussi durant sa prévôté que se développa la ville dans sa nouvelle enceinte, et il en protégea les habitants contre les impôts abusifs. Tout indique donc que son rôle dans notre région fut des plus bienfaisants. Mais sa nomination à l'évêché de Metz lui suscita aussitôt des ennemis

(1) Bégin, I, p. 204.

Digitized by Google

puissants : il dut se mettre à la tête des vaillants Messins, assiéger des forteresses, ravager les pays ennemis, combattre en bataille rangée, subir la déroute de Vaxoncourt. Enfin les intrigues de ses adversaires l'obligent à abdiquer, et il voit, sans amertume, quatre évêques lui succéder. Sa grande richesse l'avait laissé bon et libéral, tellement qu'il ne savait rien refuser à personne, dit son épitaphe, et que toute sa vie, il donna sans compter. Cette vertu en laisse soupçonner d'autres, chez cet évêque-soldat de sang princier qui fut doux pour les premiers Déodatiens, et sa bonne mémoire méritait d'être conservée... comme le vin au frais parfum qu'on trouva dans son calice.

GASTON SAVE.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# UN VIEUX RONDEAU VOSGIEN

Le *rondeau*, petite poésie dansante et populaire, mériterait de la part du *folk-lore* plus d'attention qu'il n'en a obtenu jusqu'à présent. Il fournirait la matière d'un recueil beaucoup plus riche et plus intéressant que celui des contes et des superstitions qui ne se font prendre au sérieux par personne.

Cette efflorescence, en quelque sorte spontanée, comme l'herbe des champs, couvre toute la terre. Le rondeau fleurit chez les peuples sauvages aussi bien que chez les peuples civilisés, et y étale une végétation peut-être encore plus vivace et plus luxuriante. Les indigènes de l'Océanie, entre autres, saisissent dans tout évènement, et jusque dans le moindre incident de leur vie enfantine, un thème à développements interminables et à quelque nouvelle composition musicale, pour soutenir leurs danses joyeuses, leurs jeux du jour et de la nuit, et même les travaux qu'ils exécutent en commun. Citons un exemple, que Mgr Lamaze nous pardonnera, si notre indiscrétion arrive aux oreilles de Sa Grandeur, là-bas, à nos antipodes. Embarqué sur un frêle esquif, pour visiter les stations de ses missionnaires, distribuées sur les côtes de la grande île Savaï (archipel des Navigateurs), le remous ne tarda pas à lui faire faire naufrage, et à le précipiter, comme un nouveau S. Paul, au fond de la mer. Repêché par un de ses plus habiles nageurs, sans même avoir eu le temps de goûter l'amertume de l'onde, l'embarcation remise en position normale, et la navigation reprise comme si de rien n'eût été, l'habile *repêcheur* se mit à im-

Digitized by Google

proviser, air et couplets, le récit poétique de l'accident; et cette chanson comprenant une trentaine de strophes, et d'une véritable poésie, servit à marquer la cadence des rames pendant tout le reste du voyage.

Dans nos pays, le rondeau se développe rarement avec autant de fécondité, mais il a le même fond de simplicité, avec une pointe de malice, d'ironie, quelquefois de mélancolie, presque toujours de charmante gaîté.

Souvent aussi, il tourne à la gaudriole et laisse échapper, comme bouquet, un trait scabreux, ou quelque grivoiserie, quelque indécence trop peu voilée : vieux péché toujours reproché aux Gaulois par les peuples voisins, qui ne valent peut-être pas mieux que nous sous ce rapport.

On peut du moins louer sans restriction les airs de ces danses populaires si aimées de l'enfance et de la jeunesse. Ils répondent parfaitement à leur but, qui est de faire sauter avec un rhythme joyeux et entraînant; et la plupart ont toute l'élégance qui est le propre de la nature. Une étude artistique du rondeau y ferait découvrir des beautés bien plus remarquables au point de vue de la composition musicale qu'à celui de la composition littéraire. Il nous a paru intéressant d'en offrir un échantillon dans un rondeau très ancien et très original de Vomécourt-les-Rambervillers, trouvé chez M. Leroy, curé d'Archettes, à qui nous adressons ici le juste hommage de notre reconnaissance.

D'abord, pour le texte, c'est le vieux patois, le pur dialecte ancien de Vomécourt. Les *patoisants* n'ont guère de textes de cette valeur à nous donner. On peut l'intituler : Le rondeau de la « Faignante (1). » Le trait malin et final, c'est l'aversion naturelle des filles pour les vieux garçons. Nos législateurs y pêcheront, s'ils veulent, une justification quelconque de leur projet d'impôt sur les vieux célibataires.

(1) *Faignante*, fainéante, paresseuse.

Digitized by Google

Quant à la composition musicale, c'est tout simplement, à notre humble avis, une perle, un chef-d'œuvre. Il représente admirablement le genre mélodique si bien caractérisé de la Lorraine aux XVe et XVIe siècles, avec son 8e mode de la tonalité ancienne, comme nos anciens *Mais* de Saulxures-Thiéfosse et de Bouzemont, et nos *Yèlô* de La Bresse. Joignez-y un cachet tout particulier qui permet de l'exécuter avec mélancolie et langueur, *zmorzendo,* comme en s'endormant, en mourant, selon le sens fondamental et continuel du texte. En un mot, c'est un bijou taillé avec une rare perfection.

Chanoine HINGRE.

## RONDEAU DE « LA FAIGNANTE »

**Vomécourt-les-Rambervillers (Vosges).**

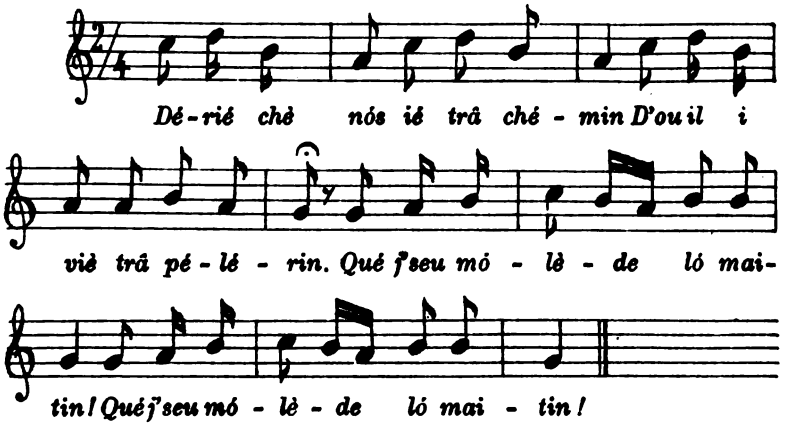


1.

Derrière chez nous il y a trois chemins
D'où il y vient trois pèlerins.
Que je suis malade, le matin ! (*bis.*)

Digitized by Google

2.

*D'où il i viè trâ pélérin.*
*I m'on dëmandè ló chèmin.*
*Qué j'seû mólède ló maitin !* (bis.)

3.

*I m'on dëmandè ló chèmin.*
*Mai mër', li vieu-j' nólè mótrè ?*
*Qué j'seû mólèd' quan i m'fau l'vè !* (bis.)

4.

*Mai mër', li vieu-j' nólè mótrè ? —*
*— Nenni, mai fèe, i fau filè !*
*Qué j'seû mólèd' quan i m'fau l'vè !* (bis.)

5.

*Nenni, mai fée, i fau filè ! —*
*— S'i fau filè j'fillâ si grõ...*
*Qué j'seû mólèd' quan jé n'dreume põ !* (bis.)

---

2.

D'où il y vient trois pèlerins.
Ils m'ont demandé le chemin.
Que je suis malade, le matin ! (*bis.*)

3.

Ils m'ont demandé le chemin.
Ma mère, le leur veux-je aller montrer ?
Que je suis malade quand il me faut lever ! (*bis.*)

4.

Ma mère, le leur veux-je aller montrer ? —
— Nenni, ma fille, il faut filer !
Que je suis malade quand il me faut lever ! (*bis.*)

5.

Nenni, ma fille, il faut filer ! —
S'il faut filer, je filerai si gros...
Que je suis malade quand je ne dors *peu !* (*bis.*)

Digitized by Google

6.

*S'i fau filè j'fillâ si grõ*
*Qué j'traîn'râ fieu lès châن' d'au bõ.*
*Qué j'seû mólèd' quan jé n'dreume põ !* (bis.)

7.

*Qué j'traîn'râ fieu lès châne d'au bõ,*
*Ècò lès sòche et lès viè bõ.*
*Qué j'seû mólèd' quan jé n'dreume põ !* (bis.)

8.

*Ècò lès sòche et lès vié bõ,*
*Et lès vié gòkhon pa ló cõ.*
*Qué j'seû mólèd' quan jé n'dreume põ !* (bis.)

---

6.

S'il faut filer je filerai si gros
Que je traînerai hors les chênes du bois.
Que je suis malade quand je ne dors *peu !* (*bis.*)

7.

Que je traînerai hors les chênes du bois,
Encore les souches et les vieux bois.
Que je suis malade quand je ne dors *peu !* (*bis.*)

8.

Encore les souches et lès vieux bois,
Et les vieux garçons par le cou.
Que je suis malade quand je ne dors *guère !* (*bis.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché de V. Franck

Photocollogravure L. Geisler

I. — Grand'Rue et Fontaine de la Meurthe (1853)

Digitized by Google

# SAINT-DIÉ EN 1853

## I. LA FONTAINE DE LA MEURTHE ET LA GRANDE RUE
## II. LA PLACE ET L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Les deux vues de Saint-Dié que nous donnons ici ont été faites en 1853 par M. V. Franck père, peintre et photographe. C'était alors l'enfance de la photographie, cet art admirable qui a fait depuis de si merveilleux progrès. Il fallait une grande habileté pour obtenir des clichés qui demandaient de 25 à 30 minutes de pose, tandis qu'aujourd'hui quelques secondes suffisent pour réussir des épreuves; les procédés étaient également très imparfaits et les réactifs d'une sensibilité qui laissait fort à désirer.

M. Victor Franck fils, qui possède une belle et nombreuse collection de clichés photographiques concernant notre pays, a bien voulu en distraire deux pour les offrir à la *Société philomatique* et les publier dans son Bulletin. Elles reproduisent l'ancien Saint-Dié. Nous disons *ancien,* car à 43 ans de distance, ce qui n'est pas encore une bien longue période de temps, notre ville s'est considérablement transformée jusque dans son centre. Aussi sommes-nous persuadés que les vieux Déodatiens éprouveront du plaisir en revoyant leur Grande rue, avec ses rangées de bornes, ses rigoles et ses réverbères, en même temps qu'ils conserveront la fidèle image d'un édifice et de quelques monuments qui, malheureusement, n'existent plus aujourd'hui.

Digitized by Google

La photographie est une fée qui assure une longue durée aux objets et aux spectacles les plus divers; elle les ressuscite en quelque sorte, les fait revivre à nos yeux ravis et étonnés, alors qu'ils sont depuis longtemps disparus et oubliés; elle ravive de vieux et souvent aussi de chers souvenirs, dont les uns sont à demi-effacés et dont les autres n'ont laissé dans la mémoire que des impressions confuses et fugitives.

Que notre obligeant et dévoué collègue, M. V. Franck, veuille bien recevoir tous nos remercîments.

## I

Cette planche montre la perspective de la *Grande rue* depuis la *place des Vosges* (à cette époque *place Nationale*), un peu en arrière de la fontaine de la Meurthe.

Cette fontaine monumentale, un des plus beaux ornements de notre ville, avait été érigée en 1825 sur les plans de l'architecte Voirin, à peu près sur l'emplacement d'une autre très ancienne. On ne savait d'abord que mettre au sommet de la colonne. Les uns voulaient une statue de la ville de Saint-Dié, les autres celle des Vosges, d'autres encore un sujet mythologique quelconque. En fin de compte on adopta l'idée, émise par MM. Grillot et Laurent, d'Epinal, d'y figurer la Meurthe tenant une urne renversée dans sa main droite, une branche de sapin dans la gauche et drapée de filets. « Elle fut sculptée, dit M. G. Save, dans un travail fort intéressant sur l'*Ancien Saint-Dié,* par J.-B. Glorieux, statuaire à Nancy, d'après le modèle de Jules Laurent, pour la somme de 3.000 francs, avec le piédestal et la colonne. Ce statuaire l'avait emporté sur N. Yokom, de Raon, avec un rabais de 3 francs.

Digitized by Google

Le tout pesait 20.000 livres; il fallut, pour le transport, qui coûta 600 francs, faire venir cinq voitures spéciales de Saint-Aubin et emprunter des cordages à La Croix-aux-Mines et à Schirmeck. »

La Meurthe avait un cachet tout à fait classique. C'est dire qu'elle était peu vêtue; aussi scandalisa-t-elle très fort le clergé d'alors. Il y eut un échange de lettres assez vives entre l'abbé Perrin, curé de Saint-Martin, et le maire Brevet, et comme on chantait beaucoup sous la Restauration, on fit une chanson assez égrillarde contre le vicaire de la cathédrale qui, en chaire, avait défendu aux fidèles de lever les yeux sur la choquante nudité de la statue, sous peine de péché mortel. Malgré tout ce tapage, la Meurthe resta en place et, dit M. Save, « comme c'est « la seule statue que possède notre ville, on peut dire « que Saint-Dié y tient autant qu'Épinal à son *Pinau.* »

M. Save se trompait, hélas!... et l'on a vu depuis combien on y tenait peu. Dans les premiers jours du mois de Juillet 1895, la fontaine de la Meurthe fut démontée et transportée dans un quartier excentrique de notre ville, puis replacée tant bien que mal, sans que l'on se fût préoccupé de l'harmonie et des proportions architectoniques qui existaient entre les différentes parties du monument.

La Grande rue, aujourd'hui *rue Thiers,* s'ouvre devant nous large et régulière, avec un rétrécissement à son extrémité sud, près du grand pont, là où existait jadis la *Porte du Beffroi.* Cette rue était loin d'avoir, avant l'incendie de 1757, la régularité que nous lui voyons. Mais après ce grand désastre, qui en détruisit les maisons d'un bout à l'autre et des deux côtés, elle fut reconstruite, par ordre de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, suivant un nouvel alignement tracé par l'ingénieur Baligand et un plan uniforme que la ligne droite rend d'une monotonie peu artistique. C'est bien ici l'occasion de re-



Digitized by Google

produire le passage suivant de la notice de M. Gaston Save, malheureusement inachevée : « Quant à l'architecture uniforme que Baligand avait imposée à la Grande rue, la monotonie de cette cour de caserne pouvant déteindre sur l'esprit des habitants, qu'ils sachent bien que, malgré d'anciens errements municipaux, rien ne les force à respecter cette désespérante régularité; qu'ils sont libres de la rompre par des balcons, mansardes ou étages supérieurs; ils n'ont pour s'en convaincre qu'à lire l'ordonnance de Stanislas du 27 Octobre 1757, aux archives municipales, série DD, 4e liasse, et à demander communication des prétendus décrets et plans imposant la hauteur uniforme des maisons, la régularité des fenêtres, etc., lesquels n'ont jamais existé. »

Ce curieux document, d'un grand intérêt local, a été publié par M. F. Dinago dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* 9e année (1883-84), pp. 165-176. Nous ne dirons rien du terrible incendie du 27 Juillet 1757, le récit en ayant été fait maintes fois. Nous appellerons seulement l'attention du lecteur sur la maison qui occupe le premier plan à gauche, dans la photographie No 1. Cette maison, située à l'angle de la Grande rue et de la rue du Point-du-Jour, était alors en construction. On lit encore au-dessus de sa porte d'entrée cette inscription gravée en lettres dorées sur un marbre noir :

AV PREMIER ÉTAGE J'ÉTOIS
QVAND LE FEV J'ARRÊTAI
EN MDCCLVII
LE 27 DE JVILLET
·M·P·D·

Près de l'Hôtel de Ville, on voit une fontaine construite en 1776 sur les dessins de l'architecte Carbonnar, et dé-

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché de V. Franck — Photocollogravure L. Geisler

II. — Place Saint-Martin (1853)

Digitized by Google

molie vers 1863, lorsqu'il fut question de faire les trottoirs. On trouva, en enlevant les pierres, une plaque commémorative en plomb, portant une inscription, gravée en caractères romains, qui a été reproduite dans le *Bulletin de la Société philomatique* (7e année, 1881-82, p. 167), en même temps qu'une notice historique et descriptive. Pour ne pas nous répéter ici, nous renvoyons à ce volume le lecteur curieux de connaître plus de détails sur cet élégant petit monument de l'époque de Stanislas. Nous ajouterons seulement que la plaque commémorative est déposée au Musée de Saint-Dié.

La *Grande rue* ou *rue Thiers* se nomma successivement : *rue Saint-Diey* de 1310 à 1381, *rue des Seigneurs du Chapitre* en 1423, *Grande rue du Chapitre* de 1460 à 1757, *rue Royale* de 1757 à 1792, *rue de la Liberté* de 1792 à 1814, enfin *Grand'rue* jusqu'au moment où on la débaptisa de nouveau pour lui donner le nom du Libérateur du territoire.

## II

La seconde planche représente la place Saint-Martin telle qu'elle était avant l'ouverture de la rue Gambetta.

Cette place est située à l'endroit où se trouvait autrefois un *forum* ou marché public, fréquenté par les populations romaines et gallo-romaines de la contrée, qui venaient y faire leurs transactions commerciales. Au Moyen-Age, elle s'appelait la *place du Vieux-Marché.*

Le *Grand Pont* de la Meurthe, que l'on voit au premier plan, fut construit en pierre au XIIIe siècle. Vers 1379, une crue le détruisit et un pont en bois le remplaça pendant une période de temps assez longue. Sa reconstruction date de 1571. Mais, le 25 Octobre 1778, lors de cette crue

Digitized by Google

désastreuse connue dans l'histoire des Vosges sous le nom de *déluge de la Saint-Crépin,* il fut enlevé de nouveau. « Ce jour-là, disent les Archives municipales, les eaux de la Meurthe se sont élevées à une hauteur si extraordinaire que toute la ville a été submergée. Le pont en pierre pour communiquer de la ville au faubourg Saint-Martin, a été tellement encombré par les débris de toute nature qu'entraînaient les eaux, qu'il a été détruit. Beaucoup d'habitations ont souffert. Sur le quai rive droite de la Meurthe, au haut de la rue Pastorel, le bâtiment communal des boucheries a été enlevé... » Au mois de Novembre, on fit un pont provisoire en bois, qui fut construit à la hâte à environ 50 mètres au-dessus de l'ancien, et qui, bien que d'un entretien très dispendieux, fut conservé jusqu'en 1816.

La construction d'un nouveau pont en pierre était devenue d'une absolue nécessité. La première pierre en fut posée le 10 Juin 1805. Lorsqu'on ouvrit les fondations, on fouilla le sol à trois mètres vingt-huit centimètres du niveau du faubourg, pour établir les radiers en avant de chacune des piles. Les ouvriers trouvèrent dans les premières fouilles deux pièces d'or du règne de Louis-le-Gros. « A un mètre plus bas, dit Gravier (*Hist. de Saint-Dié,* pages 29 et 30), le sol se trouva pour ainsi dire parsemé, sur toute l'étendue des travaux, d'une infinité de petites pièces de monnaie du module de cinq lignes et graduellement jusqu'à quatorze. Les plus grandes étaient en moindre nombre, mais frustes, et semblaient avoir subi un feu violent. Toutes ces médailles appartiennent aux deux empires, depuis Trajan jusqu'à Décence... Sur le bord du terrain des médailles de bronze, on rencontra une muraille très solidement construite en pierres de taille, que l'on eut beaucoup de peine à démolir. Elle avait environ un mètre d'épaisseur et allait se perdre sous le faubourg.

Digitized by Google

A l'extrémité de la muraille était un ancien fossé rempli d'une boue noire, mêlée de fragments de poterie, d'environ quatre mètres de largeur. »

Ces découvertes furent faites, au cours des travaux, en 1808 et 1809. Elles déterminèrent Gravier à affirmer que c'était bien là l'emplacement du *forum*, « lieu d'assemblée, fréquenté durant plusieurs siècles par les Romains et par leurs successeurs, jusqu'à la fondation de la ville. »

Le pont fut achevé au mois d'Octobre de l'année 1816. Construit par l'Etat, comme faisant partie d'une route royale et sur les plans de l'ancien ingénieur en chef de la province de Lorraine, il fut ouvert au public le 1er Novembre. Ce jour-là eut lieu la cérémonie de l'inauguration.

La *fontaine* que l'on voit presqu'au milieu de la place, et non loin du pont, était récente. Elle ne datait en effet que de 1834. Construite d'après un projet de l'architecte Bruant, adopté par le Conseil le 5 Novembre de cette année, elle se composait d'une haute borne surmontée d'une tige en fer terminée en haut par une crosse ou volute à laquelle était suspendu un réverbère. Deux coulants, sortant de la borne, versaient l'eau dans deux auges demi-circulaires placées de chaque côté.

Il existait une autre fontaine située à l'intersection des trois routes presqu'en face l'église. Elle était très ancienne. On la décora, vers 1856, avec une statue de fonte représentant un enfant tenant contre sa poitrine un poisson qui lançait un jet d'eau. Elle disparut quand on perça l'avenue de la Gare (*rue Gambetta*).

L'*église Saint-Martin* n'existe plus. Un incendie allumé par une fusée du feu d'artifice du 14 Juillet 1895 l'a complètement détruite. Sur l'emplacement qu'elle occupait, il y avait autrefois un hôpital. Cet établissement charitable étant devenu trop petit, on en avait construit un plus grand en ville. Les habitants du faubourg demandèrent en 1722 au

Digitized by Google

Chapitre de leur céder leur terrain de la place du Vieux-Marché pour y bâtir une église, ce qui leur fut accordé le 15 Juillet de la même année. Le 5 Août 1723, le chanoine Jacques Dorge bénit la première pierre de l'édifice, « à l'assistance du sieur Simon Dolmaire, prêtre et curé de la paroisse, en présence de messire Christophe Gérardin, chanoine, et d'une grande partie des paroissiens, et particulièrement des sieurs Jean-François Ranfaing, tabellion général en Lorraine, de Nicolas Rozières, de Jean Dubois et de Joseph Guidat. » Le même chanoine bénit la nouvelle église le 11 Novembre 1725, par délégation de Jean-Claude Sommier, grand prévôt de Saint-Dié, « et ce, à l'assistance du sieur Simon Dolmaire, curé, en présence de messire Christophe Gérardin, de messire Louis Dumoulin, de messires Joseph-Ignace et Charles de Barrel, de messires de Vioménil et Thiébault, tous chanoines ; et aussi en présence du plus grand nombre des paroissiens. »

Le 28 Octobre 1728 eut lieu la consécration par le grand prévôt Sommier, archevêque de Césarée, « à l'honneur de Saint-Dié et de Saint-Martin. »

Tout ce que contenait l'église a été la proie des flammes : cloches, orgues, vitraux, autels et tableaux. Les orgues, construites par MM. Jeanpierre-Jacquot, de Rambervillers, sous l'administration de Mgr Marchal, évêque de Sinope, au prix de 45.000 francs, étaient de grande valeur ; de même les vitraux et la chapelle de N.-D. du Sacré-Cœur, dus également à Mgr Marchal. Le beau et grand tableau peint par le peintre vosgien, Claude Bassot, et représentant la *Présentation de la Vierge au Temple*, était une œuvre d'une très grande valeur. Heureusement, notre *Société philomatique* en a publié, dans son 17e Bulletin (1891-92), une magnifique reproduction phototypique, d'après un cliché de l'habile photographe déodatien, M. V. Franck. De cette façon, l'œuvre de Bassot n'est pas absolument

Digitized by Google

perdue et l'on peut avoir une juste idée du véritable talent de l'artiste.

Une rangée de maisons, parmi lesquelles se trouvait l'*Hôtel de la Pomme d'or,* bordait au sud la place Saint-Martin. Lorsqu'il fallut donner accès à la gare du chemin de fer de Saint-Dié à Lunéville, ces maisons furent démolies en vertu d'un décret en date du 20 Décembre 1865, déclarant d'utilité publique l'ouverture de trois rues nouvelles, et des jugements d'expropriation rendus les 22 et 29 Septembre 1866. A l'heure qu'il est, la rue Gambetta occupe leur emplacement.

H. BARDY.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# LE COMTÉ DE SALM SUPÉRIEUR

## DANS LES VOSGES [1]

---

Widerich, comte du district de Trèves et de Beda, comte palatin d'Aix-la-Chapelle de 877 à 926, est regardé comme l'ancêtre des comtes de Salm.

Giselbert, comte de Luxembourg et de Salm, 1056-1059.

Henri Ier, comte de Salm, 1130-1163, eut deux fils :

FRÉDÉRIC

ancêtre des Salm des Ardennes belges — Vieux-Salm ou Salm-Inférieur : (saumons et croix de gueules sur champ d'argent).

branche éteinte avec Henri VIII qui, le 23 Septembre 1408, tomba à la bataille d'Ottrée comme porte-étendard de la ville

HENRI II

ancêtre des comtes de Salm-Supérieur dans les Vosges, comte de Blamont : (saumons d'argent sur champ de gueules semé de croisette d'argent).

Vers 1200, il eut avec l'évêque de Metz un violent démêlé et marcha contre lui avec Reginald,

(1) Nous avons vu dans le N° XI (1895) du *Jahrbuch für Geschichte Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens herausgegeben von dem Historisch-Litterarischen zweigverein des Vogesen-Clubs* une intéressante notice de M. Stieve, de Saverne, sur *le Comté de Salm-Supérieur dans les Vosges.*

Comme nous pensons qu'il est utile de recueillir et de centraliser dans notre *Bulletin* tous les travaux qui sont de nature à mieux faire connaître notre pays vosgien et à en éclairer l'histoire, nous avons demandé à M. Stieve l'autorisation de faire paraître sa notice, comme nous avions fait déjà pour celle du Dr O. Bechstein sur *les Antiquités du Donon.* A notre prière, M. Fernand Baldensperger, agrégé à la Faculté des Lettres de Nancy, a bien voulu, cette fois encore, se charger de la traduction. Nous lui adressons ici tous nos remercîments, ainsi qu'à M. Stieve qui, avec toute la bonne grâce possible, nous a autorisé à reproduire sa notice. H. B.

Digitized by Google

de Liège dans sa lutte contre son évêque Jean de Bavière.

Henri VIII avait désigné comme son successeur son plus proche parent (fils de sa sœur), le comte Jean de Reifferscheid.

Hermann, comte de Salm-Reifferscheid, fut de 1621 à 22 commandant de Saverne au service de l'évêque de Strasbourg contre Mansfeld.

comte de Bar. Deux mille Messins furent massacrés. A la suite d'un arrangement dû à l'intervention de saint Bernard de Clairvaux, le comte Henri de Salm rendit une partie de ce qu'il avait enlevé à l'abbaye de Senones.

L'abbaye de Senones fut fondée en 661 par Gondebert, archevêque de Sens. Ayant renoncé à l'épiscopat, il s'en vint comme missionnaire, avec quelques prêtres de son diocèse, dans les Vosges, au bord du Rabodeau, afin d'y faire son œuvre d'apostolat suivant la règle des Bénédictins. Dotation du roi Childéric, en 661. Le nom de Senones vient de Sens.

Sous les Carolingiens, l'abbaye de Senones devint un fief des évêques de Metz. L'évêque Drogon de Metz était un fils de Charlemagne. Vers l'an 1000, Gérard de Furkenstein était avoué de l'abbaye de Senones.

A partir de la fin du XI^e siècle, l'avouerie passa à la maison de Salm-Blamont.

Le château de Blamont étant trop éloigné, le comte Henri II, qui avait épousé vers 1200 Judith de Lorraine, sœur du duc Ferry, obtint de l'abbé Gérard de Senones l'autorisation de bâtir un château dans la vallée de la Bruche, à une lieue environ du Donon, mais à la condition qu'il n'aurait aucun droit sur les gens, les eaux, les forêts et autres dépendances de l'abbaye. Il construisit le château de Salm en 1204.

Le domaine appartenant à l'abbaye était très considérable : commençant au Donon (chemin des Sarrasins), il

Digitized by Google

comprenait toute la vallée de la Bruche supérieure jusqu'au-delà du Rabodeau, 30 villages environ, sans compter de nombreuses dépendances en Lorraine et en Alsace.

Déjà du vivant de Henri II son fils Henri III se fit un devoir de piller l'abbaye et mit trois moines en prison; il songeait à conquérir la couronne impériale (1212), à déposer son père et à s'approprier l'avouerie de l'abbaye de Senones. Mais sa fin fut malheureuse. Sa femme Sibille (fille du comte de Bar) était stérile. Les époux se firent donner par leur médecin un remède qui chez la comtesse fut efficace, mais qui tua le comte. On l'ensevelit dans l'église abbatiale de Haute-Seille; le lendemain, on entendit dans son caveau de sourds gémissements; on ouvrit le caveau et l'on trouva le comte étouffé, la face contre terre.

Son père Henri II fut aussitôt après (1240) chassé par son second fils Frédéric du château de Blamont et mourut au château de Salm.

Le comte Frédéric agrandit ses domaines aux dépens des abbayes de Haute-Seille, de Saint-Sauveur et de Senones. Il ne laissa à l'abbaye de Senones absolument rien que huit personnes nécessaires au service religieux, et mourut en 1247.

Tout aussi violents furent les procédés de son neveu et successeur, Henri IV, — enfant posthume de Henri III, — qui avait épousé Isabelle de Lorraine, et qui détenait en fiefs de l'abbaye de Senones les châteaux de Salm et de Pierre-Percée, ainsi que l'avouerie de l'abbaye.

Il découvrit les mines de fer du Donon et les exploita; il y attira des étrangers qui furent affranchis. Il fonda les villages de Grandfontaine, Framont, Minières. L'abbé de Senones se plaignit de ses empiètements auprès de l'évêque de Metz, suzerain de la vallée de Senones. L'évêque, furieux de ces usurpations sur ses droits et

Digitized by Google

ceux de l'abbaye, fit détruire les constructions commencées par le comte de Salm. Henri, pressé de dettes et ruiné, vendit à l'évêque de Metz, pour les reprendre ensuite en fiefs, ses châteaux de Salm et de Pierre-Percée. Mais il se vengea sur l'abbaye de Senones et la fit mettre à sac ; il abattit aussi dans les forêts de l'abbaye une énorme quantité de bois pour ses forges. Henri IV accompagna en 1268 le jeune Conradin, duc de Souabe, à la conquête du royaume de Naples. Il put s'échapper à la bataille de Tagliacozzo et mourut en Autriche en 1271.

Ce fut sous Henri IV que prit naissance, grâce aux nombreux étrangers qu'il attira sur ses terres, le patois de la vallée de la Bruche, caractérisé par les nombreuses voyelles *a* et *o*, par exemple : maison, *moon ;* pouvons, *poons ;* couvent, *couent*, et dont le premier monument est un contrat de 1261.

Son fils Henri V (marié à Laurette de Bourgogne) était un ami des arts et des sciences, qui, seul de sa race, vécut en bonne intelligence avec l'abbaye de Senones. Par un contrat passé en 1284 avec l'abbé Simon de Senones il devint co-propriétaire de 80.000 arpents de forêt (mort en 1309).

Viennent ensuite : son frère, Jean Ier ;
le fils de celui-ci, Nicolas ;
le fils de celui-ci, Jean II.
le fils de celui-ci, Simon ;
le fils de celui-ci, Jean III.

Jean III acheta (sous condition d'une possibilité de rachat) à l'évêque de Strasbourg (1336) la ville et le château de Schirmeck et, dans la vallée supérieure de La Bruche, tout ce qui n'appartenait pas à Senones, pour 12.000 florins. C'était un grand ferrailleur. A la bataille de Ligny contre l'évêque de Metz, il accompagnait chaque coup du cri : « au parmentier ! » jusqu'à ce qu'il fut lui-même massacré.

Digitized by Google

Son fils Henri VI fut d'abord placé sous la tutelle de Marguerite de Blamont (1368); il tomba dans la lutte contre les Anglais (compagnies anglaises commandées par Enguerand de Coucy).

Son fils Henri VII périt en 1431 à la bataille de Bulgnéville contre le duc Antoine de Vaudémont. Il laissait deux fils, entre qui le comté fut partagé en 1431 :

Henri VIII qui, de concert avec l'évêque de Strasbourg, détruisit en 1471 le château de la Roche près de Bellefosse, (*castellum prædatorium* ou château de chevalier pillard).

Simon, qui périt sans enfants au service d'Adolphe de Nassau, et laissa la moitié du comté à sa nièce Jeanne, femme du rhingrave Jean de Sommersberg.

Pendant la guerre des paysans (1525), les deux branches s'unirent avec le duc Antoine de Lorraine, en particulier Henri VIII, à qui le duc, en récompense, donna en fiefs les seigneuries de Fénétrange et de Chaligny, et qui bientôt après devint maréchal de Lorraine et de Bar.

En 1534 furent incendiées l'abbaye de Senones et la plus grande partie de la ville de Senones. Le fils de Henri VIII, Henri IX, fut à son tour maréchal de Lorraine, et gouverneur de Nancy en 1550; il se signala en diverses occurrences à la cour de l'empereur Charles-Quint.

Ce fut vers cette époque (quand Metz fut cédée à la France) que la maison de Salm s'affranchit du vasselage des évêques de Metz. Le rhingrave Jacques de Salm avait, en 1460, prêté serment de féodalité pour la dernière fois, entre les mains de l'évêque Georges de Bade, pour les châteaux de Salm et de Pierre-Percée. En 1473, l'empereur Frédéric III lui donna l'investiture, et tous ses successeurs la reçurent des empereurs d'Allemagne.

L'abbé de Senones, de son côté, reconnaissait la suzeraineté des ducs de Lorraine.

Digitized by Google

Le rhingrave de Salm-Sommersberg avait en 1540 embrassé le calvinisme. Les comtes de Salm ne possédaient encore rien à Senones. Profitant de la mort de l'abbé Padoux et de l'élection de son successeur, l'abbé Raville, ils mirent une garnison dans l'abbaye et contraignirent l'abbé de reconnaître leur suzeraineté, 1564. Ils firent arracher les armes de Lorraine pour les remplacer par celles de l'Empire (1566), et proclamèrent leur souveraineté de la manière suivante, le 30 Septembre 1571 :

Les comtes Jean IX (branche aînée) et Frédéric, comte sauvage du Rhin et de Salm convoquèrent au couvent toute la population des domaines de l'abbaye : 20 villages se rendirent en masse à cet appel, le reste se fit représenter par ses magistrats. Les comtes firent promesse d'un gouvernement tout paternel ; le peuple jura fidélité et obéissance. Un notaire fut appelé, et l'acte qu'il dressa fut signé par les comtes et par les villages suivants : Labroque, Lesquerelles, Froide-Fontaine, Salm, Saint-Blaise, Ban de la Roche, Vipucelle, Albet, Fréconrupt, Vacquenoux, Grandfontaine, Plaine, Poutay, Dispach, Saulxures, Champenay, Senones, le Ménil, Saint-Maurice, Vermont, Saulcy, Petite-Raon, Moussey, Chatas, le Puid, Bellevault.

Protestant contre ces procédés révolutionnaires, l'abbaye demanda protection au bailli impérial Polwiller à Haguenau, dont la décision fut favorable à l'abbaye. Les comtes firent appel au tribunal d'Empire de Spire. L'empereur Maximilien II prit en 1572 l'abbaye de Senones sous sa protection et chargea l'évêque de Strasbourg d'effectuer la restitution (1573). Mais les choses restèrent en l'état. L'abbaye perdit 116.000 arpents de forêts, les forges de Framont, les villages, les moulins, fours à chaux, scieries. Les églises servirent aux deux confessions, la branche aînée de Salm étant restée fidèle à l'anciene foi.

La branche aînée s'éteignit d'ailleurs avec ce comte

Digitized by Google

Jean IX dont nous avons parlé. Sa fille et héritière Christine épousa, en 1597, le duc François de Lorraine, comte de Vaudémont, ancêtre de la maison impériale autrichienne actuelle. Ce mariage fut l'occasion, les 8 et 9 Septembre 1598, d'un partage de la communauté qui subsistait depuis 1431 ; ce partage, qui eut lieu à Baudonviller, la capitale du comté, ne fut cependant pas une véritable division du territoire, mais simplement la délimitation de la part qui revenait à chaque branche dans les divers éléments constitutifs du comté.

Cet acte porte les signatures suivantes :

Jan Conte de Salm et Fri Reingraff (Frédéric). Il se trouve reproduit dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* Saint-Dié, 1894, p. 370-399. Cf. Gravier. *Histoire de Saint-Dié.* Epinal, Gérard, 1836.

En dépouillant l'abbaye (1571), les comtes avaient atteint leur but vis-à-vis de celle-ci ; aussi ne tardèrent-ils pas à abjurer le calvinisme qu'ils avaient embrassé à cette époque. Déjà le fils du rhingrave Frédéric, Philippe Othon, rhingrave de Salm, fit son abjuration et fut élevé par l'empereur Ferdinand II, le 8 Janvier 1623, à la dignité princière. Par l'acte (reproduit p. 400-403 du Bulletin ci-dessus), « Philippe Othon, Comte sauvage de Dhaun et de Kirbourg, Rhingrave de Stain et comte de Salm ; conseiller en notre conseil de guerre et un de nos colonels, » à cause des services rendus aux empereurs Rodolphe II et Mathias, à l'empereur Ferdinand lui-même dans sa lutte contre les Turcs, dans la guerre de Trente-Ans et ailleurs, est, en sa qualité de souverain du comté de Salm et avec le droit de transmission au fils aîné, élevé à la dignité de Prince du Saint-Empire. La principauté tout entière redevint catholique.

Philippe Othon, prince de Salm, mourut en 1634.

Son fils Louis fut tué sous Piccolomini (1636) au siège de Saint-Omer, sans laisser d'enfants.

Digitized by Google

Son frère Léopold prit sa place à la Diète de Ratisbonne (1654) non sans soulever la protestation de plusieurs princes. Il mourut en 1663.

Son fils Charles fut le gouverneur de l'empereur Joseph II.

Le duc François de Lorraine, à qui passa la branche aînée de Salm, et qui mourut en 1632, eut pour successeur son fils, le duc Charles IV, qui, durant la guerre de Trente-Ans, resta fidèle à l'empereur contre la Suède et la France. Les Suédois sous Bernard de Weimar occupèrent l'Alsace et pénétrèrent jusqu'à Saint-Dié, en traversant le comté de Salm. Le duc Charles les rejeta en Alsace et prit position près de Saverne. Oxenstiern se plaignit auprès de Louis XIII, et Richelieu en profita pour faire publier par le Parlement de Paris, le 30 Juillet 1663, un arrêt qui enlevait le duché de Bar au duc Charles parce qu'il n'avait pas prêté serment de vasselage au roi de France.

C'est à cette époque que se placent les plus féroces violences des Suédois en Lorraine et la destruction du château de Salm. Les Suédois réduisirent Saint-Dié en cendres en 1635. La famine et la peste ravageaient les populations. En 1640 Charles quitta son duché : les Suédois, maîtres désormais du malheureux pays, commirent les sauvageries les plus barbares. Saint-Dié fut saccagé plus de vingt fois, durant la guerre de Trente-Ans, par les armées françaises, suédoises et impériales, et abandonné par les habitants. Les Suédois détruisirent vers 1640 le château de Salm.

Louis XIV acquit à la paix de Nimègue (1679) les évêchés de Metz, Toul et Verdun, et le Parlement de Metz (chambre de réunion) revendiqua les quatre monastères vosgiens, Senones, Moyenmoutier, Etival et Saint-Dié, comme dépendances de Metz et de Toul. Le grand conseil de France attribua à l'abbaye de Senones la moitié du comté de Salm, au roi de France l'autre moitié. Mais le traité de Ryswick (1697) annula ce partage : le prince Charles de Salm avait

Digitized by Google

protesté. Le prince Léopold de Lorraine fut rétabli dans ses états; il conclut avec le prince de Salm le contrat de 1709, suivant lequel, tout comme dans le partage de 1598, l'abbaye de Senones devait se trouver sous la commune suzeraineté des parties contractantes. Plus tard, en 1712, il fit don à son frère François de sa part de l'abbaye.

Le duc Léopold mourut en 1729. Son successeur fut François III. En 1733 éclata la guerre de la Succession de Pologne. Par le traité de Vienne, 5 Janvier 1736, la Lorraine fut attribuée en *propriété* à la France, en *usufruit* au roi Stanislas de Pologne, beau-père de Louis XV. Le duc François reçut la Toscane; ensuite, comme époux de l'impératrice Marie-Thérèse, il monta sur le trône impérial sous le nom de François Ier.

Ere de félicité pour la Lorraine sous Stanislas le Bienfaisant.

En 1744 (guerre de la Succession d'Autriche) le prince Charles franchit le Rhin, prit Wissembourg, Haguenau. L'armée française, traversant Saint-Dié, pénétra en Alsace par les cols de Schirmeck, de Sainte-Marie-aux-Mines et du Bonhomme.

L'abbé de Senones (évêque) de Macra écrivit un traité *de justificatione*.

L'abbé Petit-Didier mourut en 1728. Il eut pour successeur le célèbre historien lotharingiste Dom Calmet (1728-1757), dont les œuvres, travail de bénédictin s'il en fut, sont encore aujourd'hui la pierre angulaire de la science historique lorraine.

L'*Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine* (1728), 3 vol. in-fol. Nancy.

L'*Histoire des Hommes illustres de Lorraine,* 2 vol. in-8. Bruxelles (1758).

La bibliothèque du couvent était riche de 15.000 volumes. Dom Calmet vivait fort simplement, ne consentit ja-



Digitized by Google

mais à occuper l'appartement du supérieur, était ennemi de tout apparat en dehors du service religieux ; il refusa les évêchés qu'on lui offrait. Voltaire lui-même, le nihiliste du XVIIIe siècle, se sentit à tel point attiré par ce modeste savant, qu'en 1748, il alla à Senones, où il passa trois semaines, vivant à la façon d'un moine, prenant part à la procession de l'Ascension : il eut même l'intention de louer le bâtiment abbatial. On montre encore aujourd'hui, dans l'abbaye transformée en fabrique, les chambres habitées par Voltaire. Ce fut sous Dom Calmet que la façade fut ajoutée à l'église abbatiale de 1534 (basilique à trois nefs). La ville de Senones reconnaissante a érigé dans l'église un beau monument funéraire à son bienfaiteur (1); on y lit l'inscription suivante composée par Dom Calmet lui-même :

HIC JACET F. AUGUSTINUS CALMET,
PATRIA LOTHARIUS, RELIGIONE CHRISTIANUS,
FIDE CATHOLICO-ROMANUS, PROFESSIONE MONACUS,
NOMINE ABBAS HUJUS MONASTERII.
LEGI, SCRIPSI, ORAVI, UTINAM BENE !
HIC EXPECTO, DONEC VENIET IMMUTATIO MEA.

La principauté de Salm subit le 21 Décembre 1751, un nouveau partage entre les rois de France et de Pologne d'une part, Nicolas Léopold, premier prince de Salm-Salm d'autre part, qui se donna ce nom pour rappeler son mariage avec Dorothée-Agnès, née princesse de Salm.

Mais cette fois le partage fut territorial. Le ruisseau la Plaine marqua la frontière, le prince de Salm à gauche, les rois à droite ; ceux-ci recevaient en outre les baronnies de Fénétrange, Anceviller et quelques autres villages.

(1) Ceci n'est pas tout à fait exact. C'est à notre cher collègue, M. Frédéric Seillière, que revient l'honneur et le mérite d'avoir recherché et retrouvé les restes de dom Calmet, afin de pouvoir élever à l'illustre historien de la Lorraine un monument digne de lui. C'est sur son initiative que, dès 1868, se forma un comité chargé de recueillir les fonds nécessaires pour cet objet. H. B.

Digitized by Google

La principauté de Salm comprenait désormais : le ban de Salm, les montagnes et forêts du Donon, les forges de Grandfontaine, Labroque, Vipucelle, etc.; le ban de Plaine avec les villages de Celles, Raon-sur-Plaine, le bailliage de Saint-Stail, etc.; le ban de Senones, la ville de Senones (élevée par l'acte de partage à la dignité de résidence), l'abbaye, les villages du Ménil, Saint-Maurice, Petite-Raon, etc.; en tout 32 villages avec 10.000 habitants.

Le règne des princes de Salm fut bienveillant et quasi-constitutionnel. Le régime municipal (magistrat communal) comportait l'élection par la commune de trois candidats, parmi lesquels le prince en choisissait un. Les maires ainsi nommés exerçaient la police et désignaient les juges de paix, précédent remarquable au décret de l'Assemblée nationale du 24 Août 1790 :

« Les juges seront élus par les justiciables. »

Les conseillers du prince vivaient sur un pied d'égalité avec le reste des citoyens. Le budget annuel variait de 25 à 30.000 francs. Le plus haut budget, celui de 1778, était réparti comme suit :

| | |
|---|---|
| Contribution au Saint-Empire, Cercle du Haut-Rhin et autres charges (invariables)..... | 25.000 francs. |
| 10 pompes à incendie à distribuer... | 500 — |
| Entretien des autres pompes..... | 100 — |
| Médecin des indigents..... | 300 — |
| Chirurgien..... | 300 — |
| Messager..... | 170 — |
| Ponts, routes, inspecteur et piqueur. | 4.000 — |
| | 30.370 francs. |

Les forêts, champs, prairies, forges, moulins, rentes, etc., rapportaient aux princes un revenu annuel d'environ 175.000 francs.

Le budget était partagé tous les ans par le Conseil du

Digitized by Google

prince entre les 32 communes. Les maires faisaient les déclarations, lesquelles étaient examinées par des commissaires élus par le peuple.

Les procès, fort rares d'ailleurs, étaient tranchés par le grand-bailli, qui était à la fois intendant.

Les finances se trouvaient entre les mains d'un receveur général, d'un conseiller auditeur des comptes et d'un second conseiller.

La force armée consistait en 30 hommes; c'était moins un article de luxe que le contingent fourni par la principauté au Cercle du Haut-Rhin. Elle avait un triple service à remplir : aux frontières, à l'intérieur, à la garde du château dans la résidence de Senones.

La construction du château de Senones fut commencée peu après 1751. Un passage voûté conduit de la place du marché à la vaste place du château. C'est aujourd'hui une filature, d'architecture insignifiante d'ailleurs. Une colonne commémorative du centième anniversaire de la réunion de la principauté à la France se dresse devant la façade; elle porte d'un côté le chiffre 1793 avec les armes de Salm, de l'autre le chiffre 1893 avec le coq gaulois.

Sous le gouvernement patriarcal du comte, le peuple était heureux et fidèle. Le prince Nicolas-Léopold de Salm-Salm, qu'on appelait le prince-père, mourut en 1770. Il eut de son premier mariage dix-huit enfants. Comme le fils aîné était déjà mort, il désigna par testament le fils suivant, Louis, comme son héritier. Mais, comme celui-ci avait déjà reçu les ordres inférieurs, son frère Maximilien lui disputa la succession. Les deux frères finirent cependant par s'accorder, Louis laissant à Maximilien la principauté de Hoogstraten.

Le prince Louis de Salm-Salm fit le voyage de Rome pour obtenir une dispense pour se marier. Il ne l'obtint point et mourut en 1778.

Digitized by Google

Il eut pour successeur son neveu Constantin, fils de Maximilien, sous la tutelle de Guillaume de Salm, évêque de Tournai, le fils cadet du prince Nicolas-Léopold.

C'est avec le prince Constantin que le pouvoir des princes de Salm dans les Vosges prit fin, comme aussi l'existence de l'abbaye de Senones. Tous deux furent absorbés par la grande Révolution française. Et voici comment :

1792 fut une année de disette. Par un décret du 8 décembre 1792, la Convention nationale de Paris interdit sous peine de mort l'exportation des grains. Or, la principauté de Salm formait une enclave entièrement entourée par le territoire français. Le prince Constantin, qui résidait à Strasbourg, ne pouvant, avec la meilleure volonté du monde, adoucir la misère de ses sujets, ceux-ci envoyèrent une députation à Paris avec la prière qu'on voulût bien faire en leur faveur une exception à la défense d'exporter les grains. Mais naturellement on les éconduisit grossièrement, et la Convention décida le 16 février 1793 « qu'il n'y a pas lieu à délibérer. » Là-dessus les sujets du prince écrivirent à leur souverain, qui, depuis le 15 Août 1791, avait, avec sa famille, ses domestiques et son intendant Noël, transporté sa résidence au château d'Anholt (Westphalie) l'adresse suivante datée du 23 février 1793 :

« Monseigneur... Les menaces de nos voisins, la penurie des bleds, et la nécessité d'une union fraternelle entre les Français et nous, ont réuni les habitans en assemblée générale, et le résultat est le vœu d'une réunion à la France. — Souverain ! nous ne craignons point vos reproches, car vous êtes juste ; mais quels regrets ne nous causent pas vos vertus et celles de vos ancêtres Princes si chéris ! »

Sur la demande déposée le 2 Mars 1793 par les députés de Senones, la Convention Nationale décida sans plus tarder, le même jour : « La ci-devant principauté de Salm est réunie au territoire de la République et fait partie provisoi-

Digitized by Google

rement du département des Vosges... » Des commissaires, parmi lesquels le fameux Couthon, furent nommés pour prendre possession du pays et organiser l'administration ; ils firent disparaître les armes de Salm, pillèrent l'abbaye et les archives et rendirent compte de leur mission le 22 Mars 1793.

Tous les documents sont reproduits dans le *Bulletin* précité, p. 201-248.

Lorsque par la paix de Lunéville (9 Février 1801) toute la rive gauche du Rhin fut cédée à la France, les princes de Salm-Salm furent au nombre des souverains dédommagés par décision des députés de l'Empire (27 Avril 1805) aux frais des princes ecclésiastiques allemands. Le prince Constantin eut treize enfants de ses trois femmes, dont la première était une princesse de Lœwenstein, la deuxième une comtesse de Sternberg, la troisième une jeune Strasbourgeoise du nom de Catherine Bender : les enfants de cette dernière s'appelaient comtes de Salm-Hoogstraten ; ils ne s'éteignirent qu'après la guerre de 1870-71 ; les autres princes de Salm-Salm, en qualité de nobles médiatisés, appartiennent, d'après l'article 14 de l'acte de la Confédération germanique, à la haute aristocratie allemande.

La guerre de 1870-71 a divisé le comté de Salm entre la France et l'Allemagne suivant une délimitation différente du partage de 1751. Des considérations militaires ont fait adopter comme frontière la ligne de partage des eaux entre la Bruche et le Rabodeau, et attribué en conséquence la plus grande partie du comté à la France, la plus petite à l'Allemagne. Mais même dans la moitié restée française, le souvenir du règne des princes de Salm est loin d'être éteint. Les deux saumons ornent de nouveau la mairie de Senones et l'enseigne de nombreuses auberges. Ce particularisme historique est entretenu particulièrement par la très méritoire *Société Philomatique* de Saint-Dié, dont les tra-

Digitized by Google

vaux ont été utilisés à plusieurs reprises dans la présente étude (1).

ARMES DES COMTES DE SALM D'ARDENNES

(Vieux Salm ou Salm-Inférieur.)

Sur le casque une sirène tenant dans chaque main un saumon rouge (2).

(1) On ne saurait trop recommander l'excursion à pied dont voici l'itinéraire : Schirmeck, ruines du château de Salm, Katzenstein (belvédère), Champenay (Cheval Blanc), auberge Hans (frontière allemande), à Senones (hôtel Bardol), et de là, par la ravissante vallée du Rabodeau, par Moyenmoutier et Étival, à Saint-Dié. Retour par Saales. Voyemont, Lebateux, le Climont, Ranrupt, ruines du Château-de-la-Roche, Waldersbach, Rothau, Schirmeck.

(2) Cf. Fahne, *Geschichte der Fürsten Salm-Reifferscheid* (Cologne 1866, Heberlé), p. 43.

Digitized by Google

ARMES DES COMTES DE SALM D'ARDENNES

(Vieux Salm ou Salm-Inférieur.)

Deux saumons de gueules sur champ d'argent; sur le casque une couronne d'or d'où sort une queue de saumon rouge (1).

(1) Cf. FAHNE, op. cit., p. 43.

Digitized by Google

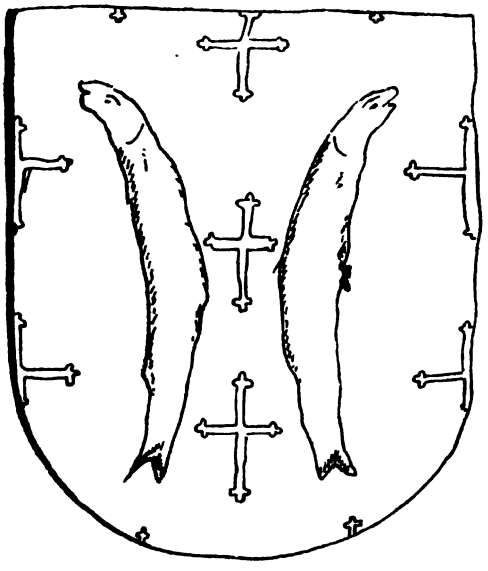

ARMES DES COMTES DE SALM DES VOSGES

(Salm-Supérieur.)

Saumons d'argent sur champ de gueules semé de croisettes d'argent (1).

STIEVE (de Saverne).

(1) Cf. FAHNE, op. cit., p. 56.

(*Traduit de l'Allemand par M. Fernand* BALDENSPERGER).

Digitized by Google

Digitized by Google

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## *Séance du Comité du 10 Mars 1895.*

Sont présents : MM. H. Bardy, R. Ferry, Albert Gérard, Mangeonjean, Picot, Franck, Châtelain, P. Antoine, Gaudier et Genay.

Il est procédé à l'élection du Bureau pour l'année courante 1895-1896.

Sont nommés :

MM. Henri BARDY, pharmacien honoraire, *Président;*
De La COMBLE, receveur particulier des finances en retraite, *Vice-Président;*
René FERRY, avocat, docteur en droit et en médecine, *Secrétaire;*
Albert GÉRARD, docteur en droit, *Trésorier-Archiviste.*

La Société a reçu, depuis la dernière réunion du Comité, les ouvrages suivants :

*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* 1re livraison de l'année 1894.

*Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs,* 1893 (8e vol. de la 6e série).

*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1894, tome XLIV (3e série, XXIIe volume).

*Annales du Musée Guimet,* tome XXVIe (1894), 1re partie : la Corée ou Tchösen, par le colonel Chaillé-Long-Bey.

*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome XXVe (1894).

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* tome II, 1894 (4e série).

*Bulletin* de la même Société, nos 2 et 3 de l'année 1894.

Digitized by Google

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze,* 4e livr. de 1894.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France,* 4e trimestre de 1894.

*Bulletin de la Société de Géographie,* 3e trimestre 1894 (tome XV, 7e série).

*Comptes rendus des Séances* de la même Société, nos 16, 17, 18 et 19 de 1894, 1, 2 et 3 de 1895.

*Buletin de l'Associatiion philotechnique,* nos 10 de 1894, 1 et 2 de 1895.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 172e livr. (tome IX, 4e fasc. de 1894).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres,* no 51 (tome IV), 1er Décembre 1894.

*Bulletin de la Société de Géographie de l'Est,* 4e trimestre de 1894.

*Bulletin de la Société lorraine de Photographie,* 4e trimestre de 1894.

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est,* nos de Janvier, Février et Mars 1895.

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* no 5 du tome IV (Novembre 1894).

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges,* no 106 (Novembre-Décembre 1894).

*Académie d'Hippone.* Procès-verbaux des séances de 1894, feuille 3 (pag. XXXIII à XLVIII).

*Mémoires de l'Académie de Metz* pour 1891-1892 (1894).

*Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* XVIII (1894).

*Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* no 115 (Juin 1894).

*Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins.* Décembre 1894.

*Memorias y Revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate, »* nos 11 et 12 du tom. VII (1893-94), 1 et 2, 3 et 4 du tom. VIII (1894-95).

*Le Cultivateur vosgien,* nos 95, 96, 97 et 98 (1895).

*Le Bon Cultivateur,* nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 1895.

*Annales de l'Est,* no 1 de 1895.

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* no 2 (Janvier-Février 1895).

*Le Monde moderne,* nos de Février et Mars 1895.

Digitized by Google

*Mélusine,* n° 7 (Janvier-Février 1895), tome VII.

*Feuille des Jeunes Naturalistes,* n°s de Février et Mars 1895.

1° *Contribution à l'étude des Bryozoaires et des Spongiaires de l'Oolithe inférieure (Bajocien et Bathonien) de Meurthe-et-Moselle,* par M. Bleicher; br. in-8° de 14 pag. et 3 pl. — 2° *Sur la structure de certaines rouilles; leur analogie avec celles des minerais de fer sédimentaires de Lorraine,* par le même; in-4° de 4 pag. — 3° *Les anciens glaciers des Vosges méridionales,* par le même (en collab. avec M. Barthélemy); in-8° de 4 pag. — 4° Le n° 6 (Août-Novembre 1894) du « Bulletin de la Section vosgienne du C. A. F., » contenant un article sur *les blocs erratiques de Jarménil,* par M. Edmond Wœlflin, d'après M. Bleicher. — Hommage de l'auteur.

*Deux gloires vosgiennes : Remy et Géhin,* par A. Fournier; br. de 12 pag. — Offert par l'auteur, membre de la « Société philomatique. »

1° *Dotation par Charlemagne du monastère de Saint-Dié-en-Vosges à l'abbaye de Saint-Denis (13 Janvier 769),* par Henri Bardy; br. in-8° de 10 pag. av. fac-simile en phototypie. — 2° *Miscellanées,* 2e série, par le même; br. pet. in-8° de 72 pag. — 3° *Le Régiment de « Salm-Salm, »* par le même; br. in-8° de 28 pag. — Hommage de l'auteur.

*Calendrier-Agenda et Annuaire de l'arrondissement de Saint-Dié,* 18e année (1895). — Offert par l'éditeur, M. Louis Humbert.

M. Alfred Dieterlen, manufacturier à Rothau, fait don des deux pièces suivantes :

1° Nomination par Louis Constantin, cardinal de la Sainte-Église romaine, prince de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, etc., de Léopold Brignon, bourgeois habitant de Barenbach, prévôt du même lieu. Donné en son hôtel à Paris, le 25 Janvier 1769. Signé : *le Card. de Rohan.* Par Son Altesse Eminentissime : *Duboy.* Vu à Saverne le 10 Février 1769, sign. *Schaumas,* proc: fis: de l'Év. — Parchemin muni du grand sceau pendant dans une boîte en bois.

2° Testament de Louis XVI (fait à la Tour du Temple le 25 Décembre 1792). 1 feuille (4 pag.) in-f°. — Copie de l'époque.

Le Président propose au Comité d'admettre comme membres de Société MM. Roth, receveur particulier des finances, présenté par M. Mangeonjean; Claude Violland, administrateur du *Progrès vosgien,* présenté par M. H. Bardy; Steiner, inspecteur-adjoint des

Digitized by Google

forêts, présenté par M. Châtelain; Eugène Genay, architecte à Epinal, et Zaepfel, commissionnaire en marchandises, présentés par M. Léon Genay.

Ces cinq admissions sont prononcées.

Le Président fait part de la mort de notre collègue, M. l'abbé Pitance, curé de Pouxeux, ancien vicaire de la Cathédrale, décédé le 26 Février, à l'âge de 46 ans.

La correspondance comprend : 1° Annonce de l'envoi d'un ouvrage venant d'Alsace-Lorraine par l'intermédiaire du Service des échanges internationaux. — 2° Circulaire du Ministre de l'Instruction publique relative à une enquête sur les dates de fondation, d'autorisation et de reconnaissance des Sociétés savantes, et communication d'une épreuve à corriger concernant la *Société philomatique.* — 3° Le Comité du « Cercle historique, littéraire et artistique du Luxembourg » demande d'échanger le journal qu'il publie sous le titre *Ons Hemecht* avec notre *Bulletin.* Accordé. — 4° Lettre de M. Ferdinand Lot, bibliothécaire de l'Université de France à la Sorbonne, en date du 15 Janvier dernier, disant que l'on peut expédier les volumes dont la Société a fait don à la bibliothèque au Ministère de l'Instruction publique. — 5° Lettre de remerciements du Conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne pour les volumes du *Bulletin* qui lui ont été envoyés (16 vol. et les 5 livr. supplémentaires de l'*Histoire de l'Abbaye de Senones* de D. Calmet). — 6° Lettre du Secrétaire de la Chambre consultative des Manufactures de l'arrondissement de Saint-Dié invitant les membres de la Société à une conférence donnée le 26 Janvier dernier par MM. Chailley-Bert et Ancel-Seitz sur l'Indo-Chine et le Congo français.

Le Président donne communication d'une lettre de M. le Sous-Préfet de Saint-Dié, en date du 1er Mars, relative à la constitution d'un sous-comité d'arrondissement en vue de l'Exposition de 1900, et dont les membres seront chargés : 1° de faire connaître les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules de demandes d'admission; 2° de signaler les principaux artistes, agriculteurs et industriels dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité; 3° de provoquer les expositions de produits agricoles, horticoles et industriels du département; 4° de provoquer et d'organiser, s'il y a lieu,

Digitized by Google

le groupement des produits similaires du département, et d'accréditer un délégué pour chaque exposition collective ; 5° de préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs. M. le Sous-Préfet prie le Président de lui faire connaître pour le 8 Mars courant au plus tard les noms et prénoms d'un certain nombre des membres de la *Société philomatique*, qui consentiraient à faire partie du sous-comité de l'arrondissement de Saint-Dié.

Le Président a répondu, le 5 Mars, à cette demande en désignant les noms de quinze de nos collègues.

La *Société lorraine de Photographie* entreprend la formation d'une collection qui, sous le titre d'*Archives photographiques de Lorraine et d'Alsace,* comprendra les reproductions de documents de toutes sortes intéressant l'histoire du pays. Son but est de réunir en une synthèse générale et méthodiquement classée, les reproductions d'une foule d'objets épars dans les musées, les bibliothèques et surtout les collections particulières, et de pouvoir, tout en réservant absolument les droits de chacun, mettre cette collection à la disposition des auteurs de travaux artistiques, historiques ou scientifiques sur la Lorraine et l'Alsace. Cette collection est administrée par une Commission spéciale de membres de la *Société de Photographie* assistée d'un Comité consultatif composé d'un certain nombre de savants et d'artistes. Toutefois, l'œuvre entreprise s'étendant à toute la région, la Société désire avoir, comme *correspondants* de son Comité, des délégués des Sociétés scientifiques et littéraires des Vosges et de la Meuse, de manière à se rattacher davantage aux centres de vie intellectuelle et artistique du pays, et de lui permettre de faire appel au concours éclairé et bienveillant de ces Sociétés.

Le Président de la *Société lorraine de Photographie,* en faisant part de ce projet à la *Société philomatique* de Saint-Dié, demande qu'elle veuille bien lui désigner un correspondant auquel il pourra s'adresser pour obtenir les renseignements ou autorisations nécessaires, et aux lumières de qui il aura à faire appel pour le choix judicieux des vues, monuments, objets, documents de toute sorte à reproduire.

Digitized by Google

Le Comité, consulté, désigne comme correspondant M. Victor Franck, qui accepte.

Le Président annonce que M. Albert Gérard, notre collègue, devant se rendre à Paris au mois d'Avril prochain, à l'époque du Congrès des Sociétés savantes, a bien voulu se charger de représenter la *Société philomatique* en qualité de délégué.

M. Gérard a envoyé en temps utile le travail qu'il se propose de lire à cette réunion, et qui répond à une des questions du programme.

A propos d'une mort récente et à titre d'Alpinisme rétrospectif, M. Bardy fait la communication suivante :

Le malheureux Harry Alis (1), qui vient de succomber d'une manière si tragique, n'était pas tout à fait inconnu à ceux de nos concitoyens qui font partie du *Club alpin français*. Plusieurs se rappelleront sans doute qu'ils ont eu l'occasion de le voir pendant quelques instants au cours de la grande excursion faite dans les Vosges par un certain nombre d'alpinistes du 9 au 18 Août 1887. Harry Alis faisait partie de cette expédition, et il a donné dans le *Journal des Débats*, dont il était un des rédacteurs les plus appréciés, une série d'articles sous ce titre : DANS LES VOSGES, et signés seulement de ses initiales H. A., écrits au jour le jour, sous forme de lettres datées des diverses localités visitées, telles que Belfort, Bussang, Gérardmer, La Schlucht, Saint-Dié, etc. Ces articles sont curieux à plus d'un titre, aussi bien au point de vue littéraire que sous celui des impressions que le spectacle de nos belles montagnes vosgiennes a fait éclore dans l'esprit d'un homme aussi distingué. Bien certainement, peu de personnes ont songé à recueillir ces notes, tracées au courant de la plume d'une façon si simple, si alerte, si enjouée, sur le coin d'une table d'hôtel, le soir d'une journée fatigante. Elles sont aujourd'hui d'une bien triste actualité, et je crois qu'il est intéressant de rappeler et de conserver dans le *Bulletin* ce qu'il a dit de notre ville et de notre région.

« Saint-Dié, le 17 Août.

« La tempête est un peu apaisée, mais il pleut toujours de temps à autre, et la brume entoure les montagnes. Nous devions aller au

(1) De son vrai nom Hippolyte Percher, tué en duel le 2 Mars 1895, homme de lettres, publiciste, explorateur en Afrique, etc.

Digitized by Google

Kupenfels, au Thaneck. A quoi bon ? Nous nous mettons à descendre par la vallée du Valtin. Juste au moment où nous arrivons dans la gorge du Rudlin, le soleil se montre, et nous en profitons pour déjeuner sur le gazon bientôt séché. La caravane, hissée au sommet d'un mamelon qui domine le torrent, a un curieux aspect, avec ses groupes de convives pittoresquement installés sur des châles, des manteaux, des planches, des rochers. Au bout d'une assez longue attente, arrivent les voitures qui ont été commandées en prévision de la pluie. Elles nous mènent à Fraize, où nous prenons le train pour Saint-Dié. Journée ennuyeuse et fatigante. L'humidité est pénétrante et attristante. Heureusement, la soirée est un peu moins mauvaise ; quelques personnes peu désireuses de se coucher de bonne heure ou de demeurer dans les cafés, vont dans la nuit sereine se promener aux environs et contempler notamment l'étrange spectacle que présentent les fours des tuileries projetant de rouges lueurs sur les ouvriers endormis... »

« Epinal, le 18 Août.

« Lorsque je m'éveille, à cinq heures, une première colonne d'alpinistes est déjà partie pour le massif d'Ormont et le Sapin-Sec. Je suis demeuré avec le second groupe, qui passera par Foucharupt. Bien m'en a pris. L'averse commence et continue. Nous partons pourtant à six heures précises, et, après un quart d'heure de marche, nous arrivons à Foucharupt. Le docteur Fournier me montre les habitations de MM. Jules et Charles Ferry, distantes d'une centaine de mètres. Le chalet de M. Jules Ferry n'a rien d'une propriété seigneuriale : on dirait la maison d'un artiste. Elle est simple et charmante, enfouie sous les verdures grimpantes et entourée d'un jardin d'agrément. Une dame de notre groupe cueille une fleur sur la haie et l'emporte comme souvenir.

Le chalet de M. Charles Ferry est plus important : un mur l'entoure. Tandis que nous regardons apparaissent aux fenêtres M. Jules Ferry lui-même, puis MM. Blanc, Durier, Masqueray, auxquels M. Albert Ferry a offert l'hospitalité. M. Jules Ferry descend et pendant une heure environ nous accompagne sous bois. Il a l'air robuste et bien portant des gens accoutumés à la marche. Il nous donne des renseignements intéressants sur la vallée et la ville de Saint-Dié. Un alpiniste de Montpellier, l'homme au piolet, prenant la parole avec autorité, explique à M. Jules Ferry le traité de Franc-



Digitized by Google

fort et lui communique ses idées personnelles sur la diplomatie. Enfin la pluie continuant toujours, nous rentrons à Saint-Dié après avoir pris congé de notre aimable cicérone et nous allons voir les vieux cloîtres, qui sont véritablement fort curieux.

« Peu d'instants après arrivent les touristes de la première colonne, lamentablement arrosés et qui n'ont pu rien voir. Décidément, il est temps que notre excursion finisse. La pluie ne paraît plus vouloir s'arrêter... »

Le Président communique un travail qu'il vient de recevoir de notre zélé collègue, M. le Dr A. Fournier de Rambervillers, consacré à *Bussang, à ses mines et à ses sources d'eaux minérales.* Il est donné lecture de plusieurs passages de ce mémoire. Le Comité remercie M. Fournier et décide l'impression de cet intéressant travail au prochain *Bulletin.*

## *Séance du Comité du 11 Août 1895.*

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages, suivants, reçus depuis la dernière séance :

*Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes,* le 20 Avril 1895, par MM. Moissan et Poincaré; br. in-4° de 32 pag.

*Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques;* année 1894. Nos 1 et 2 (en un volume), 3 et 4 (en une livr.)

*Revue des Travaux scientifiques,* Nos 9, 10 et 11 du tome XIV, et 1 du tome XV.

*Annuaire de la Société philotechnique,* année 1894 (tome LIII).

*Mémoires de l'Académie de Besançon,* année 1894.

*Bulletin de l'Académie Delphinale,* tome VIII de la 4e série (1894).

*Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai,* tome XLIX (1894).

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* No 4 de 1894.

*Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune* pour l'année 1893.

*Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de*

Digitized by Google

*la Creuse,* 2e bulletin du tome III de la 2e série (VIIIe de la collection).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne;* 4e bull. du tome XIII (1894); 1er et 2e bull. du tome XIV (1895).

*Bulletin de la Société des Sciences de Nancy,* fascicule XXIX (1894). — *Catalogue de la bibliothèque* de cette Société, br. grand in-8o, 1894.

*Bulletin trimestriel de la Société de géographie de l'Est;* 1er et 2e trimestres de 1895 (en une livr.)

*Bulletin-Revue de la Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais,* 3e livr. de 1894.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e et 4e trimestres de 1894 (en une livr.)

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Béziers,* XVIIe volume (année 1894).

*Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine,* année 1894 (8e vol. de la 3e série).

*Comptes-rendus des réunions de l'Académie d'Hippone,* demi-feuille (pag. I à VIII), réunion du 30 Mars 1895.

*Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran,* fasc. LXIV (Janvier à Mars 1895) et fasc. LXV (Avril à Juin 1895).

*Mémoires de la Société philomatique de Verdun,* tome XIII (deuxième partie), 1895.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ain,* No 2, 1er semestre 1895.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France,* tome V, 1er et 2e trimestres 1895.

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze,* 1re et 2e livr. 1895.

*Liste générale des membres de la Société de géographie de l'Est,* etc. 1 livr. de XXXIX pag. (Supplément au Bulletin de la Société, 1er et 2e trimestre de 1895).

*Bulletin de l'Association philotechnique,* Nos 3, 4, 5, 6 et 7 de 1895.

*Bulletin de la Société de géographie,* 4e trimestre 1894 et 1er trimestre 1895.

*Comptes-rendus des séances* de la même Société, Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 (1895).

Digitized by Google

*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny,* Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de 1894, 1, 2 et 3 de 1895.

*Bulletin de la Société linnéenne de Normandie,* 1894.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 1er et 2e fasc. de 1895 (tome IX).

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* No 6 du tome IV et No 1 du tome V.

*Bulletin de la Société d'Horticulture des Vosges,* Nos 107 et 108.

*Bulletin de la Société belfortaine d'Emulation,* No 14 (1895).

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes,* No 4, Octobre à Décembre 1894.

*Bulletin de la Société lorraine de Photographie,* livr. de Mars et de Juin 1895.

*Revue de Saintonge et d'Aunis;* table des matières du tome XIV (1894); 2e et 3e livr. du tome XV (1895).

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* Nos 3, 4 et 5 de 1895. — *Annuaire de la Société d'Etudes ardennaises* pour 1892.

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est,* Nos 4, 5, 6, 7 et 8 de 1895.

*Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace,* 2e fasc. du XVIIe vol. (1895).

*Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar,* tome II de la nouvelle série (années 1891 à 1894).

*Ergebnisse der Meteorologischen beobachtungen im Reichsland Elsass-Lothringen im Jahre 1893.*

*Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* Nos 116 et 117.

*Analecta Bollandiana,* fasc. I et II du tome XIV (1895).

*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* livr. I du tome IX (1er Janvier 1895).

*Annuaire* de la même Société, tome VI (1895).

*Ons Hémecht, Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst,* Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de 1895.

*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord,* 1893.

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou,* Nos 2 et 3 de l'année 1894.

*Neue Heidelberger Jahrbücher herausgegeben vom Historisch-Philosophischen Vereine zu Heidelberg,* livr. I du tome V.

Digitized by Google

*Le Monde moderne,* Nos 4, 5, 6, 7 et 8 du tome I (1895).

*Annual Report of the Smithsonian Institution,* 1893.

*Mélusine,* Nos 8 et 9 du tome VII.

*Feuille des Jeunes Naturalistes,* Avril, Mai, Juin, Juillet, Août 1895.

*Annales de l'Est,* Nos 2 et 3 de 1895.

*Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges en 1894,* par G. Gebhart.

*Le bon Cultivateur,* Nos 11 à 32 inclus (1895).

*Le Cultivateur vosgien,* Nos 99 à 108 inclus (1895).

*Examen archéologique d'une miniature exécutée au XVIe siècle et du tableau représentant Notre-Dame des Vertus de Ligny-en-Barrois,* par L. Maxe-Werly ; br. in 8° de 40 pag. av. planches. — Offert par l'auteur, membre correspondant de la Société.

*Les Gallois en Amérique au XIIe siècle,* par Eug. Beauvois ; Louvain, br. gr. in-8° de 16 pag. — *Systématisation des trouvailles danoises de l'âge de fer,* par Carl Neergaard, traduit par E. Beauvois ; Copenhague, in-8° de 55 pag. av. 52 fig. — *Les Monuments runiques de l'Allemagne,* par Ludv.-F.-A. Wimmer, trad. par le même, in-8° de 75 pag. av. fig. — Hommage de M. Eug. Beauvois, membre correspondant de la Société.

*Le Monastère d'Echery au val de Lièpvre,* par Jules Degermann ; br. in-4° de 42 pag. — Hommage de l'auteur, membre de la Société.

*Iconographie et légendes rimées de la vie de saint Dié,* par Gaston Save ; br. in-8° de 42 pag. avec planches. — Don de l'auteur, membre de la Société.

*Six lettres inédites du professeur Jean Hermann, avec annotations* par M. J. Bourgeois ; in-8°, 30 pag. — *Les loups dans le val de Liepvre aux XVIIe et XVIIIe siècles,* par le même ; in-8°, 6 pag. — *Une ancienne source de bitume en Alsace,* par le même ; in-8°, 6 pages. — Offert par l'auteur, membre de la Société.

*Le Dr Félix Poma (1744-1794),* par Henri Bardy, in-8°, 20 pag. — *Un médecin à Belfort en 1471,* par le même ; in-8° de 6 pag. — *Documents inédits sur une prétendue découverte faite à Bavilliers en 1862,* par le même ; in-8° de 8 pag. — *Le général Haxo,* note complémentaire et rectificative, par le même, in-8° de 16 pag. — Hommage de l'auteur.

*Note sur les tufs calcaires de Kiffis,* par MM. Fliche, Bleicher et

Digitized by Google

Mieg (Extrait du « Bulletin la Soc. géol. de France. ») — *Supplément aux matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace,* par MM. le Dr Faudel et le Dr Bleicher, in-8° de 22 pag. — *Le lac salé d'Arzeu,* notes d'excursion et recherches de laboratoire, par le Dr Bleicher. (Extr. de la « Feuille des jeunes Naturalistes. ») — *Sur quelques perfectionnements apportés à la préparation et à l'étude de plaques minces de roches sédimentaires calcaires,* par le même; in-4°, 4 pag. — Hommage de l'auteur.

*Sur le ressort de la Prévôté de Gondrecourt. — Deux documents sur le règne du duc Charles II,* par Emile Duvernoy; br. in 8° de 10 pag. — Offert par l'auteur.

*Jeanne d'Arc champenoise. Réponse à M. Poinsignon,* par l'abbé E. Misset; br. gr. in-8° de 32 pag. — Hommage de l'auteur.

*Travaux historiques et littéraires d'Emile Badel, de 1887 à 1895,* in-8° de 10 pag.

*Notice sur l'application du système décimal à la mesure du temps et des angles,* par M. H. de Sarrauton; in-8°, 1895, Oran.

*Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la création de compagnies de colonisation,* par M. André Lavertujon, sénateur; gr. in-4° de 124 pag.

N° 1 du *Bulletin officiel de la Ligue nationale bimétallique.*

*Annuaire de Lorraine,* guide illustré; Nancy, Crépin-Leblond; 1894. — Don de M. Louis Humbert, impr.

Le Comité prononce l'admission, en qualité de membres titulaires de la Société, de Mlle Eugénie Blaise, présentée par M. Louis Humbert; MM. Charles Ottenheimer, sous-préfet de l'arrondissement, et Louis Phulpin, propriétaire, présentés par M. Alb. Gérard; Dr Knoll, médecin-major du 10e bataillon de chasseurs, présenté par M. V. Franck; et Léon Parisot, notaire à Senones, présenté par M. Pelingre.

MM. E. Payart, de Baccarat; l'abbé C. Grandvallet, curé de Châtel, et Kempff, ancien commissaire spécial des Chemins de fer, adressent leur démission de membres de la Société.

Le Président fait part du décès de M. Ernest Marotel, fabricant de tissus, survenu le 9 Avril, et de celui de M. Georges-Auguste Maître, principal honoraire, officier de l'Instruction publique, survenu le 20 du même mois.

Digitized by Google

Plusieurs de nos collègues ont été dernièrement l'objet de distinctions honorifiques : MM. Emile Garnier, fabricant à Gérardmer; Emile Gillotin, fabricant à Plainfaing; de Ring, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, ont été promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur. M. Tremsal, directeur d'école, a été nommé officier de l'Instruction publique; et M. Henri Rovel, artiste peintre, officier de l'ordre du Nicham-Iftikar. — Félicitations aux nouveaux décorés.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite :

1° Lettre de M. le Maire de Saint-Dié donnant avis que M. Fournereau, inspecteur des Musées et des cours de dessin, visitera le Musée de la Société le 24 Mars à une heure et demie de l'après-midi. — 2° Le Ministre de l'Instruction publique, par lettre du 18 mai, accuse réception des 62 exemplaires du *Bulletin* (20e année, 1894-95) destinés à être transmis aux Sociétés correspondantes. — 3° La *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège* sollicite l'échange de ses publications avec les nôtres. Accordé. — 4° Le *Musée historique* de Mulhouse accuse réception du 20e volume de notre *Bulletin*. — 5° Accusé de réception du même volume par le *Cercle historique, littéraire et artistique de Luxembourg*. — 6° Circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au 34e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, dont la séance d'ouverture aura lieu le mardi 7 Avril 1896. A cette circulaire sont joints dix exemplaires du programme. — 7° Circulaire du Directeur des Beaux-Arts relative à la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui s'ouvrira en même temps que la réunion des Sociétés savantes. — 8° Circulaire adressée par la *Société d'archéologie lorraine* aux souscripteurs du monument de La Mothe, avec une planche en phototypie du projet dressé par M. F. Genay, architecte. — 9° Un Comité formé à Nancy dans le but de provoquer et de recueillir des souscriptions pour élever un monument à Lavoisier, demande le concours des membres de la Société. — 10° Par lettre du 31 Juillet, le secrétaire de la *Société philomatique de Verdun* nous demande de vouloir bien compléter la collection de notre *Bulletin*, dont plusieurs volumes ont été détruits dans l'incendie de l'Hôtel de Ville et du Musée. Le Comité décide que les volumes manquants seront adressés à la Société de Verdun.

Digitized by Google

Parmi les ouvrages reçus, le Président signale, dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris (4e trimestre de 1894, pag. 557-605,) un travail de M. J. Thoulet, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy, intitulé : « Contribution à l'étude des lacs des Vosges. » Ce savant travail est très intéressant au point de vue local.

Le Président propose au Comité de faire l'achat, pour notre bibliothèque, d'un important ouvrage que vient de faire paraître M. Edouard Bonvalot : *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois Evêchés (843-1789)*, et dont le prix est de 10 francs. — Accordé.

A la dernière Assemblée générale de la Société, le Président, après avoir retracé la vie et la mort glorieuse du général Nicolas Haxo, a demandé que la Municipalité veuille bien, pour honorer la mémoire de ce vaillant soldat, donner son nom à la place de la Colombière. L'expression de ce vœu a été accueillie par les applaudissements de tous les membres présents à la réunion du 24 Février. Le Conseil municipal, s'associant à ce désir, a, dans sa séance du 2 Mai suivant, donné la dénomination de *place Haxo* à la place de la Colombière, et par lettre du 9 du même mois, M. le Maire de Saint-Dié a informé le Président de cette décision.

Présents à la séance : MM. Bardy, R. Ferry, A. Gérard, Mangeonjean, Picot et Franck.

## *Séance du Comité du 10 Novembre 1895.*

Le Président présente les ouvrages reçus, dont l'énumération suit :

*Annales du Musée Guimet.* Bibliothèque d'études (tome V). — *Voyage dans le Laos*, par Ét. Aymonier, tome Ier.

*Revue des Travaux scientifiques*, n° 12 du tom. XIV (table des matières); nos 2, 3, 4 et 5 du tome XV.

*Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, tome IV, 1895 (3e série).

*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1894.

Digitized by Google

*Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges*, 1895.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, tome II de l'année 1892-93 (94e volume).

*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 2e trimestre 1895.

*Comptes rendus des Séances* de la même Société, nos 11 et 12 (7 et 21 Juin 1895), en un fascicule.

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 3e livraison de 1895.

*Bulletin de la Société d'Étude des Sciences naturelles de Nîmes*, nos 1-2 (Janvier-Juin 1895).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, 1er et 2e trimestres de 1895 (en un fascicule).

*Bulletin de la Société des Amis des Arts de Rochechouart*, nos 2 et 3 du tome V.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France*, 3e trimestre du tome V (1895).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 3e livr. du tome XIV (1895).

*Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, par C. Enlart; 1 vol. in-fo, illustré de 176 fig. et de 18 planches en héliogravure hors texte.

*Album archéologique*, publié par la *Société des Antiquaires de la Picardie*, 10e fascicule; cinq planches in-fo avec notices explicatives.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie*, no 1 de 1895.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, no 8 (Août 1895).

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges*, nos 109 (Mai-Juin 1895) et 110 (Juillet-Août 1895).

*Bulletin de l'Académie d'Hippone* pour 1894. — *Comptes rendus des réunions*, 4e feuille de 1894 (pp. XLIX-LXIV) et 2e feuille de 1895 (pp. IX-XXIV).

*Le Monde moderne*, revue mensuelle illustrée, livr. de Septembre, Octobre et Novembre 1895.

*Annales de l'Est*, no 4 (Octobre 1895).

*Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, 3e trimestre 1895.

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, nos 8, 9, 10 et 11 de 1895.

*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1re et 5e livraisons de 1895.

*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, no 6 (Septembre-Octobre 1895).

Digitized by Google

*La Feuille des Jeunes Naturalistes*, nos des 1er Septembre, 1er Octobre et 1er Novembre 1895.

*Mélusine*, no 10 du tome VII (Juillet-Août 1895).

*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 2e liv. du tom. IX (1er Avril 1895).

*Analecta Bollandiana*, fasc. III du tome XIV.

*Ons Hémecht, Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst*, nos 9, 10 et 11 de 1895.

*Neue Heidelberger Jahrbücher herausgegeben von Historisch-Philosophischen Vereine zu Heidelberg*, 2e livr. de 1895.

*Le Cultivateur vosgien*, nos 109, 110, 111, 112, 113 et 114 (1895).

*Le Bon Cultivateur*, nos 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45 de 1895.

*Histoire du Droit et des Institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés* (du traité de Verdun à la mort de Charles II), par M. Édouard Bonvalot; Paris, 1895, in-8o. (Achat).

*France-Album*, no 31 (arrondissements d'Épinal, Saint-Dié, Remiremont); 60 dessins originaux, notice (par M. G. de Golbéry) et carte. — Don de M. Victor Franck.

1o *Topographie ancienne du département des Vosges*, 4e fascicule (bassin de la Moselle), par le docteur A. Fournier; br. in-8o de 220 pag., 4 cartes et 2 plans. — 2o *Les Sources minérales de Bussang*, par le même; br. in-8o de 54 pag. — 3o *Les Faucilles*, par le même; br. in-8o, 12 pages. — Don de l'Auteur.

*Promenade dans les Vosges*, par l'abbé Grégoire, publiée pour la première fois et annotée par Arthur Benoît; br. in-8o de 58 pag. — Don de l'éditeur.

*Jeanne d'Arc Champenoise*, deuxième réponse à M. l'abbé Lhôte, par E. Misset; br. in-8o de 30 pag. — Don de l'Auteur.

*Climatologie du sud de la Grande Kabylie*, par X. Thiriat; br. in-8o de 48 pag. — Offert par l'Auteur.

Le Musée a reçu :

De M. C. Cuny, gérant de factoreries à Batah (Congo français), une petite collection d'insectes et de serpents trouvés dans les plantations de cacaoyers qu'il a créées à Batah. Parmi les insectes se trouvent quelques longicornes encore inconnus et le Goliath du San-Benito.

Digitized by Google

De M. Montézuma Goguel, un boulet, provenant du château de Spitzemberg.

De M. de La Comble, un assignat de mille francs, un de cinq cents livres, un de cent vingt-cinq, un de cinquante, un de vingt-cinq, quatre de dix, un de cinq, un de cinquante sols, un de vingt-cinq, un de quinze et un de dix sous. — Une promesse de mandat territorial pour 250 francs et une pour 25 francs.

De M. Châtelain : dix assignats (500 livres, 400, 125, 100, 50, 25, 10, 5, 50 et 25 sols).

Le Président signale dans les *Comptes rendus des Séances de la Société de Géographie* (livr. 11 et 12 de 1895, séance du 21 Juin), comme intéressant particulièrement notre région, une note de M. André Delebecque sur *les lacs des Vosges,* formant un complément au travail de M. Thoulet; et (séance du 7 Juin), *Observations sur les « Contributions à l'étude des lacs des Vosges de M. Thoulet, »* par M. A. Woeikof.

Après avoir fait part de la mort de M. Edmond Deflin-Schmitt, fabricant de bonneterie (11 Octobre) et de celle de M. le baron George de Latouche, un de nos anciens sous-préfets (Nancy, 2 Novembre), le Président propose d'admettre, en qualité de membres titulaires, MM. Ferdinand Tisserant, fabricant de bougies, présenté par M. V. Franck, et C. Cuny, gérant de factoreries à Batah (Congo français), présenté par M. H. Bardy. — Ces admissions sont prononcées.

Notre collègue le docteur C. Sibille, médecin-major du 8e régiment d'artillerie, ayant reçu la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à la suite des grandes manœuvres de Mirecourt, le 19 Septembre dernier, est l'objet des félicitations du Comité.

La correspondance comprend : 1° Lettre de M. le Dr Knoll, qui exprime ses remerciements pour son admission comme membre de la Société. — 2° Accusé de réception par la *Société philomatique de Verdun* des cinq volumes de notre Bulletin qui lui ont été adressés pour reconstituer sa collection. — 3° Invitation de la *Section des Sciences historiques de l'Institut G. D. de Luxembourg* à assister à la fête du cinquantenaire de sa fondation, célébrée le 3 Septembre dernier. — 4° Circulaire du Comité de la manifestation patriotique du 6 Octobre 1895, faite à l'occasion du 25e anniversaire de la guerre de 1870 et du combat de Nompatelize. — 5° La *Société des Sciences*

Digitized by Google

*naturelles de Saône-et-Loire,* récemment réorganisée, désirant entrer en relations avec notre Société, propose l'échange de publications. — Accordé.

Le Président appelle l'attention sur l'intéressant envoi de notre compatriote, M. Cuny, fixé depuis plusieurs années dans l'Afrique méridionale. Les insectes, qui comprennent un grand nombre de coléoptères, plusieurs lépidoptères, des hémiptères et des orthoptères, augmenteront notablement notre collection entomologique. Mais il faudra les démêler, les piquer et les classer dans des boîtes spéciales. M. Châtelain veut bien se charger de ce minutieux et difficile travail.

A propos du Musée, le Président, donnant un souvenir de reconnaissance au capitaine Aubry pour tout le zèle qu'il apportait à son entretien et à son arrangement, pense qu'il est indispensable de s'en occuper désormais d'une manière plus suivie. Le Comité désigne M. le professeur Genay, qui accepte de le visiter et d'en prendre soin à l'avenir.

M. Henri Bardy fait la communication suivante sur une coutume du Laos qui a la plus grande analogie avec celle connue dans les Vosges sous le nom de « Champs-Golots : »

### *Les « Champs-Golots » dans le Laos.*

Les Vosgiens connaissent la vieille coutume spinalienne des *Champs-Golots.* Cette joyeuse fête enfantine, célébrée dans la soirée du jeudi saint de chaque année, annonçait la fin de l'hiver, le terme des lourres ou veillées et l'expiration du carême. Aussitôt la nuit tombée, tous les enfants d'Épinal, portant des planchettes ou des couvercles de boîtes à fromage en sapin, sur lesquelles étaient plantés des bouts de chandelle ou de bougie, se rendaient dans la rue de l'Hôtel-de-Ville où coulaient deux beaux ruisseaux d'une eau bien courante. Planchettes ou couvercles étaient autant de légères embarcations que les enfants, après avoir allumé les bougies, confiaient aux ruisseaux et qu'ils dirigeaient sur l'eau, à la file les uns des autres, en les retenant par une ficelle, afin de les empêcher de sombrer. Toutes ces voix claires et gaies chantaient avec entrain le vieux couplet patois qui annonçait, avec la fête de Pâques, le retour du printemps :

Digitized by Google

C'est un grand bien
Pour les chats et pour les chiens
Et les gens tout aussi bien.

Inutile de dire que, comme beaucoup d'autres, cette antique coutume est tombée dans le plus complet oubli.

Mais puisque les *Champs-Golots* ne se célèbrent plus à Épinal, n'est-il pas aussi intéressant qu'étonnant de constater leur existence de temps immémorial dans une contrée de l'Extrême-Orient?

Voici ce qu'on lit dans un tout récent volume des *Annales du Musée Guimet*, qui contient la première partie du *Voyage dans le Laos* par Et. Aymonier :

« Le jour de notre arrivée (16 Octobre 1883) avait lieu la cérémonie de la sortie du carême bouddhique, à la pagode de Preah Angkéal. C'était en même temps la pleine lune du mois d'Asoch. Dès le matin on avait préparé en famille, riz, mets, sucreries pour les bonzes. On leur apporta du riz grillé, des noix d'arec, des bougies, des baguettes odoriférantes. Les bonzes, au soir, récitèrent les prières du carême bouddhique que les Cambodgiens appellent Prea Vosa. Puis, *on lança au fil de l'eau des barques minuscules faites de pellicules de troncs de bananier, où on avait placé des bougies, des baguettes odoriférantes*, et on demanda pardon d'avoir souillé soit l'eau, soit la terre. » (*Voyage dans le Laos*, tome Ier, page 26).

Il est singulièrement étrange, de voir dans des pays si éloignés et si différents, à tous les points de vue, des coutumes absolument identiques. Nous appelons l'attention des folkloristes sur ce curieux sujet et leur laissons le soin d'en tirer les conclusions.

Parmi les ouvrages adressés à la Société, le Président signale plus particulièrement à l'attention des membres du Comité le dernier volume des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (*1894*), et donne lecture du passage suivant du compte rendu de l'année 1894-1895 par le secrétaire annuel :

« C'est aussi à un Lorrain que vous avez accordé la seconde place « parmi vos nouveaux associés. Né à Saint-Dié, M. René Ferry était, « en tous points, digne d'appartenir à votre compagnie..... En « 1876, M. René Ferry revenait à Saint-Dié s'adonner à ses études « favorites, et spécialement à la botanique, pour laquelle il avait « toujours montré des préférences marquées. Non content de pour- « suivre avec passion ses recherches d'histoire naturelle, M. R. Ferry

Digitized by Google

« a voulu encore répandre autour de lui le goût des études scienti-
« fiques. De ce désir est née la *Société philomatique vosgienne,* dont
« votre confrère fut fondateur, et qui créa à Saint-Dié un centre
« savant, dont l'existence depuis cette époque et la parfaite vitalité
« ont démontré toute l'utilité. M. Ferry n'a cessé de s'occuper de la
« nouvelle Société, dont il est le secrétaire dévoué..... »

Tous les membres présents estiment cette allégation entièrement fausse et controuvée, car il est de notoriété publique à Saint-Dié que la fondation de la *Société philomatique vosgienne* est due absolument à l'initiative et aux efforts de M. Henri Bardy, qui la préside depuis le 28 Février 1875, date de sa fondation; que c'est lui qui a organisé, convoqué et présidé la réunion publique, dans laquelle a été adopté le projet de Statuts qu'il avait lui-même rédigé, etc. (1).

En conséquence, le Comité, à l'unanimité des membres présents, proteste énergiquement contre le paragraphe du dernier rapport annuel fait à l'Académie de Stanislas, qui attribue à un autre qu'à M. H. Bardy, son Président, la fondation de la *Société philomatique* et du Musée qui en a été la suite.

Vu la publicité donnée au rapport de l'Académie, un membre fait observer qu'il est juste et nécessaire que la protestation du Comité figure au procès-verbal de la présente séance, ainsi que dans le prochain Bulletin.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents à la séance :

MM. G. de La Comble, H. Chatelain, Victor Franck, E. Richard, A. Gérard, Mangeonjean, L. Genay, P. Antoine, P. Gaudier et H. Bardy.

---

M. René Ferry a adressé la lettre suivante à M. V. Riston, secrétaire annuel de l'*Académie de Stanislas* pour 1894-95 (2) :

(1) Plusieurs personnes, auxquelles M. H. Bardy avait fait part de ses idées et de son projet, furent pour lui d'actifs et précieux collaborateurs. Ce sont plus particulièrement MM. le Dr A. Stutel, Aubry, G. de Golbéry, Ad. Ernst, Picot père, Paul Cabasse, Jules Frische, Dinago, Félix Lebrun, G. de la Comble, etc.

(2) Dans sa séance du 9 Février 1896, le Comité a décidé d'insérer cette lettre comme annexe au procès-verbal de la séance ci-dessus.

Digitized by Google

« Monsieur et honoré Collègue,

« Dans le rapport très bienveillant que vous avez fait sur ma candidature et dont je vous remercie, se trouve une phrase qui pourrait faire croire que j'ai été le fondateur de la *Société philomatique vosgienne*. Or, ce titre revient de droit à notre Président, M. H. Bardy.

« Ce qui a sans doute causé le malentendu, c'est que j'avais fait figurer, dans la liste de mes titres, ceci : « Secrétaire depuis 1887 et membre fondateur de la *Société philomatique* (1). » Je vous serais obligé de vouloir bien obtenir de l'Académie de Stanislas qu'elle me donne acte, dans la forme que vous jugerez convenable, de ce que *je n'ai jamais songé à contester à M. Bardy son titre de fondateur de notre Société*.

« Veuillez agréer, Monsieur et honoré Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« René FERRY. »

## *Séance du Comité du 15 Décembre 1895.*

Le Président dépose sur le Bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ain*, n° 3, 2e semestre 1895.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire*, nos 1, 2, 3 et 4 de 1895.

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes*, n° 3 (Juillet-Septembre 1895).

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges*, n° 111 (Septembre-Octobre 1895).

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, n° 12 de 1895.

*Bulletin de la Société lorraine de Photographie*, n° 3 de 1895.

*Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie*

(1) Par cette expression de *membre fondateur*, M. René Ferry entendait dire qu'en adhérant dès la première heure aux Statuts de la nouvelle Société, il avait contribué, pour sa part, à sa création, et pouvait dès lors se considérer comme un de ses membres fondateurs.

Digitized by Google

*d'Oran,* fascicule LXV et LXVI (Juillet à Décembre 1895), en une livraison.

*Mémoires de l'Académie de Metz,* année 1892 1893 (parue en 1895).

*Publications de la section historique de l'Institut royal Grand-Ducal de Luxembourg,* volumes XLII, XLIII et XLIV.

*Ons Hémecht,* organe de la Société historique, littéraire et artistique du Luxembourg, Décembre 1895.

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou,* n° 4, année 1894.

*Transactions of The Academy of Science of St Louis,* n° 18 du vol. VI, 1, 2 et 3 du vol. VII.

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* n° 1 de la 3e année (Novembre-Décembre 1895).

*Mélusine,* n° 11 du tome VII (Septembre-Octobre 1895).

*La Feuille des Jeunes Naturalistes,* n° du 1er Décembre 1895.

*Le Monde moderne,* Décembre 1895.

*Le Bon Cultivateur,* nos 46, 47, 48, 49 et 50 de 1895.

*Le Cultivateur vosgien,* n° 115 (15 Novembre 1895).

*M. l'Abbé Voyaux de Franous. — Fondation d'une école gratuite de filles et d'un hospice à Tendon (Vosges),* par Mgr A. Marchal, évêque de Sinope; br. in-8° de 192 pages, avec 4 portraits en phototypie. — Offert par l'Auteur.

*Saint-Dié pendant la guerre de 1870-71,* par Henri Bardy; br. in-8° de 86 pages. — Don de l'Auteur.

*Bulletin de la Société bibliographique et des Publications populaires,* livraison de Novembre 1895.

Le Président présente la petite collection entomologique envoyée du Congo par notre Collègue, M. Cuny, et confiée aux bons soins de M. Châtelain. Elle est rangée avec autant de goût que de méthode dans six boîtes à couvercle vitré. Les insectes, dont plusieurs en assez mauvais état ont été réparés très habilement, sont classés, autant que possible, par genres et par espèces et disposés d'une manière très agréable à l'œil.

A ces boîtes, M. Châtelain en ajoute une, qu'il offre au Musée, contenant des insectes recueillis dans le Thibet (Cachim et Pedung), par le R. P. Desgodins.

Le Comité vote des remercîments à M. Châtelain.

Digitized by Google

Il est donné lecture : 1° d'une circulaire, en date du 25 Novembre, du Directeur des Beaux-Arts, confirmant celle du 10 Juin, relative à l'ouverture de la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui est fixée au 7 Avril 1896; 2° d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, du 7 Décembre, annonçant l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne pour la même date, et rappelant l'attention sur celle du 8 Juin dernier.

La *Société philomathique de Verdun* a accueilli avec une profonde gratitude l'envoi que lui a fait notre Comité le 13 Août dernier, des tomes 9, 10, 11, 12 et 15 du Bulletin. Son secrétaire écrit pour transmettre les remerciements qu'elle a votés dans sa séance du 6 Novembre à la Société de Saint-Dié.

M. Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, demande s'il est possible d'accorder aux Archives départementales un exemplaire de l'*Histoire de l'Abbaye de Senones* de Dom Calmet. — Le Comite décide de faire droit à cette demande.

Le Comité regrette vivement que la situation financière de la Société ne lui permette pas de prendre part à la souscription ouverte dans le but d'ériger un monument en l'honneur de Louis Pasteur, à Dôle, sa ville natale.

Communication du programme du 6e congrès provincial de la *Société bibliographique et des publications populaires,* qui se tiendra à Nancy au mois de Juin 1896.

Par lettre du 4 Décembre, M. le Préfet des Vosges demande de lui faire parvenir le plus tôt possible, pour être transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique, deux exemplaires des Statuts de la *Société philomatique.* Le Président s'est empressé d'adresser à M. le Maire de Saint-Dié les deux exemplaires, avec prière de vouloir bien les transmettre au Préfet.

Le Président communique un mémoire qu'il a reçu de notre collègue, M. Léon Germain, et qui tend à résoudre une intéressante question de géographie historique. Dans cette savante étude, M. Germain propose d'identifier *Risle-sur-Feste* avec le *Château de Faite,* près de Wisembach.

Le Comité remercie l'auteur et ordonne l'insertion de son travail au Bulletin.

M. Bardy donne ensuite lecture d'une notice sur un personnage



Digitized by Google

des plus singuliers, nommé Ignace Giroud et originaire de Ferrette (Haute-Alsace), qui, par suite d'une série d'intrigues extraordinaires et d'impudents mensonges, devint marquis de Montandre et capitaine au régiment de « Salm-Salm. » C'est un chapitre complémentaire de son travail sur ce régiment, publié dans le Bulletin de l'année dernière.

M. Gaston Save communique la lettre suivante adressée à Dom Calmet par le chevalier de Solignac, pour lui demander de prendre en pension un personnage de distinction dont il ne dit pas le nom. L'original de cette lettre, assez curieuse, en ce que son auteur semble prendre l'abbé de Senones pour un « maître de pension meublée, » se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Nancy (N° 381, nouveau 150, page 50) :

« *Le Chevalier de Solignac à Dom Calmet.*

« Lunéville, ce 20e Juin 1739.

« Monsieur,

« Un homme de considération, qui a rempli avec honneur un grand poste dans le monde, voudrait se retirer dans une communauté religieuse, pour n'y vacquer qu'à la grande et unique affaire qui vous a appelé vous-même et tant d'honnêtes gens avec vous; mais comme il n'a pu parer à des accidents fâcheux qui l'ont privé des grands biens qu'il possédait et qu'il n'est guère en état de payer une forte pension, il ne peut s'engager de donner tous les ans, pour être nourri et défrayé de tout, que la somme de 250 livres, argent de France, qu'il s'oblige à payer par quartiers et toujours d'avance. Au reste, comme il se persuade avoir besoin de pénitence, il prétend n'être nourri et traité que comme un simple religieux, et il n'y a pas à craindre que cette résolution vienne à changer dans un homme de son âge et de son caractère. Comme c'est un présent à faire à une communauté réglée, j'ai d'abord pensé à la vôtre, Monsieur, et vous m'obligerez sensiblement si vous voulez bien le recevoir au prix marqué. Les avantages que vous pouvez en retirer dans la suite ne seront pas peu considérables. C'est un homme qui a été un des premiers d'un parlement et qui peut être extrêmement utile pour le conseil en une infinité de rencontres. D'ailleurs ses grandes qualités, ses sentiments, sa piété, ses manières ne peuvent manquer de convenir à un homme d'un mérite autant distingué que le

Digitized by Google

vôtre et, si vous êtes jamais ensemble, je compte pouvoir vous appliquer à l'un et à l'autre ces paroles de deux anciens confidents : *Alter alteri theatrum sumus*. J'attends incessamment votre réponse pour que je puisse la lui faire savoir à Paris, d'où une infinité de gens de distinction m'ont écrit pour lui. Mr le duc de Chevreuse, entre autres, s'intéresse extrêmement à la réussite de cette affaire. J'aurais pu de moi-même y intéresser le Roy, toujours porté à favoriser des œuvres de piété aussi louables que celle-ci, mais j'ai cru qu'il suffisait de la simple exposition et de l'humble prière que vous en fait un de vos anciens admirateurs qui vous estime, qui vous honore infiniment, et qui ne souhaite rien avec tant d'ardeur que d'avoir des occasions à vous marquer essentiellement les sentiments respectueux, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LE CHEVALIER DE SOLIGNAC. »

Avant de clore la séance, le Président propose d'admettre, comme membre de la Société, M. de Liocourt, inspecteur-adjoint des forêts à Gérardmer, présenté par M. V. Franck. Cette admission est prononcée.

Présents à la séance : MM. de La Comble, Bardy, Franck, Picot, Châtelain, Mangeonjean, A. Gérard, Richard et P. Antoine.

## *Séance du Comité du 9 Février 1896.*

La Société a reçu, depuis la dernière réunion du Comité, les ouvrages suivants :

*Revue des Travaux scientifiques*, nos 6, 7 et 8 du tome XV (1895).

*Bulletin archéologique du Comité de Travaux historiques et scientifiques*, 2e livraison de l'année 1894.

*Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XX (2e série), 1894-1895.

*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, tome IX (6e série), 1894.

*Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, 1er, 2e et 3e fasc. du tome XIX (1894).

Digitized by Google

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze,* 4e livraison de 1895.

*Bulletin de la Société de Géographie de l'Est,* 4e trimestre de 1895.

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges,* n° 112 (Nov.-Déc. 1895).

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire,* nos 5 (Décembre 1895) et 1er (Janvier 1896).

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* n° IV du tome V (Septembre 1895).

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 3e fasc. de 1895 (tome IX).

*Bulletin de l'Association philotechnique,* n° 9 (Septembre, Octobre et Novembre 1895).

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est,* nos 1 et 2 de 1896.

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* n° 2, Janvier-Février 1896.

*Revue de Saintonge et d'Aunis,* 1re livr. du XVIe volume (1er Janvier 1896).

*Annales de l'Est,* n° 1 de la dixième année (Janvier 1896).

*Mélusine,* n° 12 du tome VII (Novembre-Décembre 1895).

*Analecta Bollandiana,* fasc. IV du tome XIV.

*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* livr. III du tome IX (1895).

*Ons Hémecht, organe de la Société littéraire, historique et artistique de Luxembourg,* n° 1 de 1896 (avec les titres et la table des matières du tome 1er 1895).

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* 2e livr. du tome XXIV.

*Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège,* 8 volumes et 1re partie du tome IX (de 1881 à 1895). — Même Société : Règlement et Rapport présenté à l'Assemblée générale du 7 Juin 1881 ; br. gr. in-8° de 16 p.

*Conférences* de la même Société, 5 volumes (de 1888 à 1892).

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou,* nos 1 et 2 de 1895.

*Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* n° 118 (Juin-Septembre 1895).

*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord.* 1894.

*La Feuille des Jeunes Naturalistes,* nos de Janvier et Février 1896.

Digitized by Google

*Le Cultivateur vosgien,* nos 117 (1895), 1, 2 et 3 (1896).

*Le bon Cultivateur,* nos 51 et 52 de 1895, 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de 1896.

*Der Dagsburger Schlossfelsen,* par Richard Stiève, de Saverne; br. gr. in-8° de 68 pag., avec vignettes. — Don de l'auteur.

*Une Inscription funéraire de Geoffroi de Kaysersberg à Pont-à-Mousson, 1358,* par A. Benoît; br. pet. in-8 de 16 p. et 1 planche. — Off. par l'auteur.

*Hiatus et lacune. — Vestige de la période de transition dans la grotte du Mas-d'Azil,* par Ed. Piette; br. in-8° de 44 p. — Don de l'auteur.

*Calendrier-Agenda et Annuaire de l'arrondissement de Saint-Dié pour 1896* (19e année). — Offert par l'éditeur, M. Louis Humbert.

Le Musée a reçu de Mme Orséro de Krapkoff (née Vincent), de Samarkande :

1° Trois morceaux des murailles extérieures de la mosquée contenant le tombeau de Tamerlan (pierres émaillées);

2° Un lot de monnaies turques : 90 petites pièces, 80 grandes, 8 percées d'un trou carré. Elles proviennent des fouilles faites à Aphrosiab, ville ancienne située sur l'emplacement actuel de Samarkande, et paraissent appartenir aux XIIIe et XIVe siècles;

3° Deux petites têtes d'idoles, trouvées au même endroit, et que l'on fait remonter au temps d'Alexandre de Macédoine;

4° 20 photographies, grand format, représentant des vues de Samarkande, de la ville sainte de Goul-Goulia (Bhokarie) et des types d'habitants du Turkestan.

Le Comité vote des remerciements à la donatrice.

Le Président fait part de la mort de M. Nicolas Vainclair, décédé le 30 Décembre 1895, à l'âge de 88 ans.

Il propose ensuite d'admettre, comme membres de la Société, Mgr Marchal, évêque de Sinope, présenté par M. Henri Bardy; de MM. Louis Danguy, professeur d'agriculture, présenté par M. Genay; Charles Rielle, clerc de notaire à Commercy, présenté par M. V. Franck; Joseph Stoquert, sous-officier au 9e d'infanterie à Agen, présenté par M. le capitaine A. Stouter; et Émile Grandadam, greffier de paix à Gérardmer, présenté par M. Mathieu Bardy.

Ces cinq admissions sont prononcées.

MM. Alfred Bourgeois, à Épinal, et Volmaire, à Paris, adressent leurs démissions de membres de la Société.

Digitized by Google

La *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège,* avec laquelle nous avions accepté l'échange de publications, propose de nous adresser les huit premiers volumes de son *Bulletin,* plus la 1re partie du tome IXe, ainsi que les cinq volumes de *Conférences* publiés jusqu'à ce jour, c'est-à-dire la collection complète de ses publications. Elle demande en échange soit la collection des nôtres, soit autant de volumes qu'elle nous en offre. En conséquence, les tomes VI à XX de notre Bulletin ont été expédiés à la Société de Liège, qui en a accusé réception par carte postale du 23 Janvier 1896. Ses publications nous étaient parvenues quelques jours auparavant.

Suivant le désir que nous lui avons exprimé au mois d'Août de l'année dernière, M. Félix Voulot a bien voulu revoir sa *Notice sur les entailles existant sur deux roches voisines, dites « Pierre le Mulot, » situées à Bleurville (Vosges),* et l'alléger d'un certain nombre de dessins qui n'étaient pas indispensables. M. Voulot pense qu'ainsi remaniée, elle pourra convenir à la Société, et il écrit pour demander s'il est encore temps de l'adresser pour le *Bulletin* à paraître prochainement. Le Président a répondu à notre collègue qu'il était trop tard pour la publier dans le volume actuellement sous presse, mais qu'elle pourrait prendre place dans celui de 1896-1897.

Le Président met sous les yeux du Comité deux articles très-élogieux consacrés à notre dernier volume et publiés, l'un dans l'*Espérance* de Nancy et l'autre dans la *Revue de l'Art chrétien* de Lille.

Il est ensuite donné lecture de la note suivante de M. G. Save :

Le *Bulletin* de cette année étant complet, je vous présenterai, pour celui de l'an prochain, un travail que je viens de terminer sur quatre chroniques ou mémoires historiques lorrains que je démontre être apocryphes et fabriqués tous quatre par le même faussaire. Ce sont :

1° *Les Mémoires d'Errard,* valet de chambre du duc Thiébaut, écrits vers 1213.

2° *Les Mémoires de Louis d'Haraucout,* évêque de Verdun, 1456.

3° *Les Coupures de Bournon,* président des assises de Saint-Mihiel, 1591.

4° *Les Mémoires de Florentin le Thierriat,* avocat du bailliage de Vosges à Mirecourt, 1640.

De plus le 2e mémoire contient trois lettres d'Alix de Champé, vers 1334, que je démontrerai également fausses, ainsi que des extraits d'une autre chronique d'environ 1431, cités dans le 4e mémoire.

Digitized by Google

Tous ces documents de 1213, 1334, 1431, 1456, 1591 et 1640 étaient restés absolument inconnus de tous les historiens antérieurs à la fin du siècle dernier. Ils ne firent leur apparition qu'après l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet. On n'en connaît aucun texte original, mais seulement des fragments et coupures recueillis par Mory d'Elvange qui les offrit à l'Académie de Stanislas en 1784. Depuis, ils ont servi de sources historisques à tous les historiens lorrains; on en trouve des extraits dans presque toutes les notices et même notre *Bulletin* en a souvent donné des fragments, — par mon fait, je l'avoue. La Société d'Archéologie lorraine a du reste publié ces quatre mémoires dans son recueil de *Documents sur l'Histoire de Lorraine* de 1868 (t. XIII).

En étudiant ces quatre chroniques, on remarque d'abord que leurs prétendus auteurs ont une commune tendance à raconter des épisodes romanesques ou scandaleux que les mémoires authentiques ont négligé de rapporter. Errard parle des « ébats amoureux » de Gertrude de Dagsbourg, épouse du duc dont il était « valet de chambre, » de la « jeunette et agaçante jouvencelle coureuse » qui empoisonna son maître, et il ajoute encore au récit de Richer sur les appétits du grand prévôt de Saint-Dié, Maheu. Haraucourt, quoiqu'évêque, raconte les amours du duc Mathieu et de Grésille Allain, de Ferry III et de la dame des Armoises, de Raoul et d'Alix de Champé. Le président Bournon, pour sa part, dévoile les aventures de l'évêque Jacques et de la Dupont, de René I et de la d'Albertas, de Nicolas d'Anjou et d'Anne Robert. Enfin Thierriat se charge de narrer les amours de l'épouse de Simon I, du châtelain vosgien Romaric avec ses 18 conquêtes, de Charles II avec Alison du May, de René I avec la d'Albertas, de Nicolas d'Anjou avec la Robert, puis avec la Simonin, fille d'un « sergent de ville; » du prêtre Mouson avec Guillemette Lançon, enfin de Robert de Baudricourt avec Jeanne d'Arc : « Car qu'on la crut pucelle, ce n'estoit chose si facile, en tant que scavait-on très bien que le sire de Baudricourt ne laissoit volontiers fille en cet estat. »

Ce qu'il y a de plus singulier encore que cette tendance commune à la grivoiserie chez quatre historiens, un valet, un avocat, un président et un évêque, c'est que malgré qu'ils vivaient chacun dans un siècle différent, ils emploient absolument le même style, les mêmes expressions, les mêmes tournures de phrase et surtout les mêmes fautes.

Pour n'en citer qu'un exemple, le mot *amitiance*, pour amitié, ne

Digitized by Google

se trouve dans aucun glossaire de l'ancien français; or Errard écrit : *simulacre d'amitiance;* Haraucourt : *moult et grande amitiance, grande amitiance et faveur;* Bournon : *grand honneur et amitiance;* Thierriat : *chéri d'amitiance, grande marque d'amitiance* (pages 39, 52, 55, 60, 215, 229, du mss. de Mory d'Elv., n° 775 de la Bibl. de Nancy). J'ai fait le même relevé pour tous les noms inusités avant Louis XIV et j'en ai trouvé une centaine, communs aux quatre mémoires et qu'on ne rencontre jamais ailleurs. D'autres mots sont employés dans un sens tout à fait différent de leur vraie signification. Ainsi *outrecuider* signifie être présomptueux, téméraire, se vanter, et nous le trouvons dans les quatre mémoires avec le sens de : être étonné, soupçonner, être excessif; mais jamais avec son vrai sens (pages 37, 38, 58, 148, 217 du mss.) *Costume* n'a jamais été employé avant Félibien et toujours comme terme de peinture; or nos quatre mémoires l'emploient constamment dans le sens de coutume, *us et costume. Accointance* n'existe pas dans l'ancien français; mais on trouve *accointable*, qui signifie accessible, tandis que nos quatre chroniqueurs le prennent dans le sens moderne de relations d'amour (pages 41, 55, 59, 65, 148, 220). Je pense que les nombreux exemples que je citerai démontreront que les quatre documents émanent de la même main. Mais où le faussaire se fait encore mieux prendre, c'est dans les erreurs de date.

Ainsi on a toujours cru, jusqu'en 1863, que Florentin le Thierrat était mort à Mirecourt vers 1640 et ses prétendus mémoires vont en effet presque jusqu'à cette date, puisqu'il parle de François II et de Charles IV (1625-1633). Mais M. Laprévote a retrouvé, en 1863, dans les registres de Mirecourt, la date de son exécution par la hart, le 13 Février 1608. Thierriat aurait donc continué à prendre des notes trente ans après sa mort. Et ajoutons en passant que le style de ses œuvres connues et imprimées n'a aucun rapport avec celui de ses mémoires apocryphes.

Enfin, si je ne puis désigner d'une façon certaine l'auteur de ces faux, je crois du moins que l'étude de la provenance et du style de ces documents permettra de ne pas laisser planer de soupçon sur certains écrivains de la fin du siècle dernier, qui furent dupes de cette supercherie et la propagèrent innocemment.

M. René Ferry donne lecture au Comité de la lettre qu'il a écrite à M. V. Riston, secrétaire annuel de l'*Académie de Stanislas* pour 1894-95.

Digitized by Google

(*Cette lettre est insérée à la suite du Procès-verbal de la séance du Comité du 10 Novembre 1895, page 319 du présent volume*).

Le Comité, heureux de constater que le malentendu est indépendant de la volonté de M. R. Ferry, décide que la lettre qu'il vient de lire sera publiée et annexée au procès-verbal de la séance du 10 Novembre dernier, immédiatement à la suite de la protestation, et déclare que l'incident est clos.

Présents à la séance : MM. Bardy, R. Ferry, A. Gérard, Genay, Picot, Antoine, Mangeonjean, Richard, Châtelain et Franck.

## *Assemblée générale du 23 Février 1896.*

Aux termes de l'article 8 des Statuts, la *Société philomatique* se réunit en Assemblée générale à l'Hôtel de Ville de Saint-Dié, dans le salon du rez-de-chaussée et à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence d'honneur de M. Ottenheimer, sous-préfet de l'arrondissement.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Sous-Préfet s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Pour parler devant la docte assemblée qui m'écoute en ce moment, il faudrait être un savant, un littérateur, un archéologue ; et je ne suis malheureusement qu'un bien modeste admirateur de vos travaux et de vos œuvres. C'est vous dire que je n'ai pas l'intention de vous faire un discours.

Si, Messieurs, cédant aux sollicitations de votre Comité, j'ai accepté la mission flatteuse de présider votre assemblée générale, ce n'est pas, croyez-le bien, parce que je m'en trouvais digne, c'est simplement parce que j'étais heureux de saisir l'occasion qui m'était offerte de rendre un hommage mérité au savant aussi distingué que modeste, au fin lettré, au spirituel causeur qu'est votre honorable président M. Bardy. Je voulais aussi vous prouver que le Gouvernement de la République, que j'ai l'honneur de représenter, s'intéresse aux sociétés qui, comme la vôtre, s'occupent des choses intellectuelles.

Digitized by Google

Sous l'énergique et louable impulsion donnée par votre président, votre compagnie s'acquiert chaque jour des titres à la reconnaissance de ceux qu'intéressent les choses du passé. Beaucoup d'entre vous secouent pour notre instruction la poussière séculaire des vieilles archives et présentent leurs études rétrospectives sous la forme de belles publications. Ils portent la lumière jusque dans les coins sombres de l'histoire et remontent jusqu'aux temps préhistoriques. Ils apportent chaque jour une nouvelle contribution à l'étude du passé de nos belles montagnes des Vosges et de notre chère Lorraine.

Voilà pourquoi le Gouvernement suit avec le plus vif intérêt tous vos travaux et toutes vos études.

Mais, Messieurs, je me laisse entraîner plus que de raison. J'oublie que vous avez cette année la bonne fortune d'entendre votre président. Son état de santé lui a permis de venir à votre assemblée générale et de donner à son travail un charme de plus en vous exposant lui-même le fruit de ses savantes et toujours si intéressantes recherches.

M. Henri Bardy, président de la Société, prend ensuite la parole :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

C'est chose louable et avantageuse que cette coutume de nous réunir ici chaque année. Elle resserre les liens de fraternité qui nous unissent, sans aucune crainte de divisions, dans l'estime que nous avons, les uns et les autres, pour les sciences, les arts, les belles-lettres, en un mot pour tout ce qui est du domaine de l'intelligence. Nous venons montrer la parfaite vitalité de notre Société, fondée il y a aujourd'hui vingt et un ans, et à laquelle quelques mauvais prophètes prédisaient une courte existence. Grâce à vous, Messieurs, à votre bonne volonté, à votre loyal concours, à votre appui persévérant, notre Association a triomphé des obstacles qu'elle a parfois rencontrés sur sa route, et qui étaient inévitables, car, ici-bas, les meilleures choses trouvent des adversaires et des indifférents, ce qui est pis encore, puisqu'on ne peut pas aborder ceux-ci de front et leur faire entendre raison. Mais ce qu'il a fallu aussi, c'est la bienveillance que vous avez toujours témoignée à votre Président et qui l'a maintenu pendant une période de temps déjà longue — presqu'un quart de siècle — à son poste d'honneur et de travail, et dont il ne saurait trop vous remercier. Chaque année, à cette Assemblée générale, il vous a adressé une allocution, car on ne doit

Digitized by Google

guère employer le mot un peu prétentieux de discours, pour vous retracer quelques événements du passé de notre Saint-Dié, essayant ainsi de vous montrer tout le parti que l'on peut tirer des études d'archéologie et d'histoire locale, tout l'intérêt et le plaisir que l'on éprouve en scrutant les vieilles chroniques, en fouillant les anciennes archives, et en ressuscitant en quelque sorte un passé qui a souvent été glorieux pour nos pères.

Messieurs, il y a deux ans, je vous ai rapidement exposé les guerres d'autrefois dans notre pays. Mais l'année dernière, parvenu au moment où commence l'histoire contemporaine, j'ai dû suspendre le récit des évènements militaires pour faire revivre parmi vous la noble et grande figure d'un de nos plus illustres compatriotes, celle de Nicolas Haxo, jusqu'à présent trop ignorée dans son propre pays. Je ne reviendrai donc pas, puisque je vous en ai parlé dans l'étude biographique que je lui ai consacrée, sur la fête de la Fédération des gardes nationales des Vosges, célébrée à Epinal le 7 Mars 1790, et où celle de Saint-Dié fut représentée par son commandant en premier, le futur général Haxo (1).

Après cette joyeuse et fraternelle réunion, il régna dans notre région, au point de vue qui nous occupe, un calme relatif qui dura jusque vers le mois d'Avril de l'année suivante. Ce fut à cette époque que les partis, dont les rivalités allaient en s'accentuant, commencèrent à se déchirer, et que la guerre avec les puissances étrangères parut aux yeux de tous inévitable et menaçante. Le Directoire départemental sentit la nécessité d'organiser la gendarmerie nationale, afin de maintenir l'ordre public qui pouvait être troublé d'un moment à l'autre, et, le 18 Avril 1791, il en nommait les cinq officiers : un capitaine et quatre lieutenants. L'un de ceux-ci n'ayant pas accepté, on élut à sa place, le 23 Mai, Salmon (Claude-Charles), né à Lunéville, commandant en second de la garde nationale de Saint-Dié, ex-gendarme à la compagnie de Berry.

La situation s'aggravait. Dans les premiers jours de Mai, on apprit que le général de Bouillé était nommé commandant en chef des troupes réunies dans les départements formés par l'ancienne Lorraine, ayant sous ses ordres le maréchal de camp de Franc d'Anglure pour les Vosges. Le 7 Juillet, la garde nationale de notre ville s'assembla pour renouveler le serment fédératif. On avait dressé au

(1) Pour l'exposé des faits mentionnés dans ce discours, j'ai largement puisé dans l'intéressant ouvrage de notre cher et distingué collègue, M. Félix Bouvier, sur *les Vosges pendant la Révolution.*

Digitized by Google

Parc un autel de la Patrie, et à midi, l'évêque constitutionnel Maudru officia, en présence des gardes nationales fédérées. Mais, comme le dit très bien notre collègue M. Félix Bouvier, dans *les Vosges pendant la Révolution,* « chacun sentait qu'on était à la veille des plus grands dangers et les cœurs ne cherchaient plus autant à fraterniser. »

Bientôt des modifications eurent lieu dans le commandement et l'emplacement des troupes. Le vieux général baron de Wittinghoff fut nommé commandant de la 4e division militaire et des troupes de ligne réparties dans la Meurthe et les Vosges. Dans le mois d'Août, il se fit d'assez grands changements de garnison, et Saint-Dié, située sur une route stratégique des plus importantes, fut, à plusieurs reprises, traversée par des troupes qui se rendaient en Alsace.

Vous savez, Messieurs, comment les volontaires des districts de Saint-Dié, de Bruyères et de Rambervillers se réunirent le 29 Août 1791 dans cette dernière ville, afin de former un bataillon qui élut pour lieutenant-colonel en premier Nicolas Haxo, et pour lieutenant-colonel en second un vieil officier de gendarmerie, Dumas, couvert de cicatrices glorieuses, mais solide encore.

Par les soins du maréchal de camp de Franc, ce bataillon et celui d'Epinal furent vite encadrés et organisés, puis, dans les premiers jours d'Octobre dirigés sur l'Alsace. Le 7 Novembre, après un tirage au sort des numéros sous lesquels les bataillons des Vosges devraient être désormais désignés, le nôtre, c'est-à-dire celui de Bruyères-Saint-Dié-Rambervillers, cantonné en ce moment à Obernai, devint le 3e.

Le 26 Décembre, la population de notre ville assista à une belle cérémonie religieuse et militaire. Un 5e bataillon des Vosges, qui s'était organisé à Epinal un mois auparavant, avait pris pour lieutenant-colonel en premier le major de la garde nationale de Darney, Dubaud, ancien officier supérieur de cavalerie et chevalier de Saint-Louis; il avait pour lieutenant-colonel en second Barjonet, qui était capitaine depuis le mois d'Août dans un des autres bataillons. Ce nouveau bataillon, arrivé la veille à Saint-Dié, se réunit à la cathédrale, et là, en présence du maire Souhait et de l'évêque Maudru, eut lieu solennellement la bénédiction du drapeau et la prestation de serment du commandant Dubaud et de ses officiers.

Certainement, Messieurs, il y a encore de beaux hommes dans notre pays, mais à l'époque dont je parle il y en avait beaucoup. L'industrie, avec ses fabriques et la triste classe ouvrière qui les

Digitized by Google

peuple, n'avait pas fait dégénérer cette belle et robuste race de montagnards vosgiens. Les hommes de près de six pieds s'y rencontraient assez souvent. Nicolas Haxo, d'après le contrôle nominatif des soldats du régiment de Touraine-infanterie conservé aux Archives de la Guerre, avait exactement 5 pieds 8 pouces et 4 lignes de taille. Un autre illustre vosgien, le général Humbert, né à Saint-Nabord, avait 5 pieds 4 pouces et 6 lignes. Quand le Directoire eut à désigner au Ministre de l'Intérieur trois citoyens du département pour faire partie d'un corps qu'on venait de créer, la garde constitutionnelle du roi, un de ceux dont il fit choix était un magnifique garçon de Saint-Dié nommé Désiré-Melchior Phulpin, qui avait été soldat d'artillerie. Mais celui-ci n'ayant pas accepté, on nomma à sa place Louis Montpert, de la même ville, jeune homme de 21 ans, remarquable par sa taille élevée. Vous savez, Messieurs, qu'autrefois les jeunes gens de notre région, pour la plupart grands et forts, étaient souvent affectés aux régiments de grosse cavalerie, cuirassiers et dragons.

Avec l'année 1792 commence la période agitée, fiévreuse, où les évènements se pressent et se succèdent avec une effroyable rapidité, où les infortunés départements frontières, plus directement menacés que les autres, sans cesse traversés par des troupes, furent encore ceux au dévouement desquels les généraux firent le plus souvent appel.

Les émigrations, depuis quelque temps, avaient lieu de plus en plus nombreuses, et beaucoup d'officiers appartenant à la noblesse du pays passaient le Rhin pour aller grossir les rangs de l'armée des Princes, avec l'espoir d'opérer bientôt un mouvement offensif contre la France révolutionnaire.

C'est de cette époque, sans aucun doute, que date ce curieux manuscrit retrouvé dans le grenier d'une maison du village de Mandray, et offert à la *Société philomatique* par M. l'abbé Thomas, alors curé de la paroisse. C'est un cahier oblong de 118 pages, dont 98 disposées sous forme de tableaux. Ecrit bien certainement par un de ceux qui étaient sur le point d'émigrer, et en prévision d'une invasion des armées royalistes par les routes et cols vosgiens, on y énumère toutes les ressources que pourraient fournir en hommes, armes et munitions de guerre, animaux de trait et de boucherie, fourrages et subsistances, chaque ville et village des Vosges et de la partie de la Lorraine jusqu'à Nancy. Ce document est extrêmement important non seulement pour l'histoire militaire, mais encore pour

Digitized by Google

l'histoire politique de cette époque. Il mérite que nous nous y arrêtions quelques instants.

Sur la première page se trouve cette mention dont, malheureusement, plusieurs mots sont illisibles par suite d'usure :

« Ce manuscrit a été trouvé à Reuchen, au delà du Rhin, le 11 Messidor an IVe, par Jean-Baptiste Demenge. Il étoit accompagné d'un autre plus petit et moins correct, écrit de la même main, lequel est déjà parvenu au département. Cette pièce a été écrite par les....., comme on le voit par les observations, et ledit Demenge a encore d'autres pièces relatives à celle-ci et qui en font connaître l'auteur. »

Toutes les localités sont énumérées par route, avec un numéro d'ordre pour chacune. Voici les renseignements qui sont donnés : distance entr'elles en suivant la route, nombre d'habitants, leur religion, leur classement en *bons, mauvais, neutres*, suivant leurs opinions politiques; nombre de chevaux, bœufs, vaches, porcs; qualité du foin, froment, seigle, avoine et pommes de terre. On ne compte comme habitants que les citoyens *actifs*.

Le chapitre des « Observations générales » explique ainsi le classement des habitants : « Ceux désignés *bons* sont ceux que n'a point gagnés l'esprit de la Révolution et qui désirent l'ancien ordre de choses. Les *mauvais* sont ceux qui y sont entièrement livrés autant par ignorance qu'entraînés par leur propre opinion. Les *neutres* sont des gens sans caractère, absolument nuls, incapables de prendre aucun parti par eux-mêmes et qui suivent le torrent. »

L'auteur donne ensuite des explications sur les ressources alimentaires, les dispositions d'esprit de certains personnages plus en vue et la situation du pays sous le rapport militaire. « Dans la quantité de bétail mentionné dans ces notes, dit-il, ne sont pas comprises les jeunes bêtes, qui font au moins un quart en sus. — Dans la montagne, presque tous les villages ont un moulin à eau, quelque fois deux. — Il y a dans la montagne (au 15 Janvier) du foin pour nourrir 2.500 à 3.000 chevaux pendant 4 mois, et de quoi nourrir 7 à 8.000 hommes pendant 6. Elle ne fournit pas de froment. — L'espèce de chevaux qu'on y rencontre est petite, mais plus forte cependant qu'on ne le jugerait d'après leur taille.

« Les lieues de Lorraine sont à peu près semblables aux lieues communes de France, c'est-à-dire d'une heure de marche.

« On ne peut y conduire du canon, par les montagnes, que par les routes de Sainte-Marie-aux-Mines et du Bonhomme. Cependant

Digitized by Google

on pourrait y pénétrer avec de petites pièces par le passage du Val-de-Villé et par la route de la principauté de Salm. — On a persuadé aux habitants de ces contrées que si on pénétrait chez eux, on pillerait et on brûlerait leurs habitations, qu'on les égorgerait eux et leur famille; qu'ils n'avaient donc d'autre parti à prendre que celui de se défendre jusqu'à l'extrémité. On a indiqué à ceux des montagnes comment ils pouvaient se défendre par des abattis et le secours de leur position. Mes émissaires sont déjà parvenus à en détromper plusieurs.

« Il ne faut pas confondre les prêtres *constitutionnels,* qui sont tous mauvais, avec les *jureurs* qui étaient en place avant la Révolution; la plupart de ces derniers ne le sont devenus que pressés par le besoin, et par une suite de la faiblesse de leur caractère et leur peu d'énergie. — On peut obliger les gens qu'on arrêtera à se nourrir de leurs propres moyens, et pour ceux qui en manqueront faire contribuer les habitants mal notés de leur communauté. »

L'auteur dit encore que le département des Vosges a déjà fourni cinq bataillons de 700 hommes : le 1er commandé par Le Bon, d'Epinal; le 4e par Haxo, de Saint-Dié, tous deux jacobins outrés; le 2e et le 3e par Dussert et Hoffmann, qu'il dit connaître peu; le 5e par Du Baud, chevalier de Saint-Louis, que l'on pourrait gagner, ainsi qu'un certain nombre d'officiers et beaucoup de soldats. « Si l'on entrait, ajoute-t-il, j'en emmènerais plusieurs ou je les joindrais au parti que je forme, » et il termine les « Observations générales » en disant : « Je pourrai avoir dans quatre jours d'ici dix quintaux de poudre et des fusils de munition qui sont à Raon-l'Etape, et une caisse de balles qui est à la municipalité de Saint-Dié. Cent hommes me suffiront pour déterminer mon parti, m'emparer des principaux passages que je défendrai jusqu'à l'arrivée de l'armée. »

Vous voyez, Messieurs, que celui qui combinait avec tant de soin et de précision un pareil plan d'attaque contre la France, était admirablement bien renseigné. Il connaissait à fond la topographie du pays, surtout celle des Moyennes-Vosges, et savait quels étaient les points qu'il fallait occuper tout d'abord, et défendre ensuite d'une manière plus particulière. C'est ainsi qu'il appuie sur la position du vieux château de Beauregard qui, placée au-dessus d'une montagne fort haute et rapide, n'est dominée par aucune autre à portée de canon et commande Raon-l'Etape, la route de Strasbourg à Nancy par Saint-Dié, et celle venant de l'Alsace par la principauté de Salm. S'il s'étend avec tant d'insistance sur ce poste, c'est parce qu'il le

Digitized by Google

sait d'une très grande importance pour une armée qui pénétrerait en France par Raon, « attendu qu'il commande les environs, plusieurs routes qui y aboutissent, notamment celles d'Alsace, d'où on tirerait aisément ses munitions. Deux pièces de canon, qui balaieraient les routes et la plaine, et 400 hommes sont plus que suffisants pour le garder, en en jetant quelques-uns dans Raon et dans le vieux château de Beauregard. » Il fait remarquer qu'il y a à Raon un pont de bois, qui communique avec quelques autres points propres à la défense, et à la tête duquel se trouve une vieille tour qui suffit pour le garder.

Il appelle aussi l'attention sur la position stratégique de Saint-Dié. « Cette ville, dit-il, est divisée en deux parties séparées par un pont de bois sur la Meurthe. Elle est le point de réunion des routes de la Haute et Basse-Alsace, et de celles qui conduisent dans le comté de Bourgogne et dans le reste de la Lorraine. L'église du faubourg Saint-Martin est la plus susceptible de défense, étant plus isolée. On peut aussi faire un poste principal de la cathédrale et de l'évêché, mais il exige plus de monde, et il faut encore occuper trois maisons adjacentes. »

L'église de Saint-Michel est également signalée comme point important à occuper. De l'éminence où elle est placée, on découvre tous les environs.

Mais où notre manuscrit est curieux, c'est quand, utilisant cette classification des citoyens en *bons, mauvais* et *neutres* dont je vous ai parlé tout à l'heure, il nous donne des renseignements précis sur les opinions politiques d'un certain nombre de personnages de l'époque. Pour vous donner un exemple de cette manière de procéder, je choisirai trois localités bien connues de vous tous : Raon-l'Etape, Saint-Dié et Fraize.

Dans la première, sur 620 habitants capables de prendre part aux affaires publiques, il y en a 240 bons, 60 mauvais, 320 neutres. Curé constitutionnel très mauvais, chef de parti. Maire, bon. Municipalité, bonne. 40 fusils de munition; 25 mousquetons de la gendarmerie. 200 gardes nationaux aussi indisciplinés que mal commandés. — *Prêtre,* chevalier de Saint-Louis; *Salmon; Bruant,* marchand; *Marotel; Blanchet,* greffier du juge de paix; *Jacquemin,* aubergiste, tous factieux très dangereux et chefs de parti. *Huin,* notaire, très bon, à qui on peut se fier; il conduit les bons et les neutres, et est craint des mauvais.

Pour Saint-Dié : sur 700 citoyens actifs, 200 bons, 300 mauvais

Digitized by Google

et 200 neutres. Évêque constitutionnel, agent des jacobins, ainsi que ses vicaires, surtout *D. Mougenot*, bénédictin, et un prémontré. District administratif mauvais, ainsi que le judiciaire, excepté *Bazelaire de Colroy*. *Souhait*, maire, agent des jacobins; municipalité mauvaise. 4 petits canons de 3 pieds de longueur en fonte, 200 fusils de munition, 50 de braconniers; 500 gardes nationaux; 60 livres de poudre au secrétariat de la municipalité, autant chez quatre bourgeois. — Curé du faubourg, agent des jacobins. *Silice*, marchand; Jean-Claude *Léonard;* Maurice *Frienz ; Grosdemange; Mahu* père et fils; *Ferry*, marchand; *Valentin*, gendarme national; *Marotel* et *Marchal*, huissiers; *Gachelin*, perruquier; *Mainbourg, Barthélemy* et *Lafond*, marchands; *Clément; Richard*, avocat; *Gérard*, docteur-médecin; *Gérard*, louvetier; *Toussaint* et *Laugier*, avocats; *Daumont*, cabaretier; *Caqué*, cordonnier; *Henri*, musicien; *Petitdidier* père et fils; *Voirin*, secrétaire du district; *Clovis*, chevalier de Saint-Louis, officier d'artillerie, commandant de la garde nationale; *Haxo*, colonel du 1er bataillon des Vosges; *Salmon; Martin*, avocat, tous clubistes et agents des jacobins. — A Robache, paroisse et municipalité de Saint-Dié, pas de bons, 20 mauvais et 10 neutres. 30 braconniers. Mauvais sujets.

A Fraize, il y a sur 120 citoyens actifs : 30 bons, 35 mauvais, 55 neutres. Curé jureur, bon, mais faible; maire clubiste, très factieux, agent des jacobins; municipalité neutre et mauvaise. 4 mousquetons de la gendarmerie, 40 fusils de braconniers; 40 gardes nationaux. *Grossier*, cabaretier, clubiste encore plus dangereux que le maire.

Je ne puis passer sous silence ce passage assez caractéristique de notre manuscrit, qui indique le procédé à suivre vis-à-vis des populations pour les faire revenir aux anciennes idées : « Traiter avec bonté ceux qui se montreront bien, et avec la plus grande rigueur ceux qui résisteront; ne laisser d'armes qu'aux habitants bien sûrs et connus, et les rassembler; s'assurer des municipalités, leur faire brûler les décrets; se saisir des principaux membres des corps administratifs et des chefs de parti, et surtout des prêtres constitutionnels, qu'on fera remplacer au plus tôt par les non-assermentés, en leur recommandant de ne satisfaire aucune vengeance personnelle, ce sont les principaux moyens à employer pour assurer la contre-révolution. »

Je vous demande pardon, Messieurs et chers collègues, d'avoir tant insisté sur ce singulier document, que le hasard a fait découvrir



Digitized by Google

en pays ennemi, dans des bagages de Condéens fuyant devant nos troupes victorieuses. Il m'a semblé si intéressant au triple point de vue topographique, historique et surtout stratégique que je n'ai pu résister au désir de vous le faire connaître en détail. Puis-je croire que vous partagez mon opinion?

Je reprends le récit des évènements militaires dont notre vallée de la Haute-Meurthe a été le théâtre pendant la période révolutionnaire.

Ce fut dans la matinée du 15 Juillet 1792 que l'on eut connaissance du décret du 11 qui déclarait la Patrie en danger. L'effet de cette nouvelle fut immense. L'agitation et la surexcitation devinrent encore plus considérables, et il ne fut plus question que d'armements et de guerre. On envoya de Saint-Dié au Conseil départemental des balles et des biscaïens. Une fête de la fédération fut célébrée par la garde nationale, sous le commandement de Clovis.

Quelques jours après, on vit le lieutenant-colonel Haxo arriver à franc-étrier, se rendant à Épinal. Il avait reçu l'ordre de Biron, général en chef de l'armée du Rhin, de se rendre au sein du Conseil général des Vosges pour faire activer l'arrivée des volontaires, des vivres, munitions, etc. Le Conseil approuva toutes les dispositions prises par Haxo pour la défense de la Patrie, et désigna quelques-uns de ses membres, avec mission de partir sur le champ pour faire dans chaque localité office de commissaires à l'enrôlement. Dubois et Lecomte furent nommés pour le district de Saint-Dié, qui devait fournir 886 volontaires, soit 8 compagnies, plus 86 surnuméraires.

Dans notre ville, l'enrôlement se fit avec enthousiasme. « Le 30 Juillet, à 8 heures du matin, dit M. Félix Bouvier, dans la plaine de la Fédération, près du Parc, devant l'autel de la Patrie, en présence de la garde nationale, les commissaires Dubois et Lecomte et le maire Souhait reçurent 181 enrôlements volontaires, au lieu de 80, de jeunes gens qui montaient à l'autel de la Patrie aux cris de : Vive la Nation ! Vive la Liberté ! Jean Jeandin, capitaine de la garde nationale, s'inscrivit le premier avec le fils du maire et François-Joseph Ferry, le grand'père de Jules et Charles Ferry » et de notre secrétaire M. René Ferry.

Les nouveaux volontaires du district formèrent le 11e Bataillon des Vosges. Il eut pour lieutenant-colonel en premier Marchal, et pour lieutenant-colonel en second Marotel, tous deux officiers de la garde nationale de Saint-Dié.

Vous avez vu, Messieurs, que dès le 4 Octobre de l'année précé-

Digitized by Google

dente, le 3e bataillon des Vosges, formé du contingent des districts de Saint-Dié-Bruyères-Rambervillers, s'était mis en route pour l'Alsace. Après avoir passé l'hiver à Obernai, il était parti le 28 Mars 1792 pour Strasbourg, le 10 Mai pour Phalsbourg, et le 10 Août pour le camp de Wissembourg. Ce fut quelques jours après que le 11e bataillon, à peine formé, mal équipé et encore plus mal armé, quitta Saint-Dié pour se rendre à Strasbourg, où il devait être le 16 Août.

Messieurs, je ne veux pas vous faire ici l'historique de ces deux bataillons, mon intention étant de ne vous parler que d'évènements militaires locaux. Vous trouverez des renseignements sur les campagnes de nos compatriotes à la fin de l'ouvrage de M. F. Bouvier, qui ajoute : « Peut-être écrirai-je un jour le récit des campagnes en Vendée et sur le Rhin de nos bataillons vosgiens ! » Puisse notre cher collègue réaliser bientôt ce patriotique projet; nul mieux que luin'est à même de l'exécuter avec succès.

Cependant la situation devenait de plus en plus critique, le territoire français était entamé; jamais la Patrie n'avait couru un aussi grand danger !... La Convention, recourant à un moyen désespéré, décréta *la levée en masse*.

Par le décret du 23 Août 1793, tous les Français furent mis en état de réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens devaient aller au combat, les hommes mariés forger les armes; les femmes faire des tentes ou des habits et servir dans les hôpitaux; les enfants mettre le linge en charpie, et les vieillards exciter les courages, prêcher la haine des rois et l'amour de la République. Toutefois, il fut décidé que les jeunes gens non mariés ou veufs sans enfants, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, composeraient seuls la première levée, qui fut appelée la première réquisition.

Il était grand temps, car l'invasion commençait dans le nord de l'Alsace, du côté de Wissembourg, et le général Landremont, commandant en chef de l'armée du Rhin, pressait ses appels. « Ne marchez pas, mais volez ! » disait-il aux nouveaux volontaires, et les colonnes de réquisitionnaires, tant bien que mal organisées, se mettaient en route. Ceux de Saint-Dié franchirent les Vosges le 28 Août. La discipline était loin d'être observée au milieu d'une pareille effervescence, et il y eut à regretter plus d'une scène de désordre. Lisez, Messieurs, les pages 45, 46 et 47 du troisième volume des *Guerres de la Révolution*, par Arthur Chuquet, et vous constaterez l'énorme différence qui existait entre les volontaires de 1791 et ceux de 1792 et 93. Il faut bien le dire, hélas ! c'est dans le tumulte

Digitized by Google

causé par cette organisation précipitée, pendant les allées et venues incessantes et désordonnées de jeunes gens agités de passions en pleine fermentation, qu'éclata cette horrible émeute qui, dans les premiers jours de Septembre, ensanglanta notre ville. Les nouvelles recrues, suivies de leurs parents, de leurs maîtresses et de leurs amis, emplissaient les rues. Les auberges étaient combles ; le vin échauffait toutes les têtes et exaltait tous les esprits. Beaucoup de jeunes soldats, exaspérés de partir, soit lâcheté, soit faiblesse, prirent part au désordre, qui dégénéra bientôt en scènes de massacre, de pillage et de vol. Je ne vous referai pas, Messieurs, le récit de ces abominables et honteuses journées, qui coûtèrent la vie à Hugo de Spitzemberg et à François Ribaucourt, officier de la compagnie des canonniers, un patriote pourtant. Ce récit, si triste, si pénible à lire, a été écrit immédiatement après par le maire et présenté au Conseil municipal dans sa séance du 8 Septembre. Vous le trouverez reproduit dans le 11e volume du *Bulletin* de notre Société. C'est peut-être la page la plus douloureuse de l'histoire de Saint-Dié.

L'agitation ne se calma pas du jour au lendemain. Une étincelle aurait suffi pour rallumer toutes les mauvaises passions qui bouillonnaient dans les cerveaux toujours exaltés et d'autant plus impressionnables que notre ville était menacée par la famine. Justement, sa population s'était accrue par l'arrivée de plusieurs dépôts de l'armée du Rhin, et la présence d'un grand nombre d'ouvriers occupés au magasin d'habillement, équipement et campement qu'on y avait établi dans le bâtiment de la sous-préfecture actuelle.

Notre armée, quoiqu'ayant repris l'offensive, avait encore, au printemps de 1794, besoin de renforts. Le 13 Germinal, le représentant du peuple Foussedoire lança de Saint-Dié un arrêté qui rappelait à leur poste tous les volontaires en congé, même ceux qu'on avait rendus à leurs familles pour les travaux des champs.

A partir de ce moment et jusqu'à la fin de l'ère révolutionnaire proprement dite, je ne trouve plus d'évènements militaires susceptibles d'être relevés. Les passages de troupes, allant à l'armée du Rhin ou en revenant, continuèrent toujours avec plus ou moins de fréquence; mais peu à peu un ordre relatif s'était rétabli dans les affaires, le calme était revenu dans les esprits, et tout se passait avec une certaine régularité due surtout à un profond sentiment de fatigue et à un besoin invincible de tranquillité.

Je m'arrête donc ici, Messieurs et chers Collègues. Dans tout ce que je viens de vous dire, à l'exception du compte-rendu analytique

Digitized by Google

du curieux manuscrit trouvé en 1795 au-delà du Rhin, il n'est rien d'inédit. Ce très modeste discours n'est donc pas le fruit d'un travail bien original; je n'ai recueilli et coordonné ces faits que pour vous montrer combien il y a à scruter et à découvrir dans l'histoire de la Révolution dans notre pays, combien encore de documents sont inconnus, de dépôts d'archives inexplorés. Ces recherches seront fertiles en surprises, et, après un siècle écoulé, on peut les entreprendre en toute assurance et sans craindre de blesser la moindre susceptibilité. Elles sont très à la mode depuis quelque temps et alimentent, à elles seules, des recueils spéciaux. Dans plusieurs villes lorraines, à Toul et à Lunéville notamment, des chercheurs et des érudits nous donnent le bon exemple. Cette période de notre histoire locale n'a guère été abordée jusqu'à présent, et celui d'entre nous qui voudra s'en occuper trouvera dans nos archives de quoi satisfaire la légitime curiosité, non seulement de ses concitoyens, mais de tous les amateurs d'études historiques. Toutefois, il devra se garder de ne puiser exclusivement qu'aux archives publiques et aux dépôts officiels. Comme l'a fort bien dit M. l'abbé Thomassin, dans son étude critique sur l'ouvrage de M. Félix Bouvier sur *les Vosges pendant la Révolution,* c'est ailleurs que l'historien cherchera ce que les documents administratifs ne peuvent rendre : le mouvement, l'âme et la pensée. « D'abord, il recueillera avec soin ce qui reste encore de traditions locales et domestiques. Ensuite, il interrogera les mémoires, lettres, notes de tous genres laissés par les contemporains, acteurs ou témoins du grand drame qui s'est joué par eux ou devant eux. Enfin, il ira fouiller curieusement les vieux registres municipaux que plusieurs de nos mairies de campagne recèlent encore. Dans ces documents, d'autant plus précieux qu'ils sont devenus plus rares, l'historien apprendra une foule de faits dont eux seuls ont conservé la trace; sous le léger déguisement des formules officielles, il pénètrera facilement les vœux, les craintes, les regrets, les préoccupations des paysans, et avec un peu d'expérience il devinera bientôt la pensée intime du vrai peuple. »

En terminant, permettez-moi, mes chers collègues, d'ajouter quelques mots. Les études qui forment en partie notre programme, et dont je viens vous entretenir chaque année à pareille époque, quoique paraissant empreintes d'un certain particularisme, ne sont pas seulement des affaires de pure curiosité et plus ou moins intéressantes. Elles ont quelque chose de plus sérieux, de plus général, et surtout de plus élevé et moral. Elles nous rattachent d'une ma-

Digitized by Google

nière plus intime à notre clocher natal, au pays où la destinée nous fait vivre; elles nous font aimer ce coin de France, où est notre famille, où sont nos affections et nos intérêts, qui est en quelque sorte une petite Patrie dans la grande. Comme le disait déjà en 1507 un illustre humaniste alsacien, Wimpheling : « Quel lieu sur la terre « pourrait nous être plus cher que le sol qui nous a vu naître, « auquel se rattachent tous les souvenirs de notre jeunesse! Ce sol « nous renseignera sur la vie de nos pères; il cache leurs ossements, « et, en étudiant son passé, nous apprendrons à connaître nos pro- « pres origines. »

Notre but et notre ambition, Messieurs, est d'étudier à fond, sous toutes ses faces et ses aspects divers, notre beau pays des Vosges. Nous continuerons donc nos travaux avec courage, avec persévérance, et, pour me servir d'un terme que celui qui l'a employé un jour a rendu historique, avec toute la *ténacité* qui est une des caractéristiques des populations vosgiennes.

M. René Ferry, secrétaire, donne lecture du compte rendu des travaux de la Société pendant l'année écoulée et de sa situation au moment actuel :

MESSIEURS,

Notre association a aujourd'hui 21 ans révolus, et, en atteignant sa majorité, nous avons la satisfaction de vous dire qu'elle est en pleine prospérité. Jamais, depuis sa fondation, le nombre de ses membres n'a été aussi élevé. Malgré les morts et les démissions, nous sommes actuellement 380. Mais, étant donné l'importance que Saint-Dié a prise depuis quelques années, nous devrions être plus; notre Musée, si étroit pour exposer convenablement tout ce qu'il renferme, et notre *Bulletin*, pourtant si bien rempli, s'en trouveraient beaucoup mieux.

L'implacable mort a encore fait des vides parmi nous. Voici les noms de ceux qui ne sont plus ; Je vous les énumère pour pouvoir tous ensemble nous associer aux regrets que nous cause leur perte :

MM. l'abbé Pitance, curé de Pouxeux, ancien vicaire de la Cathédrale (décédé le 26 Février 1895); Marotel, fabricant (le 9 Avril); Maître, principal honoraire (le 20 Avril); Déflin-Schmitt, conseiller municipal, ancien capitaine des Sapeurs-Pompiers (11 Octobre); le Baron Georges de Latouche, ancien sous-préfet de l'arrondissement (décédé à Nancy le 2 Novembre); Nicolas Vainclair, artiste-peintre

Digitized by Google

(30 Décembre 1895), et Alphonse Blaise, ancien instituteur, un des membres les plus zélès de notre Société (14 Février 1896).

Les personnes qui, cette année, ont bien voulu enrichir le Musée sont : Madame Orséro de Krapkoff, de Samarcande (Turquestan); C. Cuny, gérant de factoreries à Batah (Congo français); Alfred Dieterlen, manufacturier à Rothau; Henry Châtelain, conservateur des Forêts en retraite, et Montézuma Goguel, ingénieur civil. Nous leur adressons ici tous nos remerciements. Vous verrez, aux procès-verbaux des séances du comité, l'énumération des différents objets offerts, avec quelques détails sur chacun d'eux.

La *Société philomatique* a été représentée au 33e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne par notre cher collègue, M. Albert Gérard, qui, à la séance de la section d'Histoire et de Philologie du jeudi soir 18 Avril 1895, a donné lecture d'un travail fort intéressant sur « les Fêtes populaires dans les Vosges et en Lorraine. »

Ainsi que le dit le compte rendu officiel de ce Congrès, « M. Gé-
« rard relate un certain nombre d'anciennes coutumes dont quelques
« unes encore en vigueur aujourd'hui, mais qui tendent à tomber
« tous les jours dans l'oubli : il est bon que le souvenir en soit
« conservé avant qu'elles aient complètement disparu (1). »

Notre collègue a bien voulu nous offrir cette notice pour l'insérer au Bulletin.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, plusieurs membres de notre Société ont été l'objet de distinctions honorifiques : MM. Emile Garnier, manufacturier à Gérardmer; Emile Gillotin, manufacturier à Plainfaing; de Ring, conseiller à la Cour d'appel de Dijon; Dr Sibille, médecin-major de 1re classe au 8me régiment d'artillerie, à Nancy, ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur. Les palmes d'Officier de l'Instruction publique ont été décernées à M. Tremsal, directeur d'écoles en retraite, bibliothécaire de la Ville. Enfin, M. Henri Rovel, artiste-peintre, a obtenu du bey de Tunis la croix d'Officier de l'Ordre du Nicham-Iftikar. Nous adressons nos félicitations les plus sincères à nos collègues.

A la dernière réunion générale de la Société, notre Président, après avoir exposé la trop courte mais si glorieuse carrière militaire du général Haxo, émettait le vœu que la Municipalité déodatienne donnât le nom de ce vaillant soldat à la place de la Colombière, et

(1) *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, publié par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; nos 1 et 2 de l'année 1895, page 357.

Digitized by Google

tous les membres présents applaudissaient à cette excellente idée. Depuis, le Conseil municipal, par une délibération du 2 Mai 1895, s'associant ainsi au vœu exprimé dans cette réunion, a décidé que la place de la Colombière s'appellerait désormais *place Haxo*.

Le 21e volume du Bulletin est sous presse et formera un bel in-8° avec illustrations. Parmi celles-ci, vous remarquerez avec autant de plaisir que d'intérêt deux vues de Saint-Dié, d'après des clichés que M. Franck père a exécutés il y a quarante-trois ans, et que son fils, notre dévoué collègue, nous a généreusement offerts. Depuis cette époque, notre ville s'est tellement transformée que l'on éprouvera une certaine satisfaction à examiner et surtout à conserver des dessins représentant ce que nous pourrions déjà appeler *l'ancien Saint-Dié,* et reproduisant des édifices qui malheureusement n'existent plus. En les revoyant, tous ceux qui aiment leur ville natale remercieront M. Victor Franck de l'heureuse idée qu'il a eue de mettre à notre disposition les deux belles photographies prises par son père en 1853.

Notre Bulletin occupe en très bon rang parmi les publications des Sociétés savantes ; il y est justement apprécié, et un certain nombre de revues et de journaux lui consacrent chaque année de fort élogieux comptes rendus.

Après le rapport du secrétaire, M. Albert Gérard, trésorier, présente l'état de la situation financière de l'association :

RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Au 24 Février 1895 il existait en Caisse | 2.620 | 80 |
| Allocation du Conseil général | 200 | » |
| Allocation de la Ville de Saint-Dié | 200 | » |
| Cotisations de 386 Membres | 1.930 | » |
| Cotisations de 4 Bibliothèques scolaires | 20 | » |
| Intérêts de l'argent déposé à la banque Caël | 49 | 60 |
| Total | 5.020 | 40 |

DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Assurance du mobilier et des collections à la Compagnie *Le Soleil* | 34 | 25 |
| Impression du Bulletin | 1.579 | 75 |
| *A reporter* | 1.614 | » |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| *Report*..... | 1.614 | »» |
| Change, commission à la banque et frais de recouvrement des cotisations..... | 48 | 40 |
| Envoi du Bulletin aux Sociétés correspondantes hors de France..... | 16 | 45 |
| Envoi du Bulletin aux Sociétaires hors Saint-Dié..... | 66 | 70 |
| Souscription au buste de Pierre de Blarru, qui sera placé sur son tombeau dans l'église Notre-Dame de Saint-Dié..... | 150 | »» |
| Souscription à l'ouvrage de M. Bonvalot : *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés*..... | 10 | 10 |
| Phototypies Royer pour le Bulletin 1894-95..... | 50 | »» |
| Note Golder : transport au Musée de pierres monumentales..... | 20 | 40 |
| Dépenses diverses pour le Musée : encadrement, boîtes à insectes, etc..... | 25 | 50 |
| Payé au sieur Ulrich, pour surveillance du Musée les jours d'ouverture au public..... | 24 | »» |
| Payé au sieur Ravaud, pour port du Bulletin et lettres à domicile..... | 30 | »» |
| Payé au concierge de la Mairie, pour entretien des salles du Musée pendant l'année..... | 22 | »» |
| Ports de lettres et frais divers au Président et au Trésorier..... | 24 | 90 |
| Total..... | 2.102 | 45 |
| Solde en Caisse au 23 Février 1896..... | 2.917 | 95 |
| Somme égale..... | 5.020 | 40 |

Il est enfin procédé au renouvellement du Comité pour l'année 1896-1897. Les membres sortants sont réélus par acclamation.

Digitized by Google

# ERRATUM

Dans la notice sur LE GÉNÉRAL HAXO, *au lieu de cette phrase* (page 159, ligne 16) : *Touraine* qui se trouvait à Strasbourg, etc., *il faut lire :* « *Touraine* se trouvait à Strasbourg depuis le mois d'Octobre 1766 et avait pour colonel, au moment de l'enrôlement du jeune Vosgien, le comte de Montmorency-Loigny. »

Digitized by Google

# LISTE
## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE

### ADMINISTRATION

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Le Maire de la Ville de Saint-Dié.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM.

H. Bardy ✿, Pharmacien honoraire, *Président*.

De La Comble, Receveur particulier des Finances en retraite, *Vice-Président*.

René Ferry, Docteur en Droit et en Médecine, *Secrétaire*.

Albert Gérard, Avocat, Docteur en Droit, *Trésorier-Archiviste*.

P. Antoine, ancien Agent-Voyer d'Arrondissement.

Eugène Richard, Propriétaire.

Paul Gaudier, Pharmacien.

Chatelain, Conservateur des Forêts en retraite.

Mangeonjean ✻ I ✿, Inspecteur primaire honoraire, Maire de Saint-Dié.

Victor Franck, Photographe.

Ernest Picot O ✻, ancien Commandant du Génie.

Genay ✿, Professeur au Collège.

### MEMBRES HONORAIRES

M. l'Abbé Collin, Chanoine honoraire, ancien Aumônier du Lycée de Saint-Denis (Ile de la Réunion), à Saulcy-sur-Meurthe.

Digitized by Google

MM.

LEBRUN, Architecte à Lunéville.

SAVE Gaston, Artiste-Peintre.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BEAUVOIS, E., à Corberon (Côte-d'Or).

BENOIT Arthur, à Berthelming (Lorraine allemande).

VOULOT Félix, Conservateur du Musée départemental des Vosges, à Epinal.

BICHAT E. ✻, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Nancy.

L. MAXE-WERLY, Membre de la *Société des Antiquaires de France*, à Paris, rue de Rennes, 61.

JOSÉ DO AMARAL B. DE TORO, Directeur-Président de l'*Institut de Vizeu*, Estrada Real, 8, Vizeu (Portugal).

J. MINSMER, Capitaine au 142e de Ligne, à Montpellier.

FRANK H. MASON, Consul général des Etats-Unis, à Francfort-sur-le-Mein.

## MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

ADAM Alfred, Avocat.

ADAM Lucien, Avocat.

ALGAN Henri, Inspecteur des Forêts à Gap (Hautes-Alpes).

AMOS (le Général) ✻, commandant la 2e Brigade des Vosges.

ANDREZ-BRAJON Charles, Négociant.

ANDREZ Eugène, Négociant.

(1) Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Saint-Dié.

Digitized by Google

MM.

Antoine Prosper, ancien Agent-Voyer.
Apté Louis, Négociant à Baccarat.
Asher A., Libraire, Unterlinden, 113, Berlin.
Baheux, Avoué.
Baldensperger Fernand, Agrégé de l'Université.
Baquuet, Agent d'Assurances.
Bardy Henri ✠, Membre de la *Société de Pharmacie de Paris.*
Bardy Mathieu, Pharmacien, ex-Préparateur à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Nancy.
Bardy Victor ✠, Docteur en Médecine à Belfort.
Barthélemy Paul, Architecte.
Baucheron de Boissoudy, ancien Magistrat à Éclaron (Hte-Marne).
Baze Hubert, ancien Maire de Moyenmoutier.
Bazelaire de Lesseux (de) Octave, Propriétaire.
Bazelaire de Lesseux (de) William.
Bazelaire de Ruppierre (de), Percepteur à Blâmont (Doubs).
Bazelaire (de) Léonie (Mademoiselle).
Bazelaire (l'Abbé Maurice de), Secrétaire général de l'Evêché.
Bedo Félix, ancien Greffier du Juge de Paix.
Bel Jean, Menuisier.
Bénard Louis, ancien Directeur de l'Usine à Gaz.
Benoit Paul, Ingénieur en chef des Mines en retraite.
Bernard Charles, Secrétaire du Chemin de fer à Senones.
Bernard de Jandin, ancien Magistrat à Nancy.
Bertrand Victor, Employé.
Bibliothèque de la ville de Colmar (M. Valtz, bibliothécaire).
Bibliothèque publique d'Épinal (M. Douillot I ✠, bibliothéc.)
Bibliothèque scolaire de Provenchères (M. Demange, institutr).
— de Saint-Michel (M. Haouy, instituteur).
— du Valtin (M. Rattaire, instituteur).
Bichelberger Paul, Gérant de Papeteries à Étival.

Digitized by Google

MM.

Blaise Eugénie (Mademoiselle).
Blech Charles, Manufacturier à Paris, rue Ballu, 23.
Blech Ernest, Manufacturier à Sainte-Marie-aux-Mines.
Blech Emile, Manufacturier.
Blech Emile fils, Ingénieur des Arts et Manufactures.
Blech Georges, Apprêteur de Tissus.
Blondin Albert O. ❋, Préfet honoraire.
Boegner Paul ❋, Préfet du Loiret à Orléans.
Boès André, Industriel.
Boespflug, Restaurateur.
Boesch, Commis des Postes.
Bonna Marie-Auguste, Négociant.
Bonnet (l'Abbé), Curé-Doyen de Brouvelieures.
Bontemps Jean-François, Propriétaire à Laveline.
Boucher Henri, Manufacturier à Gérardmer.
Boucker Charles, Caissier central de la Caisse d'épargne.
Bour, Juge à Epinal.
Boureulle (Paul de) O. ❋, Colonel d'Artillerie en retraite à Docelles.
Bourgeois (l'Abbé), Curé d'Arches.
Bourgeois Jules, Fabricant de Tissus à Sainte-Marie-aux-Mines.
Bouvier Félix ❋, Chef de division au Ministère des Finances, 5, avenue de la Muette (place Possoz), à Paris-Passy.
Brignon (l'Abbé), Curé de la Cathédrale.
Briot Jules, Médecin-Major au 3e Zouaves, à Constantine.
Brocard, ancien Secrétaire de la Sous-Préfecture.
Brucker Joseph, Négociant.
Brunot Albert, Avoué.
Brunot Ferdinand, Maître de Conférences à la Sorbonne, 105, boulevard Saint-Michel, à Paris.
Burkner Emile, Hôtelier à Sainte-Croix-aux-Mines.

Digitized by Google

MM.

Burlin, ancien Fondeur.
Burrus Jules, Manufacturier de Tabacs à Sainte-Croix-aux-Mines.
Burrus Martin, Manufacturier de Tabacs à Ste-Croix-aux-Mines.
Cael Paul, Banquier.
Cament, Inspecteur-Adjoint des Forêts à Raon-l'Etape.
Cariage Charles, Architecte.
Carrière Paul, Conservateur des Forêts à Aix.
Cartier Charles, Manufacturier à Celles.
Chambrette (l'Abbé), Curé de Bèze-l'Abbaye (Côte-d'Or).
Champon, Gérant de Papeteries à Etival.
Chapelier (l'Abbé), Vicaire Général, curé de Neufchâteau.
Chapelier Charles (l'Abbé), Curé-Doyen de Lamarche.
Charpentier Alfred, Propriétaire.
Charton Camille, Propriétaire.
Chatelain, Conservateur des Forêts en retraite.
Chavet, Huissier.
Chevelle (l'Abbé), Supérieur du Couvent de Portieux.
Chrétien Gustave, Tanneur.
Claude ✠, Inspecteur primaire.
Claudel Camille, Entrepreneur de Camionnage.
Claudel, ancien Notaire, Conseiller général.
Claudel Charles, Propriétaire à Senones.
Clavelin-Dieudonné, Industriel.
Clément Gustave, Fabricant de Tissus.
Clétienne Armand, Fabricant.
Colé (l'Abbé), Curé de Liffol-le-Grand.
Colin Ernest, Fabricant de Tissus.
Colin Félix, Ingénieur civil.
Collard (l'Abbé), Professeur au Petit Séminaire de Châlons-sur-Marne.
Comble (de la), Propriétaire à Lux, près Châlon-sur-Saône.

Digitized by Google

MM.

Comble (de la), Receveur particulier des Finances en retraite.
Comble (de la), fils.
Cosson ✻, ancien Maire de Raon-l'Etape.
Crovisier Albert, Propriétaire.
Crovisier Joseph, ancien Professeur au Lycée de Colmar, à Saales.
Cuny, Pharmacien à Dompaire.
Cuny Albert, Professeur à Naveil, par Vendôme (Loir-et-Cher).
Cuny (l'Abbé), avenue Louise, 217, Bruxelles.
Cuny C., Gérant de Factoreries, à Batah (Congo français).
Daniel Jules.
Danguy Louis, Professeur d'Agriculture.
Dassigny Joseph, Comptable à Mirecourt.
Deflin-Steib, fils, Fabricant de Bonneteries.
Defranoux, Hôtelier à La Schlucht.
Degermann Jules, Fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.
Deiss Edouard, Pharmacien, grande rue Saint-Etienne, à Melun.
Denis Lucien, Pharmacien à Laveline.
Denis Charles, Lieutenant au 2e Bataillon de Chasseurs à pied, à Lunéville.
Deroux, Arpenteur-Géomètre.
Descelles Paul ✿, Artiste-Peintre.
Didierjean ✿, ancien Banquier.
Didierjean Lionel, Avocat, Docteur en Droit.
Didier-Laurent (l'Abbé), Curé de Thiéfosse.
Dieterlin Alfred, Manufacturier à Rothau.
Dietsch Albert, Manufacturier à Sainte-Marie-aux-Mines.
Dinago, Juge suppléant au Tribunal civil, à Nancy.
Dotterer, Négociant à Sainte-Croix.
Douvier, Directeur des Papeteries du Souche, à Anould.
Dubois Gustave, Avoué.

Digitized by Google

MM.

Duceux Camille, Fabricant de Bonneteries.
Dufays Camille, Imprimeur.
Duhoux (l'Abbé), Vicaire de Saint-Martin.
Durupt Adolphe, Apprêteur de Tissus.
Elbel, Percepteur en retraite.
Enaux Camille, Propriétaire.
Ernst Maurice, Licencié en Droit, Directeur d'Assurance.
Etienne Camille, Propriétaire au Ban-de-Sapt.
Etienne Léon, Propriétaire.
Evrard Jules, Banquier à Mirecourt.
Evrat Paul, Fabricant.
Faron, Agent-Voyer d'Arrondissement.
Favrel Albert, Avoué.
Febvrel Camille, Capitaine au long cours.
Feltz Paul, Notaire.
Ferry-Schutzenberger (Madame Édouard), rue Barras, 5, à Paris.
Ferry René, Avocat, Docteur en Droit et en Médecine, Juge suppléant au Tribunal.
Ferry Marcelle (Mademoiselle), à la Tuilerie.
Fiderlay Lucien, ancien Meunier.
Foucault (Monseigneur), Évêque de Saint-Dié.
Fournier Alban, Docteur en Médecine à Rambervillers.
Franck Victor, Photographe.
Franck, Capitaine du Génie à Toul.
François Adrien, Employé d'usine, place Jules Ferry, 8.
François Marc, Avocat.
Friesenhauser, Comptable.
Frische Paul, Professeur libre, rue Claude-Bernard, 51, Paris.
Fuzelier Paul, Banquier.
Gadel, Procureur de la République.
Galotte, Docteur en Médecine.



Digitized by Google

MM.

Garnier Adolphe, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Epinal.
Garnier Emile ✻, Fabricant à Gérardmer.
Gaudier Paul, Pharmacien.
Géhin Prosper ✪, Notaire à Provenchères.
Geisler, Industriel à Raon-l'Etape.
Géliot Louis, Manufacturier à Plainfaing.
Genay Léon ✪, Professeur au Collège.
Genay Eugène, Architecte à Épinal.
Georgel (l'Abbé), Aumônier des Prisons à Remiremont.
George Victor, Marchand de Bois à Anould.
Gérard Albert, Avocat, Docteur en Droit.
Gérard Auguste, Maire d'Hurbache.
Gérard Edmond, Avoué.
Gérard Henri, professeur au Collège de Châlons-sur-Marne.
Gérardin Charles, ancien Avoué.
Gérardin Stanislas ✻, ancien Capitaine d'Artillerie, à Besançon.
Germain Léon I ✪, Secrétaire perpétuel de la *Société d'Archéologie lorraine*, rue Héré, 24, Nancy.
Gillotin Emile ✻, ancien Élève de l'École Polytechnique, à Plainfaing.
Girardet Fernand, Étudiant en Pharmacie.
Goguel Montézuma ✻, Ingénieur civil.
Golder Auguste, Entrepreneur.
Gondrecourt (le Comte René de), anc. Conseiller de Préfecture.
Grandadam Lucien, Négociant.
Grandadam Émile, Greffier de Paix à Gérardmer.
Grandclaude (l'Abbé), Supérieur du Séminaire, Vicaire général.
Grandcolas Albert, ancien Banquier.
Grélot Auguste, Négociant.
Greuell, Docteur en Médecine à Gérardmer.
Griache Julien, Capitaine d'Artillerie à Toul.

Digitized by Google

MM.

Guex Henri, Chirurgien-Dentiste.
Guyot, Avocat à Épinal.
Haxaire Joseph, Menuisier à Fraize.
Henry Gabrielle (Madame).
Hem Charles, Fabricant de Tissus.
Heck, Entrepreneur.
Herry, ancien Libraire.
Hingre (l'Abbé), Chanoine.
Hocquart ✿, Directeur de l'Ecole primaire supérieure de Gérardmer.
Houel Eugène, ancien Élève de l'École Polytechnique.
Houel Jean-Baptiste, Rentier à Fraize.
Hugueny Auguste, Manufacturier.
Hugueny Emile, Fabricant de Tissus.
Humbert Gustave, Négociant.
Humbert Joseph, ancien Maire du Ban-de-Sapt.
Humbert Léon, Marchand de Bois.
Humbert Louis, Imprimeur.
Humblot, Docteur en Médecine à Nancy.
Hun Damien, Rédacteur en chef du *Vosgien*, à Epinal.
Huraux Eugène, Entrepreneur à Rambervillers.
Idoux Alfred, Marchand de Vins en gros.
Idoux (l'Abbé), Curé de Thuillières, par Vittel.
Jacquerez, Agent-Voyer à Fraize.
Jacquot, Correspondant du Comité des Beaux-Arts à Nancy.
Jacquot, Capitaine de Chasseurs à pied à Baccarat.
Jean Edouard, Professeur de Dessin au Collège de Grasse.
Jeandel Julien, Notaire.
Jeandin Célestin, Adjoint au Maire.
Jeanpierre (Madame Félicie).
Jouve Louis, Bibliothécaire à l'Arsenal à Paris, rue Boileau, 85.

Digitized by Google

MM.

Jung O. ✻, Chef de Bataillon en retraite, Lieutenant-Colonel du 43e Régiment territorial.

Kah Jules, Négociant à Senones.

Kempf Camille, Manufacturier à Moyenmoutier.

Kempf Eugène, Manufacturier à Moyenmoutier.

Kiener, Fabricant.

Koenig Théodore, rue de Vaugirard, 21, à Paris.

Knoll, Médecin-Major des Hôpitaux de la division de Constantine.

Kubler Léon, Receveur des Contributions indirectes à Bruyères.

Lachambre Félix, ancien Receveur municipal.

Ladague, Commissionnaire en Marchandises.

Lallemend Joseph, Commissaire-Priseur.

Lanne Victor, Négociant à Senones.

Lardier ✻, Docteur en Médecine à Rambervillers.

Laurençot Jules, Négociant à New-York (États-Unis d'Amérique), Box 2954 Meidenlane.

Lebrun, fils, Avocat à Lunéville.

Lebrunt, ancien Professeur à Épinal.

Lehr, Propriétaire.

Leroy (l'Abbé), Curé d'Archettes.

Lévêque, Commis-Greffier du Tribunal.

L'hote (l'Abbé), Professeur au Séminaire.

Liocourt (de), Inspecteur-Adjoint des Forêts à Gérardmer.

Lorber Emile, Docteur en Médecine à Fesches-le-Châtel (Doubs).

Lorrain, Notaire.

Lung Albert ✪, Conseiller général à Moussey.

Lung Gustave ✪, Banquier.

Malé Paul, Bijoutier.

Malgras Georges, Inspecteur des Forêts à Neufchâteau.

Mangeonjean ✻ I ✪, Inspecteur primaire honoraire.

Digitized by Google

MM.

Marchal (Monseigneur), Evêque de Sinope.
Marchal (l'Abbé), Curé de Mattaincourt.
Marchal Jules, Manufacturier.
Marquaire Émile, Négociant.
Martin Edmond, Architecte.
Marty, Secrétaire général de la Préfecture à Toulouse.
Masson Albert, Juge de Paix à Arracourt (Meurthe-et-Moselle).
Masson Henri, Docteur en Médecine à Raon-l'Étape.
Matelet (Madame).
Mathias (l'Abbé), Curé-Doyen de Senones.
Mathis Paul, Notaire à Senones.
Mayer Henri.
Michel Henri, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
Miette Paul, Entrepreneur de Serrurerie.
Mirbeck (de), père, Peintre.
Mirbeck Louis (de), Docteur en Médecine.
Monet ❋, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Nancy.
Nachbaur, Notaire à Vesoul.
Nano Christian ❋, Préfet de l'Aube, à Troyes.
Noel Edouard, Docteur en Médecine.
Noel Emile, Propriétaire à La Neuveville-les-Raon.
Noel (l'Abbé), Professeur au Grand Séminaire.
Nordon Louis, Négociant.
Oberlé Charles, ancien Contrôleur aux Douanes.
Oberlé Ernest, Ingénieur civil, rue d'Altkirch, 21, à Mulhouse.
Ollone (le Comte Ernest d') ❋, Lieutenant-Colonel de l'Armée territoriale.
Ohl, Négociant.
Ott, Chirurgien-Dentiste.
Ottenheimer, Sous-Préfet.
Paradis (l'Abbé), Curé-Doyen de Fraize.

Digitized by Google

MM.

Parisot Léon, Notaire à Senones.
Pelingre ✿, ancien Secrétaire de la Mairie à Senones.
Pernet, Docteur en Médecine à Rambervillers.
Perret Alb., Vérificateur des Poids et Mesures à Tourcoing (Nord).
Perrin, Inspecteur des Forêts à Rambervillers.
Perrin Ernest, Industriel à Cornimont.
Perrin Paul, Industriel à Cornimont.
Petitdidier Gustave.
Petitjean, Négociant, place Jules Ferry.
Phulpin Louis, Propriétaire.
Picot Ernest, O. ❋, ancien Chef de Bataillon du Génie.
Pierfitte (l'Abbé), Curé-Doyen de Portieux.
Pierrat Auguste, Négociant.
Pierron Charles, Négociant à Moyenmoutier.
Pierron Prosper, Entrepreneur de Bâtiments.
Pierron Prosper, fils aîné, Fabricant.
Pigeon, Inspecteur-Adjoint des Forêts à Epinal.
Poivre Olympe ❋, Inspecteur des Forêts à Compiègne.
Ponnier Alfred ❋, Manufacturier, 30, rue du Sentier, à Paris.
Poupar Emile, Conservateur des Hypothèques en retraite.
Poupar Hippolyte ✿, ancien Notaire.
Prêcheur Victor, Commissionnaire en Marchandises.
Prud'homme Ernest, Négociant à Etain (Meuse).
Puton Bernard, Procureur de la République à Rocroy.
Quenault Albert, Pharmacien à Senones.
Queuche Jules I ✿, ancien Maire, Juge de Paix.
Ramspacher Xavier, Industriel.
Raoult Charles, Docteur en Médecine à Raon-l'Etape.
Ravinel (le baron Charles de), au château de Nossoncourt.
Reinhart Jacques, Peintre-Décorateur.
Remy Louis, Greffier de Paix à Saint-Mihiel.

Digitized by Google

MM.

Renard, Filateur.
Richard Eugène, Propriétaire.
Rielle Charles, Clerc de Notaire à Commercy.
Rielle Hubert, Entrepreneur de Menuiserie.
Rimmel, Avoué.
Ring (de) ✻, Conseiller à la Cour de Dijon.
Rochatte Paul, Industriel à Moyenmoutier.
Roos, Fabricant de Toiles métalliques.
Roth, Receveur particulier des Finances.
Rousselot Paul I ✻, Docteur en Médecine.
Rouyer, Inspecteur des Forêts à Remiremont.
Rovel Henri, Artiste-Peintre.
Ruby (l'Abbé), Curé de Rebeuville (Vosges).
Rusch Jean-Baptiste, Notaire à Sainte-Croix-aux-Mines (Alsace).
Ruyer Léon, Avocat, Docteur en Droit.
Sabotier, Greffier du Tribunal civil.
Sadoul Adrien (Madame), rue de la Ravinelle, 7, à Nancy.
Sadoul Lucien ✻, premier Président à la Cour d'Appel de Nancy.
Salès Paul, Négociant, rue d'Alsace.
Salm-Salm (S. A. S. le Prince Alfred de), à Rhede, près Bocholt.
Schmidt Edouard, Pharmacien.
Schoenlaub, Commissionnaire en Marchandises.
Schuehmacher Théodore, Administrateur forestier au Rudlin.
Schuler, Architecte diocésain à Nancy.
Seillière Frédéric (baron), Ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, Paris.
Sibille ✻, Médecin-Major du 8e Régiment d'Artillerie, à Nancy.
Sonnois (Monseigneur), Archevêque de Cambrai.
Sorlat Emile, Directeur d'Assurances à Nancy.
Spitz Charles, Chaudronnier à Bruyères.

Digitized by Google

MM.

STAPHE Prosper, Capitaine au 2e régiment étranger, à Saïda (Algérie).

STEGMULLER Auguste, Professeur.

STEIB Camille, Propriétaire.

STEIB Victor, Propriétaire.

STEINER, Inspecteur-Adjoint des Forêts.

STOFFEL, Substitut du Procureur de la République à Nancy.

STOQUER Joseph, Sous-Officier au 9e de Ligne à Agen.

STOULS Ernest, Ingénieur civil des Mines, rue de Babylone, 57, Paris.

STOULS Paul, Notaire.

STOUTER ✻, Capitaine au 9e de Ligne, à Agen.

STRARBACH, Notaire à Valey (Haute-Saône).

STROHL Ivan, Ingénieur civil à Bâle (Suisse).

TEUTSCH, Trésorier-Payeur général à Nancy.

THIÉBAUT Paul (l'Abbé), Vicaire à Bruyères.

THOMAS Félix, Commis des Postes et Télégraphes à Dôle.

THOMAS Germain, rue de l'Equitation, 2, à Nancy.

THOMAS (l'Abbé), Curé d'Eloyes.

THURAINE, Propriétaire à Sainte-Croix-aux-Mines (Alsace).

TISSERANT Paul ✻, Professeur en retraite.

TISSERANT Ferdinand, Fabricant de Bougies.

TISSOT (de) Paul, Président du Tribunal civil.

TOURDES Gabriel, Juge d'Instruction.

TOUSSAINT Charles, ancien Fabricant de Tissus.

TOUSSAINT Emile, Docteur en Médecine.

TOUSSAINT Léon, Propriétaire.

TREMSAL Emile I ✻, Institutr en retraite, Bibliothécre de la Ville.

TROUILLET Charles, Comptable à Senones.

VAIREL (l'Abbé), Curé de Nompatelize.

VALENTIN (l'Abbé), Curé à Bult.

Digitized by Google

MM.

VERDENAL Ernest, Fabricant de Tissus.
VERDENAL Paul, Fabricant de Tissus.
VERNER Vilfrid, Constructeur-Mécanicien.
VILMAIN René, Notaire à Bruyères.
VINCENT Aimé, Manufacturier à Moyenmoutier.
VINCENT Charles ✻, Manufacturier à Senones.
VIOLLAND Claude, Imprimeur du *Progrès vosgien*.
VOILLEQUIN ✻, Professeur de Physique et Chimie au Collège.
VOIRIN Gustave, Commissionnaire en Marchandises.
WEICK Ad., Libraire.
WARREN (le Vicomte Lucien de), place de l'Arsenal, 3, à Nancy.
WATRIN, Entrepreneur de Camionnage.
WEILLER Jules, Négociant.
WENDLING, Docteur en Médecine à Raon-l'Etape.
WENGER ✻, Officier-Comptable en retraite.
WIRBEL Maurice, Notaire.
WITTNER Emile, Charpentier.
XOLIN Nicolas, Receveur des Postes et Télégraphes à Remiremont.
ZÆPFEL, Commissionnaire en Marchandises.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

### FRANCE

**Ain.**

Société des Sciences naturelles de l'Ain (Bourg).

**Aisne.**

Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin.

**Allier.**

Société d'Émulation de l'Allier (Moulins).

Digitized by Google

**Ardennes.**

Société d'Etudes ardennaises (Sedan).

**Calvados.**

Société linnéenne de Normandie (Caen).

**Charente-Inférieure.**

Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge (Saintes).

**Corrèze.**

Société des Sciences, Lettres et Arts de la Corrèze (Tulle).

**Côte-d'Or.**

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.

**Creuse.**

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).

**Doubs.**

Société d'Emulation de Montbéliard.

— d'Emulation du Doubs (Besançon).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

**Finistère.**

Société académique de Brest.

**Gard.**

Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes.

**Gironde.**

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

**Isère.**

Académie delphinale (Grenoble).

**Jura.**

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

— d'Emulation du Jura (Lons-le-Saulnier).

Digitized by Google

**Loire-Inférieure.**

Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).

**Loiret.**

Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).

**Marne.**

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Académie nationale de Reims.

**Marne (Haute-).**

Société historique et archéologique de Langres.

**Mayenne.**

Commission historique et archéologique du département de la Mayenne (Laval).

**Meurthe-et-Moselle.**

Société d'Archéologie de Lorraine (Nancy).
— centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle (Nancy).
— des Sciences de Nancy.
— de Géographie de l'Est (Nancy).
Académie de Stanislas (Nancy).
« Annales de l'Est » (Nancy).
Archives départementales de Meurthe et-Moselle.
Société lorraine de Photographie (Nancy).

**Meuse.**

Société philomathique de Verdun.
— des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

**Nord.**

Société d'Émulation de Cambrai.

**Orne.**

Sociéte archéologique de l'Orne (Alençon).

**Pas-de-Calais.**

Société des Antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).

Digitized by Google

**Rhin (Haut-).**

Société belfortaine d'Émulation (Belfort).

**Rhône.**

Société linnéenne de Lyon.

**Saône-et-Loire.**

Société des Sciences naturelles (Chalon-sur-Saône.)

**Saône (Haute-).**

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône (Vesoul).

**Seine.**

Comité des Travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Société des Antiquaires de France (Paris).

— centrale d'Apiculture et d'Insectologie, rue Monge, 67 (Paris).

Société philotechnique (mairie du IIe arrondissement), rue de la Banque, 8, à Paris.

Société de Géographie de Paris, boulevard Saint-Germain, 184.

Association philotechnique de Paris, rue Serpente, 24.

Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30 (Paris).

« Mélusine, » 2, rue des Chantiers (Paris).

La « Feuille des Jeunes Naturalistes, » rue Pierre-Charron, 35 (Paris).

Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne.

**Somme.**

Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

**Vienne (Haute-).**

Société des Amis des Sciences et Arts (Rochechouart).

**Vosges.**

Société d'Horticulture des Vosges (Épinal).

— d'Émulation des Vosges (Épinal).

Digitized by Google

Comité d'Histoire vosgienne (Épinal).
Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié.

**Algérie.**

Académie d'Hippone (Bône).
Société archéologique du département de Constantine.
— de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

ÉTRANGER

**Allemagne.**

Gesellschaft für die nützlichen Forschungen zu Trier (Trèves).
Universitætsbibliothek (Heidelberg).
Oberhessischer Geschischtverein (Giessen).

**Alsace-Lorraine.**

Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace (Strasbourg).
— d'Histoire naturelle de Colmar.
— du Musée historique de Mulhouse.
Bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Prof. Barack, conservateur).
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Metz.

**Amérique.**

Smithsonian Institution (Washington).
Academy of Science of Saint-Louis.
Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Mexico).

**Belgique.**

Société d'Archéologie de Bruxelles.
Société des Bollandistes (Bruxelles).
Institut archéologique liégeois (Liège).
Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.

**Danemarck.**

Société royale des Antiquaires du Nord (Copenhague).

Digitized by Google

**Luxembourg.**

Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg (*Section historique*).

Société de Botanique du Grand Duché de Luxembourg.

Verein für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst.

**Russie.**

Société Impériale des Naturalistes (Moscou).

**Suisse.**

Société Jurassienne d'Émulation (Porrentruy).

— des Sciences naturelles de Neuchâtel.

— Neuchâteloise de Géographie.

— Vaudoise des Sciences (Lausanne).

---

Digitized by Google

# TABLE

## TRAVAUX ORIGINAUX

Pages

*Bussang. Les Sources minérales,* par le docteur A. Fournier... 5
*La Sépulture à chaîne de Longemer,* par Gaston Save..... 53
*Pièce de vers latine en l'honneur de Jeanne d'Arc,* par A. Benoît 73
*Les Fêtes populaires dans les Vosges et en Lorraine,* par Albert Gérard..... 79
*Note sur une plaque de cheminée aux armes d'un comte de Salm* (avec une planche), par A. Benoît..... 95
*Les Volontaires vosgiens en 1792,* par l'abbé Ch. Pierfitte..... 101
*Un Intrigant fieffé. Le marquis de Brosse de Montandre, capitaine au régiment de « Salm-Salm »,* par Henri Bardy.. 131
*Dessins satiriques contre les Papes dans un manuscrit de Saint-Dié,* par G. Save..... 141
*Le général Haxo* (7 Juin 1749 — 21 Mars 1794). *Notice rectificative et complémentaire,* par Henri Bardy..... 153
*Riste-sur-Feste,* par Léon Germain..... 177
*La Campagne maritime d'un Officier de Chasseurs à cheval (1798),* par Henri Bardy..... 201
*Sigillographie de Saint-Dié. Sceau du chanoine Sehère (XIII^e siècle),* par L. Quintard..... 235
*Philippe de Florange, grand prévôt de Saint-Dié* (avec figures et planches), par G. Save..... 239
*Un vieux Rondeau vosgien,* par le chanoine Hingre..... 265
*Saint-Dié en 1853* (avec 2 planches), par Henri Bardy..... 271
*Le Comté de Salm supérieur dans les Vosges,* par R. Stieve, de Saverne (traduit par Fernand Baldensperger)..... 281

Digitized by Google

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Pages

Séance du Comité du 10 Mars 1895..... 299
— — du 11 Août 1895..... 306
— — du 10 Novembre 1895 (*Les « Champs-Golots » dans le Laos,* par H. Bardy)..... 312
— — du 15 Décembre 1895 (*Lettre du Chevalier de Solignac à Dom Calmet*)..... 319
— — du 9 Février 1896 (*Note de M. Gaston Save sur quatre chroniques ou mémoires historiques lorrains qu'il déclare apocryphes*). 323
Assemblée générale du 23 Février 1896 (*Les Évènements militaires dans le pays de Saint-Dié pendant la Révolution,* par Henri Bardy)..... 329
Erratum..... 346

## LISTE DES MEMBRES

Administration (1895-1896)..... 347
Membres honoraires..... 347
— correspondants..... 348
— titulaires..... 348
Sociétés correspondantes..... 361

St-Dié, Imp. L. Humbert.

Digitized by Google

Fn 48.1

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE

## VOSGIENNE

22me ANNÉE. — 1896-97

SAINT-DIÉ. — IMPRIMERIE HUMBERT.

1897

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE

## VOSGIENNE

**22me ANNÉE. — 1896-97**

SAINT-DIÉ. — IMPRIMERIE HUMBERT.

1897

Digitized by Google

Δ
F. H3.1

Ingraham Fund

SAINT-DIÉ. — TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE HUMBERT.

Digitized by Google

# AVIS

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité des opinions qui y sont émises.

---

Les Sociétaires reçoivent gratuitement le *Bulletin* à partir de l'année de leur admission.

---

Les Sociétaires qui changent de résidence sont instamment priés de vouloir bien indiquer au Président ou au Secrétaire leur nouvelle adresse.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ESSAI HISTORIQUE

SUR

# NOMPATELIZE

## PREMIÈRE PARTIE

### DES ORIGINES AU COMMENCEMENT DU XIIme SIÈCLE

ARTICLE PREMIER

### AVANT LES ROMAINS

L'histoire de Nompatelize commence par une sorte d'hiéroglyphe mystérieux dont jusqu'aujourd'hui on n'a pu avoir la clef.

Il s'agit d'un dolmen, vulgairement appelé « Pierre à Cheval, » sur la première montagne des Jumeaux.

Le dolmen, dans sa forme la plus simple, est un assemblage de trois grandes pierres plates, dont l'une, posée sur les deux autres, forme une sorte d'entablement.

On trouve peu de dolmens réguliers composés seule-

Digitized by Google

ment de trois pierres; ordinairement le nombre des pierres de soutènement est plus considérable.

Pendant longtemps, on s'est attardé à voir dans les dolmens des autels druidiques ou l'œuvre des Celtes, mais, de nos jours, la plupart des savants remontent plus haut. Ces monuments dateraient des temps préhistoriques : ils seraient les caractères gigantesques d'une écriture cyclopéenne faite pour défier les temps et les siècles. Aujourd'hui encore, après des milliers d'années, ces blocs immenses, plus ou moins informes, continuent partout à se détacher du flanc et du sommet des pics vosgiens.

« Dans nos montagnes des Vosges, écrit Bleicher, du « Sud au Nord, on suit une traînée de dolmens détruits, « de blocs équilibrés avec ou sans cuvettes, d'enceintes, « de menhirs (1)... »

Malheureusement le sens de cette écriture monumentale est perdu pour nous, et jusqu'à nouvel ordre, il semble qu'on doive renoncer à comprendre ce que signifie le dolmen des Jumeaux.

Si l'on en croit l'historien Gravier, auteur d'une histoire de l'arrondissement de Saint-Dié, le dolmen des Jumeaux aurait aujourd'hui disparu. D'après cet auteur, manifestement hostile aux moines, le monument en question aurait été détruit par les Prémontrés d'Étival.

« En 1786, écrit-il, il existait encore (sur la première « montagne des Jumeaux) une pierre levée, connue dans « tout le pays sous le nom de Pierre-à-Cheval; c'était une « énorme table d'environ 8 mètres de longueur sur 5 mè- « tres de largeur, placée sur deux piliers très élevés. Elle « fut détruite en cette année pour servir à la construc- « tion de l'église de Nompatelize. » Et Gravier ajoute en note : « Ce sont les Prémontrés d'Étival qui ont détruit

(1) *Les Vosges, le sol et les habitants,* par BLEICHER, p. 275

Digitized by Google

« ce beau monument, les ouvriers qui l'ont brisé en ont « tiré plus de 50 voitures de pierres. »

A lire des détails aussi précis, on croirait le fait indiscutable, et on s'indigne aussitôt contre le vandalisme des moines; mais ici comme ailleurs, l'auteur de l'histoire de Saint-Dié doit être contrôlé. Que l'on visite le premier des Jumeaux, et, aux flancs de la montagne, on verra toujours l'antique dolmen.

Il paraît assez bien conservé : la pierre supérieure, dans sa masse énorme, présente la forme rectangulaire et mesure onze mètres de longueur sur trois de largeur et plus d'un d'épaisseur. A trois mètres environ d'une extrémité, la pierre s'est fendue, sans quoi, la plate-forme offrirait une surface parfaitement horizontale. Actuellement la partie détachée et tout le reste de l'entablement fléchissent quelque peu et viennent s'appuyer sur une pierre de soutènement qui empêche un effondrement complet.

ARTICLE 2

## PÉRIODE ROMAINE

Après cet antique souvenir qui se perd, comme on le voit, dans la suite des temps, et qui donne lieu aux plus nébuleuses interprétations, il faut attendre jusqu'à l'invasion romaine (à partir de Jules César, l'an 58 avant J.-C.), pour avoir des données certaines sur l'état de la contrée.

A ce moment, une transformation profonde dut s'opérer dans la religion, à cause des persécutions dont fut l'objet le culte national de nos ancêtres. Pour mieux tuer à la source le patriotisme des vieux Gaulois, les Romains pour-

Digitized by Google

suivaient les manifestations de leur culte, interdisaient leurs sacrifices sous peine de mort. Combien ces conquérants prenaient une voie différente de ceux qui devaient les suivre et qu'on appelle les saint Mansuy, les saint Dié, les saint Leudin, les saint Hydulphe et autres !

Suivons cependant leurs traces sur les montagnes, dans les contrées environnantes : alors qu'ils vont renverser les autels du dieu Teutatès, ils préparent sans le vouloir l'avènement du christianisme.

La trace des Romains se retrouve :

1° Dans les voies qu'ils ont créées;

2° Dans leurs camps;

3° Dans le roc des montagnes qu'ils ont taillé ou sculpté.

### § I. VOIES ROMAINES

Une voie romaine traverse le territoire de Nompatelize, cotoie le flanc des Jumeaux, se confond jusqu'au hameau des Tiges avec la vieille route de Rambervillers à Saint-Dié, traverse Saint-Dié et poursuit jusqu'à la montagne du Bonhomme.

Une autre passe assez près de Nompatelize, sur la montagne du Répy.

### § II. CAMPS ROMAINS

Pour des camps romains, on n'en trouve pas de vestiges sur le territoire même de la paroisse, mais il en existe à proximité, au Nord, au Répy; vers le Sud, à Mortagne.

Le camp du Répy est admis par tous les auteurs. Celui de Mortagne est aussi indiscutable. Des fouilles pratiquées en 1823 y ont fait découvrir quantité de médailles romaines en bronze peroxydé.

Quant à la deuxième montagne des Jumeaux, elle paraît

Digitized by Google

avoir été la plate-forme d'un ancien camp; mais il serait difficile de décider s'il s'agissait là d'un camp romain ou d'un *oppidum* gaulois (1).

### § III. PIERRES TAILLÉES OU SCULPTÉES

Enfin les Romains ont exploité une carrière aux Fossotes qui appartenaient en partie à Nompatelize, et ils ont sculpté des statues sur le roc des montagnes environnantes.

Aux Fossotes de La Salle, la communauté de Nompatelize possédait 40 jours de terres incultes, la surface totale était d'environ 30 hectares; c'est en les parcourant, qu'on retrouve l'emplacement d'une carrière très ancienne. Le sol, en partie bouleversé, creusé et soulevé tour à tour, atteste le travail des fouilles, et les meules à bras de toutes dimensions trouvées longtemps parmi les débris, révèlent l'ancienneté de l'exploitation.

Il est probable que la carrière des Fossotes a été ouverte par les Gaulois, qui connaissaient les moulins à bras à 2 meules; seulement leur trace n'est pas nettement accusée. La marque de facture des meules qu'on a retrouvées est plutôt romaine.

(1) Absolument abrupt de tous les autres côtés, le deuxième des Jumeaux n'offre qu'une voie d'accès vraiment praticable. Elle est dissimulée derrière la montagne, la pente y est habilement ménagée et présente une montée relativement facile. A la partie supérieure, de chaque côté du chemin, sont entassés des blocs de pierre, jusqu'à un ancien défilé, qui était pratiqué entre deux roches parallèles. Là était la porte ou du moins l'entrée principale qui donnait accès sur la plate-forme fortifiée de la montagne.

Actuellement l'un des deux rochers a disparu, mais l'autre reste debout et accuse nettement un travail de main d'homme; une large entaille assez profonde y est creusée verticalement sur toute la hauteur; elle devait correspondre à une entaille du même genre sur le rocher parallèle. Dans ces rainures, glissait la porte, qu'elle ait consisté en plusieurs poutres, comme le veut Gravier, ou qu'elle ait été tout autre. Des fragments de tuiles ou de poterie retrouvés. dit-on, en creusant la plate-forme, ne laissent plus guère subsister de doute sur l'existence d'un ancien camp ou lieu fortifié.

Digitized by Google

On connaît suffisamment quels étaient les différents genres de meules adoptés par les Romains pour moudre leurs grains. Ils employaient toujours des meules en pierre; la forme était assez semblable à celle des cloches : le volant ou meule courante embrassait toujours le dormant ou meule gisante. Le volant supérieur était concave aux deux faces et servait à la fois de trémie pour verser le grain et de meule pour le broyer. On trouvait aux Fossotes ce volant supérieur présentant par ses deux faces concaves comme deux entonnoirs : les autres meules étaient, les unes convexes, les autres convexes en dehors, concaves à l'intérieur. En somme, il s'agirait là, paraît-il, de la carrière la plus vaste et la plus ancienne qu'on ait pu découvrir jusqu'à présent.

Après ces premières traces du travail des Romains, on voit imprimée la marque de leur génie sur le roc des montagnes environnantes, dans des statues païennes découvertes récemment, et surtout dans des lions parfaitement sculptés.

Grâces à Dieu, ces richesses archéologiques sont conservées à nos montagnes. Recueillies autour d'une même esplanade, cimentées sur le rocher, ces statues, dans leur rigide immobilité, ressemblent au sphinx antique, dépositaire et gardien des secrets d'un autre âge (1).

Malheureusement, presque toutes les sculptures sont informes et mutilées : deux lions seuls sont mieux conservés et révèlent le ciseau d'un habile sculpteur.

Le lion appartient évidemment aux Romains. « Cet animal, écrit Gravier, était inconnu avant eux dans les « Gaules... » Le sanglier était l'animal des « Gaules; »

(1) Rien de plus riant que le sentier qui conduit à cet étrange musée. Parfaitement tracé, il offre tous les genres de surprises. Sur les poteaux indicateurs, il est intitulé : « Promenade des lions. » Pris du fond de la Colline des eaux, il conduit, à travers bois et montagnes, sur les dessus de Housseras, à 2 ou 3 kilomètres du village.

Digitized by Google

c'était même l'emblème des Séquani, le premier des peuples gaulois. Au contraire, les Romains prenaient le lion pour emblème. « Dans ses attributs naturels, reprend Gra-« vier, c'est l'image de la force, de la noblesse, du cou-« rage. »

« Les Romains l'avaient adopté comme un symbole de « la puissance de leur empire. »

De ces vestiges de l'époque romaine, on aurait tort de conclure à une nombreuse population dans la région montagneuse des environs de Saint-Dié. Ce serait méconnaître le caractère purement stratégique des ouvrages énoncés ou leur cause simplement accidentelle.

Aucun de ces ouvrages ne se rapporte directement aux gens du pays et ne peut fournir sur leur nombre quelque induction sérieuse.

Si les Romains avaient établi des camps au Répy, à Mortagne, et peut-être sur la deuxième montagne des Jumeaux, c'était pour protéger leurs routes, dominer la frontière allemande, avoir vue sur la région montagneuse, et y empêcher tout rassemblement.

Quant à leurs voies, elles étaient pour eux des moyens de communication avec les grands centres stratégiques ou les pays qu'ils voulaient atteindre et conquérir. La voie du Répy servait probablement à relier Langres à Strasbourg. La voie qui passait au pied du premier des Jumeaux faisait la trouée des plaines de Rambervillers jusqu'à la montagne du Bonhomme.

L'exploitation d'une grande carrière de meules à moudre n'offre pas de données plus convaincantes. Il est évident qu'elle n'avait pas été entreprise pour les habitants du lieu; elle supposait des débouchés bien autrement considérables : les établissements romains, les régions populeuses de la plaine et surtout les riches plaines de l'Alsace.

Inutile d'insister pour quelques statues éparses généra-

Digitized by Google

lement trop peu reconnaissables : elles nous montrent le travail des Romains dans les régions environnantes; mais, encore une fois, elles ne nous parlent aucunement des habitants de la contrée.

Gravier cependant essaie de nous renseigner sur ce point. Avec Richer et Herquel, il nous apprend « qu'avant l'ar-« rivée du premier fondateur des monastères, il existait « une église sur la rive occidentale de la Meurthe, nommée « *Stivagium* (selon d'autres, *stivæ vallis,* vallée de la char-« rue, aujourd'hui Étival); que cette église est la plus an-« cienne des Vosges et que sa fondation est inconnue. »

Saluons et acclamons avec Gravier les fondateurs de cette église.

Ouvriers de la première heure, ils ont fait la trouée, en portant la cognée à nos sombres forêts des Vosges; ces vaillants pionniers ont ouvert la voie aux fondateurs des monastères et à la civilisation chrétienne.

Honneur à eux ! si leurs noms sont restés inconnus; l'église qu'ils ont élevée témoigne de leur zèle : elle nous montre en même temps à l'entrée de la vallée d'Étival un noyau de population, les premières semences du christianisme, sans d'ailleurs rien nous révéler au delà.

L'historien Gravier veut nous faire pénétrer plus avant. A partir du V^e siècle, il nous montre des migrations d'Allemands qui, fuyant l'invasion d'Attila, auraient pénétré dans le Val de Galilée par les gorges de Sainte-Marie-aux-Mines; il les suit, grâce aux noms allemands qu'ils auraient donnés aux lieux de station où ils s'arrêtaient et même se fixaient : « Veissembach, Geimengot, Rotenbach, Hurembach, aujourd'hui *Hurbache,* autant de pays situés sur la rive droite de la Meurthe. » « Sur la rive gauche, « une seule montagne porte un nom allemand, le Kam-« berg, montagne fourchue ou du Peigne, le premier objet « qui a frappé les nouveaux arrivants. »

Digitized by Google

Cette assertion de Gravier peut avoir du vrai. A un moment donné, sous la pression des guerres et des invasions, le courant d'émigration a pu être refoulé vers la région montagneuse de Saint-Dié, sans doute à la première invasion d'Attila, alors qu'il ravagea le pays allemand frontière depuis Bâle jusqu'à Mayence, mais ce courant d'émigration dut reprendre sa direction naturelle de l'âpre montagne aux riches plaines d'Alsace.

D'ailleurs, les données géologiques sont là nombreuses et convaincantes. Dans les fouilles pratiquées sur le versant des montagnes, du côté de l'Alsace, on trouve de très anciens fossiles et de nombreux ossements humains.

« Chaque jour, écrit le savant professeur Bleicher, on « découvre en Alsace de nouveaux gisements. »

Sur le versant occidental, du côté de Saint-Dié, le contraire a lieu : si les fouilles ont amené la découverte d'anciens squelettes humains, c'est dans les lieux où campaient, où étaient établis les Romains; par exemple, à Mortagne, à Marzelay (1).

Aussi, en 1890, Bleicher a-t-il pu écrire sur la période de l'invasion romaine : « Bien que cette phase secondaire « ait duré assez longtemps, car elle se confond avec la « période gauloise sur laquelle règnent beaucoup d'incer- « titudes, nous ne sommes pas encore suffisamment ren- « seignés sur les populations qui habitaient à ce moment « les Vosges. Point de documents authropologiques posi- « tifs sur cette période. Rien des indices de sa réalité « (comme) dans la plaine d'Alsace, où certains tumulus,

(1) « A Mortagne, près du versant de la montagne, on a exhumé des ossements « humains. A Marzelay, village à droite de la route de Saint-Dié à Raon, M. Si- « mon, professeur au collège de Saint-Dié, très versé dans les antiquités du pays, « a découvert des tuiles romaines et des fragments de poterie mince et d'une « pâte noire, semblables à ceux trouvés à Répy, quelques autres fragments « d'amphores et de vases ornés de reliefs, la tête d'une statue de femme à che- « veux tressés. » (*Note de Gravier*).

Digitized by Google

« contenant des armes typiques, telles que des épées, té-
« moignent en faveur de son existence. » (BLEICHER, *Les Vosges*, p. 289).

En réalité, comme le remarque Digot, « pendant la do-
« mination des Romains, il n'y avait pas ou presque pas
« de villages,... des cantons entiers étaient incultes, on
« n'avait encore guère pénétré dans les Vosges que pour
« y tracer des routes, et c'est à peine si de rares habita-
« tions étaient éparses ça et là au milieu de ces monta-
« gnes. »

Encore faut-il ajouter que les quelques montagnards qui existaient alors, durent disparaître presque complètement. Mal outillés, mal armés, mal défendus, en petit nombre, ils ne pouvaient tenir contre tous les fléaux déchaînés sur eux. Ils n'avaient plus seulement à lutter contre les éléments, les difficultés des lieux, l'inclémence du climat, mais contre les horreurs de la guerre, et cela pendant de longs siècles, dans toute la durée des invasions successives des Romains et des Barbares.

A ce moment, on vit des villes très populeuses disparaître entièrement, sans qu'il en restât pierre sur pierre. Tel fut dans les Vosges le sort des grandes cités romaines : *Solimariaca* et *Frumentaria,* aujourd'hui reconstituées à l'état de pauvres petits hameaux : Soulosse et Fruze.

Est-il étonnant que la dépopulation ait été à peu près générale dans les montagnes de Saint-Dié et des alentours?

Faute de bras pour les contenir, les forêts avaient repris leur marche envahissante; les rivières, la Meurthe et les autres cours d'eau s'étaient répandues dans les vallées. Qu'on lise les anciens hagiographes de nos contrées : l'auteur anonyme d'une vie de saint Dié (première moitié du XI^e siècle), Richer (1250), Jean de Bayon (1326). A proximité de la Vosge, ils parlent de villages, de populations éparses : à Romont on bâtit un château et saint Dié opère

Digitized by Google

son premier miracle; sur les bords de l'Arentelle, le pieux patriarche se heurte à quelques gens grossiers et sauvages qui le poursuivent et le chassent; mais, plus avant, les traces de vie s'effacent, pour disparaître à peu près complètement. Sur ce sujet, la *Société philomatique vosgienne*, dans ces dernières années (1), a publié un travail assez étendu d'Édouard Ferry, de Saint-Dié. Le savant érudit reprend l'étude de tous les anciens hagiographes, pour discuter leur témoigngage. Tout en rendant hommage à la mesure qu'il apporte dans cette discussion des textes, nous avons le regret de ne pouvoir nous associer complètement à ses conclusions. Un trompe-l'œil l'a fait dévier dès le point de départ, une idée très imparfaite de la vie religieuse l'amène à fausser complètement la vocation de saint Dié, son héros, si bien qu'à la fin de son travail, il voit des peuples à évangéliser, alors qu'il s'agit encore de solitudes à peupler. Par exemple, comment admettre sans réserves le portrait qu'Édouard Ferry nous trace d'un saint Dié, missionnaire, avec « son froc de bure, son bâton et *son chapelet ?* » (Page 291).

Ne prend-il pas saint Dominique pour saint Dié? Ne confondons pas le VIIIe siècle avec le XIIIe, ils ont tous deux fait éclore un souffle monastique également puissant sur l'Occident, mais avec cette différence que l'un enfantait des moines, l'autre des missionnaires. Au VIIIe siècle, les saints cherchent les déserts pour faire leur propre salut; au XIIIe, ils cherchent les foules pour les convertir. Or saint Dié et saint Hydulphe sont des moines, ils fuient le monde et viennent se cacher dans une vraie solitude. Bientôt, il est vrai, il s'établit un courant de population vers les cellules des religieux et vers les monastères. Est-ce qu'on n'a pas vu, en plein désert de la Thébaïde, des milliers et des milliers de religieux à la fois? Est-ce que

(1) Voir le Bulletin de 1890-1891, pages 233 à 309.

Digitized by Google

toutes les cellules des grands moines bénédictins ne sont pas devenues partout des centres d'attraction irrésistible? Les religieux en profitaient pour faire rayonner autour d'eux la lumière évangélique. Ils allaient plus loin, après le pain de la parole, ils distribuaient le pain matériel, se rappelant l'exemple du Maître qui ne voulait jamais renvoyer les foules à jeun. La bonté et la bienfaisance des religieux, quelquefois les miracles, avaient vite créé des centres populeux, mais auparavant leur Thébaïde était une solitude plus rigoureuse que l'ancienne; on ne voit pas les religieux du Val de Galilée émigrer au loin vers les grandes villes, comme l'ont fait maintes fois les solitaires de la Thébaïde, dans les périls de la chrétienté.

Avant tout, ils veulent travailler à leur salut, et chaque fois qu'ils peuvent se soustraire au monde, ils en profitent pour se plonger dans une solitude plus profonde et plus inaccessible. Témoins les deux patriarches : saint Dié et saint Hydulphe.

Après avoir fondé les monastères, consacré quelques oratoires dans les environs, saint Dié, sur la fin de sa vie, cherche à s'isoler davantage et passe ses nuits dans une cellule, au pied du Camberg. Pour refouler les multitudes qui ne cessent d'affluer, saint Hydulphe n'hésite pas à commander à son disciple saint Spin, par delà la tombe, et à lui interdire les miracles. C'est donc bien la solitude et une nouvelle Thébaïde que sont venus chercher, dans le Val de Galilée, les fondateurs des monastères, et le témoignage des siècles est là pour établir qu'ils ont trouvé la retraite qu'ils cherchaient.

En admirant la transformation actuelle, nous devons en reconnaître et en bénir les premiers auteurs. Ne soyons pas ingrats, et saluons l'œuvre des moines, des saint Leudin, des saint Gondelbert, des saint Dié, des saint Hydulphe et de leurs disciples.

Digitized by Google

Tour à tour ils ont fondé Étival, Senones, Saint-Dié, Moyenmoutier, et, plus tard, les hameaux et les villages qui en devaient dépendre.

ARTICLE 3

## PÉRIODE QUI SUIT LA FONDATION DES MONASTÈRES JUSQU'AU XIIme SIÈCLE

Nompatelize semble devoir être inscrit en tête des villages fondés par les religieux dans le ban d'Étival. Et ce n'est point une simple conjecture, un ancien document mentionne la construction d'une cellule de religieux à Nompatelize, avant celles de Saint-Michel, de La Bourgonce et de Saint-Remy, villages environnants; ainsi nous lisons dans des notes manuscrites anciennes, ajoutées à l'ouvrage de Jean Ruyr « sur les Antiquitez de la Vosge : »

Non des cellules contrite à un lieu dite a Nompatelise, fut dié a saint Aivre, la seconde fut dédiée a St Michel, la cellule y contruite sur une hauteur, les vilage sont la Vacherie, Saucera, Bréhimont, Herbaville, la troisième fut dédié à saint Denis, en un valon dit la Bourgonce, le village qui repont et lote du Bois.

Tout les vilage des susdite cellule sont tout paroissien a la parochial de Nompatelise pour y avoir bati un cure en l'an *1115,* a can cainquante pas a coté de la cellule, sur le chemin qui va au monastaire d'Estival, au dessus de l'encien monastaire ou résidait des monialle, une cellule y contruite qui fut dédiée à saint Remy, le village qui répont et St Remy (1).

(1) L'ouvrage auquel ces notes sont annexées était la propriété d'une ancienne famille de Nompatelize. L'antiquité de l'édition et des notes, au lieu d'en faire



Digitized by Google

La fondation de Nompatelize par les religieux dut ressembler à toutes les fondations du même genre. Au début, comme nous l'apprennent les anciens chroniqueurs, quelque religieux se détachait du monastère pour se bâtir une cellule dans les alentours; plusieurs compagnons venaient l'aider; ils s'occupaient ensemble à « esclarter les bois, « défricher et labourer la terre la plus voisine. »

Bientôt « les séculiers se joignent aux religieux pour en- « tendre au labourage de leur territoire, s'y (construisant) « des demeures pour y loger eux-mêmes et leurs bétails, « si qu'ils en firent des hameaux qui depuis ont pris forme « de village, au moyen de quoi il a convenu convertir les « dites cellules en Parochiales (1). »

Sans qu'on puisse rien préciser, il est probable que la première cellule de religieux construite à Nompatelize remonte au delà du IXe siècle (2).

Mais ce premier noyau de population fut sur le point d'être noyé dans le sang et enseveli sous les ruines. Au VIIIe siècle, les luttes des ducs d'Austrasie, les invasions des Huns ou Avares, les guerres annuelles de Charlemagne contre les Saxons, tout contribua dans nos contrées lorraines à ruiner le pays, à y faire régner la misère, la disette et la famine, à paralyser tous les efforts qui tendaient à développer des centres populeux.

Si l'on en croit Jean Ruyr, au milieu du VIIIe siècle, la famine en Lorraine fut si horrible qu'on vit se renouveler

apprécier la valeur, avait fait rejeter ce livre, qui était relégué aux combles depuis fort longtemps. Tout porte à croire que les notes ont été écrites peu après l'édition de l'ouvrage et empruntées à des données traditionnelles.

(1) V. Jean Ruyr, *Antiquitez de la Vosge*.

(2) Les religieux d'Étival, dans une lettre de 1703, parlent de chapelles à Saint-Michel et à Saint-Remy, au temps d'Othon le Grand et de Sainte-Richarde, ce que suppose évidemment la construction antérieure d'une cellule de religieux. En admettant sur la foi des manuscrits que les cellules construites à Saint-Michel et à Saint-Remy sont postérieures à celles de Nompatelize, nous sommes reportés, pour Nompatelize, à Charlemagne, ou même à des temps antérieurs.

Digitized by Google

les abominations du siège de Jérusalem, et que « l'homme fut contraint de se paistre de chair humaine. »

A l'invasion des Huns ou Avares qui suit, les ravages et les massacres sont tels qu' « en tous les monastères des « Jointures, Étival et Senones, il ne resta plus qu'environ « 6 ou 7 religieux. »

Dans de pareilles conjonctures, on comprend que tout développement de population devient impossible : la situation ne fait qu'empirer au IXe siècle et au début du Xe. Les vallées d'Étival et des alentours se voient sur le point d'être à nouveau transformées en déserts. Qu'on lise les lettres de l'évêque de Toul, Frotaire, qui vivait au IXe siècle, sous le règne de Louis-le-Débonnaire.

Il nous apprend qu'on a tué 220 loups dans les forêts de Moyenmoutier, depuis le commencement de son épiscopat.

Les invasions hongroises, aux débuts du Xe siècle, mettent le comble à cette désolation générale.

Commencées en Allemagne vers l'année 907, elles se répandent pendant un quart de siècle au delà du Rhin, jusqu'au versant occidental de la chaîne des Vosges.

C'est pour la vallée d'Étival une nouvelle époque de dévastation et de ruines. Les Hongrois ne sont pas encore sortis de la barbarie, leurs armées n'offrent que des hordes de mécréants qui massacrent tout sur leur passage.

Dès la première invasion (qui eut lieu vers 910), il est certain que l'abbaye d'Étival fut incendiée, et son territoire mis à feu et à sang. Quelques années après, en 917, le monastère est tellement ruiné que les religieux doivent l'abandonner complètement pendant trois ans.

Pour mettre un terme aux maux de nos contrées, il faut l'avènement d'Othon le Grand. Cet empereur d'Allemagne ayant imposé sa suzeraineté à notre Lorraine, la couvre de sa protection et lui procure quelques années d'une

Digitized by Google

paix réparatrice. Malgré tout, sous son règne, on ne voit encore que trois églises sur le territoire de l'abbaye d'Étival; l'église Notre-Dame à l'abbaye, les chapelles de Saint-Michel et de Saint-Remy. Comme l'écrivent les religieux d'Étival en 1703 : « C'est seulement longtemps après qu'on « a permis de faire deux autres chapelles à La Bourgonce « et à Nompatelize. »

Ainsi, par une étrange anomalie, quand il s'agit de la construction d'une cellule de religieux, Nompatelize vient en premier lieu, et quand il est question d'une chapelle, il ne vient plus qu'après plusieurs paroisses environnantes.

L'époque exacte à laquelle la première église de Nompatelize fut bâtie est difficile à fixer, cependant elle ne peut être reculée au delà du XIe siècle. Au commencement du XIIe siècle, on travaillait à la construction d'un presbytère, mais l'église était déjà érigée (1) et devenait paroissiale pour Nompatelize, Saint-Michel, La Bourgonce. Enfin les travaux héroïques des religieux portent leurs fruits. Le germe de la civilisation chrétienne qu'ils ont planté et cultivé, a surgi du milieu des ruines et des décombres; il s'est développé, malgré tout, pour arriver à son épanouissement complet : la paroisse.

(1) Peut-être, sans être trop téméraire, pourrait-on hasarder le nom du fondateur de la première église de Nompatelize. Ne se serait-il pas appelé Nopard ? Autrefois Nompatelize se disait « *Nopardi Ecclesia*, » église de Nopard.

Digitized by Google

# DEUXIÈME PARTIE

## DES COMMENCEMENTS DU XIIme SIÈCLE A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

---

### ARTICLE PREMIER

## XIIme SIÈCLE

### § I. PAROISSE DU HAUT-BAN

L'existence d'une paroisse, avec son centre à Nompatelize, n'est plus douteuse au XIIe siècle. Dès 1114, il est parlé de l'église dans de nombreux documents. En 1115, le presbytère était debout. A ce moment, les trois villages de Nompatelize, Saint-Michel et La Bourgonce furent réunis en une seule paroisse, appelée le *Haut-Ban* d'Étival. L'église-mère et le curé résidant étaient à Nompatelize (1). Pendant plus de cinq siècles, rien ne fut changé à cette organisation. Selon les circonstances, le curé du Haut-Ban était un religieux d'Étival ou un prêtre séculier nommé par l'abbaye, mais toujours il résidait à Nompatelize, et il n'y avait pas d'interruption dans le service paroissial.

(1) Voir pour tous ces renseignements, les annotations qui ont été citées plus haut et qui sont empruntées à un ouvrage de Jean Ruyr.

Digitized by Google

On comprend tous les avantages que présentait pour Nompatelize un pareil état de choses; aussi, en disparaissant, devait-il laisser des traces profondes dans le souvenir et des regrets dans le cœur des anciens habitants.

Tout cela est exprimé vivement en 1724, en une requête des habitants à l'abbé d'Étival. Entre autres doléances, ils rappellent avec amertume « l'avantage que leurs ancêtres « avaient d'avoir parmi eux un curé et une maison curiale, « dont les biens et les vestiges subsistent encore. »

Aujourd'hui en s'effaçant des esprits, les anciens souvenirs restent enracinés dans les entrailles du sol. On peut y retrouver l'emplacement de la première chapelle et du premier presbytère de Nompatelize.

Les fondations en ont été mises à nu dans la reconstruction d'une maison de ferme appartenant à M. Munier et louée à M. Béjéot (1896). Le nouveau bâtiment occupe en partie le terrain où étaient élevés le presbytère et la chapelle, il est situé près de l'ancien chemin d'Étival.

Tels sont les témoignages indiscutables qui permettent de reconstituer l'ancienne paroisse du Haut-Ban. Après l'avoir exhumée des vieux documents et des profondeurs du sol, dégageons l'histoire de Nompatelize et commençons par étudier son gouvernement.

## § II. TITRES QUI ÉTABLISSENT LA JURIDICTION DE L'ABBAYE D'ÉTIVAL A NOMPATELIZE

Au XIIe siècle, les habitants de Nompatelize dépendaient à peu près complètement de l'abbaye d'Étival. Les titres qui l'établissent sont signés successivement par Henri V et Frédéric Barberousse, empereurs d'Allemagne, alors suzerains des ducs de Lorraine; par les papes Innocent II, Eu-

Digitized by Google

gène III et Lucius III, par Conrard Probus, frère mineur, et Jean, évêques de Toul; enfin par Hillénius, archevêque et métropolitain de Trèves (1).

Le premier, Henri V, empereur d'Allemagne, parle de Nompatelize dans un diplôme de 1114; il cite « l'église de « Nompatelize avec ses dîmes et appartenances. » Il reconnaît que le tout, avec le droit de gouvernement sur les paroissiens, appartient au monastère d'Étival.

A partir de 1114, les titres de confirmation des droits et privilèges de l'abbaye se multiplient. On peut citer successivement les diplômes du pape Innocent III (1140); du pape Eugène III (1147); de l'évêque de Toul Henry (1161); de l'archevêque de Trèves, le métropolitain Hillénius (1161); de l'empereur Frédéric Barberousse (1171); du pape Lucius III (1181); des évêques de Toul Conrard Probus, frère mineur (1282), et Jean (1298). Inutile de reproduire la teneur de ces titres divers; ils ne sont guère que des confirmations les uns des autres, avec des expressions à peu près identiques. L'église Saint-Èvre est toujours expressément nommée; elle est donnée comme possédée, « avec ses dîmes et appartenances, » par l'abbaye d'Étival. Le droit de gouvernement sur les paroissiens est reconnu. *Regimen animarum tam clericorum quam laïcorum parochianorum, ecclesiarum scilicet Sanctæ Mariæ stivagiensis, cum capellis in banno tibi annexis.*

Ces titres assuraient à l'abbaye d'Étival une juridiction quasi-indépendante au temporel et une exemption presque complète au spirituel.

(1) Le détail de ces titres et d'autres renseignements précieux ont été puisés et copiés fidèlement dans le cartulaire de Dom Ligier. Ce manuscrit a été donné par Édouard Ferry à la Ville de Saint-Dié.

Digitized by Google

### § III. GOUVERNEMENT SPIRITUEL

Les abbés d'Etival étaient, avant tout, supérieurs spirituels des habitants de Nompatelize. Ils jouissaient de pouvoirs quasi-épiscopaux pour veiller au bien des âmes, à l'instruction du peuple, à l'administration des sacrements, à l'érection des églises, à la décence du culte.

Si l'abbaye d'Etival dépendait quelque peu de l'évêque de Toul, cette dépendance semble plus nominale que réelle. D'après un bref du pape Eugène III en 1147, le monastère d'Etival devait payer tous les ans quatre sols à l'archidiacre de Toul. Mais à part cette légère redevance, les religieux d'Etival paraissent complètements exempts de l'autorité épiscopale.

Qu'il s'agisse de l'ancien chapitre des Chanoines réguliers établis dans le monastère d'Etival jusqu'en l'année 1140, ou des religieux Prémontrés qui lui succèdent, les privilèges restent les mêmes : l'abbé des religieux est exempt comme l'ancien prévôt du Chapitre.

C'est ainsi qu'en 1161, après une contestation soulevée par Pierre de Montreux, archidiacre de Toul, Henry, évêque de cette ville, et son métropolitain Hillénius, archevêque de Trêves, reconnaissent aux abbés d'Etival le droit d'établir sur leurs territoires « des prêtres et des curés « sans avoir recours à l'évêque à qui ils n'ont pas à rendre « compte de leurs actions. »

### § IV. GOUVERNEMENT TEMPOREL

Supérieurs spirituels, les abbés d'Etival étaient encore seigneurs temporels de Nompatelize, avec une indépen-

Digitized by Google

dance presque complète vis-à-vis des ducs de Lorraine. Bien que les abbés d'Etival aient eu leur place dans les assemblées des États généraux de Lorraine, les ducs sur les terres de l'abbaye ne paraissent plus des suzerains proprement dits; mais plutôt des arbitres armés d'une autorité supérieure, des juges qui suppléent à l'autorité ecclésiastique dans les causes graves et capitales qu'elle ne peut juger, des protecteurs puissants qui, au besoin, prêtent aux abbés l'aide du bras séculier.

Comme le remarque très judicieusement Digot, l'indépendance d'un bon nombre d'abbayes se justifie suffisamment « par les circonstances critiques dans lesquelles la « société se trouvait; » il fallait pour se maintenir que les abbayes « fussent en état de se gouverner par elles-mêmes « et de repousser au besoin la force par la force. »

Souverains temporels, les abbés d'Étival avaient le droit de haute, basse et moyenne justice (1). En particulier, le droit exclusif de haute justice leur est reconnu sur le Haut-Ban par les ducs de Lorraine en 1309, et leur est confirmé en 1529, à l'encontre des prétentions du Chapitre de Saint-Dié.

Comme ils avaient la charge des pauvres, des infirmes et des indigents, ils étaient de riches propriétaires. Au moment de la Révolution, les religieux d'Etival possédaient trois fermes à Nompatelize : la Haute-Ferme de la Mense

(1) La haute justice donnait le droit de juger toutes les causes civiles ou criminelles (à l'exception de certains cas réservés) et de condamner à toutes les peines, mutilations de membres, marques de pilori, même à la peine capitale. Mais bientôt le souverain limita cette juridiction.

La moyenne justice avait un ressort plus limité, une sorte de contentieux qui connaissait des affaires correctionnelles, des procès de tutelle, etc.; elle pouvait condamner jusqu'à 40 sols.

La basse justice comprenait des délits de simple police, de voirie, de mésus forestiers, etc., n'entraînant pas plus de 10 sols d'amende.

Cette organisation d'une justice à trois degrés est la même qui s'est maintenue dans les tribunaux civils répartis aujourd'hui en justices de paix, tribunaux de première instance et cours d'appel.

Digitized by Google

conventuelle, qui comprenait environ 330 jours de terres labourables et une trentaine de fauchées de prés; la ferme de Biarville, qui contenait 80 jours de terre à cultiver et 80 fauchées de prés; enfin la ferme de Bouilly, avec 130 jours de terre cultivable et une trentaine de fauchées de prés. Les religieux avaient en outre épars ici et là, sur le territoire de Nompatelize, quelques champs et quelques prés d'une superficie totale de 20 jours environ.

### § V. TRIBUT

En retour des droits du seigneur abbé, les habitants lui devaient respect, dépendance et tribut.

Au XIIe siècle, le tribut était personnel, payé par les particuliers et non par la communauté. Il consistait principalement dans les dîmes, le cens, les corvées et quelques droits plus ou moins vagues et indéterminés (1). La dîme comprenait habituellement le dixième de certaines récoltes; elle devait être consacrée aux besoins du culte et à l'entretien du clergé; elle a été remplacée par le budget des cultes.

Le cens venait des Romains; c'était un droit qu'on percevait sur les terres et qui répond aujourd'hui aux contributions foncières. Le cens perçu par les monastères portait au XIIe siècle le nom de « taille de Saint Remy (2). »

Les corvées consistaient dans des ouvrages manuels que l'on accomplissait pour les monastères, par exemple, à des travaux dans la campagne ou sur les chemins pour les manœuvres; des ouvrages d'aiguille ou de couture pour les femmes; des charrois pour les voituriers. Le corvéable

(1) Ce n'est guère qu'à la fin du XIIIe siècle que les monastères des Vosges octroyèrent la grande charte, « sur les plaintes et murmures de leurs sujets. »

(2) Échue à la Saint Remy.

Digitized by Google

avait droit à la nourriture, pain, ail, sel et eau, qu'on lui portait à la campagne; viande et tourteau qui lui étaient réservés pour le repas du soir à la maison.

D'autres droits étaient assez mal définis. Par exemple, dans les sessions de justice, on pouvait exiger une sorte de patente du tavernier et d'étalage pour celui qui exposait des comestibles. Dans les mêmes sessions, les gens de métier qui avaient un procès : tisserands, charpentiers et maçons, étaient tarifiés et payaient des frais judiciaires, sans compter un droit fixe et les amendes qui revenaient à l'abbé.

Inutile d'indiquer certaines redevances peu importantes, comme des lanières d'écorce de sapin qu'on devait fournir pour l'éclairage du monastère. En somme, le gouvernement des abbés d'Étival était celui de l'Ancien Régime, avec les adoucissements qui ont fait dire partout, au sujet des supérieurs religieux : « Il fait bon vivre sous la crosse. »

Sous ce régime, les habitants de Nompatelize vivaient heureux et paisibles à l'ombre du monastère, quand un drame sanglant vint jeter le trouble dans les consciences et l'effroi dans les cœurs.

## ARTICLE II

# XIII^me^ SIÈCLE

Ce drame commence avec le XIII^e^ siècle, se déroule en grande partie à Nompatelize et se termine près des confins de la paroisse.

Au premier acte, sur la route de Nompatelize à Autrey,

Digitized by Google

l'évêque de Toul, Renault de Senlis, est poursuivi et lâchement assassiné avec plusieurs gens de sa suite.

Au deuxième et dernier acte, sur le chemin de Nompatelize à Saint-Dié, au Void-de-Parupt, le duc de Lorraine venge la mort de l'évêque Renault en tuant de sa propre main son oncle Mahérus, grand prévôt de Saint-Dié.

Dans cette tragédie, c'est Mahérus qui joue le rôle principal. Son nom réveille des échos trop douloureux dans nos montagnes, il est lié à celui de Nompatelize par des liens trop intimes, hélas! pour que nous ne lui donnions pas une place à part dans ce récit.

« Mahérus, Maheu ou Mathieu, était fils de Frédéric, « seigneur de Bitche et de Ludomille de Pologne, petit-fils « de Mathieu Ier, neveu de Simon II, frère de Frédéric III, « oncle de Thiébaut I et de Thiébaut II, ducs de Lorraine. « Tout présageait le brillant avenir de ce noble rejeton des« tiné à l'Eglise (1). A six ans, en effet, il obtint une pré« bende dans les cathédrales de Toul et de Saint-Dié, de« vint plus tard grand archidiacre de la première de ces « églises, grand prévôt de la deuxième, et fut nommé en « 1198 au siège épiscopal de l'antique cité leuquoise (2).. »

Les divers ducs de Lorraine qui se succédaient, ses frères ou neveux, mirent naturellement leur puissance à son service : ils croyaient honorer la famille ducale, en obtenant pour lui toutes les grandeurs ecclésiastiques : ils se trompaient étrangement. Mahérus n'avait aucune vocation, il devait faire le déshonneur de sa famille, mais auparavant, il fit la désolation de l'Église.

(1) C'était alors l'habitude des familles princières : l'aîné des fils succédait à son père, et, en montant sur le trône, se chargeait de faire parvenir ses frères aux premières dignités de l'Église ou de l'État, de manière à leur assurer une situation digne de leur naissance. Trop souvent l'Eglise gémissait de ces ministres qui lui étaient imposés sans vocation.

(2) Notes archéologiques de M. l'abbé Chapelier. (V. Bull. *Soc. phil. vosg.*, année 1887-88, p. 103 et suiv.

Digitized by Google

Tout d'abord, il avait charmé la foule : ses libéralités, son équipage princier, la distinction de ses manières, la noblesse de sa figure lui attirèrent la sympathie et lui acquirent une certaine popularité ; mais le clergé ne se laissa pas éblouir par ces dehors brillants, et le Chapitre le dénonça en cour de Rome comme un évêque mondain, indigne de son caractère sacré et un administrateur prodigue. Après une enquête sur sa conduite, le Souverain Pontife n'hésita pas à le déposer, au risque de blesser au cœur le duc de Lorraine son frère. En même temps on lui donnait comme successeur sur le siège de Toul, Renault de Senlis, fils de Guy de Senlis, seigneur de Chantilly et de Marguerite de Clermont, en Beauvoisis.

« Maheu se fixa dès lors à Saint-Dié et bâtit, entre les « deux églises, avec les pierres d'une tour en ruines, un « repaire où il se livra sans contrainte à ses instincts dis- « solus. La noble maison de Lorraine, dont il était la honte, « ne put souffrir sa vie déréglée. Le duc Frédéric III, son « frère, lui fit de sanglants reproches, l'expulsa de Saint-Dié « et rasa son habitation mal famée.

« Dès l'année 1203, Mahérus avait construit près de Saint- « Dié un château d'où il exerçait le brigandage et la rapine. « Cette forteresse s'élevait à droite à l'entrée de la vallée « de La Bolle, fièrement assise sur un des contreforts des « sommets de la Tête-de-Biche, de la Madeleine et du Cler- « mont. Emplacement admirablement choisi, il se termine « du côté de La Bolle par une roche abrupte, dénudée, jadis « plus étendue, car, en la contournant par le bas, on aper- « çoit d'énormes blocs couchés sur le flanc de la montagne, « dont ils furent violemment détachés. La roche forme un « promontoire étroit, rétréci à ses extrémités, un peu rem- « pli vers le milieu, où l'on peut mesurer une superficie « presque plane, d'environ 30 mètres sur 70. Tel est l'em- « placement du château de Mahérus. Il n'en reste aucune

Digitized by Google

« trace, sinon quelques pierres qui m'ont semblé des moël-
« lons.

« Mais bientôt le père de Maheu, son frère et d'autres
« seigneurs lorrains s'unirent pour renverser, vers la fin de
« l'année 1206, la forteresse maudite de Clermont. Dès lors,
« Maheu, sans asile, courut monts et forêts, suivi d'une
« meute considérable. Fatigué de vagabondage et de chas-
« ses prolongées, il se reposait de préférence dans un
« ermitage dédié à sainte Marie-Madeleine, au sommet de
« la montagne du Clermont (1). » (Notes de M. l'abbé Chapelier.)

Ainsi, après avoir été vomi par l'Église, il se voit renié par les siens et par la noblesse du pays. Il n'a plus pour compagnie que des gens sans aveu qui le poussent à la vengeance. Furieux, il cherche sur qui assouvir sa rage. Le pape et ses parents lui échappent : ils sont trop haut placés; c'est Renault de Senlis qui sera sa victime.

L'évêque Renault voyageait à proximité, visitant les monastères voisins :

« Le jour de Pâques, 26 Mars 1217, disent les chroni-
« queurs Richer, de Senones, et Jean, de Bayon, il séjourna
« au monastère Saint-Sauveur, puis gagna Senones avec
« une suite imposante de religieux et de clercs, compagnie
« qu'il aimait et qui lui était singulièrement attachée. Ma-
« hérus, averti, dépêche deux espions pour s'informer
« adroitement de l'itinéraire du prélat. Les espions, ac-
« cueillis sans défiance dans l'abbaye de Senones, revin-

(1) « Dans la seconde moitié du XIe siècle, vivait à Moyenmoutier un religieux « nommé Hugues. Transporté d'une admirable dévotion, emporté par un attrait « spécial vers une vie toute entière de contemplation, de solitude, de pénitence, « il avait déjà fondé les ermitages de Romont, Léomont et Xures, lorsqu'il se « retira sur le Clermont. Il y dédia une chapelle à sainte Marie-Madeleine; mais « troublé par l'affluence des chasseurs, il se mit en marche vers l'Occident, s'ar- « rêta dans un gracieux vallon au milieu de la forêt des Ternes, où il bâtit en « 1097 l'ermitage qui devint plus tard le prieuré de Belval. » (Notes de M. l'abbé Chapelier.)

Digitized by Google

« rent le lendemain matin et annoncèrent au grand prévôt « que le projet de l'évêque était de se rendre le jour même « à Autrey en passant par Étival (1).

« Le lundi de Pâques, en effet, l'évêque de Toul, après « la célébration solennelle du Saint-Sacrifice, prit un léger « repas, gagna Moyenmoutier, s'y arrêta quelques instants, « traversa rapidement Étival et se dirigea vers Autrey, où « il devait passer la nuit. Au sortir de la Bourgonce, le « cortège s'engagea dans un étroit défilé ; d'un côté, la mon- « tagne boisée, escarpée, inaccessible, et d'autre part, un « marais profond, entouré d'arbres. C'est là que Mahérus « tendit un piège à Renault de Senlis ; des deux côtés du « chemin, il fit abattre et disposer avec symétrie les buis- « sons et les arbres : de la sorte, ni piétons ni cavaliers ne « pouvaient s'écarter de la voie ni se dérober par la fuite.

« A peine l'évêque est-il entré dans la gorge fatale, tout- « à-coup des malfaiteurs, envoyés par Maheu, s'élancent « du poste où ils étaient embusqués, jettent à bas de son « cheval Étienne, abbé de Saint-Mansuy, le frappent, le « dépouillent, blessent et dévalisent les clercs éperdus, « abordent Renault de Senlis, le maltraitent et le détrous- « sent. Enfin un nommé Jean, natif de Saint-Dié, le frappe « d'un couteau trois fois par devant et deux fois par der- « rière, le laisse sans vie, nu, au fond du marais, et em- « porte les dépouilles.

« Maheu, pendant cette sauvage agression, se tenait à « distance, une arbalète à la main. Bientôt ses complices « lui racontent ce qui s'est passé et le conduisent près de « la mare où gisait le cadavre de l'évêque. Le grand prévôt « constate lui-même la mort de la victime, tourne bride « avec ses trop fidèles sicaires, et se réfugie dans la mon- « tagne. L'endroit où s'accomplit ce drame sanglant est fa- « cile à déterminer. Tout au fond de la vallée de la Bour-

(1) La route qu'il devait suivre traverse Nompatelize et La Bourgonce.

Digitized by Google

« gonce, à cent mètres environ du chemin qui conduit à « Mortagne, à droite une maison s'élève, et près de l'habi- « tation, sur la lisière des sapins, coule une fontaine dans « un bassin circulaire en pierres de taille. C'est là que Re- « nault de Senlis fut assassiné et que fut dressée, j'ignore à « quelle époque, une croix commémorative. Elle subsista « longtemps, peut-être même n'est-elle pas détruite, car « les vieillards se rappellent une ancienne croix, aujour- « d'hui emmuraillée à l'intérieur de la maison bâtie en cet « endroit de pénible souvenir (1). »

Ce qui subsiste encore, c'est l'horreur du crime de Maheu, avec la mémoire de la prompte justice qui en fut faite, sur les lieux mêmes témoins de l'attentat.

Thiébaut Ier venait de succéder à son père sur le trône de Nancy. Neveu du coupable, il était, avant tout, justicier inflexible. Il tenait, du reste, à dégager hautement sa responsabilité et à se mettre au-dessus de tout soupçon de complicité dans la conduite de son oncle.

Se faisant accompagner des seigneurs de sa cour, il vient à Saint-Dié quelques mois après le crime. Maheu l'apprend et descend secrètement à la ville, dans l'intention d'avoir une audience et d'obtenir son pardon; mais des amis, après avoir sondé le terrain, l'en dissuadent. Alors il retourne dans la montagne, son refuge habituel.

« Le mardi de la Pentecôte, le duc monte à cheval, et « suivi de Simon de Joinville, il prend le chemin de Nom- « patelize, en passant par Bémont (2). Ils étaient déjà arrivés « au Void-de-Paru; au moment où ils vont traverser le gué « du petit ruisseau, ils voient venir Maheu qui, poussé,

(1) M. l'abbé Chapelier.

(2) Autrefois, les montagnes consacrées au culte de saint Michel portaient le nom de *Bellus mons*. Ainsi Bémont doit signifier la montagne sur laquelle s'élève l'église de Saint-Michel. Le penchant de cette montagne est toujours sillonné par le chemin que suivait le duc : c'était l'ancienne voie romaine, devenue aujourd'hui, en cet endroit, la vieille route de Rambervillers à Saint-Dié.

Digitized by Google

« dit-on, par une force mystérieuse, marche droit à eux. « A la vue de son oncle, le duc ne peut maîtriser son in- « dignation; se tournant vers son compagnon : « Si tu « m'aimes, dit-il, délivre-moi de cet homme. » — Dieu « m'en garde, messire, je ne porterai jamais la main sur « un homme de sa qualité. — Alors donne-moi ta lance. Et « s'emparant de l'arme de Simon de Joinville, il court sus à « Maheu. Se voyant perdu, le criminel est tombé à genoux « et demande grâce; le duc est impitoyable, il frappe, et « justice est faite (1).

« Des passants ayant trouvé le corps du grand prévôt « couché sans vie dans le ruisseau, le relevèrent et l'em- « portèrent à Saint-Dié. L'Église lui refusa les honneurs de « la sépulture, et le cadavre conduit à l'ermitage de Cler- « mont, resta quelque temps suspendu sous le toit de « l'oratoire de la Madeleine dans un cercueil de bois. Il fut « enfin jeté dans une fosse profonde destinée à prendre les « bêtes fauves, et dans la suite recouvert de bois et de « pierres (2). »

Où se trouvait cette fosse? Sans doute dans le voisinage de la chapelle de la Madeleine. Mais revenons sur le théâtre de cette terrible exécution, qui fut plus tard marqué d'une croix.

« Le signe de la rédemption recouvrit pendant des siè- « cles le théâtre de ce lugubre drame. Sur la route de « Saint-Dié à Rambervillers à la sortie de Saint-Michel, à « l'angle gauche du Rupt-de-Paru se trouve un bloc de « grès, quadrangulaire et mesurant environ 80 centimètres. « Tout autour un bourrelet en forme de petite corniche; « sur chacune des faces latérales, une grande rose fruste, « empruntée aux armoiries du Chapitre de Saint-Dié, et sur « la face supérieure, au centre, une entaille destinée à

(1) *Chronique de Moyenmoutier* de Jean de BAYON.
(2) M. l'abbé CHAPELIER.



Digitized by Google

« recevoir une colonne. C'est tout ce qui reste de la *croix* « *de Maheu.* Il y a quelques années, les débris de l'antique « monument gisaient à côté de la route (1). »

Dernière épave d'un passé disparu, ou « pierre d'achoppement et de scandale, » comme dit saint Paul, jetée sur le bord du chemin pour rappeler au passant le crime de Maheu et sa punition, mais contre laquelle la foi de nos pères n'alla pas se heurter; leur robuste bon sens ne rendit point l'Église responsable des crimes de son indigne ministre. L'horreur qu'il avait inspirée avait fait place à une sorte de pitié pour une si triste mort et une sépulture si infamante. D'ailleurs, qui était le premier coupable, au fond, de lui ou de sa famille, dont l'ambition l'avait voué à l'état ecclésiastique dès le berceau, sans consulter ses goûts ni sa vocation? Ambition sacrilège qui avait jeté le deuil dans l'Église, le déshonneur dans la maison ducale et le scandale dans tout le pays. C'était une victime avant d'être un criminel.

La pitié fut plus forte que le dégoût, les bonnes âmes s'en vinrent déposer des croix sur la fontaine de la Madeleine, et le signe de la miséricorde étendit son ombre sur la terre arrosée de son sang (2).

Après ce double drame dont notre sol fut le théâtre, le nom de Nompatelize, un instant trop célèbre, retombe dans l'obscurité et l'histoire n'en fait plus mention; il faut arriver au siècle suivant pour y voir surgir des faits historiques.

(1) M. l'abbé CHAPELIER.

(2) Ces notes sur Mahérus, ainsi qu'un grand nombre d'autres, dans la suite de la notice, nous ont été communiquées gracieusement par M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de lui en témoigner notre sincère et profonde reconnaissance.

Digitized by Google

ARTICLE 3

## XIVme SIÈCLE

Au XIVe siècle, l'affranchissement des communes cherche à prendre son essor, la vie municipale s'est éveillée sous le souffle fécond de l'Eglise : le serf va graduellement se transformer en bourgeois et le tenancier en propriétaire, Nompatelize devient une commune, comme il est devenu centre de paroisse, par le bienfait des religieux d'Étival.

En ce siècle, dans tout le ban d'Étival, les communes étaient constituées, et les abbés voulaient ajouter à leur autonomie. Dans ce but, en 1310, ils remplacèrent la servitude personnelle par les charges des communautés ou villages pris dans leur ensemble.

Malheureusement ce nouveau régime devait présenter les plus graves inconvénients.

En affaiblissant l'autorité outre mesure, il donnait corps à l'esprit de révolte. En face d'une communauté qui résistait, l'autorité ne trouvait plus aucun particulier à punir individuellement : les moyens de défense qui lui restaient étaient inefficaces, comme la confiscation des villages jusqu'à satisfaction. Ainsi l'abbé de Moyenmoutier eut beau faire preuve de toute la modération possible, comme le reconnaît Gravier, il faillit échouer dans la confiscation provisoire de Denipaire en 1455. Il ne faut pas s'en étonner : les communautés se trouvaient beaucoup mieux armées que les particuliers pour la résistance, d'autant plus qu'elles pouvaient s'unir et s'unissaient réellement par des fédérations. Ces difficultés ne seront aplanies qu'au siècle sui-

Digitized by Google

vant, grâce à la charte de 1464; en attendant, c'est la convention de 1310 qui aura force de loi.

A peine venait-elle d'être conclue, qu'on vit apparaître un fléau beaucoup trop commun dans notre histoire de Lorraine : la famine et son terrible cortège. Provoquée par des pluies torrentielles, elle commence dès l'an 1314 et ne finit qu'en 1319. La mortalité fut telle que certains historiens vont jusqu'à dire qu'elle enleva un tiers de la population. Au témoignage des chroniqueurs, « les loups, « enhardis par la faim, entraient dans les villages pour « enlever ce qu'ils rencontraient, et l'on vit des malheu- « reux détacher des gibets les corps des suppliciés et se « procurer ainsi une horrible nourriture (1). »

Un peu plus tard, en 1349, un autre fléau vint dévaster à nouveau tout le pays : la peste noire qui dépeupla l'Europe, après l'Asie et l'Afrique. « En cette dite année 1349, « rapportent les chroniques de Metz, avec la mortalité de « la peste qui était lors, régnait encore une autre maladie « plus dangereuse provenant avec crachats de sang et si « contagieuse que non seulement par contagion de l'ung « à l'aultre, mais de regarder l'ung à l'autre, estaient sur- « pris de la dite maladie de laquelle nulz n'échappaient. »

La fin du XIVe siècle ne paraît pas avoir été plus heureuse; on n'est plus au temps de Saint-Louis et de ses successeurs immédiats, qui réprimaient les actes de brigandage et les rendaient de plus en plus rares. L'anarchie, en France, montée sur le trône avec le soi-disant règne de Charles VI, a son contre-coup dans notre Lorraine, où l'on voit s'abattre des nuées d'aventuriers. Ils pillent et ravagent tout sur leur passage, ne respectant ni religion ni morale, et préludant ainsi aux désastres qui ouvrent l'histoire du XVe siècle. Le seul soulagement qui peut adoucir tous ces maux est la charité des moines. Les auteurs les plus hosti-

(1) Voir DIGOT, *Histoire de Lorraine* (tome II, 217).

Digitized by Google

les aux religieux sont obligés de le constater. Gravier, malgré ses préventions, avoue qu'on doit inscrire « La Bienfaisance » sur la devise des moines au XIVe siècle.

ARTICLE 4

## XVme SIÈCLE

### § I. COMMENCEMENT DU SIÈCLE

Loin de terminer les maux de la Lorraine, les commencements du XVe siècle sont une des époques les plus lamentables de notre histoire. L'invasion des Anglais en France, et les ravages des pillards dans les provinces avaient mis partout le comble au désordre et provoqué tous les excès. Si l'on en croit le journal d'un bourgeois, les laboureurs quittaient les champs et se disaient entre eux : « Fuyons au bois avec les bêtes fauves. » « Adieu « les femmes et les enfants. » « Faisons le pis que nous « pourrons. » « Remettons-nous à la main du diable. »

Trop souvent on passait des paroles aux actes, au point que le XVe siècle a pu être appelé, avec raison, le tombeau des mœurs. Le scandale envahissait la noblesse, le peuple et jusqu'à l'Église. On sait qu'il fallut un miracle pour sauver la France. Dieu, dans notre Lorraine, suscita celle qui reste notre gloire la plus pure : Jeanne d'Arc. Grâce à elle, le siècle qui s'était levé dans la honte et le sang, ne tardait pas à s'illuminer de gloire, pour aboutir, vers son déclin, à une paix radieuse et féconde.

C'est ainsi qu'à Nompatelize et dans tous les pays dépen-

Digitized by Google

dant du monastère d'Étival, la deuxième moitié du XVe siècle vit s'accomplir la plus belle œuvre de conciliation et de paix : il s'agissait d'une convention qui devait procurer un accord de trois siècles et plus, la charte du 19 Février 1464.

### § II. CHARTE DE 1464

Les doléances des habitants d'une part, les réclamations de l'abbé de l'autre, avaient provoqué des conflits qui se terminèrent par une transaction réglant d'une façon définitive les droits de l'abbé et les franchises communales. Le duc Jean la sanctionna de son autorité souveraine.

Elle reconnaît à l'abbé les droits de haute, moyenne et basse justice. A ce titre, les habitants sont tenus de se trouver à ses PLAIDS ANNAUX.

On appelait ainsi des audiences qui se tenaient annuellement vers les commencements de l'hiver. L'époque la plus habituelle était la Saint-Martin ; en cas d'empêchement, l'abbé pouvait fixer une autre date à sa volonté.

Un magistrat délégué par lui convoquait la communauté, tout chef de famille absent était mis à l'amende. Généralement on commençait les sessions par le règlement des amendes; on « les échaquait, » c'est-à-dire qu'on prenait connaissance de tous les procès-verbaux faits au courant de l'année par les banvards ou forestiers (les gardes chargés de veiller sur les forêts et les héritages), et l'on fixait le chiffre des amendes encourues par les délinquants.

Une des questions les plus importantes agitées au plaid était le renouvellement de la municipalité : maire, lieutenant du maire (adjoint), sergent (huissier), greffier, etc...

Les habitants avaient le droit de présentation, et l'abbé devait choisir parmi les candidats qu'ils lui proposaient. On ne formait jamais plus de trois listes. Aux deux pre-

Digitized by Google

mières, l'abbé pouvait rejeter, sans raison, les candidats. A la dernière, il gardait le choix parmi tous les élus, et pouvait revenir aux premiers noms rejetés tout d'abord. Ainsi la communauté était gouvernée par des hommes de son choix; comme le maire avait en grande partie les attributions de juge de paix, en basse justice, elle avait plus de liberté et de garanties, sous ce rapport, qu'aujourd'hui.

Enfin, c'est au plaid que l'on rappelait les anciens règlements de police en vigueur, qu'on en promulguait de nouveaux, que les particuliers ou la commune faisaient entendre leurs doléances. Bref, l'on y discutait sur les intérêts, les droits et prétentions du seigneur abbé et de ses sujets. Après cet exposé, l'importance du plaid bannal ne peut échapper à personne. Une plume des plus autorisées a pu l'écrire avec justesse : « C'est là que se con-« centre toute la vie municipale, là que l'on voit éclore, « l'une après l'autre, nos franchises municipales, là que « l'on prend sur le fait les vieilles coutumes locales, les « mœurs, les habitudes, les traditions de nos populations « rurales (1). »

Malheureusement, sur le territoire d'Étival, tous les procès-verbaux de séances ont été perdus, et on en est réduit aux indications beaucoup trop sommaires du Cartulaire de Dom Ligier.

Après le règlement du plaid bannal, la charte parle de la répression *des délits, des amendes* à encourir. La nomination des banvards ou forestiers était laissée toute entière aux villages ou communautés, ils devaient être au nombre de six, et ils étaient chargés de la garde des forêts et des héritages. Les amendes pour délits étaient généralement peu considérables. Elles étaient doubles sur les propriétés de l'abbaye, où il est probable que

(1) *La Justice à Vittel avant 1789*, par l'abbé PIERFITTE, curé de Portieux.

Digitized by Google

les délits étaient plus sérieux et la surveillance moins active.

Pour chaque bête prise en délit sur un terrain particulier, on était condamné à 5 sols d'amende; sur les propriétés de l'abbaye, à 10 sols. Ces amendes étaient payables à l'abbé, si on causait du dégât dans les prairies portant regain, l'amende était de 2 gros pour les prés de l'abbaye, et d'un gros pour les prés des particuliers.

Les délits de pêche n'étaient pas punis plus sévèrement. Quand deux ou trois délinquants étaient surpris ensemble avec engins, ils payaient à l'abbé huit sols d'amende. Dans les forêts, les dégâts étaient plus à craindre, on y conduisait des troupeaux de porcs (1) : si on dépassait le nombre fixé, on s'exposait à la confiscation des animaux surnuméraires (2).

*Le tribut* consistait en taille, redevances et corvées.

La taille dite de saint Remy, devait être payée annuellement par les particuliers, après avoir été fixée par l'abbé.

La redevance annuelle, dans chaque maison, était en nature de trois bichets d'avoine; en argent, de trois ou de cinq deniers d'oboles, selon le cas.

Le détail des corvées imposées aux habitants est dressé ainsi par Gravier :

« Chaque charrue doit 4 jours de travail; ceux qui n'ont « qu'une charrue pour deux (en doivent) autant; ceux qui « font la journée de charrue recevront pour nourriture,

(1) Le rapatriement des porcs égarés était des plus faciles : tous, en général, portaient en croupe gravée au fer rouge, la lettre initiale du nom de leur village. A Nompatelize, la coutume de marquer les porcs et de les réunir en troupeaux a persisté longtemps après la Révolution.

(2) Habituellement la confiscation était temporaire. En constatant les délits, les gardes avaient soin, quand il leur était possible, de gager, c'est-à-dire de saisir une pièce à conviction : cheval, vache, mouton, porc, etc..., de ramener l'animal au greffe. Le propriétaire ne pouvait dégager l'animal qu'en signant le procès-verbal au « *rapport,* » qui devait être jugé et échaqué au plaid suivant.

Digitized by Google

« chaque jour, 12 miches et du potage; en carême, point « de potage et 16 miches.

« Les habitants doivent personnellement 2 jours de cor- « vée à scier les blés; si ces corvées étaient insuffisantes « pour le service de l'abbaye, tous les habitants sont re- « quis, moyennant 6 deniers et 12 miches par jour, les « femmes ne recevront que 4 deniers et 12 miches.

« Ils doivent, de plus, une journée de fauchaison, et « ceux qui ne savent pas faucher, une journée de fanai- « son. Item, une journée à bêcher les meix (jardins) et « une journée à les sarcler.

« Les habitants sont tenus d'aller à Colroy et à Plain- « faing, pour charroyer tous les vins du monastère et de « l'abbaye, à leurs risques et périls (1), moyennant un pot « de vin et trois miches. Ils doivent aller chercher les « blés en la ville d'Ainvaux, aux mêmes conditions.

« Chaque char doit conduire à Noël une charrée de bois, « que l'on appelle le cogneul de Noël.

« Dans les cas de réparation, reconstruction et construc- « tion, les habitants sont tenus au transport de tous les « matériaux sans exception, soit au monastère, soit dans « les fermes ou ailleurs. La basse paroisse est chargée de « faucher le pré dessous le Vivier et faire le guet au mo- « nastère, et, en temps de guerre, curer les fossés et ré- « parer les fortifications et clôtures. »

Avec les charges, la charte énumère les droits des sujets. Un des plus importants est le droit *d'usage et de glandée* dans les forêts, sauf sur la montagne du Répy qui appartenait exclusivement à l'abbaye.

Avec le droit d'usage, les habitants pouvaient couper dans les forêts tout ce qui était nécessaire pour leur bois de chauffage et pour la construction de leurs maisons.

(1) Il s'agissait du vin que le monastère tirait d'Alsace et faisait venir par Plainfaing et Colroy.

Digitized by Google

Gravier ajoute le droit de vendre le bois mort, il est probable qu'il s'agissait comme ailleurs du bois mort et du « mort bois, » ce que nous appelons le bois blanc.

D'après le droit de glandée, chaque habitant pouvait mener trois porcs dans la forêt en payant à l'abbé 3 gros, et si on en mettait trois de plus, on payait 6 francs.

Le droit de glandée s'appliquait aux glands, aux faînes et aux autres fruits forestiers qui peuvent servir à la nourriture des porcs. Ce droit avait une sérieuse importance, car les hêtres et les chênes étaient nombreux dans les forêts. Le hêtre est une espèce de bois très envahissante, et de temps immémorial, il a toujours occupé une large place dans le boisement des montagnes. Le chêne est moins commun, ce qui n'empêche pas, d'après plusieurs auteurs, « qu'il aurait autrefois couvert une partie des Vosges (1). »

Les Fossottes en particulier étaient, d'après Gravier, couvertes de chênes séculaires.

Dans ces conditions, le droit de glandée ne pouvait qu'être très avantageux, d'autant plus que les porcs étaient en très grand nombre. Au temps de nos ancêtres, comme nous l'apprend Amédée Thierry, les forêts étaient remplies de porcs ; quelquefois on les abandonnait à eux-mêmes, et, devenus sauvages, ils acquéraient une grosseur énorme et devenaient fort dangereux.

Témoin ce porc qui, en 1572, fut pendu à Moyenmoutier pour avoir dévoré un enfant.

A Nompatelize, on ne voit rien arriver d'aussi tragique : toutes les condamnations que l'on doit prononcer en pareille matière portent sur l'abus du droit de glandée. Pour ne citer qu'une seule année, en 1567, deux sentences sont prononcées, l'une contre Andreux de Biarville, l'autre contre un nommé Jean Noël.

Andreux se voit confisquer 9 porcs qu'il conduisait en

(1) Voir Bleicher, *Les Vosges, le sol et les habitants*, p. 186.

Digitized by Google

fraude dans la forêt, en dehors du nombre que lui accordait la loi. Il s'en remet à la grâce de l'abbé d'Étival.

Jean Noël est condamné à une amende pour avoir outrepassé ses droits, en ramassant des glands dans la forêt.

Le droit de glandée était très avantageux, mais bien plus encore celui d'usage. Tous ces droits ont été remplacés par d'autres à la Révolution : est-ce toujours à l'avantage du pauvre?

Sous le règne de Stanislas, les habitants exigèrent qu'on leur fit une part et des lots séparés; mais si largement que les attributions purent être faites, elles n'offrirent pas les mêmes avantages qu'autrefois, et on vit les habitants multiplier leurs réclamations jusqu'après la Révolution. Satisfaction a été donnée plus ou moins complètement aux communes, mais les anciens droits de jouissance, pour les particuliers, restent à jamais abolis.

*La pêche,* dans la charte, était réglementée ainsi qu'il suit :

En tous temps, les habitants étaient autorisés à pêcher seul à seul, à la main et à volonté au ruisseau, à l'exception du *rupt de l'abreuvoir,* depuis le moulin jusqu'à la Meurthe. En carême, aux jours de jeûne, tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, on pouvait pêcher dans la Meurthe toujours seul à seul et sans engin prohibé.

La charte se termine par l'indication de l'impôt de mainmorte en cas de décès sans enfants, et par la reconnaissance des droits de juridiction ecclésiastique et temporelle de l'abbé.

Au moyen de tous ces droits dont le monastère devait se contenter, l'abbé devait gouverner doucement ses sujets, et, dans le cas d'offenses, conspirations, monopoles et alliances, le prince en devait connaître pour s'appliquer les amendes ou les attribuer à l'abbé.

Digitized by Google

## § III. NOTRE-DAME DE BOUILLY

En même temps que s'établissent, comme on vient de le voir, la paix et la concorde, la foi se maintient et l'on voit se propager de plus en plus la dévotion à la Sainte Vierge.

Nos bons ducs donnent l'exemple, en particulier, René II, l'héroïque vainqueur de Charles le Téméraire, celui qui, avec ses infortunes et ses gloires, a écrit la plus belle page de notre histoire de Lorraine.

En 1470, ouvrant le testament de son père, René II de Lorraine, y lisait cette clause touchante :

« Veut et ordonne que par mon très cher et isné fils, « René de Lorraine, soit fait en sa personne, deux voya- « ges par moi promis à Notre-Dame de Sion-les-Vaudé- « mont, qu'il fera du lieu de Vézelize à pieds, l'un nu « pieds et l'autre chaussé, en l'hermitage de laquelle église « de Sion je veux et ordonne être distribué pour la ré- « fection, emparement et entretement d'iceux, la somme « de 100 francs monnaie de ladite comté. »

Ces exemples de nos ducs avaient leur retentissement jusqu'aux plus petites bourgades, jusqu'aux plus humbles hameaux; c'est ainsi qu'à Nompatelize, vers cette époque, un sanctuaire fut élevé à la Sainte Vierge, le sanctuaire de Bouilly.

Le fondateur est le curé même de la paroisse, frère Didier de Moyen, religieux d'Étival.

Non content d'avoir érigé ce sanctuaire, frère Didier y établit plusieurs fondations.

L'érection de la chapelle et les fondations sont relatées en détail dans un acte conservé aux archives d'Étival.

Frère Didier y est reconnu fondateur « d'une chapelle

Digitized by Google

« qu'il a fait construire à Bouilly, sur Nompatelize, parti-
« culièrement en l'honneur de la Sainte Vierge. »

La donation qu'il affecte au service de la chapelle est de 50 francs ½ octroyés « au prieur et au couvent, sans que « l'abbé puisse y avoir aucune part. »

Les fondations consistent en messes, processions et chants pieux auxquels s'obligent les religieux d'Étival.

Une messe doit être dite à la chapelle chaque semaine; les religieux, pour l'acquitter, peuvent choisir le jour de la semaine qui leur convient, à part certains jours fixés qui sont « toutes les solennités de Notre-Dame, le lendemain « de Pâques, le 1er de l'an, auxquels jours les dits prieur « et religieux du couvent sont obligés de dire la messe à « la dite chapelle. »

Le mercredi des fêtes de la Pentecôte, une procession doit avoir lieu au chant du *Salve Regina,* suivi de la Collecte et de l'Oraison, après quoi on monte en haut de la chapelle devant une croix que le frère Didier promet de faire ériger, et on termine en chantant *O Crux, ave.*

Pour perpétuer cette belle fondation, le revenu était minime : « un franc pour la dite procession, » et un autre franc à la disposition du prieur et du couvent; enfin dix gros laissés pour l'entretien de la chapelle, de la toiture et du luminaire.

Heureusement la piété des habitants et des abbés d'Étival ne tarde pas à suppléer à l'insuffisance des revenus et des ressources.

En 1525, le jour de saint Gengoult, Michel Chavin, de Nompatelize, afin d'avoir part aux prières, donnait deux jours de terre dont le revenu devait être consacré à l'entretien et au service religieux de la chapelle de Notre-Dame de Bouilly. A la chapelle étaient attenantes une maison, une ferme et un ermitage.

En 1511, François Fagnoz, abbé d'Étival, s'était engagé

Digitized by Google

aux réparations de la chapelle, de la maison et de la fontaine de Bouilly, les revenus appartenant au couvent.

Au siècle suivant, en 1627, un autre abbé, Jean Frovart, augmentait la mense conventuelle de l'ermitage.

Actuellement, la chapelle et l'ermitage ont disparu ; un seul souvenir religieux a persisté, la petite source qui venait sourdre au pied de l'ermitage a gardé le nom de fontaine de saint Fiacre.

Quant à l'ancienne ferme des moines, rebâtie aujourd'hui, elle fut mise à feu et à sang en 1870.

Le propriétaire fusillé sur sa porte, la maison incendiée, un cadavre qu'on se dispute et qui finalement devient la proie des flammes, une veuve éplorée, des enfants en larmes qui ne trouvent plus à recueillir que les ossements calcinés d'un époux, d'un père, telles furent les scènes d'horreur dont Bouilly fut alors le théâtre. Notre-Dame de Bouilly n'était plus là pour protéger son ancien sanctuaire, la guerre en supprimait les dernières traces et consommait ainsi l'œuvre de la grande Révolution.

Mais n'anticipons pas sur les évènements, et arrêtons-nous au XVIe siècle.

ARTICLE 5

## XVIme SIÈCLE

Au XVIe siècle, Nompatelize et les pays environnants furent exposés à des invasions de toutes sortes : la plus dangereuse fut celle du protestantisme.

Digitized by Google

## § I. PROTESTANTISME

Introduites par la vallée de Schirmeck, les doctrines de Luther s'infiltrent peu à peu dans les régions de Senones et aux alentours. Pour appuyer, par la force, les idées de la Réforme, les paysans protestants d'Allemagne s'avancent une première fois jusqu'à Saint-Dié (7 Septembre 1525), une deuxième fois jusqu'au cœur de la Lorraine en 1587. A Saint-Dié, ils sont repoussés par les bourgeois de la ville. Dans leur invasion de 1587, ils se voient refouler en France et écraser par Henri III.

Le ban d'Étival ne fut pas à l'abri de ces incursions.

Conduites par le prince d'Orange, des bandes de Huguenots y vinrent jeter l'épouvante. Au premier bruit de leur approche, l'abbé du monastère, Jean de Mézières, prit la fuite avec plusieurs de ses religieux : ce fut le fils d'un savetier de Rambervillers, un religieux du nom d'Antoine Doridant, qui organisa la résistance. Grâce à lui, la défense fut des plus vigoureuses, les ennemis durent faire un siège en règle et livrer plusieurs assauts. Enfin le nombre l'emporte, les protestants triomphent, promènent l'incendie à travers les bâtiments du monastère, saccagent le territoire et le mettent au pillage.

Cette tragédie sanglante devait avoir son épilogue dans l'église de Nompatelize. L'abbé Jean de Mézières, ayant fui devant le danger, avait abandonné son troupeau. C'était une désertion en face de l'ennemi. Les religieux s'en souviennent et veulent, plus tard, donner à leur abbé un suppléant de leur choix. Dans cette intention, ils tentent un conciliabule et une sorte d'élection en l'église de Nompatelize, vers les années 1574-1575. Jean de Mézières ne pou-

Digitized by Google

vait accepter la volonté de ses religieux, sans briser sa crosse et abdiquer.

Il regarda comme non avenue l'élection qu'on voulait lui imposer. Quant à un coadjuteur, il le choisira lui-même et nommera Antoine Doridant, le vaillant défenseur du monastère. Après plusieurs contestations, ce choix est accepté par les religieux (1).

## § II. SORCELLERIE

Après le protestantisme, une autre invasion laissa malheureusement des traces de son passage à Nompatelize : la sorcellerie.

D'après Dom Calmet, cette contagion nous serait venue vers 1553 des bandes indisciplinées qui suivaient Albert de Brandebourg et qui initièrent bon nombre de Lorrains à plusieurs abominables pratiques.

Tels furent les ravages de cette contagion qu'on dut la combattre partout, dans les pays luthériens, calvinistes comme dans les pays restés catholiques. On en vint jusqu'à édicter la peine de mort contre les coupables.

De ce chef, en 1589, une femme à Nompatelize est condamnée à être brûlée (2).

En 1611, quatre accusés sont poursuivis, une femme et trois hommes. La première est mise à la question ; les trois autres, est-il dit, font des « confessions volontaires. »

Tous sont convaincus de crime de « sortilèges et vénéfices » et abandonnés à la justice du duc Henri II (3).

Ces procès de sorcellerie ont été flétris par tous nos historiens modernes, qui les ont exploités comme un thème

(1) Voir l'histoire des Prémontrés de Hugo.
(2) Voir le Cartulaire de Dom Ligier.
(3) Voir les archives de Meurthe-et-Moselle, série B 8707.

Digitized by Google

inépuisable. Ils n'y voient que de pauvres victimes de la crédulité publique exploitée par le fanatisme religieux.

Qu'il y ait eu des erreurs judiciaires ici comme ailleurs et même plus qu'ailleurs, c'est probable, mais qu'il n'y ait eu que des victimes et pas de coupables parmi ces misérables livrés au feu par la justice criminelle des ducs de Lorraine, c'est ce qu'il est impossible d'admettre aujourd'hui.

A part quelques infortunés, victimes des passions aveugles de la foule, les sorciers étaient généralement des gens tarés, ayant ce que l'on appellerait aujourd'hui un casier judiciaire.

Aussi le crime de sorcellerie se complique très souvent de plusieurs autres qui sont *de droit commun* et qui suffisent à motiver la rigueur des lois, par exemple : attentats contre les mœurs, la propriété ou la vie du prochain.

Nous pourrions ajouter que ce n'était pas seulement la société qui avait à se défendre contre les pratiques abominables de la sorcellerie, mais aussi l'Église ; car elles n'étaient pas moins antireligieuses qu'antisociales. De là cette prescription de Moïse portant déjà peine de mort contre les fauteurs de sortilèges et de maléfices. (Ex. XXII, 18.)

Si nous nous sommes arrêtés un instant sur cette question jadis si contestée, c'est qu'elle semble reprendre de l'actualité. Qu'est-ce en effet que l'occultisme, le spiritisme et toutes ces évocations qui commencèrent par faire tourner les tables et finirent par faire tourner les têtes, sinon la sorcellerie du Moyen âge qui vient jeter le défi au scepticisme moderne et rouvrir un procès que l'on croyait fermé depuis deux siècles? On niait l'existence de Satan ou du moins son intervention dans le monde, et le voilà qui s'affirme par des manifestations multiples et constatées presque scientifiquement; attendons qu'il ait dit son dernier mot, pour condamner sans appel les rigueurs légales déployées au XVIe siècle.



Digitized by Google

## § III. AGRICULTURE, ARTS, INDUSTRIE ET COMMERCE

Une autre invasion qui fit moins de bruit au XVIe siècle, c'est celle des pommes de terre, dont l'introduction dans les montagnes fut le signal de leur richesse, une véritable révolution économique.

Connue longtemps avant Parmentier dans la vallée de Celles, la pomme de terre reste au début d'une qualité inférieure, uniquement employée à la nourriture des bestiaux. Petit à petit la culture s'étend, s'améliore et fournit aux habitants de la montagne une de leurs plus précieuses ressources. Comme la pomme de terre était une récolte et qu'elle remplaçait d'autres produits soumis à la dîme, le tribut fut exigé sur ce fruit de la terre comme sur les autres, ce qui donna lieu à des réclamations nombreuses jusqu'à la Révolution.

On doit encore mentionner, pour mémoire, l'introduction de la première imprimerie à Saint-Dié dans les dernières années du XVe siècle, par le chanoine Gauthier Lud. Comme c'est l'enfance de l'art, les ouvrages imprimés ne seront connus que plus tard à Nompatelize et aux environs. En même temps que l'imprimerie, le commerce et l'industrie commencent à se développer; on fait en grand la vente des planches de sapin, ce qui amènera peu à peu le déboisement des montagnes. Bientôt la diminution progressive des eaux arrête les scieries, oblige de conserver les forêts et prévient ainsi un déboisement général qui aurait été des plus dangereux.

Digitized by Google

ARTICLE 6

# XVIIme SIÈCLE

Avec le XVIIe siècle, l'histoire de Nompatelize devient plus féconde, les libertés communales se développent, les campagnes commencent à respirer plus à l'aise, l'agriculture et l'instruction vont prendre leur essor sous l'impulsion des abbés d'Étival.

## § I. INSTRUCTION

L'instruction a toujours été le premier souci de l'Église catholique. Aussi le Val de Galilée, plus directement soumis à son influence, se distingue dès le XVIe siècle dans ce mouvement intellectuel. Et ce n'est pas sans fierté que nous constatons le rang pris par Nompatelize dans cette marche vers le progrès. Malheureusement les registres ne remontent pas au delà de 1614; mais, dès cette époque, nous y trouvons mention « *du maistre d'escole* » ou « régent, » et tout nous fait croire que l'école communale n'est pas une institution récente alors, car c'est déjà un service organisé, avec programme scolaire, registre matricule, inspections et même instruction obligatoire, comme il est facile de l'induire d'une visite d'inspection du 13 Novembre 1697.

L'abbé d'Étival, frère Siméon, y ordonne « au sieur curé « de faire incessamment le rôle des enfants qui doivent « être envoyés à l'école, par un homme de Biarville et un « autre du dit Nompatelize. »

Digitized by Google

Il parle de « ses *règlements plusieurs fois réitérés* » au sujet du « régent d'école. » Dans toutes ces injonctions, il fait preuve d'une fermeté et d'une diligence qui ne pouvaient manquer de porter les plus précieux fruits.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir dans les anciens registres et documents, presque tous les habitants de Nompatelize et de Biarville signer très bien et très lisiblement.

Il existe encore à la mairie une pièce de 1724 qu'on peut consulter : elle nous garde les signatures très lisibles de la plupart des chefs de famille d'alors, soit de Nompatelize, soit de La Bourgonce. Plus tard, avant 1789, d'après un relevé qui a été fait sur les actes de l'état civil, dans l'espace de dix années consécutives, on constate 1154 signatures réelles pour 22 croix remplaçant les signatures.

## § II. JUSTICE

L'Église n'est pas moins vigilante pour réprimer les mauvais instincts que pour développer les bons; aussi voyons-nous, sous son action, les institutions judiciaires marcher parallèlement avec les institutions scolaires, parfois même les précéder. A cette époque, la justice devait se montrer très rigoureuse, car l'audace des criminels appelait les rigueurs de la loi, un seul fait le prouvera : de 1473 à 1626 (dans une période de 150 ans), la statistique relève 2.643 lettres de rémission accordées par les ducs de Lorraine pour homicides. Or, s'il y eut près de trois mille graciés, combien davantage furent exécutés !

A Nompatelize et à Biarville, une cause particulière semble avoir favorisé le développement de la criminalité. Ces deux villages étaient traversés par la grande route de

Digitized by Google

France en Allemagne (1) ; il est probable qu'un passage aussi fréquenté, à proximité de forêts profondes, favorisa la venue de brigands et de nombreux aventuriers. Ainsi le mal était grand, le remède devait être énergique, et il le fut.

L'an 1600 s'ouvre par un incendie qui dévore plusieurs maisons de Biarville. La fille Floratte, convaincue d'en être l'auteur volontaire, est condamnée.

En 1620, nouveau crime dans ce hameau ; un certain Briot est convaincu d'un incendie ; nouvelle condamnation.

D'autres affaires criminelles suivent celles-là, et plusieurs fois la peine capitale fut prononcée ; mais le manuscrit que nous avons sous les yeux ne donne pas le nom des coupables.

En ces circonstances extrêmes, l'abbé, comme prêtre et comme religieux, ne pouvait plus prononcer en dernier ressort : il devait laisser à d'autres le soin de porter une sentence capitale, et il importe d'établir quelle était la manière générale de procéder.

Pour la haute justice et les causes criminelles, la procédure était à peu près la même à travers toute la Lorraine, et il est facile de la reconstituer d'après de nombreux documents. Elle était loin d'être aussi sommaire qu'on s'est plu à le répéter.

Dès le XVIe siècle et surtout au XVIIe, rien n'y manquait des lumières dont la justice aime à s'éclairer : informamations, interrogatoires, témoignages, avis des juges compétents, avocat pour la défense, constitution d'un jury et d'un tribunal des assises, toutes les garanties possibles étaient accordées à l'accusé.

(1) Dans une lettre de 1724, les habitants de Nompatelize, Biarville, etc., expliquent qu'ils sont obligés de garder avec soin leurs maisons le dimanche, parce que la grande route de France en Allemagne passe au milieu de leurs villages.

Digitized by Google

Les premières enquêtes étaient faites par les officiers municipaux et judiciaires du ban, ils recueillaient les informations; après quoi, ils procédaient à l'audition des témoins et à l'interrogatoire du prévenu.

Quelquefois la question était appliquée, mais on s'en tenait généralement aux aveux renouvelés dans la suite.

Le dossier une fois constitué était envoyé aux maîtres échevins de Nancy (1), ils pouvaient arrêter ou non les poursuites, selon qu'ils jugeaient la prévention plus ou moins fondée.

S'ils « *plaidaient coupable,* » le tribunal qui se prononçait en dernier ressort était une sorte de jury constitué avec les habitants choisis par le peuple, prêtant serment avant de siéger.

Étant sur place, ils étaient mieux à même de connaître le prévenu et de juger les faits.

On les rassemblait extraordinairement pour entendre la lecture de toutes les pièces du procès; ils entendaient la plaidoirie de l'avocat chargé de la défense, pouvaient faire comparaître à nouveau les témoins. Quand leur conscience était suffisamment éclairée, ils délibéraient à part, quelquefois ils remettaient la décision à plusieurs jours; enfin ils prononçaient leur jugement et rendaient la sentence à la pluralité des voix.

Sur le territoire d'Étival, voici comment on procédait à l'exécution des criminels condamnés.

Ils étaient reconduits à la prison d'Étival, et quelques jours après on les livrait au bras séculier, à la justice du prince.

Les gens de l'abbé et ceux du duc de Lorraine se rencontraient au pont de la Chenal des Moitresses, entre Saint-Dié et Saint-Michel.

(1) Au XVIe siècle, Nompatelize est donné par Louis dans sa grande géographie, comme relevant du baillage de Nancy.

Digitized by Google

Là se faisait la livraison des condamnés à mort qui étaient menés à Saint-Dié par les gens du prince.

C'est toujours dans cette ville qu'eut lieu l'exécution des criminels du Haut-Ban-d'Étival, jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France en 1766.

### § III. MINISTÈRE PAROISSIAL

Pendant que l'instruction se développait, que la justice était administrée avec fermeté, le ministère sacré continua pendant quelque temps à s'exercer régulièrement à Nompatelize et dans tout le Haut-Ban-d'Étival (1).

En effet, depuis l'érection d'une cure en 1115 jusqu'en 1627, on ne voit pas qu'il y ait eu la moindre interruption dans la série des curés du Haut-Ban à Nompatelize. En 1627, ce curé était un prêtre séculier nommé par l'abbé d'Étival; il avait nom Chappon et desservait tout le Haut-Ban : Nompatelize, Saint-Michel et La Bourgonce. C'est seulement le 10 Avril 1627, peu après la réforme des Prémontrés (2), que ce prêtre séculier est obligé de quitter la paroisse pour faire place aux religieux. Il exigea et obtint comme indemnité des abbés d'Étival, une rente annuelle de 100 francs.

### § IV. GUERRES DE LORRAINE

Ce premier changement qui avait déjà son importance, fut suivi d'un bouleversement complet dans le service re-

(1) Voir sur la paroisse du Haut-Ban, plus haut, page 21.

(2) L'auteur de la réforme était Dom Servais Layruel, né en 1580 et mort en 1631. Cette réforme fut introduite à Étival en 1627, sous l'abbé Jean Frouard.

Digitized by Google

ligieux, la situation et l'administration de toute la paroisse. L'invasion des Suédois en 1635 ou 1636 en fut la première cause.

Hérétiques et barbares, les Suédois se livrèrent dans notre catholique Lorraine, à des horreurs et à des infamies sacrilèges que la plume se refuse à décrire. Objet d'épouvante pour les masses, leur nom est resté synonyme de vandales et de démons déchaînés. A Nompatelize, ils n'épargnèrent rien : église, presbytère, maisons particulières, tout fut incendié. Là, comme partout, ils laissèrent derrière eux la misère, la peste et une dépopulation effrayante.

A ce moment, raconte Digot : « La plupart des villages « ne comptaient plus que deux, trois, quatre, cinq, six, « douze, quinze et vingt ménages, beaucoup étaient aban- « donnés et ont fini par disparaître. »

Les années qui suivirent furent presque aussi calamiteuses. Pendant un demi-siècle, la Lorraine est un champ de bataille sans cesse foulé aux pieds par les armées françaises.

La misère devient telle, au rapport du chroniqueur Jean Hérandel, que « près de Château-Salin, une femme tua et « dévora sa mère, que dans les villages de Frenelle-la- « Grande, d'Hymont, deux filles assassinèrent des enfants « pour se repaître de leurs cadavres. » — « Les laboureurs « et les artisans n'étaient pas seuls malheureux, reprend « Digot, presque toutes les familles nobles étaient tombées « dans un état voisin de l'indigence; il en était de même « des ecclésiastiques. Les curés qui desservaient les pa- « roisses et n'avaient le plus souvent d'autre revenu qu'une « portion de la dîme, étaient fréquemment exposés à mou- « rir de faim ! On fut contraint de vendre les vases sacrés « pour fournir aux dépenses du culte et le roi (Louis XIII « qui occupait alors la Lorraine) fit distribuer, aux moines

Digitized by Google

« et aux religieux, des rations de pain, semblables à celles « que l'on donnait aux soldats. »

Saint Vincent de Paul dut distribuer aux pauvres de Lorraine près de seize cent mille livres, sans parler de plus de quatre cent mille livres en nature et en objets mobiliers. Telles furent les ruines accumulées en ces malheureux temps, qu'il fallut un siècle pour les réparer.

L'église de Nompatelize fut vite restaurée, grâce au zèle des habitants et des religieux; mais il n'en fut pas de même des habitations incendiées. Le presbytère ne fut reconstruit qu'au siècle suivant, après de longs débats en 1724; quant aux autres habitations, pendant longtemps on n'en put rebâtir qu'un petit nombre.

Si l'on en croit Léon Louis, dans sa grande géographie des Vosges, en 1710 tout Nompatelize ne comptait que 22 ménages.

## § V. FIN DU XVII^e SIÈCLE

La situation ne comportait plus la présence habituelle d'un curé résidant. Le prêtre qui était chargé du ministère paroissial résidait à l'abbaye d'Étival, et il était choisi parmi les religieux. Les instructions sont encore multipliées, plusieurs religieux s'y emploient, mais la messe n'est plus donnée qu'alternativement et chaque quinze jours, un dimanche à Nompatelize et l'autre à La Bourgonce (1).

Il convient cependant de remarquer l'importance que garde l'église de Nompatelize, malgré l'étroitesse de ses

(1) En 1706, le même religieux qui avait dit la messe à Saint-Michel, venait biner alternativement à Nompatelize et à La Bourgonce, de quinzaine à autre. C'est ce que déclarent frère Siméon, abbé d'Etival, et Joseph Rolin, prieur, dans une pièce conservée aux archives de Meurthe-et-Moselle, série B, 297.

Digitized by Google

proportions et l'état de délabrement qui a suivi l'incendie. Elle ne sert plus, comme au XVIe siècle, aux conciliabules des religieux d'Étival, mais elle mérite une mention spéciale dans les brefs des souverains Pontifes, qui attachent à la visite de cette église les plus précieuses indulgences.

En 1664, Alexandre VII accorde une indulgence plénière pour le jour de la Quinquagésime. En 1668, Clément IX octroie une nouvelle indulgence pour le jour de l'Assomption. Enfin, en 1696, Innocent XII accorde une troisième indulgence plénière pour le jour de la fête patronale. En même temps qu'elle s'enrichissait d'indulgences, l'église de Nompatelize devenait le siège d'une confrérie, aujourd'hui plusieurs fois séculaire : la confrérie de Saint-Èvre, fondée en 1667 par Nicolas Idoux. Les registres qui restent à la fabrique conservent fidèlement les noms de tous les confrères depuis la fondation jusqu'à nos jours. Ils forment un livre d'or où chaque famille tient à voir inscrire son représentant et qui témoigne de la constance dans les habitudes religieuses des habitants. En même temps que la religion se développe, l'administration temporelle de la communauté de Nompatelize n'est pas négligée.

Comme tous les registres paroissiaux de l'époque, ceux de Nompatelize fournissent, sur ce point, les détails les plus intéressants. On peut y voir en particulier, une curieuse ordonnance portée en 1697, par frère Siméon, abbé d'Étival, au sujet de la nomination d'une sage-femme en titre. On y constate la vigilance des abbés pour tous les détails de l'administration temporelle, aussi bien que pour l'administration spirituelle.

Digitized by Google

ARTICLE 7

# XVIIIme SIÈCLE

Après le XVIIe siècle, avec le XVIIIe commencent en France les ravages du philosophisme, du jansénisme, de l'incrédulité, ces redoutables précurseurs de la grande Révolution française. Mais en Lorraine, nos ducs étaient revenus. Expulsés d'abord par la politique ambitieuse de Richelieu, ils avaient recouvré leur duché au traité de Riswick, et, avec le duc Léopold, dès le commencement du XVIIIe siècle, s'ouvre une ère nouvelle de prospérité matérielle et religieuse. Le règne de Léopold fut particulièrement réparateur pour les monastères et les pays qui en dépendaient.

« Au commencement du XVIIIe siècle, sous le règne de « Léopold, écrit Digot, les abbayes lorraines étaient des « séjours bien favorables à l'étude. Les mœurs y restè- « rent pures, les intrigues et les fruits du jansénisme y « furent à peu près inconnus. Situés pour la plupart loin « des villes et dans des séjours enchanteurs, les monas- « tères bénédictins et ceux de l'Ordre des Prémontrés ve- « naient d'être rebâtis avec une grandeur presque royale. »

En effet, à Étival, le frère convers et religieux prémontré Nicolas Pierson, reconstruisait une des ailes du couvent et commençait la bâtisse de deux tours devant le portail de l'église. Hugo, abbé du monastère, prenait place par ses écrits, dans la liste des historiens les plus distingués et les plus précieux à consulter. Dans la dépendance du monastère, tout accuse un état de progrès continu. Les

Digitized by Google

ruines des Suédois se réparent, la population décimée par les malheurs du siècle précédent se relève peu à peu. Les habitants de Nompatelize et de La Bourgonce en témoignent dans une lettre de 1724. Ils écrivent, en parlant de leurs villages, que « les peuples se sont grossis considé-« rablement, notamment depuis l'heureux retour de Son « Altesse Royale dans ses États » (le duc Léopold), aussi le village de Nompatelize qui comptait seulement vingt-deux ménages en 1710, avait quatre cent cinquante habitants en 1789.

Un autre témoignage nous est fourni par les contrats de l'époque. Plusieurs portent sur des sommes relativement importantes et prouvent qu'un certain nombre d'habitants jouissaient d'un revenu sérieux (1).

Une nouvelle église dut être construite vers 1714 (2) : c'est ce que semblent établir, malgré certaines obscurités, les anciens registres de comptes de la fabrique, et, dix ans plus tard, on bâtissait le presbytère. Il faut remarquer pourtant que la construction de la maison de cure donna lieu à de longs débats. Sur ce sujet, les habitants des communautés du Haut-Ban s'accordaient difficilement entre eux, et l'idée d'un curé résidant à Nompatelize souleva plus d'une objection de la part des religieux du monastère. Les plus anciennes réclamations qui se rapportent

(1) La minute de deux contrats est conservée aux archives d'Épinal. Le premier est daté de 1711. Le 1er Avril 1711, Joseph Richard, de Nompatelize, ban d'Étival, a vendu, jusqu'au réachat, à Charles Dautriche, « grand doyen et chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, présent et acceptant pour lui ses héritiers et ayant cause, une rente de 55 francs lorrains, payables par chacun an,... dont le terme au 1er Avril de l'an 1712, et continuant ainsi... jusqu'au réachat, rente assignée sur un pré contenant environ 7 charrées de foin, et le pré de l'Étang... » sur le territoire de Nompatelize, moyennant 1.100 francs lorrains.

Une deuxième vente du même genre date de 1720. Acquêt par Bernard Dufort, grand prévôt de Saint-Dié, d'une rente de 70 francs de Lorraine (valant 30 livres tournois), moyennant 600 livres tournois (1.400 francs de Lorraine).

(2) L'emplacement qu'elle occupait autrefois est marqué par une croix en bas du village.

Digitized by Google

plus ou moins directement à l'érection du presbytère actuel et qui se trouvent consignées aux archives, datent de 1703; elles sont adressées à l'abbé d'Étival par les habitants de La Bourgonce, Nompatelize, La Salle et Biarville, qui se plaignent de n'être pas desservis comme ils y auraient droit, eu égard à l'augmentation de la population et du casuel : ce qui les expose à la négligence de leurs devoirs pendant la vie, et à la privation des Sacrements à l'article de la mort. En réponse à ces doléances, le prieur et les religieux d'Étival représentent à l'abbé qu'ils sont réellement à l'abri de tout reproche. Les anciens titres ne font aucune mention du service religieux de La Bourgonce, de Nompatelize et hameaux adjacents. Malgré tout, deux chapelles ont été établies dans ces deux petits villages : on y dit la messe alternativement aux jours de dimanche et de fête, et on a commis jusqu'à trois religieux pour l'instruction des peuples. Est-il possible d'en faire davantage pour des populations aussi peu nombreuses et « diminuées à peu près de moitié ? » D'après les « religieux, les « habitants des hameaux de La Bourgonce, de Nompate- « lize et de Biarville ont mauvaise raison de se plaindre « qu'ils ne s'acquittent pas du devoir religieux comme ils « y sont obligés. Ce n'est pas faute d'instruction de caté- « chisme, de prédication, ni de l'administration des Sacre- « ments en santé et en maladie, s'ils étaient aussi portés « à leurs devoirs que leur pasteur est zélé pour leur ins- « pirer de la pitié et de la dévotion, ils ne se plaindraient « que d'eux-mêmes, et de ne pas répondre à toutes les « peines qu'il se donne jour et nuit et dans tous les temps « les plus fâcheux pour être bons chrétiens, et même pour « les soulager et assister corporellement dans leurs mi- « sères et leurs infirmités. »

Au reste, et c'est par là que les religieux terminent leur réponse, on a offert aux habitants des paroisses susdites

Digitized by Google

« de leur donner un curé résidant sur les lieux, s'ils veu-
« lent lui faire bâtir un presbytère. »

La construction d'un presbytère était le nœud de la difficulté : comme on hésitait à le trancher, la question dut être assoupie jusqu'en 1721. A cette époque, l'affaire fut reprise par Bourcier, procureur général de Lorraine, et elle devait être poussée à bout.

Les habitants de Saint-Michel surtout firent une vive opposition. Finalement, au bout d'un an ou deux, l'accord se fit.

L'abbé avait cédé le terrain et consenti à ce que la grand'messe fut chantée tous les dimanches et tous les jours de fête dans chacune des chapelles de La Bourgonce et de Nompatelize.

En revanche, toutes les communautés du Haut-Ban s'engagèrent à la construction du presbytère. Il fut achevé en 1724.

Le Père Voisin, qui restait curé du Haut-Ban, résida dès lors à Nompatelize, où il mourut le 28 Avril 1741, après un long ministère des plus pénibles et des mieux remplis. Très sympathique aux populations, il emportait dans la tombe des regrets universels. Il fut inhumé à Étival, près du petit grillage à droite.

Ce fut un autre Prémontré, le frère Bouton, curé de Saint-Remy, qui lui succéda. Né à Bouzey ou Dombrot-sur-Vair, Pierre Bouton avait été ordonné prêtre en 1728; il devait mourir à Saint-Michel le 24 Septembre 1778. Pendant les premières années de son ministère à Nompatelize, Pierre Bouton put se donner tout entier aux devoirs de son service paroissial dans le Haut-Ban; mais, à partir de 1747, ayant été élu prieur d'Étival, il dut consacrer une grande partie de ses forces et de son temps à sa nouvelle charge. Au début, il s'était contenté de prendre un vicaire qu'il avait choisi parmi ses religieux, un frère natif de Man-

Digitized by Google

dres-sur-Vair, nommé Claude Marchal; mais bientôt, en 1754, il se démit totalement de son titre pour devenir *le premier curé résidant* de Saint-Michel.

Il abandonnait l'église-mère du Haut-Ban-Nompatelize à son vicaire, Claude Marchal, qui signe dès lors : « Curé de Nompatelize » et garde ce titre et cette charge jusqu'à la mort.

L'abbé Marchal se distingue par son zèle pour la maison de Dieu. Dès les premières années de son ministère, en 1754-55, les comptes de fabrique signés par lui indiquent de précieuses acquisitions pour l'ancienne église (1). Quelque temps avant sa mort, il travaillait à l'érection de l'église actuelle, et avait le bonheur de la voir édifiée et bénite en Avril 1787. La même année, au mois d'Août, il bénissait le cimetière (2). C'était l'achèvement de son œuvre : il n'avait plus qu'à chanter son *Nunc dimittis* et pouvait mourir en paix. Dans le fait, l'année suivante, le 3 Novembre 1788, il s'endormait pieusement dans le Seigneur.

(1) Dans les comptes des années susdites, on lit des mentions comme celles-ci :

Avoir débourcé six louis d'or valant trente-une livre pièce au Sr Rousselle, Mtre menuisier à Rembervillers, pour la chaire à prêcher qu'il a fait et posée dans l'église.

Avoir déboursé la somme de huit cent neuf livres dix-sept sols six deniers au Sr Ferry, fondeur, tant pour le métal nécessaire à la fonte des cloches que pour la façon d'icelle, suivant sa quittance.

(2) Voici le procès-verbal de bénédiction tel qu'il est conservé aux archives de la fabrique :

« L'église de Nompatelize a été transportée de son ancien emplacement de-
« vant la maison des Picard, à l'endroit où elle est actuellement placée, par ordre
« de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Barthelémy Louis-Martin de Chau-
« mont, premier évêque, comte de St Diez. L'an mil sept cent quatre-vingt-six,
« la première pierre posée à l'angle du mur de la nef à droite a été bénite le
« 19 Juin de la dite année, par le sieur F.-C. Marchal, prémontré, curé de la
« paroisse. La bénédiction de la dite église a été faite le jour de Quasimodo,
« 15 Avril 1787, par M. Dominique Baudot, prieur de la maison d'Étival; la bé-
« nédiction du cimetière fut faite encore par le soussigné curé, le dimanche
« douzième Aoust 1787.

« Fait dans la maison curiale, le vingt-cinq Septembre 1787.

« F.-C. MARCHAL, *curé de Nompatelize.* »

Digitized by Google

Au temps de son ministère, se rapporte un curieux incident, qui ne peut être passé sous silence :

Le 17 Janvier 1778, les habitants des communautés de Nompatelize et de Biarville étaient convoqués par le maire pour l'élection des élus chargés de délibérer des affaires de la communauté, en vertu d'une autorisation de Monseigneur l'Intendant de Lorraine et Barrois. L'élection devait porter sur « six habitants les plus capables d'entre eux, tirés des trois classes, trois de la classe haute, deux de la classe moyenne et un de la basse classe... pour conjointement avec le dit maire, délibérer des affaires de la communauté. »

Une partie des habitants répondit à l'appel du maire, mais une partie, le tiers, ne « s'est pas trouvé à l'assemblée. » Les présents indignés ont formulé plainte et dressé, séance tenante, la liste des absents, pour être remise par l'intermédiaire du maire, au subdélégué du département, « pour ordonner contre les défaillants telle peine il appartiendra (1). »

Après le Père Marchal, on ne voit plus qu'un seul religieux Prémontré à la cure de Nompatelize, le Père Grandidier. Il se maintint à la tête de la paroisse jusqu'à l'établissement du schisme constitutionnel, après le vote de la Constitution civile du clergé.

On le voit, les religieux Prémontrés d'Étival continuè-

(1) Voici cette liste, le tiers de Nompatelize : Dominique Roch, laboureur; Norbert Blaise a différé de signer la plainte à cause que leurs fils et gendre n'étaient point à l'assemblée: Antoine Blaise (de même); Jean-Baptiste Marchal; Joseph Claude; Nicolas Boulangé; Èvre Idoux; Antoine Idoux, malade; Valentin Marchal (a fait donner un billet non signé et n'a pas paru); Jean-François Cunin; Jean Hemme (a paru et n'a pas signé); François Bastien; Joseph Sévrin; Claude Dieudonné; Alexis Vichard; Nicolas Costet, malade; Jean-Joseph Blaise; Claude L'Hote; Laurent Baux; Jean-Blaise Marchal; Joseph Blaise; Jean-Baptiste Gérardin; Jean-Baptiste Chenet ou Chenat et Léopold Comte, à Biarville; Dominique Blaise, député; Norbert Rassaire, malade; Jean-Baptiste Stoquert ayant sa femme gisante; Jacques Claude, l'aîné, malade. (Extrait des archives départementales à Épinal).

Digitized by Google

rent à desservir Nompatelize jusqu'à la Révolution, malgré les changements survenus dans l'administration spirituelle et temporelle de la contrée. Pour le temporel, en 1766, la Lorraine avait été annexée à la France, avec les territoires dépendant de l'abbaye d'Étival. Au spirituel, en 1777, à la constitution du diocèse de Saint-Dié, l'exemption dont jouissaient les paroisses du Haut-Ban avait été supprimée. Elles s'étaient vu rattacher au doyenné de Salm et placer sous la juridiction de l'évêque de Saint-Dié; mais les religieux de l'abbaye avaient été maintenus à leur poste, comme auparavant.

Ainsi tout l'honneur du maintien et des accroissements de la foi à Nompatelize, au siècle dernier, revient aux Prémontrés. Sans qu'on puisse donner beaucoup de détails sur leur ministère, il est permis d'affirmer que la paroisse, sous leur administration, ne cessa de prospérer, aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel et religieux, comme en témoignent les dons faits à la fabrique, soit en numéraire, soit en nature, et comme l'atteste, avec les fondations, la construction d'une nouvelle église paroissiale.

Des dons précieux se faisaient chaque année en l'honneur de saint Èvre, dont la Confrérie comptait de nombreux enchérisseurs et se maintenait à des prix assez élevés. On la voit monter à huit cents, douze cents, deux mille livres et plus. Ces chiffres exprimaient une surenchère dont le sens est expliqué au cahier de la Confrérie.

Les deux premières livres étaient acquittées « en cire façonnée, et le reste se paie en argent, à raison de deux gros par chacune livre. »

Les dons en nature étaient les plus autorisés par la coutume. Quand l'occasion s'en présentait, on avait l'habitude de mettre de côté la part de Dieu et de l'Église. Ainsi par un usage aussi simple qu'il était religieux, quand on tuait



Digitized by Google

un porc, dans beaucoup de familles, on mettait de côté un jambon qui était vendu au profit de la fabrique, à la porte de l'église. En 1716 et 1717, on vendait de la sorte dix-huit jambons au profit de saint Antoine. Vers 1740, il est question d'un autel de saint Fiacre et d'un autel de saint Antoine, où l'on déposait les offrandes, et on lit au livre des comptes des mentions comme celle-ci : « Avoir « reçu 6 sols pour des œufs que j'ai vendus et de ce que « j'ai tiré de l'autel saint Fiacre et de saint Antoine. »

Ces pieuses et simples coutumes prouvaient la foi naïve et ardente des babitants : les fondations démontraient mieux encore leur générosité et leurs sentiments profondément religieux. Elles montaient tous les ans à une somme d'environ deux cent cinquante francs, comme on peut le calculer d'après un état dressé par la municipalité le 27 Janvier 1791 (1).

Après ces témoignages de foi, restait à donner le plus solennel de tous : la construction d'une église plus convenable, plus spacieuse, et plus en rapport avec l'accroissement de la population.

On l'a dit avec beaucoup de justesse, « l'église est l'acte « public de foi; quand la foi ne sait plus l'exprimer, c'est « qu'elle est mourante dans l'âme des pasteurs et des peu- « ples. » Comme on l'a vu, les habitants de Nompatelize le comprirent, et la nouvelle église commencée en 1786, achevée en 1787, fut un acte de foi solennel. Élevée sur la hauteur, elle était le couronnement du magnifique édifice paroissial péniblement construit par les religieux, pendant de longs siècles de zèle et de dévouement. Cette église

(1) Dans ce bilan de la situation, la fabrique est donnée comme ayant quatre cent cinquante-trois livres de revenus, et plus de quatre cents livres de charges annuelles; un premier prélèvement de cent cinquante-cinq livres de rentes devait être opéré en faveur de l'abbaye d'Étival, pour prêt à l'occasion de la bâtisse de l'église paroissiale : tout le reste se rapportait à l'acquit de fondations, soit la somme ci-dessus énoncée, deux cent cinquante livres environ.

Digitized by Google

commençait à dresser fièrement sa tour, dominant tout le plateau et semblant défier tous les orages, quand se déchaîna sur la France une tourmente qui devait accumuler des ruines : la grande Révolution.

---

# TROISIÈME PARTIE

## RÉVOLUTION

---

### ARTICLE PREMIER

## L'ABBÉ GRANDIDIER

Dès les débuts de la Révolution, nous voyons paraître un nouveau et jeune curé à Nompatelize, l'abbé Grandidier, nommé administrateur de la paroisse, le 30 Novembre 1788, puis curé le 16 Janvier 1789.

Avec lui, à Nompatelize, l'ordre des Prémontrés allait jeter son dernier éclat. On eût dit le rayon de soleil qui précède l'orage et qui va disparaître dans la tempête. Gracieuse, mais trop fugitive apparition qu'on aime à esquisser à la hâte, avant d'arriver aux sombres tableaux de la Ter-

Digitized by Google

reur. Natif de Bar, l'abbé Jean-Baptiste Grandidier avait été ordonné prêtre en 1782. Au moment de son arrivée à Nompatelize, il n'a que 32 ans, et déjà il unit à l'activité de la jeunesse la maturité des vieillards. Professeur de théologie à Étival, il avait appris à ne jamais transiger avec les principes; mais, dans la pratique, il était prêt à toutes les concessions nécessaires, pourvu qu'elles fussent compatibles avec sa conscience. Sa paroisse comptait quatre-vingts chefs de famille, soit quatre cent cinquante habitants; pour son revenu il en est réduit à la portion congrue : 700 livres; il se fait 6 louis de casuel, il lui revient 9 livres de France des fondations, il jouit de quelques propriétés de peu de valeur, qu'il fait cultiver, et, avec cela, il est chargé de la cire pour les sépultures, des réparations locatives de la maison, de la fontaine qui coulait dans le village, commune aux habitants, et d'un certain nombre de redevances, en particulier, d'un don gratuit de 24 livres sur sa pension.

Ces questions matérielles inquiétaient peu l'abbé Grandidier. Tout entier à son ministère, il était complètement désintéressé pour tout le reste; nous en avons une preuve des plus frappantes dans une circonstance solennelle qui marque le mieux la tradition de l'ancien régime au nouvel état des choses.

On était au 3 Février 1790, au lendemain des premières délibérations et des premiers décrets de l'Assemblée constituante; l'abbé Grandidier, comme président de la municipalité, doit notifier à tous les habitants les lois qui vont bientôt atteindre le clergé dans ses droits les plus indéniables et les plus essentiels. Tant qu'il est possible, l'abbé Grandidier parle de « paix et de concorde, » il se contente d'exhorter chacun à faire son devoir « par un choix sérieux des personnes élues, » par « une soumission sincère » aux autorités, dans les choses légitimes. Pour lui-même, il veut

Digitized by Google

par prudence, se tenir à l'écart, se donner tout entier aux œuvres de son ministère pastoral, et il entend décliner tout honneur et toute charge. Q'on ne pense pas d'ailleurs qu'il s'agisse là d'une abstention systématique. Si « on le croit « à même d'aider de ses conseils, il ne diffèrera jamais de « se prêter et de se rendre autant que faire se peut, en « étant prévenu de la municipalité (1). »

La réponse de l'Assemblée est immédiate : à la première levée des suffrages, l'abbé Grandidier est maintenu président de l'Assemblée, et, à ce titre, le 7 Février, on le voit recevoir le serment des fonctionnaires et prêter serment lui-même.

La prudence, le courage et la foi de l'abbé Grandidier ne tardèrent pas à se révéler dans une circonstance décisive, à l'occasion de la prestation du serment constitutionnel.

L'Assemblée avait décrété la célèbre constitution civile du clergé. Elle ordonnait que les évêques et les curés seraient désormais élus par le peuple, que les évêques nommés ne demanderaient au Pape *aucune confirmation ni institution canonique.* Qu'ils gouverneraient leurs diocèses d'après la majorité des voix.

L'acceptation de ces dispositions schismatiques devait être jurée par tous les évêques et les curés, sous peine d'être chassés de leur charge et remplacés immédiatement.

Le dimanche, 23 Janvier 1791, était la date fixée pour la prestation du serment dans toutes les paroisses du département. Dès ce jour, l'immense majorité des prêtres se montra inébranlable dans sa fidélité à l'Eglise. Les uns, en refusant le serment et en s'abstenant; les autres, en l'accompagnant de restrictions et de commentaires qui en supprimaient la portée schismatique.

L'abbé Grandidier fut du nombre des premiers. Devant l'attitude du clergé fidèle, l'Assemblée revint à la charge

(1) Voir les archives de la commune.

Digitized by Google

avec une nouvelle vigueur ; un terme extrême fut fixé pour les prêtres qui avaient refusé le serment et pour ceux qui l'avaient prêté avec restriction et commentaires, ce fut le dimanche 6 Février. Défense était faite de faire précéder ou suivre le serment d'un discours ; on devait s'en tenir simplement à la formule : « Je jure de veiller avec soin « sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être « fidèle à la nation, à la loi et au roi, et *de maintenir de « tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée « et acceptée par le roi.* »

L'abbé Grandidier ne put parler au jour fixé, retenu qu'il était, disent les documents officiels, par « une fausse pleurésie. » Quand il en vint à s'expliquer le dimanche suivant, il sut donner du même coup la mesure de sa modération et de son grand esprit de foi. Qu'on en juge plutôt par son discours inséré dans les archives municipales comme attestation authentique de ses sentiments.

Il commence par expliquer sa conduite passée et présente. Pour le passé, s'il a refusé de prêter le serment, la cause en est à ses inquiétudes de conscience ; pour le présent, il est rassuré par les promesses de l'Assemblée Nationale.

« Je ne puis vous le dissimuler, messieurs, déclare-t-il, « à l'égard de la troisième partie du serment exigé, ma « conscience jusqu'ici y a trouvé des obstacles ; j'ai « éprouvé bien des peines et des inquiétudes ; je ne « pouvais m'y déterminer ni m'y astreindre par le jure- « ment. Mais aujourd'hui mes dispositions sont différentes « à cet égard. Quelle est donc la cause du changement « que vous remarquez en moi ? C'est, messieurs, la lu- « mière que l'instruction envoyée par l'Assemblée vient « de répandre en mon âme. C'est l'intention qu'elle ma- « nifeste de ne vouloir toucher en rien aux choses spi- « rituelles. C'est la déclaration authentique qu'elle fait de

Digitized by Google

« n'en avoir pas même le pouvoir, ni d'agir sur les cons-
« ciences, qu'elle se fait, au contraire, un devoir de res-
« pecter : jamais je n'avais soupçonné qu'elle voulût les
« dominer, mais je n'étais pas maître de mes craintes, je
« respectais infiniment cette assemblée, je faisais déjà pro-
« fession de vénérer ses décrets, mais je les révère encore
« davantage, mon respect augmente encore pour elle de
« ce que, par son instruction, elle lève les difficultés qui
« m'empêchaient de lui donner les preuves de mon obéis-
« sance. »

L'abbé Grandidier proteste énergiquement qu'il exclut de l'objet du serment qu'il va faire tout ce qui est contraire aux lois de la religion et de l'Église.

« Cette obéissance (à l'Assemblée), continue-t-il, soyez-en
« persuadés, messieurs, comme je l'ai déclaré maintes fois,
« ne donne nulle atteinte à la foi de l'Église catholique,
« apostolique et romaine, dont je fais profession. Mon ser-
« ment, en effet, ne touche pas les objets qui la concernent,
« *je les en excepte absolument;* et, en cela, je suis l'intention
« de l'Assemblée qui les déclare hors de la classe de ceux
« sur lesquels elle a pouvoir de décider; n'ajoutez donc
« pas foi aux personnes qui cherchent à vous persuader
« que, par mon serment, je deviens rebelle à l'Eglise; je
« lui suis et serai toujours soumis, et *je m'engage à l'égard*
« *des objets où son aquiescement deviendra ou est déjà jugé*
« *par elle nécessaire, à le solliciter de tout mon pouvoir,* pour
« procurer par là l'heureux accord si désiré entre les deux
« puissances qui nous gouvernent; si désiré, je le répète,
« pour le bien de la religion et le bonheur des peuples.
« J'obéis donc et je jure de veiller avec soin sur les fidèles
« de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation,
« à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir
« la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par
« le roi. »

Digitized by Google

Il est évident que, s'il est un reproche à faire à une pareille profession de foi, c'est d'être trop indulgente pour une assemblée schismatique ; mais le gouvernement ne pouvait ainsi juger les choses, il voulait une acceptation pure et simple, un serment sans restriction. Aussi, l'abbé Grandidier fut-il considéré comme réfractaire. En vain la municipalité essaya-t-elle de protester, de déclarer dans ses délibérations que le curé Grandidier a prononcé le serment civique « exigé par la loi; » au district, le pasteur fidèle est condamné, chassé de son poste et remplacé bientôt par un jureur.

Après l'interdiction qui lui fut signifiée d'avoir à cesser les fonctions pastorales, l'abbé Grandidier ne dut guère prolonger son séjour à Nompatelize (1). L'attachement des populations aux prêtres insermentés rendait la position impossible à l'intrus, ce qui appelait, tous les jours, sur les prêtres innocents de nouvelles rigueurs.

Au début, on se contentait de leur imposer un éloignement de quatre ou cinq lieues, mais bientôt on ne leur laissa plus le choix qu'entre l'exil en pays étranger, la déportation ou la mort.

Le décret du 26 Août 1792 sur les prêtres insermentés est formel : « Tous les ecclésiastiques qui, étant assujettis au « serment prescrit par la loi du 26 Décembre 1790 et celle « du 17 Avril 1791, ne l'ont pas prêté, l'ont rétracté et ont « persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir « sous huit jours hors les limites du district ou du département de leur résidence, et dans quinzaine hors du « royaume. »

(1) Le dernier acte de l'abbé Grandidier à Nompatelize est une belle démonstration patriotique, relatée aux archives d'Épinal, dans l'attestation suivante : « Je soussigné, Jean-Baptiste Thouvenel, laboureur à Nompatelize, nommé col- « lecteur de dons patriotiques, reconnais avoir reçu du sieur Jean-Baptiste « Grandidier, curé de Nompatelize, la somme de 52 livres, cours de France, « formant le tiers du total, qu'il s'engage à payer en trois termes, pour sa con- « tribution. 23 Février 1791. »

Digitized by Google

Passé ce délai, ils étaient passibles de la déportation à la Guyane, s'ils n'avaient pas de passeport, ou bien de dix ans de détention, s'ils ne faisaient pas usage de celui qui leur avait été délivré.

Cette dernière peine ne tarda pas à être changée en la peine de mort (1).

L'abbé Grandidier fut condamné à la déportation.

Un catalogue rédigé par un religieux d'Étival, ne laisse subsister aucun doute à cet égard. On y trouve cette note ajoutée au nom du Père Grandidier : « curé de Nompatelize, n'a pas fait le serment de 1790, et il a été déporté en 1792 (2). »

Cette simple mention en dit long sur les souffrances de ce confesseur de la foi. La déportation commencée en 1792, aux premières années de la Révolution, dut se prolonger indéfiniment jusqu'à la fin de la tourmente, au siècle suivant.

Heureusement l'abbé Grandidier était jeune et plein de vigueur, et il est à peu près certain qu'il survécut à sa captivité. Ainsi, nulle part, il n'est cité sur les listes de décès en déportation. En retour, dans les nécrologes diocésains, il est parlé d'un abbé Grandidier, mort en Novembre 1812, aumônier de l'hôpital de Saint-Dié. Tout porte à croire qu'il s'agissait de l'ancien curé de Nompatelize; il revenait mourir à proximité de la paroisse qui avait joui des prémices de son apostolat et à laquelle il avait gardé, sans doute, le meilleur de son souvenir et le plus intime des affections de son cœur.

(1) En moins d'un an, on guillotina à Mirecourt sept prêtres et trois pauvres femmes; plusieurs prêtres vosgiens ou du clergé vosgien furent guillotinés à Nancy, à Paris; d'autres furent fusillés : on en connaît près d'une trentaine qui sont morts sur les pontons des navires ou à la déportation.

(2) L'original de ce document précieux est en la possession de M. l'abbé Didier-Laurent, curé de Thiéfosse. Il l'a retrouvé à Boursault (Marne), et a eu l'obligeance de me communiquer la note qui concerne l'abbé Grandidier.

Digitized by Google

ARTICLE 2

## L'ABBÉ PIERROT, CURÉ CONSTITUTIONNEL

Aprés l'éloignement et l'exil du prêtre fidèle, du vrai pasteur, on voit apparaître aussitôt le prêtre jureur, l'intrus, le mercenaire, le constitutionnel.

Depuis la Révolution, plusieurs écrivains ont essayé de réhabiliter le clergé constitutionnel : ils l'ont appelé national, quand ils devaient le flétrir du nom de schismatique. La lettre pontificale du 17 Avril 1791 ne laisse subsister aucun doute à cet égard.

Pie VI, dans ce bref, s'adresse à tous les évêques, au clergé et à tous les fidèles du royaume. Il condamne en termes exprès la constitution civile du clergé, ordonne à tous ceux qui ont prêté le serment schismatique de le rétracter dans 40 jours, sous peine de suspension, puis d'irrégularité; il termine en réprouvant avec énergie tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, dans le sens de la fameuse constitution et le déclare nul et sacrilège.

La culpabilité des prêtres jureurs ne pouvait être établie plus solennellement. Chez quelques-uns, elle fut aggravée par une véritable apostasie. Pour le très grand nombre, elle fut le résultat de l'ignorance, de la faiblesse et de la lâcheté. Quelques constitutionnels furent des apostats dans toute la force du terme : après avoir été la lie du sacerdoce et des ordres religieux, ils devinrent les pires de tous les révolutionnaires.

Grâce à Dieu, le scandale d'une pareille apostasie fut épargné à Nompatelize; les constitutionnels qui se succé-

Digitized by Google

dèrent dans la paroisse étaient de la classe infiniment plus nombreuse des ignorants et des faibles. Les ignorants se laissèrent aveugler, au début, par ce qu'avaient de spécieux les doctrines nouvelles. Les faibles, dominés par la crainte ou par des vues d'intérêt, n'osèrent pas refuser les premiers gages que la Révolution exigeait de leur mollesse. Tous, après avoir donné les mains à la Révolution, se trouvèrent pris dans un engrenage fatal où ils furent souvent entraînés de concessions en concessions jusqu'aux dernières faiblesses et aux dernières lâchetés. En somme, dans les Vosges, comme dans le reste de la France, les constitutionnels, ou jureurs, arrivèrent à former environ le tiers du clergé tant séculier que régulier. Comme les religieux étaient en fort grand nombre, ceux d'entre eux qui avaient fait défection, comblèrent la plupart des vides laissés par les curés réfractaires, et c'est ce qui explique comment les prêtres jureurs purent suffire un instant aux besoins du ministère paroissial.

Plus de la moitié des constitutionnels se rétractèrent à divers intervalles, et tous ceux qui survécurent et qui furent maintenus dans le ministère, se virent moralement forcés à une rétractation, au Concordat.

Le premier curé constitutionnel de Nompatelize fut l'abbé Pierrot. Quand il s'installa dans la paroisse, en Mars 1791, son intrusion ne paraît pas avoir suscité d'opposition apparente.

A vrai dire, on n'usa du ministère du prêtre jureur que pour la forme : la tradition nous apprend qu'après l'abbé Grandidier, dans le cours de la Révolution, deux prêtres régionnaires restés fidèles, desservaient en secret Nompatelize et les paroisses environnantes. Eux seuls étaient admis comme légitimes : universellement on les appelait près des malades; on s'exposait à la mort pour assister à leur messe en cachette. C'étaient là les sentiments intimes, la

Digitized by Google

religion pratiquée dans le secret; mais pour l'extérieur, la physionomie de la paroisse parut rester la même jusqu'à la Terreur. Au milieu des ruines que commençait à accumuler la Révolution, on aimait à garder le culte public, les cérémonies et la sonnerie des cloches. On s'attachait dès lors au prêtre constitutionnel comme le naufragé à la dernière épave de son navire; moitié par crainte, moitié par habitude religieuse, on se laissait aller extérieurement à suivre ses offices, à user de son ministère. C'est à ce point qu'à la venue de l'évêque constitutionnel, Maudru, en Février 1792, on vit se présenter à la confirmation plus de soixante-dix personnes, tant enfants que jeunes gens et jeunes filles. Insensiblement on glissait sur la pente; on éprouvait de jour en jour une moins grande répulsion pour un culte schismatique, et ce fut le crime du curé constitutionnel de préparer ainsi les esprits par des capitulations diverses à l'acceptation des mesures les plus impies et les plus révolutionnaires.

Comme un chien muet qui ne sait pas aboyer, le curé constitutionnel Pierrot endormait dans une fausse sécurité ceux dont il avait la garde. Sans qu'il s'en doutât, il était le masque religieux dont la Révolution se servit pour mieux tromper les populations chrétiennes. Pendant quelque temps, la Révolution garde le masque et recourt au ministère de l'abbé Pierrot. Il est appelé à célébrer des messes solennelles pour la fête de la fédération, le 14 Juillet 1792, avant les prestations de serment le 28 Avril et le 10 Août 1793 (1). Après quoi le masque tombe, le prêtre constitutionnel est rejeté, et l'exercice du culte interdit par toute la France.

Nous ne chercherons pas à excuser la faiblesse de l'abbé

(1) Celui qui fut député par le canton de Nompatelize à la fédération du 10 Août 1793, à Épinal, était Jean-Thomas Dubois, tiercelin défroqué, curé intrus de La Bourgonce. De pareils noms sortis des urnes révèlent le régime qui commençait à peser sur la France, c'était la Terreur.

Digitized by Google

Pierrot : ce que nous dirons à sa décharge, c'est qu'il semble avoir voulu faire oublier par le reste de sa conduite l'odieux de la prestation du serment constitutionnel. Il est à croire que, sa faiblesse mise à part, l'abbé Pierrot dût montrer des qualités sérieuses puisque la population affecte de lui témoigner quelque estime et quelque dévouement.

Dès le mois de Novembre 1791, quand il s'agit d'élire un maire et des officiers municipaux, l'abbé Pierrot est nommé président de l'assemblée, il est encore nommé l'année suivante aux élections de Décembre. En 1792, malgré tout le poids des réquisitions multiples qui lui incombent, la municipalité ne cesse de veiller, pour le prêtre jureur, aux réparations de l'église et de la maison de cure. Au mois de Mars 1792, on vote des réparations aux vitres de l'église, afin de les consolider par des barreaux de fer. Le mois suivant, en Avril 1792, on donne les bois de charpente nécessaires pour remettre en état la toiture du presbytère.

La municipalité, comme toute la population, tient à ce qui lui rappelle son culte, à la maison de cure, à l'église, au prêtre, si indigne qu'il soit. Elle se souvient aussi des moines et sait le dire en termes énergiques, comme on le voit par une délibération du 6 Janvier 1793. A ce moment, Nompatelize était devenu le chef-lieu du canton (1).

Les maires et membres notables des municipalités s'y étaient rendus de Nompatelize, de Saint-Michel, de la Bourgonce, de la Salle, de Saint-Remy et d'Etival. Tous dans une délibération commune, représentent que les ci-devant abbés et religieux d'Etival, s'ils n'ont pas fait élever un hôpital, ont toujours pourtant accepté la charge des malheureux : Ils faisaient « soulager les indigents et pauvres « par aumônes en grains, pain et argent, et depuis que les

(1) Le juge de paix était Nicolas Demenge. Il dut être l'âme de toutes les dispositions prises par la municipalité et les habitants. Habile et instruit, il paraît avoir toujours usé de sa grande influence dans le sens de la plus louable modération. La famille est appelée aujourd'hui la famille du juge.

Digitized by Google

« biens meubles et immeubles ont été réunis au domaine « de la nation... les malheureux sont abandonnés et sans « soulagement; les secours des pauvres du dit canton sont « abolis, » on n'a pas eu « égard à cette charge (du sou- « lagement des pauvres) à quoi on espère qu'il sera fait « droit. »

Ce langage révèle l'esprit des municipalités et du peuple, l'accueil fait aux crimes de la Révolution.

Sans doute, après les abus de l'ancien régime, les populations avaient soif de réformes; les premières qui furent faites, furent accueillies avec enthousiasme, par tous les ordres de la nation; mais une fois engagé nettement sur le chemin de l'anarchie et de l'impiété, le gouvernement révolutionnaire ne fut plus suivi des populations restées amies de l'ordre et de la religion. C'est bien à tort qu'on voudrait juger de l'esprit du temps par quelques tirades révolutionnaires, souvent aussi rares quelles étaient obligatoires. Dans les écrits publics de la municipalité, on trouve telle délibération où l'on jure haine éternelle à la tyrannie, attachement inviolable aux représentants du peuple libre; telle autre où il est question du culte « connu sous la dénomination du culte catholique, » mais, on ne doit pas l'oublier, il est une phraséologie obligatoire qui, pendant la Terreur, était imposée sous peine de mort, et qu'il fallut reprendre plusieurs fois, au temps du Directoire, sous les peines les plus sévères.

Laissons de côté tous les mots officiels et voyons les actes qui sont, quand on l'ose, une protestation contre les excès de la Révolution.

Pour commencer par la légende des volontaires de la république, il faut reconnaître qu'à Nompatelize c'est bien « ce personnage de convention » dont parle Taine, « et qui ne peut être admis par l'histoire. »

Le 2 Février 1793, la municipalité ne peut signaler qu'un

Digitized by Google

volontaire, et sur les propositions d'enrôlement qui sont faites, personne ne se présente. « Dans quelques districts « pauvres, écrit un contemporain, la disette força une « multitude d'hommes à se rendre aux armées. »

Mais à Nompatelize, si trois volontaires sont inscrits plus tard, deux d'entre eux doivent être désignés forcément par le sort. L'enthousiasme des populations s'était calmé; ces quelques volontaires de 1791 n'avaient pu être retenus plus d'un an sous les drapeaux. Et comme l'ancien académicien Taine le déclare, les cinq cent mille hommes levés en 1793, « qu'on appelle des volontaires, sont de vrais conscrits. »

Après l'enrôlement des volontaires, vient le fait qui devait le plus provoquer la cupidité, surrexciter les passions : la vente des biens du clergé, des religieux et des fabriques. A Nompatelize comme ailleurs, ces biens doivent être vendus, mais plus qu'ailleurs, la vente rencontre des difficultés. Grâce à l'agio sur les assignats, ces biens pouvaient être achetés a vil prix (1), mais les acheteurs se refusaient à faire une acquisition que réprouvait leur conscience et qui fut seulement légitimée au Concordat.

La première enchère ayant eu lieu le 20 Mars 1793, la plus grande partie des biens reste invendable jusqu'en Octobre. C'est seulement quand une dernière enchère doit se

(1) On parle à Nompatelize d'un lot de plus de cent jours de terres qui aurait été cédé pour deux paires de bœufs, mais il ne faudrait pas en conclure que les adjudications se faisaient à des prix dérisoires. Tout bien mis en vente avait été estimé; si les mises n'arrivaient pas au prix d'estimation, l'adjucation n'avait pas lieu. Les bénéfices réalisés par les acheteurs venaient plutôt de l'agiotage sur les assignats; on ne vendit les biens d'Église que vers l'année 1794. Alors les assignats étaient très discrédités, personne n'en voulait plus. Pour dix francs en argent, on se procurait une liasse d'assignats représentant cent, deux cents et parfois mille francs, selon qu'on trouvait des gens plus dégoûtés du papier; seul l'Etat recevait le papier à sa valeur nominale. Dès lors qu'arrivait-il? Un cultivateur vendait une ou deux paires de bœufs qu'il se faisait payer en espèces sonnantes deux, trois ou quatre cents francs; avec son argent il achetait des assignats pour dix mille francs et plus, le prix d'un lot de bien d'église, et c'est ainsi qu'il devenait acquéreur pour une ou deux paires de bœufs.

Digitized by Google

faire, quand les étrangers peuvent tout acheter, que la municipalité songe à agir efficacement.

Elle choisit trois commissaires qui doivent acheter en gros avec charge de revendre en détail et de donner facilité d'achat à tous les pauvres individus de la commune, et cela, déclare-t-elle, pour sauvegarder la « ci-devant ressource des pauvres gens. »

Les biens du clergé avaient toujours été la ressource des pauvres, ils continuaient à l'être comme l'avaient déclaré les municipalités dans leur protestation du 6 Janvier, et, à Nompatelize, on cherche à leur donner cette affectation qui se rapproche davantage de la destination primitive, et qui est moins opposée à l'esprit de la religion et de l'Église.

Malheureusement ces bonnes intentions étaient trop difficilement réalisables ; les pauvres manquaient de fonds pour acheter même en détail ; aussi les biens d'église restèrent-ils généralement en la possession des premiers adjudicataires.

Dans d'autres circonstances, nous voyons la municipalité manifester les mêmes sentiments généreux et opposer une fin de non recevoir absolue aux exigences de la Révolution.

Le 25 Juin 1793, quand on lui demande de former la liste des suspects, elle déclare qu'il n'y a pas de suspects dans la commune. Malheureusement la Révolution poursuit sa marche envahissante, brise toutes les digues qu'on lui oppose, et se livre partout aux mêmes saturnales d'impiété. Coup sur coup, aux dates les plus rapprochées, les mesures les plus impies se succèdent, se précipitent et imposent aux populations terrorisées, la fermeture des églises et l'interdiction absolue du culte public.

Dès le 26 Novembre 1793, on devait livrer à Nompatelize les ornements d'église les plus précieux, en particulier une chasuble d'or ; quant aux vases sacrés « *qu'on n'a pas cru devoir apporter*, » il faut en remettre l'équivalent soit « huit

Digitized by Google

« marcs sept onces (de métal) faisant le poids des vases « sacrés en question : ostensoir, ciboire, calice, burettes « d'argent (1). »

Le 2 Janvier 1794, comme on réclame les cloches pour les convertir en canons, la municipalité demande le maintien de la plus grosse, sans pouvoir l'obtenir.

Le 10 Pluviôse, an II (30 Janvier 1794), l'autorité supérieure ordonne « d'abattre tous signes, figures, statues, images de saints de l'Église, » qu'on fait « ériger en temple de Raison. »

Il est parlé des manœuvres qui durent procéder à cet enlèvement, mais, malgré tout, il est probable qu'on sauva les images et les statues, car les statues de saint Antoine et de saint Fiacre, qui restent actuellement à l'église, paraissent antérieures à la Révolution. Quant aux croix qui bordaient les grands chemins, deux furent certainement cachées pendant la Révolution et replacées après la tourmente.

La première, dite « Croix de Fertigny, » avait été érigée en 1769 par la famille Idoux; elle est élevée sur le chemin de Nompatelize aux Feignes.

La deuxième, dite « Croix de Biarville, » où l'on admire dix-sept figures, a été élevée en 1624 par la famille Blaise; elle se dresse sur le chemin de Nompatelize à Bourmont.

La Terreur continuait à battre son plein. Le 9 Avril 1794, on réquisitionne les cuivre, plomb, étain de l'église, les chandeliers de cuivre, une lampe d'église aussi de cuivre, un encensoir et la navette, un bassin et deux burettes.

A la fin cependant, l'indignation publique semble être à bout.

« Le 21 Mai 1794, les membres du conseil de Nompate- « lize délibèrent « d'offrir à la nation une rétribution pour

(1) Voir archives municipales.



Digitized by Google

« avoir la jouissance de leur église, comme ci-devant, en « se conformant aux lois. »

A vrai dire, aucune loi de la Convention n'interdisait d'une façon absolument formelle le service du culte catholique; cette interdiction résultait plutôt d'un ensemble de mesures qui rendaient la célébration du culte presque impossible.

Il n'en est pas moins vrai que la délibération de la municipalité, à un pareil moment, était un coup d'audace, qui devait, quelques jours après, le 26 et le 27 Mai, recevoir une double et sanglante réponse.

Le 26 Mai (6 Prairial an II), on signifie à la municipalité d'avoir à consacrer l'église uniquement à la religion de Robespierre; en conséquence, l'ordre est donné de faire inscrire au frontispice les deux seuls dogmes qui avaient trouvé grâce devant le despote et la Révolution triomphante : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Sur le portail de l'église de Nompatelize, on dut donc graver ces mots : « Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. »

Le 27 Mai, on s'attaque à l'abbé Pierrot, qui est saisi et jeté en prison.

Le 18 Juin 1794, nouvelle réquisition des « meubles et effets » de l'église; on prend trois chapes, onze chasubles, une étole pastorale, un drap mortuaire et jusqu'à quatre soutanelles d'enfants.

Il est probable que la municipalité persévérait dans le même esprit de résistance, car on voit le 29 Juin 1794 le représentant du peuple essayer d'une épuration des officiers municipaux. L'esprit reste le même et ne tarde pas à se manifester à la sortie de prison du curé constitutionnel, le 5 Janvier 1795.

Par son emprisonnement, l'abbé Pierrot paraissait avoir gagné quelque chose de l'auréole des confesseurs de la foi ;

Digitized by Google

on essaye d'oublier son caractère d'intrus pour voir en lui le prêtre et le représentant persécuté de la religion à laquelle on restait dévoué au fond du cœur. En conséquence, trois jours après sa délivrance, de retour à Nompatelize, le constitutionnel Pierrot recevait des officiers municipaux de la commune, tous les certificats et tous les témoignages nécessaires pour le protéger contre les autorités révolutionnaires, et le préserver d'une arrestation ultérieure.

La condescendance de la municipalité à son égard va jusqu'à le laisser s'installer à la maison de cure actuelle avec son frère, J.-B. Pierrot, garçon ouvrier. Il faut une sommation de l'autorité supérieure, pour lui signifier le 28 Janvier 1795 d'avoir à quitter le presbytère.

Dorénavant la maison de cure doit servir de maison commune, de maison d'école, ou bien on la louera avec les jardins; mais elle ne peut, à aucun titre, servir de logement à un ministre du culte; l'abbé Pierrot, avec la complicité de la municipalité et de la population, fait semblant de se soumettre à la sommation qui lui est faite; en réalité, il continue d'habiter le presbytère, et il le fait avec d'autant plus de confiance qu'à ce moment, grâce au système de modération adopté un instant par la Convention, « les intrus espéraient revenir dans leurs places et jouir « des revenus qui y étaient attachés (1). » La loi du 21 Février 1795 fit seule évanouir ces espérances, en établissant que la nation ne se chargerait plus des frais du culte.

Les exigences de cette loi forcèrent l'abbé Pierrot à sortir au commencement du mois de Juin; il est parlé de la visite officielle qui est faite au presbytère, d'une voiture qui contient ses meubles.

Le commissaire Ambroise Richard constate que cette voiture est partie en sa présence.

Dans les documents officiels, il n'est pas question du

(1) Voir les mémoires de l'abbé Didelot, p. 478.

Digitized by Google

logement provisoire concédé au curé constitutionnel; ce qu'on peut dire, c'est que, malgré ces entraves, il reprit l'exercice du ministère peu de temps après à Nompatelize.

La loi du 21 Février 1795 permettait l'exercice de tous les cultes, moyennant l'interdiction des signes extérieurs; la constitution de l'an III que l'on élaborait et qui fut votée le 10 Août 1795, devait, dans une certaine mesure, concéder la liberté des cultes. En conséquence, dès le 30 Mai 1795, 20 Prairial, l'abbé Pierrot était invité, par les officiers municipaux, à reprendre l'exercice des fonctions qu'il avait remplies précédemment.

Le 15 Novembre 1795, on s'occupe de lui trouver un chantre. La place d'instituteur venant à vaquer, on en cherche un autre « qui puisse chanter les messes diman-« ches et fêtes à l'église et d'une même union avec le « citoyen curé, sonner l'angelus une fois le jour... S'il « survient que quelques particuliers ont la dévotion de « faire chanter des messes les jours ouvriers, le même « instituteur sera tenu de les chanter. L'instituteur nommé « est Grégoire Maire, de Bouilly. »

Un peu plus tard, l'abbé Pierrot rentre au presbytère, grâce à une manœuvre des plus habiles de la municipalité. Il avait fallu mettre les jardins de la cure aux enchères le 10 Mars 1796; on avait dû établir l'instituteur au presbytère, mais on voulait à tout prix garder des appartements pour le ministre des cultes. Afin d'y arriver, la municipalité fait une vente probablement simulée, et transmet la propriété du presbytère aux habitants.

D'après la constitution de l'an III, les simples particuliers pouvaient s'entendre et se cotiser pour l'exercice du culte. Les habitants en achetant le presbytère, entendent user de ce droit. Ils consentent à donner, comme on l'exige, un logement à l'instituteur, une salle commune à la municipalité; mais ils prétendent aussi loger celui

Digitized by Google

qui leur tenait lieu de curé. La délibération est du 12 Juin 1796, en voici le texte : « Étant donnée l'urgente nécessité « d'avoir dans la commune, du moins pour les habitants « qui acquiescent à la présente, d'avoir une maison com- « mune pour loger le ministre des cultes, et un instituteur « pour y tenir les séances de la dite commune, et seule- « ment pour les habitants qui contribueront au paiement « de la question dont il s'agit, ont, les soussignés, arrêté « d'un consentement unanime autoriser et autorisent Paul « Gérardin à acquérir la maison pour les habitants sous- « signés. »

Cette combinaison paraît avoir été la seule propre à satisfaire tout le monde. Ainsi, depuis ce moment jusqu'à son départ en Février 1797, l'abbé Pierrot habita le presbytère, qu'il partage avec l'instituteur, et réserve une salle pour les délibérations de la municipalité.

Situation, sans doute bien précaire, mais les particuliers font tout ce qui est en leur pouvoir, sinon pour la régulariser complètement, ce qui est impossible, au moins pour la rendre moins pénible. C'est ainsi que sur la proposition du curé constitutionnel, le 14 Juillet 1796, les habitants décident unanimement de lui donner, comme rétribution annuelle, six reseaux de grains, moitié froment, moitié seigle. Il est déclaré exempt des réquisitions, des fournitures de l'armée, et on lui reconnaît son casuel.

Ce n'est pas tout : il fallait, pour les particuliers, pourvoir aux dépenses d'entretien de l'église. La loi du 30 Mai 1795 obligeait tous ceux qui voulaient l'exercice d'un culte, à payer la réparation des bâtiments communaux ou nationaux qu'ils pouvaient occuper. Sur une motion soulevée par le citoyen Jean-Joseph Jacquot, les habitants de Nompatelize, le 13 Novembre 1796, font et signent une réclamation pour avoir la jouissance de leur église, et déclarent unanimement consentir aux réparations du dit édifice.

Digitized by Google

Une autre démonstration religieuse qui restera l'honneur de nos pères, c'est l'érection d'une croix sur l'emplacement de l'ancienne église. Cette croix subsiste encore et porte la date 1797 (1). Tous ces témoignages sembleraient indiquer que le culte commençait à être plus libre et cherchait à se réorganiser, mais ce n'était qu'une tentative. On jouissait, si l'on veut, d'un moment d'accalmie, les sentiments des populations pouvaient se manifester plus haut, les prêtres constitutionnels étaient autorisés à reprendre l'exercice du ministère; mais, malgré tout, on était loin d'avoir la vraie liberté religieuse. Le culte schismatique seul pouvait jouir habituellement de cette demi-tolérance, encore fallait-il recourir à toutes sortes d'expédients et briser mille entraves.

Les municipalités n'étaient plus autorisées à pourvoir aux dépenses par elles-mêmes; les frais du culte, du logement et de l'entretien du curé retombaient à la charge des habitants, appauvris eux-mêmes outre mesure par des contributions écrasantes et par les réquisitions sans cesse renouvelées pour l'approvisionnement de l'armée. Le logement devenu insuffisant pouvait être retiré au curé. L'abbé Pierrot déjà est obligé de s'en préoccuper et de demander un logement, au cas où il serait obligé de se « déranger de la maison où il réside. » Son successeur, l'abbé Haxo, ne paraît pas avoir habité le presbytère. Les dons promis par la population étant aléatoires, impossibles à recouvrer, ne pouvaient par conséquent suffire (2). Enfin, pour le curé

(1) En cette année 1797, une autre croix fut élevée à Remiremont, où plusieurs habitants plantèrent un Christ dans le cimetière des Dames Chanoinesses, l'ornèrent de guirlandes de fleurs, et l'entourèrent de jeunes sapins.

(2) Il est vrai que l'État fournissait une pension à plusieurs curés constitutionnels, mais cette indemnité était généralement très minime. Elle s'élevait seulement à deux cents francs pour l'abbé Pierrot, et à deux cent cinquante pour l'abbé Haxo, son successeur. Voir aux archives d'Épinal : « Le traitement des ci-devant curés, pensionnaires de l'État, » 5 Fructidor an III (22 Août 1795) et années suivantes.

Digitized by Google

constitutionnel, il devait se présenter des difficultés d'un autre genre et plus graves encore.

Grâce à la tolérance qui prévalut pendant quelques mois, avant le 18 Fructidor (4 Septembre 1797), les prêtres fidèles exerçaient plus facilement leur ministère, et, comme tout l'a prouvé depuis, les populations leur restaient attachées; pour aller à eux, elles délaissaient souvent le prêtre constitutionnel et cherchaient à se soustraire à son ministère.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir le curé constitutionnel quitter avant la fin de son engagement. Il s'était obligé à desservir la paroisse pendant une année entière, à partir du 14 Juillet 1796, et le 19 Février 1797, dans un procès-verbal de la municipalité, il est constaté que l'abbé Pierrot ne veut plus continuer son service.

L'impression causée par ce départ paraît avoir été un mélange bizarre de peine et de colère. La population éprouvait quelque peine; le curé constitutionnel avait été associé à ses souffrances; il avait traversé avec elle les plus mauvais jours; elle se regardait dès lors « comme un trou-« peau de brebis abandonné à la disposition du loup. » Telle est du moins l'expression dont se sert la municipalité dans une lettre à l'évêque constitutionnel Maudru.

On était furieux de voir l'intrus si peu fidèle à ses engagements. Le 26 Février 1797, on le sommait de rendre compte de son administration et d'avoir à quitter la cure dans le délai de trois jours.

A partir de ce moment, on ne peut plus suivre le curé constitutionnel, ni trouver ses traces d'une façon certaine. En ce temps-là, les abbés Pierrot étaient nombreux dans le diocèse, et il est très difficile de les distinguer entre eux. Tout ce qu'on peut dire, après contrôle des signatures, c'est que l'abbé Pierrot, curé constitutionnel de Nompatelize, n'est pas François Pierrot, curé de Fraize en

Digitized by Google

1803, chanoine titulaire en 1832, mort en 1854, ni le frère de ce dernier, aumônier des Bénédictines de Rambervillers en 1791, mort vicaire à Fraize en 1831. Ces deux frères n'avaient jamais prêté le serment constitutionnel. Peut-être serait-il un Gérard Pierrot, mort en Mai 1813, curé de Villotte, devant Saint-Mihiel ?

ARTICLE 3

## LES ABBÉS HAXO & MERCIER

Au temps où l'abbé Pierrot quittait Nompatelize, une réaction puissante s'accentuait de plus en plus en faveur du libre exercice de la religion catholique, et les prêtres insermentés auraient été rappelés partout sans la tyrannie du Directoire. Mais le gouvernement révolutionnaire veillait. A peine laissait-il de temps à autre quelque moment de relâche aux prêtres fidèles : il revenait vite à les traquer et à les proscrire avec une nouvelle fureur. « Désolez « leur patience, écrivait le Directoire, enveloppez-les de « votre surveillance, qu'elle les inquiète le jour, qu'elle « les trouble la nuit, ne leur donnez pas un moment de « relâche, que, sans vous voir, ils vous sentent partout, « à chaque instant. »

Après la Terreur, au lendemain du 9 Thermidor (27 Juillet 1794), le gouvernement avait fermé les yeux sur le retour de quelques prêtres réfractaires; ce fut une détente qui dura peu. A sa dernière séance, le 26 Octobre 1795, la Convention renouvelait par un décret les lois du 26 Août 1792 et du 17 Septembre 1793, contre tous les

Digitized by Google

prêtres sujets à la déportation : elle envoyait des courriers dans tous les départements pour imposer l'application de ces lois dans les vingt-quatre heures, sous peine de deux années de détention pour les fonctionnaires qui en négligeraient l'exécution. L'abbé Didelot, dont le frère fut guillotiné à Mirecourt, nous apprend que l'année suivante, sur la fin d'Avril, le Directoire fit marcher les volontaires sur nos Vosges, pour y faire la chasse à la fois aux prêtres et aux déserteurs.

Un instant en Juillet 1797 la persécution est entravée, les élections s'étant prononcées trop fortement dans ce sens : les Assemblées, en faible majorité d'ailleurs, avaient aboli la peine de la déportation ou de la réclusion pour les prêtres insermentés. C'était là une mesure que les révolutionnaires ne pouvaient accepter. Survient le 4 Septembre, le coup d'État du 18 Fructidor.

Dès le lendemain, les lois de proscription (1) sont rétablies et appliquées partout.

Dans les Vosges, sous le Directoire, en dehors des arrestations de prêtres réfractaires, l'administration lança cinquante-deux mandats d'arrêt, on compte seulement à cette époque quatorze déportés.

En 1798, la déportation ne suffisait plus, on fusillait.

Parlant de cette année, un témoin oculaire écrit :

« La persécution croissait de jour en jour, on ne guil-
« lotinait plus aussi souvent qu'au temps de Robespierre,
« mais on fusillait sans cesse, particulièrement les ecclé-
« siastiques insermentés (2). »

(1) M. Victor PIERRE, dans son ouvrage *la Terreur sous le Directoire*, a compté dix mille ecclésiastiques, contre lesquels des arrêts de déportation furent rendus sous le Directoire. Si le nombre des prêtres déportés à cette époque fut beaucoup moindre, la raison en est uniquement à la complicité universelle qui favorisait les évasions, et gagnait jusqu'aux agents chargés d'opérer les arrestations.

(2) « Un malheureux dénonça l'abbé Poirot, vicaire de La Bresse, qui se te-
« nait caché à Cornimont, on l'enleva aussitôt, ainsi que son charitable hôte.

Digitized by Google

C'est ainsi que la Révolution continuait à être dans les Vosges, selon l'étrange expression de Bouvier, une idylle calme et fraîche et même un peu « fade (1). »

Dans la population de Nompatelize, la crainte et la terreur régnèrent jusqu'à la fin de l'année 1800. Les registres paroissiaux en font foi; ils contiennent de nombreux actes de baptême et de mariage signés en 1799 et 1800, par l'abbé Mercier, que nous verrons administrer La Bourgonce et Nompatelize. A une seule exception près, ils renferment tous la même mention au sujet des parrains et marraines, époux, épouses et témoins, « lesquels, est-il « écrit invariablement, n'ont osé signer à cause du dan- « ger. »

C'est seulement dans une copie faite plus tard qu'on parle de signatures données et qu'on en voit quelques-unes apposées après coup (2).

Étant donnée cette situation critique, il est évident qu'au commencement de l'année 1797, on ne pouvait mettre en évidence un prêtre réfractaire ni l'appeler à la tête d'une paroisse. Voilà pourquoi les habitants de Nompatelize, après le départ de l'abbé Pierrot, écrivent à Maudru, l'évê-

« Ils furent conduits à Épinal. Le département retint le particulier et livra à une « commission séante à Nancy le malheureux Poirot qui, le 1er Janvier, fut con- « damné à être fusillé. Il alla à la mort d'un pas ferme. Son courage héroïque « édifia Nancy, étonna et même toucha les soldats qui le mirent à mort, ainsi « que le conseil militaire qui l'avait condamné. Il ne voulut point qu'on lui ban- « dât les yeux, il se jeta à genoux, il leva les yeux et les mains vers le ciel et « s'écria : « Seigneur, mon Dieu, recevez mon âme. » Mémoires de l'abbé Didelot sur la Révolution.

(1) V. *Histoire de la Révolution dans les Vosges*, par BOUVIER. Introduction, page 13.

(2) Un fait particulier, consigné aux archives, établit que la crainte de la persécution obsède les esprits jusqu'en Septembre 1800. A Saint-Remy, des conjoints qui n'avaient contracté qu'une union civile, désirent « se marier catholiquement » et n'osent à aucun prix le faire dans leur paroisse. Il faut leur accorder dispense de trois bans, avec autorisation de se marier ailleurs, et ils viennent recevoir le sacrement de mariage à La Bourgonce « par crainte et pour éviter la persécution, » est-il écrit dans l'acte qui est conservé aujourd'hui à Nompatelize.

Digitized by Google

que constitutionnel, et s'adressent à un nouveau jureur, Jean-Baptiste Haxo, pour lui demander l'exercice de son ministère.

Jean-Baptiste Haxo était un ancien curé constitutionnel de Gugnécourt et Viménil (1). Même après l'interdiction du culte pendant la Terreur, il avait continué d'habiter la paroisse où il avait exercé le ministère. Il en fut chassé par un arrêté du représentant Michaud, en date du 4 Vendémiaire an III (25 Septembre 1794) (2). Tour à tour il avait élu domicile à Biarville le 24 Novembre 1794, et à Deyfosse où il se dit cultivateur le 24 Juillet 1796. Entre temps, il avait fait preuve de la plus grande docilité au gouvernement, et on l'avait vu le 25 Octobre 1795 prêter serment de fidélité avec une soumission parfaite à la Constitution de l'an III. Quand les habitants allèrent trouver Haxo pour lui demander l'exercice du culte à Nompatelize, il hésita quelque temps.

Amateur de chasse, il avait une maison de campagne à Deyfosse (3). Et il ne paraissait pas se soucier de reprendre un ministère actif et suivi, au moins dans les temps difficiles que l'on traversait. Ce fut seulement après deux jours de réflexions, le 25 Février 1797, qu'il accepta de desservir Nompatelize, sauf à se faire remplacer quand il le jugerait à propos. Les habitants se hâtèrent de seconder son ministère, en faisant les réparations les plus urgentes aux vitraux et à la toiture de l'église, en Mai 1797. Malheureusement l'abbé Haxo aimait ses aises; ses supérieurs devaient le lui reprocher plus tard.

(1) Né en 1741, il était le cousin germain du général Nicolas Haxo, tué en Vendée le 21 Mars 1794. Voir Bulletin de la *Société philomatique vosgienne*, 1895-1896, p. 155 (*Le général Nicolas Haxo*, par Henri Bardy).

(2) Ce représentant du peuple exilait à au moins trois lieues de leur ancienne paroisse tous les cures constitutionnels, non apostats et non mariés.

(3) Une maison qu'on appelait le château Haxo a été détruite il y a quelques années par un incendie à Deyfosse, c'était probablement l'ancienne habitation de l'abbé Haxo.

Digitized by Google

Dans une lettre du 14 Juillet 1804, le Vicaire Général Georgel le définissait ainsi : « Haxo, desservant d'Étival, « frère du législateur (1), ci-devant juge du tribunal d'ap- « pel à Nancy... circule dans les environs; sa paroisse est « ce qui l'occupe le moins; il est parvenu, pour avoir ses « aises, à se procurer un vicaire, nommé Hettement. »

Voilà bien, pris sur le vif et peint au naturel, le prêtre jureur. A la remorque de la Révolution par faiblesse ou par convoitise, il sacrifie l'intérêt supérieur des âmes à l'amour de sa tranquillité et de son repos.

Dans tout le clergé constitutionnel, cet affaissement fut l'état général et l'abbé Haxo était loin de faire exception. Il ne cherchait qu'à profiter de la haute position de sa famille, pour échapper le plus possible aux devoirs sérieux de son ministère.

C'est ce qui explique l'interruption de ses fonctions paroissiales pendant près d'un an et demi. Au mois de Janvier 1799, pour seconder ou remplacer l'abbé Haxo, on voit apparaître l'abbé Jean-François Mercier. De Raon, où il déclarait exercer le culte en 1795, l'abbé Mercier était venu élire résidence à La Bourgonce, vers la fin de l'année 1798; il se dit à ce moment « administrateur de La Bourgonce et de Nompatelize; » du mois de Janvier 1799 au mois d'Avril 1800, l'abbé Mercier exerce son ministère publiquement dans l'église de Nompatelize : il est cité comme ayant administré tous les baptêmes, fait la première communion, assisté à tous les mariages religieux. L'époque à laquelle il exerçait son ministère public à Nompatelize ne permet pas d'admettre qu'il fût prêtre insermenté. Il était arrivé à Nompatelize et avait fait sa décla-

(1) Ce législateur doit être François Haxo, « né à Saint-Dié en 1739, prévôt- « baillager et chef de police de sa ville natale, plus tard président du tribunal « civil d'Épinal, député des Vosges au Corps législatif, mort en 1810 sans pos- « térité. » Voir Bulletin de la *Société philomatique vosgienne*, 1895-1896, p. 155 : Étude de M. H. Bardy sur le général Haxo.

Digitized by Google

ration pour exercer le culte dès la fin de l'année 1798. Ce n'est guère qu'un an plus tard, après le coup d'État de Bonaparte, au 18 Brumaire (8 Novembre 1799), que les prêtres réfractaires purent se montrer au grand jour.

Après l'abbé Mercier (1), Jean-Baptiste Haxo dut reprendre l'exercice du ministère à Nompatelize depuis le mois d'Avril 1800 jusqu'après l'époque du Concordat. Si l'on demande quel fut le ministère des deux constitutionnels Haxo et Mercier, rien de plus terne.

Pas de zèle, la foi chez ces prêtres avait subi de trop rudes atteintes pour être bien agissante. En retour, pas d'autre scandale que celui de leur défection (2). Il semble même que, dans leur profession de foi, Haxo et Mercier aient voulu protester contre le serment schismatique qu'ils avaient d'abord prêté. Tous deux déclarent faire profession de la foi catholique, apostolique et romaine; l'abbé Mercier surtout se donne sur les registres comme « étant reçu dans la communion du Saint-Siège. » Ce n'était là qu'une formule sur les lèvres et au bout de la plume de plusieurs constitutionnels endurcis. Rien cependant n'indique pour les prêtres en question, que ces affirmations n'aient pas été la sincère expression des sentiments intimes de leur cœur.

Il faut savoir qu'au moment où Haxo et Mercier exerçaient le ministère, malgré la persécution qui persistait, le

(1) Cet abbé Mercier doit être le même qu'on signale à Saales en 1802.

(2) Dans une lettre confidentielle au préfet des Vosges, Lefaucheux, au commencement de Messidor an X (vers le 20 Juin 1802), voici ce qu'écrivait le juge de paix de Raon sur les prêtres résidant à Étival : « Médard Constant, 52 ans, « ancien procureur d'Étival (Abbaye), fait les fonctions de pasteur à Étival; « Jean-Claude Hemmement, 47 ans, (anciennes fonctions) Prémontré, (fonctions « actuelles) fait les fonctions de pasteur à Saint-Remy; Jean-Baptiste Haxo, « 62 ans, (anciennes fonctions) curé à Gugnécourt, (fonctions actuelles) fait les « fonctions de pasteur à Nompatelize. Tous trois ont un beau caractère, ils ont « toujours été et sont encore de bonne conduite. Ils jouissent de la confiance « des habitants du lieu de leur résidence, et particulièrement de leurs paroissiens respectifs, de qui ils sont désirés pour pasteurs. »

Digitized by Google

schisme avait perdu énormément de terrain. Un très grand nombre d'assermentés avaient profité des moments de calme pour faire la rétractation de leur premier serment schismatique; ils se contentaient ensuite de jurer obéissance aux nouvelles constitutions et aux nouvelles lois, serment qu'autorisaient de saints prêtres comme l'abbé Émery, le grand conseiller du clergé de France dans ces temps si troublés.

Les deux prêtres Haxo et Mercier étaient probablement dans les conditions indiquées. Il est à croire qu'ils furent moins des intrus que des prêtres peu zélés, mais repentants. Il est permis de supposer qu'ils surent, comme beaucoup d'autres, faire une rétractation complète de leurs erreurs, marquant ainsi, par leur abjuration, le déclin d'une révolution athée, la fin prochaine du schisme, et faisant présager l'aurore du jour nouveau qui allait luire sur la France chrétienne avec le Concordat.

Un dernier nom doit figurer sur la liste des prêtres constitutionnels à Nompatelize, celui de l'abbé Roch, ancien curé de Girecourt. C'était un enfant du pays, arraché, comme tous les prêtres d'alors, à son ministère et retiré dans son lieu d'origine, à Biarville (hameau de Nompatelize). La famille Roch était une des plus influentes de la contrée. Nombreuse, elle fournissait des défenseurs à l'État aussi bien qu'à l'Église. Les frères de l'abbé firent toutes les campagnes du premier Empire. L'un d'entre eux passa, disait-il, 12 à 13 ans sans coucher dans un lit; il revint criblé de rhumatismes et fut gratifié d'une pension de 6 livres de France par jour.

L'abbé Roch, lui aussi, obtint quelques secours du gouvernement, même au plus fort de la Révolution (1); mais il

(1) Une délibération du district de Bruyères, en date du 5 Nivôse, an III (25 Décembre 1794), atteste que Charles-Alexandre Roch, ex-curé de Girecourt, fait élection de domicile à Biarville, district de Saint-Dié; il certifie, en outre, que

Digitized by Google

devait, et au delà, consacrer tout ce qu'il possédait en œuvres et en fondations charitables. Ayant essayé de grandes exploitations dans le genre de nos orphelinats agricoles, il y fit preuve d'une bonté excessive, manquant totalement de prudence, donnant, donnant toujours, au détriment de sa famille qui s'était portée caution et à laquelle il suscita une foule d'embarras. Là, comme à la prestation du serment, se révélait le vrai défaut du prêtre constitutionnel, une trop grande condescendance qui dégénérait en faiblesse, et, à l'occasion, pouvait compromettre plus ou moins sérieusement les intérêts matériels et sacrés confiés à sa garde. A part cette restriction et pour tout le reste, on peut s'en tenir au témoignage rendu en sa faveur par le juge de paix de Raon, dans un rapport confidentiel au préfet Lefaucheux : « Charles-Alexandre Roch, 40 ans, ac-« tuellement sans emploi, résident à Nompatelize, ancien-« nement vicaire à Gérarmé, puis curé constitutionnel à « Girecourt. Il a le caractère beau et bon; sa conduite est « et a toujours été sans reproche. Il jouit de la confiance « entière des habitants de sa commune. »

Après la Révolution, si les souvenirs de la famille sont exacts, l'abbé Roch devint curé de Ventron et mourut prêtre habitué à Châtel. Un de ses petits-neveux est encore aujourd'hui dans le ministère paroissial.

**ledit Roch n'a rien touché depuis son mandat du 23 Fructidor an II. Le 21 Vendémiaire an IV (13 Octobre 1795), le district d'Ormont (Saint-Dié), lui alloue mille francs (y compris une année d'arrérages).**

---

Digitized by Google

# QUATRIÈME PARTIE

## APRÈS LA RÉVOLUTION

---

### ARTICLE PREMIER

## AVANT 1870

#### § I. ÉPOQUE DU CONCORDAT

Au lendemain de Thermidor, on demandait à Siéyès ce qu'il avait fait pendant la Terreur : « J'ai vécu, répondit-il. » On peut donner la même réponse au sujet de la religion pendant la période révolutionnaire. Elle avait vécu, elle s'était toujours exercée, en dépit de toutes les persécutions, à travers toutes les vicissitudes, mais elle avait subi des pertes incalculables et des dommages dont nous n'avons plus d'idée.

Les biens du clergé avaient été vendus, ceux des fabriques confisqués. Quand le conseil de fabrique est constitué à Nompatelize le 23 Janvier 1804, à sa première séance, il constate qu'il ne reste plus rien des biens d'église qui sont tous aliénés. Faute de ressources, toutes les fondations étaient supprimées et les morts, privés de suffrages, étaient ainsi condamnés à expier les crimes des vivants. L'église, avec sa nef et son chœur à peine sortis de terre,

Digitized by Google

était dans un état complet de délabrement, et on n'avait pu y faire que les réparations rigoureusement urgentes : les cloches avaient été fondues et transformées en canons; les ornements arrachés de la sacristie, peut-être, comme ailleurs, pour servir à des parodies sacrilèges; les vases sacrés, les statues, les Christ n'avaient pu être soustraits qu'en partie à la rapacité et à la rage des révolutionnaires; plus de presbytère, la maison de cure était occupée, et ainsi le curé était sans asile; qu'on ajoute à cela les charges écrasantes qui pesaient sur le gouvernement, sur les communes et les particuliers, et qui allaient obliger à des sacrifices surhumains pour la réorganisation complète du culte, et on aura un aperçu encore bien imparfait de la situation religieuse extérieure créée par la Révolution.

Il fallait la constitution divine de l'Église pour résister à de pareils assauts; mais telle est sa vitalité prodigieuse qu'au lendemain du Concordat on peut assister partout à la plus admirable des réorganisations. La première difficulté à régler était l'établissement d'une hiérarchie régulière dans les paroisses. Beaucoup de prêtres, les constitutionnels entre autres, n'avaient pas les pouvoirs nécessaires; le nouvel évêque, Mgr d'Osmond, devait leur en donner ou les remplacer.

Haxo fut maintenu quelque temps à Nompatelize, puis envoyé à Étival en 1803; son successeur fut l'abbé François Huin.

## § II. L'ABBÉ HUIN

Proscrit de la Révolution, l'abbé Huin avait vu rejaillir sur lui le sang des martyrs.

Son ancien vicaire au Ménil, l'abbé Collet, était mort pour la foi avec une constance admirable, après avoir été



Digitized by Google

formé à son école, fortifié par ses exemples (1). Personnellement l'abbé Huin était un prêtre d'un rare mérite et d'une haute vertu. Dans son *Journal ecclésiastique du diocèse de Nancy,* Chatrian lui consacre une notice des plus élogieuses :

« M. Huin a répandu durant sa vie et à sa mort une telle « odeur de piété et de zèle, jointe aux talents les plus rares « dans la conduite des âmes, que nous nous faisons un « devoir de donner place dans notre journal à un si beau « modèle. Né à Azerailles, le 29 Octobre 1733, de parents « chrétiens, il en reçut une excellente éducation, et il mon- « tra de bonne heure les dispositions les plus favorables, « du goût pour l'étude, un jugement droit, une bonté de « caractère et une sagesse de mœurs qui le firent distinguer « par ses maîtres. Après avoir parcouru la carrière des hu- « manités et de la philosophie au collège des Jésuites à Épi- « nal, il entra au séminaire de Toul en Novembre 1754, s'y « distingua en théologie par son application et son intelli- « gence, et fut ordonné prêtre le 25 Mars 1758. Il était des-

(1) Vicaire à Romont, puis au Ménil, enfin curé insermenté de Voinémont, l'abbé Jean-Baptiste Collet fut condamné à mort et guillotiné à Nancy le 25 Octobre 1793. Tout serait à noter dans cette belle mort; les ardentes aspirations du martyr, les touchants adieux à ses bien-aimés paroissiens, l'édification produite sur les juges et les bourreaux par la douceur de la victime et sa joie dans l'immolation. Qu'il nous suffise de citer en passant, un simple trait où l'âme du martyr se révèle dans toute son héroïque candeur. Le président du tribunal criminel, Jean-Baptiste Febvé, voulant lui sauver la vie, avait essayé de l'unique moyen dont il disposait.

« L'accusé n'avait qu'à déclarer qu'il ignorait à sa rentrée en France le décret « qui interdisait sous peine de mort aux émigrés, de mettre le pied sur le sol de « la République. Le président dirigea toute son interrogation vers ce but, mul- « tiplia les questions et les posa si habilement qu'il eût amené un prévenu, « moins attentif, à faire presque à son insu cette déclaration mensongère. Mais « l'abbé Collet remarqua promptement à quoi tendait le complaisant magistrat « et préférant la mort au plus léger mensonge, renouvela la réponse du vieil « Éléazar : « Citoyen, dit-il, je vois bien ce que vous voulez me faire dire, « mais sachez que je n'estime pas assez la vie pour l'acheter au prix d'un men- « songe, appuyé d'un serment, je vous déclare qu'en revenant dans ma patrie, « je n'ignorais pas qu'il était défendu aux émigrés, sous peine de la vie, de ren- « trer en France. » Notice de M. l'abbé Mangenot sur l'abbé Jean-Baptiste Collet.

Digitized by Google

« tiné au vicariat de Brouville, où il espérait acquérir les « connaissances les plus précieuses dans l'exercice du saint « ministère, sous M. Voirin, très digne curé, qui avait pris « la peine de lui enseigner les premiers principes de la lan- « gue latine, quand la Providence l'enleva à ce poste et au « diocèse de Toul, pour 6 ou 7 ans, par une circonstance « qui devait le rendre ailleurs plus utile à la religion, en « lui donnant les connaissances théologiques qu'il n'eût « pas eu le bonheur de trouver dans son diocèse.

« Mme la marquise de Queutrey, en Franche-Conté, de- « venue veuve, et désirant donner à trois enfants une édu- « cation suivie et chrétienne, s'était adressée à Mgr Drouas, « évêque de Toul, pour en obtenir un instituteur doué des « talents et des vertus propres à lui donner la satisfaction « qu'elle désirait. »

L'abbé Huin fut désigné, remplit sa mission avec pleins succès, et sut profiter de cette occasion pour lier connaissance avec les éminents professeurs de l'Université de Besançon (1).

« M. Huin, revenu en Lorraine en 1767, consentit à exer- « cer le saint ministère dans la paroisse de Brouville avec « le curé, son ancien compatriote, condisciple et ami, et en « 1779, il fut nommé à l'excellent bénéfice cure de Noson- « court (2).

« C'est là qu'il fit preuve de ses talents pour le bon gou- « vernement d'une grande paroisse, de son zèle laborieux, « de son attention à former de bons vicaires, de sa tendre « charité pour les pauvres. Aussi était-il chéri des parois- « siens et respecté de tous ses confrères. La Révolution l'a « compté au nombre des prêtres réfractaires, insermentés,

(1) Un de ces professeurs était le célèbre Bullet, auteur des *Réponses critiques aux difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur les divers endroits des Livres Saints.*

(2) Il comprenait Nossoncourt, Ménil, Sainte-Barbe, etc.

Digitized by Google

« fidèles à l'Église; il a émigré, supporté tous les inconvé-
« nients, toutes les privations, toutes les fatigues de l'exil,
« est rentré en 1802..... » (CHATRIAN.)

A sa rentrée en France, l'abbé Huin était accablé sous le poids de son grand âge et de ses infirmités, mais il portait au front l'auréole des confesseurs de la foi. Son arrivée à Nompatelize fut une fête pour toute la paroisse. Déjà les cloches, ces messagères de la bonne nouvelle, l'avaient précédé. Achetées aux derniers temps de l'abbé Haxo, elles avaient exigé les sacrifices les plus sérieux des habitants, qui avaient abandonné leurs affouages d'une année. Pour se mettre en branle et fêter le joyeux avènement du nouveau curé, elles n'attendaient plus que sa bénédiction.

L'abbé Huin les bénit solennellement peu de temps après son arrivée, le 5 Juin 1803. Cette première dépense, au sujet des cloches, a le caractère de toutes celles qui doivent être faites dans la suite : en réorganisant, on travaille à faire plus grand et à faire mieux. Ainsi les nouvelles cloches surpassaient notablement en poids et en volume celles qui avaient précédé (1).

Quoi qu'il en soit, la tour n'était plus silencieuse, les cloches étaient revenues, et par leurs joyeuses envolées avaient célébré l'*Alleluia* de la Résurrection.

L'église avait cessé d'être déserte : les populations s'y pressaient en masse avec leur prêtre, leur culte et la foi des anciens jours. Restait à ramener le curé au presbytère d'où il avait été chassé par la tourmente : c'est ce que firent les membres de la municipalité à l'arrivée de l'abbé Huin. Le

(1) On ne sait pas le poids des cloches les plus anciennes; les dernières qui furent fondues avant la Révolution, vers 1757-1758, pesaient : la plus grosse, 900 livres; la moyenne, 700 livres; la plus petite, 550 livres.

Celles qui furent bénites par M. l'abbé Huin avaient un poids bien plus considérable : la plus grosse pesait 1250 livres, la moyenne 888 livres, la petite 655 livres.

Digitized by Google

dimanche 30 Prairial an XI (1) (19 Juin 1803), ils font la visite de la cure et du jardin, pour voir et obvier à toutes les réparations nécessaires. A défaut d'autre local, une chambre est encore réservée pendant quelque temps pour salle commune, mais cette restriction à part, l'abbé Huin entre aussitôt en jouissance du presbytère et du jardin qui en dépend, et voit toutes les réparations nécessaires s'opérer dans le plus bref délai. A partir de là, pendant quelques années, il n'est plus parlé des dépenses du culte. Les impositions de toutes sortes et les charges pour la commune sont devenues telles qu'on doit essayer d'un octroi en Février 1804. C'est seulement en Novembre 1808 que la municipalité revient à s'occuper de l'église pour décider des réparations considérables à la grosse charpente et à la toiture. Cette même année, l'abbé Huin quitte Nompatelize, et a un instant pour successeur l'abbé Gremillet, curé de Jeanménil.

La cause du départ de l'abbé François Huin doit être son grand âge. Il avait 74 ans, et, après une vie aussi remplie de vertus et de mérites, il avait bien droit d'aspirer au repos. Les archives de la commune et de la paroisse se taisent sur le lieu de sa retraite, mais il fut suivi partout et jusqu'à la fin de l'amour et des regrets de toute la paroisse. Il est mort en Juin 1809.

### § III. L'ABBÉ GREMILLET

Son successeur, l'abbé Gremillet, était une de ces grandes et nobles âmes qui ne savent jamais faiblir. Ancien chanoine de Remiremont, il avait courageusement sauvé de la profanation (2) plusieurs reliques de son église.

(1) En l'an IX et l'an X, François Gérardin était adjoint faisant les fonctions de maire. En l'an XI, on avait procédé à l'élection d'un maire, qui fut Joseph André.

(2) A Remiremont, dans le sacrilège, les dernières limites de l'ignoble furent dépassées par plusieurs forcenés. Non seulement les reliques furent jetées au

Digitized by Google

Étant du nombre des prêtres insermentés, il avait dû prendre le chemin de l'exil, et, à partir de ce moment, l'épreuve et la souffrance n'avaient plus cessé de s'attacher à ses pas. A son retour, en 1802, ayant été nommé à la cure de Jeanménil, il eut, dans cette paroisse, à subir des vexations telles que le séjour lui en devint absolument impossible. On eût dit là qu'il n'avait échappé aux coups de la Révolution que pour être en butte à des tracasseries mesquines.

Voici comment le vicaire général Georgel explique son départ, dans une lettre à Mgr d'Osmond :

« 18 Février 1806. Jeanménil. — Depuis quatre ans, le « respectable M. Gremillet habite une maison malsaine, « environnée d'un cloaque infect qui ont considérablement « altéré sa santé. Il vous a supplié de le retirer de là pour « ne pas le mettre incessamment hors d'état d'être utile à « l'Église. C'est par la mauvaise volonté du maire et surtout « de l'adjoint que, dans ce moment, il n'est pas logé plus « convenablement et plus décemment. Le presbytère qui « est acheté est vacant; il suffirait d'une réparation de « 36 francs pour que M. Gremillet pût l'habiter. Le gros de « la paroisse est indigné de ces procédés du maire et de « l'adjoint, qui ont dit qu'ils se passeraient bien du prêtre, « qu'ils iraient bien sans pasteur chanter les louanges de « Dieu. M. Gremillet s'étant retiré à Rambervillers pour « soigner sa santé, et n'ayant en ce moment personne pour « le remplacer, je n'ai pas interdit l'église, mais j'en ai fait « fermer les portes, les clefs remises au maire, défense d'y « faire aucune assemblée religieuse, jusqu'à nouvel ordre, « et confié la visite des malades et l'administration des

vent, les vases sacrés servirent à des orgies plus infâmes que celles de Balthazar. Après des saturnales de débauche et d'impiété, on cite une misérable qui mérita le surnom de p...se de calice. Elle s'était servi du calice pour urinoir. (Emprunté aux mémoires de l'abbé Didelot, ancien vicaire de Remiremont.)

Digitized by Google

« sacrements,..... aux desservants de Housseras et de « Brû. »

Vénérable, pieux, l'abbé Gremillet était honoré de la confiance de ses supérieurs; il est regrettable qu'eu égard au peu de durée de son ministère, ses nouveaux paroissiens n'aient pas eu le temps de l'apprécier et de l'aimer comme il le méritait. Il quittait Nompatelize vers Noël 1808, et retournait mourir curé de Jeanménil en Janvier 1813 (1).

### § IV. L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE AUBERTIN

Le départ de l'abbé Gremillet contraint la commune à voter de nouvelles dépenses pour lui assurer un successeur. Le gouvernement, à cause des guerres fréquemment renouvelées, ne peut suffire par lui-même à donner aux curés de toutes les succursales un traitement suffisant. Les communes se voient souvent obligées d'y suppléer; c'est ce que fait la municipalité de Nompatelize en votant d'avance un supplément de traitement au successeur de l'abbé Gremillet. Le 21 Mars 1809, sur l'initiative du maire, Jean-Nicolas Cunin, de Bouilly, la municipalité prend une délibération où elle se plaint qu'on soit à Nompatelize privé de prêtre desservant depuis Noël : elle demande un curé auquel elle assurera une indemnité plus ou moins élevée, selon qu'il aura plus ou moins de 60 ans. Si le nouveau curé est jeune, il pourra, en même temps, desservir Saint-Remy; dans ce cas, on lui promet, par an, 150 livres tournois de reconnaissance, indépendamment de ce que les gens de Saint-Remy pourront lui offrir. S'il

(1) Vers cette époque, en Mars 1809, certains nécrologues mentionnent la mort d'un abbé Briot, qu'ils qualifient : *Olim rector in Nompatelize.* Si ce prêtre a été nommé à la cure de Nompatelize, il n'y a pas exercé publiquement le saint ministère; les actes de baptême et de mariage ne présentent pas d'interruption, et si haut qu'on remonte, aucun ne porte sa signature.

Digitized by Google

dépasse la soixantaine, qu'il ne puisse se charger de la paroisse de Saint-Remy, on lui offre annuellement 200 livres tournois.

Le nouveau curé fut seulement nommé le 13 Octobre 1809; c'était Jean-Baptiste Aubertin, dont les cendres reposent au cimetière de Nompatelize, sous une tombe élevée par les soins de la municipalité.

Natif de Gugnécourt, l'abbé Aubertin avait contre lui sa première formation sacerdotale.

Ordonné à la hâte par le constitutionnel Maudru, il ne possédait rien de l'instruction et de la science nécessaires au prêtre. On eût dit un soldat sans armes ni munitions. A Biffontaine, où il fut envoyé curé constitutionnel, on rendit toujours hommage à la douceur de son caractère, à la pureté de ses mœurs; mais tous les paroissiens se plaignaient de son ignorance : elle était poussée à un tel point qu'il n'était pas en état de comprendre le latin du Missel et du Bréviaire. Heureusement chez l'abbé Aubertin les qualités du cœur l'emportaient de beaucoup sur les lumières de l'intelligence, et l'amenèrent à réparer noblement ses fautes. C'est ainsi qu'au rétablissement du culte, nous le trouvons aux pieds de ses supérieurs légitimes, avouant humblement ses torts, écoutant leurs avis avec la simplicité d'un enfant, soumis d'avance à tout ce qu'on pourrait demander de lui.

« J'ai fait venir M. Aubertin, écrit le Vicaire Général « Georgel, le 9 Messidor an XI (28 Juin 1803), il m'a avoué « ingénuement qu'il avait été fait prêtre par M. Maudru, « et que ce qu'on avait dit de son ignorance était une « vérité, mais qu'il était plein de bonne volonté, qu'il se « recommandait à mon indulgence pour le mettre plus à « portée de remplir les devoirs de son état.

« Après lui avoir fait sentir les maux qui devaient avoir « résulté de son ignorance, soit à l'autel, soit au tribunal

Digitized by Google

« et dans l'administration des sacrements, qu'il avait été « un aveugle conduisant d'autres aveugles, etc., touché « de mes représentations, il m'a rendu sa commission. Je « l'ai adressé au curé de Brouvelieures, M. Hingray (1), « pour se réconcilier avec l'Église; il a subi les épreuves « et s'est réconcilié de bonne foi. Ensuite j'ai prié M. Meu- « riot, desservant de Champ, de le prendre dans sa suc- « cursale pour l'instruire et le mettre à même d'être utile. « Il s'y est prêté : M. Aubertin y dit la messe et y étudie « sous la protection de ce charitable desservant, mais les « progrès sont lents, malgré bonne volonté et bonne con- « duite. »

Il est probable qu'il fut nommé curé de Nompatelize au sortir de ce noviciat de Champ-le-Duc. Il avait alors 42 ans, on ne voit pas qu'il se soit chargé du ministère de Saint-Remy, et il prolongea son ministère à Nompatelize, jusqu'à sa mort arrivée le 26 Octobre 1828.

Son ministère fut des plus sérieux, l'abbé Aubertin était une de ces âmes droites et loyales que l'ignorance peut égarer un instant, mais que la lumière ramène toujours dans le bon chemin. Rentré dans le devoir, il fut un bon prêtre et un digne curé.

A défaut d'œuvres matérielles qui rappellent le souvenir de son zèle, on peut dire que sa mémoire reste gravée dans le cœur de ceux qui l'ont encore connu; bien plus, par son amabilité et sa bonté d'âme, il sut imprimer au plus intime des cœurs l'amour de la religion qu'il fit tout ensemble chérir et pratiquer.

(1) Confesseur de frère Joseph, de Ventron, dont il avait su mériter la confiance, l'abbé Hingray était un prêtre très distingué.

Il est probable qu'il resta le confesseur de l'abbé Aubertin, pendant son séjour à Champ-le-Duc.

Digitized by Google

## § V. L'ABBÉ DANY

Le successeur de l'abbé Aubertin fut un jeune vicaire de Raon, l'abbé Dany. Il ne fit que passer, mais il a laissé à Nompatelize un beau monument de son zèle : l'orgue de l'église paroissiale qui fut acheté, grâce à son initiative.

L'occasion était des plus favorables, un jeu d'orgues très harmonieux se trouvait en vente à Raon-l'Étape (1), l'abbé Dany aida généreusement de ses propres ressources à l'achat et à la première pose, la générosité de la commune et des habitants fit le reste, et aujourd'hui, après les améliorations qui ont suivi, l'orgue de la paroisse peut rivaliser par l'expression, les ressources et la puissance avec les orgues de paroisses beaucoup plus importantes et beaucoup mieux douées sous les autres rapports.

## § VI. L'ABBÉ LECOMTE

Après l'abbé Dany, vint l'austère abbé Lecomte, nommé curé de Nompatelize vers le milieu de l'année 1831. Les vingt-deux années de son ministère à Nompatelize rappellent, dans une certaine mesure, la rigueur de plusieurs membres du clergé de l'Ancien Régime. Sévères pour eux-mêmes, ces prêtres oubliaient quelquefois d'être plus doux

(1) Ce jeu d'orgues, dit-on, venait primitivement de Senones. Trop faible pour l'église de Raon, il fut cédé à la commune de Nompatelize dans les conditions les plus avantageuses. D'après une délibération du conseil municipal de Raon, en date du 3 Octobre 1830 et régularisant des ventes faites antérieurement, le prix de vente aurait été 900 francs. Plus tard, quand il s'établit à Nompatelize, le facteur d'orgues Jeanpierre devait tout compléter.

Digitized by Google

pour les autres, et on retrouvait, dans leur ministère, des vestiges de l'esprit janséniste.

Sans excuser complètement l'abbé Lecomte de quelque rigueur, on doit lui reconnaître un grand esprit de foi, un attachement inviolable aux devoirs de son ministère, et il est à croire que sa main ferme et énergique sut parfaitement maintenir dans le devoir et la pratique religieuse la paroisse qui lui était confiée.

Le nom de l'abbé Lecomte est écrit en lettres d'airain à la tour de l'église, sur la cloche principale. C'est en souvenir d'une nouvelle et dernière amélioration de la sonnerie qui fut entreprise sous son ministère.

Une cloche dut se fendre et devenir ainsi l'occasion d'une refonte générale. En tous cas, les cloches actuelles datent de l'abbé Lecomte, et ne laissent plus rien à désirer sous le rapport du timbre et de l'harmonie (1).

On le voit, chaque nouveau curé, aidé et soutenu par le zélé concours de la municipalité et des habitants, apportait sa pierre à la réorganisation matérielle et spirituelle (2) de la paroisse.

Le départ de l'abbé Lecomte en Septembre 1853, ne devait pas interrompre cette tradition qui fut continuée plus parfaitement que jamais par l'abbé Grandidier, son successeur.

(1) Elles furent fondues à Blevaincourt le 9 Juin 1835, pendant l'administration de Jean-Joseph Gérardin, alors maire de la commune.

La plus grosse pèse 1.093 kilogrammes.
La moyenne — 795 —
La petite — 545 —

(2) Appelées par Michel Jacquot, maire de la commune, les Sœurs de la Providence devenaient titulaires de l'école des filles en 1844. Elles quittaient en 1890, emportant avec elles le souvenir et l'affectueuse reconnaissance de toute la paroisse. La dernière religieuse, sœur Léocadie, avait atteint la limite d'âge fixée par la loi.

Digitized by Google

## § VII. L'ABBÉ GRANDIDIER

L'abbé Grandidier avait exercé jusque là son ministère dans les contrées étrangères; revenu dans son propre diocèse et nommé à Nompatelize, il se montra vrai missionnaire par son zèle pour la prédication et pour les œuvres paroissiales. Un sermon qui reste de lui dans les archives de la fabrique ne fait que confirmer le témoignage qui est rendu par ses anciens auditeurs à sa parole convaincue et apostolique.

Quant aux œuvres paroissiales, il fonda la Confrérie du Rosaire restée florissante. Il s'occupa surtout de l'église qu'il transforma en faisant élever le chœur et la nef avec leurs cintres gracieux comme on les voit aujourd'hui. On doit à son initiative le grand Chemin de Croix sur toile qui existe encore actuellement, ainsi que les autels en marbre de la Sainte Vierge et de saint Joseph.

Personne n'était plus ingénieux que lui pour créer des ressources à l'église et à la fabrique. Comprenant la difficulté d'obtenir des dons en numéraire au milieu d'une population agricole, il provoquait des dons en nature et faisait planter pour le compte de l'église ce qui constitue la richesse du pays : la pomme de terre. Un cultivateur généreux commençait par abandonner un de ses champs à cultiver; venaient ensuite les quêteuses qui s'en allaient par tout le village recueillir la précieuse semence, en remplir des paniers et des sacs. Quand le moment était arrivé, on s'employait gratuitement à tous les travaux nécessaires : à la plantation, à la culture et à la récolte qui était toujours vendue au profit de l'église et de la fabrique. Tout cela était une œuvre pie qu'on ne pouvait trop louer; malheureusement l'abbé Grandidier crut bien à tort

Digitized by Google

qu'on pouvait l'autoriser le dimanche, ce qui entraîna toutes sortes d'abus, et fit abandonner, dans la suite, cette précieuse source de revenus.

Affectionné à sa paroisse autant qu'on lui était généralement affectionné, l'abbé Grandidier aurait dû finir ses jours à Nompatelize : le désir de la vie religieuse l'en exila peu de temps avant sa mort. Pour se préparer à son éternité, il voulut se faire chartreux; mais comme il avait trop présumé ses forces, il dut quitter la Chartreuse de Bosserville peu de temps après y être entré. C'est en vain qu'il espérait à son retour reprendre le ministère à Nompatelize, la place était occupée, son remplaçant nommé, il fut obligé de se retirer à Saint-Dié où il mourut prêtre habitué.

### § VIII. L'ABBÉ PHILBERT

M. Philbert, son successeur, continua son œuvre et sut rivaliser de zèle avec lui. Dans le peu d'années qu'il est resté à Nompatelize (du mois de Mai 1867 au mois d'Avril 1873), il a fondé une Congrégation de jeunes filles et une Confrérie des morts, et obtenu pour les petits autels les riches statues de Munich qui les ornent. S'il n'a pas fait davantage et doté plus richement l'église paroissiale, la cause en est à la guerre de 1870, qui épuisa pour longtemps toutes les ressources.

ARTICLE 2

## BATAILLE DU 6 OCTOBRE A NOMPATELIZE

Nompatelize a vu deux grands drames historiques profondément douloureux : nous avons rappelé le premier, immortalisé par la pierre tombale de Maheu; reste à parler

Digitized by Google

du deuxième qui portera dans l'histoire le nom de *Bataille de Nompatelize.*

Strasbourg venait de capituler après un siège héroïque dont toutes les pages sont écrites du sang des braves. La porte s'ouvrait à deux battants devant l'armée envahissante : le général Dégenfeld reçoit l'ordre de pénétrer dans les défilés des Vosges. A la tête d'une douzaine de mille hommes, il arrive à Raon et marche sur Saint-Dié en remontant la vallée de la Meurthe.

Le gouvernement de la Défense Nationale, d'abord surpris par une capitulation qu'il aurait cependant dû prévoir, songe enfin à disputer les défilés vosgiens. Des corps francs sont organisés, et la brigade du général Dupré (le 32e et le 33e de marche) se concentrent à Épinal : Cambriels (1) est envoyé pour prendre le commandement de ces troupes. Arrivé à Épinal le 4 Octobre, il fait sonner le boute-selle dès le lendemain.

Il a partagé ses troupes en deux colonnes : la première se porte vers Raon-l'Étape, sous les ordres du général Dupré avec le capitaine Varaigne (2), son chef d'état-major, l'autre qu'il dirige en personne, remonte la vallée de La Vologne et va prendre position sur les hauteurs de Bruyères.

Les Allemands aussi avaient formé deux colonnes qui remontaient la Meurthe, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche, combinant leurs mouvements pour s'emparer de Saint-Dié qui leur semblait le centre de la résistance (3). Ils n'avaient que des troupes de réserve, mais anciennes et aguerries; les nôtres étaient à peu près égales en nombre, mais composées en partie de mobiles, elles ne pouvaient offrir la même consistance.

(1) Blessé à la tête dans la bataille de Sedan, le brave Cambriels avait-il bien retrouvé tous ses moyens d'action ?

(2) Aujourd'hui général de division, commandant le 18me corps d'armée, à Bordeaux.

(3) Voir la relation de la bataille par l'état-major prussien.

Digitized by Google

Dans ces conditions, fallait-il se hâter de barrer le passage à l'ennemi? S'il avait poussé plus avant, Cambriels l'attaquait de front et Dupré le prenait à revers. Attendre paraissait plus sûr, seulement c'était compter sans l'impatience des corps francs qui formaient l'avant-garde et brûlaient d'ouvrir le feu au plus vite.

Le choc eut donc lieu le 6 Octobre. Dès 6 heures ½ du matin, à la hauteur de Nompatelize et de La Voivre, quelques coups de fusil commencent à s'échanger. Un instant, l'action est retardée par suite d'un brouillard très épais, mais à partir de 8 heures, elle reprend vivement sur les hauteurs de la Molière et de Biarville. Bientôt tout le front de bataille est engagé depuis Nompatelize et La Bourgonce jusqu'à Saint-Remy. Tout d'abord, les Allemands ont un officier supérieur tué et une batterie démontée, mais ils ripostent vigoureusement.

Leurs premières bombes viennent éclater au milieu du village, en face de l'église : c'est alors dans la population un sauve-qui-peut général. Il est 8 heures ¼. Parmi les habitants, les uns s'enferment dans leurs maisons, d'autres se barricadent dans les caves. Les plus avisés ont gagné les bois et les hauteurs, poussant devant eux leur bétail. Nous remarquons en particulier, un petit pâtre vers la Molière, il va tranquillement, avec l'insouciance d'un enfant de douze ans, brave impunément le feu croisé des combattants, et ramène intact en lieu sûr son petit troupeau. Un autre, Jean Prince, fait mieux encore, il grimpe sur un arbre touffu, se disant qu'il est bien caché. Il s'y maintient toute la journée au centre de la fusillade (1), quand il descend, les feuilles sont criblées, lui n'a pas de mal.

Ceux qui se sont enfermés dans leurs habitations sont moins heureux, car Nompatelize est devenu rapidement

(1) A 150 mètres au sud-ouest du presbytère.

Digitized by Google

le centre de l'action; ils sont entourés d'un cercle de fer et de feu. Bientôt dix-sept maisons sont en flammes, des familles entières se voient au moment d'être asphyxiées dans les sous-sols; on en vient à vider les tonneaux pour éteindre le feu qui déjà lèche les soupiraux.

Grâce à Dieu, tous finissent par échapper aux flammes, mais les Badois sont plus cruels que le feu.

Au début de l'action, à Bouilly, après avoir fusillé Nicolas Idoux sous les yeux de sa femme et de ses enfants, ils fouillent honteusement et détroussent son cadavre (1) qu'ils brûlent dans l'incendie de la maison. Quelques heures plus tard, c'est le tour d'un jeune homme qu'ils découvrent dans la maison où il se cache : celui-là a tiré sur eux à coups de revolver et ils le passent par les armes. Sur la fin de la journée, un autre, Émile Idoux, de vingt-deux ans, est arraché des bras de ses parents et fusillé.

Si les victimes ne furent pas plus nombreuses, n'en sachons pas trop de gré aux Allemands qui avaient mis le feu aux maisons et plus d'une fois repoussèrent les habitants dans les flammes. On vit un malheureux se déguiser en femme pour avoir la permission de sortir du brasier.

Mais ce sont là des détails, revenons au champ de bataille où l'action devient de plus en plus chaude. L'ennemi s'est emparé de Nompatelize et se porte sur les Feignes, où il ne parvient pas à s'établir. Il tient bon pourtant, revient et y prend position, ce qui lui permet un mouvement tournant pour attaquer les nôtres en revers et les débusquer des Jumeaux.

Peut-être avions-nous un front de bataille trop étendu, partant des Jumeaux, passant devant La Bourgonce pour s'étendre jusqu'à Saint-Remy. Sans doute que c'était le moyen de n'être pas enveloppé, mais aussi avec des trou-

(1) Les Badois lui enlèvent 200 francs qu'il portait sur lui.

Digitized by Google

pes jeunes comme les mobiles, c'était s'exposer à se voir enfoncé, et c'est ce qui arriva fatalement.

Les Français ne pouvaient se résoudre à quitter le champ de bataille; on les voyait sans cesse revenir à la charge. Pendant sept heures, ils s'acharnèrent à reprendre Nompatelize. Rien ne semblait pouvoir arrêter leur élan. Quand le général Dupré tomba grièvement blessé à la tête, il criait encore : « En avant. » Le lieutenant-colonel Hocédé ramassait son épée et continuait la lutte.

Vers midi, nous avons repris une partie du village, mais impossible de s'y maintenir. A 1 heure ½, l'offensive est commandée sur toute la ligne. « Ce mouvement s'accom-« plit avec beaucoup d'entrain. Les mobiles des Vosges « se distinguent dans cette lutte et y font des pertes sen-« sibles. Les francs-tireurs se conduisent admirablement, « ceux de Colmar surtout, dont le capitaine Eudeline mon-« tre un courage digne des plus grands éloges. Les Alle-« mands délogés du plateau de Biarville reculent vers Éti-« val (1). » La ferme du Han est reprise, la victoire semble nous sourire, quand l'ennemi reçoit des renforts qui rétablissent le combat (2).

Malgré tout, les Français tiennent bon et même prennent vigoureusement l'offensive quand le colonel Hocédé est frappé à mort (3).

Il est 4 heures, les hommes qui luttent depuis 8 heures

(1) Voir *Saint-Dié pendant la guerre de 1870-1871*, par H. Bardy, imprimerie Humbert à Saint-Dié. Dans cette intéressante brochure on trouve le récit le plus vivant, le plus complet, le mieux contrôlé de la bataille du 6 Octobre.

(2) Les renforts arrivaient aux Allemands de Raon où ils avaient laissé leur arrière-garde; d'Hurbache et de La Voivre où la colonne de la rive droite avait passé la rivière pour appuyer les Badois engagés à Nompatelize.

(3) Un éclat d'obus lui avait brisé un bras et une jambe. Transporté au presbytère de La Bourgonce, il dut subir dès le soir même une double amputation. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués par M. l'abbé Bayard, la fièvre se déclara presque aussitôt, puis le délire, et il ne tarda pas à succomber après avoir demandé les dernières consolations de la religion. Vrai fils de la France, il savait combattre en brave et mourir en chrétien.



Digitized by Google

du matin sont à bout de forces; on sonne la retraite. A 4 heures ½, elle s'effectue en bon ordre sur Bruyères. L'ennemi n'ose nous poursuivre. Il vient de poser le pied dans nos montagnes, on sent qu'il y est mal à l'aise et qu'il craint les surprises. Et puis ses troupes sont harrassées comme les nôtres.

Enfin le canon s'est tu. Les malheureux habitants sortent de leurs cachettes pour mesurer du regard les ruines accumulées. Ils se retrouvent en face d'un vainqueur impitoyable, qui a retrouvé son insolence pour réquisitionner la population sans défense. Sans défense ! je me trompe, l'église est là debout. De son sommet, la croix étend ses deux bras sur ce champ de la désolation et de la mort. Cette voix de la religion est comprise, l'appel des blessés et des mourants trouve de l'écho; on improvise les secours spirituels et temporels. Les premiers sont prodigués par MM. Philbert, curé de la paroisse, et Bayard, curé de La Bourgonce, auxquels s'est joint M. Brignon (1) et d'autres ecclésiastiques du voisinage. Pour l'organisation des secours matériels, M. Célestin Cunin, maire de Nompatelize, déploie un zèle et une initiative dignes de tous éloges. D'ailleurs les Frères de Saint-Dié sont accourus faire preuve de leur dévouement habituel : avec de tels auxiliaires tout devient possible.

La nuit entière avait été accordée aux blessés. Le jour suivant est consacré à l'ensevelissement des morts. Toute la paroisse est réquisitionnée dans ce but : les chariots pour le transport des corps et les bras pour creuser les fosses. Tout se fait en silence : on songe, on médite et l'on prie. Quel horrible spectacle qu'un champ de bataille !

Pendant qu'on évacue les blessés sur Raon-l'Étape et Saint-Dié, de grandes fosses sont creusées dans la cam-

(1) Alors vicaire à la Cathédrale, aujourd'hui curé de cette paroisse et chanoine de Saint-Dié.

Digitized by Google

pagne où le combat a été le plus meurtrier (1); bon nombre de corps sont enterrés çà et là. Le 8 Octobre, les Allemands quittaient Nompatelize. Les jours suivants virent des scènes bien déchirantes : c'étaient des familles éplorées qui venaient demander, comme faveur suprême, le droit de reconnaître et d'exhumer ceux qu'elles pleuraient. Quand ils avaient une sépulture isolée, la chose était toujours accordée, mais pour ceux qui reposaient dans les fosses communes, leurs parents avaient au moins la consolation de s'agenouiller sur leurs tombes.

Le combat de Nompatelize nous coûtait cher : 300 morts, 450 blessés, 650 prisonniers, en tout 1.400 hommes. Les Allemands n'accusent que 400 à 500 hommes hors de combat, tant tués que blessés. Qui aurait cru que les défilés des montagnes leur coûteraient si peu? Car désormais la ligne des Vosges était perdue pour nous. Cambriels occupe toujours les hauteurs de Bruyères, prêt à leur barrer la route d'Épinal, mais la route de Rambervillers est ouverte. D'ailleurs Cambriels n'a à sa disposition qu'un petit corps d'armée, formé en partie de mobiles, encore risque-t-il de se voir tourné et pris entre deux feux.

Mais ne dépassons pas les bornes que nous nous sommes prescrites. Dans une histoire de la commune de Nompatelize, nous devons le plus possible élaguer tout ce qui n'a pas le caractère local. Nous avons donc dû, et parfois

(1) La première fosse se trouve au-dessous du grand monument commémoratif, élevé après la guerre. L'emplacement précis est marqué de plusieurs croix qu'entoure une palissade. 80 Français et 4 Allemands y dorment côte à côte.

La deuxième fosse fut creusée au lieu dit « Haut-de-la-Pierre, » 18 cadavres seulement y furent déposés, Français et Allemands pêle-mêle. En 1878, on transféra autour du grand monument les ossements de cette fosse et tous ceux qui avaient été enterrés isolément dans la campagne, Français et ennemis.

Enfin deux grandes fosses furent creusées dans le cimetière : l'une reçut 18 Français et 3 Allemands (l'Allemagne y a élevé un monument), l'autre ne recouvre que des Français (18 corps), c'est sur cet emplacement que le R. P. Joseph, au nom de l'œuvre des *Prières et des Tombes*, éleva la croix bénite solennellement le 5 Juillet 1891.

Digitized by Google

bien à regret, laisser de côté plus d'un incident de combat qui ne rentraient point dans notre cadre. Pour la même raison, nous ne discuterons point les conséquences de la défaite. Prêtre, curé de Nompatelize, nous n'en connaissons qu'une seule, le devoir sacré de veiller sur les tombes qu'elle nous a léguées, de prier pour les Français tombés là pour la Patrie, et de rappeler aux enfants qui grandissent, comment leurs aînés ont su lutter en soldats et mourir en chrétiens. Disons deux mots des tombes qui furent érigées dans la suite.

La première est un véritable monument, élevé près de la route de Rambervillers à Saint-Dié; à son ombre reposent 78 soldats. Il est le produit d'une souscription faite à Nompatelize et dans les environs. Comme la somme recueillie semblait modeste, la municipalité n'hésita pas à voter une large subvention, et le monument n'est pas indigne de la France (1).

L'autre est plus humble, élevée comme nous l'avons dit au cimetière, par les soins de l'œuvre « des Prières et des Tombes (2). »

Nous les visitons souvent, et ce n'est pas sans fierté.

(1) D'un massif de sapins émerge une magnifique croix blanche, au centre de laquelle est incrustée une petite couronne d'un noir étincelant. Sur le socle et la pyramide, sculptés à panneaux, court une légère bordure noire, on dirait un long crêpe de deuil. En haut, bien apparente, l'inscription porte : « A la mémoire des soldats français tués à la bataille du 6 Octobre 1870. » En bas, une pierre tombale et une grille. Aujourd'hui la pyramide et la pierre tombale disparaissent sous les couronnes, parmi lesquelles nous distinguons celle déposée naguère par les conscrits de Nompatelize (classe 1893). L'inauguration et la bénédiction de ce monument eurent lieu en 1872, avec grande pompe et solennité. En 1895, une plaque commémorative a été ajoutée par les soins de la Société du « Souvenir Français. »

(2) Il est formé d'une croix sculptée et d'une pierre tombale, le tout entouré d'une grille. On a gravé comme aux monuments de Wœrth et de Munich, sur le croisillon de la croix, le seul mot : *Evigilabunt.*

Sur la pierre tombale, nous lisons : « A la mémoire des soldats tombés à la bataille de Nompatelize le 6 Octobre 1870. R. I. P. Érigé par l'œuvre des Prières et des Tombes. »

Digitized by Google

On nous parle du monument de Marathon, sur lequel on avait gravé les mots fameux : « Passant, va dire à Sparte que nous sommes tombés en défendant ses lois. » Nous préférons les nôtres, ils sont surmontés de la croix qui parle mieux que le monument des Grecs. Et que dit-elle? un simple mot qui se détache sur la tombe du cimetière, un mot moins prétentieux, mais qui traduit tout ensemble l'espérance du chrétien et l'attente patriotique du Français : *Evigilabunt.* Ils se réveilleront un jour.

En attendant, une messe anniversaire est célébrée tous les ans pour le repos de leurs âmes. Et de plus, un service solennel est chanté, à l'issue duquel toute la paroisse se rend au monument principal.

ARTICLE 3

## VINGT-CINQ ANS PLUS TARD

Un quart de siècle s'est écoulé. Longtemps recueillie, la France est enfin sortie de son isolement et a repris conscience de sa force. Calme et fière, elle entend, sans se troubler, les cris de triomphe qui lui viennent de l'autre côte du Rhin : elle y répond comme il convient à une nation grande et généreuse, par les démonstrations graves et solennelles. Parcourant une à une les étapes de ses défaites parfois si glorieuses, de ses rares et sanglantes victoires, elle s'arrête sur les champs de bataille de l'année terrible, mêlant tout ensemble : les pleurs, les prières et les chants de gloire à l'adresse de ses martyrs et de ses héros.

Nompatelize marque une station de ce long et émouvant

Digitized by Google

calvaire. Ne convenait-il pas de s'y arrêter un moment, de s'y agenouiller, d'y fortifier son âme par le souvenir de grands et glorieux exemples? Évidemment une manifestation s'imposait : il la fallait solennelle, patriotique et chrétienne.

Telle a été la cérémonie du 6 Octobre 1895.

Organisée par le « Souvenir Français, » la manifestation débutait par un service religieux et se continuait au monument des soldats, groupant dans son sein ou sur son passage un grand concours de peuple accouru de tous les points de la région. C'était vraiment un grand et magnifique spectacle que le cortège et la foule dans cette cérémonie, où toutes les classes de la société avaient leurs représentants unis dans un même sentiment patriotique, confondus dans un même amour pour la patrie. L'impression est d'autant plus profonde que partout, au monument comme à l'église, la manifestation conserve un caractère de dignité à part. La musique et les chants sont graves et sévères, la multitude reste calme, silencieuse : aussi tous les orateurs sont-ils écoutés avec une religieuse attention.

Recueillons nous-mêmes les échos affaiblis de leur parole, ils nous fourniront la dernière et la plus belle page de l'histoire de Nompatelize.

Le premier qui prend la parole est M. Brignon, archiprêtre de la cathédrale, délégué par Mgr l'Évêque (1). Il était au combat, il peut en parler en toute connaissance de cause, et il le fait avec des accents qui remuent tous les cœurs.

« Oh ! mes Frères, s'écrie le prédicateur, je ne par-
« cours jamais les sentiers de vos montagnes sans saluer
« de mon enthousiasme cette héroïque petite armée de
« Nompatelize, presque sans direction, n'ayant pour guide

(1) Son discours a paru dans la *Semaine religieuse* du diocèse et a été reproduit *in extenso* par plusieurs journaux de Saint-Dié.

Digitized by Google

« que l'inspiration du moment et son courage, puisque, « dès la première heure, le général Dupré et le colonel « Hocédé sont hors de combat. Je vois encore ce pli de « terrain où son artillerie enfantine répondait fièrement de « ses deux pièces de quatre à l'artillerie formidable qui « avait bombardé Strasbourg et fait brèche à ses remparts. « Je vois ces soldats improvisés, arrachés depuis deux « mois à leur famille et à leurs ateliers, sachant à peine « manier leur arme, tenant en échec, toute une journée, « une armée aguerrie, disciplinée, victorieuse, rompue au « métier et aux fatigues de la guerre. »

A ces accents d'enthousiasme, un moment, l'orateur fait succéder la poignante expression de ses angoisses patriotiques au souvenir de nos défaillances, de l'imprévoyance criminelle qui présidait à nos désastres; mais, bien vite, il revient à nos champs de bataille et à l'héroïsme de notre armée. « Reischshoffen, Gravelotte, Saint-Privat, Patay, « combats sous les murs de Paris ou sur les bords de la « Loire, quels coups d'épée ! quelles charges héroïques ! « quelles actions d'éclat, arrachant au vainqueur des cris « d'enthousiasme : « Oh ! les braves gens !

« ... Et sur ce champ de bataille de Nompatelize et de « La Bourgonce, gloire à tous ces braves mobiles des « Deux-Sèvres, de la Meurthe et des Vosges, qui tinrent « en échec huit heures durant l'armée badoise. Gloire à « l'héroïque commandant Hocédé qui, malgré d'horribles « blessures, un bras fracassé, une jambe ne tenant plus « qu'à un lambeau de chair, parcourt encore une fois à « cheval le champ de bataille pour indiquer à tous les « positions du combat et donner ses dernières instruc- « tions.

« Gloire aux francs-tireurs de Neuilly, de Colmar et de « Lamarche, qui avaient ouvert le feu le matin et qui brû- « laient leur dernière cartouche pour protéger la retraite.

Digitized by Google

« Gloire, oh ! oui, gloire au 32e de marche ! Ils sentaient, « ces vieux braves, qu'ils portaient toutes les responsa- « bilités de la journée, comme ils portaient toutes les co- « lères de la patrie. Ils essuient, sans broncher, le feu de « l'ennemi, font plusieurs fois reculer les assaillants et « leur infligent de telles pertes qu'au soir de la bataille, » de Werder, exaspéré, disait : « Ici j'ai perdu plus d'hom- « mes qu'au siège de Strasbourg. » Oui, encore une fois, « gloire à tous ! Et quand, vers 4 heures ½, retentit le « hurrah de la victoire, poussé par douze mille poitrines, « des bords de la Meurthe aux gorges de La Bourgonce, « ce hurrah qui nous brisait le cœur, et qu'après un quart « de siècle, j'entends encore, tous pouvaient dire qu'ils « avaient rempli leur devoir et répéter le mot du roi de « France à Pavie : « Tout est perdu, fors l'honneur. »

Le prédicateur termine par un éloquent appel à notre chrétienne Lorraine : « Enfants des Vosges, fils de la vail- « lante Lorraine, vos pères ont souvent jeté leur épée dans « le plateau de la balance où se pesaient les destinées des « nations. Ils étaient avec Charles-Martel à la bataille de « Poitiers, dans les plaines de la Judée avec les croisés « de Godefroy de Bouillon, représentés par Jeanne d'Arc « sous les murs d'Orléans et dans les champs de Patay, « avec Charles V et Jean Sobieski, sous les remparts de « Vienne, un contre vingt. Dans la grande armée, ils étaient « les soldats d'élite. Soyez dignes de vos pères, des chré- « tiens sans peur, des soldats sans reproche. Et si la France « vous appelait au combat, levez-vous, battez-vous comme « des lions et remportez des victoires; avec Dieu, pour la « France. »

M. Brignon avait parlé à l'église, et la majesté du saint lieu avait seule arrêté les applaudissements prêts à éclater. Les autres orateurs se font entendre au monument et sont tous applaudis, à commencer par M. Krantz, député.

Digitized by Google

Ancien combattant de Nompatelize, il intéresse vivement ses auditeurs par les détails inédits, présentés dans un riche et noble langage. Qu'il nous soit permis de résumer son discours, nous y apprendrons ce qu'étaient les chefs dans notre vaillante armée.

A Nompatelize, on les voit se succéder au poste du danger ou disputer à leurs soldats l'honneur de s'exposer davantage et de recevoir les premiers coups. Telle fut la conduite héroïque des Dupré, des Hocédé, des Schœdelen, des Sageret, et on peut dire aussi des Letourneur.

Dupré est général en chef, et une blessure ne tarde pas à le mettre hors de combat. Le colonel Hocédé commandait au centre : il remplace le général à la tête de ses troupes, et court braver la mort qui le frappe aux premiers rangs.

Vient ensuite Schœdelen qui dirige l'aile droite de l'armée. Jeune capitaine, il a déjà fait ses preuves. Il nous vient de Reischshoffen où il a eu deux chevaux tués sous lui, de Sedan où il a été fait prisonnier. M. Krantz nous cite ses vaillants compagnons, échappés comme lui, des prisons de l'Allemagne, ses dignes émules au combat de Nompatelize : le capitaine Perrin, les capitaines du génie Bourras et Varaigne.

Brave entre tous, Schœdelen montre en face de l'ennemi une audace qui n'a d'égale que son sang-froid. Aux balles qui sifflent à ses oreilles, aux obus qui passent pardessus sa tête, il répond par des chants patriotiques. Avec ses tirailleurs, les braves du 32e de marche, il a poussé une attaque à 200 mètres des Allemands, et là, sous un feu violent de l'infanterie, il reste calme comme au champ de tir.

« Il allait d'un homme à l'autre, nous apprend M. Krantz, « rectifiant la hausse, redressant l'erreur du visé, prenant « au besoin l'arme des plus inexpérimentés, la chargeant,

Digitized by Google

« visant avec calme et la remettant, après avoir tiré, aux « mains de l'homme rassuré par son sang-froid. Debout « au milieu des tirailleurs couchés, il s'offrait en cible « vivante aux balles prussiennes. Une première balle l'at- « teint au front, il n'en a cure; bientôt une seconde lui « casse le coude, il refuse d'aller se faire panser à quel- « ques mètres en arrière, met tranquillement son bras en « écharpe et demeure impassible à son poste; une troi- « sième balle enfin le couche à terre, grièvement blessé. » C'est là qu'il est surpris par l'ennemi vainqueur : il est en habits civils, n'ayant pas pris le loisir, depuis Sedan, de revêtir l'uniforme : les Allemands l'achèvent sans pitié.

Un autre héros est le capitaine Sageret.

Placé à l'aile gauche sous les ordres du commandant Perrin, il conduit au feu la belle compagnie des francs-tireurs de Neuilly qu'il a organisée et équipée à ses frais. Ancien élève de l'école polytechnique, ancien ingénieur du génie militaire, Sageret est un volontaire qu'aucune loi n'appelle sous les drapeaux : son dévouement n'en est que plus généreux et plus désintéressé, il doit le pousser jusqu'au martyre pour la patrie. Ayant prononcé une attaque vers Saint-Remy, il y tombe blessé à mort.

M. Krantz aurait pu ajouter, au nom de Sageret, celui de son lieutenant Letourneur, qui le remplace à la tête de la compagnie. Ce brave lieutenant s'élance peu après, avec les siens, pour charger l'ennemi à la baïonnette, quand une balle le frappe en pleine poitrine et l'étend sur le champ de bataille mortellement blessé.

Le « Souvenir Français » a fait graver sur le marbre du monument les trois noms d'Hocédé, de Schœdelen, de Sageret; M. Krantz nous a redit éloquemment leurs beaux faits d'armes et leur mort glorieuse. Honneur à tous, aux vaillants qui sont tombés et à ceux qui ont su si bien

Digitized by Google

faire revivre leur mémoire avec le souvenir de leurs précieux exemples.

Après le discours de M. Krantz, viennent ceux de M. Niessen, secrétaire général du « Souvenir Français, » de M. Rovel, organisateur de la manifestation, de M. Cunin, maire de Nompatelize.

M. Niessen est un enfant d'Alsace qui aime à parler de la patrie. Il la célèbre dans un chaleureux discours : par sa parole ardente, sa haute éloquence, il fait partager à tous ses douleurs et ses espérances patriotiques.

M. Rovel parle au nom du Comité d'organisation. Dans ses remercîments, il n'oublie personne et adresse surtout à M. Cunin, ancien maire de Nompatelize, un hommage bien mérité :

« Monsieur le Maire de Nompatelize, dit-il, était déjà « maire de cette commune en 1870, et quand les Prus- « siens s'y sont installés en maîtres, ils ont trouvé de- « vant eux cet homme énergique que les menaces n'ont « pas intimidé. Il portait sur lui toute la fortune de la « commune, et quand les Allemands l'ont emmené comme « otage à Raon-l'Étape, après qu'il eut essuyé, à bout por- « tant, plus de six coups de feu, il a, malgré tout, défendu « les intérêts de ses administrés et a réussi à les sauve- « garder. »

Enfin, M. Cunin prononce une courte allocution. Très ému, il donne à tous le mot du cœur, et témoigne à ceux qui sont présents de la reconnaissance de la population.

Dès ce moment, la manifestation est terminée. Chacun se disperse, mais l'impression demeure. On comprend que la France s'est ressaisie, confiante plus que jamais en ses glorieuses destinées.

L'Abbé VAIREL.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

## A PROPOS

# DES CABARETIERS DE CHARMES

---

### NOTE SUR

## LES FAMILLES TROMPETTE & CLAUDE GELLÉE

---

Dans sa notice sur Charmes-sur-Moselle, feu Renault n'indique en 1616 que neuf cabaretiers « dans la ville et les faubourgs, » sous l'échevinat de Jean de Nomexy; ils payaient annuellement chacun au receveur Jean Peschard la somme de dix francs pour avoir le droit de tenir taverne. Deux ans après, on comptait onze de ces honorables industriels, ce qui était beaucoup, vu le nombre des habitants; ils ne donnaient par an que cent francs au receveur; deux d'entre eux ne payant chacun que cinq francs, vu leur peu de clientèle, et malgré que l'un d'eux exerçât en outre le métier de boulanger.

Voici les noms de ces débitants avec la somme qu'ils payaient :

| | | |
|---|---|---|
| Claude Vaultrin (1), boulanger..... | 10 | francs. |
| Jean Trompette, id. ..... | 10 | — |
| Nicolas Barry, pâtissier..... | 10 | — |
| Nicolas Oster, boulanger..... | 5 | — |

(1) Le cabaretier Vaultrin fut condamné cette même année 1618 à cinq francs d'amende pour avoir blessé à la tête un de ses clients, le serrurier Jean Ottin, avec un chandelier en fer.

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| Didier Badourt, boulanger..... | 10 | francs. |
| Claude Marchal, cabaretier..... | 10 | — |
| Collignon Oster, id. ..... | 5 | — |
| Jean Dorion, boulanger..... | 10 | — |
| Remy du Chost, boulanger..... | 10 | — |
| Cugnot Crebouillot, hostelier..... | 10 | — |
| Nicolas Picot, cabaretier..... | 10 | — |

Comme l'on voit, sur onze débitants, il n'y en avait que trois exerçant cette seule profession, six étaient en même temps boulanger, un pâtissier et un « hostellier, » (nécessairement il devait y avoir d'autres aubergistes (1) à Charmes).

Les ordonnances de police étaient sévères envers eux; dans presque tous les villages il y avait des gardes spécialement chargés de les surveiller. Dès le 12 Août 1565 et 7 Mai 1576, des règlements draconiens avaient été lancés sous le faux prétexte « d'éviter les désordres causés par « l'ivrognerie, causée par la fréquentation des cabarets et « tavernes, qui servent souvent à entretenir et fomenter « la débauche, quoique leur établissement n'ait eu pour « objet que la nécessité publique en faveur des passans « et des voyageurs. » (10 Janvier 1583.) Le duc Léopold de retour dans ses états, suivit les errements de ses ancêtres. Le 3 Janvier 1703, défense est faite de donner de l'eau-de-vie, des liqueurs ou du vin (la bière n'est pas

(1) Est-ce à une auberge de cette ville qu'appartenait une sculpture sur bois, style Renaissance, que l'on voit au premier étage d'une maison située au coin de la place des Arcades. Il y a une femme nue jusqu'à la ceinture, les cheveux épars, soutenant de ses deux bras élevés un gnomon surmonté d'un socle, sur lequel il y a une tête d'homme. Le millésime 1671 que l'on voit à côté est la date de la reconstruction de la maison.

En 1847, à Schirmeck, on voyait sur une enseigne : *Au prince de Salm,* un personnage en buste, avec perruque, cordon rouge, manteau herminé. C'était le portrait de Léopold, prince de Salm-Salm, dit « le prince père. » Comment cette enseigne d'un modeste débit avait elle pu traverser la Révolution ?

Digitized by Google

citée), pendant les heures du service divin, les dimanches et jours de fêtes.

Malgré toutes ces belles ordonnances, les cabaretiers tinrent bon; n'avaient-ils pas pour eux « la nécessité publique, » et ils ne l'ignoraient pas. Cela n'empêchait pas la Cour souveraine de Nancy d'avertir charitablement le 11 Mars 1711, la veuve Gabriel Saucy, cabaretière, ainsi que les autres débitants de Sainte-Marie-aux-Mines, de ne donner à boire qu'aux heures permises, sous peine de deux cents francs d'amende, dont la moitié revenait au dénonciateur ! Il s'agissait d'un assassinat commis à coup de pistolet par les marchands Nicolas François et Mathias Pot d'Argent père et fils sur Charles Gérardin au sortir de ce cabaret. Sur la plainte de la veuve, le bailliage de Saint-Dié, vu la lettre d'abolition obtenue du bon duc Léopold, ne condamna le 3 Décembre 1710 les inculpés qu'à la minime somme de 1850 francs. Mais sur l'appel de la veuve, les dommages-intérêts furent portés à 3.000 francs, plus 100 francs pour faire dire des messes pour le défunt et 100 francs pour port de pistolets prohibés, ceux-ci avaient été confisqués et brisés. L'arrêt fut publié et enregistré à Sainte-Marie-aux-Mines. (Ordonnances de Lorraine).

De nos jours, le cabaret tend à disparaître des campagnes, il est remplacé par le café-billard. C'est le progrès moderne. Cette transformation est due principalement au prix élevé du vin que la bonne récolte de 1895 et la fabrication du vin avec du raisin sec et même sans raisin, n'ont nullement fait diminuer. Aussi, pour avoir un rendement plus fort, les vignerons ont renoncé généralement, bien à tort, à la culture du *pineau rouge,* qui donne un vin léger, délicat et bienfaisant, pour le remplacer par *le gamet,* produisant beaucoup plus, mais donnant une qualité bien inférieure.

Le cabaretier boulanger de Charmes, Jean Trompette et

Digitized by Google

un cordonnier portant dans la même ville les mêmes nom et prénom, devaient être parents d'un Henri Trompette, natif de Chamagne, qui fut anobli par le duc Henri II le 15 Juin 1609 (1).

Il avait pour armoiries : « d'argent à une fasce d'azur, « chargée de trois besans d'or, accompagnés en chef de « trois croix recroisettés, aux pieds fichés de sable et en « pointe d'une tête arrachée de lion, de même lampassée « et allumée de gueules. »

Au XVIIIe siècle, les Trompette habitaient Charmes; on y voit en 1712 George-Henri, et à la fin du siècle il y en avait un fixé à Roville, bailliage de Vézelise, où sans doute il habitait la maison seigneuriale, citée par Durival. Ce sieur Trompette, d'après le curé Chatrian, député aux États généraux (2), était un ancien chevalier de Saint-Louis, « déiste, matérialiste et dogmatisant bien connu, et pour- « tant l'évêque de Nancy, M. de Fontanges, vint vers 1783, « manger chez lui pendant la tournée de confirmation ! »

Le prélat voulait peut-être, entre la poire et le fromage, dogmatiser avec le vieil incrédule.

Mais laissons la famille Trompette et parlons un peu d'une autre famille de Chamagne, celle du célèbre peintre Claude Gellée, dit le Lorrain. Ce sont les registres de la prévôté de Charmes qui nous fournissent en l'an 1616 quelques renseignements (3) :

### Chamagne

Les ayant cause Nicolas Gellée doivent chacun 2 gros sur une pièce contenant 8 jours, séante au Rupt-de-Jean, le chemin d'une part et ledit Rupt d'autre part, ci..... 2 gros (4).

(1) J. Renault, 240.
(2) Journal manuscrit. Bibliothèque du Grand séminaire de Nancy.
(3) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H, 4124.
(4) On payait le double si on ne s'acquittait pas à la Saint-Martin d'hiver.

Digitized by Google

### Charmes

Les hoirs dudit Gellée ci-dessus doivent chacun un franc sur une pièce contenant 8 jours, au ban du Bois de Charmes, le chemin d'une part et les pointes d'autre, ci..... 2 francs.

### Florémont

Jean Gellée et consorts doivent chacun 7 gros sur 7 jours de terre à Chasteau-Roing, lesdits hoirs d'une part et plusieurs autres, ci..... 7 gros

Les hoirs Gellée doivent chacun 12 gros sur un pré contenant 4 fauchées à Chasteau-Roing, lesdits hoirs d'une part, Nicolas Pierseing d'autre part.

La pièce suivante montre qu'un Claude Gellée, d'Essegney (1) fut assassiné en 1626. Il se pourrait bien que ce fût le parrain de Claude le Lorrain (2).

### 1626

Pour la somme de quinze francs que le soussigné prévôt de Charmes a reçu de Pierre Peschard, receveur dudit Charmes, pour deux exécutions que pour procez instruit par lui, il a fait condamner dans l'an, l'un à mort contre Claude d'Avis, de Fontenoy-les-Gendreville, l'autre au fouet et à la marque contre Clément Poirot, de Chaumont-la-Ville, le 30 Décembre dernier, pour réparation de l'assassinat commis par lesdits exécutés en la personne de Claude Gellée, dudit Essegney, et pour chacun desquels ledit prévôt a droit à sept francs. Ordonnons laquelle somme sera touchée sur les quinze

(1) Essegney, haute justice à S. A., seul et pour le tout : les Dames de Remiremont et le sieur de Gerbévillers, seigneurs fonciers.

(2) Archives départementales, H. 4126. Une feuille de papier.



Digitized by Google

francs et quitte ledit sieur receveur envers tout ce qu'il appartient par cette. Signé audit Charmes, le 28 Janvier de l'an 1626.

VALLÉE.

Le nom si connu de Claude le Lorrain donne seul quelque intérêt à ces dernières notes. C'est pourquoi nous citons aussi l'épitaphe d'une petite nièce du grand peintre. Elle se trouve sur la rive gauche du Tibre à Rome, dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église Saint-Jean-des-Florentins. (LACROIX, XIV).

D. O. M.

*Hic jacet corpus*
*Angelæ Gellée*
*Uxoris*
*Josephi Salicetti Rom.*
*Quæ ætatem XXXVIII ann.*
*Agens*
*Die X Junii MDCCXLIII*
*Ex hac vita migravit*
*Cujus intituitu suus vir*
*Hoc sepulcrum pro se et suis*
*In posterum elegit.*

Cette Angèle Gellée doit être la fille de Jean Gellée qui, avec son frère Joseph, entré dans la cléricature, éleva dans l'église française de la Trinité-du-Mont à Rome, un modeste monument à leur oncle, le célèbre artiste.

JOANNES ET JOSEPHVS GELLÉE
PATRVO CARISSIMO MONVMENTVM HOC
SIBI POSTERIS SVIS
PONI CVRAVERVNT (1)

(1) Au-dessus, la palette du peintre surmontée d'un écusson fruste.

Digitized by Google

Des têtes de mort et des ossements entourent le marbre.

En 1836, M. Thiers, alors ministre, fit transporter les cendres de Claude Gellée dans l'église Saint-Louis des Français, ornée d'un monument digne de l'artiste, exécuté par un sculpteur parisien, Paul Lemoine.

A. BENOIT.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# ÉPISODES DE L'HISTOIRE

# DE RAMBERVILLERS

## I. — DIFFICULTÉS DE RECONSTITUER L'HISTOIRE DE RAMBERVILLERS AU MOYEN AGE. — RAMBERVILLERS FIDÈLE AUX ÉVÊQUES DE METZ. — LES TÊTES DE VEAUX. — CHARTE DES DROITS DE LA VILLE.

Les archives de Rambervillers furent incendiées en 1557 — nous verrons plus loin à quelle occasion; — il en résulte que l'histoire de cette ville est fort difficile à reconstituer jusqu'à cette époque.

On trouve pourtant un certain nombre de faits dans les chroniques, histoires, chartes ou actes, où il est parlé de Rambervillers, qui montrent combien son existence fut agitée au Moyen âge. Il ne pouvait, du reste, en être autrement : Rambervillers dépendait du temporel de l'évêché de Metz, il était chef-lieu d'une châtellenie relevant du bailliage de Vic, et ce dernier, des évêques messins.

Pendant des siècles, ce furent d'interminables guerres entre les ducs lorrains et les évêques, l'enchevêtrement des possessions de chacun, était forcément une cause permanente de conflits.

Rambervillers apparaît dans les récits de ces guerres; dans les traités qui les suivaient : on le voit tour à tour aux Lorrains, aux évêques; ces derniers fort souvent à

Digitized by Google

court d'argent, en engageaient les revenus; en voici quelques exemples :

**1319.** Henri Dauphin, évêque de Metz, décidé à abandonner son évêché, *réalisa* auparavant le plus d'argent possible, Rambervillers servit de gage pour une somme considérable; celle-ci remboursée en 1328, il fit retour à l'évêché, pour être aliéné de nouveau quelques années plus tard.

**1344.** Le duc de Lorraine assiège Rambervillers, qui est dégagé par le comte de Salm.

**1383.** On rebâtit le château, détruit ou incendié, on ne sait pour quelle cause.

**1395.** Emprunt de « 4.000 francs de bon or au coin de France » par l'évêque : Rambervillers est donné en gage au duc de Lorraine qui, à son tour, devenu besogneux, le passe à divers seigneurs, toujours moyennant finance.

**1415. 1417.** Nouveaux engagements.

**1440.** La ville est prise par Thiébault de Neufchâtel, qui y commet beaucoup de dégâts.

**1442.** La ville sert de gage à un emprunt.

**1459.** Rentrée au pouvoir des évêques de Metz, il semble que le calme subsiste un certain temps : on répare le château, on construit l'église, une halle.

**1521.** Nouvel emprunt.

Finalement Rambervillers resta aux évêques de Metz jusqu'en 1718, où il fut définitivement réuni à la Lorraine.

Ces faits montrent la singulière existence des bourgeois de Rambervillers qui, à chaque instant, changeaient de maîtres. Il est clair que le prêteur, sachant que le gage pouvait lui échapper d'un moment à l'autre par le remboursement de la dette ou par une guerre malheureuse, cherchait à en tirer parti en pressurant l'habitant.

Pourtant, Rambervillers resta fidèle aux évêques de Metz, les habitants devaient les suivre à la guerre : « *Item,*

Digitized by Google

se mon devant seigneur vouloit faire aller la dicte ville et ban en oust (guerres) ou chevaulchée, la dicte ville et ban y doivent aller pour le faict de l'évesché; et quant ils ont faict une lieue fuer (dehors) la ville, de là, en avant, mon dict seigneur leur doibt faire avoir leurs dépens raisonnablement. »

Ils y allaient volontiers en guerre les habitants de Rambervillers, d'abord parce qu'ils y trouvaient leur profit, et que leur situation de ville indépendante des Lorrains qui l'entouraient de tous côtés, leur avait donné une humeur fort belliqueuse. En l'an 1427, « un nommé Jehan de Bar, avec ses autres complices du dict Rambervillers, prinrent ung nommé Thévenot, bourgois du dict Espinal, lequel fut mené au dict lieu de Rambervillers, prisonnier, fut traittier (traité) cruelment et mis en prison au dict chasteau... *Item,* environ icellui mesme temps, le dict Jehan de Bar avec onze piétons du dict Rambervillers, vindrent (vinrent) brisier de nuict les portes et huix d'un moulin, prez du dict Espinal, ruer hors les blef des sas (sacs) et getter en l'eau,... et y firent dommage de plus de CC francs... Le XII^e^ jour de Décembre 1428, les dis de Rambervillers, eulx embuschiez près d'Espinal, pour destourber à toutes manières de gens que nulz n'amenast vivre en la dicte ville d'Espinal... *Item,* ung compaignon appelé Regnault, qui tua ung homme au dict lieu d'Espinal et puis s'en alla ce fait, devers le dict évêque au dict Rambervillers... »

On voit par ces extraits d'une plainte des bourgeois d'Epinal contre les sujets de l'évêque de Metz, que les habitants de Rambervillers faisaient la guerre — comme on la faisait alors — pour leur compte.

On conçoit quelles haines devaient soulever parmi les populations voisines ces actes de violences; mais si on détestait les habitants de Rambervillers, on les redoutait

Digitized by Google

fort. Plus tard, cet état de guerre disparut, mais la haine subsista, et l'on se vengea des habitants de Rambervillers par des quolibets, des plaisanteries sans fin sur leur *cinq clochers et quatre cents* (sans) *cloches;* on les appelait des *Têtes de veau!!!* On les raillait sans pitié, parce que l'on ne les craignait plus.

Les *Têtes de veaux* se défendirent et plus d'une fois ripostèrent, dans cette guerre d'un nouveau genre, avec esprit : Au moment des désordres de la Fronde, le duc Charles IV avait reconquis ou à peu près la Lorraine; mais à la stupéfaction de tous, il laissa reprendre toutes ses places les unes après les autres par La Ferté, il n'allait au secours d'aucunes, lui, dont l'activité était si connue ! Les « gens de Rambervillers, » comme on les appelait, se firent l'écho des bruits qui circulaient et annoncèrent que le duc de Lorraine venait au secours de Châtel, prêt à succomber avec « *quinze mille escargots;* » le mot fit du bruit; les Lorrains, furieux, menacèrent les bourgeois de Rambervillers qui désavouèrent leur plaisanterie.

Ce qui surtout retenait les bourgeois de Rambervillers sous la suzeraineté des évêques de Metz, c'est que ceux-ci leur laissait une liberté presque complète dans leur administration intérieure. Une copie des « chartes et droicts anciens de la ville de Rambervillers » fut sauvée de l'incendie de 1557. Cette charte était approuvée par chaque évêque à son avènement :

Nous, Rauls (Raoul) de Coucy, évesque de Mes, faisons sçavoir ai tous, que telle franchise comme nos prédécesseurs evesque de Mes, ont donné ai nos bourgeoix de Ramberviller, demourans dedans le bourg et de fuer bourg, c'est assçavoir parmey cinq sols de tournois menus le feu, et lai vawe (veuve) femme dous sols et demy menus, telle franchese donnons nous et avons donney, et permettons ai tenir et ai garder si nos dits bourgeoix que sont et seront manans dedans ledict bourg, et fuer bourg de lai dite ville

Digitized by Google

de Ramberviller, saulf ceu qu'ils nous doient ost et chevalchées... Après cèlz du ban de Ramberviller paieront à nous... telle rente comme il ont paioit au temps de nos devanteriens (devanciers), c'est à sçavoir pour lai beste traiant douze deniers et une quarte de bleif, pour la bête ouroze six deniers et une quarte de bleif, et douze deniers pour son feu, etc... Encore est assçavoir que nous considérons l'onour (honneur), le profit et l'utilitey de nostre dit eveschiet et espécialement de nos dits bourgeoix de Ramberviller, donnons au dit bourgeoix telle graice que ce nous aviens de riens enfreinter leurs franchises ne lours boins anciens usaiges, ensci (ainsi) comme dessus et contenus, nous en ostons nostre main et les remettons en lours franchises premières et en lours boins usaiges dessus dits dont ils ont anciennement useir... (1383). — (*Archives de Rambervillers*).

Les évêques en confirmant les « boins usaiges » de Rambervillers s'assuraient ainsi leur fidélité.

Cette charte des droits anciens de la ville de Rambervillers doit dater du XIIe siècle, à l'époque où l'évêque de Metz, Étienne de Bar (voir plus loin), entoura la ville de fossés et palissades, où elle devint une « ville nueve : » « ... et dit que la ville de Rambervillers fut premièrement une *nueve ville,* dont pour ce les seigneurs et les preudhommes que estoient pour le temps, volant sçavoir quelle droicture que la ville deveroit au seigneur... »

## II. — RAMBERVILLERS ENTOURÉ DE PALISSADES AU XIIe SIÈCLE. — LA RINGOLLE. — LES MOINES DE SENONES A RAMBERVILLERS. — DIFFICULTÉS ENTRE LA VILLE ET L'ABBAYE DE SENONES.

L'évêque de Metz, Étienne de Bar, fonda vers 1125 l'abbaye d'Autrey; il voulut, en même temps, créer un point de refuge pour ses sujets éloignés de la région de

Digitized by Google

Rambervillers, ce refuge était d'autant plus utile, que par son humeur batailleuse, cet évêque devait exposer ses vassaux à de rudes représailles.

Il choisit le lieu de *Ramberti-Villare* (la *Villa de Rambert*, d'où *Rambervillers*), groupe agricole placé à la jonction de la Mortagne et du ruisseau de Brû. Alors Rambervillers était bien peu de chose : au spirituel, il dépendait de l'église de Jeanménil, et au temporel, de Nossoncourt, antique domaine dépendant très probablement des anciens souverains carolingiens. Il l'entoura de fossés, de haies, de palissades et éleva une grande tour carrée, selon l'architecture de l'époque. Cette tour, appelée *Sommer-hausen* (résidence d'été), était occupée par une garnison.

Fortifier un lieu quelconque à cette époque d'insécurité, c'était lui donner de l'importance et y attirer rapidement la population. C'est ce qui arriva. L'évêque donna à cette *nueve ville* (ville nouvelle) des franchises, des droits que ses successeurs respectèrent toujours, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Ces fossés étaient remplis d'eau à la partie inférieure de la ville nouvelle par la Mortagne, et pour le reste de l'enceinte par une déviation du ruisseau de Brû, qui subsiste encore et porte le vieux nom de *ringolle* (rigole). Mais à cause de la pente du sol, il fallut pour maintenir l'eau, établir dans les fossés des barrages qui formaient autant de retenues d'eau. Cette *ringolle* donne la limite du Rambervillers primitif en dehors du cours de la Mortagne : elle partait de la rue des Fontaines, au-dessus de la rue Crevaux, gagnait celle du Cor, puis la partie droite (ouest) de la rue des Puits, de la place, de la rue des Marchands, suivant une ruelle au derrière des maisons, et joignait la Mortagne en aval du pont du faubourg. La rivière, à cette époque, occupait l'emplacement des rues sur-Broué et

Digitized by Google

Grande-Rue; plus tard, lorsque Jacques de Lorraine agrandit la ville, elle fut reportée à son emplacement actuel. Cette surface représente à peu près le tiers de l'emplacement actuel.

Rambervillers resta ainsi jusqu'au siècle suivant (vers 1260), où l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, l'agrandit, l'entoura de solides murailles flanquées de vingt-quatre tours, démolit la tour Sommerhausen et, en place, éleva un château fort. La ville fut doublée et si bien transformée qu'un moment on l'appelait *Ville neuve.*

On peut très bien se rendre compte encore aujourd'hui de cette enceinte; on en voit des traces le long de *la rue des Fontaines,* de l'Abattoir; la rue dite *des Remparts* rappelle l'emplacement de ces derniers de ce côté de la ville; une autre, celui *du Château;* il existe enfin plusieurs des vingt-quatre tours.

Certes, aux XIVe et XVe siècles, Rambervillers avec ses hauts remparts, ses vingt-quatre tours aux toitures pointues, ses fossés pleins d'eau, ses quatre portes, son église gothique (XVe siècle), dont la tour la dominait, ses maisons entassées les unes contre les autres, ses rues étroites, nous représente bien la physionomie d'une ville du Moyen âge.

C'est un évêque de Metz qui construisit l'église, les halles; répara et agrandit le château (XVe siècle).

Au spirituel, l'église de Rambervillers relevait du monastère de Senones, les relations étaient fréquentes entre les moines et la ville, et nous allons voir les premiers s'y réfugier dans un moment difficile : vers 1235, Vidric ou Videric, était abbé de Senones, c'était un gentilhomme de la famille des seigneurs de Couvay; cadet de deux frères, il avait été envoyé au monastère où il avait pris la robe de moine, homme de belles manières — selon le monde, dit un chroniqueur — de bonnes mœurs, mais

Digitized by Google

très passionné et poussant les choses à l'extrême, ainsi que nous l'allons voir.

Le monastère de Senones était en querelles constantes avec les comtes de Salm qui, en leur qualité de voués de l'abbaye, empiétaient toujours sur les droits de cette dernière; ils empiétèrent si bien du reste, qu'ils finirent par devenir maîtres — ou à peu près — des domaines concédés jadis aux religieux, et en faire une principauté indépendante qui fut réunie à la France en 1793.

Or le comte de Salm prétendit que les deux frères de Videric étaient ses vassaux et en exigeait l'hommage; ceux-ci, Jean et Geoffroy de Couvay, s'y refusèrent. Le comte fit saisir leurs biens. L'abbé prit fait et cause pour ses deux frères, porta l'affaire devant l'évêque de Metz, suzerain temporel de l'abbaye, et celui de Toul, suzerain spirituel. On plaida à force, mais on ne put s'entendre.

Alors Videric, pour forcer le jugement des évêques, imagina de mêler à cette affaire le monastère qui n'y avait rien à voir, il ordonna à ses moines d'évacuer leur monastère : il y eut un véritable exode qui se fit avec une véritable mise en scène, une partie des moines s'en alla au prieuré de Léomont, emportant processionnellement les reliques de saint Siméon; l'autre, l'abbé en tête, se dirigea sur Rambervillers.

On conçoit l'émotion des bourgeois de Rambervillers à l'arrivée de ces moines, se posant en persécutés et venant se réfugier chez eux.

A cette époque — environs de 1235 — la ville n'était encore entourée que de haies et palissades, c'est par le vieux chemin de Brû et la porte sur-Broué (sur le Broué, ruisseau de Brû), qu'ils firent leur entrée, pour aller s'installer à la tour de Sommerhausen.

Mais tous ne s'étaient pas soumis, cinq moines étaient

Digitized by Google

restés à l'abbaye, partisans du comte de Salm qui pourvut à leur entretien.

Videric, furieux de cette désobéissance, porta plainte à l'évêque de Metz, le suzerain de l'abbaye; celui-ci fit droit à la requête et, sur ses ordres, le prévôt d'Épinal (alors sujette du temporel de l'évêché de Metz) procéda à l'arrestation des moines récalcitrants, un s'enfuit et les quatre autres, sous bonne escorte, furent conduits à Rambervillers et emprisonnés dans la tour Sommerhausen.

L'accord finit par se rétablir, les moines réfugiés à Rambervillers retournèrent à Senones et les prisonniers rendus à la liberté.

Videric était venu à Rambervillers, parce que l'évêque de Metz, son ami, avait mis à sa disposition sa tour de Sommerhausen, car l'accord n'avait pas été toujours parfait entre l'abbaye et la ville; plus d'une fois, il y avait eu conflits entre eux : l'évêque de Metz avait donné les dîmes de la ville au monastère, celui-ci en jouit sans discussions pendant quelques années; vers 1180, un gentilhomme de Rambervillers prétendit que ces dîmes lui avaient été données par le même évêque et s'en empara. Le couvent en appela au pape, qui chargea l'évêque de Toul d'en informer; il ne put aboutir et employa le grand moyen : l'excommunication. Le seigneur résista; mais il lui fallut céder, et, pour obtenir son pardon, il prit la croix « pour faire le voiage d'outre mer. »

Un descendant de ce seigneur s'empara quelques années plus tard de ces dîmes, il fut aidé par son frère Renaut, receveur général de l'évêque de Metz, « dans la Vosge. » Nouvelle plainte sans succès et nouvelle excommunication. Mais le gentilhomme cette fois passa outre, résista, continua à percevoir les dîmes et mourut « dans son excommunication. » Son fils, Simon de Rambervillers, fit comme son père. Videric qui venait d'être

Digitized by Google

élu abbé, entama un nouveau procès qui se termina par un jugement déboutant Simon, qui fut enfin obligé de se soumettre (1229). Afin d'éviter toute nouvelle discussion, Videric se fit donner par l'évêque de Toul le patronage de la cure de Rambervillers. Il y eut encore des difficultés, mais en somme on vécut longtemps à peu près d'accord.

Trois siècles plus tard, 1557, Rambervillers fut incendié par les troupes du baron de Bollviller (voir plus loin), l'église fut fort endommagée. Les bourgeois s'adressèrent à l'abbé de Senones et au curé, prétendant mettre à leur charge les réparations. Monastère et curé s'y refusèrent, les bourgeois s'adressèrent à leur suzerain, le cardinal de Lorraine, administrateur du temporel de l'évêché de Metz, qui ordonna aux moines d'avoir à réparer l'église à leurs frais (18 Septembre 1559). L'abbé de Senones refusa de se soumettre. Les bourgeois saisirent les dîmes, le produit en fut employé à faire à l'église une toiture provisoire et un procès fut entamé.

Les moines soutenaient qu'originairement Jeanménil était l'église mère de Rambervillers; après nombre de contestations, les parties finirent par prendre pour arbitre le cardinal de Lorraine, qui désigna, pour en juger, le procureur général de l'évêché et le greffier du bailliage de Vic, dont dépendait Rambervillers. Les experts donnèrent raison au monastère de Senones et ordonnèrent la main-levée des dîmes, par cette raison que l'église de Jeanménil était la mère église de celle de Rambervillers. Les bourgeois en appelèrent à la Chambre impériale de Spire, car le temporel de l'évêché de Metz était alors terre d'empire.

Ce procès eût pu se prolonger indéfiniment, lorsque le cardinal de Lorraine, de passage à Rambervillers (1560), prit en main les intérêts des bourgeois et, sans s'inquiéter

Digitized by Google

du jugement des experts désignés par lui, commença par attribuer la qualité de mère église à celle de Rambervillers; cela fait, l'abbé de Senones fut condamné à réparer l'église, les habitants devant pourvoir aux charrois, à la condition « qu'ils pussent aisément venir au giste audit Rambervillers. » (12 Février 1561) (1).

## III. — RAMBERVILLERS SURPRISE ET MISE A SAC. — LE BARON DE BOLLVILLER. — LES BOURGEOIS ABANDONNENT LEUR VILLE. — PILLAGE ET DESTRUCTION DE LA VILLE. — SA RECONSTRUCTION ET CELLE DE L'HOTEL DE VILLE.

Metz venait d'être réunie à la France (1552); à la tête de 60.000 combattants, sans compter les valets et auxiliaires de toutes sortes, l'empereur Charles-Quint tenta — mais en vain — de la reconquérir. Le siège commencé en Novembre dut être levé à la fin de Décembre.

Cette masse d'hommes eut bientôt épuisé toutes les ressources de la région voisine, il fallut aller au loin pour s'approvisionner. Il venait des convois d'Allemagne, de Flandre; il en venait aussi de Franche-Comté (alors à l'Espagne), ceux-là traversaient le département des Vosges, et plus d'un passa par Rambervillers.

L'armée assiégeante, malgré ces efforts, souffrait cruellement de la faim et aussi du froid très vif en Décembre.

(1) Voir *Histoire de l'Abbaye de Senones* de DOM CALMET, publiée par M. DINAGO (Bulletin de la *Société philomatique*).

*Histoire de Lorraine* de DOM CALMET et la *Notice* du même (mots *Rambervillers*).

La *Charte des droits de Rambervillers* a été publiée dans le tome Ier des *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*.

Digitized by Google

Ce qui aggravait sa situation, c'est que les Français, bien moins nombreux, battaient le pays, enlevaient les convois; aussi les désertions étaient-elles nombreuses à l'armée impériale; les uns s'en allaient piller pour leur compte, la plupart rejoignaient les troupes françaises, s'y enrôlaient, parce que l'abondance régnait dans leur camp. Beaucoup : Italiens, Allemands, etc.,... allèrent à Toul où se trouvait une petite armée française commandée par le duc de Nevers; si bien que c'étaient les propres soldats de Charles-Quint qui contribuaient à affamer son armée; on sait quel désastre fut pour celle-ci le siège malheureux de Metz.

« Un commissaire de vivres qui venoit de la Franche-Comté pour l'empereur et le ministre de la monnoye de Besançon, avec deux autres marchands qui conduisaient grande quantité de vivres et provisions,... » craignant d'être enlevés par un parti français, s'étaient réfugiés à Rambervillers (Décembre 1552).

Les Français, au nombre de cinq cents cavaliers, commandés par « le sieur de Moye et le capitaine André Maye-More, » avaient un espion parmi l'escorte du convoi : « Les commissaires et marchands estoient auparavant chevallez (espionnés) et conduits à l'œil par un Lorrain qui servoit d'espion. » Les Français avisés, accoururent s'embusquer dans les bois de Rambervillers.

Il y avait parmi eux nombre d'Italiens déserteurs de l'armée impériale; de son embuscade, le capitaine André envoya un certain nombre de ces Italiens vers Rambervillers et « adonc eux faignans de venir du camp impérial et d'endurer grand froid et faim, se complaignirent tant qu'ils furent mis dedans (la ville) pour trouver des vivres; tost après quelques autres y arrivèrent, lesquels firent comme les premiers et se trouvèrent de la sorte assez forts pour repousser (le moment venu) les gardes des

Digitized by Google

portes qui n'étoient que des gros paysans lorrains, armez de vieilles hoguines, de bastons rouillez ou bruslez au bout... » A un signal convenu, les hommes du capitaine André sortent de leur embuscade et se précipitent vers la ville : « A l'instant ses soldats qui jà (déjà) estoient advertis du signal qu'il leur avoit donné, quant et quant chargèrent sur les portiers à demy endormis et les autres yvres; lesquelz, les uns furent massacrez, les autres contraints de leur faire place et abandonnez les portes, lesquelles fuet faite peu après pleine ouverture, dont l'embuscade advertie à bride abattue, donne dedans ceste ville... »

Et alors, — pauvre cité de Rambervillers ! — « Je vous laisse à penser quel mesnage y fut fait!!... M. le Commissaire y fut trouvé caché dedans la paillasse d'un lict qui, avec les marchands, fust amené prisonnier à Thoul... les vivres et provisions dissipées, renversées, gastées, et le plus que l'on put mises à perdition (1)... »

Ces troupes étaient au service de France; Rambervillers dépendait du temporel de l'évêché de Metz, de cette ville devenue française : il aurait dû être ménagé; mais à cette époque « la guerre était un métier, il fallait s'en nourrir, s'y enrichir » (Forneron) : il n'y avait ni amis, ni ennemis, tous indistinctement devaient en faire les frais; aussi les habitants, quand ils reconnaissaient l'impossibilité de résister, n'avaient qu'une ressource, la fuite ! laissant à l'envahisseur leurs biens, leurs meubles.

Ce que firent les habitants de Rambervillers, cinq années plus tard, comme nous allons le raconter.

Cette guerre entre le roi de France Henri II et Charles-Quint, puis avec son fils Philippe II, fut fatale à Rambervillers : nous venons de la voir pillée par des coureurs

(1) *Commentaires de François de Rabutin*. Collection Michaud et Poujoulat, tome VII, p. 445 et suivantes.



Digitized by Google

au service de France, nous allons raconter comment elle fut encore plus pillée et presque détruite par les Allemands.

En 1556, une trève suspendait la guerre, qui reprit plus vive en 1557.

Un corps d'armée, composé de mercenaires allemands avait été levé par un seigneur alsacien, le baron de Bollviller et bailli de Haguenau, au compte du roi d'Espagne.

Bollviller, parti de Saverne le 12 Septembre, arriva à Saint-Dié le 20. De là, il fit sommation à la ville de Rambervillers d'avoir à payer, dans les vingt-quatre heures, vingt mille écus, à fournir trois cents chevaux pour son artillerie et des vivres pour un jour à toute son armée; celle-ci comprenait douze mille hommes.

Ne pouvant suffire à une aussi exorbitante réquisition, épouvantés des terribles menaces du général allemand, les bourgeois abandonnèrent leur ville !.....

Le 22 Septembre, le baron arriva avec ses troupes, trouva la ville abandonnée..... Voici le récit fait par nos aïeux au lendemain de cette catastrophe :

« A illustrissime et révérendissime Monseigneur le cardinal de Lorraine, notre souverain et seigneur :

Les manans et habitans de Ramberviller, vos très humbles et très obéissans sujets vous font pitoyablement remontrer, comme le vingt et unième du mois de Septembre, passa un nommé le baron de Polviller avec grande compagnie de gens à pied et à cheval, estimés de dix à douze mil hommes, après avoir fait sommer par sa trompette auxdits supplians de se retirer vers lui, au lieu de Saint-Dié, pour entendre à la sienne intention et envoyer députés; aucun d'entre eux qui furent détenus par lui jusqu'au vingt-deuxième, que ledit baron voulut renvoyer avec sa dite trompette, et étoient queue à queue, ses gens à pied et à cheval, auxquels députés desdits supplians, ledit baron a faict délivrer la capitulation de ce qu'il demandait auxdits supplians, qu'étoit de vingt mille

Digitized by Google

écus, trois cents chevaux pour aider à son artillerie et fournir au camp de vivres un jour sans rien payer, et le tout fournir dedans vingt-quatre heures, à peine d'être pillés, saccagés et brûlés; ces trois choses impossibles, quoy voyant, lesdits pauvres supplians advisèrent le moyen au mieux qu'il leur fut possible de sauver leurs personnes. Eux arrivés, ont pillé ladite ville et fauxbourgs, et le lendemain vingt-troisième dudit mois ont brûlé, ruiné, détruit et démoli ladite ville et fauxbourgs, comme de tout votre seigneurie révérendissime aura été advertie, la chose la plus pitoyable que jamais gens de guerre aura vue, à raison qu'elle étoit bien fournie de vivres, combien que lesdits pauvres supplians n'auront jamais en aucune chose offensé ledit Polviller ni les siens, sujet qu'est le plus pauvre et le plus misérable acte qui soit connu sans offense... »

Le pillage était la cause prédominante de l'enrôlement d'un mercenaire dans une armée. Le baron de Bollviller avait fait respecter les villes et campagnes de Saverne à Saint-Dié; mais Rambervillers, domaine du temporel de l'évêché de Metz, dont le seigneur était, à cette époque, le cardinal de Lorraine, tout puissant près de Henri II, frère du grand Guise, le vainqueur de Charles-Quint devant Metz, avec lequel il gouvernait la France, Rambervillers, dis-je, était toute désignée comme une de ces proies que l'on était obligé de donner de temps à autre à ces mercenaires pillards.

Rambervillers fut la victime de la haine portée au grand Guise et à son frère par les Allemands, qui avaient sur le cœur leur retentissant échec devant Metz; en la pillant, la détruisant, on se vengeait d'eux et en même temps on satisfaisait la rapacité des soldats.

Tout à Rambervillers était détruit ou fort endommagé : église, bâtiments publics, maisons privées avaient été la proie des flammes; on avait abattu le plus possible des fortifications, brûlé les toitures des tours; dans une de

Digitized by Google

celles-ci on avait caché les archives, elles furent incendiées.

Le pillage, la destruction s'étaient faits méthodiquement — à la mode allemande; — le 22 Septembre on procéda au pillage, le 23, on incendia.

Le 24 ou 25 Septembre, le baron de Bollviller s'éloigna, se dirigeant vers la Comté et la Bresse, qu'il avait ordre d'enlever aux Français : « Rudement reçu » à Bourg-en-Bresse, il s'enfuit, et son armée qui n'avait plus rien à piller, malgré les belles promesses qui lui avaient été faites par son chef, « se rompit d'elle-même... » « Voilà, dit Rabutin, l'issue et l'effet de l'armée du baron de Polville, que le commun populaire appeloit le secours que le roi de Bohême (1) envoyait au roi Philippe... »

Le cardinal Charles de Lorraine comprit fort bien que la ville de Rambervillers était la victime de la haine des Allemands contre lui et son frère, aussi fit-il de son mieux pour aider à sa reconstruction :

« Sçavoir faisons... désirant bien et favorablement trai-
« ter nos sujets... et afin de leur donner le pouvoir et
« moyens de bâtir et rectifier ladicte ville de Rambervil-
« lers, les avons déchargés et exemptés des aides, im-
« pôts, subsides, corvées, et toutes autres choses quel-
« conques que pourrions prendre et lever sur eux pour
« le temps et terme de douze années... » (16 Mars 1557).

On remarquera que cette ordonnance est datée de *Mars 1557,* c'est-à-dire de *six mois avant* le 22 Septembre, date de la destruction de Rambervillers. Cette erreur n'est qu'apparente, à cette époque l'année commençait le Samedi Saint, veille de Pâques; or le *16 Mars 1557* figurait dans le dernier mois de l'année 1557, qui avait commencé, même mois, la veille de Pâques (25 Mars).

(1) L'empereur d'Allemagne.

Digitized by Google

Le cardinal fournit aux habitants les bois nécessaires à leurs constructions; on en prit dans la forêt de Padozel, aux Haies-d'Arthamont (Bois-Béni), à Creboué (défriché aujourd'hui); il aida de sa bourse; plusieurs fois il visita la ville : en 1561, 1567, 1571...

Il renouvela la charte des droits et franchises de la ville : « ... Et pour ce... souverain seigneur, lesdits pau-« vres supplians avoient tous leurs titres, tant chartes que « aultres monuments, à une des tours de la ville, en une « chambre que lesdites gens de guerre auront pillés et « brûlés, c'est en cause pour laquelle ils retournent à vo-« tre seigneurie... leur vouloir faire et passer nouvelle « charte au contenu des anciennes chartes observées, en-« tretenues et gardées par vos prédécesseurs... à ce moyen « leur donnerez occasion de rétablir ladite ville, néan-« moins à leurs grands frais et dépens. Ils s'efforceront à « vous obéir de bien en mieux, et prieront Dieu pour « votre prospérité, santé et longue vie... » (15 Mars 1557).

Le cardinal accorda ce qui lui était demandé; cette charte des droits de la ville, signée CHARLES, nom du cardinal, existe encore aux archives de la ville.

On peut le dire, le cardinal Charles de Lorraine fut le bienfaiteur de la ville; aussi à sa mort (26 Décembre 1574), les bourgeois de Rambervillers firent célébrer un magnifique service funèbre.

Tous les habitants revinrent-ils à Rambervillers? il est probable que non. La population cependant était en 1574 de *420 conduits* ou 2.100 habitants (5 par conduit), et de *437 conduits* ou 2.365 habitants en 1581.

A cette date, les recettes, pour la première fois depuis la catastrophe, dépassèrent de 3.112 francs les dépenses; aussi décida-t-on la reconstruction d'un nouvel hôtel de ville. Jusque là on s'était contenté d'une modeste maison édifiée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de ville.

Digitized by Google

Une « maison commune » digne de la ville refaite, ne serait-elle pas le couronnement de la période laborieuse que l'on venait de traverser?

J'ai déjà, dans le *Bulletin* de 1891-92, fait la description de cet hôtel de ville et ai conté l'histoire de sa construction, je n'ai pas à y revenir; il existe aujourd'hui tel qu'il fut construit en 1581; une inscription que l'on voit encore montre quelle importance les habitants attachaient à avoir une *maison de ville* :

MAISON DE VILLE SUYS APPELÉE
DE CESTE VILLE BIEN RENOMMÉE
LAQVELLE PAR ACCIDENT DE GVERRE
FUT COMBVRÉE ET MISE EN GRAND MISÈRE
EN L'AN XVe CINQVANTE-SEPT POVR NOMBRE
ET POUR LE PRÉSENT L'AN OCTANTE ET VNG
FVST REBASTIE AVX FRAIS DU COMMVNG.

## IV. — PESTE DE 1610. — OCCUPATION DE RAMBERVILLERS PAR LES ALLEMANDS EN 1630. — RÉQUISITIONS. — SIÈGE ET PRISE DE LA VILLE EN 1635. — ELLE SE RACHÈTE DU PILLAGE. — LE DUC CHARLES Y CRÉE UN CAMP RETRANCHÉ ET RÉSISTE VICTORIEUSEMENT AUX FRANÇAIS.

Le XVIIe siècle fut un siècle de malheur, de misère, de ruines pour Rambervillers comme pour toute la Lorraine.

A Rambervillers, dès 1610, apparaît la peste. Le 15 Octobre, la municipalité apprenait qu'il y avait à la fois onze malades au château, dont trois soldats. Ce chiffre anormal attira l'attention, et l'on constata avec terreur, que tous

Digitized by Google

étaient atteints de « la *contagion,* » apportée sans doute au château par un soldat. Sur-le-champ, dès le 16 Octobre, on éleva des *loges* aux *Croix-Ferry* et aux *Haies-d'Arthamont* (aujourd'hui Bois-Béni), pour y isoler les malades. Une ordonnance en prescrivit l'évacuation vers ces loges; car dès le 16, la peste se montra en ville. Les malades du château ne relevant pas de la municipalité, refusèrent de s'en aller : au plus vite, un exprès partait à cheval pour Vic, chef-lieu du bailliage, y arrivait le soir, obtenait du bailli l'ordre d'évacuation, aussitôt exécuté, au retour de l'estafette, le 17 au soir.

Cette ordonnance prescrivait l'évacuation de toutes personnes « *soupçonnées* ou *être supposées* et frappées de ladite contagion. »

Tous les « molestés par contagion » furent ainsi expulsés de la ville et là, abandonnés ou à peu près, ils se soignaient mutuellement; la ville leur fournissait des vivres, et une tradition rapporte qu'on les leur donnait au bout d'une perche, de peur de la « contagion » et comme on faisait autrefois pour les lépreux.

Les archives de la villes sont muettes au sujet d'un médecin; il semble qu'il n'y en eut pas; il est bien parlé de médicaments fournis par un nommé Barbier, dont le nom semble indiquer le métier. Plus tard, lorsque la peste reparut en 1631, on trouve une convention avec un médecin appelé Nicolas Valot, on voit des mesures hygiéniques qui révèlent l'influence d'un homme spécial; mais, je le répète, en 1610, rien ne permet de croire à la présence d'un médecin.

Ce furent les 16, 17, 18 Octobre, les 20, 27 Novembre, que les évacuations furent les plus nombreuses, elles cessent le 10 Décembre, ce qui nous donne la date de la fin de l'épidémie qui aurait duré deux mois (du 16 Octobre au 10 Décembre 1631).

Digitized by Google

A la suite de l'épidémie de 1610, on supprima le cimetière placé autour de l'église — et devenu insuffisant — pour le transporter près de l'hôpital ; l'on déblaya la terre qui fut portée hors ville, le pourtour de l'église fut pavé, « ce qui transforma la place merveilleusement agrandie de plus de deux fois autant qu'elle n'étoit auparavant ; » ce fut l'abbé d'Autrey qui présida la cérémonie de bénédiction du nouveau cimetière.

Ce transfert du cimetière s'imposait faute de place suffisante : pendant l'épidémie, on enterra un peu partout les morts, on trouve encore de ces tombes sur le vieux chemin de Brû, au delà de la tuilerie Dussourd.

Du reste, la ville s'était accrue depuis 1581, et la population dans les trente premières années du XVII^e siècle, s'élevait à 3.000 âmes.

On était, à cette époque, en pleine guerre de Trente ans : l'empereur Ferdinand, victorieux, imposait ses volontés à toute l'Allemagne, il songeait à reprendre Metz et y était fort poussé par le duc de Lorraine, Charles IV. Il commença par s'emparer des possessions du temporel de l'évêché de Metz. Le 15 Février 1630, Rambervillers fut occupé par 4.000 Allemands commandés par le comte de Schombourg et le baron de Mercy, comme lieutenant.

Ce fut le commencement des misères et malheurs de Rambervillers : en peu de temps, celle-ci dut fournir 289.188 livres de pain, 62.620 livres de viande, 20.000 litres de vin, sans compter les dégâts, les vols et pilleries commis par le soldat logé chez l'habitant. De plus, avec l'étranger la peste réapparut (1631) et provoqua la mort de bien des gens.

Cette occupation, réduite après quelques mois à une compagnie, se prolongea jusqu'au 3 Novembre 1631... Au début de l'an 1635, Rambervillers (1) était occupée par une

(1) Dans l'intervalle, la France avait envahi la Lorraine et s'en était emparée ; c'est ce qui explique la présence d'une garnison française à Rambervillers.

Digitized by Google

garnison française; la Lorraine était à ce moment presque entièrement occupée par la France; mais le duc Charles IV venait d'y rentrer et de reprendre nombre de villes de ses états. Il tenta de surprendre Châtel et Darney; les trouvant bien gardées, il se rabattit brusquement sur Rambervillers, dont la garnison ne dépassait pas 700 hommes; « il tourna tout court à Ramberviller, dit Fontenay-Mareuil, qui est de l'évesché de Metz, scachant qu'il y avoit peu de gens de guerre et que les habitants n'estoient pas mal intentionnés pour M. de Lorraine; comme ils le montrèrent en effet, s'estant rendus devant qu'on y pust estre quoy qu'on fust party pour y aller aussitôt qu'on eust avis qu'on les vouloit attaquer (1)... »

Les Français, en effet, partirent au plus vite de Lunéville, mais arrivèrent trop tard.

L'attaque eut lieu de deux côtés : par les portes de sur-Broué et du Parmoulin, la brèche fut faite près de cette dernière, la garnison força les habitants à la boucher avec du fumier; on se battit aux alentours de la ville, dans les jardins, les faubourgs, où l'on trouva des morts; dans une maison du faubourg sur-Broué on en releva dix.

La garnison, devant l'attitude de la population, demanda à capituler (10 Août 1635), les conditions furent très larges, elle put rejoindre l'armée française; mais pour les habitants, l'armée assiégeante exigea le pillage. Le duc « pour la garantir de ce malheur porta les bourgeois à se racheter par une grosse somme » fixée à 20.000 rixdalles (80.000 francs); il leur donna des délais, mais en novembre le paiement n'était pas encore effectué totalement. M. de Boisemont, alors gouverneur de la ville, malgré les supplications des bourgeois, exigea le surplus; il fit mettre

Je renvoie aux histoires générales pour tous ces faits et tout spécialement à l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. d'Haussonville.

(1) *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, collection Michaud et Poujoulat, tome XIX.

Digitized by Google

en prison les notables et consigner « au poisle de la ville messieurs de justice et police, et battre à son caisse que l'on eût a payer sous peine de la vie... »

La ville prise, le duc Charles IV s'y installa (Août 1635), son séjour y attira nombre de personnages : Don Antonio de Sarimiento, envoyé par le roi d'Espagne; Henri de Livron, marquis de Ville-sur-Illon; de la Boullay, etc... tous étaient à la charge de la ville. Un moment, le duc, malade, fut obligé d'aller aux bains de Plombières, mais son armée, grossie de recrues lorraines, conserva pour quartier général Rambervillers; de là partaient des expéditions sur Vaudémont, Haroué, Vézelise, Saint-Mihiel, etc... Les forces réunies ainsi autour de Rambervillers, s'élevèrent à 20.000 hommes.

Cette masse d'hommes épuisa bien vite le pays, les vivres atteignirent des prix exorbitants; ainsi une douzaine d'œufs se vendit quatre francs !

Pendant ce temps, les Français augmentaient leurs forces, le roi Louis XIII qui avait fait de la guerre de Lorraine une affaire d'honneur, recrutait 12.000 Suisses, convoquait le ban et l'arrière-ban de la noblesse et venait lui-même au milieu de ses troupes. Une forte armée française se concentrait ainsi à Lunéville sous le commandement du duc d'Angoulême et du maréchal de La Force; le roi Louis XIII (13 Septembre 1635), leur donna l'ordre d'attaquer l'armée du duc, réunie sous Rambervillers; ils n'allèrent pas plus loin que Gerbévillers, dit Richelieu (1) dans ses mémoires : « Ils mandèrent qu'ils ne le (Charles IV) pouvaient attaquer, d'autant qu'ils s'étaient retranchés... » de son côté, Montglat (2) dit qu'ils étaient si bien retranchés « qu'il estoit impossible de les y forcer. »

Charles IV, ses généraux Colloredo, Jean de Werth, Ler-

(1) *Mémoires de Richelieu*, collection Michaud et Poujoulat, tome XXII.
(2) *Mémoires de Montglat*, collection Michaud et Poujoulat, tome XXIX.

Digitized by Google

mont, etc., n'étaient pas restés inactifs en apprenant le grand effort fait par le roi Louis XIII; ils transformèrent Rambervillers et les environs en un camp retranché : sur un plateau, à un kilomètre N.-E. de la ville, d'où l'on découvre les routes de Lunéville, Charmes, Châtel, Épinal, protégé à l'Est par une vaste forêt (Arthamont ou Bois-Béni), on éleva en quinze jours des retranchements, ce furent les femmes de l'armée, dit Dom Calmet, qui exécutèrent ce travail, « sans frais ni travail du soldat; » ces travaux, d'après le cardinal Richelieu (1), étaient flanqués de quatre forts dont « deux très bons, fraisés et faits avec fascines et bons fossés, les deux autres moins bons; » enfin, les approches étaient protégées par la vallée (Métendall) alors fort marécageuse.

Sur l'autre côté de Rambervillers, au S.-O., près de la gare actuelle (Ballastière), on éleva aussi un petit fort, dont on a trouvé des restes à l'époque de la construction du chemin de fer : c'est ce que les archives de la ville appellent le *Camp du Padouzel*, du nom du ruisseau qui le bordait au S.-O.

Ces deux camps, reliés par la ville, formaient un ensemble de travaux de défense, devant lesquels les généraux français se déclaraient impuissants, ainsi qu'ils l'avaient écrit au roi.

Au moment où, au camp de Charles IV, on avait appris les levées d'hommes faites par le roi Louis XIII, les généraux avaient songé à évacuer Rambervillers; Charles IV voulant aller au secours de Saint-Mihiel assiégé par le roi, Colloredo demandait l'évacuation de la Lorraine. On finit par rester et se fortifier, ainsi qu'il vient d'être dit.

Contrairement à ce que dit Richelieu, les Français dépassèrent Gerbévillers et s'approchèrent de Rambervillers, leur quartier général étant à Magnières; reconnaissant l'im-

(1) *Mémoires de Richelieu*, ouvrage cité.

Digitized by Google

possibilité d'attaquer, ils assiégèrent Moyen, cherchant à faire sortir de son camp Charles IV, ce qu'il se garda bien de faire, laissant tomber cette place.

Il faut bien dire que le maréchal La Force n'avait pas grande confiance dans le ban et l'arrière ban de la noblesse qu'on lui avait envoyés; cette noblesse murmurait fort contre lui, par ce que l'on n'attaquait pas le duc de Lorraine : « Vous pouvez y aller si vous voulez, répondit-il, mais ce n'est pas besogne d'un commandant d'armée, d'entreprendre ce qui ne peut mener qu'à un mauvais succès. »

Très brave, mais aussi très indisciplinée, cette noblesse se figurait que les choses allaient se passer comme autrefois, livrer bataille et ensuite s'en retourner chez soi (1).

Les gentilshommes de Normandie, raconte Montglat (2), plus impatients que les autres, menaçaient de s'en retourner si on ne leur faisait voir la partie adverse, jugeant de la guerre comme d'un procès au parlement de Rouen. Il y en eut qui désertèrent et quelques-uns de pendus. On conçoit qu'avec une telle armée, un vieux soldat (il avait 80 ans) comme le maréchal La Force ait hésité à attaquer.

Cette retraite des Français fut un gros évènement et eut un grand retentissement dans toute l'Europe, le roi en fut très affligé et l'on sait l'émotion du cardinal Richelieu écrivant : « Cependant toutes les dépêches d'Allemagne nous apprenaient que nos confédérés reprendraient cœur s'ils voyaient ledit duc Charles battu, et que rien ne les ébranlait davantage, pour les faire accommoder avec l'Empereur, que de voir que toutes les forces de la France opposées audit duc ne pouvaient lui faire du mal; et nous savions néanmoins par des lettres interceptées du dit duc, du 18 Septembre, lesquelles nous envoyâmes aux généraux, qu'il tenait son armée pour perdue, n'avait point de

(1) D'Haussonville. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.*
(2) *Mémoires de Montglat*, collection Michaud et Poujoulat, tome XXIX.

Digitized by Google

vivres, était faible, mal obéi... Ces avis dont on se servait si mal, affligeaient fort Sa Majesté, qui donna l'ordre de diviser l'armée, une portion avec Angoulême sur Baccarat et Moyen, l'autre à Padoux où la noblesse était à couvert... (Octobre 1635. — *Mémoires de Richelieu.*)

Charles IV profita de cette dislocation de l'armée française pour évacuer à son tour Rambervillers (16 Octobre 1635), y laissant un régiment sous les ordres de Saint-Baslemont et de Boisemont comme gouverneur.

On voit, par ce récit, que le nom de Rambervillers fut mêlé aux grands évènements de l'histoire générale de cette époque.

## IV. — GRANDES MISÈRES. — LES LOUPS DE BOIS. — MAISONS MISES EN VENTE. — TRISTE SITUATION ET DÉPOPULATION DE LA VILLE. — LA PAIX DE 1659.

Charles IV, pour augmenter la force de son armée, fit évacuer nombre de places, laissant ses états à la merci de ses adversaires, des Suédois de Weimar qui en profitèrent pour les occuper. C'est de cette année — 1635 — que datent véritablement les grands malheurs de la Lorraine; les populations en conservent encore aujourd'hui le souvenir. Les Français se comportèrent comme leurs alliés, et les troupes du duc Charles IV ne ménageaient guère les sujets de leur général : tous vivaient sur le pays, les soldats lorrains plus que les autres; aux plaintes des habitants ils répondaient : « c'est pour le service du prince. » Quant aux sujets de l'évêché de Metz, c'étaient des ennemis. Des capitaines lorrains, raconte Villarceaux, avaient pour devises,

Digitized by Google

inscrites sur leurs étendards : « Frappe fort, prends tout et ne rends rien !... »

Vaubourg des Marêts (1), raconte ainsi la situation faite à la malheureuse Lorraine : « Les paysans lorrains chassés « de leurs habitations, furent obligés de se réfugier dans « les bois, ils devinrent si féroces que la plupart aban- « donnèrent la culture de la terre et leurs occupations « ordinaires, pour voler et assassiner sur les grands che- « mins. On les appeloit *cravates* ou *loups de bois*. La « campagne fut entièrement dépeuplée, il ne resta des « habitants que dans les villes fermées, les chevaux de « labour et tous les autres bestiaux périrent, et pendant « douze années les terres furent incultes, et le peu d'ha- « bitants qui restoit dans le pays, les garnisons et les « troupes que le feu roi (Louis XIII), après l'avoir con- « quis en 1633, étoit obligé d'y tenir, ne subsistèrent que « des envois que Sa Majesté faisoit passer sous bonne es- « corte, jusqu'à ce qu'enfin le feu maréchal La Ferté Sen- « neterre ayant été fait gouverneur de la Lorraine en 1643, « y rétablit la sécurité par un grand nombre d'exécutions « de ces voleurs ou *loups de bois,* et rappela par ce moyen, « quelques habibants dans les villages (2). »

Quelques extraits des archives de Rambervillers feront voir quelle était la situation de la ville à cette époque :

**1636.** Les recettes s'élèvent à 1.852 francs, sur lesquels 353 perçus « sur divers particuliers pour avoir été sans

(1) VAUBOURG DES MARÊTS, mémoire concernant les États de Lorraine et du Barrois, dressé en 1697. Recueils et documents de l'histoire de Lorraine, publiés par la *Société d'Archéologie lorraine*, 1859.

(2) Vaubourg des Marêts parlait au point de vue français. Il n'aimait pas les Lorrains dont les souverains avaient été au XVII^e siècle les pires ennemis de la France.

Les *cravates* ou *loups de bois* étaient les *partisans* qui résistèrent jusqu'au bout à la conquête française. Ils ont joué un certain rôle lors du célèbre siège de La Mothe. On les appelait *cravates,* sans doute parce qu'ils étaient aussi pillards, féroces que ces *croates* ou *cravates* au service de l'Autriche. Nous les retrouverons en 1670, 1697, sous le nom de *schenapens* ou *chenapans*.

Digitized by Google

logements de soldats, lesquels furent quotisez à payer chacun une somme pour subvenir au tribut inusité de la ville, attendu que leurs co-bourgeois avoient logements... »

Les dépenses montaient à 5.350 : « La dépense s'élève à 5.350 francs, la recette à 1.852 qui, déduite de la dite dépense, se trouve que la Ville doit aux dits commis 3.498 fr. *pour assurance desquels il sera passé promesse au nom de la Ville audits comptables...* »

Mais bientôt les *commis*, élus tous les ans pour percevoir les contributions, se refusèrent à faire ces avances; *en 1641*, au moment de prêter serment « lesdits commis déclarèrent n'accepter leurs fonctions qu'à la condition qu'ils ne seraient pas *obligés de faire des avances pour le compte de la ville...* » Ce qui fut accepté.

Cette perception des impôts devenait de plus en plus difficile : « Les maires, gens de justice de Rambervillers... sçavoir faisons que feu Florent Thiriot, en son vivant boulanger audit lieu, est redevable d'une somme de cent francs, pour sa quotte de la taille imposée le 27 Novembre 1640 sur tous les habitants du dit Rambervillers, afin de payer les dettes communales du dit lieu contractées tant en 1630, qu'aux années suivantes... Il sera procédé en la forme accoutumée à la vente des immeubles appartenant à feu Florent Thiriot... » (1641.)

De même on mit en vente les maisons d'Antoine Leclerc qui devait 300 livres; de Jean Leclerc, pour 900 francs; de Grandjean, 300; de Bourgoin, 900... etc., etc...

Les bourgeois, de leur côté, exécutaient leurs débiteurs, faisaient vendre leurs immeubles, si bien que ces ventes prirent un grand développement et que de toutes ces maisons, quelques-unes furent adjugées à vil prix, les autres abandonnées tombèrent en ruines.

On réduisait les gages des employés, on supprimait toutes

Digitized by Google

les faveurs, les exemptions, on demandait à l'évêque de Metz des diminutions d'impôts : « Les suppliants exposent à leur Seigneur Évêque de Metz que l'aide ordinaire, qui annuellement étoit de 800 fr. comptés à raison de 18 gros par conduits qui étoient en la ville de Rambervillers de 532, mais qui est considérablement réduit à cause des rigueurs du temps et de la grande mortalité qui n'a pas cessé depuis l'an 1635... *de 532, le nombre des conduits est tombé à 80*... La pauvreté des suppliants est telle qu'ils ne peuvent parvenir à faire rentrer le produit des conduits... » (1643.)

Ainsi, en comptant cinq habitants par conduit, la population, qui était de 2.660 habitants en 1635, était tombée en huit années à 400 !

Déjà, en 1637, l'on avait réduit de moitié le nombre des officiers municipaux, les *douze,* comme on les appelait : « le 1er Janvier 1637, Messieurs les bourgeois appelés en la maison de ville, ont de leur pleine volonté, voulus qu'il n'y ait plus que *six* douze... cela à cause du peu de bourgeois qui restent en ville... »

Les produits des gabelles avaient tout naturellement suivi une diminution proportionnée à la population : en 1632, ces gabelles étaient affermées pour *7.150* francs; *5.000* en 1634; *2.500* en 1637; *1.350* en 1638; *366* en 1641 ; en 1642, on ne trouva plus de preneur !

A cette époque, la guerre était reportée en Allemagne; mais le passage constant de troupes françaises, des quartiers d'hiver, aggravaient encore les charges des habitants. Ceux-ci avaient encore à compter avec des partis lorrains, qui se maintenaient en divers points, malgré l'occupation française : le lieutenant Michel, commandant une de ces bandes, s'établit à Rambervillers, au moment où un détachement français était annoncé; les bourgeois, craignant un combat dans leur ville, donnèrent une somme d'argent

Digitized by Google

au lieutenant Michel, pour qu'il s'en allât : c'était du reste ce qu'il voulait (1)...

En *l'an 1659,* la paix (traité des Pyrénées) fut signée. « Les comptables apportent en dépense : une pistolle d'Espagne, faisant 25 francs, donnée au valet de M. de Gloxin pour reconnaissance de la bonne nouvelle qu'il apporte de la paix... 34 francs pour poudre et chandelles au feu de joie de la paix... »

Le lendemain, il y eut une procession solennelle pour fêter la grande nouvelle !

## V. — UN TRÉSOR RETROUVÉ. — INSURRECTION DE FEMMES. — PILLAGE DE RAMBERVILLERS PAR LES TROUPES DE TURENNE. — TRISTE SITUATION DES BOURGEOIS. — LES « SCHENAPENS. »

On vécut tranquille pendant onze années, la ville se repeuplait, les terres étaient remises en culture, ce fut même une grosse affaire de rétablir les limites des champs de chacun, abandonnés depuis longtemps, couverts d'herbes, de broussailles, ces limites n'étaient pas aisées à retrouver.

En 1635, une somme d'argent avait été cachée par la municipalité, et si bien cachée qu'on ne la retrouvait plus; personne ne se rappelait le lieu où on l'avait dissimulée : « Nous soussignés, officiers de justice... confessons avoir « reçu des R. P. Capucins dudit lieu, la somme portée au « bordereau ci-joint, laquelle a été trouvée en leur jardin « par Demenge Roussel, hermite à Saint-Pantaléon, et Bas-

(1) On emprunta à un juif de Metz.

« Les comptables apportent une dépense de 702 francs que le juif de Metz avait payée... »



Digitized by Google

« tien Bertrand, bourgeois, travaillant audit lieu, lesquels « en avaient saisis les R. P. Capucins qui, en ayant donné « avis aux soussignés, se sont transportés avec leurs com- « mis pour reconnaître les espèces, d'autant que l'an 1635 « pareille somme de deniers appartenant à la ville y avoit « été transportés et cachés en terre par les sieurs Canon, « Robert et Gérard, pour éviter la perte d'iceux... Les « ayant reconnus, les R. P. Capucins s'en sont dessaisis, « ce dont nous les portons quittes et déchargés :... huit « pièces soixante kreist, trois ducatons et demi, soi- « xante-cinq rixdales, dix-neuf Philippes, etc., etc. »

Ce couvent de Capucins est aujourd'hui une propriété privée, la légende du trésor existe toujours, et l'on prétend qu'il y en a encore un de caché — on ne sait où.

Mais en 1670, Louis XIV voulut en finir une bonne fois avec les intrigues du duc Charles IV, la Lorraine fut envahie et occupée militairement; la guerre recommença et avec elle revinrent la misère, les maladies.

Rambervillers eut une garnison française et un commissaire des vivres installé.

Celui-ci surtout était exécré des bourgeois — c'est lui qui ordonnait les réquisitions; il l'était encore plus des femmes (on devine pourquoi), si bien qu'on ne sait à quelle occasion — quelque insulte faite à l'une d'elles sans doute — elles s'insurgèrent, s'emparèrent du malheureux commissaire, le maltraitèrent fort et l'auraient achevé, si l'on n'était venu à son secours.

L'affaire était grave, le grand prévôt de Toul, averti, arriva à Rambervillers avec une forte escorte, fit arrêter un grand nombre de femmes et les amena à Toul où il les fit jeter en prison. Elles y restèrent un mois; elles furent relâchées sur les démarches de l'évêque de Metz, mais elles dûrent, à leur retour, aller faire amende honorable auprès du commissaire et implorer son pardon. (1672.)

Digitized by Google

A la fin de 1674, Turenne dut évacuer l'Alsace; l'Allemand se croyant vainqueur, prit ses quartiers d'hiver et, pour mieux vivre, éparpilla ses troupes sur toute cette province; pendant ce temps, Turenne tournait les Vosges, surprenait l'ennemi et, en quelques jours, l'expulsait d'Alsace.

Une partie de l'armée française repassa les Vosges pour s'établir, l'hiver, en Lorraine; les 23, 24, 25, 26 et 27 Janvier 1675, ces troupes séjournèrent à Rambervillers et villages voisins : cinq régiments étaient logés dans la ville et ses faubourgs.

Un officier, M. de Marmont, traversant Rambervillers l'année précédente, avait eu une discussion avec le « Sieur Canon, maire, » et l'avait frappé de son épée; plainte portée, l'officier fut puni. Le malheur voulut que cet officier fît partie d'un des régiments logés en ville.

Les soldats, qui ne cherchaient qu'un prétexte pour piller, se rappelant, fort à propos, cette affaire, se portèrent en foule chez le maire, et commençaient à piller sa maison, lorsque M. de Marmont, moyennant une somme offerte et donnée par le maire, parvint à éloigner les pillards.

Mais les autres régiments, sans avoir le même prétexte, imitèrent leurs camarades, et voilà la ville mise au pillage; l'hôpital surtout eut à souffrir, on brisa tout, meubles, portes, fenêtres; le linge fut lacéré... Une maison fut brûlée, et ce fut grâce au dévouement d'un charpentier, que cet incendie ne s'étendit pas.

Les régiments cantonnés dans les villages voisins, apprenant que l'on pillait Rambervillers, accoururent à leur tour et commencèrent par s'emparer du bétail; heureusement leurs chefs parvinrent à les arrêter et à rétablir l'ordre dans la ville; mais les dégâts furent considérables.

De telles scènes ne devaient pas rendre sympathique la domination française : les bourgeois s'ingéniaient à se

Digitized by Google

soustraire aux réquisitions incessantes dont on les accablait; ils cachaient leurs chevaux, leurs bestiaux, si bien qu'à un moment on n'en trouva plus en ville.

Il fut défendu à « tous bourgeois indistinctement qui ont chevaux et bœufs tirants de les éloigner de la ville, ils devront au contraire les faire retirer proche la ville ou en la ville elle-même, en sorte que dans une heure, après qu'ils auront été commandés pour les fournir en exécution des ordres du roi, ils aient à les atteler et satisfaire à ce qui leur sera ordonné... »

Ce que le bourgeois redoutait le plus, c'était de loger le soldat; il aimait mieux abandonner sa maison!... « Il est défendu à tout bourgeois de quitter ni abandonner leurs maisons et lieux de résidence; ordonné à tous bourgeois de s'y trouver pour recevoir les billets (de logement) et aller chercher les subsistances... à peine de cent francs d'amende... attendu qu'il s'agit du service du roi... » (18 Novembre 1675). Mais rien n'y fit : « Sur ce qu'il nous apparoit visiblement qu'il y a quantité de bourgeois en cette ville, qu'aussitôt qu'il y arrive des troupes pour y loger, abandonnent leurs maisons et les laissent désertes, ce qui apporte un grand désordre dans la communauté en ce que le soldat ne trouvant pas d'hôte, s'en va chez un autre bourgeois, et celui-ci se trouve surchargé et supporte la charge de son voisin... Ce soldat s'installe dans la maison abandonnée, elle court le risque d'être bruslée, comme il est arrivée à celle de Claude Francolin... Vingt-cinq francs d'amende... etc... » (22 Juin 1678.)

Le 24 Novembre même année (1678) : « sur la plainte faite par le capitaine commandant en cette ville que beaucoup d'habitants chez lesquels on a donné des billets de logement *ont vidé leurs maisons de leurs meubles*... que *la plupart se sont réfugiés en l'église de cette ville* ! !... »

Il fallait que la brutalité du soldat fût bien grande, et

Digitized by Google

allât toujours augmentant pour que le bourgeois, poussé à bout, en vînt à abandonner sa maison, au risque de la voir incendiée et se réfugiât dans l'église pour y chercher un peu plus de sécurité !!...

La paix de Nimègue (1679), ne modifia pas sensiblement la situation, la Lorraine resta occupée par la France, elle y restera jusqu'en 1697, au traité de Ryswick. Louis XIV assimila la Lorraine à une province française; la population, fidèle à ses ducs, n'accepta jamais cette annexion; on recommença la guerre de partisan comme en 1635 et 1644; seulement on n'appelait plus ces insurgés des *loups de bois,* mais des *schenapens* (chenapans); c'étaient surtout « des paysans de la Vosge... ils faisoient autant qu'ils pouvoient main basse sur les troupes du roi et les officiers qui alloient, venoient pendant l'hiver, et il a fallu pendre plusieurs de ces misérables... » Ce fut en vain, et « attendu leur grand nombre, on dut accorder amnistie aux autres. » (Vaubourg des Marêts).

Comme on le pense, on cherchait à s'emparer de ces *schenapens :* « De par M. de Bissy et de l'intendant (Jacques Cheruel), tous les bourgeois de Rambervillers doivent se trouver sur la maison de ville pour être confrontés avec un cavalier, logé à Xafévillers, qui a été battu, volé et frappé par trois individus à lui inconnus... trois francs d'amende pour tout bourgeois qui ne se présentera pas... »

Avec le traité de Ryswick, la Lorraine retourna à ses ducs et Rambervillers, à l'évêché de Metz. La paix permit de réparer les maux subis par les malheureux bourgeois de Rambervillers. En 1718, la ville fut annexée à la Lorraine et, comme celle-ci, devint définitivement française en 1766.

A. FOURNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. I

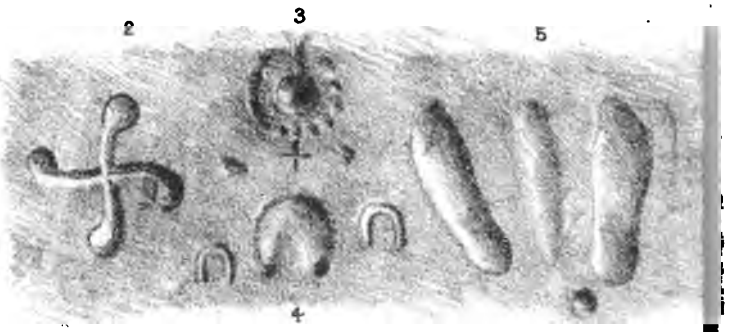


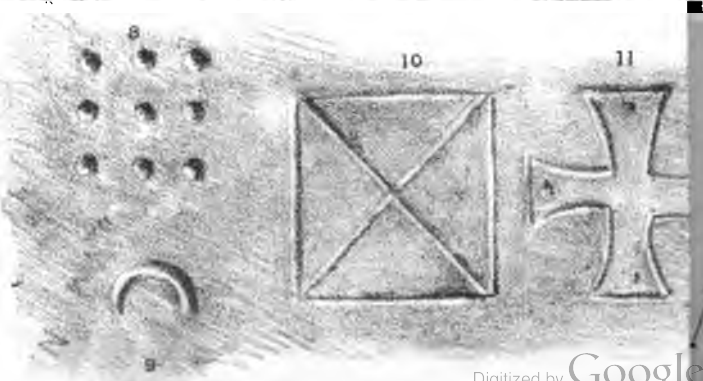


Digitized by Google

# NOTICE

## SUR LES ENTAILLES

**EXISTANT SUR DEUX ROCHES VOISINES DITES *PIERRE-LE-MULOT*, BLEURVILLE (VOSGES); SUR D'AUTRES ROCHES DE LA CHAINE VOSGIENNE ET DE DIVERSES CONTRÉES.**

---

Parmi les souvenirs de toute nature que les époques anté-romaines ont laissé dans la région vosgienne, figurent les entailles gravées sur certaines roches, dont les formes ou la situation dominante devaient fixer l'attention des peuples anciens, adorateurs des grands phénomènes naturels.

Ces entailles représentent, le plus souvent, des objets gravés en creux, c'est-à-dire des empreintes simulées.

J'ai traité de ces signes, et j'en ai reproduit un certain nombre dans mon livre, *Les Vosges avant l'Histoire* (1). Ce livre, au milieu de plusieurs hypothèses des plus audacieuses, annoncées dans la préface, renferme des observations et des déductions que j'ai été le premier à faire, et dont mes études et celles de quelques chercheurs sérieux, n'ont fait que confirmer l'exactitude.

J'y ai même parlé en détail des *empreintes* de pied

(1) *Les Vosges avant l'Histoire,* deux volumes grand in-4° raisin et planches, publiés en 1875, édités par l'auteur, imprimés par Mme Bader, à Mulhouse; se trouve dans les principales bibliothèques de Paris et des départements.

Digitized by Google

d'homme, auxquelles Hérodote, Saint-Augustin et d'autres auteurs anciens attribuaient un sens sacré, et qui se rencontrent sur des roches depuis le sommet du pic d'Adam (1), si l'on passe par la Cyrénaïque et les rivages de la mer Noire, jusqu'en Suisse, dans les dolmens de l'époque du bronze, en Bretagne, en Irlande (2), en Écosse, dans l'Amérique du Nord et jusque dans l'île de Pâques.

J'en ai remarqué aussi sur différents points des Vosges. J'ai parlé jadis dans mon livre cité plus haut (3) de l'empreinte de fer à cheval gravée sur des roches depuis les mens de l'Inde jusqu'à ceux de l'Écosse. J'ai cité ou reproduit un certain nombre de ces entailles que j'ai retrouvées sur les cimes vosgiennes, et j'ai essayé de faire voir que le fer à cheval, conservé en nature sur la porte d'un grand nombre de nos églises, comme dans d'innombrables habitations de la Russie, constituait un grand fait de même origine, de même nature, un fait de symbolisme religieux traditionnel.

Je commencerai par décrire un exemple spécial, mais des plus significatifs. Je vais tâcher de décrire une roche en place dite *Pierre-le-Mulot*, nom patois du mulet.

S'avançant en promontoire escarpé au-dessus d'une étroite vallée des Faucilles, entre Viviers-le-Gras et Bleurville, cette roche est couronnée par un plateau presque horizontal, dont les bords sont arrondis par la nature.

Cette roche qui s'élève d'environ 0m80 au-dessus du sol forestier, est divisée en deux parties : l'une de 3 mètres ½ à 5 mètres, l'autre de 5 à 7 mètres de longueur, par un couloir à parois verticales d'un demi-mètre de largeur, sur une profondeur un peu plus grande. Au milieu de ce couloir a été pratiqué, dans la roche vive, une fosse

(1) Ile de Ceylan.
(2) Voir FERGUSSON. *Mémoires sur les signes sculptés sur les roches d'Irlande.*
(3) Voir *Les Vosges avant l'Histoire.* La légende du fer à cheval, page 63.

Digitized by Google

à parois quasi verticales, de 0m25 de profondeur sur 0m55 de longueur, 0m20 de largeur au sommet et 0m12 à la base.

Cet énorme bloc de grès grossier, très dur, présente à sa surface supérieure un certain nombre d'entailles d'un caractère très ancien (1). On y rencontre trois petites cuvettes, dont deux creusées par l'homme; en effet, l'une, sur le petit bloc, l'a été au milieu d'une protubérance naturelle accentuée, et l'autre, sur le grand bloc, taillée en forme d'entonnoir, est entourée d'un cercle de douze coupelles, auxquelles se joint une petite croix à branches égales (2); elle communique avec le précipice par un petit couloir taillé. Un groupe semblable (3) est gravé sur une dalle encastrée dans le mur extérieur de la chapelle pendante, dite Chapelle des Anges, à Sainte-Odile (4). En face de cette cuvette-entonnoir, se voient les empreintes simulées des quatre fers d'un très petit cheval ou d'un mulet, qui se dirigerait vers le midi, à travers la vallée.

Un cinquième fer, ou plutôt une empreinte de sabot d'un plus grand coursier, se trouve entre les deux fers de devant.

Enfin, comme faisant partie d'un même groupe d'entailles, on voit sur la gauche une empreinte, que les habitants du pays regardent comme celle du pied d'un cavalier montant en selle. Cette hypothèse me paraît hasardée, le bout du soi-disant pied étant coupé carrément. Cette empreinte, comme le grand sabot, est moins profondément gravée que les petits fers et paraît remonter à une plus haute antiquité.

(1) Voir les planches I et II, exécutées d'après les moulages de ces signes, que j'ai exposés au Musée des Vosges.

(2) Voir planche I, *fig. 3*.

(3) Reproduit dans *Les Vosges avant l'Histoire*, planche I, *fig. 2*.

(4) Ce signe qui se rencontre déjà en Égypte et dans les dolmens de l'âge du bronze, porte le nom de Croix-ansée.

Digitized by Google

Un peu plus vers la gauche, et plus loin du ravin, s'aperçoivent de grandes croix à branches égales, dont l'une inscrite dans un cercle (1). Au bord du précipice, et communiquant avec lui par une échancrure naturelle de la roche, se creuse la troisième petite cuvette, dont les formes arrondies indiquent, comme celles des contours extérieurs de la roche, une origine due à l'action des eaux en mouvement. Ce phénomène se reproduit encore journellement. Cette cuvette dont on trouve des analogues par milliers au bord des anciennes falaises vosgiennes, ne peut guère devoir son origine qu'aux effets d'une période glacière ou à ceux d'un soulèvement incomplet du grès vosgien (2).

En face, et tout près de la première cuvette que j'ai citée, on remarque la croix gammée ou zwastika, signe sacré des Indous (3). Ce symbole du feu, du soleil et de l'éternité pour les peuples d'Orient, a de quoi nous surprendre, gravé sur une roche d'Europe, creusé sur un diamètre de 0m40 et une profondeur de 0m05, dans une roche de grès très dur, c'est le seul qu'on ait encore trouvé gravé dans la pierre. Il suffit, du reste, d'y jeter un coup d'œil pour reconnaître le caractère de haute antiquité qu'il présente par l'usure des parties les moins dures du grès. Toutefois, un petit autel romain, érigé dans le Northumberland, et certains vases francs portent cette empreinte sacrée.

Notre roche escarpée n'est pas seule. En face, vers le midi qu'elle regarde, sur l'autre rive du ruisseau du Gras qui suit la vallée, une roche basse couchée sur la lisière d'un bois, et que j'ai eu beaucoup de peine à découvrir sous une épaisse couche de végétation, présente aussi un

(1) Voir planche I, *fig. 6*.
(2) Voir *Les Vosges avant l'Histoire*.
(3) Voir planche I, *fig. 2*.

Digitized by Google

petit fer à cheval (1) dessiné en creux, formé de douze coupelles et marqué au centre d'une plus grande, une série de croix pattées équilatérales, une sorte de marelle formée de cupules (2), une croix légèrement pattée montée sur un court piédestal (3), et d'autres signes que je néglige. Ces entailles témoignent d'une correspondance avec la roche supérieure précitée et font de l'une le complément de l'autre. Du reste, les deux portent le même nom traditionnel et sont l'objet d'une même légende. L'espace qui les sépare aurait été franchi par N. S. Jésus-Christ sur sa mule; d'autres disent par saint Martin. De là les empreintes de pieds d'homme et de pieds de cheval.

Toutes ces entailles, sauf plusieurs que je néglige, parce que l'ancienneté et le caractère m'en paraissent discutables, sont profondément modelées en creux dans la pierre. Il paraît donc très vraisemblable que ce ne sont point des caprices sortis de l'imagination de quelque berger, mais des signes destinés à survivre aux générations qui nous les ont transmis.

N'y aurait-il pas là un ensemble constituant un monument d'une grande valeur pour l'étude, peut-être un de ces hauts lieux, comme il y en a au Donon, à Sainte-Odile, près de Dabo et ailleurs?

Au reste, j'ai pratiqué des fouilles contre les deux roches précitées, et j'ai trouvé sur les deux points plusieurs mètres cubes de cendres, beaucoup de grossières pointes de flèches en quartz et des silex taillés.

Ces faits démontrent la fréquentation des populations anté-romaines.

La roche supérieure, abrupte du côté de la vallée, se voit de très loin. On y arrive par un chemin rapide, d'un

(1) Voir planche I, *fig. 12.*
(2) Voir planche I, *fig. 8.*
(3) Voir planche II, *fig. 4.*

Digitized by Google

caractère très ancien. Non loin du pied de la roche jaillit une source cristalline qui aurait pu se prêter à merveille aux usages expiatoires de l'antiquité païenne. Derrière la roche elle-même s'étend le plateau de la forêt de Belle-Perche qu'elle borde, et sur lequel sont disposés des tertres ovales, formés de pierrailles et de terre; il en est un régulier et de dimensions considérables. Il a plus de deux mètres de hauteur au centre.

Revenons à la cuvette en forme d'entonnoir évasé que j'ai citée. Elle fait partie, ainsi qu'une large et profonde érosion en forme de siège qui se voit à l'angle Nord-Est de la roche, d'un vaste ensemble d'érosions qui se rencontrent surtout dans le grès, au bord des falaises de la chaîne des Vosges, et que j'ai décrites en détail dans mon livre précité. Cet immense fait géologique de notre contrée, n'a malheureusement pas été suffisamment étudié sur place par les savants, qui se sont fort intéressés à quelques petits blocs erratiques creusés de coupelles réunies parfois par des couloirs. Ces derniers faits ne sont probablement que le produit de la goutte d'eau tombant verticalement sur une surface horizontale.

Parmi les érosions dues presque toutes à l'agitation de violents courants d'eau, il y en a de plusieurs espèces; certaines ont été modifiées par le travail de l'homme. A peu de distance de la « Pierre-le-Mulot, » plusieurs autres érosions naturelles en forme de fer à cheval, sont connues des habitants sous le nom de « Pas-de-Saint-Martin. »

Pour revenir aux entailles factices de la « Pierre-le-Mulot, » qu'il me soit permis de dire un mot d'abord du zwastika ou croix gammée des Hindous. Ce signe, car c'est un signe religieux représentant l'éternité et le feu pour toutes les populations attachées à la religion ou plutôt à la morale du boudhisme, joue un rôle immense dans l'antiquité, sur les monuments de pierre, de bronze, de

Digitized by Google

céramique, depuis la Syrie et la Chaldée, en passant par l'Inde et la Chine, jusqu'aux extrémités du Japon.

On en voit des milliers de représentations dans les temples, et M. G. de Mortillet a publié dans le « Musée préhistorique » une statue en bronze existant au Japon, et dont le socle est entouré d'une ceinture de zwastika.

On trouve des zwastika sur des bijoux et des poteries dans des sépultures de Golasecca, de Chinsé, d'Albano et de Cumes. Sur ce dernier point, elles paraissent remonter, d'après M. Alexandre Bertrand, à une antiquité préhellénique.

Une terre cuite représentant une femme, porte au milieu du corps le zwastika. Découverte dans un tumulus de Thrace, elle est conservée au Musée d'Histoire naturelle de Vienne (1).

On a retrouvé un très grand nombre de figures du zwastika dans les palafittes du Bourget, de l'époque du bronze (2).

Dans le Haut-Palatinat on a exhumé de nécropoles de l'époque de Halstatt, des vases de poterie jaune clair, décorés de zwastika noirs ou bruns (3).

On a donné plus anciennement un travail où il est démontré que la croix a été un symbole employé en Asie dès la plus haute antiquité païenne. Il en est de même en Égypte et dans les dolmens de Bretagne, d'Irlande et d'Écosse (4).

La croix gammée de la « Pierre-le-Mulot, » très profondément gravée dans la roche, présente une variante; ses branches, au lieu d'être coupées nettement à angles droits,

(1) *Revue archéologique, 1895,* page 377.

(2) *Revue de l'École d'Anthropologie, 1891,* page 148.

(3) Julius Nane (l'époque de Halstatt en Bavière), *Revue archéologique, 1895,* page 40.

(4) Voir *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris,* tome III, 4e série (1892), et tome IV, 4e série (1893).

Digitized by Google

ont leurs angles légèrement émoussés. Elle est placée à environ un mètre d'un petit cône naturel très proéminent, formé par la roche, et au centre duquel est une petite cuvette citée, incontestablement taillée de main d'homme. Elle pourrait avoir eu avec le zwastika une relation dans l'esprit des peuples anciens. Elle doit avoir été gravée sur cette espèce de haut lieu, antérieurement à la conquête.

Le second signe, remontant aussi au paganisme, et le plus grand de tous ceux gravés sur notre roche est la croix équilatérale inscrite dans un cercle.

Quoiqu'on en trouve bien antérieurement à l'époque romaine, et, en Asie, dès celle du bronze, comme l'a fait voir M. G. de Mortillet, les Gaulois, après la conquête, paraissent l'avoir souvent donné comme attribut à leur Jupiter. Cela pouvait être la roue, symbole probable des saisons et de l'année solaire, que ce dieu tient souvent à la main. On voit plusieurs fois ce signe reproduit sur un autel gallo-romain, en tête d'une inscription de cette époque, au Musée d'Épinal. Mais comme ces dernières populations ne célébraient plus guère leur culte dans les forêts, il est vraisemblable que ce signe placé sur la « Pierre-le-Mulot, » remonte, comme la croix gammée, à une antiquité plus reculée. Au reste, les Gaulois semblent l'avoir employé aussi bien comme amulette que comme fibule, sous la forme de la rouelle de métal, dont plusieurs remarquables échantillons se voient au Musée des Vosges.

La même antiquité doit sans doute être attribuée à une troisième espèce de signes gravée sur la « Pierre-le-Mulot » et consistant en croix équilatérales, dont une cantonnée de quatre coupelles (1) (peut être le symbole des quatre saisons?), et une croix moins grande, profondément creusée, comme tous les autres signes, et présentant l'aspect

(1) Voir planche I, *fig.* 7.

Digitized by Google

d'une dépression produite par un large doigt dans une pâte molle, et ayant pour cette raison les extrémités arrondies (1).

On attribue généralement une origine peu ancienne à la croix pattée, dite sans motif croix de Malte. La croix à branches bifurquées qui en est une variante, se montre dans les dolmens. J'en vais citer une dont le caractère est extrêmement ancien. Il existe, un peu au-dessous du sommet du Haut-Donon, contre le chemin qui y monte, une roche (2) dont le plateau affleure à peu près ce chemin et que l'on remarque à peine. Cependant du côté opposé au chemin, elle offre presqu'au sommet d'une paroi de trois mètres de hauteur l'image gravée en creux d'une grande croix à branches égales légèrement pattées.

Placée au-dessous d'une cuvette à déversoir, sur le plateau de la roche, cette croix semble faire de ce bloc, non seulement un ancien monument religieux, mais peut-être un autel anté-romain. Au pied de la roche se voit encore une petite surface en demi-cercle, creusée horizontalement en forme de siège, comme pour servir aux usages du culte.

Cette roche paraît n'avoir jamais été remarquée. Au reste, divers dolmens renferment déjà des croix fort semblables à la croix pattée, comme le montrent les livraisons précitées du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris.*

La croix dite de Malte paraît avoir été employée en Égypte dès la troisième dynastie, car une découverte toute récente, celle de la sépulture de la princesse Ita, nous fait voir, parmi les motifs de sa couronne à fleurettes, six véritables croix de Malte, formées chacune de quatre fleurs de lotus accolées par la tige.

(1) Voir planche II, *fig. 4.*
(2) Voir planche III.

Digitized by Google

Quant à la croix de Lorraine, d'origine moins ancienne, on ne la rencontre nulle part sur la « Pierre-le-Mulot. »

La croix dite grecque qui paraît sur cette pierre, soit formée de quatre branches équilatérales, soit additionnée de quatre coupelles intermédiaires, semble remonter à une très haute antiquité. En effet, Schliemann en a rencontré des analogues dans ses fouilles de la Troade.

La cinquième espèce de signes inscrits sur cette roche consiste dans le fer à cheval. Il paraîtrait que la courbe en fer ou plutôt en pied de cheval aurait été dès une haute antiquité un symbole. J'ai trouvé un exemple de ce signe sur une sorte de menhir juxtaposé à un puits funéraire, exécuté de main d'homme dans la caverne néolithique de Cravanche (Belfort) (1).

De même nous voyons, à l'intérieur des lignes concentriques de trilithes, au monument de Stonehenge (pierres suspendues), en Angleterre, une courbe en fer à cheval formée de cinq trilithes, dont les vastes dalles étaient réunies à leur sommet par des tenons de pierre (2).

La courbe en fer à cheval se rencontre aussi dans la forme de plusieurs enceintes, gravées au métal sur une paroi verticale de la chambre intérieure, au grand dolmen de Kivick (île de Man) (3). Ici le caractère religieux de cette courbe paraît incontestable. Des personnages, les mains liées derrière le dos, sont introduits dans ces enceintes, probablement pour être sacrifiés par des espèces de prêtres, munis les uns d'une sorte de couperet, les autres, d'une trompette recourbée, dont on connaît le caractère sacré chez les peuples antiques.

(1) Voir la *Monographie de la caverne de Cravanche*, publiée dans le *Bulletin de la Société belfortaine d'Émulation* (année 1894).

(2) Voir *Les Vosges avant l'Histoire*, planche LIX, pour ce curieux monument qui me paraît avoir été un temple du soleil à l'époque du bronze, comme je crois l'avoir démontré dans ledit ouvrage.

(3) Voir *Les Vosges avant l'Histoire*, planche LXVIII, *fig. 1*.

Digitized by Google

Planche III

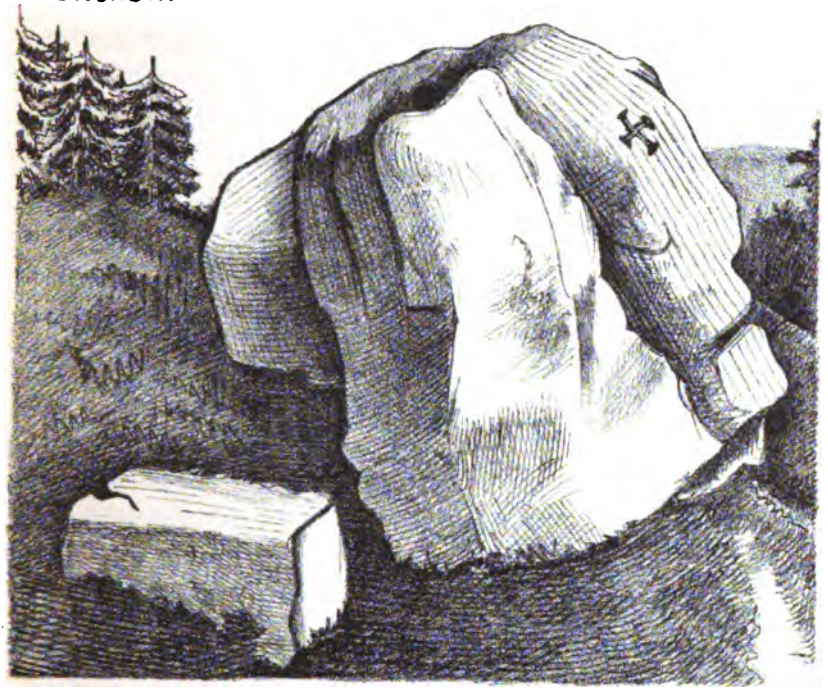

Planche IV

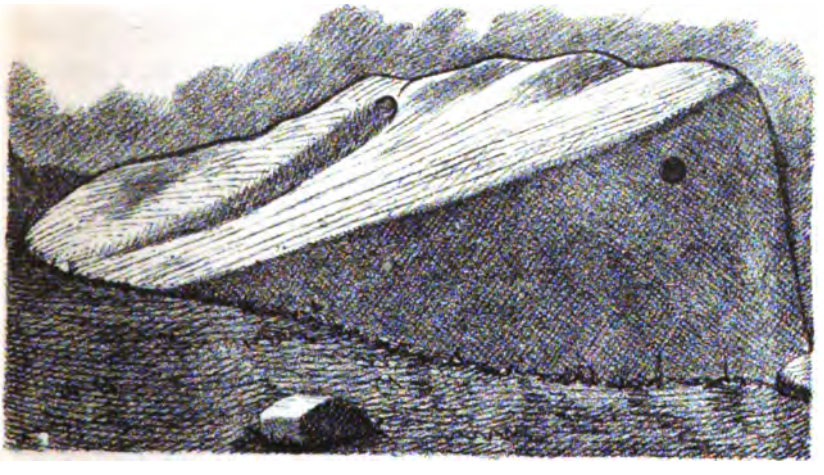

Digitized by Google

Digitized by Google

J'ai dit au commencement de cette notice que le fer à cheval, ou la courbe qui lui ressemble, se rencontre déjà dans les dolmens sur des points très éloignés les uns des autres.

N'était-ce pas peut-être une façon élémentaire et une sorte de symbole de la figuration du cheval à une époque où l'art n'existait pour ainsi dire pas? Dans l'antiquité chrétienne et païenne, le cheval était figuré sur des tombes comme symbole de la course du cirque, représentant elle-même la vie humaine (1). L'emploi de ce symbole sur des monuments funéraires nous fait voir sa très antique consécration religieuse.

A quelle époque, dans quel pays a-t-on commencé à ferrer le cheval? Xénophon nous a laissé des instructions très étendues sur la manière de durcir le sabot des chevaux.

Il n'a pas dit un mot de leurs ferrures, ce qui tend à prouver qu'elles n'étaient pas connues de son temps des races gréco-latines. Elles ne l'étaient même pas au commencement de notre ère, puisque les empereurs romains eux-mêmes protégeaient les pieds de leurs chevaux par des ligaments garnis de métal. Quant à l'expression fréquente « aux pieds d'airain, » employée par Homère, Hésiode et d'autres auteurs anciens, ce n'est évidemment qu'une image poétique. Tout semble prouver que jusqu'à notre ère la ferrure est restée inconnue, aussi bien en Assyrie, en Perse et en Égypte que dans le monde gréco-latin.

D'autre part, des découvertes de fers étampés, dans des terrains non remaniés, sur l'emplacement de la bataille entre Jules César et Vercingétorix, près d'Alise-Sainte-Reine, font voir que le fer à cheval était alors connu des

(1) Voir MARTIGNY. *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes.*



Digitized by Google

Gaulois et sans doute des Germains. Il y en avait de petits et de grands, suivant la race des chevaux gaulois ou germains, et certains de ces fers étaient ondulés. Une découverte analogue a été faite entre Paris et Sèvres, sur l'emplacement de la bataille entre Sabinius, lieutenant de César, et Camulogène. Toutefois, je suis très disposé à croire, d'après l'existence d'une rainure pratiquée dans certains de ces fers, qu'on a dû les appliquer d'abord aux sabots par un fil métallique qu'elle devait protéger; le clou n'a dû être employé que plus tard. J'ai trouvé pourtant le clou forgé à Gran, à 6 mètres de profondeur. Il est donc possible que l'empreinte du fer à cheval, caractérisée par ces crampons, ait été appliquée sur des roches longtemps avant l'ère chrétienne. Il est probable néanmoins que l'empreinte du sabot de cheval a dû y être marquée avant la connaissance de la ferrure. Telles sont les empreintes que j'ai relevées sur un menhir de la caverne de Cravanche, sur la pierre Saint-Quirin, sur une roche à hauteur d'appui, à l'entrée occidentale du plateau du Haut-Donon, sur la pierre Charlemagne, à Gérardmer, à l'Elsberg de Sainte-Odile et sur la « Pierre-le-Mulot, » entre les deux fers du cheval qui paraît s'élancer dans le précipice.

Les Romains ont dû apprendre le ferrage des chevaux des Gaulois leurs voisins. Il résulte de plusieurs passages d'auteurs anciens, que les Gaulois, dans leurs incursions en Asie, avaient leur cavalerie montée par des chevaux ferrés. Ce grand fait historique confirme la possibilité de faire remonter à la période anté-romaine les empreintes de fer à cheval de la « Pierre-le-Mulot, » placées en face d'une cuvette à déversoir, taillée de main d'homme et accostée d'une croix grecque.

Les quatre petites entailles en forme de fer à cheval, ont bien les dimensions du fer gaulois, retrouvé en nature sur bien des points et destiné à une petite race de

Digitized by Google

chevaux de Bretagne, que certains spécialistes (1) croient originaire des hauts plateaux de l'Asie (2). Ces petits fers sont creusés parfois d'une rainure garnie de cinq trous; souvent la courbe extérieure est festonnée, ce qui semblerait indiquer que les trous ont été pratiqués pendant que la matière était en fusion. Ce détail ne se voit point sur les entailles de la « Pierre-le-Mulot. »

Une entaille beaucoup plus grande et beaucoup moins nette paraîtrait remonter à une époque encore plus reculée. Elle produit l'impression de l'empreinte du sabot d'un cheval plutôt que celle de l'empreinte d'un fer (3).

Il existe dans les Vosges un certain nombre de points où l'on rencontre des entailles en forme de fer à cheval; sur la plupart de ces points elles sont l'objet d'une légende ayant un caractère religieux. Cependant, plusieurs, par exception, n'ont pas conservé une semblable consécration dans la tradition locale. Ainsi, au « Saut du prince Charles (4), » au-dessus de Saverne, quatre empreintes de fers, entaillées dans la roche, sont attribuées à un prince légendaire; ce cavalier aurait fait faire à son cheval un saut de 15 mètres, en franchissant une grotte d'où sort une source cristalline.

De même, en face du couvent d'Alspach, au val de Kaysersberg, une roche escarpée porte à son sommet une empreinte de fer à cheval; la légende l'attribue au coursier d'un jeune seigneur qui poursuivait une jeune nonne.

Dans la vallée de Granges, sur une large table granitique couchée au bord du chemin de Gérardmer, au-dessus du

(1) Voir ZUNDEL. *Dictionnaire de l'art vétérinaire* publié à Strasbourg.

(2) On retrouve cette petite race sur certains plateaux de la Forêt-Noire, à Tannos, à Tadnau et aux environs.

(3) Voir planche I, *fig. 4.*

(4) Voir *Les Vosges avant l'Histoire,* planche LXVIII, *fig. 13 et 14,* et une photographie récemment publiée en Allemagne, dans l'ouvrage suivant : *Strasbourg, Metz et les Vosges,* publié par le docteur Jean LUBNER. Strasbourg, 1894, librairie Heinrich.

Digitized by Google

ruisseau de La Vologne, on aperçoit à peine encore à la surface supérieure, une large empreinte de sabot de cheval, attribuée par la tradition au coursier d'un Charlemagne plus ou moins légendaire (1). J'ai remarqué sur bien des points, que, pour le populaire, les empreintes simulées dont il est question, ont été formées à l'époque où la roche n'était encore qu'à demi-formée.

A la « Mort-au-Diable (2), » près de Senones, s'élève la roche de la « Mère Henry, » corruption de la « Tante Arie, » nom de fée connu dans les Vosges. Sur cette roche escarpée on voit quatre empreintes de fer à cheval ou plutôt de sabot de cheval, en face d'un profond couloir taillé, communiquant avec le précipice (3). Elles sont attribuées au cheval de saint Maurice, qui aurait fait un saut avec son cavalier jusqu'à l'emplacement de la primitive église dédiée à ce personnage. Ces empreintes rendues invisibles pendant un demi-siècle par la végétation, ont reparu récemment à la suite d'un grand orage, qui a renversé un énorme sapin enraciné sur la roche. Près de l'abbaye de Saint-Maurice, dans le Valais, une roche à pic présente des excavations en forme de fers à cheval montants. Deux d'entre elles sont encore très nettes; la troisième est fruste, la quatrième ayant sans doute été détruite par le délit du grès. Le baron Frédéric Seillière a fait photographier le premier de ces groupes et m'a signalé le second.

Au « Saut-de-la-Pucelle, » à Vaudémont (4), se voyaient encore vers 1840, au pied d'une roche abrupte, des empreintes de fers à cheval attribuées au coursier de Jeanne d'Arc.

(1) Voir planche IV.

(2) M. Salomon Reinach, dans sa remarquable *Notice sur le classement des monuments mégalithiques*, fait remarquer que le nom de « Diable » attaché à un souvenir matériel ancien, prouve une origine païenne. (Voir *Revue archéologique*, 1893.)

(3) M. le baron Seillière a fait photographier ces empreintes que j'avais signalées comme disparues dans *Les Vosges avant l'Histoire*, page 165.

(4) Voir *Les Vosges avant l'Histoire*, page 166.

Digitized by Google

Au col du Parmont, au bord d'un chemin, on remarque une empreinte fréquemment renouvelée à coups de ciseaux, de fers d'âne ou de petit cheval, que la vénération des habitants entoure constamment de petites croix de bois. Elle est attribuée à l'âne de saint Joseph dans la fuite en Égypte.

Près de Dieuze, le menhir de « Blanche-Église » porte sur un de ses côtés un gigantesque fer à cheval, accosté de trois coupelles, sans doute symboliques. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que ce lieu est dans le voisinage des étangs salins de la Seille, qui paraissent avoir été fréquentés dès l'époque du bronze, comme le montrent de nombreuses antiquités qu'on y a recueillies.

Sur le « mur païen » de Sainte-Odile se voient deux pierres avec entailles de pieds de cheval (1).

Cette tradition s'était conservée à l'époque romaine, puisqu'il existe à l'amphithéâtre de Nîmes, sur le linteau de la porte d'entrée, à l'intérieur, une grande entaille en forme de pied de cheval. De nos jours encore, on voit figurer des fers à cheval sur les tables des forains des villes algériennes.

Nous nous rappelons aussi, qu'anciennement, il existait à Paris, une rue du « Pas-de-la-Mule, » entre la place des Vosges et la Bastille. Elle devait sans doute tirer son nom d'un saut plus ou moins légendaire, qu'aurait fait une mule sur un point escarpé à cette époque.

On trouve encore le « Pas-de-la-Mule » au sommet de la montagne de Blond, par Billac (Haute-Vienne); à proximité se trouverait un dolmen.

Le « Pas-du-Mulet, » dans la Creuse (2).

Les « Pas-de-la-Mule » ou de « l'Ane-de-Saint-Martin, » dans la Creuse (3).

(1) Voir *Les Vosges avant l'Histoire*, pl. LXIV, *fig. 10*.
(2) *Revue archéologique*, 1881, page 175.
(3) BULLIOT et THIOLLIER, *La Mission et le Culte de saint Martin*, 1892.

Digitized by Google

Les empreintes des pieds de la « Mule-du-Diable, » dans la Creuse (1).

Le « Pas-du-Cheval-de-Saint-Jouin (2) » (Poitou).

Le « Pas-du-Cheval-de-Roland, » en Ile-et-Vilaine (3).

Le « Pas-de-la-Jument du prophète en Syrie (4). »

Un fait prouve l'origine païenne et orientale des empreintes de pied de cheval. C'est le passage de Cicéron parlant des empreintes de pieds des chevaux des Dyoseures, sur les rochers près du lac Régille (5).

La vénération superstitieuse attachée au fer à cheval, a conservé des traces matérielles jusqu'à nos jours dans des églises de régions très éloignées entre elles.

Ainsi, trois fers gaulois en nature, dont un petit et deux grands, ont été détachés de la porte de l'église Saint-Georges, à Schlestadt, et sont conservés à l'Hôtel de Ville.

J'ajouterai que l'église de Zimmerbach, près de Colmar, dédiée à saint Georges, porte douze antiques fers à cheval cloués à une de ses portes, et que l'église de Thann en avait, il y a trente-cinq ans, sur l'entrée principale, près de laquelle s'élève la statue de saint Georges.

Si nous gravissons les hautes pentes de la Forêt-Noire, au bord du Titi-Sée, nous trouvons une petite église dont la porte est décorée à l'intérieur d'un gigantesque fer à cheval; en face s'élève une statue de saint Georges, l'un des successeurs dans la vénération chrétienne, du cavalier solaire.

Près d'Amélie-les-Bains, l'église du village de Palalda a sa porte toute garnie à l'intérieur de fers à cheval, fixés avec des clous.

La coexistence du fer à cheval et de la croix sur les

(1) *Revue archéologique*, 1881, page 74.
(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome VIII, page 454.
(3) Bézier. *Inventaire des monuments mégalithiques d'Ile-et-Vilaine*, page 80.
(4) Ch. Ganneau.
(5) Cicéron. (*De nat. Deor.*, III, 5.)

Digitized by Google

roches et dans les églises, serait une démonstration suffisante du caractère sacré attaché au dernier de ces signes. Quant à la croix, les Gaulois lui donnaient déjà un sens mystique avant notre ère. Virgile, dans ses *Catalecta,* appelle le « Tau » gaulois, Tau gallicum; il ne donne pas le sens de tau, non plus que Quintilien et Ausone. Or, des textes des Ve, Xe et XIe siècles donnent formellement le sens de « Tau : » c'était la croix, ainsi appelée par les Gaulois cisalpins avant le christianisme. Dans les patois du Midi, Tau, signifie encore croix. Il existe dans les Pyrénées plusieurs lieux élevés qui s'appellent Saint-Christ-Tau (Sainte Croix du Christ).

Dans les Vosges mêmes, si riches en souvenirs antiques, le sommet d'un coteau voisin de Remiremont, a été consacré sous le nom du « Haut-du-Tau. » Le nimbe crucifère a été pris, dès l'origine du christianisme, pour servir d'attribut au Christ. Pendant plus de trois siècles, les apôtres mêmes ne le portaient pas. Il était réservé au Christ seul et a toujours été formé d'une croix inscrite dans un cercle, ce qui pourrait bien être une imitation du Tau gallicum.

Quant au fer à cheval, il est assez vraisemblable que ce symbole possible de la course du dieu-soleil, universellement figuré dans l'antiquité sous la forme d'un cavalier, a dû se transformer, en Gaule, en ces groupes représentant un cavalier sur un anguipède, si répandus dans notre région. L'interprétation que j'ai donnée de ces groupes a permis d'en découvrir plusieurs semblables dans la Vienne, en Normandie, en Bretagne (1). Le seul groupe de ce genre où ne figure pas un cavalier, mais un personnage franchissant d'un bond rapide, la jambe gauche fortement portée en avant, un monstre anguipède, a été

(1) Voir *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* et celui de la *Société archéologique du Morbihan*, année 1886.

Digitized by Google

trouvé à Gran et se voit au Musée des Vosges (1). Les monuments des premiers sculpteurs chrétiens représentent aussi parfois le Christ foulant aux pieds le serpent vaincu; il en est ainsi sur une stèle trouvée à Mianna (arrondissement d'Abbeville), et sur un sarcophage de Ravenne. Il semble bien que ces derniers groupes soient une variante chrétienne du sujet précédent, car le Christ a été souvent considéré comme le soleil vivifiant toutes choses. L'astre du jour ayant généralement été figuré par les anciens sous l'aspect d'un cavalier, ces groupes équestres à anguipèdes pourraient être le symbole du soleil, décrivant chaque jour sa course apparente au-dessus de la terre et des eaux, divinisées sous forme d'amphibie (2).

En effet, j'ai remarqué que sur tous les groupes de ce genre, le cavalier fait une conversion à droite. Or, selon les prêtres égyptiens et assyriens, le dieu-soleil se levait journellement à la gauche du monde pour se coucher vers la droite, après avoir passé par le midi.

Or en hiéroglyphe et en hiératique, il n'existe qu'une manière d'exprimer le levant et la gauche, qu'une manière également pour le couchant et la droite. Je souhaite que mon hypothèse qui a déjà fait du chemin, attire l'attention et les études sérieuses des savants.

La sixième sorte de signes tracés sur le monument qui nous occupe, c'est la plante de pied humain.

On pourrait être tenté de n'y voir qu'une sorte d'ex-voto, tel que les chrétiens, à l'imitation des païens, en ont souvent placé dans les temples.

Toutefois ici, la position des deux pieds que j'ai cités, avec l'empreinte du bâton, si c'en est une, au milieu des différents signes que nous venons de décrire sur la « Pierre-le-Mulot, » et en face même d'une cuvette communiquant

(1) Voir *Revue archéologique* de 1880.
(2) Voir même Revue.

Digitized by Google

avec le précipice, tout cela paraît indiquer un rapport avec les sacrifices du paganisme.

D'autre part, nous savons par divers auteurs anciens que, dans l'antiquité païenne et chrétienne, l'empreinte de la plante de pied humain a figuré dans divers pays sur les tombeaux pour y attacher une consécration religieuse, soit en y rapportant l'idée d'une prise de possession, soit une autre idée consacrée par les croyances de l'époque (1).

Toutefois lorsque ce signe est gravé sur les roches, la tradition lui donne toujours le nom de « pas » plutôt que celui de pied et y attache de préférence l'idée d'un saut miraculeux.

De toutes ces empreintes, celle qui paraît la plus ancienne, celle autour de laquelle ont rayonné une infinité d'autres semblables, c'est celle que l'on voit dans une petite caverne tout au sommet du Pic d'Adam (île de Ceylan). Elle est beaucoup plus grande que nature et formée d'un simple délit de roche. On l'attribue au pied du dieu Boudha, et son nom « Phrabat » (pas du soleil) fait voir que, dans l'antiquité, les empreintes de plantes de pieds ont dû exprimer le même symbole solaire que celles du pied de cheval (2). J'ai dit ailleurs combien ces empreintes sont fréquentes sur une étendue de plusieurs miliers de lieues. C'est presque toujours une simple empreinte de pied, quelquefois une sorte de chaussure grossière qui a été gravée sur les roches des Vosges.

J'en ai rencontré sur le sommet du Haut-Donon. Parmi ces dernières, il faut surtout distinguer deux empreintes de pied et deux cuvettes factices sur la même roche, le tout martelé avec acharnement, sans doute par les premiers chrétiens (3).

(1) Voir MARTIGNY. *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* (article Plantes).

(2) A côté de l'empreinte miraculeuse on voit une petite dalle sur laquelle sont entaillées les formes très exactes de deux plantes de pieds humains.

(3) Voir *Vosges avant l'Histoire*, pl. XVII, *fig. 1*.

Digitized by Google

Une autre, près de Schirmeck, se rapprochant par ses grandes dimensions (0m35 de longueur sur 0m09 de profondeur) de celles du célèbre « phrabat, » a ses parois verticales se continuant par un fond légèrement concave. Elle est tellement ancienne que j'ai dû pour la découvrir au sommet d'une énorme roche soutenue par un mur cyclopéen, enlever 0m30 d'épaisseur de terre qui la recouvrait.

On la trouve sur une roche faisant partie d'un ensemble nommé Guipierres ou Dipierres, réunion de blocs erratiques considérables à laquelle ne se rattache aucune tradition.

Une autre empreinte du même genre et presque aussi grande se voit sur une grosse roche, tout près et au nord du Plateau-des-Fées de l'Elsberg (Sainte-Odile), nom que j'ai trouvé figurant sur une très ancienne carte forestière manuscrite.

Il en existe une sur la pierre couchée du bilithe qui s'élève à l'angle méridional de l'enceinte du Ziegeberg, près Niederbronn (1).

Sur le plateau abrupt de Châlemont, on voit un bassin en forme de pied de 0m80 de longueur sur 0m20 de profondeur, accosté d'une croix à branches égales de 0m32 de long, entaillée à 0m03 centimètres ½ de profondeur (2).

« Quelquefois, dit l'abbé Martigny (*loco citato*), ces empreintes de pied sont tracées de profil. » C'est ce qui existe sur un petit bloc erratique de granit tout arrondi sur ses bords, dit « Pas-de-Saint-Jean, » (on remarquera que saint Jean est l'un des successeurs du dieu-soleil dans la vénération des chrétiens), à l'entrée de l'église consacrée à ce saint, à Molau, près Wesserling (Alsace). Cette dernière empreinte qui me paraît être un jeu de la nature, est accostée d'une coupelle que la tradition interprète comme l'empreinte du bâton de saint Jean.

(1) Voir *Vosges avant l'Histoire.*
(2) Voir *Les Vosges avant l'Histoire,* pl. XLII.

Digitized by Google

Phénomène et légende signalés sur la « Pierre-le-Mulot. »

Ce genre de signes est beaucoup plus répandu qu'on ne pense.

Ainsi en France on peut citer (1), près de la frontière vosgienne, dans le voisinage de Fougerolles (Haute-Saône), et qui s'élève sur un plateau isolé, entre les bois Radoux et de Saint-Bresson, une roche en grès gris très dur, qui a été le but d'un pèlerinage. Cette roche plate porte deux empreintes de pieds humains, peut-être naturelles. Elle est accostée d'une grande cuvette, de deux petites et d'une croix dite grecque. Le Moyen âge chrétien interprète tout cela par les pieds de saint Colomban, l'apôtre du pays, qui déposait sur la roche sa miche de pain, son verre et sa bouteille dans les cuvettes naturelles, son couteau et sa fourchette dans les bras de la croix.

Cette roche consacrée n'est pas seule dans le pays. On peut citer encore le « Saut-de-Saint-Jean, » deux pas d'homme, entre la Lougine et Corravillers, le « Pas-de-Saint-Martin, » une empreinte de pied d'homme et une de pied de cheval, en face Giromagny, sur l'ancienne route de Mélisey (2).

Dans l'Oise, un bloc de grès nommé « Pierre-Saint-Martin, » parce qu'on croit y voir l'empreinte du pied de ce saint (3).

Dans l'Ille-et-Vilaine, la pierre du « Pas-de-Saint-Martin (4). »

Dans le Forez, le « Pas-de-la-Vierge (5). »

(1) Je citerai seulement pour mémoire la Pierre-Saint-Dizier, roche erratique calcaire plate, couchée contre un chemin près Saint-Dizier (Haut-Rhin). Elle porte deux empreintes naturelles de pieds d'homme, attribuées à cet évêque.

(2) Je dois ces derniers renseignements à l'obligeance de M. Jeannolle, industriel à Fontenoy-le-Château.

(3) Répertoire de l'Oise, page 109.

(4) Bézier. *Inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine.*

(5) Gras. *Essais de classement des monuments mégalithiques du Forez*, p. 285.

Digitized by Google

Dans la Lozère, le « Pas-de-Roland (1). »

Dans l'Indre, la « Pierre-Saint-Martin, » porte l'empreinte des pas de ce saint (2), etc., etc...

A Barting (Prusse orientale), une pierre porte l'empreinte des pas de Dieu (3).

En Syrie, on voit les pas d'Élie, de Mahomet, du Christ (4).

Sur un des sommets du Sinaï, le Djebel-Moso, une érosion assez grande et un peu vague porte le nom de « Pas-de-Moïse. »

Rappelons encore le « Pas-de-Persée, » à Chemnis; le « Pas-d'Héraclès, » en Scythie, cité par Hérodote, ce qui en montre la haute antiquité; la station nommée « Calceus Herculis (5), » dans l'Afrique du Nord, etc., etc. On pourra remarquer en passant que Persée et Hercule sont pour les peuples anciens des représentants du Dieu-Soleil.

Fergusson a relevé un grand nombre d'empreintes de pieds sur le bord des falaises de l'Irlande (6).

Malte-Brun a cité (1842) deux empreintes de pieds d'homme sur une roche calcaire détachée de la chaîne qui borne le Missisipi, près de Saint-Louis.

On en a relevé même en plein océan, parmi les bizarres sculptures de l'île de Pâques (7), qui ne peuvent remonter moins haut que l'âge du bronze. On en a d'ailleurs rencontré dans les dolmens de la même époque, ainsi que divers auteurs autorisés l'ont constaté. Henri Martin en a signalé sur des dolmens armoricains (8).

Les empreintes de pied humain que je viens de citer et beaucoup d'autres que je néglige, sont le plus souvent le

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, XIV, XXIV.
(2) *Associa. Française*. 1877, page 693.
(3) *Verhandlungen der Berliner Gesellschafte für Anthropologie*, XVIII, p. 513.
(4) Ch. GANNEAU.
(5) TISSOT, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, tome II, page 516.
(6) Voir FERGUSSON. *Mémoires sur les signes sculptés sur les roches d'Irlande*.
(7) *Verhandlungen der Berliner Gesellschafte für Anthropologie*, XV, page 232.
(8) Henri MARTIN, *Congrès de Lisbonne*, page 311.

Digitized by Google

travail de l'homme; cependant il en est beaucoup qui sont simplement des « ludi naturae. » Les plus parfaitement exécutées que je connaisse sont celles de la « Pierre-le-Mulot. » Elles paraissent provenir d'une race de petite taille, aux extrémités fines, comme celles des Etrusques et de la tribu néolithique de la caverne de Cravanche (Belfort).

Un signe qui a un rapport sensible avec les empreintes de pieds, c'est un trisquêtre gravé au trait sur une des dalles faisant partie de l'entrée de l'église de Valf, au pied de l'antique Haut-Lieu de « Sainte-Odile » (Basse-Alsace) (1).

On sait que le « trisquêtre » était le symbole des Étrusques.

Les empreintes de pied ont conservé une consécration religieuse jusque dans les églises. Ainsi, au tombeau de sainte Radegonde, dans la crypte de la cathédrale de Poitiers, on voit l'empreinte du pied du Christ.

Une empreinte du pied de l'archange saint Michel se voit dans la chapelle du mont Saint-Michel. Ces deux empreintes pourraient avoir été gravées sur un rocher qu'une église a couvert plus tard.

A Rome on trouve l'empreinte du pied du Christ dans l'église, près de la porte San-Sébastiano (2).

J'avais cité dans *Les Vosges avant l'Histoire,* un mot très significatif de saint Augustin. « Un homme qui a le pied heureux, » marquant sans doute une prise de possession, une sorte de colonisation.

Pour en revenir à la « Pierre-le-Mulot, » les empreintes de pied qui s'y voient, sont encore aujourd'hui l'objet d'une tradition qui semblerait les rattacher au culte solaire. Il n'est pas rare qu'une jeune fille, très désireuse de se marier, se rende la nuit, en secret, sur la « Pierre-le-Mulot. » Si elle fait trois tours sur elle-même, les pieds

(1) Voir *Les Vosges avant l'Histoire,* pl. L, N° 3.
(2) *Archéol.* ANZEIGER, 1892, page 64.

Digitized by Google

posés dans les empreintes mystérieuses, elle sera mariée dans l'année.

Une coutume semblable existait encore naguère sur deux hauts lieux de la chaîne des Vosges : au mont « Sainte-Odile » et à « Dabo. » Les jeunes filles faisaient trois fois sur le premier point le tour de la chapelle pendante, dite faussement Chapelle-des-Anges (*Hengkapelle*), suspendue sur un précipice, et sur le second point, elles tournaient trois fois autour de la chapelle du château de Dabo (*Tagsbourg,* forteresse du jour), par un sentier aussi étroit et aussi dangereux que le précédent.

En résumé, je crois avoir décrit exactement et interprété d'une manière assez vraisemblable, les signes importants gravés sur une roche des Vosges, qui paraît avoir été un autel païen, consacré au culte solaire. J'en ai signalé sur un certain nombre d'autres roches de la même contrée. J'ai fait voir que l'empreinte du fer à cheval se rencontre sur un très grand nombre de points à des époques fort antérieures au christianisme. Je crois avoir démontré que la consécration de ce symbole constitue un immense fait archéologique, qui a traversé plusieurs milliers d'années et s'est étendu du Nord de la Russie jusque dans les dolmens de Bretagne; il est encore aujourd'hui l'objet de superstitions sur un grand nombre de points de l'Europe. J'ai signalé sur une roche vosgienne, le zwastika, le tau gallicum, la croix pattée, dite croix de Malte, beaucoup plus ancienne qu'on ne pensait.

J'ai mentionné aussi la croix dite grecque (à laquelle je pense pouvoir attribuer une antiquité pré-hellénique), cantonnée ou non de quatre coupelles. J'ai dit que l'empreinte du pied humain, dont la plus ancienne est peut-être le « phrabat » précité, se rencontre dans tous les temples de l'Inde et des pays voisins. Elle a franchi la mer Noire, la Méditerranée, a passé dans les dolmens de

Digitized by Google

la Suisse et de la Bretagne, sur les roches de l'Irlande et de l'Écosse, jusqu'au point le plus septentrional de l'Amérique du Nord et dans l'île de Pâques. Elle paraît avoir conservé, aussi bien que le fer à cheval, une consécration religieuse et une relation avec le culte solaire. Enfin pour borner mon sujet, je me suis interdit de parler d'aucun autre des signes rupestres que j'ai observés.

J'espère que cette simple étude, en appelant l'attention des archéologues sur un sujet encore assez obscur, sera suivie de travaux plus importants, dont il sera permis de tirer des conséquences historiques et palethnographiques.

F. VOULOT,

*Correspondant honoraire du Comité des Travaux historiques.*

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTE

SUR LE

# VÉRITABLE LIEU D'IMPRESSION DU FACTUM DE VILLE-SUR-ILLON

(1680)

---

*A Monsieur Jules Rouyer.*

En lisant un petit volume de ma bibliothèque, intitulé : *Dissertation théologique et canonique sur les prests à intérest usitez en Lorraine, par le R. P. Jean-Joseph Petit-Didier* (1), *de la Compagnie de Jésus, Docteur en Théologie. A Nancy, chez François Midon, Imprimeur-Libraire, MDCCXLV; in-12, avec Approbation et Privilège du Roy* (2),

(1) Il naquit à Saint-Nicolas-de-Port le 23 Octobre 1664 et mourut en 1756. Entré chez les Jésuites en 1683, il fit profession en 1698, ayant enseigné à Strasbourg les langues mortes, professé la Philosophie et les Mathématiques, puis l'Écriture sainte et le Droit canon. De supérieur du séminaire de Strasbourg, il passa chancelier de l'Université de Pont-à-Mousson; on le voit organiser des missions dans les villages et dans les villes. Après la cession du duché à la France, il se retira dans sa ville natale, il y mourut supérieur de la maison des Jésuites.

Il est le frère de l'évêque de Macra, le Bénédictin Dom Mathieu Petit-Didier, abbé de Senones, auteur d'ouvrages estimés.

(2) Avec permission du Provincial de la province de Champagne, Saint-Nicolas, 5 Octobre 1738, signé : Charles DE LA MOTTE, et l'approbation des docteurs de Vence, Nancy, 3 Novembre 1744. Le volume a 7 ff. non paginés et 242 pp., plus 2 ff. privilège du Roi et errata.



Digitized by Google

quelle fut ma surprise de voir que le Révérend Père y avait désigné en note (1) la ville de Strasbourg comme étant le lieu d'impression d'une plaquette très rare, portant sur le titre : *Imprimé à Ville-sur-Illon en 1680.*

Je fis de suite part de ma découverte à M. Jules Rouyer, bien connu par ses travaux numismatiques, et qui s'était occupé dans le temps de la question. Mon excellent collègue s'empressa de m'annoncer que lui aussi avait trouvé dans la dissertation du Père Petit-Didier, la solution du problème bibliographique qui avait tant intrigué les bibliophiles du pays, et par un sentiment d'abnégation bien rare de nos jours, il ne voulait pas jouir de son droit de priorité et me laissait libre de traiter le sujet. Ce dont je lui suis bien reconnaissant.

## I

Les bibliophiles lorrains, le président Beaupré, le conseiller Gillet, le chanoine Marchal, le notaire Noël (2), Charles de Rozières, qui ne sont plus, s'étaient tous étonnés qu'un bourg du bailliage de Darney, aujourd'hui du canton de Dompaire, arrondissement de Mirecourt (Vosges), ait eu une imprimerie pendant l'occupation française de la Lorraine par les armées de Louis XIV.

Beaupré observait, il est vrai, que « *si ce n'est point un* « *lieu d'imprimerie supposée,* il est à croire que Ville-sur- « Illon, où je ne sache pas qu'on ait imprimé autre chose,

(1) Au recto du 3e feuillet non paginé de la préface.

(2) Noël (N° 3653) avait les deux éditions du factum de Guinet qu'il qualifie de rarissimes. La bibliothèque de Nancy a également les deux éditions. Le Musée lorrain a la première édition venant du chanoine Marchal. La première édition porte sur le titre un petit fleuron; la seconde, les lettres A. B. E. G. entrelacées. Est-ce qu'il y a une troisième édition ?

Digitized by Google

« avait une maison de campagne appartenant à l'auteur « l'avocat Guinet, et que désireux de surveiller l'impres- « sion de son factum, il avait fait venir un typographe « de Nancy pour l'exécuter sous ses yeux. » Cela n'avançait guère la question, et le chanoine Marchal, assez sceptique en fait d'histoire, se contenta de dire en 1871 que la première édition du factum de Guinet parut à Ville-sur-Illon en 1680, en un in-4° de 16 pages; ce qu'ignorait Beaupré, qui n'avait cité que la seconde édition qui est également in-4° avec 16 pages A 2, D 2 (1).

M. Jules Rouyer présentait la vérité lorsqu'il disait dans les *Mémoires de la Société d'Archéoloqie lorraine, 1880, p. 259, que l'édition originale de Guinet ne sortait pas des presses lorraines, quoique le papier fût lorrain.*

Rien d'étonnant que le lieu d'impression du factum de Guinet ait échappé aux bibliophiles du pays, lorsqu'on voit Dom Calmet l'ignorer. Il cite dans la *Bibliothèque lorraine* (1751), les deux éditions (2) du petit volume du Père Petit-Didier, mais il ne les avait pas lues. Voici ce qu'il dit de l'opuscule de Ville-sur-Illon :

« Jacques de Fieux, évêque, comte de Toul, ayant donné en 1679 une lettre pastorale sur le prêt usuraire de l'argent sur simple obligation, usité en Lorraine, l'avocat nancéïen François Guinet (3), qui passait pour le plus habile homme de loi de son temps et l'oracle du Barreau, coucha par écrit quelques observations sur cette matière, et

(1) M. J. Favier, le zélé conservateur de la bibliothèque de Nancy, n'a pas oublié de reproduire le titre du factum dans son remarquable *Trésor du Bibliophile lorrain*. Nancy, 1889. Il cite la 2e édition.

(2) Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. Nancy, Midon, 1748, in-12.

(3) Il naquit à Pont-à-Mousson le 4 Mars 1604, il y fut professeur de droit à l'Université, puis avocat à Nancy, où il mourut le 13 Septembre 1681, emportant la réputation d'un profond légiste.

Nul doute que la censure ecclésiastique ne fût la cause de l'excessive rareté des factums de Ville-sur-Illon. On ignore quelles furent les presses lorraines qui imprimèrent les dernières éditions de cette plaquette. C'est une recherche à faire.

Digitized by Google

comme il était aussi modeste que profond, il les rédigea en forme de *Factum,* sous le nom de trois personnages de différentes professions, qui rapportaient chacun les opinions tirées des principes de leurs sciences, demandant avis sur cette matière, *sans rien décider*. Ce *Factum* fut imprimé in-4° à Ville-sur-Illon en 1680 et censuré par M. de Bissy, évêque de Toul, le 13 Septembre 1703; mais le mandement du prélat fut déclaré nul par arrêt du parlement de Nancy, en date du 28 Octobre même année, sur les réquisitions de Bourcier, procureur général, « on y fait l'éloge de Guinet. Ce *Factum* a fait beaucoup de bruit dans le pays; il a été attaqué et défendu à plusieurs reprises. » Il n'y a donc rien d'étonnant que l'obscurité continuât à régner sur le véritable lieu d'impression du Factum de Ville-sur-Illon, malgré ce qu'avait imprimé Petit-Didier.

## II

Son petit volume commence par donner le texte des ordonnances des ducs de Lorraine qui ont trait aux abus des contrats usuraires, prêts de deniers, etc., les 15 Mai 1573 et 22 Septembre 1586, par le grand duc Charles III, aux règlements sur les rentes et intérêts donnés par Charles IV les 6 Mai 1631, 23 Janvier 1632 et 31 Mai 1666, et enfin à la réduction des rentes à cinq pour cent du 25 Novembre 1667; ordonnances ayant force de loi dans le duché de Lorraine et dont le Révérend Père eut à s'occuper en 1703, étant à Pont-à-Mousson. Il composa un mémoire sur l'esprit de ces ordonnances, mémoire qu'il termina le 23 Décembre de cette année et qu'il envoya à l'approbation des évêques de Metz et de Toul; la ville, par-

Digitized by Google

tagée en deux par la Moselle, étant sur la rive droite du premier de ces diocèses et sur la rive gauche du second.

Il y a une grande différence dans les réponses des deux prélats; l'un devant être un partisan fougueux de la Bulle *Unigenitus,* l'autre, celui de Metz, ne devant avoir qu'un zèle des plus modérés.

Voici la lettre de M. de Bissy :

Toul, ce 20 Décembre 1703.

... Le fond de la Doctrine de votre Mémoire est bon et vous êtes dans les bonnes maximes; il n'y a que le premier article que je ne pourrais pas passer par rapport aux abus qu'on fait et qu'on fera toujours en Lorraine des contrats sur simple obligation.

Comme en qualité de Recteur du Collège de Pont-à-Mousson, vous êtes chef, mon Révérend Père, de cette Université; il me semble que vous pourriez contribuer à faire rétablir en Lorraine la bonne Doctrine sur l'Usure, sachant que vous êtes plein de bonne volonté, de piété et de capacité. Je vous exhorte, autant qu'il est en moi, de vous employer en toutes rencontres à une si bonne œuvre.

Je suis, mon Révérend Père, avec toute la considération possible, votre très humble serviteur.

† HENRY, *Évêque de Toul.*

M. de Coislin (1) est plus bref :

J'ai reçu, mon Père, votre dernier éclaircissement sur la matière d'Usure dont je suis content. Je souhaite que tous les Jésuites soient dans les mêmes sentimens, et qu'ils vous imitent en toutes choses... Au surplus, mon Révérend Père, je me recommande à vos prières, et je suis avec de l'estime, bien sincèrement à vous.

† L'ÉVÊQUE DE METZ.

A Metz, ce 2 Mars 1705.

(1) Le P. Petit-Didier publia en 1714 : *Réflexions sur le Mandement de M. l'Évêque de Metz,* pour la publication de la nouvelle Constitution *Unigenitus,* in-4°.

Digitized by Google

Fort de ces deux approbations, le R. Père continua avec plus d'ardeur ses travaux sur l'Usure (1). Après une mission prêchée en 1731 à Nancy, où la question avait été traitée, il résolut plusieurs cas de conscience sur ce sujet épineux. La duchesse régente, Élisabeth-Charlotte d'Orléans le nomma ensuite chef du Conseil de conscience de la Cour de Lunéville, emploi qu'il remplit jusqu'à l'avènement du roi Stanislas. Retiré à Saint-Nicolas-de-Port, il fit paraître en 1745 la première édition de sa Dissertation, et en 1748 la seconde. L'ouvrage eut une certaine vogue, et ne tarda pas cependant à tomber dans l'oubli, ainsi qu'une Dissertation théologique parue le 24 Avril 1735, pour savoir si les deniers pupillaires pouvaient être prêtés à intérêt.

## III

Enfin, pour résumer cette note déjà un peu trop longue, faisons connaître ce qu'a dit sur la question le professeur Vaugeois dans son éloge de Guinet, prononcé à Nancy le jour de sa réception à l'Académie de Stanislas en 1867 : « Qui voudrait ou se damner ou prêter son ar-
« gent gratis, s'écrie le Conseiller d'État du *Factum* de
« Guinet. Or que l'intérêt conventionnel si légitime au
« moyen de ce qu'il représente le *loyer* de l'argent, est
« *une prime d'assurances*, n'est-ce pas, Messieurs, de nos
« jours encore, la doctrine des meilleurs esprits ? »

Et dans sa note complémentaire, le savant professeur

(1) Le « Factum ou Propositions succinctement recueillies des questions qui « se forment aujourd'hui sur la matière d'usure, sur lesquelles il est à propos « de faire une consultation forte et sérieuse, » etc... imprimé soi-disant à Ville-sur-Illon en 1680, étant toujours la base de tout travail rectificatif de la part des RR. PP. Jésuites de Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

ajoute : « La science économique moderne a singulièrement élargi la question des intérêts conventionnels. « Nous n'en sommes plus à discuter leur légitimité; l'Église elle-même, bien qu'il y eût des dissidents jusqu'en 1830, l'a consacrée ou du moins on peut la professer provisoirement sans être inquiété. Ce provisoire « peut passer pour définitif, et on doit considérer comme « abandonnées les propositions qui n'avaient d'ailleurs « leur origine qu'en une entente exagérée du devoir de « charité... »

Ainsi après avoir indiqué Strasbourg (1) comme le véritable lieu d'impression du factum de Guinet, jusqu'alors attribué à Ville-sur-Illon (département des Vosges), j'ai encore la satisfaction de voir les considérations économiques du célèbre avocat adoptées par tous et n'être plus discutées. On ne doit pas moins rendre justice à l'écrit du Père Petit-Didier, il mérite d'être lu et est bien écrit. Il nous fait connaître l'arsenal des lois lorraines sur le prêt et leur lecture en vaut la peine. Enfin, c'est le Révérend Père de la Compagnie de Jésus qui, au milieu de l'indifférence du siècle dernier, a cité le lieu d'impression de la plaquette de l'avocat Guinet, et ne fût-ce que pour cette raison, son volume mérite une bonne place dans toutes les bibliothèques lorraines.

ARTHUR BENOIT.

(1) Dans une note qu'a bien voulu me communiquer M. Ed. Heitz, imprimeur à Strasbourg, il y avait en 1680, dans la capitale de l'Alsace, huit imprimeurs : les héritiers de Jean Carol, Jean-Jacques Dollhopff, Albert Dollhopff, J.-J. Dollhopff et Wachtler, Jean Pastorius, Josias Stœdel, J.-P. Pidemann et Jean Welper. De quelle imprimerie sortit le factum de Guinet? Un heureux hasard tranchera peut-être plus tard la question.

Il est à remarquer qu'en 1680 Strasbourg était ville libre impériale. Guinet ne pouvait mieux choisir pour donner le jour à son écrit.

Digitized by Google

# APPENDICE

## I

Un parent du P. Petit-Didier se signala, d'après Noël (N° 4114), par son amour de la République. Il fit les frais d'une plaquette presque inconnue, intitulée : « La Vérité dévoilée confond l'Aristocratie. » Dialogues ou conversations libres et familières entre un démocrate et un aristocrate, suivi d'un dialogue sur la soi-disant noblesse, d'un essai sur l'invention des armes de la République et d'un jeu de cartes de nouvelle invention, par P.-H. Cassaigne, né à Paris, S.-L., in-8°, 54 pp., an II de la République.

L'ouvrage commence par une dédicace aux représentants du peuple et est signé : P.-H. Cassaigne, vrai sans-culotte, citoyen de Saint-Nicolas-de-Port, près Nancy. La troisième page préliminaire informe que les frais d'impression de cet opuscule ont été payés par Joseph Petit-Didier, négociant à Saint-Nicolas, qui quitta ses foyers, abandonna femme et enfants pour se livrer tout entier à la publication et à la propagation de cet écrit patriotique, qui donne entre autres curiosités la description d'un jeu de cartes révolutionnaire, où les rois et les reines sont remplacés par des commandants, des capitaines, etc. Le dialogue sur les armoiries de la République est des plus intéressants.

Je signale Cassaigne à M. Lucien Wiener, l'auteur des remarquables recherches sur l'industrie cartière en Lorraine, parues en 1884.

## II

Le 29 Décembre 1735, le R. P. donna à Lunéville son approbation au *Traité dogmatique et historique touchant l'obligation de faire l'aumône par Dom J. De l'Isle, abbé de Saint-Léopold de*

Digitized by Google

*Nancy. A Neufchâteau, chez François Rouerks, imprimeur-libraire, privilégié de S. A. R. avec approbation de M. le Blanc, docteur en théologie, curé de Neufchâteau, Mars 1736,* in-12, II, 214 p.

Le 5 Mars 1735, il approuva à Nancy le *Recueil des Maximes de Salomon.* Nancy, Nicolas Balthazar, 3 vol. in-12.

En 1744, le religieux fut bien mystifié. Il parut à Épinal cette année sous le nom de « Nancy, chez Nicolas Balthazar, 1717, » avec son approbation signée : *Les Règles de Vie, de Mœurs et de Conduite, par un P. Jésuite, pour s'exercer soi-même à la direction des âmes.* L'auteur voulait établir une espèce d'ordre de religieuses qui, sans sortir du monde, vivaient d'une manière régulière et édifiante.

Le P. Petit-Didier protesta contre son approbation dans une brochure imprimée à Nancy chez Midon, en 1747, d'après M. J. Rouyer et en même temps contre la prétendue impression faite dans cette ville par M. Balthazar.

## III

Le petit volume sur le prêt à intérêt nous signale deux auteurs de la Compagnie de Jésus, qui ne sont pas signalés par Dom Calmet dans sa *Bibliothèque lorraine.*

En 1613, les ordonnances lorraines sur les prêts d'argent furent soumises à l'Université de Pont-à-Mousson. Dans leur réponse intitulée *de Censibus* donnée le 1er Juin de cette année, les docteurs et professeurs en théologie et en droit déclarèrent qu'à leur avis, le duc n'avait pas permis de tirer un profit du prêt, ni que son ordonnance du 15 Mai 1573 pût justifier ceux qui tiraient annuellement sept pour cent, sans un titre légitime distingué du prêt, etc. Le P. Baccaret, procureur du collège et habile jurisconsulte, fit paraître un *Avis sur le fait des Usures et justes intérests,* resté manuscrit et écrit dans le même sens.

Le P. Ant. Gaudier, professeur à la même Université, fit imprimer, toujours à l'occasion du prêt, un livre resté inconnu à Beaupré, intitulé : *Theologi professoris, in quo quid de Usuris, eoque quod interest et edicto Principis in conscientiæ foro sentiendum sit, ana-*

Digitized by Google

*lyce resolvitur,* ouvrage sorti des presses de François Du Bois, imprimeur de Son Altesse, à Saint-Mihiel, 1618.

Le P. Baccaret que je viens de citer devait être neveu d'un chanoine de Toul, Bernard Baccaretti, archidiacre des Vosges et official de l'Évêché, décédé le 30 Mars 1571, et dont la tombe se voit encore dans le transept septentrional de la Cathédrale. Il est l'auteur, d'après Calmet, d'une histoire manuscrite du siège de Toul en 1585, que le savant abbé de Senones fit vainement chercher dans la vieille cité épiscopale. De son côté, le P. Benoit Picart, le docte capucin toulois, donne (p. 665) l'éloge du cardinal de Vaudémont, par l'archidiacre Baccaretti, et le parallèle que celui-ci en fait avec saint Charles Borromée, l'illustre ami du prélat leuquois.

---

Digitized by Google

# Ièlô

## DE TENDON ET DE CHAMPDRAY

---

Encore une épave musicale des temps anciens à recueillir; encore une délicieuse vieillerie de nos montagnes à sauver de l'oubli.

Ce sont les *ièlõ* des bergers de Tendon et de Champdray. Ils se sont réveillés comme un écho pour répondre aux *ièlõ* de La Bresse publiés dans le *Bulletin* de 1887-88.

En fredonnant ceux-ci, un éminent amateur, Mgr Marchal, a senti revivre sous sa calotte violette, les salutations si gracieuses du même genre que du jardin de son oncle, à Tendon, il avait entendu les pâtres se renvoyer d'une colline à l'autre, de l'Ormont au Point-du-Jour, de La Plouze à Viramont; et Sa Grandeur a bien daigné me faire la faveur de me les transcrire avec la plus scrupuleuse exactitude. On ne les entend plus guère aujourd'hui, nous dit-on; mais en ce temps-là, mêlées aux clochettes des troupeaux, à la chanson du pinson, de la fauvette, de l'alouette, du merle et de la haute grive, elles ajoutaient à la beauté des paysages une vie, une gaîté, une poésie dont le souvenir inspirait la nostalgie aux enfants du pays que le sort en avait éloignés.

Par une influence météorologique, qu'éprouvent tous les êtres les plus sensibles, les *vienlõ* (c'est ainsi qu'on dit à Tendon), redoublaient d'entrain à l'approche du beau temps, d'où était venu le dicton local :

El frè bê demain; les èfan on tro bê *viēlè* lo sâ-ci.

Ainsi donc, à Tendon, *ièlõ* est devenu *vienlõ;* et l'on a le

Digitized by Google

verbe *viēlè*-chanter, *vienlō*, lequel n'existe pas à Champdray ni à La Bresse.

*Vienlō* nous paraît être une altération ou expansion de *ièlō*, qui est la forme primitive, si l'on en juge par son identité avec les termes analogues du vieux français : *Ieulage, Ieuler*.

Nous avons, d'ailleurs, une forme intermédiaire, un échelon pour remonter du *Vienlō* de Tendon au *Ièlō* de La Bresse; c'est le *Vièlō* de Champdray.

Celui-ci ne s'est pas gâté par l'intrusion d'une nasale qui est due certainement à une insistance excessive sur la syllabe *viè*, phénomène vocalique assez fréquent dans les dialectes populaires. Cette nasalisation subreptice n'a pas même pénétré dans le verbe propre à Tendon, *Vièlè* (1), si heureusement inventé pour exprimer le fait de chanter *Vièlō, Vienlō*.

Quant à l'intrusion de la consonne initiale *v*, qui est commune aux deux localités, elle s'explique, selon nous, par une autre tendance populaire à introduire de ces consonnes parasites pour faciliter l'attaque de certains mots qui commencent par une voyelle, surtout par une voyelle diphthonguée, comme *ièlō*. Même à La Bresse, nous avons entendu quelquefois dire *dièlō* pour *ièlō*, mais par des personnes qui, visiblement y mettaient de l'affectation. Et que pour remplir cet office, la lettre *v* se soit présentée de préférence à toute autre, rien de plus naturel; c'était en vertu de la loi d'affinité qui voulait mettre autant de ressemblance que possible entre ce terme fondamental du chant et les termes accessoires dont il s'est accompagné et agrémenté : *Lon vil' viólet' et vil' viólō* (Champdray); *valon valet'-valet' valō, val' val' valivon val' valivet'-val' valivet' ō valivō* (Tendon).

(1) Dans le Berry, on dit *Vâler*, chanter, en conduisant un attelage de bœufs qui marche à pas lents, une rangaine prolongée et monotone.

Digitized by Google

Nous avons donc, ce nous semble, des raisons suffisantes pour croire que la forme originale est *ièlõ,* altérée par superfétation en *dièlõ, vièlò, vienlõ.*

Tendon a deux formules de *vienlõ.* La différence dans les mots est insignifiante, mais elle est complète dans les mélodies. La première accuse un archaïsme très saisissant par le mélange des 2e et 4e modes de l'ancienne tonalité. Elle est sans contredit la plus remarquable des deux. Mais on préfèrera généralement la seconde, parce qu'elle s'harmonise beaucoup mieux avec les habitudes musicales des oreilles modernes, et qu'elle est pleine de gaîté et d'élégance. Mais on y reconnaît tout de même un caractère qui n'est déjà plus de notre temps dans la suspension de chaque reprise.

Le *vièlõ* de Champdray sort de la même inspiration, et se distingue en outre d'une manière encore plus frappante que le premier de Tendon par une variation de modes, dont on ne retrouve les similaires que dans les vraies mélodies grégoriennes. Tandis que la première des deux phrases dont il se compose, reproduit très nettement le premier mode authentique transposé, ou *la* mineur moderne, la seconde se rejette aussi nettement sur le 8e mode et y prend sa terminaison. Chantée à grande voix et avec un ralentissement prononcé, elle fait un effet très original et de toute beauté.

J. HINGRE,
*Chanoine.*

---

Digitized by Google

**Vienlô de Tendon.**

1o

*Vienlõ, Ti - tis' Va - lon, Va - let'.*

*Vien - lõ Ti - tis' Va - let' Va - lõ.*

2o

*O Vien-lô, Ti-tis', Vienlõ, Val' Va - li-von, Val'*

*Va - li - vet' O Vien-lõ, Ti-tis' Vienlõ, Val' Va-*

*li-vet' O Va - li - võ!*

**Vienlô de Champdray.**

*Viè - lõ, Co - liche, ai vós viè - lõ! Lon, vil' vió-*

*let' et vil' vió - lõ! Viè - lõ, Co - liche, Lon vil' vió-*

Rallentan - do.

*let' et vil' vió - lõ!*

Digitized by Google

# LES RUSTAUDS A SAINT-DIÉ

## EN 1525

---

GRAVIER, dans son *Histoire de Saint-Dié,* p. 211, raconte que, le 7 Septembre 1525, les paysans d'Allemagne qui avaient adopté les doctrines de Luther, se présentèrent aux portes de Saint-Dié, s'y introduisirent déguisés pendant « une nuit orageuse, » et allaient piller et incendier la ville si les habitants, à l'appel du tocsin, n'avaient pris les armes et ne les avaient repoussés. Ce fut, dit Gravier, en mémoire de cette délivrance que chaque année se faisait à la même date la procession militaire et religieuse, connue sous le nom VOY (*guet* ou *garde*), qui fut en usage jusqu'à la Révolution.

Nous avons déjà, dans l'histoire de *la Citadelle de Saint-Dié* (*Bulletin de la Société philomatique,* t. VII, p. 59), démontré que cette cérémonie du *Voy* rappelait, non une invasion des Rustauds en 1525, mais une attaque d'aventuriers étrangers, en 1386, comme le dit Ruyr. Puis, pensant que Gravier n'avait pu inventer de toutes pièces cette alerte de 1525, avec tant d'épisodes détaillés et précis, nous avons cherché à toutes les sources la mention de ce fait historique, mais vainement.

La *Rusticiade,* écrite par un chanoine contemporain, et si prolixe de détails, n'en dit pas un mot. Les archives du Chapitre sont aussi muettes à ce sujet que les chroniques lorraines. Enfin, les archives de Meurthe-et-Moselle possèdent, sous le N° G. 122, un registre des actes

Digitized by Google

capitulaires de Saint-Dié, allant de 1520 à 1544 (1), dont le rédacteur, Jehan Nicolaï, a eu l'heureuse idée d'intercaler, entre les délibérations du Chapitre, des notes sur les faits contemporains : guerres, crimes, accidents, météorologie, etc., et c'est là surtout que nous espérions trouver mention de la fameuse attaque de 1525, qui ne s'y montre pas plus qu'ailleurs. Une vingtaine de pages de ce manuscrit sont pourtant consacrées aux Rustauds en 1525, à leurs déprédations, à leur campagne, à leur défaite et, bien certainement, s'ils s'étaient approchés de Saint-Dié, l'auteur l'aurait dit. Mais il affirme justement le contraire : dès que les Rustauds eurent appris que Saint-Dié possédait une garnison, « ils ne furent si abandonnez de passer la montaigne. »

Nous donnerons ici une partie de ces documents inédits qui précisent quelques faits intéressant notre ville. On y remarquera le style poétique de l'auteur, tout fleuri d'images mythologiques; c'était la mode du temps. Les dieux de l'Olympe avaient alors entrée dans l'église, ils figuraient dans ses bas-reliefs et ses inscriptions, et sur ce même registre capitulaire, quand il s'agit d'une tempête mémorable, comme celle du 4 Novembre 1530, c'est « Éole, roi des vents, qui crève ses outres; » d'un orage, c'est « Vulcain qui fulmine; » d'une mauvaise récolte de vin, c'est « Bacchus qui devient stérile. »

Nous ne croyons pas que le secrétaire du Chapitre, Jehan Nicolaï, soit l'auteur de ces pages, car leur écriture diffère de la sienne. Nous les attribuerions plutôt à

(1) Cet important manuscrit a été déjà remarqué par Riguet en 1667. Il écrit à son sujet, dans ses *Mémoires historiques et chronologiques pour l'insigne église de Saint-Diez en Lorraine* (mss. de la bibliothèque de Saint-Dié), à la date de 1520 : « Le livre des actes capitulaires le plus ancien que je trouve présentement, commence en l'an 1520 au mois de Janvier, et finit au 19e de Septembre 1544 inclusivement. J'en ai vu néanmoins autrefois un du siècle précédent, qui certainement n'est pas perdu et qui est dans le logis de quelqu'un des chanoines. »

Digitized by Google

Claude Basin, de Sandaucourt, frère du célèbre éditeur de la *Nancéïde,* dont quelques notes historiques de ce manuscrit paraissent de la même main. Nous conservons l'orthographe exacte.

L'an mil V^c^XXV.

En ce temps d'aupril que touttes choses naturelles se préparent à soy resjouir et se covre de ses vestemens naturels, absorbens la frigidité et très pénétrante froildeur hyémale, et principalement les fleurs invitées et induictes ad ce par le noble messager de doulceur et aménité Zéphyreus, et que les Dryades des eaux et nimphes des bois commencent à pulluler des rameuses retraites, et poinder (peindre) et descorer de verdure les arbres; aussi que les petits oyseaulx par dessus ces verdoyantes branchettes, tant mélodieusement chante et ténorise, la favette se associe fidellement avec son admanct, les colombs de leurs rostres amyablement se raccordent et rassemblent, desgoisant et roulans chansons columbines; Brief que nature touttes choses conduict en pacificques parties; Durant ce temps, les hommes teutonicques par la seneure de la terre, là où ils habitent, fertile en dons de Cérès et Bacchus, surmontés d'orgueil, vaincus par folle raison, estimans estre plus louable de désobéir à la saincte foy et notre mère sérénissime Église et adhérer à traficquan et justement gorgonicque Lutheer, que de vivre selon les traditions données et voyes que nos anciens pères nous ont laysséz, déclaréz et enseignez, de tant sont yceulx teutonicques possédez d'inconstance, qu'iceulx, après avoir bibulé et gusté de la vénénosité luthérienne, par ung audace tant raire, contre Dieu, contre l'Église, contre les princes, contre les gentilshommes, contre tous droitz, loyz, principaulment seigneuriales, se sont armez et ruez, roulans comme jadis firent les géans qui mirent montaignes sur aultres pour deschasser et oppugner Dieu en ciel; Lesquelz de leur oultrecuidance furent punis, l'auvoyent méritey, servis et payez, et ainsi comme nos Luthériens en ont portez la vengeance en leurs corps, s'émerveillent que de leurs saings les rivières en ont changé couleur et sont estées rouges vermeilles. Et pourtant que iceux ayant par leur multitude sauvage désordonné de assailir et ruyner ce pays de Lorraine, pour ad ce soubvenir, le très chrestien duc Anthoine, prince



Digitized by Google

de la religion chrestienne, après meure délibération et conseil, afin d'obvier es provocations Luthériennes et que les frontières de son pays fussent gardées, envoya en ceste ville pour garde Monsieur de Richardmesny et sa bande qu'estoit bien esquippée et honnestement ordonnée, parquoy ouyes les nouvelles d'icelle garnison, les Luthériens ne furent si abandonnez de passer la montaigne. Ycelle bande fut pour la plus part logée es maysons de messeigneurs (*les chanoines*) et furent les gens d'armes assez doulx et traictables, nonobstant des despens n'en fut fait tromperie par compte, car chacun signalement n'en receut rien et leur furent donnés dans tout notre amour pour Messire pour ses chevaulx mis sur la litière ou grenier du Chapitre, à distribuer a ung plus, selon qu'il avoit chevaulx, et fut pour icelle distribution faire messire Claude Parini esleus et promus de par Messeigneurs. Et Monsieur le Bailly de Lorraine appelé Olry Wisse, seigneur de Gerbévillers, Monsieur de Ville, bailly de Vosges et ledit seigneur de Richardmesny avec leur bande, eurent ceste ville en gouvernement, durant lequel temps le très illustre prince Monseigneur le Duc fit son armée et s'assembla en la ville de Wy (*Vic*), onquel lieu, après l'assemblée faicte, toutte la garnison avec lesdits seigneurs marcha et depuis fut envoyé Gérard de Haraucourt, seigneur d'Ubexy, capitaine estably de par ledit seigneur prince en ceste ville de Sainct Diey; Mais pour ce que je délibère rédiger la victoire de notre dit prince catholicque, par langaige latinale, imposant sur moy a ceste vulgaire escripture, veult ma plume œuvrer en matière plus convenable.

Ici recommence le récit, en prose latine, formant 16 pages de texte, plus poétique encore que le précédent, s'il est possible, mais ne contenant pas de faits plus précis, ce qui nous dispensera de le reproduire.

Puis, dix pages plus loin, se trouve la note suivante sur le don magnifique de mille florins d'or que le Chapitre octroya gracieusement au duc Antoine, en reconnaissance de sa victoire sur les Luthériens, lequel don n'avait encore été enregistré nulle part.

En l'an mil cinq cens vingt-cinq, on temps du moys de may par

Digitized by Google

Aspert, malvais et influence céleste, que les alemans ayant délibéré de totalement abolir la saincte escripture, desteurber le sainct siège de Rome et rédiger l'église en estat pitoulx, même que par leur insolence et suffisance ils fussent déja arrangés en bataille pour icelle accabler et qu'ils eussent déja brulé, pillé et destruict plusieurs abbayes, détenus censes et rentes de l'église et plusieurs aultres très oultrageuses invasions contre l'estat catholicque romain, esquels pour la grande puissance et multitude nulz princes d'Allemaigne n'osèrent à eulx se combatre, le vaillant, magnanime et très illustre prince Anthoine, duc de Lorraine, descendu par tous degréz de féale dignitéz, avec l'ayde de ses frères, connaissant la grâce de Dieu, spécialement assembla exercite et gens d'armes contre yceulx maulditz et interdictz héréticques, et combien que la chose fut doubteuse pour la multitude de l'armée des Luthériens, touttefois furent venus dessus, en ce livre là amplement déclarez, tuez, mutilez, deschassez, et à leur gros vitupère vaincus et suppreditez, maulgrez leurs Wirtons barbarisques et sarazinois, et pourtant que ledit victorieux prince Anthoine à faire ses assemblées et exercites peult mieulx estre enclins à deffendre l'église, les vénérables messeigneurs et doyen luy prestarent mil florins pour aux affaires de son armée subvenir, pour que le nerf de guerre, selon l'opinion des Romains anciens, est l'argent, lesquelz mil florins mesdits seigneurs avec toutte diligence d'un cueur libéral assemblarent et envoyarent audit prince vertueulx par empressement et furent aggrégés par la forme que s'ensuyt :

Premier. Vénérable personne monsieur le Doyen (Nicolas Didier), presta quarante francs.

Item D. Coleti avoit donné deux billons d'argent pesant xxviij gros, v onces, estimez le marc xix francs et ainsy montent les deux billons à v^c cinquante et huict francs, iiij gros et ung denier, qui estoient pour faire la chasse du chief de notre patron, messire Sainct Diey, prins par la grace dudit D. Coleti pour accomplir ladite somme.

Item, ledit presta encore vii^xxv frans.

Messire Remy Cugniny, l frans.

Messire Jehan du Repas, lx fr.

Messire Claude Fallaeu, de Vasselles (vaisselle d'argent), lxxv frans, vi gros, iij blans.

Digitized by Google

Messire Jehan du Repas pour Jehan Basin, lx frans.

Messire Didier de Ralbes (*Ribeaupierre*), xl frans.

Messire Claude Valchant, vii$^{xx}$ frans.

George Dainvau, recepveur, ii$^{c}$ frans.

Le curé de Puenchières (*Provenchères*), ii$^{c}$ frans.

La fabricque, xxxvj frans.

D. Jalleti, iiij frans.

Item messeigneurs prendront les honoraires de F. Cordarii pour xij fr., vi gros, ij deniers.

Item pour le petit Brasnier de Compost. v fr., xi gr., 1 bl.

Item cent frans des estangs.

Le reste a esté prins en trois pièces d'argent en vaisselle de ladite église.

Item honorable personne messire Jehan Daredin, presta pareillement cent florins en vaisselle, lesquels, depuis meu de dévotion, il donna à messeigneurs pour mettre en acquest pour la fondation et manuctention du *presentibus* Saincte Catherine et des Roys.

Sur laquelle somme messeigneurs ont prins les honoraires de l'année présente et ont payé ce qui s'ensuyt :

A messire le doyen, xl fr.

A D. Coleti, v$^{xx}$ fr.

A Jehan du Repas, xl fr.

A Cugniny, xl fr.

A C. Fallaeu, xl fr.

A D. de Ralbes, xxx fr.

A D. Jalleti, iij fr.

Auquel temps estoient vivans et résidans, en ceste ville de Sainct Dié, messeigneurs qui s'ensuyvent :

Premier, messire maistre Nicolas Desiderii, doyen, docteur en saincte théologie de la faculté parisienne.

Messire Nicole Martin, chantre, natif de ceste ville.

Messire Francois Cordarii, de Sainct Nicolas, escolâtre.

Messire Waltrin Lud, jubilez.

Messire Jehan Dardin, de ceste ville, jubilez.

Messire D. Coleti, de Dontaille, jubilez.

Messire Johan du Repas, sonrier pour lors de la ville.

Messire Remy Cugnini.

Digitized by Google

Messire Jehan Bouchier.
Messire Jehan Jardolle, de Ralbes.
Messire Claude Zullof, du Pont, fil du capitaine de Spitzemberg.
H. Vallier, de Moyenmostier.
C. Basini, de Sandaucourt.
C. Fallaeu, de Sainct Vigner.
D. Joffridi, de Ralbes.
L. Pillart, sonrier du Val, solliciteur des affaires de céans.
N. Thierry, jadis doyen, *magni consilii vir.*
Wiriathus Germiny, d'Espinal.
Messire Colin du Vo, marlier du Vieil marché.
Messire Demenge Jalleti, de Mazelay.
Messire maistre Nicolas Salvant, gentilhomme.
D. Parini, de Sandaucourt.
C. Joffridi, de Lyon.
Jehan Mendret.
P. Reynaldi, de S^t^ Diey.
Messire Christofle, organiste, du Pont.
Les vicaires qui pour lors estoient :
C. Baudeti, sous chantre, de Rambervillers.
Messire Nicolas, de Charmes.
C. Villeti, de Vézelize.
Jehan Nicolay, de S^t^ Diey.
Jehan Peliparii, de S^t^ Diey.
C. Valchant, de S^t^ Diey.
D., de Charmes, *alias* Pastorii.
L. Daimon, de S^t^ Diey.
S. Harquair, de S^t^ Martin.
Richier Hatton, curé de N. Dame.
Jehan Volet, de Dontaille, etc.

Cette liste des chanoines figure-t-elle dans le registre capitulaire pour transmettre à la postérité les noms de ceux qui n'ont rien donné et parmi lesquels nous remarquons : Vautrin Lud, Claude Basin, Laurent Pillart, le fils du capitaine de Spitzemberg et bien d'autres, dont l'état de fortune n'était pas sans doute très florissant ?

Digitized by Google

Elle donne en tous cas un tableau complet du Chapitre en 1525 et, à ce titre, méritait d'être publiée.

Riguet, qui analysa en 1667 les archives du Chapitre, dans ses *Mémoires historiques,* alors que ces archives étaient encore bien au complet, n'y a rien trouvé concernant cette prétendue surprise de la ville par les Rustauds, en 1525. Les seuls faits qu'il rapporte, connexes à la campagne du duc Antoine, sont les suivants :

1525. Le 7e juillet, le duc Antoine écrit au Chapitre de mettre es-mains du capitaine de lansquenets les clefs de leurs portes.

Le 25e d'aoust, jour de dimanche, un lieutenant de lansquenets ayant tiré par violence de notre église un prisonnier qui s'étant échappé s'y était réfugié comme dans un asile, ledit lieutenant rendit ledit prisonnier dans notre église, en étant requis, pour ne pas violer les franchises.

Pour terminer, nous remarquerons qu'au mois de Mai la campagne contre les Rustauds était achevée; qu'ils étaient battus et dispersés, et qu'ils ne purent donc attaquer Saint-Dié le 7 Septembre de la même année, comme l'a imaginé Gravier.

G. SAVE.

Digitized by Google

# CATHERINE DE BAR

## (R. M. MECHTILDE)

## SA VIE ET SON ŒUVRE [1]

---

### I

La biographie de Catherine de Bar nous est fort bien connue. Catherine nous a laissé de nombreux écrits où elle nous raconte ses *états d'âme,* les joies qu'elle éprouve au cloître, les tentations assez innocentes qui la tourmentent. Il reste aussi d'elle plus de 2.000 lettres, dont 150 sont autographes et les autres dictées à ses religieuses [2]. Puis, les saintes filles qui l'entouraient ont recueilli avec un soin religieux tout ce qu'elles connaissaient de leur supérieure, les menus incidents de sa vie, les exhortations qu'elle leur avait adressées. Nous n'avons point vu, il est vrai, ces documents; mais les biographes de Catherine de Bar les ont eus entre leurs mains; ils donnent de ces écrits des extraits nombreux qui nous permettent de pénétrer le caractère de la religieuse. Ces

(1) Leçon faite à la Faculté des Lettres de Nancy le samedi 30 janvier 1897.

(2) Ces lettres se trouvent en grande partie au couvent du Saint-Sacrement d'Arras.

Digitized by Google

biographes sont le Père Hélyot, résumant d'une façon très nette, en 1718, dans son *Histoire des Ordres monastiques,* des notes à lui communiquées par les nièces de Catherine (1); l'abbé Duquesne, qui écrivit à Nancy en 1775 une vie anonyme, mais dont le nom est trahi par le privilège royal (2). L'ouvrage est très développé et a une grande valeur. A ces deux traités s'ajoute depuis 1883, le beau livre de M. Hervin, aumônier du Saint-Sacrement d'Arras, fait avec la collaboration d'un curé des environs, M. Marie Dourlens; ces écrivains nous donnent des extraits très nombreux de la correspondance de Catherine (3). Leur livre est assez peu connu en Lorraine, et j'ai plaisir à le signaler, quoique très souvent je ne saurais partager les conclusions des deux auteurs.

Catherine de Bar vint au monde dans la petite ville de Saint-Dié le 31 décembre 1614. Son vrai nom était Catherine Barre. Ainsi il est orthographié sur son acte de baptême. Mais les religieux, par suite d'un usage constant et non point par vanité — la préposition *de* ne constituait point un titre — prenaient très souvent le nom de leur village qu'ils faisaient précéder du *de* : par exemple Jean *de* Gerson, Robert *de* Sorbon. Par une sorte d'analogie, et encore qu'elle ne fût point née dans le Barrois, Catherine prit le nom de de Bar; ainsi elle signa toujours sur les actes authentiques, et nous nous conformerons à l'usage (4).

(1) Au tome VI, pages 370-390. Le premier volume avait paru en 1714. On consultera aussi la quatrième édition des *Vies des Saints dont on fait l'office dans le cours de l'année et de plusieurs autres Saints,* par le P. Giry, minime. Paris, 1719, in-fol.

(2) *Vie de la vénérable Mère Catherine de Bar, dite en religion Mecthilde du Saint-Sacrement.* A Nancy, chez Claude-Sigisbert Lamort, M.DCC.LXXV. 1 vol. in-12.

(3) *Vie de la très révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, fondatrice de l'Institut des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement.* Paris, Bray et Retaux, 1883. Les mêmes auteurs ont donné la même année une édition abrégée de ce livre.

(4) Voir sur cette question d'orthographe, en somme de minime importance,

Digitized by Google

Catherine appartenait à une bonne famille de bourgeoisie déodatienne. Elle fut élevée chrétiennement avec ses six frères et sœurs, et dès son enfance la plus tendre, elle se destinait à la vie religieuse. Elle était surtout attirée par le mystère du Saint-Sacrement; quand le prêtre levait en l'air l'hostie qui allait devenir le corps du Christ, le calice dans lequel le vin allait se changer en sang de Notre-Seigneur, elle éprouvait des frémissements intérieurs. Aussi avec quelle dévotion communiait-elle et recevait-elle son Sauveur! Puis, c'était encore une joie profonde pour elle, quand, aux grandes solennités, le Saint-Sacrement était exposé dans l'église, ou lorsque, le jour de la Fête-Dieu, il était porté en procession par les rues de la ville.

Or, à ce moment, il n'était question que des sacrilèges épouvantables commis en Allemagne par les protestants. La guerre de Trente ans venait d'éclater; des bandes de pillards allemands, danois, suédois se jetaient sur les églises et les monastères, détruisaient les ornements religieux, crachaient sur les crucifix. Mais, surtout, ô profanation ! les hosties consacrées étaient foulées aux pieds, les vases qui servaient pour le sacrifice de la messe, souillés. On ne parlait dans le monde catholique que de ces horreurs. Ces nouvelles arrivaient exagérées encore dans cette jolie ville de Saint-Dié, assise autour de son église, placée sous le gouvernement paternel de son grand prévôt, dans cette cité alors toute confite en dévotion. Catherine écoutait ces récits en frémissant. Quoi ! tant d'abominations étaient possibles. Le Saint-Sacrement était profané. Évidemment, pour ces crimes, il fallait au Seigneur une victime. Catherine de Bar s'offrit à être cette victime. Pour le moment, elle ne songeait encore qu'à

deux notes de P. DE BOUREULLE dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1883-1884, pages 33-34, et 1891, pages 322-323. Cf. dans le même *Bulletin*, 1891, pages 41-44, l'article de M. Léon GERMAIN.

Digitized by Google

entrer dans le cloître, afin de prier pour l'humanité égarée; mais plus tard elle creusera cette idée, elle la developpera, elle en tirera les fondements mêmes d'un nouvel Institut religieux. Ses parents, qui auraient bien voulu l'établir, durent céder à ses vœux; et, au mois de novembre 1631, à l'âge de 17 ans, Catherine alla frapper chez les *Annonciades* de la petite ville de Bruyères. Cette Congrégation religieuse, fondée par l'épouse répudiée de Louis XII, Jeanne de Valois, se rattachait à l'ordre des Cordeliers ou Franciscains. Catherine fut bientôt admise à prendre l'habit; suivant le langage mystique de la maison, « elle monta au palmier de Jésus-Christ pour cueillir ses fruits. » Catherine était désormais morte; il n'existait plus que sœur Saint-Jean l'Évangéliste. Un peu plus tard, elle fit profession solennelle, après s'y être préparée suivant les règles de l'ordre, par une retraite de quarante jours. Sa piété et sa charité frappèrent d'admiration ses compagnes. Aussi ne tarda-t-elle pas à être choisie, en 1635, comme supérieure de la maison, quoiqu'elle ne fût âgée que de 21 ans.

Mais nous sommes arrivés à l'époque la plus triste que la Lorraine ait jamais connue dans sa longue histoire. Charles IV s'efforce de conquérir son propre duché sur les Français : les Suédois et toutes les bandes pillardes de la guerre de Trente ans se jettent sur notre malheureux pays. Ce ne sont partout que combats, ravages, dévastations. A tous ces maux s'ajoutent la famine, le froid, la peste. Plus des trois quarts des habitants périssent; des villages entiers disparaissent et ne se sont plus relevés. Ces malheurs communs de la patrie vont avoir sur l'existence particulière de Catherine de Bar une grande influence. Ils la forcent d'abord à s'engager, en 1639, dans un autre ordre religieux, celui des Bénédictines : puis à deux reprises, en 1641 et en 1651, ils la conduisent à Paris où l'attendent de nouvelles destinées.

Digitized by Google

Dans les premiers jours de mai 1635, un Père Capucin se précipita tout essoufflé dans le couvent des Annonciades de Bruyères et s'écria : « Voici l'ennemi. » Les pauvres sœurs n'eurent que le temps de se sauver, en emportant quelques hardes. Quelques minutes plus tard, en se retournant, elles virent des flammes s'élever vers le ciel. Les Suédois avaient mis le feu à leur couvent, qui depuis ne fut jamais rétabli ! La Congrégation fugitive, trouva d'abord un refuge à Badonvillers : mais peu de temps après les Suédois y étaient aussi. Ils furent cléments envers les religieuses. Tout autre fut la conduite des bandes de Charles IV, qui rentrèrent dans la ville vers le mois d'octobre. Pour se soustraire aux importunités d'un officier lorrain, Catherine, avec l'une de ses compagnes, dut se sauver de nouveau. Les deux religieuses prirent des habits d'homme, errèrent à travers le pays sans connaître les chemins, s'égarant souvent, tendant la main; mais qui, en ces temps cruels, pouvait faire l'aumône? Elles endurèrent le froid, la faim, des souffrances de toutes sortes, et ainsi elles arrivèrent, au début de 1636, harassées, dans la ville de Commercy. Cette cité n'était pas territoire ducal; elle appartenait à deux seigneurs : le comte de la Rochepot, maître du Château-Haut, et le comte des Armoises, seigneur du Château-Bas (1); tous deux s'étaient soumis aux Français. Grâce aux aumônes reçues de ces seigneurs et des habitants, nos religieuses trouvèrent enfin le repos. Elles firent venir leurs sœurs restées à Badonvillers, ouvrirent même un pensionnat. Mais ce n'était pas encore le port dans la tempête. Une peste terrible sévit à Commercy à la fin de 1636 et en 1637; on dut licencier le pensionnat; les religieuses moururent ou se dispersèrent. Catherine restait presque seule. Elle dut

(1) DUMONT, *Histoire de la ville et des environs de Commercy*, tome II, page 97 et suivantes.

Digitized by Google

revenir dès lors à Saint-Dié chez son père. Elle trouva sa ville natale en partie démolie; les Suédois avaient passé là ! Mais sa conscience lui reprochait cette existence à la maison paternelle; elle avait fait des vœux, elle devait être cloîtrée. Or, à ce moment, le monastère de Bénédictines, fondé récemment à Rambervillers, d'après la règle reformée de Didier de la Cour, était seul ouvert dans les environs. Catherine de Bar se décida à lui demander un asile; elle fut bien reçue, et, après avoir obtenu permission de ses supérieurs, elle échangea l'habit gris et le manteau blanc des Annonciades contre la robe noire des Bénédictines. Elle la revêtit solennellement le 2 juillet 1639, âgée alors de 25 ans et ayant déjà subi tant de traverses! Elle prit, dans l'ordre bénédictin, le nom de Mechtilde, celui d'une sainte allemande du XIIe siècle; c'est le nom sous lequel elle va devenir célèbre. Un an après, le temps du noviciat terminé, elle fit sa profession. La règle bénédictine à laquelle elle jurait observance, était plus dure que celle des Annonciades. L'abstinence était continuelle; jamais la viande n'était autorisée; les religieuses y étaient soumises à une clôture rigoureuse et menaient, en dehors des exercices communs, une vie presque solitaire.

Mais à Rambervillers elle ne devait pas trouver le calme souhaité. La ville appartenait à cette date à l'évêché de Metz; elle relevait par suite depuis 1552 de la France. Elle n'en fut pas moins ruinée par la guerre. Emportée par Charles IV en 1635, elle fut reprise par les Français en 1639 (1), et, par suite de ces assauts, les Bénédictines étaient réduites à un complet dénûment. Elles vendirent

(1) Sur Rambervillers et ces sièges successifs, voir A. Fournier, *Un épisode de la guerre de Trente-Ans : Les Allemands à Rambervillers,* dans les *Annales de la Société d'Émulation des Vosges,* tome XV, et *Rambervillers au XVIIe siècle,* Épinal, V. Collot, 1879.

Digitized by Google

leur argenterie, leurs meilleurs meubles; elles tentèrent d'emprunter, mais ce fut en vain. Il ne resta plus à la communauté qu'à se licencier. On prit ce parti en 1640; et voilà sœur Mechtilde de nouveau jetée sur les grands chemins.

Elle se souvint de quelques parents qu'elle avait à Saint-Mihiel et se décida d'aller les trouver avec quelques religieuses. Elle échappa aux loups qui dévastaient le pays, aux bandits, plus terribles encore que les loups, et arriva saine et sauve à destination (septembre 1640). Mais quelle illusion l'on s'était faite à Rambervillers ! A Saint-Mihiel la misère était aussi grande. On s'y nourrissait de racines et de charognes. Les pauvres religieuses ne trouvèrent pas en cette ville de quoi manger, et ceci n'est pas une exagération; c'est la triste réalité des faits. Elles étaient condamnées à mourir de faim. Mais tout d'un coup se présentèrent devant elles de pieux prêtres avec quelques dons; ils étaient envoyés en Lorraine par un saint homme, M. Vincent, celui que nous honorons sous le nom de Saint-Vincent-de-Paul. M. Vincent, après avoir en vain supplié Richelieu de donner la paix à la Lorraine, avait ramassé partout des offrandes pour soulager la misère. Il avait réuni ainsi près de deux millions, et il avait chargé ses prêtres de les distribuer dans les villes, les villages, les hameaux les plus reculés de la Lorraine. C'est à lui que sœur Mechtilde dut de ne pas manquer de pain. Mais il y a plus; ces prêtres, de retour à Paris, parlèrent les larmes aux yeux de la misère des religieuses; ils en firent un tableau à l'abbesse de Montmartre, Marie de Beauvillers, qui venait de réformer cette grande abbaye bénédictine sur la butte sainte; l'abbesse décida dès lors, après quelques hésitations, de les recueillir chez elle; et c'est ainsi que sœur Mechtilde arriva à Paris en avril 1641.

Ce premier séjour en France n'appartient pas à notre su-

Digitized by Google

jet. Nous n'avons point à raconter comment sœur Mechtilde essaya de réunir en un couvent de Normandie, dans les environs de Caen, les religieuses que les malheurs du pays avaient chassées de Lorraine; comment enfin elle les assembla dans une maison à Saint-Maur, dans le voisinage de Paris. Nous ne la suivrons pas non plus une seconde fois à Caen, où elle dirigea de 1647 à 1650 le monastère de Notre-Dame de Bonsecours. Disons seulement qu'en 1650, après neuf années d'absence, elle revint en Lorraine. Le couvent de Rambervillers s'était reconstitué; on tenait à avoir à sa tête la plus digne des anciennes religieuses. D'une voix unanime, la Mère Mechtilde fut élue prieure. Mais, hélas ! à peine était-elle à Rambervillers que les malheurs tombèrent de nouveau sur cette ville, tranquille depuis quelques années. Charles IV voulut profiter des troubles de la Fronde pour reprendre son duché. Il s'empara à la fin de 1650 de Rambervillers et de quelques places des Vosges. Les Français essayèrent de les reprendre, et, pendant deux années, en 1650 et 1651, ce furent une série de marches et de contremarches qui ruinèrent le pays. La communauté de Rambervillers dut se disperser; on ne laissa dans la maison que trois ou quatre anciennes religieuses; les autres se retirèrent en Franche-Comté; quatre parmi les plus jeunes accompagnèrent la Mère Mechtilde à Paris, où elle se sauva pour la seconde fois, à cause des malheurs de la Lorraine, au mois de mars 1651.

Pendant ce second séjour à Paris, la Mère Mecthilde, âgée de 37 ans, mûrie par les malheurs, chercha enfin à donner suite aux projets qu'elle portait en son âme et auxquels elle songeait toujours. Protégée par quelques personnes riches, M^me^ de Châteauvieux, M^me^ de Boves, elle réunit d'abord dans la rue du Bac, puis dans la rue Férou, les religieuses lorraines qui s'étaient retirées jus-

Digitized by Google

qu'alors à Saint-Maur; puis, en 1658, elle créa un grand couvent dans la rue Cassette, et elle y transporta sa communauté. Comment vint-elle à bout de toutes les difficultés, à une époque où Paris était agité par les mesquines querelles de la Fronde? Comment triompha-t-elle de tous les obstacles, surtout de la résistance du gouvernement qui ne voulait pas de nouveau couvent à Paris? Je laisse à deviner quels efforts elle dut dépenser pour réussir. Le couvent créé, elle voulut lui donner une nouvelle règle, conforme à ses sentiments intimes, une règle où se réfléterait, pour ainsi dire, cette passion du Saint-Sacrement qu'elle avait en elle depuis son enfance. Aux prescriptions bénédictines elle ajouta des obligations nouvelles. La première devait être l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. A chaque heure du jour et de la nuit, la cloche du couvent sonne, et toutes les religieuses de la Mère Mechtilde qui l'entendent doivent s'écrier : *Loué et adoré soit à jamais le très Saint-Sacrement de l'autel.* Leurs lettres commencent par ces paroles; avec elles elles s'abordent; ce sont les premiers mots qu'elles prononcent en s'éveillant, les derniers avant de s'endormir. Puis pendant tout le jour et toute la nuit, des groupes de religieuses se relayent devant l'autel où elles adorent le Saint-Sacrement : l'hommage n'est jamais interrompu. C'est une *laus perennis.* Mais les filles du Saint-Sacrement ne sont pas seulement adoratrices, elles doivent être réparatrices. Elles s'offrent en victimes pour les pécheurs qui ont profané la sainte Eucharistie. Chaque jour, au début de la messe, l'une d'elles à tour de rôle s'agenouille près du chœur, près d'un poteau que surmonte un cierge allumé. Là, elle se tient la tête baissée, la corde au cou, la main posée sur la torche; elle s'offre en holocauste pour toutes les profanations du Saint-Sacrement. Elle reste en cette posture jusqu'à vêpres, appelant sur elle les châtiments

Digitized by Google

d'en haut pour les crimes d'autrui. Et ainsi il se fait une analogie mystique entre le saint sacrifice qui est célébré et l'humble religieuse. Le Christ sous l'hostie est adorant, aimant, exaltant Dieu son père; en outre il se sacrifie pour les hommes; cachant son être infini sous une parcelle matérielle, il meurt tous les jours pour tous. De même la religieuse adore le Saint-Sacrement et aussi s'offre en victime pour les profanations des hérétiques. Sans cesse dans les écrits de la Mère Mechtilde, dans les Constitutions qu'elle donne à son Institut, cette similitude est relevée, et elle est poussée très loin avec un grand luxe d'images mystiques. La religieuse du Saint-Sacrement est en dernière analyse une hostie elle-même, une hostie d'expiation. Outre ces expiations quotidiennes, on célèbre des expiations générales, lorsqu'on apprend que quelque crime abominable contre le Saint-Sacrement a été commis.

Aussi, pour ces religieuses, le jour principal de la semaine est celui où le Saint-Sacrement a été institué, c'est-à-dire le jeudi. Le jeudi, tout travail manuel est interrompu. Le Saint-Sacrement est exposé toute la journée sur l'autel. On célèbre avec une solennité particulière la fête du Saint-Sacrement et son octave. Le Saint-Sacrement se retrouve jusque sur le costume des religieuses; sur leur robe noire de Bénédictines, elles attachent avec un ruban un petit ostensoir en cuivre.

Après le Saint-Sacrement, elles ont une dévotion spéciale pour la Vierge. La Vierge même était considérée comme l'unique abbesse de l'Institut; toute autorité cessait devant la sienne. La supérieure ne voulait que l'humble titre de prieure. Catherine de Bar signait ses lettres : *Victime de Jésus au Très-Saint-Sacrement et servante de sa sainte Mère;* ces deux expressions résument sa doctrine mystique (1).

(1) La bibliothèque de Nancy possède un manuscrit contenant les constitutions de l'Institut du Saint-Sacrement, N° 546 (60). Cf. *Le véritable esprit des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.* Paris, 1683.

Digitized by Google

Comme bien l'on pense, Catherine eut non moins de difficultés pour faire reconnaître ses constitutions qu'elle n'en avait eu pour établir son couvent. Le clergé parisien se montrait hostile. Il voyait un danger dans ce mysticisme; il regardait au début quelques-unes de ces coutumes comme propres à fournir des armes à l'hérésie. Il ne céda que petit à petit, accordant tantôt tel point, puis tel autre. Mais, entre les années 1653 à 1660, Catherine de Bar triompha de tous les obstacles. Le 20 septembre 1660, au moment où son couvent s'achevait dans la rue Cassette, le pape Alexandre VII approuva tout ce qu'elle avait fait pour l'établissement de son Institut.

Mais dès lors elle eut une ambition plus haute. Elle voulait changer son Institut en Congrégation, c'est-à-dire unir à la maison-mère de Paris d'autres maisons encore, puis obtenir l'approbation du Saint-Siège pour les constitutions définitives de l'ordre. La comtesse de Châteauvieux lui fournit l'argent nécessaire pour créer un second monastère. Elle eût voulu l'établir dans sa ville natale, à Saint-Dié; elle obtint des lettres patentes du duc Charles IV; le maire et les habitants semblaient assez favorables au projet, car elle avait promis d'enseigner gratuitement les jeunes filles de la ville; mais l'on se heurta à une résistance acharnée du Chapitre, qu'effrayait sans doute le mysticisme de certaines cérémonies, et Catherine n'osa passer outre. Ce fut pourtant sur le territoire de la grande Lorraine que fut créé le second monastère du Saint-Sacrement. La Mère Mechtilde vint installer un couvent à Toul en l'année 1664. Ce ne fut pas sans peine. Les gens du roi prétendaient, avec quelque raison, que dans cette ville resserrée par ses remparts, la place était précieuse. Les bourgeois, de leur côté, soutenaient qu'il y avait déjà trop de couvents dans la cité, et menaçaient, si l'on en établissait un nouveau, d'y mettre le feu. Catherine de Bar sut peu à peu gagner



Digitized by Google

les uns et les autres; elle vint à bout des obstacles, couverte de la protection de l'évêque de Toul, Mgr du Saussay.

Quelque temps après, les Bénédictines de Rambervillers demandèrent à être agrégées à l'Institut, et ce fut une grande joie pour la Mère Mechtilde quand, en avril 1666, l'abbé d'Étival bénit en sa présence, dans le monastère où elle avait pris l'habit bénédictin, les petits *soleils* ou ostensoirs que les religieuses allaient désormais porter comme marque de leur association. Cette joie fut bientôt suivie d'une autre. Le légat du Pape en France, le cardinal de Vendôme, approuva le 29 mai 1668 les constitutions de l'ordre. Les trois monastères déjà fondés devaient rester perpétuellement unis, soustraits à l'autorité de l'évêque, sous une direction commune. Un peu auparavant, le cardinal Chigi avait autorisé que les religieuses bénédictines prêtassent, outre les vœux ordinaires, celui d'adorer perpétuellement le Saint-Sacrement, « avec l'intention de réparer, par ces continuelles adorations, les profanations commises contre l'adorable Mystère. »

La quatrième maison de la nouvelle Congrégation devait être celle de Nancy. Depuis longtemps la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine, pressait la Mère Mechtilde d'agréger à son ordre l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation, qu'avait fondée en 1625, dans la rue Saint-Dizier, la fille de Charles III, Catherine de Lorraine. Elle promit, s'il était donné suite à ce projet, de léguer par son testament à la Maison de Nancy une somme de 12.000 écus et de lui en servir les intérêts sa vie durant. Mais la Mère Mechtilde hésitait; l'abbaye nancéienne était beaucoup trop pauvre; elle n'avait obtenu que des débris de l'héritage de Catherine de Lorraine; elle venait de perdre un important procès au Parlement de Metz (1). Mais, le 25 avril 1667,

(1) Elle réclamait la propriété de deux prieurés à bénédictins de l'étroite observance, fondés par Catherine de Lorraine : celui de Saint-Romaric, à Nancy, et celui de Saint-Bernard, à Pont-Saint-Vincent.

Digitized by Google

il se passa un évènement, qui fut regardé comme miraculeux. Au coup de vêpres, la plus grosse cloche du monastère tomba avec un fracas épouvantable, on crut qu'elle allait tout briser : mais elle s'arrêta, retenue par une simple poutre. Cette cloche portait déjà l'inscription : *Loué et adoré soit à jamais le Très Saint-Sacrement de l'autel. Pour la consolation de Nancy.* La Mère Mechthilde crut que le monastère avait été gardé par ces paroles; elle y vit une invitation à affilier l'abbaye de Nancy à la Congrégation du Très Saint-Sacrement. On négocia à Rome la suppression du titre abbatial de Notre-Dame de la Consolation; l'abbesse, Mme de Livron, donna sa démission contre la promesse de l'abbaye de Vergaville; à la fin de 1668, la Mère Mechtilde vint à Nancy, et, le 8 avril 1669, elle prit solennellement possession de la maison. Elle porta au chœur de l'église une statue de la Vierge, désormais l'unique abbesse; toutes les religieuses vinrent rendre hommage à la Mère de Dieu, puis élurent pour trois ans une prieure, la Mère Bernardine de la Conception. Le jeudi suivant, le Saint-Sacrement fut exposé pour la première fois. Trois mois durant, la Mère Mechtilde resta à Nancy pour parer aux difficultés qui surviennent toujours lors d'une nouvelle installation; elle fit venir des sœurs de Paris et de Toul pour inspirer l'esprit de la Congrégation aux religieuses de Nancy.

Le duc Charles IV la visita souvent, causa volontiers avec elle, fut charmé de son esprit. Quand elle partit au début de juillet, il la fit conduire à Paris dans son équipage. Ce voyage fut un triomphe; à Commercy, elle visita son ancien bienfaiteur, M. des Armoises et le cardinal de Retz, devenu dans l'intervalle seigneur du Château-Haut de Commercy.

La Mère Mechtilde ne devait plus revenir à Nancy : elle dirigea simplement de loin le couvent qu'elle avait fondé,

Digitized by Google

prodiguant ses conseils et ses exhortations aux religieuses. Les dix-huit dernières années de sa vie furent consacrées à fonder d'autres maisons religieuses affiliées à la Congrégation. Elle alla établir les Filles du Saint-Sacrement à Rouen; elle créa un second monastère à Paris, dans l'ancien hôtel de Turenne, en plein Marais, rue Neuve-Saint-Louis (aujourd'hui rue de Turenne). La statue de la Vierge fut placée à l'endroit même où jadis s'élevait la chaire du ministre protestant, avant la conversion du maréchal. Le monastère de Bonsecours de Caen, que jadis la Mère avait dirigé, fut uni à la Congrégation; un couvent fut fondé à Châtillon-sur-Loing, et des religieuses furent envoyées à Varsovie, où les appelait la reine de Pologne, Marie-Casimire, femme du glorieux Jean Sobieski. Quand, le 6 avril 1698, la Mère Mechtilde s'endormit pieusement dans le Seigneur à l'âge de 84 ans, neuf couvents du Saint-Sacrement étaient debout. La religieuse de Saint-Dié laissait une œuvre prospère, répandue sur le monde entier. Sa foi et sa ténacité avaient brisé tous les obstacles. Foi et ténacité : ce sont les traits essentiels de sa physionomie; c'est presque la contradiction de son caractère. Foi profonde, avec des teintes de mysticisme, absorption de l'être entier devant le mystère du Saint-Sacrement, grande onction dans les exhortations — il nous reste d'elle des lettres tout à fait charmantes qui se peuvent rapprocher de celles de saint François de Sales. Puis ténacité et énergie tout à fait extraordinaires, qui semblent être attestées par son grand nez, planté tout droit au milieu de sa figure si douce (1). Cette femme en apparence illuminée, qui demandait toujours à Dieu de lui déclarer par quelque signe sa volonté, a été une Lorraine fort opiniâtre.

(1) Il nous reste un assez grand nombre de portraits gravés de la Mère Mechtilde. SOLIMON LIEUTAUD, *Portraits des personnages nés dans l'ancien duché de Lorraine,* en cite six. Voir surtout la gravure de Drevet.

Digitized by Google

Quoique sa vie se fût passée en partie à Paris, c'était bien une Lorraine : elle nous appartient par la naissance, par ses premières années si malheureuses; elle nous appartient par ses trois créations de Rambervillers, de Toul et de Nancy.

## II

La Mère Mechtilde n'a passé qu'assez peu de temps à Nancy, mais le couvent qu'elle a fondé dans cette ville a subsisté jusqu'à la Révolution, et nous devons faire en abrégé son histoire depuis 1669. Les religieuses du Saint-Sacrement achevèrent tout d'abord l'église, commencée par Catherine de Lorraine; la prieure, Mère Bernardine de la Conception, posa en grande pompe la première pierre du portail le 8 septembre 1669. Une inscription rappela le souvenir de Catherine de Lorraine, celui de la Mère Mechtilde et la date où l'abbaye de Notre-Dame de la Consolation était devenue le couvent du Saint-Sacrement (1). Ce portail était dans le style jésuite et donnait sur la rue Saint-Dizier. Nous n'en possédons aucune reproduction; le plan en relief de Belprey, de l'année 1754, peut seul nous en donner une idée. Ce portail du reste n'a été entièrement terminé qu'au début du XVIIIe siècle. L'église était assez mesquine à l'intérieur; l'on y remarquait pourtant quelques peintures passables, entre autres une *Adoration des bergers,* de Jean Leclerc. Les religieuses étaient enterrées dans un caveau sans aucun monument funéraire; mais des

(1) Cette inscription est reproduite par LIONNOIS, *Histoire de Nancy*, tome III, page 163.

Digitized by Google

particuliers obtinrent permission spéciale d'être inhumés dans l'église, et à quelques-uns l'on éleva des tombeaux; l'on citait dans l'ancien Nancy, comme l'un des plus beaux morceaux de sculpture, le mausolée du conseiller Bousmard, dans l'église du Saint-Sacrement (1). Ajoutons que les sœurs possédaient un trésor fort riche. Adoratrices du Saint-Sacrement, elles s'étaient procuré de magnifiques ostensoirs en argent, en or, souvent ornés de diamants. Quelques-uns de ces *soleils* étaient estimés à une haute valeur (2).

Les Dames du Saint-Sacrement avaient à peine pris possession de leur demeure, sous la protection du duc Charles IV, que Nancy fut occupé une seconde fois par les troupes françaises. Cette occupation qui dura de 1670 à 1697, arrêta l'essor de la maison et faillit causer sa ruine. Les Français voulurent s'emparer de l'église pour en faire un hôpital militaire; ils exigèrent de la communauté divers impôts, sous un prétexte ou un autre; la fondation ducale, assignée sur le domaine, n'était plus payée (3). La maison de Nancy tomba tout à fait à la charge du couvent de la rue Cassette et de la Mère Mechtilde. Pour comble de malheur, les bâtiments devinrent à six reprises différentes la proie des flammes, et l'incendie de 1697, plus terrible que les autres, détruisit presque tout le couvent. Il fut rétabli cependant tout entier; les sœurs prirent quelques pensionnaires pour leur donner l'instruction, et alors commença une nouvelle période. « Dieu a voulu, écrit l'abbé Duquesne, que cette maison devînt après la mort

(1) Ce mausolée était de François Chassel. LIONNOIS, *ibid.*, page 164.

(2) Voir les documents que publie à ce sujet M. A. BENOIT, *Les Dames du Saint-Sacrement à Nancy*, 1669-1793, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1895, pages 215-248. Nous avons trouvé dans cette étude beaucoup de renseignements sur notre monastère.

(3) Le duc Henri II avait assigné une rente de 2.000 francs à l'abbaye Notre-Dame de la Consolation; elle fut laissée au monastère du Saint-Sacrement.

Digitized by Google

de la Mère Mechtilde l'une des plus édifiantes, des plus belles et des plus florissantes de l'Institut (1). »

Elle trouva à ce moment une très haute protectrice en l'une des Dames les plus belles de son époque, célèbre sous le nom de la Belle de Ludres. En 1662, Isabelle de Ludres, âgée de 15 ans, était chanoinesse de Poussay, près de Mirecourt, quand elle fut remarquée par le duc Charles IV, rentré à ce moment dans ses États. Quoique le veuf inconstant de la duchesse Nicole, eût partout affiché sa liaison avec sa *femme de campagne,* Béatrice de Cusance, quoiqu'il vînt tout récemment à Paris de promettre le mariage à une fille de rien, Marianne Pajot, quoique enfin il eût 58 ans, il se fiança en secret à la jeune chanoinesse; et, quand Béatrice fut morte de chagrin, il se montra empressé plus que jamais avec la jeune de Ludres, et vint souvent, pour la divertir, tenir le bal à Mirecourt. Mais bientôt le duc courut à de nouvelles amours : la fille d'un bourgeois de Nancy, la Croisette, puis la toute jeune Mlle d'Apremont, âgée de 13 ans, supplantèrent dans le cœur du duc la chanoinesse. Isabelle dut, après quelques protestations, se résigner. Elle quitta la Lorraine pour être attachée successivement aux deux femmes de Monsieur, frère du roi : Henriette d'Angleterre et la princesse palatine. Elle eut l'honneur d'être distinguée à ce moment du roi-soleil; en l'année 1676, elle excita à un haut point la jalousie de Madame de Montespan, et l'on répétait à la cour ces vers :

La Vallière étoit du commun;
La Montespan est de noblesse;
La de Ludre fut chanoinesse :
Elles sont toutes trois pour un.
Que veut faire l'unique entre les potentats?
Il veut avoir les trois états (2).

(1) Duquesne, pages 382-383.
(2) C'est-à-dire la noblesse (Madame de Montespan), le clergé (Mlle de Ludres), et le tiers état (Mlle de la Vallière).

Digitized by Google

Mais le moment de faveur fut court, et Isabelle de Ludres, comme la Vallière, l'expia par une vie consacrée désormais à faire le bien et par une retraite à peu près complète. Elle se retira d'abord au couvent des Filles Sainte-Marie, rue de Bellechasse, puis à Port-Royal. En 1686, elle revint en Lorraine. Bientôt elle songea à se retirer à Nancy chez les Dames du Saint-Sacrement. Elle acheta des sœurs un terrain à quelque distance de leur église; elle y éleva une maison, qui plus tard sera agrandie et qui sera connue sous le nom d'Hôtel de Ludres (la maison Aerts). Elle pouvait, par un passage intérieur, communiquer librement avec le couvent et y aller à toute heure du jour faire ses dévotions. Elle-même se porta à diverses reprises comme victime des outrages faits au Saint-Sacrement. Elle fut désormais la bienfaitrice du couvent; elle le soutint de ses dons. Devenue dans l'intervalle marquise de Bayon, elle lui laissa par son testament un legs important. Quand elle fut morte le 25 janvier 1728, après une vie modeste, retirée, sans que pourtant jamais elle ait pris le voile, on l'enterra, suivant ses vœux, dans l'église du Saint-Sacrement : elle était restée belle jusqu'au bout; et elle entretint avec soin sa beauté — ce fut son unique faiblesse. Comme l'on ignorait son âge, on dut, en son épitaphe, laisser le chiffre des années en blanc. En réalité elle avait 79 ans. Le couvent qu'elle a protégé n'existe plus, mais les traits de la belle de Ludres revivent sous nos yeux au Musée de Nancy, en un des meilleurs portraits de Mignard (1).

Enrichie par cette puissante protectrice, la maison du Saint-Sacrement put célébrer avec joie la centième année de sa fondation, le 10, 11 et 12 juillet 1725 (2). Après la

(1) On consultera la brochure anonyme (l'auteur est M. Beaupré) : *La belle de Ludres*, 1648-1725; Saint-Nicolas-de-Port, 1861. Voir aussi le comte de Ludres, *Histoire d'une famille de la Chevalerie lorraine*, tome II, pages 62-82 et 170-183.

(2) *Relation de la cérémonie faite chez les Dames religieuses du Saint-Sacrement de Nancy le 10, 11 et 12 de juillet 1725*. 8 pages in-4°.

Digitized by Google

mort d'Isabelle, les Dames du Saint-Sacrement connurent de nouveau la gêne. Les revenus de leurs divers gagnages à Art-sur-Meurthe, à Haraucourt, à Benney, les produits de leurs vignes de Vandœuvre, de leurs prés de Custines ou de leurs terres de Chaouilley leur rapportaient à peine quelques milliers de francs (1), et les dépenses étaient assez considérables. Le roi Stanislas, informé de cette situation, fit tomber sur le couvent quelques miettes de sa générosité.

Stanislas fut vivement ému de ce que certaines filles de sa noblesse, pour n'avoir point de fortune, trouvaient très difficilement à se marier ou même à entrer dans un cloître. Il créa par suite, en 1751, huit pensions viagères de 600 livres, pour autant de jeunes filles nobles de ses États — elles devaient toucher la somme à partir du jour de leur mariage — et quatre autres pensions de 300 livres, pour des jeunes filles voulant entrer dans un couvent. Il remit 120.000 livres sur sa cassette au Trésor royal de France, et la rente de cet argent, à 5 %, soit 6.000 livres, devait être servie sur les revenus de la Lorraine et du Barrois aux 12 pensionnaires. Mais Stanislas s'aperçut bientôt qu'il avait fait fausse route. Ne convenait-il pas de donner d'abord à ces jeunes filles une certaine éducation? Et voilà pourquoi, en septembre 1752, il remit au Trésor royal une nouvelle somme de 120.000 livres; les 6.000 francs d'intérêt devaient servir à créer 12 bourses de 500 francs, pour que 12 demoiselles fussent élevées 6 années durant dans un couvent de Nancy. En principe, ces mêmes demoiselles devaient, au sortir du couvent, obtenir les rentes de 600 et 300 livres (2). Ces rentes, du reste, ne devaient

(1) Voir les archives manuscrites, assez peu importantes, de cette maison, archives de Meurthe-et-Moselle, H, 2399-2413. Art-sur-Meurthe, Haraucourt sont au canton de Saint-Nicolas; Benney, canton de Haroué; Vandœuvre, canton de Nancy-Ouest; Custines, canton de Nancy-Est; Chaouilley, canton de Vézelize.

(2) Voir le *Recueil des fondations et établissements faits par le roi de Pologne*, 2e édition, in-folio, pages 149-158.

Digitized by Google

courir qu'à la mort du roi de Pologne. Le couvent choisi pour l'éducation de ces filles nobles, fut précisément celui du Saint-Sacrement, et contrairement aux premières dispositions, dès octobre 1754, on établit dans la maison les 12 pensionnaires du roi. Pour loger ces jeunes filles, les religieuses construisirent une aile nouvelle, perpendiculaire au bâtiment principal. Cette aile est séparée de la rue Saint-Nicolas par une haute muraille et la porte cochère portant le n° 38. Le roi affecta à cette construction un nouveau don de 9.000 francs. Une inscription encore très bien conservée, rappelle le souvenir de ce bienfait. Entrez dans la cour du n° 38, et vous verrez à droite, contre le mur, les armoiries de Stanislas; puis au-dessous une inscription latine et la traduction française (je donne celle-ci) :

A LA RELIGION
ET A LA PATRIE
SERONT ELEVÉES
PAR LA PROVIDENCE
DU MEILLEUR DES ROYS
STANISLAS Ier
PAR LES SOINS ET LES EXEMPLES
DES VIERGES CONSACRÉES
A DIEU
XII DEMOISELLES NOBLES
FOND. EN L'ANN. 1754 (1)

(1) L'inscription latine est :

RELIGIONI ET PATRIÆ
STANISLAI REGIS OPTIMI
PROVIDENTIA
SACRARUM EXEMPLIS
CURAQUE VIRGINUM
NOBILES XII
PUELLÆ CRESCENT.
FUND. ANN. 1754

Digitized by Google

Les 12 jeunes filles étaient défrayées de tout : on leur apprenait les éléments de la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, un peu d'histoire, les travaux de femme. Stanislas avait tout réglé, le menu des repas, le trousseau et l'uniforme. Les jeunes filles ne pouvaient du reste sortir de la maison qu'en cas de maladie grave ou de nécessité absolue. Le couvent du Saint-Sacrement fut ainsi à la noblesse lorraine ce que sont Écouen ou Saint-Denis de nos jours pour les filles des légionnaires. Naturellement, le nombre des pensionnaires propres du couvent augmenta à cause du bruit fait autour de cette fondation; et jusqu'en 1789, la situation de la maison du Saint-Sacrement fut assez prospère.

Mais la Révolution arrivait, et l'existence même des couvents était menacée. Le monastère du Saint-Sacrement comptait alors vingt-cinq religieuses de chœur et huit sœurs converses, c'est-à-dire des sœurs occupées aux travaux intérieurs. Quand les ordres monastiques furent abrogés, le Gouvernement laissa les sœurs choisir entre deux partis : ou rester dans la maison ou se retirer avec une pension de 300 francs. Presque toutes adoptèrent la première résolution. Mais la propriété du couvent fut bientôt attribuée à la nation; des commissaires vinrent faire l'inventaire des meubles, qui furent vendus à l'encan; des livres, qu'on transporta à la grande salle de l'Université. L'église fut fermée et convertie en grenier à foin. Quelques religieuses demeurèrent encore dans la maison jusqu'au 3 novembre 1793 : à ce moment, on leur signifia leur expulsion définitive.

Depuis longtemps déjà, les religieuses avaient aliéné les maisons qui donnaient sur la rue Saint-Dizier et sur la rue de la Hache (1); elles ne possédaient plus que l'église

(1) A l'origine, l'abbaye Notre-Dame de la Consolation comprenait tout le carré entre les rues de la Hache et de Grève (Charles III), les rues Saint-Dizier et

Digitized by Google

et les bâtiments même du monastère. Ces bâtiments furent vendus à divers citoyens en 1796. Quelques parties sont encore debout et se reconnaissent parfaitement à leur haute toiture. La maison Charleville dans la rue Drouot et la rue Saint-Nicolas, la maison au nº 38 de la rue Saint-Nicolas, l'ancien corps des pensionnaires perpendiculaire à ce bâtiment sont des restes du couvent du Saint-Sacrement. L'église du Saint-Sacrement a servi à divers usages profanes; les débris en ont entièrement disparu dans l'hiver de 1841-1842, quand fut percée la rue du Général-Drouot; cette rue était absolument nécessaire dans l'immense espace entre la rue de la Hache et la rue Saint-Nicolas, et elle continuait fort heureusement du côté de l'Est la rue du Four.

Le monastère du Saint-Sacrement nous rappelle une petite industrie locale, très prospère; et qu'on me permette en finissant de parler du macaron de Nancy (1). On lit dans nos ouvrages de géographie : Nancy, macarons; Commercy, madeleines; Bar-le-Duc, confitures. Or, ce bon macaron tel que nous le connaissons, était tout d'abord fabriqué chez nos sœurs du Saint-Sacrement. La règle de la maison était sévère et dure : elle ne tolérait pas l'usage de la viande, mais elle autorisait certaines sucreries et de petites pâtisseries. Les sœurs trouvèrent des secrets pour rendre ces friandises plus délicieuses encore, et dès le XVIIIe siècle, elles inventèrent la recette du macaron. D'aucuns veulent même que l'origine du macaron soit plus ancienne. Ils disent que le macaron de Nancy a été

Saint-Nicolas ; mais peu à peu des parcelles de ce vaste terrain furent aliénées; les religieuses du Saint-Sacrement construisirent aussi sur les rues des maisons de rapport qu'elles louèrent d'abord et qu'elles finirent par vendre.

(1) Voir sur les macarons de Nancy Jules RENAULD, *Les hostelains et taverniers de Nancy;* Nancy, Wiener, M.DCCC.LXXV, pages 220-222. Voir aussi la note de M. DE BOUREULLE dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* 1883-1884, page 34.

Digitized by Google

découvert par la fondatrice même de l'abbaye Notre-Dame de la Consolation, Catherine de Lorraine. Son estomac était très délabré, ce qui est un fait certain, et l'on se serait ingénié à fabriquer pour elle cette pâtisserie légère, d'une digestion facile et agréable. Mais sur ce dernier point, nos archives ne m'ont rien appris. Quoi qu'il en soit, en 1790, une religieuse, Marie-Mélanie Gormand, quitta le couvent pour se réfugier dans la maison paternelle, au n° 10 de la rue de la Hache, à deux pas du monastère. Elle était la fille d'un médecin distingué, ancien docteur de Stanislas et l'un des collaborateurs de Dom Calmet. Quand le couvent fut entièrement fermé en 1793, la Mère Gormand reçut chez elle deux sœurs converses : Suzanne Gillot et Élisabeth Morlot. Pour payer l'hospitalité reçue, celles-ci fabriquèrent dès lors les macarons, les mirent en vente, et elles devinrent célèbres sous le nom : *les Sœurs macarons*. Sœur Suzanne mourut, et Élisabeth Morlot appela auprès d'elle sa nièce et le mari de celle-ci, les époux Muller, originaires de Savigny, près de Charmes. Les Muller, devenus pâtissiers, se servirent avec succès du secret de sœur Élisabeth — celle qu'on nommait la Tante Bonbon : ils achetèrent un beau jour la maison de la rue de la Hache, comprise dans la succession des Gormand. Deux autres générations de Muller continuèrent la fabrication : M. Muller et Mme Vagner-Muller; puis le secret fut hérité d'une autre arrière-petite-nièce de sœur Élisabeth, Mme Moinel. Les macarons de Nancy qui ont célébré en 1893 leur centenaire, continuent de jouir, à juste titre, d'une grande renommée. Ils ont été loués par ce fin gourmet qu'était Charles Monselet, et tout récemment dans le livre de Huysmans : *En route*. Sur le vitrail de la porte qui conduit au magasin, l'on a peint récemment l'image d'une religieuse; mais pourquoi lui avoir donné l'habit blanc des Dominicaines au lieu de l'habit noir des Béné-

Digitized by Google

dictines? Sur la robe l'on a pourtant dessiné, avec raison, l'ostensoir d'or, le signe distinctif des Filles de l'*Adoration perpétuelle*.

La Congrégation du Saint-Sacrement se reforma en France après la Révolution. Elle y compte aujourd'hui quelques maisons (1). Deux de ces maisons se trouvent en Lorraine, à Saint-Nicolas-de-Port et à Rouceux, près de Neufchâteau. Si le couvent de Nancy a disparu, l'œuvre de Catherine de Bar survit au milieu de nous. Mais la pieuse fondatrice eût été surtout touchée par une coutume qui a été introduite en 1847 dans le diocèse de Nancy-Toul, par Mgr Menjaud. Ce prélat a voulu que le Saint-Sacrement fût toujours exposé dans le diocèse. Le premier jour de l'année, on l'expose à la Cathédrale de Nancy, puis, à tour de rôle, dans chacune des paroisses du ressort; il n'y a ainsi aucune interruption dans cette exposition et dans les hommages qu'on rend au saint mystère (2). On a de la sorte réalisé daus le diocèse la pensée qui a tourmenté Catherine toute sa vie : l'adoration constante, perpétuelle, du Saint-Sacrement.

CH. PFISTER.

(1) Ces maisons sont à Arras, à Bayeux, à Caen, à Bourges, à Paris (rue Tournefort, 16), à Saint-Maurice-d'Orient (diocèse de Rodez), à Rouen, à Toulouse. En Alsace, au diocèse de Strasbourg, une maison de cet ordre se trouve à Rosheim.

(2) GUILLAUME, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, t. V, p. 468.

Digitized by Google

# DÉCOUVERTE

## D'UNE PIERRE A SACRIFICES GAULOISE

---

Parti seul d'Épinal le 29 Décembre 1876, pour me trouver le lendemain de grand matin dans le bois de Bousemont, où M. de Jarry devait me rejoindre et commencer avec moi les fouilles de tumuli signalés dans l'*Annuaire de 1823,* par M. Joseph Parisot, j'arrivai au sommet du plateau, le 30, avant sept heures. Mon plan était de bien examiner ce point culminant, pour me rendre compte du rôle qu'il aurait pu jouer dans l'antiquité, et quand je fus arrivé à peu près sur le faîte, je le trouvai si solitaire, si bien situé par sa position dominant au loin le pays, que j'espérai trouver peut-être mieux que l'époque mérovingienne. En effet, à peine m'étais-je informé s'il ne se trouverait pas de pierre taillée ou de roche à proximité, que je fus mis sur la voie d'une découverte importante. Comme je songeais à l'existence possible d'un ancien haut lieu sur ce point qui touche au lieu dit Fontaine-des-Prêtres, j'appris qu'une antique pierre taillée se dressait au centre du plateau.

Ce faîte, assez étroit, et qui commande aussi la plaine vers le Sud, d'une hauteur de plusieurs centaines de mètres, car il a environ 430 mètres d'altitude, a une conformation qui attira mon attention. Sur une étendue de 150 pas environ, il est bordé de cavités disposées à peu

Digitized by Google

près en demi-cercle, et qui le séparent brusquement de la pente orientale. Ces excavations, assez irrégulières, ont de 1 à 2 mètres de profondeur, sur 3 à 10 de plus grande longueur, et sont séparées entre elles par des amoncellements de terrain de peu d'épaisseur. Rien n'indiquant tout près de là ce qu'on a fait des matériaux enlevés, ils ont dû être utilisés plus loin pour la construction des tumuli que nous devions visiter.

Tout au centre du plateau dominant ces cavités, je fus frappé par la vue de la pierre taillée dont j'ai parlé. Dès que je l'aperçus, en présence de MM. Jules Galland et J. Conrard, de Damas, qui avaient bien voulu m'accompagner, je reconnus une pierre phallique, d'origine gauloise et d'un genre unique jusqu'alors (1). Ayant demandé si ce bloc, utilisé depuis longtemps comme borne forestière tribanale, n'avait pas un nom particulier, j'appris qu'on le désignait par les mots de Pierre-Saint-Boson (2). Une légende s'y rattache, qui lui attribue un caractère sacré, et il est encore fort en honneur dans le pays. J'examinai la pierre, et vis qu'au centre du bourrelet lui servant de couronnement, se creuse une cuvette régulièrement hémisphérique, taillée avec soin pour un objet important. Autour de cette cavité qui a 12 centimètres de diamètre, se voient cinq creux plus petits, disposés en demi-cercle. Au premier d'entre eux est juxtaposée une petite croix dite grecque, très ancienne et aux arêtes fort émoussées. Enfin, presque au sommet du fût, un peu renflé au centre, trois cavités encore plus petites, semblables à des em-

(1) Fulgence citant Labéon, dit que les bornes « manales, » qui étaient sacrées, étaient cylindriques. Quant à l'analogie du nom de Saint-Boson et du groupe gallo-romain de deux bœufs trouvés à Bousemont avec la borne Saint-Boson, voir sur le Phallus-Taureau : DULAURE, *Histoire des anciens Cultes*.

2) On retrouve la trace de la Pierre-Saint-Boson et de son nom légendaire dans le procès-verbal d'abornement du 1er Juin 1779 pour les bois communaux de Derbamont.

Digitized by Google

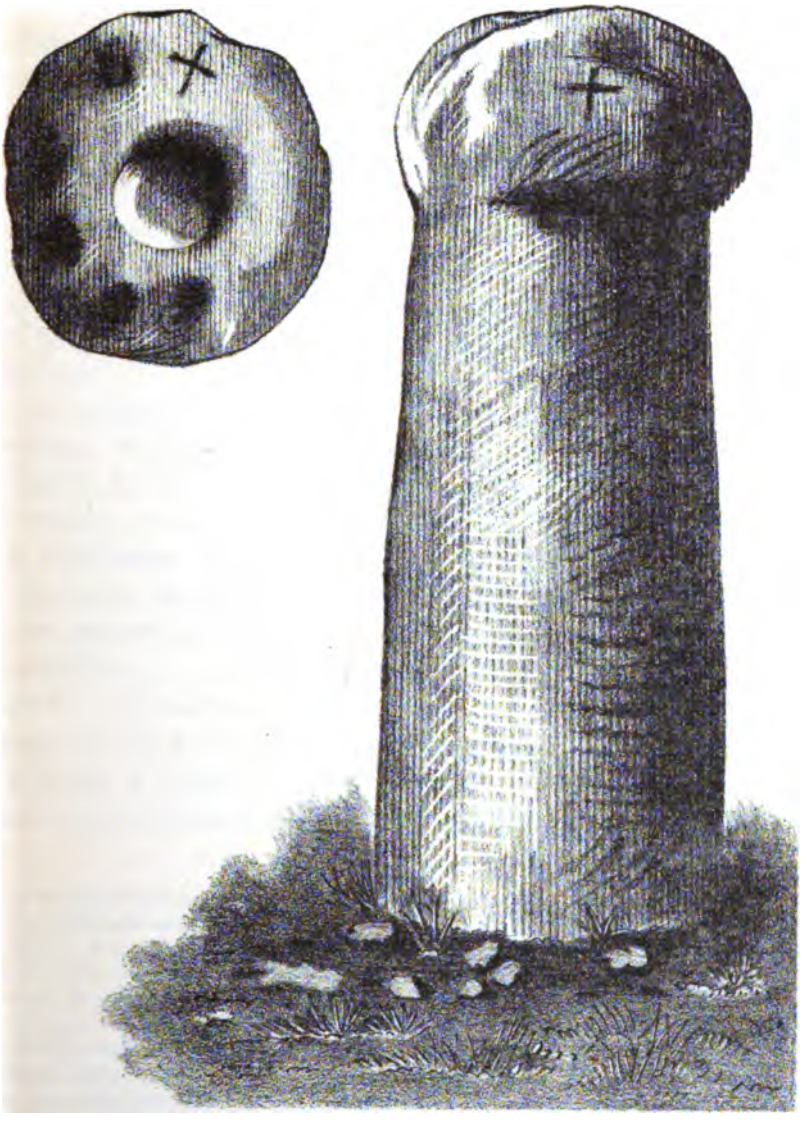

**PIERRE SAINT-BOZON,**
*Forêt de Bousemont (Vosges)*

Digitized by Google

Digitized by Google

preintes que feraient dans une pâte molle le bout des doigts, sont disposées en ligne droite. Ces cavités décroissent graduellement de grandeur, de même que leurs distances respectives qui sont de 7 et de 4 centimètres. A côté de la principale cavité, une croix latine paraissant moins ancienne que celle du couronnement, est terminée par des points.

Les proportions du couronnement sont entièrement conformes à celles du pied gaulois, retrouvées par M. l'ingégénieur Ohresse, de Nîmes, et généralement reconnues exactes.

Les habitants des communes riveraines ont conservé la tradition suivante sur ce monument, dont aucun usage pratique ne leur a paru pouvoir expliquer les cavités supérieures. Quant aux autres, dissimulées sous les mousses séculaires, elles n'avaient pas été aperçues avant que je les eusse dégagées. « Saint Boson, le patron de Bousemont, disent-ils, passe pour avoir lancé la pierre, du haut du clocher de ce village, jusqu'au lieu où elle s'est retrouvée, à 3 kilomètres de distance. » Dans cet effort miraculeux, les cinq doigts du personnage ont marqué leur empreinte (1) dans la pierre, autour de la paume de sa main. C'est là une explication qui n'explique rien, ou plu-

(1) Les empreintes simulées, et notamment les empreintes de doigts, sont, chose fréquente dans l'antiquité anté-romaine; j'en traite dans *Les Vosges avant l'Histoire.* (Deux volumes grand in-4° raisin et planches, publiés en 1875, édités par l'auteur, imprimés par Mme Bader, à Mulhouse). La main divine ou sacrée a joué un grand rôle dans les anciens cultes rhénans, comme on peut s'en convaincre par un simple coup d'œil sur plusieurs bas-reliefs en terre cuite, trouvés à Rheinzabern, et sur lesquels les mains sont relativement colossales.

Dans les Vosges même il existe deux exemples de ce symbole. M. Léon Gautier, conseiller général, possède un fragment de pierre sculptée trouvée à Pierrefitte, et figurant une main colossale tenant assis un enfant de proportion tout à fait minuscule dont il ne reste plus que la partie moyenne du corps. — De même encore près de Châtenois, dans la petite caverne de Saint-Amon, une main colossale légendaire a été taillée en creux sur la paroi verticale, au fond de la grotte.



Digitized by Google

tôt un témoignage éloquent de l'antiquité et du changement de destination de la pierre, qui n'a pas toujours servi à un simple abornement forestier.

Si maintenant on examine de très près le monument, on peut se rendre compte de l'évidence de son origine comme pierre à sacrifices gauloise. J'admets que les trois petites cavités du fût paraissent à la rigueur être l'œuvre des agents atmosphériques sur la surface d'un grès bigarré d'une nature assez résistante; j'admets encore, pour être très difficile, que la croix qui les côtoie, soit une simple marque forestière d'abornement, il n'en reste pas moins acquis à l'évidence que nous avons affaire à une pierre de forme phallique, entaillée à son sommet de cavités régulièrement disposées, et dont la principale au moins, a dû avoir un objet important. En outre, le bloc a été taillé sur les mesures exactes du pied gaulois, qui avait $0^{m}324$. En effet, il a de hauteur totale $1^{m}29$, c'est-à-dire 4 pieds gaulois. La circonférence du fût varie de $0^{m}92$ à $0^{m}98$, elle est donc de 3 pieds gaulois. Le bourrelet a $0^{m}15$ de hauteur, et a dû diminuer de près d'un centimètre par l'érosion combinée du temps et des usages expiatoires. Il a donc dû avoir un demi-pied de hauteur.

En observant très attentivement le bourrelet supérieur, on remarque facilement que, s'il n'existe plus sur tout le contour du fût, c'est pour avoir été ébréché par accident, de façon qu'une tranche s'en est détachée dans la direction tracée par le lissage. Puis on a arrondi la cassure par quelques coups de ciseau dont on voit nettement la trace, quoiqu'elle soit très ancienne. Si maintenant j'osais passer de la simple description à l'hypothèse, il ne serait pas impossible que la figure décrite par le sommet du monument eût dû symboliser le soleil comme un cercle, gravé avec son centre sur une des roches les plus élevées des Vosges, et que j'ai dessinée dans *Les Vosges avant l'Histoire.*

Digitized by Google

Il ne serait pas inadmissible aussi que les cinq petites cupules du sommet eussent dû représenter les cinq phases de la lune, que les Gaulois admettaient dans leur culte. On n'ignore pas que la plupart des peuples anciens adoraient le soleil et la lune. J'ai moi-même reproduit dans l'ouvrage précité un rocher sculpté sur une paroi, en forme de figure de femme, et sur lequel j'ai lu le nom d'Isis, rocher qui se voit dans les forêts supérieures de Niederbronn (1). Quant à l'adoration du soleil par les anciennes populations de notre contrée vosgienne, elle est démontrée à l'évidence par l'existence au Musée d'Épinal d'une pierre sculptée en forme de bas-relief. Cette pierre représente une tête d'homme radiée de 12 rayons et appuyée sur un cône (2).

Si l'autel gaulois de Bousemont est jusqu'ici unique de son espèce pour sa conformation spéciale, il n'en est pas moins vrai qu'il a des analogies remarquables avec quelques autres monuments. Ainsi on a trouvé récemment en Champagne une pierre de forme phallique qui donnait encore lieu, jusqu'à ces derniers temps, à des pratiques superstitieuses, rappelant le culte des divinités génératrices. Henri Martin a retrouvé en Bretagne des usages analogues, et, jusqu'en 1789, le culte phallique est resté en honneur à Rouen. Le 1er Mai, il s'y célébrait une fête dans laquelle l'antique emblême, fondu en verre, était porté par les dames, suspendu en pendeloque sur leur poitrine.

(1) J'ajouterai que les applications des symboles du croissant et du nombre cinq des phases de la lune sont très fréquentes sur les monnaies gauloises. De même les peuples orientaux ont toujours vu une étroite analogie entre l'idée de la main, organe intelligent, et celle de la lune, les cinq doigts et les cinq phases, et aujourd'hui encore les Arabes portent l'imsge d'une main levée sur leurs turbans.

(2) J'ai reproduit aussi dans mon livre précité une image gallo-romaine du soleil, existant à Liepvre (elle est encastrée au sommet de l'abside de l'église), et une autre trouvée au Sonnenberg (mont du soleil). Je conserve le dessin d'une troisième qui est encastrée dans un mur à Ribeauvillé. Au XIIIe siècle même, le soleil et la lune ont été représentés dans une ogive à la paroi orientale de l'église d'Épinal.

Digitized by Google

Sans sortir de notre région, nous trouvons des traces certaines du culte phallique. Ainsi, près de Saverne, une roche de grès, creusée en caverne, est décorée du nom de chapelle de Saint-Vit. Ce saint, qu'on y honore encore, passait pour y guérir des convulsions, de la *danse de Saint-Guy,* qu'on appelait dans le pays la *danse de Saint-Vit.* En 1417, 1418 et 1518, on lui amena des milliers de malades à guérir. « De nos jours, il y a encore des pèlerins qui s'y di-« rigent, surtout des femmes affligées de maladies hystéri-« ques, qui espèrent y chercher la guérison en déposant « sur l'autel ou aux environs des crapauds en fer (1). » Plusieurs de ces crapauds se voient au Musée de Colmar. Un autre souvenir qui confond le culte phallique et celui de Saint-Vit se retrouve dans une courte prière allemande que les villageoises de plusieurs de nos vallons vosgiens font réciter à leurs petits enfants, quand ils sont sujets à des pertes nocturnes. Il n'est pas impossible que saint Alophe, ayant Phalo pour anagramme, ce saint dont la pierre à empreinte si connue rappelle diverses dépressions de ce genre, et dont les pèlerins râclaient la statue, comme ailleurs, d'autres pierres phalliques, eût donné lieu à un culte semblable.

Mais le rapprochement le plus remarquable de la pierre Saint-Bozon avec un autre monument, est celui qu'elle offre avec un petit menhir carré que j'ai décrit dans *Les Vosges avant l'Histoire,* après le célèbre archéologue suédois Nilsson. Il considère ce bloc, qui est de granit, comme une pierre à sacrifices ayant dû servir au culte de Baal. Voici ce qu'il en dit :

« La pierre est en forme de pieu, plate en dessus, garnie « de cinq cavités, haute de trois pieds et demi, et forme « un carré de 12 à 14 pouces. Elle se trouve, d'après l'in-

(1) Voir *Saverne et ses environs,* par J. Klein.

Digitized by Google

« dication de Saene, à environ un mille de Skara,... dans « un fossé, et est de granit noir. Il ne paraît pas qu'elle « ait servi en aucune façon au culte catholique; d'après la « tradition populaire, elle a été lancée là par une main de « géant, d'où les cinq empreintes de doigts... Il est cer- « tain, ajoute Nilsson, que cette tradition, comme bien « d'autres, nous reporte au paganisme, et que cette pierre « en forme de pieu a été une vraie pierre à sacrifices, ayant « appartenu vraisemblablement au culte de Baal. »

Si les appréciations des deux archéologues suédois semblent rationnelles, elles paraissent, à meilleur droit encore, applicables à la pierre Saint-Bozon, plus caractérisée et plus complète que celle de Skara.

J'ai retrouvé et publié dans les *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges,* année 1882, page 86, une charte d'abbesse de Remiremont au prévôt de Derbamont, en date du 16 Février 1481, attestant qu'à cette époque la pierre Saint-Bozon était un point de ralliement en cas de chasse, etc., et ordonnant en cas de guerre au dit prévôt de réunir le ban et l'arrière-ban avec les bannières pour de là partir en guerre.

Le caractère primitif du monument a été reconnu par le Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, où un moulage est exposé sous le N° 24700 du catalogue.

Aujourd'hui, grâce au zèle de l'administration communale et forestière, ce curieux monument est conservé à notre Musée départemental, selon le vœu de la Société d'Émulation.

F. VOULOT.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# LE SAINT HUBERT D'AUTREY

## I

Avant Pasteur, la médecine était impuissante devant la rage; aussi l'imagination populaire attribua-t-elle à ce terrible mal une origine mystérieuse (si elle n'était pas le fait du diable), il en résulta que ce fut *au surnaturel* que l'on s'adressa jusqu'à ces dernières années pour en obtenir la guérison. Le *grand guérisseur* fut *saint Hubert :* je n'ai pas à conter ici l'histoire — le mythe — du « grand thaumaturge de l'Ardenne; » ce qui est certain, c'est que la superstition populaire met saint Hubert au lieu et place des divinités païennes de la grande forêt d'Ardennes.

Voici *la méthode opératoire* employée à saint Hubert d'Ardennes pour *guérir* la rage : il fallait — condition obligatoire — être en état de grâce; après des prières, le patient s'asseyait sur un fauteuil, la tête renversée en arrière; le moine (1), avec un canif, pratiquait au front une incision perpendiculaire de deux centimètres environ, puis soulevant les deux bords de la plaie, y introduisait une petite parcelle d'un filament de *la sainte étole;* ensuite on entourait la tête de l'opéré d'un bandeau noir qui devait rester en place pendant neuf jours.

Le remède était une parcelle de la sainte étole; ici une question : pourquoi employer *l'étole* et non *la relique?*

(1) Aujourd'hui c'est un prêtre. Le couvent n'existe plus.

Digitized by Google

On sait que pour *guérir un possédé*, c'est *l'étole* mise au cou du patient qui chasse de son corps le diable qui s'y est logé, celui-ci ne pouvant subir le contact d'un objet *aussi béni* que l'est *l'étole. L'enragé,* dans l'imagination populaire était confondu avec *le possédé, le démoniaque;* aussi au Saint-Hubert d'Ardennes, comme à celui d'Autrey, on *guérissait* enragés et fous; on fit mieux : on *traita* de cette façon les hérétiques.

L'étole de Saint-Hubert avait une origine divine et avait été donnée au saint par la Vierge.

*Le taillé* devait suivre une série de recommandations sur sa nourriture, ses boissons, qu'il serait trop long de reproduire; j'en relève une : il était interdit de se peigner les cheveux pendant quarante jours.

*Le répit* était à Saint-Hubert d'Ardennes, une autre forme de traitement; on l'employait pour les personnes qui n'avaient pas été *mordues à sang,* dont la morsure n'avait pas pénétré dans les chairs, ni produit de contusions. Pour l'enfant, *mordu à sang* ou non, on n'employait que *le répit.*

Ce mot dispense de toute explication : le prêtre touchait le front du malade avec un reliquaire contenant un fragment de l'étole. On donnait le répit à vie, à terme... etc.

A la Révolution, au moment de l'annexion de la Belgique, le monastère de Saint-Hubert fut vendu, l'étole, sauvée et cachée, fut replacée en 1806 dans l'église abbatiale, seule conservée, et depuis cette date on recommença *les tailles :* du 12 Octobre 1806 au 1er Janvier 1835, on *tailla* 4.800 personnes. Depuis 1835, la moyenne de ces tailles est de 130 à 140 par année. Il en est qui, après avoir suivi le traitement de Pasteur, s'en viennent se faire *tailler* à Saint-Hubert (1).

(1) Je ne voudrais pas que l'on me supposât la moindre pensée ironique en constatant ce fait. Je trouve tout naturel qu'une personne mordue par un chien

Digitized by Google

On remarquera que les reliques, c'est-à-dire le corps ou les restes, ne jouent aucun rôle dans ce *traitement*. C'est *l'étole* seule qui fait le miracle, par cette raison péremptoire que *les reliques de saint Hubert* d'Ardennes n'existent plus. On raconte qu'en 1568, les Huguenots pillèrent et brûlèrent le monastère; on cacha au plus vite et si bien les reliques que, depuis, il a été impossible de les retrouver ! Depuis trois siècles on les cherche; on organisa un *appel à la prière* pour les retrouver, et le Pape Pie IX accorda la bénédiction apostolique à toute personne priant pour découvrir cette cachette, « qui est jusqu'ici le secret de Dieu. »

En attendant, il n'y a plus de reliques de saint Hubert d'Ardennes.

## II

*Autrey,* à 7 kilomètres Sud-Est de Rambervillers, sur la Mortagne, à l'issue de cette rivière de la montagne, était un monastère de Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il fut fondé vers 1144 par l'évêque de Metz, Étienne de Bar.

Ce couvent possédait *une phalange* d'un doigt de saint Hubert. Certains auteurs, comme *Ruyr,* se sont demandé

enragé, cherche non seulement un moyen de guérir, mais aussi de *se rassurer.* Il y a vingt-cinq années, un ami mordu par un chien que l'on *supposa enragé,* vivait dans des transes que tous comprendront, je lui donnai le conseil d'aller à Saint-Hubert, il y fut et revint *rassuré.*

On raconte à Saint-Hubert que le *fils de Calvin,* mordu par un chien enragé, fut *envoyé par son père* à Saint-Hubert; il dut abjurer les idées religieuses paternelles, puis fut taillé et ne devint pas enragé. (*Annales de l'abbaye de Saint-Hubert*).

Pour tout ce qui concerne *Saint-Hubert d'Ardennes,* je conseille de lire le remarquable travail de M. Henri GAIDOZ : *la Rage et Saint-Hubert.* (A. Picard, éditeur, in-8°, 224 pages).

Digitized by Google

comment Autrey avait « un article » du corps de saint Hubert; car, ajoute cet écrivain, « les révérends abbez d'Anday (Saint-Hubert) estans fort jaloux de conserver tout le reste de ce précieux corps entier. » On supposa qu'Autrey avait dû recevoir des évêques de Metz la précieuse relique. La vérité est qu'on ne l'a jamais su, ce qui permit de mettre en doute son authenticité et ce que ne manquèrent pas de faire les moines de Saint-Hubert en Ardennes. Les papes pourtant protégèrent le Saint-Hubert d'Autrey; nous voyons, en 1483, Sixte IV accorder à perpétuité cent jours d'indulgences à quiconque irait en pèlerinage au Saint-Hubert d'Autrey et ferait un don à son église.

Tous les ans, on faisait voyager la sainte relique, et avec l'autorisation des évêques, on visitait les populations des diocèses de Bâle, Strasbourg, Constance. Il faut croire que ces exhibitions étaient lucratives, puisque l'abbaye d'Autrey avait dans chaque paroisse un représentant qui recevait les offrandes pour les remettre aux religieux, lors de leur arrivée avec la relique.

Saint-Hubert d'Ardennes voulut s'opposer à ces quêtes et les garder pour lui; il contesta l'authenticité de la relique d'Autrey et porta l'affaire devant l'évêque de Bâle (1491); les moines affirmaient l'intégrité entière du corps du saint : lors de son transfert en leur abbaye en 825, un procès-verbal en avait constaté la vérité; depuis 825, ajoutaient-ils, on *n'avait pas ouvert* la châsse renfermant le corps de saint Hubert. A cela, Autrey répondait : qui vous empêche d'ouvrir cette châsse et de faire constater qu'il ne manque rien du corps de saint Hubert? Les moines de Saint-Hubert s'y refusaient.

L'évêque de Bâle (1495) donna gain de cause à Autrey. Alors les moines de Saint-Hubert s'adressèrent à l'évêque de Toul qui, en 1503, arriva à une transaction : on par-

Digitized by Google

tagea les régions à parcourir, Autrey eut les évêchés de Bâle, Strasbourg et le Val de Saint-Dié; de plus, Saint-Hubert devait lui payer tous les ans 700 florins.

Dès 1505, les religieux de Saint-Hubert se refusèrent à payer les 700 florins, il s'ensuivit un nouveau procès, porté cette fois devant le pape Léon X, qui réduisit la redevance à 140 livres (1513). Cela ne faisait pas l'affaire du monastère de Saint-Hubert, qui intrigua si bien auprès de Léon X, que celui-ci, par une bulle du 4 Septembre 1515, déclarait qu'il résulte d'une pétition adressée au Saint-Siège par l'abbé et les religieux d'Andaye (Anday), que le corps de saint Hubert entier et exempt de corruption, est conservé dans l'église de ce monastère... le pape défend, sous peine d'excommunication, à tout monastère, à toute église, chapelle... etc., de dire qu'ils en possèdent une partie quelconque. De plus, il fut interdit aux chanoines d'Autrey de faire des quêtes dans les évêchés désignés par la transaction de 1503. C'était enlever tout prestige à la relique d'Autrey; aussi les chanoines protestèrent vivement devant le pape et demandèrent l'ouverture de la châsse de Saint-Hubert; ce que les moines de cette abbaye refusèrent. Bref, en 1521, un légat du pape venu dans le pays, régla définitivement le procès : Autrey eut le droit de quêter dans les évêchés de Bâle, Constance, Strasbourg et le Val de Galilée (Saint-Dié); la redevance à son profit, de 140 francs, fut rétablie. Les choses restèrent ainsi jusqu'à la Révolution.

Mais la Réforme réduisit considérablement le produit de ces quêtes, le luthérianisme s'étant rapidement répandu dans ces trois évêchés; il fallut même y renoncer et se réduire au Val de Saint-Dié et région avoisinant Autrey.

Digitized by Google

## III

Dans l'église Notre-Dame d'Autrey que l'on appelait plus souvent *Saint-Hubert d'Autrey,* se voyait une chapelle consacrée au saint. Là se trouvait la relique « enchâssée dans un bras d'argent, après lequel pendait, par une chaînette d'argent, un cor de chasse argenté (1). » Le saint était représenté par une statue de bois argenté, la mitre, ornée de quelques pierreries, en tête.

C'est là que devaient se présenter les malheureux mordus par des chiens ou des loups enragés : bien entendu ils devaient être en état de grâce; le prêtre à genoux avec lui commençait par dire, au pied de l'autel, une prière à la Vierge, puis au saint; ensuite il se relevait, prenait *l'étole* qu'il plaçait sur la tête du pèlerin, celui-ci tenant un cierge allumé; lui jetait de l'eau bénite avec les prières ordinaires; le consolait, excitait sa confiance en lui faisant le récit des guérisons opérées tous les jours par le saint, et finalement il lui présentait à baiser la châsse contenant la relique.

On conviendra que cette manière de faire était des plus intelligentes; l'imagination du malheureux qui craignait la rage, étant frappée et *rassurée,* c'était là l'essentiel et la seule chose à faire quand on n'avait pu cautériser de suite la morsure.

Le prêtre, tout terminé, remettait au pèlerin *une ordonnance* contenant des prescriptions que l'on devait suivre pendant quarante jours : 1° Ne coucher, pendant ce temps,

(1) Dr Deguerre, *Notice sur l'abbaye d'Autrey.*

Digitized by Google

dans aucun lieu où il y ait des chèvres; ne manger ni lait, ni fromage de chèvres.

Ruyr, qui commente ces prescriptions, fait observer que « souvent ces bestes (chèvres) patissent de l'épilepsie excitée par leur chair, d'une faculté occulte et substantielle... oultre qu'elles exhalent une odeur désagréable qui vient facilement à offenser le cerveau débile et déjà troublé... »

2° Ne goûter ni fruits, ni herbes, ni jus, ni sauces, ni aucunes choses aigres ou acides, comme serait le verjus, vin aigre et autres choses pareilles.

« Ces aigreurs, apretéz et odeurs fortes, dit Ruyr, sont ennemies des nerfs : or *les forcenez ou enclins à la rage* sont facilement esmus, et en convulsions ou rétraction des tendons ou aultres nerfs; joinct que l'usage de ces choses prohibées induct et augmente fort l'humeur mélancholique. »

3° Ne pas manger de fruits, comme poires, pommes, noix ou noisettes; « car ces fruits envoyés à l'estomach débile et corrompu, se tournent bientôt en bile verde (verte), laquelle ne profitant à personne, est grandement nuisible à ceux qui se trouvent enclins à la rage... » (Ruyr).

On le voit, à Autrey on ne taillait pas et il n'est pas question de répit. Pourtant on employait *l'étole;* mais elle n'avait aucune origine merveilleuse et n'était pas un don de la Vierge comme celle de Saint-Hubert d'Ardennes : c'était une étole comme il y en a partout.

A Autrey, c'était la relique qui guérissait; pas d'opération, de *taille* comme à Saint-Hubert d'Ardennes, c'était le miracle pur et simple.

Du reste, à Saint-Hubert d'Ardennes, on procédait ainsi à l'origine; mais il est probable qu'après la perte des reliques du saint, on imagina la taille, la parcelle de l'étole; procédés bien faits pour frapper le pèlerin.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, dès le XVIe siècle, les procédés étaient tous différents. Les quarante jours du régime expirés, c'est-à-dire le temps que l'on considère comme la période d'incubation de la rage, le malade revenait — s'il ne le pouvait, il envoyait quelqu'un à sa place — avec écharpe et bourdon et une livre de cire, que l'on offrait sur l'autel du saint, en rendant grâces à Dieu et au saint, fort dévotement, et... il était aussi recommandé de ne pas oublier, tous les ans, d'envoyer des offrandes.

L'enragé étant considéré, dans l'imagination populaire, comme *un possédé,* on amenait aux deux Saint-Hubert des possédés et démoniaques; on finit même par y conduire toute espèce de fous. Pendant neuf jours, un prêtre disait la messe pour le malheureux, puis l'exorcisait pendant un quart d'heure. Le cas étant grave, on le plongeait dans une cuve d'eau bénite et froide; parfois on le fouettait pour le contraindre à renier le diable; on lui faisait aussi manger du pain bénit.

Généralement, disent les chroniques, la guérison était obtenue dans les neuf jours, il en fut cependant qui demandèrent cinq à six semaines.

## IV

Non seulement on allait à Autrey pour se guérir de la rage, mais on y allait aussi pour *s'en préserver :* Un habitant des environs se place, sa vie durant, *sous la sauvegarde de saint Hubert,* moyennant une redevance annuelle de 10 sols. Une autre fois, celle-ci est, pour l'homme et sa femme, de 9 sols... etc...

Il y avait une confrérie de saint Hubert à Autrey; on

Digitized by Google

donnait, par village, à un membre de celle-ci, des clefs ou cornets bénits pour marquer les animaux que l'on plaçait également sous la protection du saint; on *assurait* pour *douze années,* par exemple, ses bœufs et vaches, contre la rage ou autres maladies, moyennant une somme variant selon la situation personnelle de *l'assuré;* d'autres fois, on payait au couvent une redevance, *comprenant gens et animaux.* Tous les animaux ainsi « sauvegardés » étaient marqués par la « clef de saint Hubert, » rougie au feu. Le propriétaire des bestiaux devait se faire inscrire de la Confrérie. Lorsqu'on *assurait* aussi les animaux, on les assurait, selon l'expression consacrée, *contre les dents* (contre les douleurs, rage du bétail, rage des dents).

Si un loup ou un chien enragé avait mordu d'autres animaux, on courait bien vite à Autrey : « Encore payé à Madame Clicquot pour un *foural d'avoine qui fut bénie à Autrey et donnée aux porcs* de la ville, de peur du danger d'un chien enragé qui avoit esté au troupeau... » (1581 — *Rambervillers*).

A cette époque, le loup pullulait et les accidents de rage devaient être fréquents.

Lorsqu'un animal était mordu, on l'amenait à Autrey, le maître faisait les dévotions et oblations dans la chapelle de saint Hubert, puis on marquait l'animal du « fer chaud de saint Hubert, fait en forme de cornet ou crosse; » en même temps on faisait bénir des aliments destinés à l'animal.

Jusqu'au XVIII^e siècle, la foule accourait à Autrey, le 3 Novembre, jour du grand pèlerinage, « ny les boulengers, ny les vendeurs de vin ne peuvent y conduire assez de vivres tant soient-ils curieux de débiter et proficter; » ceci était écrit au commencement du XVII^e siècle par Ruyr.

Il y eut des pèlerinages où l'on débita jusqu'à « trente

Digitized by Google

et quarante charrettes bondées de vivres et plus de cent mesures de vins.

Le 3 Novembre n'était pas le seul jour de pèlerinage, on y venait aussi à l'Ascension et au lundi de Pentecôte.

Je dois dire que plus tard ces réunions dégénérèrent, et après la Révolution, quoiqu'il n'y eût plus de relique ni de chapelle de saint Hubert à Autrey, on continua à y venir le lundi de Pentecôte en parties de plaisir. Ces choses furent poussées jusqu'à l'abus, et sous la Restauration, on interdit ces « pèlerinages » bachiques.

Au XVIIIe siècle, commença la décadence, et par le fait des chanoines, ennuyés de se déranger à chaque instant pour les pèlerins qui, en outre des jours de pèlerinage, venaient constamment à Autrey : ils n'allaient même plus à l'église, et, moyennant finance, *vendaient au mordu, l'ordonnance !* Quant aux fous, qui exigeaient *des soins* bien plus longs, ils se refusaient à les *soigner*.

Le scandale fut grand, les plaintes nombreuses, le général de l'Ordre intervint, et une ordonnance rétablit l'ancienne manière de faire. On revint, mais moins nombreux; on allait surtout à Saint-Hubert d'Ardennes.

Cependant quelques chiffres nous montrent combien étaient encore nombreuses les personnes qui venaient chercher guérison contre la rage, et surtout combien, aux siècles antérieurs; quelle *clientèle* nombreuse avait le saint Hubert d'Autrey. De 1728 à 1748, on *soigna 1750 personnes*, soit une moyenne annuelle de 87; de 1785 à 1788, il en vint *347*, ou *115* par an; nous avons vu que la moyenne du saint Hubert d'Ardenne était de 130 à 140.

Digitized by Google

## V

Il va sans dire que saint Hubert d'Autrey faisait des miracles aussi bien que son concurrent de l'Ardenne. Qu'il s'agisse de saint Hubert d'Ardenne ou de saint Hubert d'Autrey, ce sont exactement les mêmes : ils démontrent que seuls ils guérissent ceux qui s'adressent au saint; les autres sont fatalement voués à la mort.

« Environ l'an 1603, un homme de Rambervillers et un autre d'un village voisin furent mordus d'un loup enragé; on leur donne advis de recourir à saint Hubert d'Autrey, fort peu distant. L'ung y fust et *se porta bien;* l'autre ne sentant point de douleur estima n'estre besoing de se peiner pour accomplir le pèlerinage. *Arrivant le jour quarantième il tomba de rage et mourut.....* »

Ruyr, à qui j'emprunte ces récits, en cite un autre qui montre la nécessité de ne *pas manquer à l'ordonnance,* de la suivre entièrement. « Une fille résidente non plus loing que de trois lieues d'Aultrey estant mordue d'un chien enragé, fait voirement le pèlerinage à Sainct Hubert de ce dict lieu, emporte quant et soy la prescription des abstinences indictes et recommandées ordinairement et sérieusement à semblables occasions avec intention de les observer, *comme elle fist jusqu'au trente neuvième jour,* que sa mère l'ayant menée à quelque festin, elle s'excusa de manger des viandes prohibées; mais de malheur, sur l'induction de sa mère qui la provocquoit de n'en faire abstinence, elle se laisse *persuader de prendre de la viande qui luy cousta la vie; car, au lendemain, elle mourust de rage.....* »



Digitized by Google

Les moines d'Autrey ne manquaient aucune occasion de se placer eux-mêmes sous la protection de saint Hubert et de faire voir combien était terrible la colère du saint lorsque l'on touchait à l'un d'eux. Au XIIIe siècle, l'abbé d'Autrey était en chasse à la poursuite d'un sanglier « avec trombes et chiens. » Dans l'ardeur de la poursuite, il sortit du bois de son couvent, et au moment où il tuait la bête de son épieu, il se trouvait dans la forêt de Sainte-Hélène, dépendant de l'abbesse d'Épinal. Le maire de ce village, attiré par le bruit de la chasse, accourut et tenta de s'opposer à l'enlèvement de l'animal : « Je mets la main de la part de Mgr le duc, dit-il,... » et moi, réplique le moine : « *au nom de Mgr St Hubert...* » A ces mots, le malheureux tombe soudain... enragé et meurt ! On pouvait voir cette scène sur les vitraux primitifs de l'église abbatiale d'Autrey.

Ce que l'on ne connaît pas, naturellement, ce sont les insuccès; on les expliquait du reste de façon des plus simples : ou le patient, comme la jeune fille citée plus haut, n'avait pas suivi exactement les prescriptions recommandées, en mangeant de la viande prohibée le trente-neuvième jour... ou il n'était pas en état de grâce..., etc.

Cette façon d'expliquer, me rappelle *le dévidoir* de la chapelle du Lac-Longemer, qui guérit la colique, *en le tournant du bon côté :* si la colique disparaît, c'est qu'on l'a tourné du bon côté; si elle persiste, c'est qu'on l'avait tourné du mauvais.

Certes, pour les mordus authentiques, l'abbaye pouvait inscrire nombre de succès; puisque nous savons que la moitié au moins des morsures de chiens enragés n'ont aucune suite, et pour ceux-là *le traitement* de saint Hubert avait le mérite de rassurer ces esprits si superstitieux.

Quant aux autres, hélas ! c'est le cas de répéter avec

Digitized by Google

Cicéron, la réponse qu'il met dans la bouche de *Diagore l'athée :* on lui montrait les tableaux de reconnaissance aux dieux de malheureux sauvés de naufrages : « Je vois les sauvés, mais ceux qui ont fait naufrage, les a-t-on peints ? »

## VI

Nous arrivons à la Révolution : il ne restait plus à Autrey que sept chanoines, qui tous se soumirent à la loi et rentrèrent dans la vie commune; leur prieur même se maria avec une jeune fille de seize ans.

Devenu bien national, l'État entra en possession du monastère le 15 Décembre 1790, inventaire fait et les scellés apposés; dès ce jour l'église fut fermée.

L'émotion publique fut grande; qu'allait devenir la célèbre relique? Les communautés voisines, Housseras, Sainte-Hélène demandèrent, par voie de pétition, que le saint fût placé en leurs églises.

Autrey n'était pas une paroisse : relevant nominalement de celle de Housseras, le service religieux lui était assuré par le couvent; il demanda à son tour qu'on lui laissât l'église et la relique; son but était d'être érigé en paroisse.

Le Comité du district de Rambervillers, à qui toutes ces pétitions furent remises, répondit que nulle décision ne pouvait être prise, tant qu'une loi n'aurait pas délimité les nouvelles paroisses (Avril 1791).

Alors, Autrey reconnaissant l'impossibilité de devenir paroisse et d'empêcher la vente de l'église, se joignit à Housseras pour qu'on remît à celle-ci « le reliquaire du vénérable saint Hubert qui de tout temps a toujours été honoré dans la dite église d'Autrey. » (4 Juin 1791.)

Digitized by Google

Le 8 Juin avait lieu la vente : église, maison canoniale, etc., furent adjugées à M. Colombier, maître de forges à Rambervillers.

A ce moment, les habitants de Rambervillers, à leur tour, demandèrent la relique pour eux !

« Depuis longtemps, le vœu commun de cette ville est de posséder le précieux dépôt des reliques de saint Hubert; Autrey n'est qu'un petit village, l'église est abolie, vient d'être vendue..... Nous demandons d'enlever ces reliques et de les transporter solennellement à la paroisse de Rambervillers, où elles resteront à la vénération de tous les fidèles. » (11 Juin 1791.)

Le district de Rambervillers accueillit cette demande et rejeta toutes les autres.

Mais l'acquéreur de l'église intervint à son tour et réclama la propriété de la relique : « Il prend, disait-il, le parti de conserver précieusement la chapelle où reposent depuis les premiers instants les précieux restes de saint Hubert..... Il ne faudrait pas que les étrangers venus de très loin aient la douleur de courir plus loin pour trouver du soulagement..... » (10 Juin 1791.)

Ainsi les paroisses de Housseras, Sainte-Hélène, Rambervillers, l'acquéreur du couvent se disputaient la relique !

Le Directoire de Rambervillers, tout en appuyant fortement la demande de la ville, dut, devant la demande de M. Colombier, en référer au Directoire départemental, à Épinal, il demandait en outre que l'évêque tranchât le différend.

Cet évêque était Maudru, évêque constitutionnel, qui avait promis son appui aux pétitionnaires de Rambervillers, parce que ceux de Sainte-Hélène, Housseras, étaient soutenus par l'ancien évêque, Mgr Chaumont de la Galaizière, l'évêque réfractaire.

Digitized by Google

On était en ce moment en pleine lutte religieuse provoquée par la Constitution civile du clergé; les esprits très surexcités étaient pour le transfert à Rambervillers ou à Housseras, selon que l'on soutenait l'ancien ou le nouvel évêque. Autrey fit signifier au Comité du district de Rambervillers, que les habitants s'opposeraient les armes à la main à l'enlèvement de saint Hubert !

Aussi, très ému, le Comité répondait : « Le Comité de Rambervillers ne peut ajouter foi à la rumeur publique qui annonce que la translation des reliques exciterait des troubles de la part de ceux qui seraient mécontents... il ne s'agit pas d'une affaire administrative, mais de dévotion, qui peut s'étendre bien au delà des limites du district... »

Le 30 Juin 1791, le Comité départemental refusant de soumettre le conflit à l'évêque, ainsi que le demandait Rambervillers, décida que : « l'Assemblée nationale n'ayant pas encore statué sur l'usage qui sera fait des reliques, châsses..., etc., des églises supprimées, arrête que les reliques d'Autrey resteront déposées en l'église d'Autrey... »

Autrey l'emportait !

## VII

Pendant un an les choses restèrent en l'état.

M. Colombier avait transformé les bâtiments du couvent *ainsi que l'église* en usine, et n'avait guère tenu sa promesse au Directoire départemental, « de conserver précieusement la chapelle où reposent depuis les premiers instants les précieuses reliques de saint Hubert... »

Les plaintes étaient générales, le 7 Juin 1792, une pétition fut adressée au directoire de Rambervillers :

Digitized by Google

« L'endroit où sont déposées les reliques dont s'agit, est *devenu une forge, au bout de laquelle reste un petit autel placé dans un coin où sont déposées les reliques*... On ne peut y aborder sans la permission du propriétaire de cette forge et sans la traverser... il n'est pas décent que les reliques de saint Hubert restent en l'église d'Autrey... » Les pétitionnaires concluaient en demandant leur transfert à Rambervillers.

Une délégation du Directoire se rendit sur place et constata la vérité des faits affirmés dans la pétition, et le 5 Juillet, celle-ci fut transmise — avec appui — aux autorités départementales.

Celles-ci, 3 Août 1792, déclarèrent « qu'il n'y a pas lieu de délibérer quant à présent, sauf à la commune de Rambervillers de solliciter près du Corps législatif une décision favorable. »

Cette fois, Rambervillers était bien définitivement débouté de ses prétentions et le triomphe d'Autrey complet.

Mais ce conflit qui durait depuis dix-huit mois, allait avoir un épilogue inattendu, presque tragique :

Au mois d'Octobre 1792, dans l'après-midi, les habitants d'Autrey profitant d'une belle journée, étaient tous aux champs, très occupés à leurs semailles — à « confier des semences au sein de la terre, » comme ils dirent dans leur protestation — lorsque débouchèrent brusquement par la forêt de Sainte-Hélène les grenadiers de la garde nationale de Rambervillers, ils étaient en grande tenue et armés; à leur tête se trouvait le curé de la ville, Augustin Drouel.

Sans perdre une minute, ils se précipitent sur l'église transformée en usine, la cernent, arrêtent le gendre du propriétaire, M. Sautre et exigent de lui la remise de la relique. Intimidé, M. Sautre n'osa refuser et remit au curé le précieux dépôt.

Digitized by Google

Ce fut l'affaire d'un instant, et les habitants étaient à peine avertis de cet enlèvement à main armée, que les conquérants étaient déjà loin vers Rambervillers.

Porté par le curé, saint Hubert fit une triomphale entrée en ville : escorté par toute la garde nationale, par la population entière venue au-devant de lui, il fut installé solennellement, au son des cloches et des musiques, clairons et tambours dans l'église.

Le lendemain, une grande messe en musique, où toute la ville assista, fut chantée en l'honneur de son installation à Rambervillers.

La colère des habitants d'Autrey fut grande; ils protestèrent énergiquement contre « la garde nationale de Rambervillers, qui était venue à main armée, voler leurs reliques... »

La réponse du Directoire de Rambervillers est un modèle du style de l'époque : « Les patriotes Grenadiers n'ont pas péché, et l'ignorance qu'il fallait une permission ne sera pas assez grave pour condamner une action belle dans son principe... Les Grenadiers montreront les premiers le chemin de l'honneur : leurs enfants combattent déjà pour la patrie, et quand ils ne seront plus, leurs pères entreront dans la carrière pour les remplacer en attendant que les plus jeunes atteignent l'âge et la force de les venger, ou de partager le cercueil de leurs frères et de leurs pères... » telle était l'entrée en matière; puis les administrateurs déclaraient ignorer la « démarche » des grenadiers. Du reste, ils étaient occupés, « non comme les habitants d'Autrey, à confier des semences à la terre, mais à moissonner celles de la liberté et de l'égalité, ils étaient à leurs fonctions, ils attendaient en permanence les heureuses nouvelles des victoires des armées françaises... » ils concluaient en disant : « Les reliques sont déposées à Rambervillers plus majestueusement qu'à Autrey... »

Digitized by Google

Elles y restèrent en effet : Autrey cessa de réclamer, on entrait en pleine Terreur, et ce n'était guère le moment de réclamer une... relique.

Hélas ! saint Hubert, porté triomphalement en l'église de Rambervillers, n'y séjourna pas longtemps. Le 8 Pluviôse an II (27 Janvier 1794), par arrêté du représentant Faure, tout ce qui rappelait le culte catholique fut démoli, enlevé, dispersé, ainsi que « d'autres drolleries de cette espèce... »

Saint Hubert pourtant fut sauvé de la destruction : caché pendant la période révolutionnaire, il rentra en l'église paroissiale au rétablissement du culte.

Il y est encore.

Naguère, de loin en loin, quelque bon campagnard mordu d'un chien enragé, s'en venait implorer guérison près de saint Hubert. Aujourd'hui — fort heureusement — il ne vient plus personne.

A. FOURNIER.

---

Digitized by Google

# JEAN PÈLERIN LE VIATEUR

## CHANOINE

## DE SAINT-DIÉ, DE NANCY & DE TOUL

### AUTEUR DE « LA PERSPECTIVE ARTISTIQUE » DE 1505

---

Le règne de René II en Lorraine, comme celui de Louis XI en France, fut une ère pacifique où les Lettres et les Arts se développèrent si vigoureusement qu'à aucune autre époque ils n'atteignirent un tel éclat dans le duché (1).

Une éclosion de savants et d'artistes surgit spontanément du sol lorrain, bouleversé par d'incessantes guerres, mais enfin pacifié, et cette floraison de talents divers a ouvert aux études modernes un champ si fécond, qu'après les savantes recherches et les abondantes moissons des érudits, il reste encore aux modestes chercheurs bien des épis à glaner.

Par les travaux de son célèbre *Gymnase Vosgien,* la plus ancienne des Académies, Saint-Dié prit une part très importante à cette renaissance de la fin du XVe siècle et sa *Société Philomatique Vosgienne,* par une sorte de piété filiale, a déjà consacré bien des pages à l'histoire de ce

(1) Nous avons relevé, aux archives de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, les mentions de plus de 150 artistes et ouvriers d'art, de 1478 à 1508.

Digitized by Google

Gymnase littéraire et scientifique. Mais parmi les savants chanoines qui l'illustrèrent, il en est un que jusqu'à présent nul auteur n'a rangé dans ce groupe d'érudits et qui mérite cependant une place honorable auprès de Vautrin Lud, l'initiateur de cette Académie et le plus artiste de tous ses membres; cet oublié, c'est Jean Pèlerin le Viateur (1).

Né en 1445, trois ans avant Lud, Pèlerin fut présenté comme chanoine de Saint-Dié, probablement la même année que Lud, en 1476, peu avant la bataille de Nancy. Il atteignit comme lui 79 ans, et mourut à Toul en 1524. Tous deux obtinrent leur prébende par la recommandation de René II, Lud étant son chapelain, et Pèlerin, son chambellan. Peut-être étaient-ils parents ou alliés, comme nous le verrons.

Tous deux avaient une imprimerie en leur demeure, et leurs œuvres comptent parmi les premières qui furent imprimées en Lorraine; la *Cosmographie* de Lud parut en 1507, la *Perspective* de Pèlerin en 1505; celle-ci est illustrée de nombreuses gravures dessinées par l'auteur, de même que Lud composa les plaisantes figures de la *Grammatica* de 1509.

Nous n'avons pu étudier cette *Perspective artistique,* si intéressante pour un décorateur de théâtre, sans désirer connaître la vie de son auteur et, à l'aide des quelques documents nouveaux que nous avons trouvés, quoique bien clairsemés, nous pouvons constater quel rôle intéressant avait joué Pèlerin parmi les lettrés de son temps :

En politique, secrétaire de Commynes, de Nicolas d'Anjou et de René II, panégyriste de Louis XI, licencié en droit;

(1) A part le P. Benoit, Dom Calmet et Beaupré, aucun écrivain lorrain ne s'est occupé de Jean Pèlerin. Mais en 1860, A. de Montaiglon lui a consacré une notice bibliographique, et B. Fillon, une étude sur son séjour en Anjou, ouvrages cités plus loin. La *Biographie universelle* de Michaud a oublié Pèlerin.

Digitized by Google

En religion, prieur, chapelain, chanoine de trois insignes églises, écolâtre, curé, commentateur du Livre de Job;

En sciences, auteur d'une géographie universelle, cartographe et perspecteur expert, importateur de la sériciculture;

En lettres, possédant le grec, l'hébreu, poète français et latin, auteur dramatique;

En art, dessinateur habile, ami des peintres, sculpteurs et architectes de son temps, amateur d'orfèvrerie artistique, de gravures, d'imprimerie, touriste passionné.

Une carrière aussi bien remplie mériterait d'être analysée par un écrivain de tatent, tandis que nous ne pouvons en donner qu'un médiocre aperçu, faible hommage d'un ouvrier d'art à la mémoire d'un vénérable artiste trop oublié, mais qui invitera quelqu'érudit, nous l'espérons, à une étude plus autorisée.

## I. CHANOINE DE SAINT-DIÉ

On ne sait presque rien du séjour de Pèlerin à Saint-Dié, car il ne nous est parvenu de cette église, aucun registre capitulaire antérieur à 1522, et à cette époque, Pèlerin était chanoine de Toul.

Quatre auteurs seulement ont parlé de Pèlerin, avant le commencement de ce siècle, et ils n'en ont dit que quelques mots.

En 1635, Mathurin Jousse, qui réédita à La Flèche la *Perspective* de notre chanoine (1), dit dans sa préface :

(1) *La perspective pratique de Viator, latine et française, revue, augmentée et réduite de grand en petit, par Mathurin Jousse, de La Flèche. A La Flèche, chez George Griveau, imprimeur ord. du Roy et du collège royal*, 1635. In 8° de 28 pag. — Jousse était un serrurier artiste et instruit.

Digitized by Google

« Quelques uns tiennent que l'auteur étoit ecclésiastique, voire évesque, homme docte et vertueux, tesmoin la préface et conclusion, et s'appeloit Viator ou Pèlerin. » Il le confond sans doute avec l'évêque de Toul, Antoine Pèlerin, qui régna de 1537 à 1541, et mourut chanoine d'Avignon, après s'être démis en faveur du cardinal Jean de Lorraine.

En 1707, le P. Benoit, dans son *Histoire de Toul* (1), consacre à Pèlerin quelques lignes que Dom Calmet reproduit, sans y rien ajouter, dans sa *Bibliothèque Lorraine,* en 1751. On y voit que le Viateur était déjà à Toul en 1512 et qu'il y mourut en 1524, d'après son épitaphe; mais il n'est pas fait allusion à son canonicat de Saint-Dié. Le seul auteur qui l'ait mentionné est le bibliophile Mercier, abbé de Saint-Léger, qui, dans sa *Notice sur Schott* (2), donne au Viateur le titre de chanoine de Saint-Dié. Il serait intéressant de savoir où Mercier a puisé ce détail dont il n'indique pas la source, car il n'existe plus aujourd'hui, à notre connaissance, qu'un seul document de l'époque de Pèlerin où il soit nettement désigné comme chanoine de Saint-Dié, et encore ce texte est-il inédit.

Aussi Anatole de Montaiglon, dans sa notice plutôt bibliographique sur Pèlerin (3), affirme-t-il, en 1860, que Mercier « s'est trompé en disant que Pèlerin était chanoine de Saint-Dié, ce qui se rapporterait à la collégiale de la ville de Saint-Dié, Vosges. C'est de la cathédrale de Toul que Pèlerin était chanoine et elle était consacrée à Notre-Dame et à saint Étienne. » Or c'est Mercier qui avait rai-

(1) Pages 605-606.

(2) *Notice raisonnée des ouvrages de Gaspard Schott, jésuite.* Paris, Lagrange, 1785, in-8°, page 8, note A.

(3) *Notice historique et bibliographique sur Jean Pèlerin, dit le Viateur, chanoine de Toul, et sur son livre « de Artificiali perspectiva. »* Paris, Tross, 1860, grand in-12 et in-fol., avec 2 planches. L'ouvrage est dédié au bibliographe lorrain Beaupré, qui lui a fourni une bonne partie des documents.

Digitized by Google

son, comme le prouve le passage suivant du registre G. 122 des Archives de Meurthe-et-Moselle, qui contient les procès-verbaux des délibérations capitulaires de l'église de Saint-Dié, depuis 1522 jusqu'en 1547. On y lit à la date du 14 Janvier 1523, c'est-à-dire 1524, nouveau style, l'année ne commençant alors qu'au 25 Mars :

L'an dessus dit, le xiiij^e jour de janvier, vénérable seigneur Maistre Jehan Pèlerin, chanoine de Toul, *jadis chanoine de céans,* envoya à Messeigneurs les Vénérables une paix d'argent (1) où il y avait en haut une ymaige de Véroinique insculptée bien prouprement et enchassée en ladite paix, en don et confortation et signe d'ung fraternel amour singulier qu'il eut à l'église de céans, avec aultres pierreries que auparavant avoit déja donné, que sont ostées, puis mises en la croix d'argent aportée de Paris et au bras du benoist et bienheureux Sainct Diey, lequel ledict bienfaiteur veuille avoir en protection et saincte garde.

Ce document qui date de dix-sept jours avant la mort de Pèlerin et qui reproduit probablement un passage de son testament, ne saurait laisser de doutes sur son canonicat de Saint-Dié et sur sa résidence en cette église pour laquelle il témoigne d'un « fraternel amour singulier, » manifesté par d'aussi riches présents.

Mais à quelle époque remonte ce canonicat ? Un document cité par Riguet, dans ses *Mémoires* (2), nous montre Pèlerin assistant, le 21 Juillet 1476, en l'église canoniale de Saint-Dié, au serment du duc René II :

... retournant des pays d'Allemagne et confins du pays de Savoie, après certaine et triomphale victoire que nouvellement, moyennant l'aide de Dieu et de ses benoists saints, il, en sa propre personne avec ses alliez, avoit obtenu à l'encontre de ses ennemis

(1) Sorte de patène que l'on donnait à baiser dans le chœur, à l'offrande.

(2) *Mémoires historiques et chronologiques pour l'antique église de Saint-Diez en Lorraine.* Mss. de la Bibl. mun. de Saint-Dié et copie à celle de Nancy, tome II, page 285.

Digitized by Google

capitals, espécialement du duc Charles de Bourgongne et de ses adhérans, lesquels en grand nombre étaient morts et déconfits en bataille devant la ville de Morat et lieux adjacens de la diocèse de Lausanne...

René, agenouillé devant le maître-autel, jure de conserver et défendre les droits et privilèges du Chapitre. Le texte donne les noms de tous les chevaliers et capitaines qui entouraient le duc à cette cérémonie, puis ceux des notables du pays :

... Nobles seigneurs et honorables personnes : *Jean Pellegrin, chambellain du dessus dit Monseigneur le Duc ;* Houin Belhoste, lieutenant de bailli à Bruyères ; Jean Dainvau, lieutenant de bailli à Sainct-Diez ; Jean Lud, secrétaire, et plusieurs autres nobles, non nobles et bourgeois de Sainct-Diez, illec assembléz, témoins de ce faire, appellez et espécialement requis (1).

Nous ne conclurons pas de ce texte que Pèlerin était déjà chanoine de Saint-Dié en 1476, parce qu'il y figure à côté des officiers de cette ville ; mais nous pensons que René II, de passage à Saint-Dié, fit pour lui ce qu'il allait faire cinq mois après pour Vautrin Lud, c'est-à-dire demander en sa faveur la première prébende vacante. Le duc, surtout à cette époque difficile, payait le plus possible ses serviteurs en bénéfices ecclésiastiques. Nous avons reproduit ailleurs (2) seize demandes semblables adressées par René II au Chapitre, de 1477 à 1498, afin de donner un traitement convenable, et sans bourse délier, aux personnes ecclésiastiques de son entourage. Vautrin Lud, qui n'avait que 28 ans lors de sa demande, attendit sept ans sa prébende. Jean Pèlerin en avait 31 en 1476, et, présenté

(1) Cette pièce est aussi résumée dans l'*Inventaire* de DUFOURNY (Mss. de la Bibl. mun. de Nancy), tome X, part. 2, page 271, et Jean Pèlerin y est également cité.

(2) *Vautrin Lud et le Gymnase vosgien,* Bulletin de la *Société philomatique vosgienne,* tome XV, 1890.

Digitized by Google

cinq mois avant Lud, il dut être pourvu après une attente d'environ deux ou trois ans, comme Jean d'Ainvaux, Henry d'Ancy, Liéger Wisse et la plupart des protégés du duc, qu'on pourvoyait aussi rapidement que possible. On peut donc supposer que son canonicat lui fut accordé vers 1478 ou 1479.

Dans les registres de dépenses de la Trésorerie générale, qui existent aux Archives de Nancy, remontant à 1480, tous les officiers de René II figurent à leur rang sur la feuille semestrielle de paiement de leurs gages. Si le chambellan Jean Pèlerin n'avait reçu comme pension les produits de sa prébende, son nom se trouverait sur ces listes, et on ne l'y rencontre pas avant 1490, date de son canonicat à Toul.

Il est probable que le jeune chambellan, qui avait peut-être accompagné son maître à Morat, le suivit encore dans les diverses pérégrinations qui précédèrent la bataille décisive de Nancy. Un autre chanoine de Saint-Dié, Pierre de Blarru, assista bien à ce combat, comme il le rapporte en trois passages de la *Nancéïde,* et c'est peut-être le chapelain ducal, Vautrin Lud, qui célébra la dernière messe avant l'engagement où son frère Joannès se distingua par son courage. Mais Pèlerin ne nous a laissé, comme souvenir de cette grande journée, qu'un distyque latin où il fait preuve du moins d'un grand effort poétique.

On sait que René II, après la bataille, fit poser une plaque de bronze au pilier de droite du chœur de la collégiale Saint-Georges, sur laquelle il était représenté en bas-relief, à genoux, la face tournée vers le maître-autel. En haut du bas-relief, était gravé son nom : RENATVS, et au bas, ces deux vers signés du pseudonyme de Pèlerin :

EREPTAM PATRIAM DUX ENSIFER ENSE RECEPIT
QUI DIVINA FOVENS JURIS AMATOR ERAT.

VIATOR (1).

(1) LIONNOIS, *Histoire de Nancy,* tome I, page 99.

Digitized by Google

C'est-à-dire : le duc porte-épée (1), ami du bon droit, a repris par le fer, Dieu aidant, la patrie arrachée. Signé : LE VIATEUR.

## II. PIERRE PÈLERIN, CHATELAIN DE SAINT-DIÉ

Huit mois après la bataille de Nancy, l'officier à qui le duc confiait la garde de son château de Saint-Dié ainsi que le titre de cèlerier, c'est-à-dire de receveur de ses finances dans cette ville, était aussi un Pèlerin, du prénom de Pierre et surnommé de Thelod (2).

On sait que Claude de Bauzemont, le précédent châtelain, qui avait abattu sous de si terribles coups le duc de Bourgogne et préservé ainsi la Lorraine et la France de funestes guerres, n'avait pu survivre au désespoir d'avoir perdu une magnifique rançon par la faute de sa surdité, comme l'a raconté Symphorien Champier.

Pierre Pèlerin, qui lui succéda, était premier valet de chambre de René II et le servait « dez longtemps, » ainsi qu'on le voit par sa lettre de nomination :

René, etc... le xiij^e jour de septembre mil iiij^c lxxvij, lettres de don de l'office de chastellain et cellerier de Sainct-Diey pour Pellegrin de Tholon (3), premier varlet de chambre de Monseigneur le Duc, etc..., contenant que, pour les bons et aggréables services que dez long temps ledit Pellegrin a faiz à mon dict seigneur, pour ceste cause mondict seigneur lui a donné ledit office de chastellain

(1) Allusion au bras armé que portait René II sur son étendard.

(2) Ancien château et village à 11 kilomètres Nord-Ouest de Vézelise.

(3) Le nom de Thelod est souvent transformé au XV^e siècle en *Thelo, Tello, Tellon, Tholon,* etc. Il s'écrivait *Toullo* en 1127, *Toulo* en 1235, *Tullon* en 1279 et 1305, etc. (LEPAGE, *Dict. topog. de la France, Meurthe*). Ne pas confondre cette seigneurie avec celle de *Toulon* ou *Toullon,* commune de Lixières, canton de Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

et cellerier de Sainct-Diey pour iceluy doresenavant avoir, tenir et exercer à telz et semblables gaiges, droiz, honneurs, prérogatives, prééminences et proffitz que les avoit accoustumé prendre en son vivant Glaude de Bazemont, darrien possesseur d'icellui office Donné à Nancey, l'an et jour dessus diz. Ainsy signé : RENE. Par monseigneur le Duc, etc..., Jo. Lud. — R^ta : de Hougarde (1).

Dom Pelletier dit, dans son *Nobiliaire,* « avoir vu d'excellents mémoires qui prétendent que Pierre Pèlerin de Thelod fut, non point anobli par René II le 24 novembre 1482, mais reconnu issu d'une ancienne noblesse de Touraine. » Or, nous verrons que Jean Pèlerin, notre chanoine, était originaire aussi de Touraine, ou du moins de la vicomté de Thouars, placée en 1450 sur la limite de la Touraine et de l'Anjou.

H. Lepage (2) dit que, dès son jeune âge, Pierre Pèlerin avait servi René d'Anjou « estant es pays et conquestes des royaumes de Naples, Sicille et Cathelongne, » services reconnus dans la lettre de confirmation de sa noblesse. Dom Pelletier mentionne que son père, Jean, vivant en 1433, était conseiller et chambellan de Louis d'Anjou, frère de René I. Nous verrons plus loin que le chanoine Pèlerin était, de 1469 à 1471, premier secrétaire et conseiller du petit-fils de René I, Nicolas d'Anjou, qui prit successivement possession, en ces deux années, de la vicomté de Thouars et du duché de Lorraine.

En rapprochant ces faits, on se demandera si c'est un hasard fortuit qui réunit à Saint-Dié, si loin de leur pays d'origine, deux compatriotes portant le même nom, anciens serviteurs de la maison d'Anjou, devenus tous deux chambellans du duc de Lorraine.

(1) *Archives de Meurthe-et-Moselle,* B. 1, page 412. Joannès Lud est le frère de Vautrin Lud. Antoine de Hogarde était chapelain et organiste du duc; il devint chanoine de Saint-Dié en 1490.

(2) *Commentaires sur la Chronique de Lorraine,* mém. de la *Soc. d'arch. lorr.,* tome I, page 351.



Digitized by Google

## III. CHANOINE ET ÉCOLATRE DE SAINT-GEORGES

Plus significatif encore est le rapprochement des noms des deux Pèlerin sur la même liste des obits célébrés à la collégiale Saint-Georges de Nancy.

La 1re sepmaine de Décembre se fait l'obit de messire Jean Pellegrin, chanoine et escolastre de céans.

La 2e sepmaine de Novembre se fait l'obit de messire Pellegrin, seigneur de Remicourt, et de Magdelaine sa femme (1).

Ce dernier, malgré l'absence du prénom, est bien Pierre Pèlerin, qui acquit la seigneurie de Remicourt (2) en 1486, et qui avait pour femme Madeleine Symier, comme le disent Dom Pelletier et H. Lepage. Il avait fondé en 1483, à Saint-Georges, l'autel de Notre-Dame de Liesse, avec deux messes par semaine, et en 1506 la chapelle de Notre-Dame, de Saint-Claude et de Sainte-Constance. Il y fut inhumé en 1511, ainsi que sa femme, et l'on reconnut leurs tombes quand on démolit la collégiale (3).

Quant à Jean Pèlerin, on voit qu'il fut trois fois chanoine, à Saint-Dié, à Nancy et à Toul.

Dans le même registre de Saint-Georges, où se trouvent ces obits, on lit, à la date de 1515 :

Lettre de confraternité entre les chanoines du Chapitre de Saint-Georges et ceux de Saint-Dié, portant que quand ces derniers se trouvent au chœur de l'église de Saint-Ceorges, ils doivent recevoir les distributions comme ceux de ladite église, et réciproquement.

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 647. *Registre des cens et rentes appartenantes à l'insigne église Monsieur Saint Georges à Nancy*, etc. Voir aussi la table des noms de personnes de l'*Inventaire sommaire*, article *Pèlegrin*.

(2) Domaine et château à 1 kilomètre à l'ouest de Nancy, ban de Villers.

(3) LEPAGE, *L'insigne Collégiale Saint-Georges*. Mém. de la *Soc. d'Arch. lorr.*, tome I, pages 187, 244, et note page XLVIII.

Digitized by Google

Ces relations confraternelles avaient peut-être aidé René II à faire transporter de Saint-Dié à Nancy la prébende de son chambellan, lorsqu'il voulut l'avoir plus près de lui. Nous ne pouvons préciser la durée du canonicat de Pèlerin à Nancy; peut-être l'obtint-il vers 1480, mais il s'en démit en 1490 et l'échangea contre la cure d'Autrey, dont un nommé Didier Rouyer était titulaire (1).

Il est à noter que des biens et revenus considérables étaient attachés à la dignité d'écolâtre de Saint-Georges, qui n'était pas un vain titre, car elle comprenait la direction effective des écoles de Nancy. L'écolâtre avait aussi le droit d'inspecter les boutiques des libraires (2).

Dom Calmet dit, dans sa *Bibliothèque lorraine,* qu'un nommé Pèlegrin fit, en 1487, les grandes orgues de Saint-Georges, les premières qu'on ait vues à Nancy, et que ces orgues furent transférées, de son temps, à l'église Saint-Pierre, quand on démolit la Collégiale, en 1743. Un écrivain moderne a même amplifié ce fait : « En 1487, écrit-il, on y plaça un orgue, *le jeu Pèlerin,* le premier qu'on ait encore vu dans ce pays. » Mais Lepage a démontré que les orgues de la Collégiale étaient antérieures à 1487, puisqu'elles furent déjà réparées en 1478. Il est très probable que Dom Calmet a mal interprété le passage suivant de la *Chronique de Lorraine :* « Ladite année (1487), Pellegrin fit jouer le jeu de Saint-Georges (3). » Il s'agit donc, non d'un jeu d'orgues, mais d'une représentation publique où se déroula sur une scène en plein vent la légende du prince de Cappadoce, patron de la Chevalerie, légende si semblable à la fable de Persée et d'Andromède (4).

(1) LEPAGE, *loc. cit.*, page LVI.
(2) LEPAGE, *loc. cit.*, pages 266 et 267.
(3) LEPAGE, *loc. cit.*, pages 176 et XIV.
(4) Le mot *jeu* signifie, à cette époque, *représentation théâtrale.* Exemple : à Toul, en Octobre 1458, on donna, sur le parvis de la Cathédrale, « le jeu de saint Nicholas. » Arch. Meurthe, G. 74.

Digitized by Google

Ainsi, notre chanoine était non seulement un savant et un artiste, mais aussi un poète dramatique. Le mystère de saint Georges devait être une pièce à décors et à machinerie compliquée. La lutte du cavalier contre le dragon, sur les rochers baignés par la mer auxquels la princesse de Lydie est enchainée, et l'apothéose finale prêtaient à des effets de mise en scène qui ont dû intéresser l'habile dessinateur de la *Perspective artistique,* dont les gravures sont déjà composées comme des maquettes de décors.

Sans doute la scène en plein air s'élevait-t-elle sur la place qui longeait l'église Saint-Georges, du côté de la carrière. Cette représentation eut donc lieu trois ans avant que le chanoine quittât la Collégiale.

Ainsi, nous trouvons encore réunis à Saint-Georges les deux Pèlerin, qui se trouvaient ensemble à Saint-Dié. Ici, l'un est dignitaire, l'autre donateur, et tous deux y fondent leur service obituaire. Il paraît dès lors probable qu'ils étaient parents. Nous allons le prouver en montrant qu'ils portaient les mêmes armoiries.

## IV. ARMOIRIES DES PÈLERIN

Le *Nobiliaire* de Dom Pelletier donne pour armes à Pierre de Thelod, dit Pèlerin : d'azur à deux colombes affrontées d'or, les pattes d'argent, armées de gueules.

Ces armes se voient encore à la partie supérieure d'un vitrail du transept Sud de l'église de Vézelise. Au-dessus d'elles, dans le même cadre, un personnage agenouillé est présenté par saint Pierre, et une dame vêtue de violet, par sainte Madeleine. Ces deux parrains et le style du vitrail, du commencement du XVI^e^ siècle, indiquent bien que ce sont les portraits de *Pierre* Pèlerin et de *Madeleine*

Digitized by Google

Symier, sa femme, qui étaient châtelains de Vézelise. M. Bretagne attribue ces armes à Claude Pèlerin, leur fils, qui n'habita pas Vézelise, mais était châtelain et receveur d'Einville, où il fut enterré (1).

Dans ces armoiries, ainsi que dans les deux autres reproductions qui vont suivre, on remarquera que les deux

oiseaux ne peuvent être des colombes, comme le dit Dom Pelletier, car ils ont absolument la forme, le port, le bec et les pattes du faucon. Le faucon le plus commun dans nos pays est le Pèlerin (*Falco peregrinus*), qui niche dans les clochers. Littré dit qu'il est ainsi appelé, parce qu'il

(1) *L'église de Vézelise, Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, tome XXIX, page 147. M. Bretagne croit aussi, comme Dom Pelletier, que Thelod est le nom de famille, tandis que Pèlerin n'est qu'un surnom. Nous démontrerons que c'est une erreur.

Digitized by Google

est oiseau de passage. Du Fouilloux écrit dans sa *Faulconnerie :* « Faulcon pèlerin est ainsi nommé, parce qu'on ne sait où il naist et qu'il est prins en Septembre, faisant son pèlerinage ou passage ès isles de Cypres et de Rhodes. » Ménage dit : « Faucons pèlerins sont ceux qui sont pris au filet (1). »

On nous permettra donc de rendre à ce blason ses armes parlantes et de corriger ainsi Dom Pelletier : d'azur à deux pèlerins affrontés, etc.

La bibliothèque municipale de Saint-Dié possède un exemplaire de la *Nancéïde* où l'on voit, au bas de la lettre d'indulgences du premier feuillet liminaire, la miniature ci-dessus, qui est l'*ex libris* d'un possesseur de ce livre.

Nous en devons la reproduction à l'obligeance de notre confrère artiste et philomathe, M. Victor Franck, qui nous donne les indications suivantes pour les couleurs : le champ de l'écu est bleu foncé, les deux oiseaux, jaune pâle, le fond derrière l'écusson en ton de chair, la couronne en jaune verdâtre, les rubans en rose fané, et la banderolle modelée en vert bleu.

Le style de ces ornements indique que cette peinture est peu postérieure à la publication de la *Nancéïde,* en 1519. La forme de l'écu et la couronne qui l'entoure, qu'on appelait alors « chapeau de triomphe, » ne sont plus guère usitées dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Ce sont bien là les armes de Pierre Pèlerin, châtelain de Saint-Dié ; mais quand parut la *Nancéïde,* il était mort depuis huit ans (2). Le livre a pu appartenir à un de ses fils,

(1) LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancienne langue française.*

(2) Pour compléter la biographie de Pierre, il accompagna René II « dans ses voyages et expéditions es Allemaigne, Ytalie, Venize et Comté de Prouvence. » Le duc lui donna en récompense les place, terres et seigneuries de Charentonneau, près du Pont de Charenton-lès-Paris. (LEPAGE, *Commentaires, loc. cit.,* page 351.) Pierre fonda aussi, à l'abbaye de Clairlieu, l'antienne de l'*Immaculata Virginitas.* (Arch. Meurthe, H. 478.)

Digitized by Google

et il en eut cinq, selon Dom Pelletier : 1° Claude, capitaine et châtelain d'Einville ; 2° Adrien, qui nous est inconnu ; 3° Gabriel, seigneur de Remicourt ; 4° René, chanoine et écolâtre de Saint-Georges, comme Jean ; 5° Nicolas, protonotaire apostolique et également chanoine et écolâtre de la Collégiale.

Ces deux successeurs de Jean à l'écolâtrerie de Saint-Georges ne font-ils pas déjà présumer qu'ils étaient de la même famille ?

La légende de notre *ex libris,* DII BENE VORTANT, tirée de Tertullien, qui écrivait : *Dî vortant bene quod agas !* (Que les Dieux fassent réussir ton projet !), indique que le livre appartenait plutôt à un personnage ecclésiastique, car des clercs seuls pouvaient emprunter cette devise au célèbre docteur de l'Église. Elle ne saurait donc convenir qu'à Jean ou aux deux derniers fils de Pierre, René et Nicolas.

René Pèlerin fut nommé chanoine de Saint-Georges en 1492, par suite du bannissement de Jean Saubourel, puis écolâtre en 1511. Son frère Nicolas était chanoine en 1499 et écolâtre en 1531 (1).

Le poème de Blarru a donc pu appartenir à René ou à Nicolas aussi bien qu'à Jean Pèlerin, mais sur la page du titre on lit le nom *Jehan P.* parmi ceux de plusieurs propriétaires du livre (2), et il est plus probable que ce livre appartint à Jean, car notre chanoine était artiste et a dû faire lui-même cette peinture sur le volume que venait d'imprimer son ami, Pierre Jacobi, qui avait été plusieurs fois son imprimeur. Cet *ex libris* ajouterait donc à la valeur de l'exemplaire de Saint-Dié.

(1) LEPAGE, *Collégiale Saint-Georges, loc. cit.*, pages LVI et LVII. On trouve en 1489 (B. 8610) un Nicolas Pellegrin, premier valet de chambre du duc René II, châtelain et cellerier de Saint-Dié. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de Pierre, dont le prénom aurait été changé par erreur, car, depuis 1486, il était à Vézelise ; mais son fils Nicolas a pu occuper ces fonctions avant d'entrer à Saint-Georges en 1499.

(2) Ces *ex libris* sont ainsi disposés : Jehan P... — Le présent livre appartient à moy Guyon de Saint-Julliard. — Nom effacé, 1582. — Paul... — *Sum Johannis Ludovicy* de Saint-Julliard. — *Mihi patientia virtus,* Is. de Reynette. — S. Pacratius (?)

Digitized by Google

Néanmoins, comme il peut y avoir doute, nous donnerons un autre document où cette fois les armoiries aux deux faucons appartiennent incontestablement au chanoine de Saint-Dié.

## V. LE PORTRAIT DE PÈLERIN

Le Musée lorrain possède, sous les Nos 769-780, quatorze vitraux ou fragments de verrières provenant de l'église de Maxéville, démolie en 1889. Sur le vitrail No 770, que nous reproduisons ici, d'après le cliché que M. Leblanc, artiste peintre et antiquaire, a bien voulu prendre pour cette notice, on voit, sous une arcature ogivale, un chanoine à genoux, tenant un livre et portant l'aumusse fourrée des dignitaires du Chapitre, présenté par sainte Madeleine, dont la tête est entourée d'un nimbe, sur lequel on lit : Santa Maria Madelena, ora pro no... Au-dessous du chanoine se trouve le blason des Pèlerin.

Ce vitrail faisait autrefois partie, à Maxéville, de la fenêtre du chœur située derrière l'autel, dont les panneaux étaient disposés ainsi :

ARMES
pleines de Lorraine,
moins les quartiers de Gueldres
et de Juliers.

| | |
|---|---|
| ARMES DE LÉNONCOURT | ARMES DE LÉNONCOURT |
| St Martin à cheval, coupant son manteau. | Ste Madeleine présentant un chanoine. Armoiries. |
| Ange de l'Annonciation AVE GRA PLENA... | Ste Barbe tenant une palme près d'une haute tour. |

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE VOSGIENNE

Tome XXII. 1896-1897.

PORTRAIT DE JEAN PÈLERIN

Vitrail du Musée Lorrain.

Digitized by Google

Digitized by Google

On voit que ces sujets n'ont aucun lien entre eux. Le chanoine devait être agenouillé devant une Vierge ou un Christ, et non devant saint Martin. L'ange de l'Annonciation devait avoir en face de lui la Vierge et non sainte Barbe. On dirait des morceaux rapportés. Ils sont du reste de styles différents. Dans ceux du haut, les arcs ogivaux trilobés indiquent le XVe siècle; dans ceux du bas, les arcs sont à plein cintre et du style d'environ 1530. Les armes de Lorraine indiquent, par l'absence des quartiers de Gueldres et de Juliers, le règne du duc Antoine, jusqu'en 1544. Les ornements qui les entourent paraissent de style Louis XV. Ce sont bien probablement des débris de divers vitraux d'une autre église, que l'on enchâssa dans cette fenêtre au siècle dernier.

H. Lepage écrivait, en 1843, qu'une partie de ces vitraux provenait du couvent d'Ormes (1). En 1876, il n'indique que la sainte Barbe comme venant de ce couvent (2). Cela est possible, pour ce sujet, mais non pour le saint Martin et la Madeleine, car ils sont d'un style antérieur de plus de trente ans aux vitraux bien connus d'Ormes, qui portaient la date originale : 1529. Qu'auraient signifié à Ormes les chardons que nous remarquons sur l'ogive de notre vitrail, et les armes de Pèlerin, et celles de Lénoncourt et de Lorraine? Il n'y avait à Ormes que les seules armoiries des donateurs des vitraux : Hesse, comte de Linange et d'Apremont, sénéchal du Barrois; Gérard de Haraucourt, sénéchal de Lorraine, et Françoise d'Anglure, sa femme.

Mais à Maxéville, ces diverses armoiries avaient-elles plus de raison d'être qu'à Ormes?

Les Lénoncourt avaient bien reconstruit la seconde tra-

(1) LEPAGE, *Statistique de la Meurthe*, article *Maxéville*.

(2) LEPAGE, *Opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III*, *Mém. de la Société d'Archéologie lorraine*, 1876, page 189.

Digitized by Google

vée de l'église de Maxéville, où leurs armes étaient sculptées sur deux chapiteaux (1), mais M. Léon Germain a établi qu'après 1444, ils n'avaient plus rien à Maxéville, dont la seigneurie était passée à Simonin de Jaulny (2).

Ces remarques nous portent à croire que ces vitraux provenaient de la Collégiale Saint-Georges de Nancy, d'où ils furent transportés à Maxéville, lors de la démolition de 1743 (3).

Sur la planche de la *Pompe funèbre de Charles III,* représentant l'intérieur de la Collégiale en 1608, toutes les verrières de la nef sont en simple verre blanc; mais les chapelles, que l'on ne peut voir sur cette gravure, devaient avoir été ornées de vitraux par leurs fondateurs ou donateurs.

On sait que, parmi les premiers membres de la puissante maison de Lénoncourt, trois furent enterrés dans l'ancienne église Saint-Georges : Folmar, Adalphret et Odelric qui la restaura. En 1413, Colart de Lénoncourt y fonda un service obituaire. Jean de Bron et Marguerite de Lénoncourt sa femme y fondent les chapelles de la Trinité, de la Vierge, de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Marguerite, vers 1500. Pierre de Lénoncourt y élève l'autel du Crucifix, au pied duquel fut inhumé Thierry de Lénoncourt, bailli de Vitry (4).

Ainsi s'expliquerait la présence des armes de Lénoncourt dans les vitraux de Maxéville provenant de Saint-Georges, ainsi que des armes de Lorraine (5), et surtout des Pèlerin, dont aucun n'eut de relations avec Maxéville, ni avec Ormes.

(1) Nos 100 et 102 du Musée lorrain.

(2) Léon GERMAIN, *L'Église de Maxéville*, Mémoires de la *Société d'Archéologie lorraine,* tome XXXIX, page 12.

(3) Nous avons déjà vu plus haut que l'église Saint-Pierre avait hérité à la même époque des orgues de la Collégiale.

(4) H. LEPAGE, *La Collégiale Saint-Georges,* mém. *Soc. arch. lorr.*, tome I, pages 187, 245 et XLIX.

(5) Ces armes étaient répétées six fois dans les vitraux de Maxéville.

Digitized by Google

H. Lepage dit, à propos de ces dernières armoiries, que ce sont vraisemblablement celles de René Pèlerin, écolâtre de Saint-Georges, donateur du vitrail (1) ; mais cette supposition ne peut s'accorder avec l'époque de la peinture qui indique bien le style gothique de 1470 à 1490, et à cette dernière date, René n'était point encore chanoine et ne devint écolâtre que 21 ans plus tard. Or, la dignité d'écolâtre est bien indiquée par la fourrure que l'on voit sur le bras du chanoine et que seuls avaient le droit de porter le prévôt, le chantre, l'écolâtre et l'aumônier, à l'exclusion des chanoines (2). Ce n'est donc pas le portrait de René, ni de son frère puîné. La figure indique un âge mûr. En 1490, date extrême que nous attribuons au vitrail, Jean Pèlerin avait quarante-cinq ans et René n'aurait atteint cet âge qu'après 1515, date absolument incompatible avec l'architecture ogivale de l'encadrement. Ce vitrail donne donc le portrait authentique de Jean Pèlerin, qu'il laissa en souvenir à son église peu de temps avant de la quitter en 1490, et il prouve par ses armoiries qu'il était parent de Pierre Pèlerin de Thelod, châtelain de Saint-Dié.

Ce dernier avait pour femme, comme nous l'avons vu, Madeleine Symier, et c'est peut-être par gracieuseté pour sa parente que Jean choisit sa patronne, sainte Marie-Madeleine, pour le présenter à Dieu ou à la Vierge, sur son vitrail ; car régulièrement c'est saint Jean qu'il devait prendre pour parrain. Peut-être aussi avait-il un culte spécial pour la Madeleine, ayant visité son pèlerinage à la Sainte-Baume, comme nous le verrons plus loin.

(1) LEPAGE. *Opinion de Dom Calmet... Op. cit.*, page 189.
(2) LEPAGE. *Collégiale Saint-Georges, Op. cit.*, page 267.

Digitized by Google

## VI. PARENTÉ & SEIGNEURIES

La femme de Pierre Pèlerin était, selon Dom Pelletier, fille de Jean Symier et de Béatrix Mélian. Or la grand-mère de Vautrin Lud était Agnès Mélian, femme de Claude d'Ainvaux, dont le fils Jean d'Ainvaux succéda à Pierre Pèlerin comme châtelain de Saint-Dié.

Le petit-fils d'Agnès Mélian, Claude II d'Ainvaux, cousin de Vautrin Lud, épousa une autre demoiselle Mélian, nommée Françoise.

En 1527, Thiriet Mélian succédait à Pierre Pèlerin comme seigneur de Remicourt (1).

Lud et Pèlerin étaient donc très probablement alliés par les Mélian.

On ne connait pas le prénom du père de Joannès et de Vautrin Lud, mais on croit qu'il ajoutait à son nom celui de Pfaffenhoven, comme son fils aîné. Or, deux membres de cette famille de Pfaffenhoven ont possédé la seigneurie de Thelod. Dufourny cite un titre de 1427 (2) par lequel Jean de Thelod donne sa terre de Thelod à Antoine comte de Vaudémont, qui l'engage en 1438, à Thomas de Pfaffenhoven, puis en 1485, René II la cède à Guérard de Pfaffenhoven.

Dom Pelletier dit que « Jean de Thelod, vivant en 1433, vassal, conseiller et chambellan de Louis d'Anjou, épousa Marguerite Pèlerin de Remicourt, dernière de son nom, à charge que son puîné Pierre (le châtelain de Saint-Dié)

(1) Lepage, *Statistique de la Meurthe*, article *Remicourt*.

(2) *Inventaire mss.* tome II, page 993. La date de 1485 donnée par Dufourny doit être une erreur, puisqu'Antoine mourut en 1447. Il faut lire, croyons-nous, 1427, date donnée par Lepage dans les *Communes de la Meurthe*, art. *Thelod*.

Digitized by Google

prendrait le nom de Pèlerin. » Puis il décrit les armoiries de cette Marguerite Pèlerin de Remicourt, et ce ne sont pas celles des Pèlerin, car elles portent trois panonceaux chargés d'une croix recroisettée au pied fiché. Ce ne sont pas non plus les armes de Remicourt, et nous savons du reste par Lepage que cette seigneurie n'entra dans la famille Pèlerin de Thelod qu'en 1486.

Le château de Remicourt, après avoir été confisqué en 1477 par René II sur Vautrin de Bayon, « pour avoir adhéré au feu duc de Bourgogne notre ennemi capital, et qui est encore résidant en ses pays et serviteur de ses successeurs (1), » fut donné par le duc à Jeannot de Bidos, puis à Pierre Pèlerin, qui le céda à Jean Gerlet d'Amance. En 1527, il appartenait à Thiriet Mélian, qui le vendit à Renée de Bourbon. En 1539, le duc Antoine le donna à Jean de Beurges (2), qui épousa, en 1543, Anne Pèlerin de Remicourt, petite-fille du châtelain de Saint-Dié. Les deux époux possédaient donc chacun une part de Remicourt, dont hérita en entier leur fils Pierre. Ainsi Dom Pelletier a dû confondre Jean de Thelod avec Jean de Beurges, parce que les fils de l'un et de l'autre s'appelaient Pierre et étaient seigneurs de Remicourt.

Ces obscurités et contradictions de Dom Pelletier nous semblent devoir être réformées comme il suit :

Jean Pèlerin, habitant l'Anjou en 1433, chambellan de Louis III, vient en Lorraine avec René d'Anjou. Il en obtient la seigneurie de Thelod, près de Vézelise, et en prend le surnom (3). Puis il la donne au duc Antoine de Vaudémont et retourne en Anjou. De sa femme Marguerite il a

(1) Lepage, *Commentaires sur la chronique de Lorraine*, Mémoires de la *Société d'Archéologie lorraine*, tome I, page 309.

(2) Lepage, *Communes de la Meurthe*, article *Remicourt*.

(3) Dom Pelletier, dans son article sur cette famille, croit que son vrai nom est Thelod et que Pèlerin n'est qu'un surnom. C'est le contraire qui est exact, puisque les armes de Thelod, d'argent à trois bandes de sable, n'ont jamais appartenu aux Pèlerin.

Digitized by Google

deux fils : l'aîné reste peut-être en Anjou et nous est inconnu; le puîné Pierre garde le surnom de Thelod ou bien cette seigneurie lui est rendue pendant qu'il est châtelain de Vézelise, de 1486 à 150. ? Il obtient une reconnaissance de sa noblesse en 1482, puis la seigneurie de Remicourt quatre ans après.

Le chanoine Jean Pèlerin est, ou bien le plus jeune frère de Pierre, ou bien un des fils du frère aîné de ce dernier. Il vient d'Anjou se mettre au service de René II vers 1476, devient chanoine de Saint-Dié où son frère est châtelain, vers 1479, puis chanoine de Saint-Georges où Pierre fonde des chapelles et est inhumé, où enfin ses neveux ou cousins, René et Nicolas, lui succèdent l'un après l'autre dans sa charge d'écolâtre.

## VII. SECRÉTAIRE ROYAL

Ainsi, en 1490, Jean Pèlerin échange sa prébende de Saint-Georges contre la cure d'Autrey. C'est aussi à partir de cette date qu'on le voit figurer sur les registres du Receveur général pour une pension de 200 francs qui lui est versée la première année à titre de secrétaire du duc, et pour différents achats dont il est chargé par René II.

Les secrétaires de René II furent nombreux et plusieurs ne restèrent que peu de temps en fonctions. Parmi eux, nous avons relevé dans les archives les noms de Didier Nicolas, Aloïsius Crassus, Châteauneuf, Jean d'Amance, Vautrin Ferry, Joannès Connain, Joannès Lud, Chrestien de Châtenoy, Houdet, Didier Tallart, Alexandre Guyot, Humbert de Vaudrevanges, Jacques de Saint-Hillier, etc.

Digitized by Google

Le nom de Pèlerin est souvent cité dans les archives, mais une seule fois avec la qualification de secrétaire.

En 1491, il fait partie des officiers de l'hôtel qui accompagnent le duc à Paris.

— A Pelegrin, pour ses gaiges de Février et Mars : 34 francs 4 gros. (B. 989.)

— Idem, pour le mois de Mars finy : 32 francs 5 gros 8 deniers. (*id.*)

— A Pelegrin, pour une lunette qu'il a achectée pour mondit seigneur, 5 sols tournois. (*id*).

— A Pelegrin, qu'il avait payé à Paris pour sablon muscat, pour mondit seigneur : 3 sols 9 deniers tournois. (*id*).

— A Pelegrin, pour ses gaiges de 1491 à 1492, rabattu deux mois, 66 francs 8 gros. (*id*).

1493. Pour ses gaiges de ladite année : 200 francs. (B. 991.)

— A Pelegrin, qu'il avoit payé en aumosnes pour ledit seigneur roy, 15 francs 5 gros 12 deniers. (*id*).

1495. Il accompagne le duc dans son voyage à Worms (1).

— Pour ses gaiges de l'année : 200 francs. (B. 993.)

— A Pelegrin, pour ung cheval que le roi fit prendre de luy en l'année précédente, pour donner à maistre Jehan Allegrat, sirurgien à son partement : 28 florins d'or, vallant 56 francs. (*id*).

1496. A Pellegrin, pour ung cheval qu'il a vendu pour ledit Mgr de Rohan, 12 florins d'or valant 24 francs. (B. 994.)

— Il est chargé de traiter, au nom du duc, avec l'imagier Jean Crocq, le sculpteur du monument de Charles le Téméraire, pour une commande artistique : à Jehan Crocq, ymaigeur, pour avoir faict deux chaïères de boys pour le roy, marchié faict à luy par Pellegrin, 7 florins d'or vallant 14 francs. (*id*).

1499. Pour ses gaiges de ladite année : 200 francs. (B. 996.)

1500. Il accompagne René II à Paris. (B. 997.)

1502. A Pellegrin, qu'il a délivré au roy pour avoir tiré à la butte le 10e jour de Juillet. (B. 1001.)

(1) C'est sans doute durant ce voyage en Allemagne qu'il connut les artistes allemands cités dans sa *Perspective*.

Digitized by Google

Nous verrons plus loin que, sur son épitaphe, Pèlerin est qualifié de *secretarius regius,* ce qui a été interprété par le P. Benoit et par Dom Calmet comme une preuve qu'il avait été secrétaire du roi de France, Louis XI. De Montaiglon et Fillon l'ont cru également. Pèlerin eut, il est vrai, avant son arrivée en Lorraine, différentes relations avec le roi, qui le nomma, en 1470, prieur de Saint-Cyr en Talmondais et le chargea de plusieurs missions. Mais on ne voit nulle part qu'il ait été son secrétaire. Il fut celui de Nicolas d'Anjou de 1469 à 1472, puis de Philippe de Commynes, depuis 1473 jusqu'en 1476 environ, année où il devint chambellan de René II, et ces fonctions paraissent incompatibles avec celles de secrétaire du roi de France. Du reste, à la mort de Louis XI, en 1483, Pèlerin n'avait que trente-huit ans, et il n'en avait que trente et un quand il quitta la France. Il aurait, selon le P. Benoit, composé un éloge de ce prince, qui ne nous est pas parvenu, mais ce témoignage de reconnaissance envers un de ses bienfaiteurs ne serait pas une preuve suffisante de ses fonctions de secrétaire, qu'il est du reste impossible de controler, les archives de la confrérie des secrétaires du roi, établies aux Célestins de Paris, n'existant plus.

Il paraît donc probable que le titre de secrétaire royal lui a été donné, sur son épitaphe, en mémoire des mêmes fonctions qu'il exerça auprès des deux ducs de Lorraine Nicolas d'Anjou et René II, qui portèrent le titre de roi comme héritiers des prétentions de leur père et grand-père sur les couronnes de Naples et d'Aragon.

Digitized by Google

## VIII. CHANOINE DE TOUL

Anatole de Montaiglon, dans son intéressante étude sur Pèlerin, a pu commettre quelques erreurs et omissions, n'ayant pas à sa disposition les archives de Lorraine. C'est ainsi qu'après avoir nié son canonicat de Saint-Dié, ignoré celui de Saint-Georges et sa cure d'Autrey, il dit qu'il devint chanoine de Toul vers 1500, ou peu avant cette date.

Il est facile, par un simple calcul, de montrer que Pèlerin dut entrer à ce Chapitre une dizaine d'années environ avant 1500.

Les archives nous ont conservé, en fait de registres capitulaires de Toul, datant de cette époque, le N° G. 74 qui va de 1437 à 1476, et le N° G. 75 qui va de 1500 à 1548. Le volume intermédiaire, de 1476 à 1500, n'existe plus, ce qui fait une lacune de vingt-quatre ans, vers le milieu de laquelle devait se trouver inscrite l'admission de Pèlerin au Chapitre.

De 1500 à 1523, dans le registre G. 75, le nom de notre chanoine est mentionné plus de quarante fois. Chaque année, fin Octobre et fin Février, les actes capitulaires donnent une liste de tous les chanoines, classés par rang d'inscription. En 1500, Pèlerin est le 18e sur 30; en 1504, le 14e sur 27; en 1523, le 9e sur 33. Vers 1500, il gagnait donc une place par an, en moyenne, et si cette progression était la même antérieurement, il serait entré au Chapitre de Toul vers 1490 ou 1491, peu après avoir quitté celui de Saint-Georges.

M. A. Pèlerin, bibliothécaire en premier de la Bibliothèque municipale de Nancy, a bien voulu nous communiquer



Digitized by Google

la note suivante, tirée du testament de Nicolas le Sane, docteur en droit, écolâtre, archidiacre de Port, official de Toul et conseiller de René II, daté du 29 Septembre 1498, et qui prouve qu'à cette date Jean Pèlerin était déjà depuis un certain temps chanoine de cette église.

... que fut fait et passé à Toul... l'an de grâce mil cccc iiij$^{xx}$ xviij, le pénultième jour de septembre, présens vénérables et honnestes personnes Maistre Jehan Pèlerin, chanoine de ladite église, Claude Langlois de Toul et Jehan Wauthier de Lucey, tesmoings ad ce appelez et requis.

*Et, en bas de la copie, faisant suite au texte :*

A Maistre Jehan Pèlerin vingt et cinq frans.

Ainsi Pèlerin fut à la fois témoin et légataire de Nicolas le Sane, un des plus importants dignitaires du Chapitre, assez riche pour avoir prêté, deux ans auparavant, 100 florins d'or à René II.

Le même registre capitulaire, G. 75, nous apprend qu'en 1500, le 23 Octobre, Pèlerin obtint, par grâce spéciale du Chapitre, les oblations d'une chapelle, *discretionibus relinquendo.*

Le 3 Mars 1500 (1501, nouv. st.), il est envoyé auprès de René II « pour certaines affaires, » sans doute pour l'accompagner dans son voyage à Paris que nous avons mentionné plus haut.

En 1502, il est chargé de l'administration de l'hôpital de la Maison-Dieu, « *commissus ad directionem status Domus Dei.* »

En 1505, Pèlerin fait paraître à Toul la première édition de sa *Perspectiva artificialis.* Nous décrirons plus loin, en détail, ce curieux livre, mais on peut déjà en extraire quelques planches qui se rapportent à l'existence de notre chanoine à Toul.

Digitized by Google

## IX. LA CATHÉDRALE DE TOUL

Pèlerin, que nous verrons en rapports intimes avec les plus grands artistes de son temps, qu'il appelle ses « bons amis, » eut certainement aussi pour ami, à Toul, l'habile architecte de la Cathédrale qui éleva son magnifique portail de 1460 à 1491, Jacquemin Hogier de Commercy, successeur de maître Tristan de Hattonchâtel.

Dom Calmet (1) a donné l'épitaphe de Jacquemin, qui fut enterré aux Cordeliers de Toul. On y lisait ces vers :

Ceux qui usent d'art et useront
Moult renommés sont et seront (2).

Or, dans la seconde édition de la *Perspective* de Pèlerin, on lit à la page Cv, au-dessous d'une vue d'église à deux étages, ressemblant à la Sainte-Chapelle de Paris et, peut-être, aux Cordeliers de Toul, ce distique, plus correct que le précédent :

Qui usent d'art, et useront,
Ouvriers nommez (3) sont et seront.

Faut-il conclure de ce rapprochement que Pèlerin fut aussi l'auteur de l'épitaphe de l'architecte Jacquemin? Cela serait impossible si l'on s'en tenait à la date de sa mort, 1446, donnée par Dom Calmet comme inscrite sur son épitaphe, ainsi conçue :

(1) *Bibliothèque lorraine,* article *Jacquemin,* col. 537.

(2) Dans la *Cathédrale de Toul* de l'abbé *Guillaume,* le second vers est ainsi transformé : *Aimés de Dieu sont et seront.*

(3) « Nommés » est pris ici pour *renommés,* afin de faire le vers.

Digitized by Google

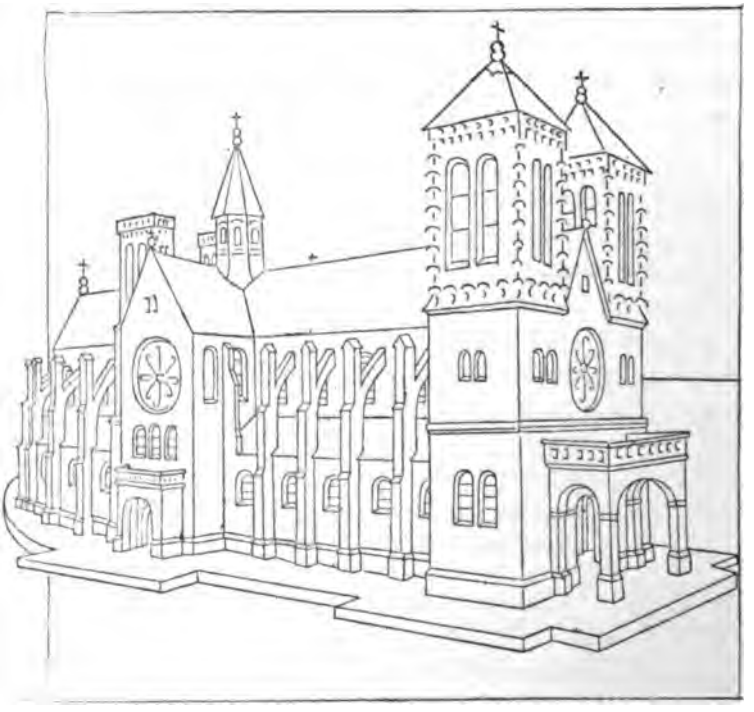

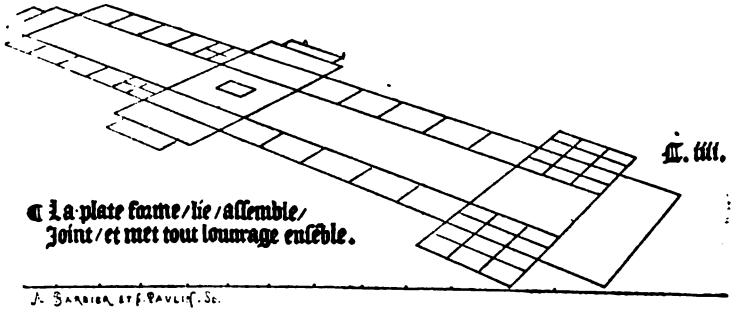


LA CATHÉDRALE DE TOUL

Dessin de Jean Pèlerin, dans la *Perspectiva*.

Digitized by Google

Cy gît Maître Jacquemin Hogier, en son vivant
dernier maître maçon de Saint Etienne,
lequel commença le portail de ladite église;
qui trespassa l'an 1446, l'onzième jour de février.
Dieu lui fasse mercy. Amen.

La date a dû être mal lue, car les archives nous montrent Jacquemin Hogier de Commercy, « maistre des œuvres du portal de l'esglise cathédrale de Toul, » commençant ce portail le 22 Septembre 1460, et y sculptant encore, de 1486 à 1489, la statue équestre de René II avec ses armoiries (1). Ce n'est qu'en 1492 que l'on trouve mention de sa mort par cette note :

Payé aux vallets de *feu* maistre Jacquemin, masson demeurant à Toul..., pour attacher l'ouvraige qu'ils ont fait pour mondit seigneur (*René II*) au portail de Saint-Estienne de Toul, etc. (2).

Jacquemin mourut donc en 1491 ou 1492 et non en 1446; mais l'erreur de lecture de Dom Calmet (3) s'explique par ce fait que sans doute la pierre était usée et que ces deux dates s'écrivant alors ainsi :

1446 = mil cccc xxxx vi.
1491 = mil cccc iiii$^{xx}$ xi.

On pouvait confondre les X et les I dont la forme diffère peu en gothique cursive. Pèlerin a donc pu être l'auteur du distique presqu'identique à celui de sa *Perspective,* puisqu'il était déjà à Toul en 1491. Nous verrons plus loin qu'il y composa d'autres épitaphes en vers.

(1) *Archives Meurthe,* B. 3, et 998. On trouve tout au long, en ce dernier registre, le traité passé en 1486 entre René II et Jacquemin, pour cette importante sculpture qui fut payée 200 écus d'or.

(2) *Archives Meurthe.* B. 990.

(3) M. l'abbé Eug. Martin a déjà relevé cette erreur qu'ont suivie tous les historiens de Toul, dans son intéressante étude sur le *Chapitre de Toul aux XIV$^e$ et XV$^e$ siècles* (1896); mais il admet la date de 1486 pour la mort de Jacquemin.

Digitized by Google

Il a représenté, du reste, à la page C iiij de ce livre, la cathédrale de Toul, bien reconnaissable à ses quatre tours carrées, dont on ne connait guère d'autres exemples à cette époque. Elle est vue de biais par ses faces nord et ouest, telle qu'elle se présente depuis les fenêtres de l'hôtel de ville, alors palais de l'évêque Hugues des Hazards (1). Comme dans presque tous les dessins de Pèlerin, les baies sont à plein cintre au lieu d'être ogivales; il avait sans doute rapporté d'Italie ce préjugé alors courant que l'ogive dite gothique était une barbarie digne des Goths. D'autres détails semblent inexacts à première vue : le portail est très simplifié et on y a adjoint un portique. Mais il est possible que cette construction provisoire ait existé du temps de Pèlerin, afin de mettre l'entrée à l'abri des chutes de pierres, tandis qu'on ravalait ou sculptait la façade.

L'auteur nous a prévenus dans sa préface qu'il s'abstiendrait de détailler les ornements de ses monuments :

..... les édifices ne sont pas pourtraiz ne variez ou enrichiz de fuellages et divers signes, à toute plénitude (car maintes choses se mettent en grans volumes, qui sont demorées (2) pour les petiz espaces) et mesme de industrie n'y ont esté mis que les principaulx traiz, pour plus facile conception de l'art et de l'euvre.

Cette planche ne montre donc rien des détails du magnifique portail de Jacquemin, dont on ne voit que l'ossature; mais le plan général est assez juste, avec le nombre exact des travées, la grande rose du portail, la lanterne centrale dite de la Boule d'or et surtout les deux clochers accolés aux transepts, mais aujourd'hui détruits, qui caractérisaient la cathédrale de Toul jusqu'en 1561.

L'absence de la riche balustrade à jour qui termine actuellement les deux tours du portail et leur couverture

(1) Régna de 1506 à 1517. La 2e édition de la *Perspective* est de 1510. Cette gravure n'existe pas dans la 1re édition.

(2) Disproportionnées, de *demoratus*.

Digitized by Google

par un toit sont des preuves d'exactitude du dessin, car ce n'est qu'en 1547 que ces toits disparurent pour être remplacés par les balustrades fleurdelisées, comme on le voit par une délibération capitulaire de cette année qui ordonne que « le couronnement des tours de l'église de céans sera fait entièrement selon le portrait de forme sur ce dressé par maître Tritan d'Hattonchâtell (1). »

On ne voit pas non plus sur cette gravure la chapelle Sainte-Ursule ou des Évêques, qui est accolée au transept nord, car elle fut construite par Pierre d'Ailly, environ vingt ans après cette deuxième édition de la *Perspective*.

## X. LA MAISON DE PÈLERIN

A la page E iiij de la première édition de la *Perspective*, et C vj verso de la seconde, la gravure représente la cour de la maison canoniale de Pèlerin, « la courcelle de l'ouvrier de ce livre, » dans laquelle on remarque la porte cochère, accostée d'un guichet et surmontée d'un auvent, comme il en existe encore dans certains hôtels canoniaux de Toul. Mais, en face de la porte de la maison, se voit un singulier édicule qui est heureusement expliqué par le distique placé au bas de la gravure :

> En la courcelle de l'ouvrier
> De ce livre, a ung tel mourier.

C'est en effet un gros mûrier en pleine terre et dont les branches sont protégées des intempéries par une véritable serre vitrée, surmontée d'un toit également de verre, qui

(1) *Archives Meurthe*, G. 75. Actes capitulaires de Toul de 1500 à 1548.

Digitized by Google

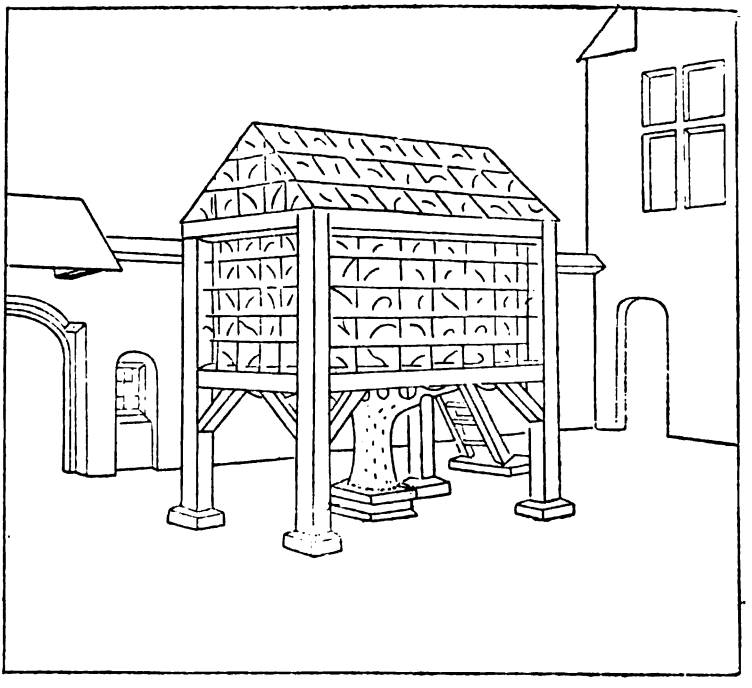

¶ En la courcelle de louurier
De ce liure/a vng tel mourier.

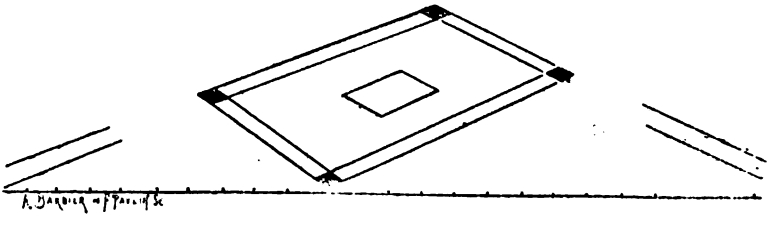

LE MURIER

Dessin de Jean Pèlerin, dans la *Perspectiva*.

Digitized by Google

enferme toute la partie feuillue de l'arbre, tandis que son tronc reste en plein air, sous cet édicule. Le plancher de cette serre est à environ deux mètres du sol et on y accède par un escalier. Sa hauteur totale paraît être de près de cinq mètres, et le diamètre du tronc de l'arbre, qui peut avoir à peu près 0m50, indiquerait un âge approximatif de cinquante ans. Ainsi ce serait vers 1450 que ce mûrier aurait été planté, alors que tous les ouvrages de botanique nous assurent que ce végétal n'aurait été importé en France qu'après l'expédition de Charles VIII en Italie, soit vers 1496. Encore les premiers plants n'auraient réussi à végéter que dans le Midi, à Allan, près de Montélimart, et ce n'est que sous Henri IV qu'on put les multiplier plus au nord.

Cependant, Larousse note que Louis XI avait planté quelques mûriers à Tours, et comme nous savons déjà que Pèlerin était originaire des confins de la Touraine et qu'il fut en relations avec ce roi, telle serait peut-être l'origine du mûrier de Toul, transporté à grands frais du jardin d'essai royal et entouré de soins pour le mettre à l'abri du dur climat lorrain. Mais cette cage de verre devait surtout servir à préserver les vers à soie, dont l'acclimatation fut plus difficile et plus longue que celle du mûrier, et la petite magnanerie de Pèlerin doit être le premier monument figuré de notre industrie séricicole. Son ingénieuse installation prouve combien notre chanoine était à la recherche des choses nouvelles et curieuses.

La gravure suivante de la *Perspective artistique* nous montre, dans la même courcelle du chanoine, sa charrette suspendue, voiture de son invention, comme l'indique l'inscription à double sens : *Carreta pelegrina,* charrette de pèlerinage ou de Pèlerin. Les détails du bas de la gravure, où cette voiture est démontée en ses principales parties, permettent de comprendre sa construction ingénieuse pour l'époque.

Digitized by Google

¶ En plain chemin / legierement /
En rude / allez tout bellement.

LA CHARRETTE

Dessin de Jean Pèlerin, dans la *Perspectiva*.

Digitized by Google

Sur un train formé par les deux brancards attachés à l'essieu, quatre solides montants se terminent par des chapeaux en fer munis de crochets auxquels on suspend, par quatre chaînettes à maillons ovales et élastiques, la caisse destinée aux voyageurs. Pour éviter le balancement et les secousses exagérées, elle est retenue longitudinalement par des courroies fixées aux quatre montants et s'attachant aux quatres boucles de la caisse. Le fond de celle-ci est en cuir solide, bien tendu, refendu en travers et présentant plus d'élasticité que du bois. Des cerceaux entrant dans les côtés de la caisse retiennent une bâche. Un emplacement est réservé aux bagages à l'arrière, où deux mancherons doivent servir à remonter où démonter le train. Une porte à charnières ferme à volonté le devant.

C'est donc une voiture suspendue, d'un modèle à peu près unique, qui servit peut-être aux nombreuses pérégrinations du Viateur. Mais cette légère charrette demande à ne pas être rudoyée dans les mauvais chemins, et le chanoine, qui en a l'expérience, la recommande paternellement, dans ce distique, aux égards des conducteurs :

*En plain (1) chemin, légièrement ;*
*En rude, allez tout bellement (2).*

Au fond de la cour, se voit une partie de la maison canoniale aux fenêtres de laquelle se montrent les servantes ou les nièces aux blancs béguins et dont les enfants regardent curieusement par la porte entrouverte sur le petit vestibule. Des espaliers tapissent gaiement la maison, défendus par des treillages contre les attaques des hôtes de la basse-cour.

Après nous avoir dessiné les curiosités de sa demeure,

(1) Plat, plan.
(2) Doucement.

Digitized by Google

le bon chanoine a voulu aussi nous faire admirer, à la page suivante, sa cave, où reposent, harmonieusement alignés par rang de taille, trois grands bouges et huit feuillettes, contenant sans doute les excellents crus de Toul, de Bruley, de Lucey, de la côte Barrine, de Saint-Michel et autres bons vignobles toulois. On n'y distingue point de bouteilles poussiéreuses.

Mais cette fraîche retraite n'est qu'un exemple de perspective qui nous montre que

L'ombre fainte sur les quarreaux
Juge le racours des tonneaux.

c'est-à-dire que leur projection sur le plan horizontal étant mise en perspective, donnera le raccourci que prendra chaque fût.

## XI. L'IMPRIMERIE

Il est regrettable que Pèlerin ne nous ait pas laissé le dessin d'une autre partie de sa maison, bien intéressante pour nous, le local où était installée la petite imprimerie d'où sortirent les trois éditions de la *Perspective,* en 1505, 1510 et 1521. Toutes trois portent, à la dernière page, cette souscription : *Impressum Tulli,... solerti opera Petri Jacobi, pbri, incole pagi Sancti-Nicolaï;* imprimé à Toul, par l'industrie de Pierre Jacobi, prêtre, habitant du bourg de Saint-Nicolas.

On sait que tous les autres ouvrages de Jacobi, antérieurs ou postérieurs à la *Perspective,* furent imprimés à Saint-Nicolas, même les *Heures de la Vierge à l'usage de l'église de Toul,* de 1503, ainsi que les Ordonnances de 1501, 1511

Digitized by Google

et 1512 pour René II. Il faut donc, pour qu'il ait consenti à transporter à Toul, à trois reprises différentes, une partie de son matériel, qu'il ait été lié à Pèlerin par d'intimes relations d'amitié ou de déférence. Le voyage d'une presse, des formes, du papier et des caractères nécessaires à l'impression d'un in-folio, ne paraît pas facile, à cette époque, entre Saint-Nicolas et Toul, à travers la forêt de Haye; c'est pourquoi le savant bibliographe Beaupré a révoqué en doute l'existence passagère à Toul de cette petite succursale de l'imprimerie de Saint-Nicolas (1).

Mais peut-on suspecter de faux l'*impressum Tulli*, quand Jacobi déclare nettement, dans la même phrase, qu'il est toujours habitant et imprimeur à Saint-Nicolas? Quel intérêt aurait-il eu à tromper le public sur le lieu d'impression? Nous le cherchons en vain.

Il devait au contraire déférer au désir de Pèlerin qui, à cause des grands frais qu'avaient coûtés ses soixante gravures, la plupart in-folio, tenait à en surveiller de près l'impression et le tirage. Comme le chanoine avait 60 ans lors de la première édition, et 76 lors de la troisième, il demanda sans doute que la presse vînt à lui, ne pouvant aller à elle.

Il n'est pas certain, du reste, que l'impression de la *Perspective* ait nécessité une grande presse, couvrant quatre pages à la fois. Après étude de l'exemplaire de la Bibliothèque de Nancy, nous croyons au contraire que les planches ne furent tirées que par deux, car, sur le même recto, souvent deux planches sont maigres d'encre et les deux autres trop chargées ou écrasées. Une presse de 0m30 sur 0m40 de platine pouvait donc suffire à ce genre de tirage.

(1) Beaupré, *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, 1845, page 28, et *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, 1856. Les articles du *Manuel du Libraire* sur Pèlerin sont aussi de Beaupré.

Digitized by Google

Ajoutons que les caractères n'avaient pas besoin d'être bien nombreux : il suffisait d'en avoir pour quatre pages de texte au plus, soit 120 lignes ou moins de 7.000 caractères. Les 60 planches en bois étaient sans doute entre les mains de Pèlerin. Reste la provision de papier, mais nous verrons plus loin qu'il venait probablement de Toul. Ainsi rien ne s'opposait au transport d'un si petit matériel dans la maison du chanoine.

Pierre Jacobi n'avait pas une grande imprimerie produisant régulièrement, et sa production fut plutôt intermittente. Voici le tableau de ses œuvres connues :

1501, Juin, placard sur les monnaies de Lorraine.

1503, 28 Juin, *Horæ Virginis Mariæ, ad usum Tullensis ecclesiæ.*

1505, 9 Juillet, 1re édition de la *Perspectiva artificiali.*

1509, 4 Mars (1510, nouv. st.), 2e édition *idem.*

1511, 21 Août, placard contre les blasphémateurs; autre pour l'Hôtel-Dieu de Paris.

1511, 22 Janvier (1512, nouv. st.), placard sur les monnaies, mais souscrit par Nicolas Symon, diacre à Saint-Nicolas, probablement prote chez Jacobi.

1518, 5 Janvier (1519, nouv. st.), *Nanceidos opus.*

1521, 7 Septembre, 3e édition de la *Perspectiva.*

1524, placard contre les blasphémateurs, dernier produit des presses de Pierre Jacobi, à qui succède, en 1525, Jérôme Jacobi, qui n'imprima que le *Sermon de Charité* de Volcyr; puis l'imprimerie disparaît de Toul jusqu'en 1551.

Pendant cet espace de 23 ans, Jacobi ne produisit donc que trois livres et quelques placards officiels.

Il faisait aussi la reliure, le nettoyage et la rubrication, comme on le voit par les mandats suivants :

1492. A messire Pierre Jacobi pour avoir relyé trois des livres dudit seigneur roy, fait les lettres de l'un d'iceux, 2 florins d'or. (*Arch. Meurthe,* B. 991.)

Digitized by Google

**1505. A messire Pierre Jacoby, prebstre, demeurant à St Nicolas, 4 florins d'or que ledit seigneur luy a ordonné bailler par ses lettres missives escriptes à Bar, le 26e jour de febvrier, pour avoir blanchy, desgressé et relyé un bréviaire en parchemin estant audit seigneur. (*Idem,* B. 1005.)**

Dom Calmet dit que Jacobi était curé de Saint-Nicolas. Ce sont peut-être ces fonctions qui empêchèrent son imprimerie de produire davantage, car les ouvrages à imprimer ne manquaient pas, de son temps, en Lorraine, et c'est à Paris ou à Lyon que les auteurs lorrains dûrent souvent chercher des imprimeurs.

Le bibliographe Teissier (1) croit que Jacobi avait une véritable imprimerie fonctionnant à Toul en même temps que celle de Saint-Nicolas. On voit qu'il y a une opinion moyenne à prendre entre celle de Teissier et celle de Beaupré qui ne croit pas à l'*impressum Tulli*. L'imprimerie de Toul était celle du chanoine Pèlerin, installée dans sa maison et conduite par Jacobi, comme l'imprimerie de Saint-Dié était celle du chanoine Lud, installée dans sa maison et conduite par Ringmann.

On ne peut donc refuser à Toul, comme l'a fait Beaupré, la seconde place parmi les imprimeries lorraines, tandis que Saint-Dié occupe la troisième et que la première reste à Saint-Nicolas.

## XII. LA MARQUE DE JACOBI

On nous permettra ici une courte digression sur la marque d'imprimeur et celle du papier de Jacobi.

En comparant les caractères gothiques de la *Perspective*

(1) *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz.* 1828. Appendice.

Digitized by Google

avec ceux de la lettre d'indulgences de 1511 pour l'Hôtel-Dieu de Paris, imprimée aussi par Jacobi, on reconnaîtra qu'ils sont absolument les mêmes.

C'est encore le même papier que dans toutes ses autres productions, marqué du filigrane à la tête de vache portant un T entre les cornes (1). Quelquefois le T existe seul, comme dans la lettre d'indulgences de 1511; quelquefois il est remplacé par une étoile, comme dans la 1re édition de la *Perspective*. Mais ce T est la marque commune à tous les papiers employés par Jacobi, et on ne le retrouve nulle part ailleurs, à notre connaissance (2), si ce n'est sur des pièces manuscrites lorraines de l'époque, telles que celle des Archives de l'Hôtel de Ville de Nancy qu'a reproduite M. Lucien Wiéner. Cet auteur assimile ce T au *Tau* ou croix de saint Antoine; il démontre que les Antonistes s'établirent en Lorraine au XIIIe siècle, et qu'en 1385 ils concédèrent, à Bar, une « batterie de papier » à un nommé Lefebvre, papetier.

M. Henri Bardy présume que le T est plutôt la marque spéciale de la papeterie de Saint-Dié, car la *Cosmographie* où il l'a relevée a été imprimée en cette ville à une époque où le directeur de la « papellerie » était un nommé Thiriat, dont l'initiale T lui aurait servi de marque. Cette

(1) Voir la reproduction de cette marque dans L. WIÉNER, *Étude sur les filigranes des papiers lorrains*, 1893, planche 9, figures 1, 3 et 4 (filigranes de la *Nancéïde*), et H. BARDY, *Un exemplaire de la « Cosmographiæ introductio, »* Bulletin de la *Société philomatique vosgienne*, 1894, tome XIX, pages 264, 266 et 268; mais ici ce filigrane est empreint sur un livre imprimé à Saint-Dié.

(2) On ne le trouve pas, avec le T, au nombre des filigranes que MM. MIDOUX et MATHON ont publiés dans leur *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles*, 1868, ni dans Ch. SCHMIDT, *Mémoire sur les filigranes des papiers employés à Strasbourg de 1343 à 1525*, Mulhouse, 1877. La Fons Mélicoq cite la tête de vache, mais sans T, dans des pièces manuscrites, depuis 1444. (*Bull. du Bouquiniste*, Octobre 1858, pages 482-6.) On la trouve aussi, sans T, dans les *Papiers et filigranes des Archives de Gênes*, par BRIQUET, Genève, 1888, figures 540-559, et dans l'*Arte della stampa*, Venise, 1844, où se voient une trentaine de variantes de la tête, mais toujours sans T. Nous devons à M. L. Wiéner l'obligeante communication de ces ouvrages sur les filigranes.

Digitized by Google

opinion était aussi la nôtre à cette époque, mais la présence de ce filigrane sur les trois éditions de Toul nous a fait supposer depuis que le T gothique devait être celui qui a toujours figuré dans les armoiries de Toul, et que la tête de vache, sans être une marque de format ou de qualité de papier, puisqu'elle existe sur des qualités et des formats très divers (1), pouvait, dans le cas actuel, rappeler le nom du papetier ou celui de la papeterie.

La papeterie de Frouard était dirigée, à la fin du XVe siècle, par Antoine Vacot, cité dans les registres des lettres patentes de 1473 à 1478 (2). Ce « papellier, » le premier qui s'établit en Lorraine, peut avoir également fondé un établissement voisin, à Toul, et pris pour marque les armes de cette ville avec un symbole représentatif de son nom, *Vachot,* mais que les papeteries italiennes avaient déjà employé.

Ou bien la tête de vache rappellerait la papeterie de *Vacon,* que les chanoines de Toul permirent de construire sur le ruisseau de ce nom (3). Lepage, n'ayant pas trouvé ce ruisseau auprès de Toul, en a désigné un autre du même nom près de Void; mais un ruisseau de Vacon existait aussi à Toul. Ce nom de Vacon, qui se trouve en bien des localités, désigne ordinairement le grand pré communal où le pâtre banal conduisait paturer les vaches des habitants, le pré aux vaches.

Il s'appelait aussi Vaconnière ; à Saint-Dié, Vacquenière; à Metz, Vacquinière. Ce pré, à Toul, d'après les indications qui nous ont été données sur place, se trouvait entre la porte du Guet et les Grands-Moulins, qui étaient peut-être l'ancienne papeterie. Le ruisseau qui le traversait était une

(1) La Fons Mélicoq la signale sur du papier à lettres, sur de l'*in-folio* de 25-30c et sur de l'*in-folio* 35-40c. (*Loc. cit.*)

(2) H. Lepage, *Recherches sur l'industrie en Lorraine,* chapitre II : Les Papeteries. Mémoires de l'*Académie de Stanislas,* 1850, tome XVII, page 1.

(3) *Archives Meurthe,* G. 1353 et 1362, et Lepage, *loc. cit.*



Digitized by Google

dérivation de l'Ingressin, qui après avoir traversé les fossés des fortifications, rejoignait celui qui coule encore le long des jardins de Saint-Èvre, sous le nom de Franche-Mare, pour se jeter à la Moselle, près des moulins.

Il est donc possible que ce filigrane de papetier, le T principalement, qu'on ne trouve que dans les impressions de Jacobi et de Lud, soit celui de la papeterie de Toul. Par sa proximité et ses relations avec l'évêché, Jacobi était appelé à se fournir en cette ville. Quant à Lud, il chargeait sans doute Jacobi de lui procurer son papier, car il devait être en rapports avec lui, comme nous le supposons par le voyage que Jacobi fit à Saint-Dié, en Novembre 1502, par ordre de René II (1).

Ainsi l'imprimeur de Saint-Nicolas n'eut probablement point de papier à transporter à Toul. Mais, avec ses caractères, il n'oublia pas d'emporter quelques-unes des grandes initiales que nous retrouvons dans la *Nancéïde,* ainsi que sa marque d'imprimeur. Elle apparaît pour la première fois dans l'édition de 1505 de la *Perspective,* composée ainsi :

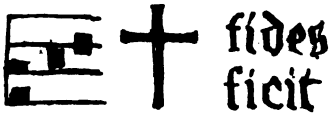


Tous les bibliographes l'ont traduite par : *Sola fides sufficit* (Sol, la, *fides* sus *ficit*), et Benjamin Fillon (2) trouve, non sans raison, à cette devise, un avant-goût de protestantisme, qui semble cependant assez prématuré. Mais il suffit, pour venger le prêtre de Saint-Nicolas de cette suspicion, d'observer aux bibliographes qu'ils ont oublié de

(1) *Archives Meurthe.* B. 1002, et BEAUPRÉ, *loc. cit.*

(2) *Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon,* Fontenay-le-Comte, 1861, grand in-8°, page 35.

Digitized by Google

traduire la figure principale de ce naïf rébus : la croix. Et la devise devient alors orthodoxe : *Sola crux fides sufficit* (1).

Dans l'édition de 1510, elle est plus claire : *Crux sola fides sufficit,* et elle est encadrée dans un rosaire ou chapelet.

✠ Sola fides sufficit.

Enfin celle de l'édition de 1521 est semblable à la première, si ce n'est que la croix est plus importante, que trois grands clous y sont plantés et qu'elle est fichée dans un cœur, le tout compris dans un écusson, au-dessous duquel on lit : Petrus Jacobi. C'est la même marque que celle de la *Nancéïde.*

Mais, dans cette troisième édition, se trouve, à la dernière page, une gravure qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, et que nous regrettons bien de ne pouvoir reproduire ici, n'ayant pu nous procurer à temps l'original, car elle est des plus curieuses.

Elle représente un navire manœuvré par douze rameurs, commandés par un évêque, tenant une palme, et qui pourrait être saint Nicolas, s'il était accompagné des trois enfants légendaires. Sur le gaillard d'avant, une figure ressemblant à saint Michel précipite un diable à la mer. Sur celui d'arrière, deux personnages tiennent d'une main le gouvernail et de l'autre un étendard. Sur l'une de ces oriflammes sont gravées deux clefs en sautoir, armes de la papauté ou de Remiremont; sur l'autre, des fleurs de lis avec une bordure, armes d'Anjou. Sur la voile est gravé le Christ en croix, et au-dessus le Saint-Esprit entre qua-

(1) Le même auteur remarque que cette devise est copiée sur celle de Guy Marchand, libraire à Paris de 1490 à 1506, qui est aussi : *Sola fides sufficit.* Mais il n'y a point de croix, et au-dessous de cette devise on voit deux mains unies, qui indiquent que le vrai sens est ici : *La seule bonne foi suffit.*

Digitized by Google

tre personnages, dont l'un, avec des cornes, semble être Moïse. Enfin, tout en haut, Dieu le père, entre le soleil et la lune, bénit son fils.

On sait que les armoiries de Saint-Nicolas-du-Port représentent également « une navire, » soit par allusion au Port, soit plutôt comme emblème du saint, et que les *ex voto* offerts à cette église affectaient souvent la forme de nefs.

On connaît celui qui fut voté par saint Louis pendant une affreuse tempête, près de l'île de Chypre, et que Joinville fut chargé de porter à Saint-Nicolas, vers 1265. Le sénéchal le décrit ainsi : « Sur le vaisseau était le roi, la reine, les trois enfants, tout d'argent. » Notre gravure n'est donc pas une reproduction de ce célèbre *ex voto,* ni du « vaisseau avec une nacques de perle, » mentionné dans l'Inventaire du Trésor, de 1584, ni du « navire avec les chaînes d'argent » de l'inventaire de 1613 (1). Mais la présence des armes d'Anjou sur un des panonceaux semble bien indiquer que ce fut un *ex voto* de l'un des princes lorrains de cette maison, et plutôt de René I qui, seul parmi nos ducs, porta ces armes simples.

Fillon suppose que cette gravure est une allégorie du triomphe de la religion catholique sur l'hérésie luthérienne, personnifiée dans le diablotin jeté à la mer par saint Michel. Mais en 1521, le luthéranisme n'était encore ni dangereux dans nos pays, ni vaincu, et cette allégorie n'aurait eu de raison d'être qu'après 1525. Et que signifierait alors la bannière d'Anjou? On voit qu'il y a là un problème à résoudre. En attendant sa solution, nous pensons que cette planche presqu'unique a dû être gravée pour une plaquette antérieure de Jacobi, ayant rapport au pèlerinage de René I à Saint-Nicolas et au don de cet *ex voto,* plaquette qui ne nous est pas parvenue.

(1) Digot, *Inventaire des objets contenus dans le trésor de l'église de S^t Nic. de Port.* Mém. Acad. Stan., 1849, tome XVI.

Digitized by Google

## XIII. LE TOMBEAU DE SAINT MANSUI

L'évêque de Toul à cette époque, l'érudit Hugues des Hazards, également correspondant du *Gymnase vosgien,* et à qui Lud et Ringmann dédièrent en 1509 leur *Grammatica figurata,* devait être aussi l'ami du chanoine Pèlerin. Il faisait exécuter en ce temps des travaux considérables à l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul, dont il était abbé (1), ne pouvant prévoir qu'elle serait ruinée quarante ans après.

A la page Cvj de la seconde édition de la *Perspective,* on remarque la vue intérieure d'un cloître adossé à une grande église et à des bâtiments conventuels, qui nous paraît bien être celui de Saint-Mansui, d'après la ressemblance de son architecture avec celle des quelques travées qui subsistent encore, et aussi d'après l'orientation de l'église et des bâtiments. Le nombre des arcades correspond au plan donné par l'abbé Guillaume. Les arcs surbaissés des premières années du XVIe siècle et les colonnes trapues concordent bien avec le style du temps de Hugues des Hazards. Cette vue intérieure du monastère détruit serait bien intéressante, si l'on était sûr que l'habile perspecteur n'y a pas donné cours à sa fantaisie, comme il nous en prévient par cette épigraphe :

> A choses faites, adioster
> Puet on, et changer, et oster.

L'évêque de Toul résidait assez souvent à Nancy, où il fréquentait la cour du duc Antoine, comme on le voit par

(1) L'abbé GUILLAUME. *Notice sur l'abb. de Saint-Mansui. Mém. Soc. Arch. Lorr.*, 1880, tome XXIX, page 13.

Digitized by Google

les archives, et s'il y avait quelqu'un d'apte à le remplacer à Toul, pour la surveillance de ces travaux, c'était Pèlerin dont la compétence en architecture est indiscutable.

Hugues des Hazards, ayant fait placer dans un reliquaire les ossements de saint Mansui, qui avaient reposé jusqu'alors dans un caveau de son église, fit élever dans cette crypte un monument funéraire qui nous a été conservé intact, et le chanoine Pèlerin fut chargé de la direction de ce travail, en 1512, comme l'indique l'inscription :

**Ioannes Peregrinus Viator posuit. 1512**

placée auprès du tombeau et disparue aujourd'hui, mais qui nous a été conservée par le P. Benoit Picart, dans son *Histoire de Toul.*

Ce tombeau, dont nous reproduisons une partie, d'après le cliché de M. Morquin, photographe à Toul, a 2m25 de long, 1m de large et 1m20 de haut. Sur sa partie supérieure est couchée l'effigie du saint, bénissant de la droite et tenant de la gauche une crosse d'une grande richesse. Ses yeux sont ouverts, son attitude énergique, vivante, sa stature vigoureuse, sa taille plus qu'humaine, ayant 2 mètres de hauteur.

Sa chasuble est brodée d'une bande d'orfroi en croix, décorée de 5 médaillons portant le T héraldique de Toul et la croix de Lorraine. Elle est recouverte du surhuméral particulier à cette église et qui se compose ici : 1° d'un collet circulaire brodé de ces mots : PATER·FILIVS·SPIRITVS.SCS; 2° de deux épaulières en disques portant une étoile à six branches dans une rosace bordée de franges; 3° d'une bande circulaire concentrique, couverte de gemmes et d'émaux, ornée de franges et laissant tomber de chaque côté un pendant en orfroi terminé par un effilé. Ce surhuméral ressemble beaucoup à celui que l'on voit

Digitized by Google

Digitized by Google

TOMBEAU DE SAINT MANSUI, A TOUL

Digitized by Google

sur la tombe de Hugues des Hazards, à Blénod, et qui n'est postérieur que de six ans; mais il en diffère en ce qu'il est à jour et laisse voir la chasuble entre les deux bandes circulaires.

Les pieds du saint s'appuient sur un lion accroupi, près duquel un enfant à genoux, tenant une boule ou une balle de jeu dans ses mains jointes, rappelle le miracle de la résurrection du fils du gouverneur romain de Toul.

L'inscription du tombeau, composée par Pèlerin, mentionnait aussi ce miracle :

Ici dessous fut mis gésir en terre
Saint Mansui, disciple de saint Pierre,
Qui suscita par dévote prière
Le fils du roi noyé dans la rivière,
Et la cité et pays convertit
En un seul Dieu, Père, Fils, Saint Esprit,
Lequel veuille garder notre raison,
Nos âmes, corps, biens, labeur et maison,
Et nous mener, par bonne et longue vie,
Au vrai salut et liesse infinie.

A quel artiste s'adressa Pèlerin, pour lui commander cette sculpture? Comme ancien chanoine et écolâtre de Saint-Georges, il avait pu voir en cette église, six ans auparavant, Jean Crocq sculpter le somptueux mausolée de Charles le Téméraire (1), et, en 1505, lui-même avait commandé à cet artiste deux chaières pour le duc, comme nous l'avons vu. Mais en 1512 ce sculpteur n'était plus à Nancy, ou peut-être était-il mort, car c'est Mansui Gauvain qui fut chargé de réparer en cette année la sépulture du duc de Bourgogne (2), travail qu'on n'aurait pas manqué de confier à l'auteur primitif, s'il avait encore été présent.

(1) *Arch. Meurthe*, B. 1007.
(2) *Arch. Meurthe*, B. 1017.

Digitized by Google

A part Gauvain, nous ne connaissons de sculpteur de talent, en Lorraine, à cette époque, que l'auteur anonyme des tombeaux de René II aux Cordeliers de Nancy et de Hugues des Hazards à Blénod, et il n'y a aucune ressemblance entre le style de ces monuments et celui du tombeau de saint Mansui.

Jean Pèlerin avait ses entrées au Palais ducal, comme ancien chambellan et secrétaire de René II; il avait vu certainement, l'année précédente 1511, Gauvain travailler à la porterie et au vestibule de ce palais (1), et, si le style du tombeau de Toul était le même que celui des autres œuvres de Mansui Gauvain, on aurait quelque droit de lui attribuer la statue de son patron.

Nous avons rappelé ailleurs (2) que, de toutes les œuvres de ce sculpteur, il n'en subsistait d'authentiques que les médaillons à figures en bas-relief qui décorent les clefs de voute du vestibule du Musée lorrain. La facture en est large, puissante, vigoureuse, un peu lourde et épaisse par endroits, absolument comme dans le tombeau de Toul. Le caractère général est énergique, les exagérations de modelé sont voulues, pour donner une impression de grandeur, et c'est aussi l'effet qui se dégage de la statue du saint. On y retrouve enfin, dans les encadrements, ces gemmes et pierreries taillées carrément, ces lettres ornées, comme à Toul. Tout nous dit donc que c'est bien l'œuvre du même artiste.

On n'a pas pu, jusqu'à présent, attribuer sérieusement le tombeau de Toul à Gauvain, parce qu'on le croyait l'auteur de *toute* la porterie de Nancy, des tombeaux de René II et de Hugues, et qu'il n'y avait aucune ressemblance entre le premier monument et les trois autres. Ces derniers n'étant pas de lui, que l'on étudie les médaillons du ves-

(1) *Arch. Meurthe*, B. 1016 et 1051.
(2) *Bulletin des Soc. art. de l'Est*, Mars 1897, page 49.

Digitized by Google

tibule et l'on reconnaîtra facilement qu'ils sont de la même main que le tombeau.

Cette attribution n'enlèvera rien à la réputation de Gauvain, car cette statue énergique et puissante a droit à une place honorable parmi les monuments de la Renaissance lorraine, et il en revient une part de mérite au chanoine artiste qui en commanda et dirigea sans doute l'exécution.

## XIV. LE TOMBEAU DE SAINT EUCAIRE

Pèlerin fit aussi pour saint Eucaire (1), à Liverdun, ce qu'il venait de faire pour saint Mansui, à Toul. Le tombeau vide du saint évêque de Grand existait toujours dans l'église collégiale de Liverdun, depuis que l'évêque Gilles de Sorcy en avait transféré les ossements dans une châsse, le 27 Avril 1261. Sur cette tombe, peu visible dans un coin de la Collégiale, contre la porte d'entrée, Pèlerin fit élever un grand et riche monument d'architecture, avec un cénotaphe, sur lequel repose la statue du saint.

M. l'abbé Mirguet, curé-doyen de Liverdun, a entrepris récemment de dégager ce monument, caché depuis un siècle par l'escalier de l'orgue et le tambour de la porte, et dont toute la base était enfouie sous le dallage. Nous découvrimes alors deux écussons jusqu'alors restés indistincts, dans la base des panneaux du soubassement; l'un aux armes de Pèlerin, les deux faucons; l'autre vide de tout emblème, mais surmonté des initiales I. V. L. On pourrait peut-être attribuer ce dernier à Jean Vauthier de Lucey, ami de Pèlerin, qui figure avec lui, en 1498, comme

(1) Nous adoptons cette orthographe, avec Riguet et la plupart des écrivains lorrains, quoique son véritable nom soit *Eucharius*.

Digitized by Google

témoin testamentaire de l'archidiacre de Port, Nicolas le Sane, comme nous l'avons vu plus haut.

De plus, dans la décoration du monument, figurent six chapelets : les deux plus petits, dans le large pilastre de droite, ont cinq grains; les deux moyens, en haut, six et cinq grains; les deux gros, en bas, douze grains. Le chapelet était l'emblème favori de Pèlerin. Il l'a figuré sur son tombeau que nous donnons plus loin, et l'a dessiné encore, entourant la devise : *Crux sola fides sufficit,* à la dernière page de la deuxième édition de sa *Perspective,* de 1510.

Enfin, si ces emblèmes et ces armoiries laissaient douter encore qu'il fût l'un des donateurs et le compositeur de ce beau monument, il n'y a qu'à le comparer avec celui qu'il a dessiné à l'avant-dernière page de sa *Perspective,* et à travers l'arcade duquel se voient les bâtiments de la Sainte-Baume de Provence, pour être certain que c'est bien exactement le modèle du tombeau de Liverdun.

Dans cette gravure, comme à Liverdun, l'arcature est supportée par quatre pilastres, reposant sur des bases ornées de panneaux carrés. Les écoinçons de l'arc sont remplis par deux médaillons ronds, le tout surmonté d'une architrave. Toutes les moulures sont très saillantes. Les seules différences sont qu'à Liverdun l'arc est moins surbaissé, que deux des quatre pilastres montent jusqu'à l'architrave et que le tout est décoré d'ornements divers, mais Pèlerin nous a prévenu qu'il supprimait dans ses gravures tous détails de décoration.

Dans la première édition de la *Perspective,* de 1505, cet arc n'existe pas, et la vue de la Baume n'est encadrée par rien. C'est dans la deuxième édition de 1510 que cette architecture paraît pour la première fois; elle fut donc composée entre ces deux dates, et l'on peut croire que le monument de Liverdun fut exécuté peu après, non loin de l'époque d'érection du tombeau de saint Mansui.

Digitized by Google

Dans le prochain numéro du *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est* (Mai 1897), on pourra comparer les photogravures du monument de Liverdun et de la gravure de la *Perspective*, qui ne permettront pas de douter de leur commune origine.

L'arcature de Liverdun est décorée de bas-reliefs très fins et fort élégants, reproduisant les ornements habituels de la Renaissance italienne, qui furent importés en nos pays par les gravures de Serbio et que l'on retrouve à la Porterie ducale de Nancy, exécutée en 1511 par l'architecte Jacquot, de Vaucouleurs, ainsi que sur le tombeau de René II, aux Cordeliers, et de Hugues des Hazards, à Blénod. Mais ils ressemblent davantage encore à ceux du grand rétable de pierre qui termine le collatéral Sud de la Cathédrale de Toul, qui fut sans doute élevé par Hugues des Hazards, sans qu'on puisse l'attribuer à Mansui Gauvain, comme l'a fait M. l'abbé Guillaume.

Sous cette arcature repose l'effigie couchée de saint Eucaire, portant sa tête dans ses mains, sur sa poitrine. Il est revêtu du costume pontifical et porte la crosse et la mitre comme évêque de Grand (1). Mais cette statue ne paraît pas de la même époque que le reste du monument et semble postérieure. Peut-être remplace-t-elle une plus ancienne effigie, détruite sans doute par l'armée protestante, qui brisa la châsse de saint Eucaire et ravagea l'église de Liverdun en 1587, selon le P. Benoit Picard.

Au-dessus de cette statue, un grand cartouche oblong, oreillé de queues d'arondes, contient cette inscription en lettres gothiques, formant huit lignes :

(1) Dom Calmet et les apologistes de l'église de Toul ont contesté ce titre à saint Eucaire, mais il a été défendu par Riguet et Dom Hugo d'Étival. Auguste Digot a démontré dans l'*Espérance* du 1er et du 8 Juillet 1841, que l'histoire légendaire du saint est entièrement admissible, qu'il fut évêque àGrand, ville plus importante alors que Toul et que saint Mansui fut son successeur vers 365. Voir aussi les articles, dans le même journal, de l'abbé Marchal (15 Juillet), et de Théodore P. de S. F. (27 Juillet 1841).

Digitized by Google

L'amy de dieu et vray martir Euchaire,
Jadis de Grand évêque débonnaire,
Noble de sang, filz de Baccil réal (1),
L'an de salut trois centz soixante et deux égal,
Par Julian, iadis empereur des Romains,
Dit l'apostat pour ces fais Inhumains,
Fit mectre à mort, par Wandres (*Vandales*) et par paiens,
Vingt deux centz chevaliers cptiens (*chrétiens*)
Près de Pompain (*Pompey*) au lieu con dit aux tombes.
Des desusdis le benoit S. Euchaire
Estoit guidon, miroir et exemplaire.
Par grâce de dieu, son chief (*tête*) Il aportat
A Liverdun, comme sa vie le tesmoingne,
Duquel le corps, sans quelque doubte aucune,
Fut inhumé et mis en cest place.
Jesu nous doint (*donne*) en paradis la place.

On remarquera certaines ressemblances du style de cette inscription avec celle de la chapelle Saint-Euchaire de Pompey, aujourd'hui au Musée lorrain, N° 51.

Ainsi, à Liverdun, le saint *estoit guidon, miroir et exemplaire;* à Pompey, il est *mireur et exemplaire.* A Liverdun, les martyrs sont mis à mort *par Wandres et par paiens, vingt-deux cents chevaliers chrétiens;* à Pompey, *par Wanldres, Sarasins et paians, vingtz deux cents par nombre.* On pourrait donc attribuer aussi à Pèlerin l'inscription de Pompey. La voici du reste au complet :

Pour l'amour du Creatour,
Ici en cest lieu et alentour,
Nobles Barons chevaliers, et champions de la foy,
De la vie éternelle ayans la soif,
Desquels le mireur et exemplaire
Estoit mos sctz Eucaire,

(1) Baccius, comte de Châlons, était, selon la légende, le père de saint Eucaire et habitait Grand, sous le règne de l'empereur Constance.

Digitized by Google

Par Vāldres. Sarasīs et paiaēs,
Estans avec l'appostat Julien
Vingt-deux centz par nombre,
Sont Ici mis en comble (1)
En l'an IIIc lxij. la Xe Kalende de may
Furent mis unis en ceste mactz (2).

Ex Catholonie (3) regis prosapia Baccii et Jentrudis editi sunt nobilissimi sancti qz (*qui*) subscpti (*subscripti*), videlz (*videlicet*) scus Eucharius, scus Elophius, sca Libaria, sca Susana, sca Menna, sca Oda et sca Gontrudis, qr (*quorum*) dignis suffragiis et glos (*gloriosis*) mertis (*meritis*) cu (*cum*) ipis (*ipsis*) associem (*associemur*) ī (*in*) celis (*cœlis*). Hii (*hi*) felices prelibati Juliani gladio sunt trucati (*truncati*).

C'est-à-dire : « Ont dû le jour à Baccius, comte de Châlons, et à Lientrude, les saints ci-dessous : saint Eucaire, saint Élophe, sainte Libaire, sainte Suzanne, sainte Menne, sainte Oda et sainte Gontrude. Puissions-nous, par leurs prières et grâce à leurs mérites, leur être un jour associés dans le ciel ! Ces bienheureux susdits furent décapités par le glaive, sous Julien. »

Cette inscription de Pompey était encastrée dans le mur d'une chapelle, aujourd'hui détruite, dont la porte était surmontée d'un écusson qui a disparu, mais que M. Georges Boulangé a décrit ainsi en 1853 (4) : « Au champ losangé, en grande partie mutilé, peut-être de la famille de Bouxières, qui portait l'écu losangé d'argent et de sable. » Il se pourrait bien que ce fût plutôt l'écusson de Pèlerin, auteur des inscriptions qui doivent être contemporaines de l'érection de cette chapelle, dont la porte ogivale et la fenêtre à plein cintre indiquent le commencement du XVIe siècle, soit comme construction, soit comme date de réparations.

L'architrave du monument de Liverdun est surmontée

(1) En grand nombre.
(2) De *macta*, pièce de terre, champ. Voir Ducange.
(3) Châlons-sur-Marne, et non Catalogne, comme l'a cru Riguet.
(4) *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, tome I, page 24.

Digitized by Google

de cette inscription en capitales, telles que Pèlerin les dessinait sur le titre et l'épigraphe de son livre :

OMNE QVOD EXCELLENS OPVS ET SVBLIME FVTVRVM E (*est*),

c'est-à-dire : toute œuvre excellente et noble durera, allusion à l'œuvre évangélique du premier martyr lorrain, et peut-être, en même temps, au monument lui-même. Les lettres de cette inscription sont encore en partie remplies d'un mastic noir, cristallin et brillant, semblable au bitume dur qui remplit les traits gravés sur plusieurs tombes de Toul de la même époque.

Dans la partie du tombeau autrefois enterrée dans le sol et que les fouilles viennent de découvrir, s'ouvre une petite arcade à plein cintre, se prolongeant en voûte jusque sous le mur de la façade de l'église. On y a trouvé un sarcophage, de forme trapèze (0m50 à la tête, 0m20 aux pieds, 1m80 de long à l'intérieur), de 0m45 d'épaisseur de parois, finement taillé à l'intérieur et grossièrement à l'extérieur, percé au centre du fond par un trou muni d'une rigole, destiné à l'écoulement des liquides de décomposition, comme dans les tombes franques. Cette particularité prouve qu'il a été creusé pour une personne récemment décédée. Il est entouré d'une couche de roseaux décomposés, mais très reconnaissables encore, qui l'enveloppent transversalement, comme pour le protéger contre des chocs, sans doute quand on le descendit dans sa fosse. Il n'a donc pas été changé de place depuis son inhumation. Il devait être à l'origine déposé au pied ou auprès de l'autel de la chapelle primitive qui précéda l'église actuelle, datant du XIIIe siècle, et quand on construisit cette dernière, en la reportant plus à l'Est, on voulut sans doute que le corps du saint restât dans son enceinte sans être déplacé, et l'on arrêta le mur de façade juste con-

Digitized by Google

tre la tête du sarcophage, en le protégeant contre les tassements du mur, au moyen de la petite voûte que nous avons remarquée.

Il ne reste que trois morceaux du couvercle bombé du sarcophage, dont l'intérieur était comblé de terre et de pierres mêlées d'ossements, provenant des sépultures voisines. Comme les reliques du saint avaient été transférées dans une châsse par l'évêque Gilles de Sorcy, le 27 Avril 1261, le bris du couvercle et le remplissage de la tombe doivent indiquer une violation postérieure, probablement pendant le sac de l'église, en 1587, par les protestants.

Le cercueil de pierre est exactement orienté, suivant la règle chrétienne, les pieds à l'Est et la tête à l'Ouest, mais fait un angle sensible avec l'axe de l'église, qui indique sans doute l'orientation de la chapelle primitive. Ainsi, après le tombeau de saint Mansui, successeur de saint Eucaire, Pèlerin voulut restaurer le culte des deux premiers apôtres des Leuques, en élevant de riches monuments sur leurs antiques sépultures, quoique vides de leurs reliques.

## XV. LES ARTISTES AMIS

Pèlerin dit dans sa *Perspective,* en parlant de son livre :

**Lequel euvre n'est de main de paintre, mais de qui aime les paintres et artisans (1), et tous vivans.**

N'était-ce pas nous dire qu'il avait pour amis tous les artistes du pays, recherchant leur société et s'intéressant à leurs travaux?

Sur le titre de la troisième édition de sa *Perspective,* le chanoine a inscrit ces vers :

(1) Artistes. *Artificum,* dans le texte latin.

Digitized by Google

O bons amis, trespassez, et vivens,
Grans esperiz, zeusins, apelliens (1),
Decorans france, almaigne, et italie,
Geffelin, paoul, et martin de pavye,
Berthelemi fouquet, poyet, copin,
André montaigne, et damyens colin,
Le pelusin, hans fris, et leonard,
Hugues, lucas, luc, albert, et benard,
Jehan iolis, hans grun, et gabriel
Vuastele, urbain, et lange micael
Symon du mans : Dyamans, margarites (2),
Rubiz, saphirs, smaragdes (3), crisolites,
Ametistes, iacintes, et topazes,
Calcedones, asperes, et à faces (4),
Iaspes, bérilz (5), acates, et cristaux,
Plus précieux vous tiens que telz ioyaux
Et touz autres nobles entendemens,
Ordinateurs de spécieux sigmens (6).

Dans le récit de la jeunesse de Pèlerin, nous verrons qu'il avait voyagé en France, en Italie, en Allemagne, et bien mérité son surnom de Viateur. C'est dans ces pérégrinations qu'il connut ces « bons amis trespassez et vivens, » auxquels il dédie son livre et qu'il estime plus que précieux joyaux.

A de Montaiglon et B. Fillon ont cherché à identifier les moins connus de ces 24 noms d'artistes; mais il en reste encore un quart de douteux. Nous les reprendrons dans l'ordre du texte :

1° Geffelin pourrait-être Hans Scheuffelin, 1490 † 1539,

(1) Émules de Zeuxis et d'Apelles, célèbres peintres grecs.
(2) Perles.
(3) Emeraudes.
(4) Brutes et taillées.
(5) Aigues marines.
(6) Dessins.

Digitized by Google

illustrateur du *Theuerdanck*, du *Cicero* et de la *Passion*, un des bons maîtres allemands de l'époque. C'est peut-être aussi Paul Geffelin, « le rubis des peintres de son temps, » comme l'appelle Théodecte Tabourot. Il illustra les *Triomphes* de Pétrarque, mais postérieurement à la mort de Pèlerin. C'est plutôt encore Olivier Chiffelin d'Angers, qui fit les peintures de la chapelle de Dreux, que lui commanda Philippe de Commynes, dont Pèlerin était secrétaire.

2° Paoul est difficile à déterminer. Fillon l'a pris pour Paolo Uccello, peintre florentin, qui fut très fort en perspective; mais il mourut en 1472, à 83 ans, et il est douteux que Pèlerin ait pu le connaître. Il y a aussi Pol de Limbourg ou d'Allemagne, cité par M. Huillard Bréholles, dans les *Archives de l'art français*, comme ayant travaillé en France. Il y a enfin Paul Goybaut, miniaturiste du duc René I en 1464 (1). Nous ne saurions décider entre eux.

3° Martin de Pavie est-il Martin d'Udine, dit Pellegrino, ou Simone di Martino, ou bien Martin Schongauer qui, bien que né en Franconie, aurait peut-être rapporté ce surnom de son séjour en Italie? La solution est difficile.

4° Barthélémy Fouquet ne peut être le célèbre maître de Tours Jean Fouquet, ni l'un de ses fils qui se nommaient Louis et François. Il faut donc supposer qu'une virgule a été oubliée entre Barthélémy et Fouquet, qui seraient deux artistes distincts. Jean Fouquet était à Tours en 1469, et Pèlerin s'y trouvait aussi. Cet artiste mourut vers 1480, à environ 75 ans.

5° Barthélemy est donc à chercher. Est-ce l'Allemand Barthélemy Béham, mort en 1540, qui était, en Italie, l'élève de Marc Antoine, ou bien Fra Bartolommeo della Porta, ami de Raphaël et du Vinci, qui mourut à Florence en 1517, ou encore Bartolommeo d'Orvieto? Nous croyons

(1) *Archives Meuse*, B. 1502.



Digitized by Google

plutôt à « maistre Berthelemin, painctre, » qui fit en 1505 un tableau de saint Grégoire pour la collégiale de Nancy (1), et qu'on peut identifier, pensons-nous, avec Barthélemy West ou Witz, de Strasbourg, qui peignit en 1500 le rétable des Cordeliers de Nancy (2). Fillon pense qu'il s'agit de Barthélemy Guéty, peintre de François Ier, de 1522 à 1532, ou de Barthélemy le Clerc, peintre de René d'Anjou, mentionné par Vallet de Viriville (3).

6° Poyet vivait à Tours, à la fin du XVe siècle. Jean Brèche le dit supérieur encore à Fouquet et lui attribue les belles Heures d'Anne de Bretagne (4).

7° Copin, enlumineur et peintre de Bruges, en 1460, est cité par l'abbé Carton. Son frère, Copin Delft, fut employé par René d'Anjou et Louis XI, de 1456 à 1482, à Tours et à Angers. En 1456, il fit, en cette dernière ville, un tableau commandé par René I « pour notre belle-mère de Laval (5). »

8° André Montaigne, c'est Andrea Mantegna qui résida à Venise, puis à Mantoue où il mourut en 1506.

9° Damyens Colin, c'est-à-dire Colin d'Amiens, est le sculpteur qui fit la statue en bronze de Louis XI (6).

10° Le Pelusin est évidemment Le Pérugin, mort en 1524.

11° Hans Fries, c'est Hans Vriedman Vries, de l'ancienne école hollandaise, auteur d'un traité de Perspective (7).

(1) *Archives Meurthe*, B. 1004.
(2) *Archives Meurthe*, B. 998.
(3) *Archives de l'Art français*, tome V, page 209.
(4) Voir *Gazette des Beaux-Arts*, tome XX, page 6.
(5) *Rôle des dépenses de Jeanne de Laval*, archives d'Angers, cité par Fillon.
(6) Voir *Magasin pittoresque*, 1845, page 363.
(7) La très noble Perspective de Jean Vredeman Frison, illustrée des plus belles ordonnances d'architecture... clairement expliquées par description, inventée par J. Vredeman et de nouveau augmentée par Samuel Marolois. Amsterdam, 1619, in-fol., 89 planches.

Digitized by Google

12° LÉONARD de Vinci mourut à Amboise en 1519. L'appellation familière par le nom de baptême seulement, en usage à cette époque, ne laisse pas de doutes quand il s'agit d'un artiste aussi illustre de son vivant.

13° HUGUES est peut-être Hugo van der Goes, qui florissait à Bruges et dirigea les fêtes de Gand, lors de l'entrée de Charles le Téméraire en 1473; mais plutôt Hugues de la Faye, peintre du duc Antoine de 1511 à 1539, qui décora le Palais Ducal, la Galerie des Cerfs, la Collégiale et les Cordeliers (1).

14° LUCAS est-il Lucas Kranach, comme le croit Fillon? Nous en doutons, car il ne commença à peindre qu'en 1515 et mourut en 1586. C'est plutôt Lucas de Leyde, 1494 † 1533, ou peut-être Lucas Krug de Nuremberg, 1489 † 1535.

15° LUC paraît être Luca Signorelli, 1441 † 1523, de Cortone en Toscane.

16° ALBERT Durer, habita l'Alsace en 1492 et mourut en 1528.

17° BENARD, sans doute pour Bernard. Est-ce Bernard van Orley, de Bruxelles, élève de Raphaël, qui était en 1521 peintre de Marguerite d'Autriche, habita Rome, et mourut en 1560; ou bien Bernard Zenale, milanais, ami du Vinci, mort en 1526, qui était plutôt de l'âge de Pèlerin et laissa aussi un Traité de Perspective; ou enfin Bernard de Lunéville, originaire de Heidelberg, qui fut, comme Pèlerin, au service de Nicolas d'Anjou et de René II (2)? On ne saurait décider.

18° JEHAN JOLIS. Fillon pense que Jolis est la traduction du nom du peintre alsacien Schœn ou Schœngauer, qu'on appelait le beau Martin. Il eut bien un fils nommé Jean, celui qui reçut Albert Durer à Colmar, mais qui n'était

(1) *Archives Meurthe*, B. 1016, 1030, 1038, 1042, 1058, 7600, 7615, 7616, 7618, 7620, et LEPAGE, *Mém. Soc. Arch. lorr.*, tome IV, page 17.

(2) *Archives Meurthe*, B. 987, et LEPAGE, *Journal Soc. Arch. lorr.*, tome VIII, page 103.

Digitized by Google

qu'orfèvre. Comme Martin Schœngauer ne mourut qu'en 1488, Pèlerin put le connaître, mais ce n'est pas son fils qu'il aurait désigné. Nous croyons plutôt qu'il s'agit du vénitien Jean Bellin, 1426 † 1516, ce nom pouvant également se traduire par Joli. Beaupré propose le graveur Jollat, mais il s'appelait Mercure et non Jean.

19° Hans Grun, né à Weiersheim, près de Strasbourg, habita en 1520-1525 Colmar et Strasbourg. Il mourut en 1545.

20° Gabriel. Malgré qu'il n'y ait point de virgule dans le texte, à la fin de cette ligne (et nous croyons à une faute d'impression, car la ligne suivante, qui devrait se terminer aussi par une virgule, en manque également), nous détachons ce nom de celui de Vuastele qui le suit, en l'attribuant, sous toutes réserves, à Gabriel Salmon, de Lunéville, qui peignit en 1515 le rétable des Cordeliers de Nancy, en 1522 deux tableaux pour Philippe de Gueldres, et en 1524, un rétable pour Gondreville (1).

21° Vuastele. *Vu* est sans doute un W. Aussi proposons-nous d'identifier ce nom avec celui du peintre strasbourgeois Hans-Ulrich Wachtlein, qui dans l'idiome alsacien doit se prononcer Wachtele. Ce peintre et graveur célèbre s'appelait aussi Pèlerin (*Pilgrim*), comme notre chanoine, et la marque de ses gravures était deux bourdons croisés. En 1506, il habitait Nancy, et René II lui faisait une pension annuelle de 100 francs. Dans ce mandement, son nom est écrit ainsi : « Hans Wachelin, de Strasbourg, paintre (2). »

22° Urbain, Raphaël d'Urbin, 1483 † 1520.

23° Lange Micael, Michel-Ange, 1475 † 1564.

24° Symon du Mans, déterminé par A. de Montaiglon :

(1) *Archives Meurthe.* B. 1020, 1029 et 1032. Lepage, *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, tome IV, pages 21-22.

(2) *Archives Meurthe.* B. 1005.

Digitized by Google

c'est Simon Hayneuve, dit du Mans, dont Geoffroy Tory parle longuement dans son *Champ fleury,* comme d'un architecte habile, second Vitruve.

Cette liste d'artistes comprend donc sept peintres italiens presque certains : Mantegna, Pérugin, Vinci, Signorelli, Bellin, Raphaël et Michel-Ange, et six douteux : Paolo Uccello, Martin d'Udine ou Simone di Martino, Fra Bartolommeo ou Bartolommeo d'Orviéto et Bernard Zénale.

Dans sa préface, Pèlerin déclare que « dans l'art pictorale, les italz tiennent la palme; » il leur donne ici une place importante.

Les artistes flamands et allemands sont au nombre de six : Vries, Van der Goes, Lucas de Leyde, Albert Durer, Hans Grun, et sept douteux : Scheuffelein, Pol de Limbourg, Martin Schongauer, Barthélemy Béham, Lucas Kranach, Bernard van Orley et Jean Schongauer.

Les français sont cinq : Fouquet, Poyet, Copin, Colin d'Amiens et Simon du Mans, plus quatre douteux : Geffelin ou Chiffelin, Barthélemy Guéty ou Leclerc.

Les lorrains, tous douteux, seraient : Paul Goybaut, Barthélemy West, Hugues de la Faye, Bernard de Luné-ville, Gabriel Salmon et Wachelin.

## XV. LA PERSPECTIVE ARTISTIQUE

Plusieurs des peintres cités dans cette liste : Bernard Zénale, Léonard de Vinci, Albert Durer, Hans Vries, ont écrit aussi des traités de Perspective, mais qui ne furent publiés qu'après celui de Pèlerin. Nous n'en connaissons qu'un d'antérieur à 1505 : la *Perspectiva communis* de Jean

Digitized by Google

Peckham, archevêque de Canterbury, au XIIIe siècle, qui fut imprimée à Milan en 1490 (1).

La *Perspective* de Lucas Paccioli, avec les dessins du Vinci, ne parut qu'en 1508; celles d'Albert Durer en 1525 (2), de Jean Cousin en 1560 et d'Androuet du Cerceau en 1561. Mais dès que le traité de Pèlerin fut imprimé, il servit de modèle à des ouvrages analogues, dont quelques-uns sont de véritables contrefaçons. C'est ainsi que Waldesmuller (3) et Ringmann, qui venaient de quitter Saint-Dié en mauvais termes avec Vautrin Lud, tirèrent du livre de Pèlerin, en 1508, leur *Architecturæ et perspectivæ rudimenta,* qu'ils intercalèrent entre le livre VI et le livre VII de la *Margarita philosophica,* sorte d'encyclopédie, de Grégoire Reisch (4). Un autre Allemand, Jorg Glockendon, traduisit textuellement la deuxième édition de la *Perspective,* dès qu'elle eut paru, en supprimant complètement le nom de l'auteur (5). Puis vint la *Perspective positive de Viator,* du P. Martel Ange, en 1626 (6); celle de Mathurin

(1) *Joannis, archiepiscopi Cantuariensis prospectiva communis,* Mediolani, 1480, petit in-folio, BRUNET, *Manuel du libraire.*

(2) *Underweysung der Messung mit dem Zirckel,* etc., Nuremberg, 1525. Petit in-folio avec 89 figures en bois. Autres éditions en 1531, 1532 et 1535.

(3) Ce nom est ainsi orthographié dans une requête de Martin Waldesmuller à René II, en 1513 (*Arch. Vosges,* G. 380). *Waldes-muller,* meunier de la forêt, correspond exactement à Hylaco-mylus, sans y ajouter le lac, *sée.* En idiôme rhénan, *Waldes* se prononce comme *Waldse.*

(4) 3e édition imprimée à Strasbourg, par Jean Gruninger, le 1er des calendes d'Avril 1508, avec une lettre-préface de Waldesmuller à Ringmann, dans laquelle il dit : « Un peu retiré dans mon coin (de Saint-Dié), j'ai recueilli de divers auteurs quelque chose sur la Scénographie qui est une section de l'Architecture, et sur la *Perspective positive* elle-même, que ne doit certes pas ignorer quiconque prétend savoir la géométrie. » Or, dans sa préface, Pèlerin appelle aussi son ouvrage la *Perspective positive,* et son premier chapitre est intitulé : *De Perspectiva positiva compendium.*

(5) *Von der Kunst Perspectiva,* Nuremberg, 1510, in-folio.

(6) ..... traduite de latin en françois, augmentée et illustrée par maistre Estienne Martelange, de la Compaignie de Jésus, avec les figures gravées à La Flèche par Mathurin Jousse. In-12 avec 61 figures copiées en contre-partie et souvent modifiées. Le titre gravé dans une planche de Du Cerceau représente un reliquaire.

Digitized by Google

Jousse, en 1635 (1); celle de Gautier, imprimée à La Flèche, comme les deux précédentes, en 1648 (2); enfin une nouvelle édition de Jousse en 1685. Il est à remarquer qu'aucun de ces trois éditeurs angevins ne soupçonnait que Pèlerin fût leur compatriote, et qu'ils ne donnent d'autre raison à la réédition de son livre que « la solidité de sa doctrine. »

Les autres traités de Perspective originaux, du XVIe siècle, furent certainement moins répandus que celui de Pèlerin, car, malgré la célébrité de leurs auteurs, ils eurent rarement plus d'une édition ou deux, tandis que la *Perspective* de Toul en eut trois consécutives, sans compter ses assez nombreuses copies, traductions et contrefaçons.

Pèlerin s'aperçut, dès sa première édition, de la vogue de son livre auprès des artistes, comme on le voit par sa préface de 1510 :

**Requis d'amis et studieux de choses subtiles et optables, le menre (3) des viateurs, plus sérieusement et ouvertement coucher le tractie de perspective positive naguières mis sus (4) : considérant le proverbe méritement trit (5) : ung bien de quant est plus commun, de tant est meilleur : et ung dit, de quant est plus cler, de tant est plus agréable; et désirant faire plaisir et pareillement proffiter à tous,... a proposé résumer l'euvre : et en latin et vulgar (6) consécutivement parcourir la matière...**

Dans sa première édition, en effet, les figures n'étaient accompagnées que d'un texte latin, et ce n'est qu'après l'achèvement du livre qu'il y joignit, à la fin, une traduction française non paginée et qui manquerait, paraît-il, à certains exemplaires. Dans les autres éditions, au con-

(1) Voir plus haut, page 267, note 1.

(2) Invention nouvelle et briève pour réduire en perspective par le moyen du carré toutes sortes de plans et corps, etc., par R. G. S. D. M. angevin (René Gautier, sieur de Maignannes). La Flèche, G. Griveau, 1648, in-folio.

(3) Le plus humble, de *minimus*.

(4) Édité.

(5) Usité, de *tritus*.

(6) Français, de *Vulgari lingua*.

Digitized by Google

traire, l'explication en français accompagne chaque planche, et l'ouvrage est mis ainsi à la portée de tous.

A l'époque de Pèlerin, les artistes possédant la pratique de la perspective, étaient très rares et, même chez les meilleurs maîtres du XVe siècle, qui savent déjà faire converger leurs lignes vers un ou plusieurs points de fuite, on remarque qu'ils ignorent que ces points doivent se trouver sur la ligne d'horizon. Les règles de la projection visuelle, bien connues des peintres grecs, exposées dans les traités d'Agatarkidès et de Vitruve, étaient oubliées depuis quinze siècles. La Renaissance des arts devait les remettre à l'étude. Léonard de Vinci commence son Traité de peinture par ces mots : *La perspective est la première chose qu'un jeune peintre doit apprendre, pour savoir mettre chaque chose en sa place et lui donner la juste mesure qu'elle doit avoir dans le lieu où elle est.*

Pèlerin, en pieux chanoine, fait d'abord dériver l'art perspectif du Créateur, *summi artificis,* qui seul voit tout (en perspective), *qui perspicit omnia solus,* et il le supplie de conduire tous les Viateurs et Pèlerins de la terre « perspicer la cité royale de sa souveraine majesté, » *ad perspiciendam regiam gloriosissime maiestatis sue perducat omnes pacificos Viatores terre, in qua sicut patres nostri advene sumus et Peregrini.*

Il a écrit ce livre « au nom du souverain ouvrier, » dans le but de « promouvoir de plus en plus bénédictions et prières; » il demande qu'on en cherche le sens « au fin préposé de la gloire de Dieu, prince des artifics, » c'est-à-dire des artistes; il joint enfin ses prières à celles de ses lecteurs :

Cellui qui a ce livre fait
Prie pour touz de cueur parfait
Et supplie très humblement
Prier pour lui pareillement.

Digitized by Google

Et il termine ainsi : *Finis. Laus Deo.*

Les principes de la Perspective sont exposés avec ordre et simplicité. « Toutes choses sont veues comme par lignes procédées de l'ueil » et formant des triangles, dont la base est la chose vue et le sommet au centre de l'œil. Le point principal et les points secondaires sont situés sur une horizontale, tracée au niveau de l'œil et qui se déplace avec lui, « où qu'il monte et se transporte, soit à la summité de haulte tour, ou du plus eslevé mont qu'il soit. » C'est là le principe que bien des grands maîtres ignoraient encore.

Au bas du tableau se trouve la ligne de terre, sur laquelle se prennent les dimensions de la chose vue. Mais un cube peut être vu de face ou par un angle, équilatéralement ou inéquilatéralement, d'en haut ou d'en bas, de près ou de loin. Dans chacun de ces cas, le point visuel change sans abandonner l'horizon, et, pour simplifier, l'auteur donne un nom spécial à chacune de ces projections; la droite, l'inverse, la gisante, la double, la diffuse, la bicorne, la pendante, l'aérienne et la tétragone. Ce système de classement, qui lui est personnel et le distingue des autres perspecteurs, est plus empirique que normal; mais il remplace de longues démonstrations géométriques, se grave rapidement et pour toujours dans la mémoire, et suffit à la perspective de tableau.

Il ne reste plus à l'auteur qu'à appliquer chacune de ces projections à divers exemples : carrelages, monuments, paysages et personnages. Il explique et montre la planche à dessin que l'artiste doit employer, « sur laquelle il adapte avec cire tenace la fueille où il vouldra besoigner, » puis le Té ou « règle esquarre » pour tracer toutes les droites et perpendiculaires, enfin le compas, dont la pointe servant de tire-ligne est remplacée par une petite spatule imbibée d'encre. « Le sourplus à la discré-

Digitized by Google

tion. » Mais il recommande de bien saisir sa classification :

> Qui les principes entendra
> L'euvre plainement comprendra.

et, par modestie, il reporte aux grands artistes qu'il a connus tout le mérite de son œuvre :

> Les paintres et artisans, et tous vivans, qui aux quérans les principes de la perspective dessus dits, quelz il a peu (1) consuyvis des livres, euvres et oracles ou collations de tresperitz (2), passant par les fins de Lorraine (3), a voulu et esté curieux mettre par escript. Outre lesquels principes, maints secretz sont de la noble subtilité de painture à quérir par longue érudition de plus doctz et maistres en la science dite, et par actuel contuit (4) ou regart, avec parmesurée obfiguration et contrefacture (5) des choses naturelles et artificiales.

## XVII. LES GRAVURES

Par qui ont été gravées les soixante planches de la *Perspective* (6) ? Les archives de Lorraine ne nous ont révélé le nom d'aucun graveur de cette époque. Et cependant Jacobi a illustré ses publications de vignettes qui durent être gravées sur place (7). Celles de la *Perspective* l'auraient été sous les yeux de Pèlerin, d'après ce qu'il dit

(1) Un peu.
(2) Très habiles, de *peritissimus*.
(3) *Fines Leucorum pertransiens*, dans le texte latin. L'auteur se considère comme un éternel pèlerin ou Viateur, mais depuis près de trente ans il habitait la Lorraine.
(4) Contemplation, de *contuitus*.
(5) Dessin.
(6) En comptant celles des trois éditions, il y en a environ 120.
(7) Excepté les planches de la *Nancéide*, que nous croyons gravées à Strasbourg ou à Bâle.

Digitized by Google

des fautes de ses graveurs, qui étaient des commençants : « Les obmissions des sculpteurs, non encore tritz (1) ou frotez (2). » Ils pouvaient donc être lorrains.

Mais s'il y a quelque lourdeur dans les tailles, il faut admirer avec quelle légèreté sont dessinées toutes ces vues par une main sexagénaire, « le pourtrayant passant la sixième décade, *protrahentis sextam decadem transeuntis.* » Pèlerin a toujours cultivé le dessin, il en parle avec amour :

Science de argutz et ingénieux entendemens, que les grans et haulx esperis ont tousiours et méritement amplecté et magnifié, ensemble les parfaiz artifices d'icelle, représentant les choses passées et absentes comme instantes et présentes, et veues cognoscibles au premier regart, telles qu'à retenir les spéculans (3), élever et mouvoir corages à vertu et divine action, admiration et bénédiction, solacier et relever les ennuys de la vie humaine et autres choses désirables faire et exprimer, finalement amables et extimables, comme aussi tous perspecteurs et opérateurs de choses excellentes et dignes.

Toutes ces planches paraissent tirées de ses albums de voyage. Voici une croix de carrefour, comme il y en a tant en Lorraine.

Signe rebontant l'ennemi,
Garde du corps, de l'âme ami.

Voici une « maison forte, » moitié ferme, moitié château :

C'est aux champs une maison plate,
Où il ne fault (4) ne clou ne late.

Puis la cour intérieure d'une grande maison de ville, et il nous souhaite :

(1) Habiles, de *tritus*.
(2) Rompus au métier, de *frictus*.
(3) Spectateurs.
(4) Manque.

Digitized by Google

Telle maison que la présente,
Et quatre cens livres de rente.

Seulement aujourd'hui, il en faudrait quatre-vingt mille, pour habiter ce palais.

Voici un intérieur de chambre, peut-être celle du chanoine, avec la grande cheminée à manteau, le banc à dossier mobile pour se mettre à volonté les pieds au feu et le ventre à table, le lit carré à baldaquin et courtines, à côté de la grande chaire, du coffre à habits et de la huche, le tout solide et d'une élégance simple; et dans un coin le lit du domestique, selon la coutume de cette époque familiale.

Ci voit on la propre figure
D'une chambre et sa garniture.

Voici une autre pièce avec plafond à sommiers et poutrelles, puis une galerie couverte devant une maison, une vaste salle voûtée à deux travées, la chambre dorée ou salle du Trône du Palais de Paris, où siège le roi, sur son lit de justice, entouré des États;

Faite fut, sur la souvenance
Du souverain siège de France.

Puis la Grand'Salle du Palais avec ses deux travées, ses quarante statues de rois, ses curieuses voûtes en bois.

Pensant aux sales du palais
Où sont les ymages des roys.

C'est la seule vue ancienne qu'on ait, avec celle de Du Cerceau, de cette Grand'Salle, brûlée en 1621.

Digitized by Google

Voici un pont d'une seule arche, à travers laquelle on aperçoit les ruines d'un second pont aux nombreux arcs.

Trente ans a, passay, en errant
Du puy, ce pont, à Montferrant.

C'est-à-dire : il y a trente ans (en 1475), je passai sur ce pont en allant du Puy (Haute-Loire) à Clermont (Puy-de-Dôme). C'est donc le pont de Brioude, sur l'Allier (1).

Puis un autre pont entre quatre tours crénelées, avec une croix au milieu.

Telle forme ont (ainsi qu'on dit)
Les arches du pont saint espit.

La forme des arches est sans doute exacte, mais il n'y a que quatre arcs, faute de place, et le Pont Saint-Esprit (2) en avait 22 ou 26.

Enfin un troisième pont entièrement couvert de maisons, comme autrefois le pont au Change à Paris, mais défendu par des tours.

Les arches, et tours, et maisons
Ont considérables raisons (3).

Voici une salle basse peuplée de nombreux promeneurs, le perron d'un péristyle, un autre portant les armes de France au-dessus de l'entrée, un arc de triomphe orné de bucrânes, un autre à galerie supérieure, un grand vestibule ouvert avec les armes de France, un autre encore, un troi-

(1) A. de Montaiglon met la date de ce voyage en 1491. Il a cru sans doute que cette planche n'existait que dans l'édition de 1521 (1521 — 30 = 1491). Mais elle se trouve déjà dans celles de 1505 et 1510.

(2) Arrondissement d'Uzès (Gard).

(3) Peut-être s'agit-il des Ponts-de-Cé. En 1475, Philippe de Commynes, dont Pèlerin était alors secrétaire, en fut nommé gardien, comme sénéchal de Poitou.

Digitized by Google

sième aux initiales du pape Jules II, IV·II·P·M·, qui n'était promu que depuis deux ans, puis la coupe et élévation d'une grande basilique :

Recors des voltes et devis
De notre dame de paris.

Puis le chœur d'une collégiale avec cinquante stalles entourant le lutrin, peut-être celui de Saint-Georges de Nancy, car ceux de Toul ou de Saint-Dié n'ont pas cette forme carrée. Voici la nef d'une église sans bas-côtés, ressemblant aux Cordeliers de Nancy, puis l'entrée d'un chœur avec le jubé surmonté d'un grand crucifix et la vue des transepts, puis une façade d'église d'où sortent les fidèles, avec une croix de Lorraine, dans le ciel, dominant le campanile central :

Sur la mémoire de l'église
Dangers, cette forme fut prise.

On y reconnait en effet la façade de Saint-Serge, et la croix de Lorraine rappelle que c'était l'église préférée de René I.

Voici une autre église à trois nefs, coupée par le portail, puis la vue très curieuse de la célèbre grotte de la Sainte-Baume, apparaissant dans l'arcade d'un arc triomphal, avec cette inscription :

Par l'arc, au loing, la basme appert (1),
Roche assise en reces (2) désert,
Haulte et rude : a ung antre obscur,
Lors ouvert, depuis clos de mur,
Où iadis dure pénitence
Fist la magdelaine, en provence,

(1) Apparait.
(2) Reculé.

Digitized by Google

Trente ans (dient) (1) gisant sur terre,
Et plorant comme fist saint pierre,
Exemple digne et imitable,
Et bien dévôt et visitable,
Pour se réduire et enflamer
A la suyvir et Dieu amer :
Et qui ne puet faire la voye (2),
Son cueur par desir y envoye,
En suppliant pareille grace,
Que Dieu lui fist. Ainsi nous face.

Nous avons déjà remarqué que Pèlerin avait sans doute un culte particulier pour la Madeleine, qui expliquerait qu'il l'ait prise pour protectrice dans son vitrail de Saint-Georges.

Enfin, outre les planches concernant Toul, décrites précédemment, voici la vue d'une promenade, plantée d'arbres, où circulent en causant entre eux cinquante promeneurs, tous hommes, d'âge mûr, portant les grands cheveux et les robes longues de l'époque. Des chanoines se reconnaissent à leur bonnet carré, des nobles à leur toque emplumée ou au faucon qu'un d'eux porte au poingt (3). Sur la route qui traverse la promenade, un passant tient une de ces grosses flèches dont on se servait au tir à la main (4) ; d'autres portent des objets semblables à des règles à té, mais dont on ne comprend pas l'emploi. Derrière les arbres se dessine un horizon de hautes montagnes qui exclut toute idée de paysage toulois ou nancéien, et se rapporterait exactement à la vue de la chaîne des Vosges depuis Saint-Dié. La promenade publique de cette ville, à l'époque où Pèlerin y était chanoine,

(1) Dit-on.
(2) Voyage.
(3) Serait-ce peut-être la figure de Pèlerin, qui avait deux faucons dans ses armoiries ?
(4) La même flèche se voit sur un tableau de Cherubino Alberti, n° 1 du musée de Nancy.

Digitized by Google

LE BREUIL

Dessin de Jean Pèlerin, dans la *Perspectiva*.

Digitized by Google

était le Grand Breuil (1), situé en dehors de la Porte Rochatte, à peu près sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Charles, qui remplaça cette promenade en 1720. La route que l'on voit sur la gravure correspondrait bien à la rue Saint-Charles et le panorama des Vosges est exactement celui qu'on aperçoit depuis ce point, avec sa terminaison à droite, derrière le pied du contrefort du Cambert.

On remarquera l'habileté avec laquelle sont croqués tous ces personnages, magistrats, bourgeois, ecclésiastiques, circulant d'un air grave et pacifique, en causant de choses sérieuses, et plutôt littéraires ou scientifiques, à en juger par leurs gestes sobres et doux. L'absence caractéristique de tout costume militaire, de toute arme de soudart, nous montre le calme d'une petite cité pendant cette heureuse période pacifique due à René II, où les arts et les lettres sont les douces distractions de la vie, où le lettré et le bourgeois l'emportent enfin sur l'homme de guerre.

Mais pourquoi n'avoir point dessiné les visages?

*Plusieurs disent, observe le bon chanoine, que les personnes, qui ne sont que grossement efformées, deussent avoir esté entièrement pourtraites; est assavoir que ainsi ont esté faictes et laissées en bosse, ou similitude, tant seulement de industrie.....*

Et en effet, ces légers croquis, avec leur contour sommaire et l'absence des traits du visage, n'en ont que plus d'originalité et de cachet individuel. Un sentiment extraordinaire de quiétude règne dans cette esquisse et la main qui l'a tracée, si alerte malgré ses soixante ans, est celle d'un véritable artiste.

(1) Au grand Breu, 1510; terroir du grand Brueil, 1516; au grand Breuil, 1518; *Arch. Vosges.* G. 237.



Digitized by Google

Pinceaux, burins, acuilles (1), lices (2),
Pierres, bois, métaulx : artifices (3).

Tel est le trophée des outils et matières propres aux arts que l'auteur inscrit au bas de son frontispice. D'autres y gravent leur blason et des trophées d'attributs guerriers ou religieux. Il n'y veut que ses outils familiers et cette devise artistique :

Art d'esperis ingénieux,
Et subtilz, et industrieux.

Un tel livre devait plaire aux artistes.

## XVIII. LA CHAPELLE DE PÈLERIN

La dernière gravure de la *Perspective,* que nous reproduisons ici, représente l'intérieur d'une chapelle assez étroite, avec une rosace dans le mur du fond. Un autel, très modeste, surmonté d'un simple rétable et d'un dais abritant la suspension eucharistique portée par un ange formant console, est environné de quatre piliers, supportant des rideaux glissant sur tringles. A gauche de l'autel, auprès d'une petite fenêtre ogivale, se voit une niche, prise dans la muraille, surmontée d'un ornement représentant un vase d'où s'échappent des flammes. Sur la gravure de la première édition, il est très visible que le bas de cette niche est occupé par un tombeau, ce qui est moins sen-

(1) Aiguilles.
(2) Lisse ou lissoir, brunissoir, outil fait d'une pierre dure et polie qui, dans la gravure, sert à corriger les traits.
(3) Matières d'art.

Digitized by Google

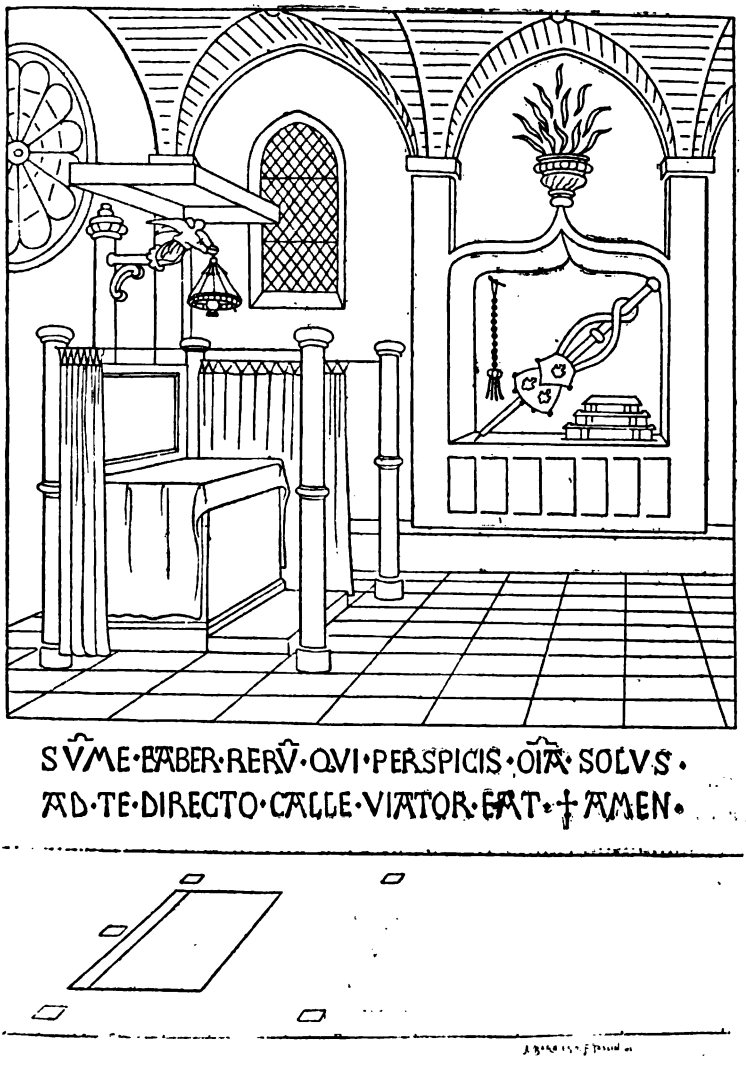


LA CHAPELLE

**Dessin de Jean Pèlerin, dans la *Perspectiva*.**

Digitized by Google

sible dans notre reproduction, qui est tirée de la deuxième édition. Sur ce tombeau sont posés trois livres à fermoirs, de formats différents. Au-dessus est appuyé un bâton de pèlerin, auquel est attachée une aumônière ou gibecière portant trois coquilles de saint Jacques. A côté, un chapelet ou patenôtre est fixé à un clou. Ces emblèmes indiquent clairement que c'est ici la sépulture que se destinait le chanoine de Toul, et dans l'inscription, le Viateur demande au Souverain Ouvrier de le conduire à lui par la route la plus directe, *directo calle.* Dans la première édition, au pied de la tombe est inscrit ce mot : MALLEACENSIS, et nous verrons que Pèlerin était natif du diocèse de Maillezais. C'est donc là le terme du pèlerinage du pieux voyageur.

L'inhumation des chanoines de Toul se faisait ordinairement dans une chapelle, ou dans l'intérieur de la cathédrale; mais à laquelle de ces chapelles ce dessin correspond-il?

Nos recherches dans les archives de la cathédrale nous ont fait heureusement découvrir le document suivant (1) :

18 Décembre 1517. Lettres scellées du sceau du Chapitre par lesquelles MM. acceptent la fondation faite en cette église par maître Jean Pellerin, chanoine, d'un autel sous le clocher, en l'honneur de la Visitation de sainte Elisabeth, avec une messe par semaine, qui sera dite par les deux coutres de cette église, en considération de ce qu'ils sont assez petitement salariés selon les grandes charges qu'ils ont en leur office. Pour laquelle fondation ledit sieur Pellerin a donné au Chapitre 120 francs, monnaie coursable de Toul, pour être employés en acquisition d'héritages. Le Chapitre a promis faire acquitter cette fondation à condition qu'elle sera sous la juridiction et autorité du Chapitre, n'entendant mesdits sieurs ladite fondation

(1) *Archives Meurthe,* G. 1385. Inventaire dressé par Lemoine, en 1760, des testaments et fondations des officiers de l'église et des chapelles et desservies, page 107.

Digitized by Google

être faite en titre de bénéfices, mais seulement simple service adjoint audit office de coutrerie et non autrement.

Ainsi Jean Pèlerin a fondé un autel sous le clocher, et c'est certainement auprès de cet autel qu'il désira être inhumé. Mais les deux tours du portail de Toul servaient de clocher. On voit encore aujourd'hui, à la voûte de chacune d'elles, la grande ouverture ronde servant au passage des cordes des principales cloches. Cependant, autour de cette ouverture, dans la tour du nord, se voient cinq autres trous, fort usés, pour le passage des cordes de cloches secondaires et qui indiqueraient qu'elle était autrefois le clocher principal. Et justement on remarque dans sa paroi septentrionale la grande niche moulurée qui existe sur notre gravure. Cette niche a été transformée en porte, au siècle dernier, pour communiquer avec le jardin de l'évêché, mais on voit fort bien à l'extérieur, par les joints de pierre, que cette percée est relativement moderne.

Sur notre gravure, on remarque au pied de ce mur un soubassement en forme de banc, interrompu par le tombeau. Ce soubassement existe encore et il est coupé net dans la niche, ce qui indique bien qu'il a existé là un édicule. Mais le dallage moderne n'a pas gardé de traces d'une inhumation, et il est probable que le cénotaphe fut enlevé quand on perça la niche pour en faire une porte.

Le petit autel devait être presqu'adossé au tambour ancien de la porte septentrionale, tambour qui se trouvait percé de la rosace que l'on voit sur notre gravure. La fenêtre ogivale n'a jamais existé, car à cet endroit se trouve l'escalier montant à la tour du nord, dont la porte est encore surmontée aujourd'hui d'un grand pinacle. La disposition des voûtes, dans la gravure, n'est point exacte, car il n'y a qu'une seule travée au lieu de deux. Mais, à part ces détails, le lieu est très reconnaissable, les piliers sont bien à leur place et l'on voit même, au-dessus de

Digitized by Google

l'arcature, des empâtements de mortier qui remplacent le pot à feu supprimé au siècle dernier.

Il nous paraît donc certain que l'emplacement de la tombe de Pèlerin se trouvait à cet endroit où, depuis longtemps, nous voyons déposés un cabestan et des amoncellements de matériaux, sous lesquels ses ossements doivent encore être en place.

## XIX. LA MORT DE PÈLERIN

Le P. Benoît-Picard nous a conservé, dans son *Histoire de Toul,* l'inscription tumulaire placée sur ce tombeau :

VENERABILI D. JOANNI PEREGRINO,
OLIM VIATORI ANDEGAVO,
HUJUS ECCLESIAE CANONICO,
REGIO QUONDAM SECRETARIO,
PERSPECTIVAE ARTIS ACUTISSIMO INDAGATORI,
DOCTRINA ET MORIBUS PERSPICUO,
VIRGINUM QUE VIRTUTUM FULGORE CLARISSIMO,
ROBERTUS JOANNETUS, ETIAM CANONICUS,
DISCIPULUS BENEFACTORI SUO POSUIT.
1523. PRIMA FEBRUARI. (1524, *nouv. st.*)

Au vénérable maître Jean Pèlerin, autrefois Viateur angevin, chanoine de cette église, jadis secrétaire royal, scrutateur très subtil de l'art de la perspective, distingué par son instruction et son caractère, très illustre par l'éclat de son talent poétique (1), son élève Robert Jeannet, éga-

(1) Nous croyons devoir traduire ainsi : *virgo* au pluriel signifiant souvent les muses. Voir *Properce* et *Pline*.

Digitized by Google

lement chanoine, a élevé ce monument à son bienfaiteur.

Ce chanoine fut l'exécuteur testamentaire du Viateur, comme on le voit par cet extrait d'une délibération capitulaire (1) :

12 Février 1523 (1524, *n. st.*), Maistre Robert Jeannet, exécuteur de feu Maistre Jo. Pèlerin, satisfaisant à l'ordonnance dudict défunt, a délivré céans les quatre cens frans par luy léguez, en disant par les coustres chacune sepmaine une messe des Anges; et avec a délivré une croix de crestal chargée de pierreries, où y a ung crucifix et deux figures pour achever la tapisserie du chœur. De touttes lesquelles choses Messrs ont ordonné luy donner descharge et quittance due (2).

C'est la confirmation de la messe hebdomadaire, dite par les coûtres, que Pèlerin avait fondée cinq ans auparavant; mais il augmente sa dotation, la portant de 120 francs à 400. On voit aussi que le chanoine possédait de précieux objets d'orfèvrerie, enrichis de pierreries, comme il en avait aussi légué à l'église de Saint-Dié. La fin de la phrase ne permet pas de distinguer s'il s'agit d'une croix portant un Christ, accompagné des deux figures habituelles de la Vierge et de saint Jean, qui devra être vendue pour contribuer à l'achèvement du chœur, ou bien si ce sont deux figures en tapisserie pour achever la tenture du chœur. Nous croyons plutôt à la première interprétation.

La date du 1er Février 1524, donnée par l'épitaphe, est-elle celle de la mort de Pèlerin, ou bien celle de la pose de cette inscription ?

Le 23 Octobre précédent, le chanoine assistait encore à la réunion capitulaire, où son nom est inscrit, parmi les présents, le 9e sur 33 (3).

(1) *Archives Meurthe*, G. 75. *Actes capitulaires de Toul*, de 1500 à 1540, page 17.
(2) *Archives Meurthe*, G. 75, page 17.
(3) *Archives Meurthe*, G. 75, page 14.

Digitized by Google

Le 14 Janvier suivant, nous l'avons vu envoyer à Saint-Dié un riche présent, comme s'il sentait sa fin prochaine.

Le 1er Février 1524 est donc bien la date de sa mort, car on n'aurait pu lui élever son monument en moins de dix-sept jours.

Dix-sept jours après sa mort, il fut procédé à la nomination, par le Chapitre, de son successeur à sa prébende, comme on le voit dans le même registre capitulaire :

*Anno quo supra (1523) (1524, n. st.) die Ia februarii, ad canonicatum et prebendam quos quondam obtinebat Joannes Peregrinus, vigore litterarum apostolicarum coadjutus et fuit receptus D. Nicolaus Rogeti et inductus in portionem Dni Desiderii Carillon in persona de Valterini Ludovici.*

Puisque Pèlerin dit, dans sa *Perspective* de 1505, qu'il venait d'atteindre soixante ans, il était donc né en 1445 et mourut à l'âge de 79 ans.

## XX. LE JOB & LE PTOLÉMÉE

Nous avons vu que, sur son tombeau, Pèlerin a figuré, non sans intention, trois livres de formats différents.

L'in-folio représente sans doute sa *Perspective*. Le plus petit doit être le *Texte de Hiob* qu'il publia, on ne sait à quelle époque, ni en quel lieu, dans le format petit in-4°. Cet ouvrage, décrit par Beaupré (1), d'après l'exemplaire de la collection Chartener, à Metz, a pour titre :

Texte de Hiob, translaté selon la vérité hébraïque, et bref commentaire du Viateur sur icelluy.

(1) *Nouvelles recherches*, pages 22-23.

Digitized by Google

Puis vient cette épigraphe tirée du Livre de Job :

Si nous avons receu bien du seigneur
dieu, pourquoy aussy ne recepuros
no le mal? Le seigneur di-
eu la donne, le seignr di-
eu la oste. il est faict
come il a pleu au
seigneur dieu : le nom
du seigneur
dieu soit
beneit.

Le livre, sans date, ni lieu d'impression, de 134 feuillets chiffrés, porte au bas de la dernière page :

Icy fine le texte de Hiob.

Les caractères paraissent être les mêmes que ceux de Jacobi. Ne pourrait-on pas conclure du titre : « translaté selon la vérité hébraïque, » que Pèlerin traduisait l'hébreu?

Quel était le troisième volume déposé sur la tombe du chanoine? Le P. Benoit dit qu'il écrivit l'*Éloge de Louis XI,* mais on n'a retrouvé cette biographie, ni imprimée, ni manuscrite.

Il collabora aussi aux *Chroniques d'Anjou* de Jean de Bourdigné et l'édition de Paris (1) porte sur le titre qu'elles furent « reveues et additionnées par le Viateur. » Mais ce livre ne parut que cinq ans après la mort de Pèlerin.

Il est plus probable que ce troisième volume est le manuscrit du *Ptolémée* de Pèlerin, que le P. Benoît eut entre les mains. Il appartenait, de son temps, à Louis Machon, chanoine de Toul et archidiacre de Port, qui le donna au chancelier Séguier. La bibliothèque de Séguier, dit Montaiglon (2), ayant passé au marquis de Coislin, évêque de

(1) Antoine Conteau, 1529, in-fol.

(2) *Notice sur Jean Pèlerin,* 3 pages in-fol., préface du *fac-simile* de la 2e édition de la *Perspectiva,* édité par Tross, Paris, 1860.

Digitized by Google

Metz, qui la légua à Saint-Germain-des-Prés de Paris, est entrée, en 1791, à la Bibliothèque Nationale ; mais il serait inutile d'y rechercher le *Ptolémée* de Pèlerin, il n'est pas même mentionné dans le catalogue de Saint-Germain-des-Prés, rédigé par Montfaucon.

Ce manuscrit du Ptolémée, dit le P. Benoît, finissait par ces vers :

Memoriale monimentum,
In Christi nomine,
Fænum cum spinis et vento rejicere,
Almæ virtuti operam dare,
Hodie et cras et semper benefacere,
Confidere in Domino, quam in homino.

On y trouvait aussi cette épigramme :

In libro vitæ, conversum scribe Redemptor,
De que Peregrino, facia tua gratia civem.

On sait que la publication d'une traduction de la *Cosmographie de Ptolémée* était projetée par Vautrin Lud, qui n'en put imprimer que l'*Introductio*. Les manuscrits grecs de cet ouvrage avaient été déjà traduits et publiés en latin, soit en Allemagne, soit en Italie ; mais ces manuscrits présentaient des variantes, et une édition revue et corrigée d'après un original fidèle était encore à souhaiter. Le 1er Avril 1509, Vautrin Lud écrit à Hugues des Hazards, évêque de Toul, que bientôt il verrait sortir « de son officine (*ex armario nostro*) la Géographie de Ptolémée soigneusement corrigée d'après l'original grec et enrichie de quelques additions ; enfin que son jeune correcteur (Ringmann) est courbé nuit et jour sur ses volumes grecs (1). »

Mais le manuscrit du Ptolémée ayant été emporté de Saint-Dié par Ringmann, tomba, après sa mort, entre les

(1) Dédicace de la *Grammatica figurata*.

Digitized by Google

mains de Jean Schott, l'imprimeur de Strasbourg, qui le publia en 1513, sans faire à Lud l'honneur de l'y mentionner, non plus qu'à Ringmann, le traducteur, ni à Waldesmuller, l'auteur des nombreuses cartes (1).

Il n'est pas douteux que le duc René II, qui avait une grande prédilection pour la géographie, n'ait été sinon l'inspirateur, du moins l'aide de Lud, dans ce projet de Ptolémée, puisqu'il lui fournit la relation française d'Améric Vespuce, et qu'il en approuva les dessins figurant le globe et la planisphère. « Nous n'avons pas oublié, écrit Waldesmuller (2), de quelle oreille clémente, avec quel visage aimable et quelle bonne grâce, il (René II) accueillit la description générale du globe et d'autres monuments de nos travaux littéraires que nous lui offrions. » C'est encore le duc de Lorraine qui fit graver pour le Ptolémée la carte dite de l'Amiral et celle de son duché (3). L'impulsion que donna aux études géographiques l'ancien condisciple d'Améric Vespuce (4), René II, permet de croire que c'est aussi sous cette influence que le chanoine de Toul, ami de Vautrin Lud, entreprit vers la même époque (1506-1508) sa traduction de la *Cosmographie,* qu'il jugea sans doute inutile de faire imprimer, quand il vit l'échec des projets de Lud et l'édition de Schott parue en 1513.

Cette traduction indiquerait que Pèlerin possédait aussi le grec, et son remarquable talent de dessinateur lui dut servir pour la reproduction fidèle des nombreuses cartes qui accompagnent les huit livres de cet ouvrage.

(1) *Claudii Ptolemei, viri Alexandrini... geographiæ opus,...* 12 Mars 1513.

(2) Préface de l'*Instructio manuductionem...* Strasbourg, 1511.

(3) « *Cujus item Ducis illustrissimi honori cedit extensa ad finem Domini sui tabula studiosissime pressa.* » Préface du Ptolémée.

(4) Relations d'école niées par de Santarem, d'Avezac, de Varnhagen et Meaume, mais démontrées par Beaupré et Lepage. Meaume va jusqu'à nier la collaboration du *Gymnase vosgien* à la *Cosmographie* et l'accuse de « supercherie. » *Recherches sur Améric Vespuce,* pages 90 et 95. *Mém. Soc. Arch. lorr.,* tome XXXVIII, 1889, page 55.

Digitized by Google

## XXI. LA JEUNESSE DE PÈLERIN

Si nous avons reporté à la fin de cette étude le chapitre par lequel nous aurions dû commencer, dans une biographie régulière, c'est que la première partie de la vie de Pèlerin ne se passe pas en Lorraine, et qu'elle a été étudiée, aussi complètement que possible, par Benjamin Fillon (1), dont nous allons résumer les intéressantes recherches.

Au bas du titre de sa troisième édition, Pèlerin a écrit ces mots :

Vicus fons diocesis
De bosco ioannis : coriloni : malleacensis :

C'est évidemment l'indication du lieu de naissance de Pèlerin. Fillon l'a identifié ainsi :

Village ou plutôt manoir de Bois-Jouan (*Bosco Johannis*), aujourd'hui métairie de la paroisse de Coron (canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, Maine-et-Loire, ancienne vicomté de Thouars), située sur le ruisseau du Corail, autrefois Coreil (Coriloni), qui prend sa source auprès de la métairie et se jette dans l'Archison, affluent du Layon.

Cette localité faisait en effet partie du diocèse de Maillezais, (Malleacensis), érigé en 1317, mais transféré à la Rochelle en 1648.

Fillon a retrouvé plusieurs Pèlerin résidant en cette vicomté de Thouars (2), à la fin du XVe siècle, à Saint-

(1) Lettres écrites de la Vendée. *Op. cit.*
(2) Département des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

Hilaire-au-Bois, près Vihiers, et à Thouars, d'autres à Poitiers.

Jean entra dans les ordres, étudia le droit et prit ses grades jusqu'à la licence, à Angers ou à Poitiers.

On le voit chargé de la juridiction de Thiors, près de Thouars, le 4 Janvier 1466 (1467. n. st.), fondé de pouvoirs de Jean d'Appellevoisin et qualifié de licencié ès-droits.

En 1470, il est secrétaire de Nicolas d'Anjou, dit de Calabre, marquis de Pont-à-Mousson, âgé alors de 22 ans, fils du duc Jean II de Lorraine et fiancé depuis 1466 à la fille aînée de Louis XI, qui venait de lui donner la vicomté de Thouars dont il avait pris possession après le décès de Louis d'Amboise.

Louis XI vint en avril 1470 visiter Thouars et Thiors, accompagné de Nicolas d'Anjou, et Pèlerin était installé déjà dans ses nouvelles fonctions le 14 Juillet, comme le constate un acte, écrit de sa main et signé de lui, qui est la réception d'aveu rendu par Jean d'Appellevoisin à Nicolas d'Anjou. Cet acte autographe de Pèlerin, contenant deux lignes sur vélin, in-4° oblong, est en ce moment en vente, au prix de 150 francs, à la librairie Charavay (1), provenant de la collection B. Fillon. Nous en reproduisons ici

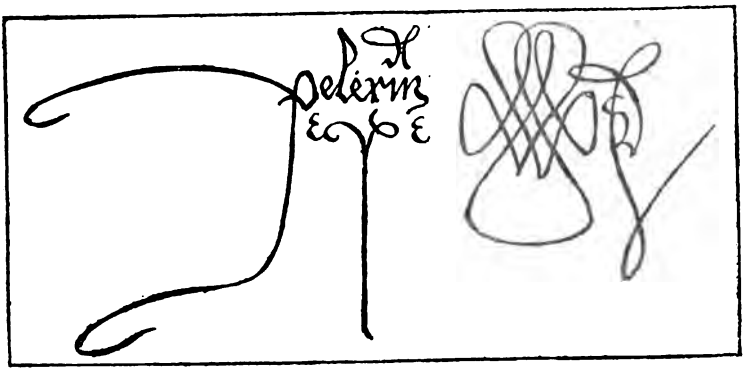

(1) Catal. d'autogr. n° 276, Janvier-Février 1897, n° 39859.

Digitized by Google

la signature, très caractéristique par l'élégance du paraphe.

Le 2 Septembre 1470, Louis XI confère à Pèlerin le prieuré de Notre-Dame de Saint-Cyr en Talmondais, dépendant de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Dans la lettre royale, il est qualifié de « clerc du doyenné de Vyhers, segrettayre monseigneur du Pont. » Saint-Cyr, vicomté de Thouars, avait alors, pour seigneur féodal, un du Bouchet, allié de Pèlerin.

En 1473, Pèlerin eut un successeur en cette place. Mais Nicolas d'Anjou, à la mort de Jean, son père, le 13 Décembre 1470, et de son frère aîné, survenue bientôt après, hérita des duchés de Lorraine et de Bar et envoya son secrétaire à Nancy pour s'occuper de ses affaires, comme nous le voyons par ce passage du registre des dépenses de 1470-1471 (1) :

Délivré par ledit receveur à Monsieur le trésorier général et à M^tre^ Jehan Pèlerin, premier secrétaire et conseiller de Monseigneur, cent florins d'or pour leurs despens qu'ils ont faiz présentement par deça, par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur le Duc, pour besoingner de certains ses affaires pour le fait de ses finances et autres matières, onquel viaige ilz ont vacqué environ cinq sepmaines, comme il appert par leurs tesmoingnaiges. Faict le xxviij^e^ jour de may, l'an lxxj. Valent à raison de xvij gros ½ pièce, cent xvj livres, xiij s., iiij den.

Pèlerin, rentré en Poitou, fut nommé prieur des Treize-Vents, à Saint-Cyr en Talmondais, titre qu'il porte sur l'acte de bénédiction d'une chapelle de la cathédrale de Luçon, le 13 Décembre 1471, où il figure comme témoin. Il cumulait donc ce nouveau prieuré avec celui de Notre-Dame de Saint-Cyr, qu'il ne résilia qu'en 1473.

(1) *Arch. Meurthe*, B. 970.

Digitized by Google

Louis XI venait de rompre avec le duc de Lorraine qui, malgré ses fiançailles avec la princesse Anne de France, briguait la main de la fille du Téméraire, Marie de Bourgogne. Le roi songea alors à attribuer à Philippe de Commynes une partie du rôle qu'il avait voulu faire jouer en Anjou à Nicolas de Lorraine. Il écrit le 23 Décembre 1472, au lieutenant du sénéchal de Poitou, Jean Chambon :

Monsieur le lieutenant, les présentes receues, ne tardez à expédier et ne faites faulte de me rescripre des nouvelles de l'affaire que scavez. J'ai chargé le porteur, Mtre Jehan Pèlerin, de passer par Lodun, prendre advis d'Arembert (procureur du roi au siège de Poitiers),... etc. Et adieu. Escript à Mortaigne, le xxiije jour de décembre. LOYS.

L'année suivante, Pèlerin était chapelain et secrétaire de Philippe de Commynes, comme on le voit par cet article du compte de la seigneurie de Saint-Cyr en Talmondais :

A Mtre Jehan Pèlerin, chapelain et secrétaire de Monseigneur de Tallemont, xviij escus sur la recepte de la présente année.

Commynes venait d'obtenir, la même année, une bulle de Sixte IV, lui permettant d'avoir une chapelle particulière « pour pouvoir faire dire la messe en tous lieux, et ce par tel chapelain ou ecclésiastique qu'il lui conviendrait de choisir. » Ce nouvel emploi força Pèlerin à se démettre de son prieuré des Treize-Vents, mais il en garda une partie des revenus, comme on le voit par un inventaire dressé en 1582, contenant cette mention :

Accord passé entre ledict abbé et J. Pellerin et règlement des deniers du prieuré, du 7e de Novembre 1473.

Mais cinq ans après, il obtint un autre bénéfice à Saint-Cyr, car on lit dans le même inventaire :

Digitized by Google

**Lettres de provision de la chapellenie de la Métrelle, dudict Saint-Cyr, données le 20 Juillet 1478, et prise de possession d'icelle par Me Jehan Pellerin, clerc, du 4 de Novembre ensuyvant.**

Cette chapellenie était à la nomination de Commynes, alors en ambassade à Florence. Nous avons déjà vu qu'en 1475, Pèlerin avait traversé le pont de Brioude, allant du Puy à Clermont; sans doute accompagnait-il déjà Commynes dans un premier voyage en Italie. Et dans le second, pour que celui-ci pourvût, alors qu'il était en Toscane, à une vacance aussi minime que celle de cette petite chapellenie, ce devait être en faveur d'une personne présente à ses côtés.

C'est donc pendant ces voyages que le secrétaire de l'ambassadeur fit connaissance de ces peintres italiens qu'il cite dans son livre.

Quand on reconstruisit, en 1844, l'autel de la Métrelle, on trouva, dit Fillon, une pierre sur laquelle étaient sculptés un bourdon de pèlerin et deux coquilles de Saint-Jacques, indiquant probablement que Pèlerin avait fait des restaurations dans cette chapelle (1). Il garda cette chapellenie vingt-cinq ou trente ans, d'après les deux pièces suivantes des archives de Saint-Cyr :

**Accord passé le 1er jour de juillet 1503 entre frère René Macoing, procureur de Me Jehan Pellegrin, chanoyne de Toul, chapelain de la Métrelle, et ledit seigneur (de Saint-Cyr), réglant les droits prétendus par ledict Pellerin sur certaines terres de la chapellenie.**

**— Quittance de la somme de iij livres, baillée le xij de may 1507 par Me Pèlerin, et acquit des droicts pour le four de Saint-Cyr.**

Nous avons vu Pèlerin escorter en 1476 René II à Saint-

**(1) Ce bourdon et ces coquilles, que l'on retrouve sur les titres des trois éditions de la *Perspective* et sur le tombeau de Pèlerin, feraient supposer qu'il a pu commencer ses pérégrinations par un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, alors très en vogue.**

Digitized by Google

Dié; il était alors son chambellan, position qu'il dut sans doute à celle de secrétaire et conseiller qu'il avait occupée auprès du prédécesseur du duc de Lorraine. Mais sa nomination à la chapellenie de la Métrelle, en 1478, par Commynes, alors en Italie, nous fait supposer qu'en cette année il quitta quelque temps le service de René II pour rejoindre son ancien maître, sans doute attiré vers lui par son amour des voyages.

## XXII. RÉSUMÉ

D'après tous ces documents, on peut donc classer ainsi les divers épisodes connus de l'existence de Pèlerin :

1445. Naissance à Bois-Jouan.
1467. Licencié ès-droits, administrateur de Thiors.
1469. Secrétaire de Nicolas de Lorraine.
1470. Prieur de Saint-Cyr.
1471. Voyage à Nancy, pour Nicolas de Lorraine.
» Prieur des Treize-Vents.
1472. Voyage à Loudun, pour Louis XI.
1473. Secrétaire de Philippe de Commynes.
1475. Voyage en Italie, avec Commynes.
1476. Voyage à Saint-Dié, avec René II.
1477. Inscription de la collégiale Saint-Georges.
1478. Deuxième voyage en Italie, avec Commynes.
» Chapelain de la Métrelle.
1479? Chanoine de Saint-Dié.
1480? Chanoine de Nancy.
1483? Panégyrique de Louis XI.
1485? Écolâtre de Saint-Georges.



Digitized by Google

1487. Drame de saint Georges.
1489? Vitrail de Saint-Georges.
1490. Curé d'Autrey. Secrétaire de René II.
1491. Voyage en France, avec René II.
» ? Chanoine de Toul.
1492. Épitaphe de l'architecte Jacquemin.
1495. Voyage en Allemagne, avec René II.
1496. Commande au peintre Jean Crocq.
1498. Témoin et légataire de N. le Sane.
1500. Deuxième voyage en France, avec René II.
1501. Chapelain à Toul. Livre de Job?
1502. Administrateur de la Maison-Dieu.
1505. Première édition de la *Perspective.*
1507? Manuscrit du Ptolémée.
1509? *Ex-libris* de la *Nancéïde.*
1510. Deuxième édition de la *Perspective.*
1512. Tombeau de saint Mansuy.
1513? Tombeau de saint Eucaire.
1517. Fondateur de la chapelle sous le clocher.
1521. Troisième édition de la *Perspective.*
» ? Chroniques d'Anjou.
1523. Dernière séance au Chapitre.
1524. Testament et mort.

Ce n'est là évidemment qu'un tableau bien incomplet de l'existence de Pèlerin, et d'une exactitude plutôt provisoire; mais, après quatre siècles, les documents sont rares. Aucun de ses contemporains n'ayant parlé de lui, aucune de ses lettres ne nous étant parvenue, il nous manque surtout cette connaissance de son caractère intime que trois lignes familières de lui auraient suffi à nous dépeindre.

Mais n'a-t-on pas deviné, en parcourant sa vie, qu'il possédait le sentiment le plus vif du beau dans la nature et dans l'art, une bonté franche et enjouée, une pieuse

Digitized by Google

charité, une verve poétique et spirituelle, enfin une ardeur infatigable pour les études de tout genre?

C'est encore, comme Vautrin Lud, un de ces aimables lettrés de la Renaissance, aux goûts artistes, à l'esprit ingénieux, éminemment sympathiques et dont la Lorraine a le droit d'être fière.

GASTON SAVE.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## *Séance du Comité du 12 Avril 1896.*

Sont présents : MM. H. Bardy, René Ferry, Albert Gérard, Richard, Picot, Châtelain, Gaudier, Franck, de La Comble, P. Antoine et Mangeonjean.

Il est procédé à l'élection du Bureau pour l'année courante 1896-1897.

Sont nommés :

MM. Henri BARDY, pharmacien honoraire, *Président;*
De la COMBLE, receveur particulier des finances en retraite, *Vice-Président;*
René FERRY, docteur en droit et en médecine, juge-suppléant, *Secrétaire;*
Albert GÉRARD, docteur en droit, *Trésorier-Archiviste.*

Depuis la dernière réunion du Comité, la Société a reçu les ouvrages suivants :

*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* année 1895, 1re et 2e livraisons (en un volume).

*Revue des Travaux scientifiques,* livr. nos 9 et 10 du tome XV (1895).

*Annales du Musée Guimet*, tome XXVII (*Le Siam ancien,* par Lucien Fournereau; 1re partie. Ouvrage illustré et accompagné de 84 planches en phototypie).

*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 de Meurthe-et-Moselle,* rédigé par M. E. Duvernoy, archiviste, tome VIIe (série E. Supplément, tome Ier. — Arrondissement de Briey).

*Mémoire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,*

Digitized by Google

tome XXVI^e (1895), avec un *Atlas* in-f° de sept planches, et un volume contenant la *Table des Mémoires et Bulletins* de cette Société de *1848 à 1894*.

*Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain,* tome XLV (1895).

*Bulletin de la Société linnéenne de Normandie,* 9^e volume de la 4^e série (1895).

*Annuaire de la Société philotechnique* de l'année 1895, tome LIV.

*Bulletin historique el philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* année 1895, livr. n^os 1 et 2 (en un volume).

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France,* 4^e livr. trimestrielle du tome V (1895).

*Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune,* tome XIX (1894).

*Bulletin-Revue de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais,* année 1895 (12 livraisons).

*Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard,* 1^er fascicule du XXV^e volume (1895).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne,* 4^e Bulletin du tome XIV (1895). — *Table des matières contenues dans les douze premiers volumes* de la Société (1896).

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* n^os 2 et 3 de 1895. — *Album archéologique,* 11^e fascicule.

*Bulletin de la Société de Géographie* (de Paris), 3^e trimestre de 1895. — *Comptes rendus des séances de 1895,* n° 13 et n^os 14, 15 et 16.

*Bulletin de l'Association philotechnique,* n^os de Décembre 1895 et de Janvier 1896.

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes,* n° 4 de 1895.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 4^e fascicule de 1895 (176^e livr.)

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* n° 5 du tome V (Novembre 1895).

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire,* n° 2 (Février 1896).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres,* n° 52

Digitized by Google

(du 1er Février 1896). — *Rapport de la Commission de lecture sur les ouvrages présentés au Concours J. Barote.*

*Bulletin de la Société Lorraine de Photographie,* n° de Décembre 1895.

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est,* nos de Mars et d'Avril 1896.

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* n° 3, Mars 1896 (3e année).

*Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran,* Janvier à Mars 1896.

*Mélusine,* n° 1 du tome VIII (Janvier-Février 1896).

*La Feuille des Jeunes Naturalistes,* nos de Mars et d'Avril 1896.

*Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone,* pag. XXV à XXXV (réunions des 30 Septembre et 31 Décembre 1895).

*Mémoires de l'Académie de Metz,* 1894 (LXXVe année). — *Compte rendu des Travaux pendant l'année 1894-1895* (LXXVIe année). — *Cadenborn et Rouhling,* par E. Huber; Atlas (1892-1893).

*Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens herausgegeben von dem Historisch-Litterarischen Zweigverein des Vogesen-Clubs;* XI. Jahrgang, 1895.

*Analecta Bollandiana,* 1er fascicule du tome XV (1896).

*Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège,* tome IX (deuxième partie), 1895.

*Ons Hemecht, Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst,* n° 2 de l'année 1896.

*Neue Heidelberger Jahrbücher herausgegeben vom Historisch-Philosophischen Vereine zu Heidelberg,* n° 1 du tome VI.

*Le Cultivateur vosgien,* nos 4, 5, 6 et 7 de 1896.

*Le Bon Cultivateur,* nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de 1895.

*Histoire numismatique du Barrois,* par L. Maxe-Werly; 1 vol. in-8 avec fig. — Hommage de l'Auteur, membre correspondant de la « Société philomatique. »

*Antiquités de Saint-Dié,* par Gaston Save. (Extr. de l'*Annuaire de Lorraine* pour 1896); br. in-8° de 32 pag. — Offert par l'Auteur.

*Les Volontaires vosgiens en 1792,* par l'abbé Ch. Pierfitte; br. in-8° de 34 pag. — Don de l'Auteur.

1° *Les Évènements militaires dans le pays de Saint-Dié pendant la Révolution,* par Henri Bardy; br. pet. in-8° de 32 pag. — 2° *Le général Haxo,* notice rectificative et complémentaire, par le même;

Digitized by Google

in-8° de 28 pag. — 3° *Le marquis de Brosse de Montandre, capitaine au régiment de « Salm-Salm, »* par le même; in-8° de 14 pag. — 4° *La Campagne maritime d'un officier de chasseurs à cheval,* journal inédit publié, annoté et précédé d'une préface par le même; in-8° de 38 pag. — 5° *Miscellanées,* 3e série, par le même; br. petit in-8° de 70 pages. — Hommage de l'Auteur.

*La Photographie française,* n° de Mars 1896.

M. Charles Tanant offre au Musée une oreille de baleine, provenant de la côte Nord-Ouest de l'Islande.

M. Albert Grandcolas donne, à titre de documents météorologiques, les tracés thermométriques et barométriques des années 1892, 1893, 1894 et 1895, obtenus à l'aide d'appareils enregistreurs.

Le Président propose au Comité d'admettre comme membres de la Société : MM. l'abbé Vairel, curé de Nompatelize, présenté par M. Henri Bardy; Adolphe Durupt, apprêteur, présenté par M. Mathieu Bardy; Alfred Charpentier, propriétaire, et Sabotier, greffier du Tribunal civil, présentés par M. Albert Gérard.

Ces quatre admissions sont prononcées.

Le Président fait part de la mort de nos collègues, MM. Gustave Clément, fabricant de tissus, Valentin Vaulot, docteur en médecine, décédé le 8 Mars ; et Joseph Durupt, négociant, décédé le 17 Mars.

M. le Sous-Préfet de Saint-Dié transmet, pour la *Société philomatique,* un exemplaire du tome VII de l' « Inventaire sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. » — Accusé de réception en a été donné.

MM. Bleicher et J. Beaupré informent le Président qu'ils sont sur le point de publier un ouvrage destiné à l'est de la France et dont le but est de vulgariser les notions d'Archéologie (époques préhistorique, gallo-romaine, mérovingienne) et de faire entrer dans les Musées *locaux* les objets qui seront désormais découverts. Il s'y trouvera une liste des principaux archéologues de chaque département, afin de désigner au public des personnes auxquelles il puisse à l'occasion s'adresser. Ces messieurs demandent qu'il leur soit indiqué les noms de quelques membres de la *Société philomatique* habitant la ville ou la campagne. — Le Président s'est empressé de leur donner satisfaction.

M. Félix Voulot adresse une notice sur *les Entailles existant sur*

Digitized by Google

*quelques roches des Vosges,* et notamment sur deux roches voisines, dites *Pierre-le-Mulot,* qui se trouvent au-dessus d'une petite vallée des Faucilles, entre Viviers-le-Gras et Bleurville. Il est donné lecture de ce travail qui, sur l'avis du Comité, prendra place dans le prochain Bulletin.

M. Mathieu, instituteur au Fraiteux (Ban-de-Sapt), envoie quelques renseignements sur une croix de chemin, dite la *Croix-du-Pavé,* placée au-dessus de Gemainfaing, sur le chemin de La Rouche allant du château de Spitzemberg à Hurbache, puis à Étival où il rejoint l'ancienne route de Saales. D'après le millésime gravé sur le côté ouest du piédestal, cette croix remonterait à l'année 1555, mais d'après le monogramme sculpté sur le côté opposé et qui est celui de l'ordre des Jésuites, elle ne peut être que du XVII^e siècle. Elle n'est donc pas très ancienne et il est fort probable que la date ne fait que rappeler un monument antérieur. Les deux autres côtés du piédestal, ornés de cercles concentriques en relief, ne permettent pas de donner à cette croix une bien grande antiquité. Elle a été renversée pendant la tourmente révolutionnaire, puis restaurée en 1808 par le maire du Ban-de-Sapt, Gérard, de Gemainfaing. Le soubassement et le fût n'avaient pas été dérangés. Vers la fin de l'année 1895, cette croix a été remise à quelques pas de là, et, dit M. l'Instituteur du Fraiteux, « on a trouvé sous son emplacement cinq squelettes dont les têtes étaient sous le socle et les pieds tournés vers « l'Est. Personne, au Ban-de-Sapt, ne sait à quoi attribuer la présence de ces squelettes, et cependant une personne de Gemainfaing connaît, par les récits de son père et de son grand-père, « tous les évènements qui s'y sont passés depuis plus de cent cinquante ans. » Quoiqu'il en soit, la Croix du Pavé mérite d'être signalée à cause de son millésime de 1555. Il y a, en effet, sur le territoire de Gérardmer, trois croix de carrefours et de chemins portant cette date et que l'on nomme pour cette raison les *Croix des trois cinq.* En recherchant bien, on en rencontrerait peut-être de semblables dans d'autres localités de notre pays. A quoi attribuer cela? Y aurait-il eu, en l'année 1555, dans cette partie des Vosges, un évènement météorologique ou nosologique dont le souvenir était digne d'être perpétué? Dans tous les cas, et bien qu'un de nos anciens collègues, M. Charles Fontaine, ait déjà traité cette question

Digitized by Google

dans son *Recueil d'anciennes croix du diocèse de Saint-Dié* (in-folio, Humbert, 1875), l'étude des Croix que l'on rencontre dans les campagnes aux carrefours ou le long des routes et des chemins serait intéressante à faire dans notre région. Ces petits monuments de sculpture sont souvent fort curieux, et l'on ne saurait trop recommander aux amateurs du Folk-lore ces sortes de recherches. Les instituteurs des communes rurales sont admirablement placés pour cela, et l'exemple que donne M. Mathieu pourrait être suivi au grand profit de l'histoire locale, de l'art et des anciennes mœurs.

M. Léon Etienne communique la copie d'une très courte inscription qui se trouve au-dessus de la porte d'une maison du village de la Fontenelle (Ban-de-Sapt). Elle consiste seulement en deux dates, très espacées l'une de l'autre : celle du quantième du mois, en abréviation et en forme de monogramme, qui ne peut être que *4 Novembre,* et celle de l'année *1587*.

Le Président informe le Comité que le 21 Mars dernier, le Musée a été visité par M. Lucien Fournereau, architecte, inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées.

## *Séance du Comité du 14 Juin 1896.*

La Société a reçu, depuis la dernière réunion du Comité, les ouvrages suivants :

*Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France,* dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie, avec la collaboration de E.-S. Bougenot; 1re livraison du tome III.

*Revue des Travaux scientifiques,* n° 11 du tome XV.

*Bulletin historique et philologique,* nos 3 et 4 de l'année 1895 (en 1 fascicule).

*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1894.

*Mémoires* de la même Société, pour 1893 (6e série, tome IVme).

*Table alphabétique des publications de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France (1807 à 1889),* rédigée sous la direction de Robert de Lasteyrie par Maurice Prou, 1894.

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon,* année 1895.

Digitized by Google

*Annales de la Société linnéenne de Lyon,* tom. XLI$^{e}$ (1894) et XLII$^{e}$ (1895).

*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône,* 1895.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims,* 95$^{e}$ volume (tome I$^{er}$ de l'année 1893-1894).

*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* tome XXIII (1893-1896).

*Bulletin historique* de la même Société, 177$^{e}$ livraison (tome IX, année 1896, 1$^{er}$ fascicule).

*Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux,* 4$^{e}$ fascicule du tome XIX (1894) et 1$^{er}$ et 2$^{e}$ du tome XX (1895).

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France,* livraison du 1$^{er}$ trimestre de 1896 (tome VI).

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes,* n° 1, Janvier-Mars 1896 (24$^{e}$ année).

*Bulletin de la Société lorraine de Photographie,* n° 1 de l'année 1896.

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze,* 1$^{re}$ livraison trimestrielle de 1896.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire,* n$^{os}$ 3, 4 et 5 de 1896.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne,* 1$^{re}$ livraison du tome XV (1896).

*Comptes rendus des séances de la Société de Géographie de Paris,* n$^{os}$ 1 et 2, 3 et 4, 5, 6 et 7 de 1896.

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* n° VI du tome V (Janvier 1896).

*Bulletin de l'Association philotechnique,* n$^{os}$ 2, 3 et 4 de 1896.

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges,* n° 113 (Janvier-Février 1896).

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* n$^{os}$ 4 (Avril) et 5 (Mai-Juin) 1896.

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est,* n$^{os}$ 5 et 6 de 1896.

*Annuaire de la Société lorraine de Photographie,* 1$^{er}$ supplément (1$^{er}$ Mai 1896).

*Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie,* tome VIII (1894-1895).

Digitized by Google

*Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* n° 119 (Décembre 1895).

*Bulletin historique de Mulhouse,* XIX, année 1895.

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou,* n° 3 (avec 11 planches) de 1895.

*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* livraison IV du tome IXe (1895) et livraison I du tome Xe (1896).

*Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois,* 3e livr. du tom. XXIV.

*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord,* 1895.

*Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone, tenues pendant l'année 1896.* — Réunion du 31 Mars.

*Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran,* Avril à Juin 1896.

*Memorias y Revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate, »* nos 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6 du tome IX (1895-1896).

*Annales de l'Est,* n° 2 de 1896.

*La Feuille des Jeunes Naturalistes,* livr. du 1er Mai et livr. de Juin et Juillet (1896).

*Mélusine,* n° 2 du tome VIII (Mars-Avril 1896).

*Le Cultivateur vosgien,* nos 8, 9, 10 et 11 de 1896.

*Le Bon Cultivateur,* nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 24 de 1896.

*Ergebnisse des Meteorologischen Beobachtungen im Reichsland Elsass-Lothringen im Jahre 1894.* Strasbourg, i. e. 1896.

*Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463,* par M. Maxe-Werly; br. in-8° de 12 pag. — Hommage de l'Auteur, membre correspondant de la « Société philomatique. »

*Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés, le 7 Novembre 1895,* par M. Bleicher; br. in-8° de 20 pag. — *Sur la découverte du Renne dans les formations quaternaires des environs de Nancy,* par le même; in-8° de 4 pag. — *Sur les débris végétaux et les roches des sondages de la campagne du Caudan, dans le golfe de Gasgogne* (Août 1895), par le même; in-4° de 4 pag. — Hommage de l'Auteur.

*Riste-sur-Feste,* par Léon Germain; in-8° de 24 p. — Don de l'Auteur.

*Saint-Dié en 1853,* par Henri Bardy; in-8° de 12 pag., av. 2 planches, d'après les clichés de M. Victor Franck père. — Hommage de l'Auteur.

Digitized by Google

*Le Comté de Salm supérieur dans les Vosges,* par Stieve (de Saverne), traduit par Fernand Baldensperger; in-8° de 22 pag.

*Les nouvelles Flores de France,* étude bibliographique, par le Dr Saint-Lager; br. in-8° de 32 pages. — *La Vigne du Mont-Ida et le Vaccinium,* par le même; in-8° de 38 pag. — Hommage de l'Auteur.

*De l'amélioration de la condition des femmes musulmanes en Algérie et en Tunisie,* par M. Edmond Groult; in-8° de 8 pag. — De la part de l'Auteur.

*Justification de la Morale et de la Discipline de l'Église de Rome et de toute l'Italie,* etc., par Monseigneur Mathieu Petitdidier, évêque de Macra, abbé de Senones; in-12, à Estival, chez Jean-Martin Heller, imprimeur; MDCCXXVII. — Don de M. le professeur Genay.

Le Musée a reçu :

De M. F. Voulot, conservateur du Musée départemental des Vosges, un moulage de la *Pierre Saint-Bozon,* petit monument d'origine gauloise, ayant servi de pierre à sacrifices, découvert dans le bois de Bousemont (Vosges), au lieu dit *Fontaine-aux-Prêtres.*

De M. le baron Frédéric Seillière, dix-neuf médailles des ducs de Lorraine, de la suite du graveur Saint-Urbain.

Le Président propose l'admission de MM. Reiter, juge au Tribunal civil, présenté par M. Albert Gérard; l'abbé Thomassin, curé du Val-d'Ajol, présenté par M. l'abbé Pierfitte, et Joseph Munch, limonadier, présenté par M. L. Humbert. Ces admissions sont prononcées.

MM. de Boissoudy, G. Dubois, Jacquot, Stoffel, Marty et Guyot, ayant quitté Saint-Dié, donnent leur démission.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

1° Circulaire du Directeur des Beaux-Arts, en date du 31 Mai, relative à la 21e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui s'ouvrira en 1897, à l'École des Beaux-Arts, en même temps que la réunion des Sociétés savantes, c'est-à-dire le mardi 20 Avril. — 2°, 3° et 4°. Accusés de réception du 21e Bulletin (1895-96) par la *Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace,* la *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège,* et la *Smithsonian Institution.* — 5° Annonce par le Service central météorologique d'Alsace-Lorraine d'un exemplaire de son *Annuaire* pour l'année 1894. — 6° Circulaire, avec notice explicative, sur le projet de M. le Dr Gerland, professeur à l'Université de Strasbourg,

Digitized by Google

relatif à l'organisation d'un système international de stations séismiques. — 7° Lettre de M. Félix Voulot, qui met à la disposition de la Société un très bon moulage de l'autel gaulois de Saint-Bozon, et annonce qu'il prépare une courte notice sur ce monument, dont un moulage est inscrit au catalogue du Musée de Saint-Germain-en-Laye. — 8° Lettre de M. le baron F. Seillière, offrant au Musée de Saint-Dié un certain nombre de médailles de la suite des ducs de Lorraine, de Saint-Urbain.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, le Président appelle l'attention du Comité sur le livre offert par M. Léon Genay, notre collègue, et qui présente plusieurs particularités locales qu'il est intéressant de signaler. Dû à la plume d'un abbé de Senones, Mgr Mathieu Petitdidier, évêque de Macra, il a été imprimé à Étival, chez Jean-Martin Heller, en 1727, et porte l'*ex-libris* suivant :

> Ex libris VICTORIS PAULI COSTER, Advocati Regis in foro Spinalensi. N°

La fille de l'avocat Coster, Antoinette-Charlotte-Victorine-Françoise, épousa, à Epinal, le 4 Mai 1796, son cousin Joseph-Félix Poma, docteur en médecine, médecin à l'hôpital militaire de Nancy. De ce mariage naquirent : 1° Marie-François-Paul-Félix, mort dès sa première jeunesse ; 2° Marie-Elisabeth-Joséphine-*Victoire*, mariée à Victor-Paul-Sylvestre de Comeau, de Nancy. Cela explique comment ce livre a fait autrefois partie de la bibliothèque de M. Philippe de Golbéry.

Le Président propose au Comité de faire apposer, au nom de la *Société philomatique*, une plaque commémorative en marbre avec inscription, destinée à perpétuer dans la mémoire des Déodatiens le nom du peintre miniaturiste *Jacques AUGUSTIN*, un de leurs compatriotes. Cette plaque serait placée sur la façade de la maison où il est né, le 15 Août 1759, et qui est située rue Thiers, n° 9. Avant de faire cette proposition, le Président a écrit à M. Paul Malé, bijoutier, propriétaire de cette maison, pour lui soumettre le projet et s'assurer de son consentement.

Digitized by Google

Par lettre du 13 Juin, M. P. Malé fait savoir qu'il y acquiesce très volontiers et donne toute liberté pour faire ce qui sera jugé nécessaire à cet effet.

Le Comité, s'associant entièrement à cette proposition, l'adopte et remercie M. Malé de l'empressement qu'il a mis à donner son adhésion.

Il est donné lecture de deux notices : l'une intitulée *Episodes de l'histoire de Rambervillers*, par le Dr A. Fournier ; l'autre sur *les Familles Trompette et Claude Gellée, à propos des cabarets de Charmes*, par M. A. Benoît. Le Comité décide l'impression de ces deux notices au prochain Bulletin.

Présents à la séance : MM. H. Bardy, P. Antoine, Franck, Châtelain, A. Gérard, Picot et R. Ferry.

## *Séance du Comité du 9 Août 1896.*

Le Président dépose sur le Bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

*Revue des Travaux scientifiques*, n° 12 du tome XV ; nos 1 et 2 du tome XVI.

*Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 11 Avril 1896, par M. Grandidier et M. Guieysse ;* br. grand-in-8° de 32 pages.

*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, tome II du 96e vol. (année 1893-1894) et tome Ier du 97e volume (année 1894-1895).

*Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard*, 2e fascicule du XXVe volume (1896).

*Bulletin de la Société des Sciences de Nancy*, tom. XIV, fasc. XXX (1895).

*Bulletin trimestriel de la Société de Géographie de l'Est*, 1er trim. de 1896.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1895, tome XIII (5e série).

*Annales de l'Est*, n° 3 de 1896.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France* 2e trimestre du tome VI (1896).

Digitized by Google

*Bulletin de la Société de Géographie de Paris,* 4e trimestre 1895 et 1er trimestre 1896.

*Comptes rendus des séances* de la même Société pour 1896, nos 8 et 9 (en 1 livr.), 10, 11 et 12 (en 1 livr.) 13 et 14 (en 1 livr.).

*Bulletin de l'Association philotechnique,* nos 5, 6 et 7 de 1896.

*Bulletin de la Société des Amis des Arts de Rochechouart,* no 1 du tome VI (Mars 1896).

*Revue de Saintonge et d'Aunis,* 4e livr. du XVIe vol. (1er Juillet 1896).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e et 4e trimestres de 1895 (en 1 livraison).

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire,* no 6 (Juin 1896).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres,* no 58 (1er Juillet 1896).

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* no 6 (Juillet-Août 1896).

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est,* nos 7 et 8 de 1896.

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges,* no de Mars-Avril 1896.

*Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges,* publiés au nom du Comité d'Histoire vosgienne, tome XI (1896).

*Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace,* 1re livraison du tome XVIII (2e série).

*Analecta Bollandiana,* fascicules II et III du tome XV.

*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* livraison II du tome X (1er Avril 1896).

*Annuaire* de la même Société, tome VII (1896).

*Ons Hemecht, Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst,* nos 4, 5, 6, 7 et 8 de 1896.

*Memorias y Revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate, »* nos 5 et 6 et nos 7 et 8 du tome VIII (1894-1895).

*La Feuille des Jeunes Naturalistes,* no d'Août 1896.

*Mélusine,* no 3, Mai-Juin 1896.

*Le Cultivateur vosgien,* nos 12 (avec un supplément) 13, 14 et 15 de 1896.

*Le Bon Cultivateur,* nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 de 1896.

*Des moyens de développer la richesse dans les campagnes,* par M. Edmond Groult, 8 pages in-8o.

Digitized by Google

Quatre brochures traduites du danois : 1° *Polyandres Jutlandais de la période préromaine de l'âge de fer,* par A.-P. Madsen et Carl Neergaard, in-8° de 35 pages avec plan et figure. — 2° *Deux documents danois de 1320, concernant des privilèges accordés aux moines de Clairvaux par le roi Valdemar II,* par Hans Olrik; in-8°, 27 pag. et deux planches phototypiques. — 3° *Restes de Constructions danoises en bois du commencement du Moyen âge,* par Henry Petersen; in-8° de 15 pages avec une planche et figure. — 4° *Médailles romaines d'or et d'argent d'avant le milieu du VIe siècle, trouvées dans les pays scandinaves,* par P. Hauberg; in-8° de 26 pages. — Don du traducteur, M. E. Beauvois, membre correspondant de la *Société philomatique.*

*Matériaux pour l'histoire de la Métallurgie en Lorraine,* par MM. Bleicher et J. Beaupré; brochure in-8° de 14 pages et 1 planche. — Hommage des auteurs.

Les objets suivants ont été offerts au Musée :

Par M. Gérard, serrurier : 1° Une serrure ancienne, provenant de la Petite-Église (chambre, au-dessus de l'entrée, où furent les archives); 2° Une serrure complète, provenant de la maison Didierjean, rue du Nord (ancienne maison canoniale).

Par M. G. de La Comble : 28 pièces de monnaies romaines, provenant d'une trouvaille faite autrefois à la carrière de la montagne Saint-Martin.

Par M. Roch, poêlier-fumiste, une petite pièce de monnaie trouvée rue Concorde en Juin 1896.

Le Président fait part de la mort de l'un de nos plus anciens collègues, M. Louis Jouve, bibliothécaire à l'Arsenal, décédé à Paris-Auteuil le 18 Juillet, à l'âge de 82 ans. M. L. Jouve naquit à Vitry-le-François en 1814. Il fut professeur libre, commissaire du Gouvernement en 1848 et littérateur distingué. On lui doit, entr'autres écrits : *Jeanne d'Arc,* drame (1857); *Coup d'œil sur les patois vosgiens* (1864); *Noëls patois anciens et nouveaux* (1869); *Voyages anciens et nouveaux dans les Vosges* (1882); *Intima Ultima,* poésies (1889); *Biographie générale des Vosges* (1890), etc. Il collabora à la *Gazette vosgienne* dans les premières années de ce journal, et fut le promoteur d'une *Société météorologique vosgienne,* qui était sur le point d'être constituée quand survint la guerre de 1870. Il fut en-



Digitized by Google

core l'un des meilleurs amis de notre Société, à laquelle il donna dans le 2e Bulletin (1876-1877), une intéressante *Étude géographique sur quelques titres du Chapitre de Saint-Dié,* et dans le 4e (1878-1879), une étude du même genre sur *le Ban et les possessions de Senones jusqu'au milieu du XIIIe siècle.*

Le Président propose ensuite d'admettre, comme membres de la Société, MM. Auguste Hugueny fils, présenté par M. Mathieu Bardy; Paul Amos, industriel à La Neuveville-lès-Raon, présenté par M. René Ferry, et Émery, garde général des forêts, présenté par M. A. Gérard. — Ces trois admissions sont prononcées.

Notre collègue, M. le Dr Greuell, de Gérardmer, reçoit les félicitations du Comité pour sa nomination comme officier d'Académie.

Par lettre du 18 Juin, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des 56 exemplaires du *Bulletin* (21e année, 1895-1896), qui doivent être transmis aux Sociétés correspondantes françaises, et des 6 exemplaires destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

Circulaire du même ministre, en date du 15 Juin 1896, relative au 35e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, dont la séance d'ouverture aura lieu le mardi 20 Avril 1897. A cette circulaire sont joints dix exemplaires du programme. « Comme « vous le remarquerez, dit M. le Ministre, les sujets d'études pro- « posés par chacune des cinq sections du Comité des travaux histo- « riques et scientifiques ont été considérablement modifiés. Il est « toutefois regrettable que les Sociétés savantes n'aient pas plus « complètement répondu aux demandes répétées de mon adminis- « tration, qui les avait engagées à rédiger les questions dont la « discussion leur paraîtrait nécessaire. Je désirerais, en effet, m'as- « sociant aux intentions du Comité, que les Sociétés prissent une « part considérable à la rédaction du programme et je souhaite « vivement que notre appel soit entendu à l'avenir. »

Une invitation a été adressée par le Maire de la ville de Saint-Dié au Président de la *Société philomatique* pour assister à l'inauguration du monument de Jules Ferry, qui a eu lieu le dimanche 26 Juillet, à 10 heures précises du matin, sous la présidence de M. J. Méline, Président du Conseil des Ministres. — De son côté, M. le Sous-Préfet de Saint-Dié, par lettre du 20 Juillet, a fait connaître qu'à l'occasion de son arrivée dans notre ville, M. Méline

Digitized by Google

recevrait les Autorités et les Fonctionnaires, le samedi 25 Juillet, à 5 heures du soir, à l'Hôtel de Ville. A cette lettre était joint l'ordre de réception.

En conséquence, le Président s'est empressé de désigner et de convoquer six membres du Comité pour former la délégation chargée de représenter la *Société philomatique* à la réception ministérielle.

Le Président informe ensuite le Comité que, le samedi 18 Juillet 1896, la plaque commémorative d'Augustin a été posée sur la façade de la maison Malé, rue Thiers. Elle est en marbre noir, avec lettres dorées, et l'inscription est ainsi conçue :

ICI EST NÉ
LE 15 AOVT 1759
J. B. JACQVES
AVGVSTIN
*PEINTRE MINIATVRISTE*
—
PAR LA SOC. PHIL. VOSG.,
1896.

Par suite de l'appropriation de la maison Thurin aux nouveaux services de l'Hôtel de Ville, la bibliothèque de la Société devra être transférée du local qu'elle occupe actuellement au rez-de-chaussée, dans des pièces du second étage. Après un échange d'observations, il a été décidé que M. Albert Gérard s'occupera le plus tôt possible du déménagement et de la réinstallation, qui seront faits aux frais de la Ville.

Il est ensuite donné lecture de la note suivante, relative au vieux château de Salm, et empruntée au dernier Bulletin de la *Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace :*

M. Vogt, Amtsrichter à Schirmeck, avait écrit au Comité de la *Soc. pr la Cons^on des Monuments hist^ques d'Alsace* (Janv. 1896), au sujet de l'état dans lequel se trouvent les ruines de Salm et l'escalier qui y conduit. Après délibération, le Comité décida que cela ne regardait pas la Société, mais le Club vosgien. M. Euting fit observer qu'il y a là une inscription taillée dans la pierre en 1779, à l'occasion de la visite d'un comte de Salm et d'un prince de Hohenlohe-Schillingsfürst, et qui devait être protégée.

Digitized by Google

Le prof. Euting a visité les ruines. Ce ne sont plus que des tas de pierres sans aucun intérêt historique, et dont il convient d'abandonner la surveillance à la police locale, pour éviter les accidents. Il a trouvé par contre qu'il fallait rétablir l'escalier qui conduit aux débris du château, avec le concours de l'administration forestière.

Le Président donne communication d'un passage du Rapport fait à la *Société de Géographie* de Paris par M. Ch. Maunoir, et qui concerne notre collègue, M. Cuny, gérant de factoreries à Batah (Congo français) :

Dans le sud-ouest de notre territoire, dans les pays drainés par les tributaires côtiers de l'Océan Atlantique, d'autres explorateurs étudient, à des points de vue variés, la colonie du Congo français. Voici M. C. Cuny, un gérant de factoreries, qui a fait entre Libreville et le Cameroun, au cours d'explorations purement commerciales, des observations intéressantes. Il a suivi une route nouvelle à partir de la rivière Bengué, et on lui doit des rectifications de détail pour le Banié et le Kongoué, affluents du rio Mouny, des renseignements précieux sur le rio Bénito, ainsi que d'abondantes informations ethnologiques et commerciales sur le pays. La géographie peut aussi tirer profit de la dernière expédition faite par M. Cuny, du 20 Août au 15 Septembre 1894, entre Batha (près de l'embouchure de l'Ikoundé) et la rivière Lébé, affluent du Bénito, car le voyageur a dressé une carte de son itinéraire qui suit à peu près la ligne parcourue par M. Crampel lors de son premier voyage.

Présents à la séance : MM. Bardy, Alb. Gérard, Picot, P. Antoine, de La Comble et Mangeonjean.

## *Séance du Comité du 15 Novembre 1896.*

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion du Comité sont présentés par le Président :

*Revue des Travaux scientifiques*, nos 3, 4, 5, 6 et 7 du tome XVI (1896).

*Annales du Musée Guimet*, tome IIIe de la Bibliothèque d'études (*Coffre à Trésor attribué au Shôgoun Iye-Yoshi; étude héraldique et historique*, par L. de Milloué et S. Kawamoura).

Digitized by Google

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze,* 2e et 3e livr. de 1896.

*Bulletin de la Société belfortaine d'Émulation,* n° 15 (1896).

*Mémoires de la Société philomathique de Verdun,* tome XIV (1896).

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Béziers,* XVIIIe volume (1895).

*Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* tome V (3e série), 1896.

*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne,* nos 2 et 3 du tome XV (1896).

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire,* nos 7, 8 et 9 (en une livr.) et 10 de l'année 1896.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 1er trimestre de 1896.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 2e fascicule de 1896 (tome IX).

*Bulletin de la Société de Géographie de l'Est,* 2e et 3e trimestres de 1896 (en une livraison).

*Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres,* n° 54 (du 15 Octobre 1896).

*Bulletin-Revue de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais,* les six premières livraisons de l'année 1896.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* nos 4 de 1895 et 1 de 1896.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France,* n° 3 de 1896.

*Bulletin de l'Association philotechnique,* nos 8, 9 et 10 de 1896 (en une livraison).

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes,* n° 2 (Avril-Juin 1896).

*Bulletin de la Société de Géographie (de Paris),* 2e trimestre 1896.

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* n° 2 du tome VI (Mai 1896).

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est,* nos 9, 10 et 11 de 1896.

*Bulletin de la Société lorraine de Photographie,* n° 2 (Juin) de 1896.

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges,* nos 115 (Mai-Juin) et 116 (Juillet-Août) de 1896.

Digitized by Google

*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* n° 7 (Septembre-Octobre) de 1896.

*Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran,* fasc. LXX et LXXI, Juillet à Décembre 1896.

*Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département des Vosges en 1895, présentés par G. Gebhart.*

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou,* n° 4 de 1895.

*Ons Hemecht, Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst,* nos 9 et 10 de 1896.

*Neue Heidelberger Jahrbücher herausgegeben vom historisch-philosophischen vereine zu Heidelberg,* 2e livraison du tome VI (1896).

*Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* n° 120 (Mars 1896).

*Index bibliographique de la Faculté des Sciences de l'Université de Lausanne,* paru à l'occasion de l'Exposition nationale suisse, 1896.

*Memorias y Revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate, »* nos 7 et 8 (en une livraison), 9 et 10 (en une livraison) de 1896.

*Le Cultivateur vosgien,* nos 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de 1896.

*Le Bon Cultivateur,* nos 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de 1896.

*La feuille des jeunes naturalistes,* nos de Septembre, d'Octobre et de Novembre 1896.

*Mélusine,* nos 4 et 5 du tome VIII.

*Les Gloires militaires de Haroué,* par Emile Badel. — Offert par l'auteur.

*Description des Arts et Métiers* (arts du *paumier-raquetier,* par M. de Garsault; — du *perruquier,* par le même; — du *relieur, doreur de livres,* par M. Dudin; — de la *peinture sur verre* et de la *vitrerie,* par M. Le Vieil; — du *distillateur-liquoriste,* par Demachy; — du *distillateur d'eaux-fortes,* etc., par le même; — *de faire différentes sortes de colles,* par Duhamel du Monceau), un fort volume in-folio, avec nombreuses planches, rel. veau. — *Ex libris Mediani Monasterii.* — Acquis à la suppression de l'Abbaye, par Sébastien Grelot le jeune, demeurant à Azerailles, auquel il appartenait encore en 1802. — Don de M. Cartier, de Celles-sur-Plaine.

Le n° 153 (8 Août 1896) de la *Revue encyclopédique Larousse,* contenant deux photo-gravures d'après des clichés de M. Victor

Digitized by Google

Franck : 1° le monument de Jules Ferry à Saint-Dié, et 2° l'inauguration de ce monument. — Souvenir de la fête du 26 Juillet 1896, 4 pages in-folio avec 5 photogravures. — Don de M. V. Franck.

M. Moïse Weiller donne trois pièces pour le médailler : une de trente kreutzer, à l'effigie de François, empereur d'Autriche et roi de Hongrie; une de Léopold, duc de Lorraine et de Bar (1712), et une médaille du pape Pie IX.

Le Président a le regret de faire part de la mort de M. Emile Lehr, décédé le 14 Septembre dernier, à l'âge de 77 ans.

La *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc* fait part à la *Société philomatique* de la perte qu'elle vient de faire en la personne de son Président, M. Claude Bonnabelle, officier de l'Instruction publique, décédé à Bar-le-Duc le 15 Septembre.

Le Comité prononce l'admission, comme membre de la Société, de M. l'abbé Gustave Morel, à Paris, présenté par M. Louis Humbert.

Il adresse ensuite, au nom de la Société, des félicitations bien sincères à nos chers collègues : MM. Albert Lung, promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur; Albert Gérard, Célestin Jeandin, docteur Galotte et Charles Schuler, nommés officiers d'Académie.

Notre collègue, M. Brocard, à Saint-Dié, a remis, de la part de M. l'abbé Gustave Clanché, professeur à l'Ecole Saint-Léopold, à Nancy, une épreuve photographique d'un portrait de Dom Mathieu Petitdidier, abbé de Senones, évêque titulaire de Macra et prélat assistant au trône pontifical, né à Saint-Nicolas-de-Port le 18 Décembre 1659, mort le 15 Juin 1728. Ce portrait, où se trouvent les armoiries de l'abbé, a été découvert dans l'ancienne salle des archives de la cathédrale de Toul par M. l'abbé Demange, alors curé de Blénod-les-Toul, aujourd'hui retiré chez les Chartreux.

Le Président communique, de la part de M. Arthur Benoît, de Berthelming, la petite note suivante :

Le docteur W. Wiegand, archiviste à Strasbourg, a donné à la Société d'archéologie et d'histoire à Metz (1893, 2e vol. p. 145) le catalogue des actes de l'église de Metz qui se trouve à Rome dans les archives du Vatican. J'y trouve au n° 144 l'acte suivant qui concerne la démission de Julien, archidiacre de Metz, de ses fonctions de chanoine à Saint-Dié, de sa prébende et de la dignité d'écolâtre.

Digitized by Google

Le pape charge l'évêque de Toul, Gilles de Sorcy, et le prieur des Bénédictins de Saint-Arnould de Metz de nommer un ou deux sujets en remplacement de ce chanoine dont je ne vois trace nulle part:

*144. Urbanus IV papa episcopo Tollensi et... priori s. Arnolphi Metensi mandat, cum Julianus archidiaconus Metensis, capellanus suus, canonicatum ac prebendam et scolastriam, quos in ecclesia S. Deodati Tullensis diocesis obtinet, pro eo quod ipse in ea resignatione non potest, resignare paratus sit, resignatione recepta canonicatum, etc., alicui vel aliquibus personis ydoneis conferant. « Cum dilectus filius. » Datum apud Urbem veterem V Kalendas februarii anno tertio* (1264, 28 Janvier, donné à Orvieto). *(Registres du Vatican, Tom. XXIX, fol. 103).*

M. Félix Voulot envoie la notice qu'il a rédigée sur l'autel gaulois de Saint-Bozon ; elle est accompagnée d'un dessin de ce monument.

M. Edmond Groult, fondateur des Musées cantonaux, docteur en droit à Lisieux (Calvados), adresse le toast qu'il a prononcé au congrès de l'*Association normande* qui a eu lieu à Vire, au mois d'Août 1896. Ce toast a pour sujet les « Musées cantonaux. »

Assistent à la présente séance : MM. Bardy, de La Comble, Alb. Gérard, Mangeonjean, Antoine, Gaudier, Genay, Richard, Franck et Châtelain.

## *Séance du Comité du 14 Février 1897.*

Le Président dépose sur le Bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

*Revue des travaux scientifiques,* nos 8 et 9 du tome XVI (1896).

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 3e livraison de l'année 1895.

*Bulletin historique et philologique* du même, nos 1 et 2 de 1896 (en un volume).

*Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements en 1896. Section des Sciences.*

*Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* tome IVe de la 2e Série (IXe de la collection), 1895-1896.

*Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon,* tome V (4e Série), années 1895-1896.

Digitized by Google

*Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XXI (1895-96).

*Bulletin de l'Académie delphinale*, tome IX de la 4e Série (1895).

*Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges*, LXXIIe année (1896).

*Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 55e année, 1893 (en 4 livraisons trimestrielles).

*Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, 3e et 4e fascic. du tome XX (1895).

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, 4e livraison de 1896.

*Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, tome L (1895).

*Bulletin trimestriel de la Société de Géographie de l'Est*, n° 4 de 1896.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France*, 4e trimestre du tome VI (1896).

*Comptes rendus des Séances de la Société de Géographie de Paris*, nos 15 et 16 (en un livre) de 1896.

*Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, n° III et IV de 1896 (tome VI).

*Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 2e trimestre de 1896.

*Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes*, n° 3 (Juillet-Septembre) de 1896.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, n° 11 de 1896.

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 3e fascicule de 1896.

*Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire*, nos 11 et 12 de 1896 et 1er de 1897.

*Bulletin de la Société lorraine de Photographie*, nos 3 et 4 de 1896.

*Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, nos 12 de 1896, 1 et 2 de 1897.

*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture des Vosges*, nos 117 (Septembre-Octobre 1896).

*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, livraison n° 1 de la 4e année (Novembre-Décembre 1896).

*Bulletin de l'Académie d'Hippone* pour 1895.

*Comptes rendus des réunions de l'année 1896* de la même Académie (des pages IX à XXIV).

Digitized by Google

*Bulletin trimestriel de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran,* 1re livraison de 1897.

*Revue de Saintonge et d'Aunis,* Bulletin de la *Société des Archives historiques,* 6 livraisons de 1896.

*Annales de l'Est,* n° 1 (Janvier) de 1897.

*Analecta Bollandiana,* fascicule IV du tome XV (1896).

*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* livraisons III et IV (en un fascicule) du tome X (1896).

*Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège,* tome X (première partie).

*Bulletin du Musée historique de Mulhouse,* n° XX (1896).

*Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens herausgegeben von der historisch-litteraturischen Zweigverein des Vogesen-Clubs,* XII Jahrgang (1896).

*Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou,* n° 1 de 1896.

*Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles,* n° 121 (Juin 1896).

*Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg,* volume XLV (1896).

« *Ons Hemecht.* » *Organ des Vereines für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst,* nos 11 et 12 de 1896 et 1er de 1897.

*Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins,* 1896.

*Memorias y Revista de la Sociedad cientifica « Antonio Alzate, »* nos 9, 10, 11 et 12 de 1895 (en un vol.), 11 et 12 de 1896 (en un vol.)

*La Feuille des Jeunes Naturalistes,* nos de Décembre 1896, Janvier et Février 1897.

*Mélusine,* n° 6, tome VIII (Novembre-Décembre 1896).

*Le Cultivateur vosgien,* nos 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

*Le Bon Cultivateur,* nos 47, 48, 49, 50 et 52 de 1896, 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de 1897.

*Miscellanées,* n° 4, par Henri Bardy, 1 vol. in-8° de 72 pages. — Don de l'auteur.

*Études d'Ethnographie préhistorique,* par Ed. Piette, br. gr. in-8° de 24 pages et figures. — Hommage de l'auteur.

*Calendrier-Agenda et Annuaire de l'arrondissement de Saint-Dié pour 1897* (20e année). — Offert par l'éditeur, M. L. Humbert.

Digitized by Google

Le Président fait part de la mort de notre cher collègue, M. le comte Ernest d'Ollone, ancien lieutenant-colonel dans l'armée territoriale, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Paris le 28 Décembre 1896.

Le Comité prononce l'admission, comme membres de la Société, de MM. P. Holl, rue du Vieux-Marché-aux-Vins, à Strasbourg, présenté par M. V. Franck, et de M. le vicomte Arthur de Bizemont, ancien chef d'escadron de cavalerie, présenté par M. le commandant E. Picot.

Le Président adresse ensuite les félicitations de la Société à ceux de ses membres qui ont été nommés dans l'Ordre de la Légion d'Honneur : M. le général Amos, promu au grade de commandeur, et MM. Jules Briot, médecin-major au 3e zouaves, et Teutsch, trésorier-payeur général à Nancy, nommés chevaliers.

Communication est faite : 1° d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 1er Décembre, relative au 35e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le 20 Avril prochain, et dont les travaux se poursuivront durant les journées des 21, 22 et 23. Le 24 Avril, M. le Ministre présidera la séance de clôture. — 2° Circulaire n° 2 de M. le Directeur des Beaux-Arts, en date du 6 Décembre, concernant la 21e Réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui aura lieu à la même époque que celle des Sociétés savantes.

Le Comité du Congrès historique et archéologique qui doit avoir lieu prochainement à Malines, demande que les questions que notre Société désirerait lui soumettre lui soient envoyées le plus tôt possible.

M. P. Holl, de Strasbourg, demande l'autorisation de faire photographier le tableau du Musée de Saint-Dié représentant la défense de Rothau par Nicolas Wolff et ses partisans. Cette reproduction de l'œuvre de Gridel est confiée aux soins de notre collègue, M. Franck. Le Président a accordé l'autorisation demandée.

M. G. Save adresse la note suivante sur Octavien le Maire, *maître de musique à Saint-Dié en 1486 :*

La musique était très en honneur à l'église de Saint-Dié au XVe siècle. Les grandes réparations commencées en 1444 étant

Digitized by Google

terminées, un grand orgue fut construit dans la Collégiale, dont l'organiste était maître Antoine de Hogarde, que le duc René II nomma son chapelain en 1490. Le duc écrit à ce sujet à l'évêque de Toul, le 5 Décembre 1498, « que comme le Chapitre a fait construire de belles orgues et à grands frais, et que l'église de Saint-Dié est la mieux desservie et la plus honorable du duché de Lorraine après les Cathédrales, » il prie l'évêque de s'entremettre auprès du pape pour supprimer une des prébendes et l'appliquer à l'entretien de l'organiste. Cette prébende accordée par le pape Alexandre VI, fut conférée en 1500 à maître Herbin, nouvel organiste, auquel succéda, en 1525, maître Christophe du Pont. Mais dès 1486, le pape Innocent VIII avait déjà supprimé deux prébendes vacantes pour en appliquer le revenu à l'entretien d'un maître de musique et de quatre enfants de chœur, auxquels le maître devait enseigner aussi les principes de la langue latine. Jean de Monachis, dont nous avons trouvé le nom et les armoiries sur la dernière miniature du *Graduel* de la Collégiale, en fut le premier maître de musique. Mais il n'occupa ces fonctions que peu de mois, et les ayant abandonnées la même année 1486, il eut pour successeur maître Octavien le Maire, qui tint cette maîtrise pendant 44 ans et mourut le 9 Janvier 1530.

Les talents de ce musicien, doublé d'un latiniste, furent très appréciés des chanoines, comme le prouverait son épitaphe que nous avons retrouvée dans le registre des délibérations capitulaires de 1520 à 1544 (n° G. 122 des archives de Meurthe-et-Moselle). Elle est intitulée :

*Epitaphium Octaviani le Maire, primi magistri puerorum chori, in hac ecclesia, ex officina C. H. V.*

La première de ces trois lettres signifie sans doute *canonici* et les deux autres étant les initiales du chanoine auteur de cette épitaphe, nous ne voyons que Henri Vallier, de Moyenmoutier, à qui elles puissent se rapporter, parmi les chanoines vivant en cette année 1530; mais nous ne savons rien sur lui.

Voici cette épitaphe en vers français bien dans le style de l'époque.

O vous les muses et Apollo vice-roy
Laissez vos montaignes, fontaines et arrois
Et vestus de dueil icy tristes tous venez
En pleurant la mort piteuse par cris orrez.
Vecy votre homme, des voix le tres cler pris
Octavian que de dure mort est sourpris,

Digitized by Google

Auquel Orpheus de chant eut fait cession
Et aussy scy fut bien rendu Amphion.
Icy en ce lieu quarante cinq ans servit,
Premier maistre de musicque se asservit,
Dévot fut, honneste en son temps et estre
Paisible ; de monstrer difficile maistre ;
Si bon chantre fut que harpes, luthes et chants
Exsupera par son très armonieux chant,
Hélas il est mort, le corps est privé de l'âme,
Couvert de terre plus ne retourne en son esmes.
Parquoy donc vous, Muses et Apollo,
Plorez la mort du bon chantre, luy donnant los,
Et vous spectateur que par cy souvent passés
Priez que à Dieu soit l'âme du trespassez.
Dieu soit louéz sur tout.
T. DOXIB.

Nous ne savons comment interpréter ce dernier mot. Une seconde épitaphe en vers latins suit celle-ci, ayant le même nombre de vers qui y sont traduits presque textuellement. Il est sans doute singulier de voir les Muses, Apollon, Orphée et Amphion évoqués sur les murs d'une église ou d'un cloître ; mais c'était, en ce temps, le style en vogue parmi les lettrés, dont le respect pour l'antiquité n'infirmait point la foi.

Voici encore un *memento* mortuaire du même musicien, qui se trouve dans ce registre.

*Octavianus le maire, magister puerum chori ultimum diem ingressus est, anno superiori (1530), die IXª januarii ; servivit honeste ecclesiam quadraginta tribus annis, moras nexuit et primus extitit artis apollinec hic didascatus canora voce vir lepidus et salibus scommatibus que placidus cameracensem fuit divitiis more cantorum delibatus fœlix magis principio que periodo ultima evo fenatur sempiterno in sinus Abrahe gaudens concedat trinus et unus.*

Le Président donne ensuite lecture d'une notice empruntée à la *Chronique des Arts et de la Curiosité,* sur une *Commande officielle de tableau au XVIIIe siècle.* Cette commande fut faite au peintre Nicolas Delobel, à propos de la réunion de la Lorraine à la France :

En 1737, Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, et roi de Pologne, devint duc de Lorraine et de Bar, et cette province fut

Digitized by Google

réunie à la France; pour célébrer cet évènement, un tableau allégorique fut commandé à Delobel.

L'artiste dut donner tous ses soins à cette première commande officielle, et se mit en tels frais d'imagination qu'il ne fallut pas moins de plusieurs pages du livret du Salon pour expliquer congrûment son œuvre.

L'esquisse en parut au Salon de 1737 avec cette désignation :

« Une Pensée allégorique en esquisse sur la réunion de la Lorraine à la France, sous le ministère de Monseigneur le cardinal de Fleury, par M. Delobel, académicien. »

L'œuvre achevée parut au Salon de l'année suivante avec l'extraordinaire mention que voici :

« Un tableau de 5 pieds de haut sur 4 de large, représentant un sujet allégorique de la réunion de la Lorraine à la France, sous le règne de Louis XV et le ministère de Son Eminence Monseigneur le cardinal Fleury, dont voici l'explication :

« Son Éminence y est représentée ayant pour appuy le Livre des Loix, base du Ministère.

« Le Serpent qui l'environne désigne la Prudence; la continuité du cercle indique la Gloire, fruit de cette rare qualité.

« L'Équité personifiée soutient le Portrait et le contemple avec satisfaction; la blancheur de sa Robe marque la candeur et l'intégrité de Son Éminence.

« Le Niveau est le symbole du bon ordre; la Balance désigne la justice proportionnelle, qui répand les grâces avec discernement.

« L'Amour de la vertu couronnée de Lauriers, tient en main plusieurs Couronnes, dont le but est l'immortalité dûe aux hommes vertueux.

« Sous les pieds de l'Équité, un Monstre terrassé représente les principaux vices opposez à cette vertu.

« La Vipère caractérise l'Envie, mère de la jalousie et de l'ingratitude.

« Le Flambeau marque la discorde; le Masque la fourberie.

« La Bourse, étroitement serrée, est le symbole de l'avarice.

« Le Bandeau couvre l'erreur, et les oreilles allongées marquent l'ignorance.

« A côté du Portrait, la France et la Lorraine personifiées, se donnent la main en signe d'union.

« La Paix remarquable par la branche d'Olivier les joint et fait connoitre, en montrant le Temple de la Concorde, que c'est la bonne intelligence qui fait la richesse des Etats et qui les rend invincibles.

Digitized by Google

« Au bas du tableau, l'Histoire, assise sur des Trophées variez, transmet à la Postérité dans les fastes du Temps, figurez par le Livre qu'elle tient, les grandes actions de Son Éminence, et entr'autres le Traité qui pacifie l'Europe.

« Au-dessus de l'Équité se voit un Génie qui allie à l'Écusson de la France celui de la Lorraine.

« La flame qui brille sur la tête de ce Génie désigne le zèle et l'amour pour la Patrie.

« On voit dans le ciel la partie du Zodiaque où préside le Belier, pour signifier que Sa Majesté Polonoise est entrée en possession de la Lorraine au mois de mars 1737.

« L'Abondance, fille de la Paix et mère des Plaisirs et des Arts, assise sur un nuage, verse ses dons sur les États unis, en demandant aux deux Parques, qui préside (*sic*) à la vie humaine, des longs jours pour celui qui ne les emploie qu'à la félicité publique, par M. Delobel, académicien. »

Que de choses dans un tableau !

Ce tableau fut mal payé, à raison de l'imagination dépensée; l'artiste ne perçut pour cette allégorie intense que 1.500 livres le 25 Mars 1739 :

« Au sieur Delobel, peintre, 1500 livres pour son payement d'un tableau qu'il a fait pour le service du Roy, représentant la réunion de la Lorraine à la France, pendant l'année dernière. »

J'ignore en quelle maison royale ce tableau fut placé.

Le 13 Ventôse an XI (4 Mars 1803) il était envoyé par le ministre de l'intérieur au Musée de Lyon sous cette désignation :

« École Française. — *Allégorie de la réunion de la Lorraine à la France.* Haut : 4 pieds 6 pouces. Large : 3 pieds 6 pouces. Ancienne collection. »

Comme, au reste, un très grand nombre de tableaux envoyés par l'État à ce Musée, celui-ci n'a point été catalogué, et il est sans doute relégué, depuis près d'un siècle, dans quelque grenier, où il s'abîme faute de soins; il mériterait pourtant d'en sortir, sinon à raison de la valeur artistique de l'œuvre, mais au moins en considération de l'intérêt qu'il offre au point de vue de la curiosité. Un petit coup d'œil, s. v. p. !

Ce tableau a été gravé par C.-N. Cochin.

Présents à la séance : MM. Bardy, R. Ferry, Alb. Gérard, V. Franck, E. Picot, P. Gaudier, P. Antoine, Châtelain et Mangeonjean.

Digitized by Google

## *Assemblée générale du 28 Février 1897.*

Aux termes de l'article 8 des Statuts, la *Société philomatique vosgienne* se réunit en Assemblée générale à l'Hôtel de Ville, dans le salon du rez-de-Chaussée et à 2 heures de l'après-midi.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Henri Bardy, président de la Société, donne lecture d'une lettre de M. Ottenheimer, sous-préfet de l'arrondissement, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, puis il prend la parole dans les termes suivants :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Nous lisions dernièrement dans le Bulletin d'une Société savante de province qu'une brochure venait d'être publiée pour examiner quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour vulgariser l'Histoire locale.

L'auteur de cette brochure est persuadé que les notions historiques et archéologiques ne peuvent que développer dans les esprits l'amour du sol natal et le rendre plus vif par la connaissance des faits qui l'ont illustré.

Nous partageons tous, Messieurs, cette manière de voir. N'est-elle pas, du reste, une des raisons d'être de notre Société? Et depuis vingt-deux ans qu'elle existe, n'a-t-elle pas fait les plus grands efforts pour répandre autour d'elle, en même temps que le désir de connaître et d'approfondir l'histoire locale, le goût des recherches et des études qui s'y rattachent?

Veuillez, mes chers collègues, jeter un coup d'œil sur les 21 volumes qui composent actuellement la collection de notre Bulletin, sans compter la belle édition de l'*Histoire de l'Abbaye de Senones* de Dom Calmet que nous avons publiée. Vous verrez la grande quantité de matériaux qu'ils renferment, et qui, presque sans exception, concernent la Lorraine, et surtout le département des Vosges. Tous ceux qui s'occupent de notre histoire régionale doivent consulter les publications de la *Société Philomatique* de Saint-Dié, et nul de ceux qui voudront désormais parler de notre ville et de ses environs ne pourra s'en passer. L'histoire et l'archéologie de cette charmante partie des Vosges y sont abondamment et minutieusement étudiées dans de savants et consciencieux mémoires, ou dans des communi-

Digitized by Google

cations intéressantes faites par des membres de la Société et relatées dans les procès-verbaux des séances du Comité.

Il est incontestable que les travaux de la Société ont éveillé l'attention et excité la curiosité de bien des gens qui jusqu'alors n'avaient eu nul souci de ces sortes de choses. Ce ne sont pas seulement des membres de l'association dont je veux parler, mais encore des personnes qui y sont étrangères, et je n'en veux pour preuves que les objets divers, pièces de monnaies et médailles, anciennes peintures, vieux manuscrits, bibelots variés de toutes provenances, que l'on vient apporter à votre Président dans l'espoir, parfois déçu, qu'il pourra fournir quelques renseignements sur leur origine et leur valeur. Plusieurs de ces objets sont laissés pour le Musée, et c'est ainsi que nous avons pu déjà en rassembler un certain nombre provenant du pays, et qui, pour cette raison, doivent doublement nous intéresser. On a donc plus ou moins compris, dans une certaine classe qui jusqu'à présent n'y avait jamais songé, qu'il pouvait y avoir un intérêt quelconque à recueillir et à conserver toutes ces vieilles choses souillées, rouillées et méconnaissables que jadis on brisait sur place au moment où on les trouvait, ou qu'on reléguait dans le coin le plus obscur d'un grenier.

D'autres, plus intelligents et plus instruits, en lisant nos Bulletins et en voyant les résultats acquis, ont senti s'éveiller en eux le goût des études historiques, le désir de connaître le passé de leur pays natal, et, sans même s'en douter, sont devenus des érudits. Ils comprennent alors quelle bonne chose c'est de consacrer son temps à des occupations studieuses, d'employer ses loisirs à des lectures sérieuses ; de chercher à faire aussi quelque découverte, si mince qu'elle soit, mais qui stimulera leur zèle et leur amour propre; de se donner, en un mot, la satisfaction d'être, eux aussi, de la famille de ceux dont parlait récemment M. René Doumic dans un article de la *Revue des Deux-Mondes :*

« Les érudits sont des gens heureux; confinés dans des études « spéciales, ils goûtent sans remords ces jouissances d'une intensité « extraordinaire que les autres hommes sont réduits à attendre de « la satisfaction d'une manie ou d'un vice. Elles sèment sous leurs « pas les jolies trouvailles et les bonnes fortunes : on ne cite pas un « chercheur de quelque mérite qui n'ait fait un certain nombre de « découvertes non sans prix. »

Voici, Messieurs, les moyens que l'auteur de la brochure que je signalais en commençant, préconise pour vulgariser l'histoire locale.



Digitized by Google

Je ne m'appesantirai pas sur le premier, qui consiste à *distribuer gratuitement des opuscules rédigés dans le but de la vulgarisation.* Par qui et aux frais de qui serait faite cette distribution? En quoi consisteraient ces petits ouvrages qui, pour être accessibles à tous, ne comporteraient pas une rédaction bien sérieuse? J'avoue humblement que je ne crois pas au succès de cette manière de procéder.

De prime abord, le second moyen semble plus pratique. Il consiste à *placer l'histoire de la commune, sous forme de tableaux synoptiques, dans les mairies, les gares de chemins de fer et les bureaux de poste.* A qui fera-t-on croire que les personnes qui fréquentent ces trois endroits, et qui sont toujours gens affairés et pressés, prendront le temps et la peine d'étudier ces tableaux synoptiques, hérissés de dates et de noms propres? Sera-t-on mieux disposé à le faire dans les gares, où les voyageurs arrivent à la hâte, d'où ils repartent plus vite encore. C'est à peine si, dans les salles d'attente, ils ont le loisir de jeter un coup d'œil sur les affiches multicolores, si attirantes, de parfumeries ou de spécialités pharmaceutiques, et sur ces jolis chromos, si artistement exécutés, qui représentent les lacs de la Suisse, les glaciers des Alpes et autres paysages plus pittoresques les uns que les autres. Ce sera bien pis encore dans les bureaux de poste, où l'on ne prend même pas la peine de lire les avis, bien utiles pourtant pour le public, que l'administration y fait placarder. Je me demande encore comment sera rédigée l'histoire de la commune. Ce n'est pas chose si facile que de présenter les faits d'une façon compréhensible et instructive, dans un raccourci tel qu'ils puissent tenir sur une pancarte de dimension moyenne. Et puis, Messieurs, laissez-moi vous en faire la confidence : cette *vulgarisation*-là me semble être de la prostitution. L'Histoire est une étude trop sérieuse pour être abordée d'une manière aussi légère et surtout pour être retenue à l'aide de pareils procédés. Plus difficile peut-être est l'histoire pour ainsi dire microscopique d'une petite ville ou d'un village, où les faits qui s'y sont déroulés sont souvent peu intéressants par eux-mêmes et ne frappent guère l'imagination, mais dont quelques-uns peuvent se rattacher à l'hisoire de la province ou de la France, et demandent, par conséquent, à être expliqués.

Le troisième moyen peut être facilement pratiqué : *Donner en dictées aux élèves des écoles primaires des notions d'histoire locale.* Cela s'est fait déjà et se fait probablement encore en quelques endroits. Les élèves ne peuvent en tirer qu'avantage et profit, et ces

Digitized by Google

dictées historiques, — sans préjudice, bien entendu, de celles qui se rapportent à l'agriculture et à la morale, — laisseront dans leur esprit des germes qui, plus tard et au moment où l'on y pensera le moins, écloront en éveillant le désir de connaître plus et mieux. C'est en grande partie pour remplir ce but que notre cher collègue, M. Mangeonjean, a publié, il y a déjà plus de vingt ans, la partie consacrée au département des Vosges dans l'ouvrage intitulé *Les Ecoliers français;* c'est aussi dans ce but qu'un autre de nos collègues, M. Claude, inspecteur primaire à Saint-Dié, a écrit tout récemment son intéressante petite histoire du même département.

Quant au quatrième et dernier moyen recommandé par l'auteur de la brochure en question, il consiste dans *la publication de monographies de villes ou de villages dans les journaux de province.* Permettez-moi, Messieurs, de vous dire que j'ai moi-même utilisé depuis longtemps ce procédé de vulgarisation. Il peut rendre des services, mais il a un inconvénient; c'est que, d'habitude, on ne conserve pas des numéros de journaux, pas plus ceux qui renferment des articles d'histoire que d'autres. On les lit toutefois, s'ils ne sont ni trop sérieux ni trop savants, et s'il en reste quelque chose, ce n'est pas assez pour être d'une grande utilité.

Il n'en est plus de même si ces monographies sont insérées dans des revues périodiques ou dans des bulletins de Sociétés savantes. Ces publications, soigneusement collectionnées, rangées en bonne place dans la bibliothèque, sont souvent relues et maintes fois consultées.

Vous le voyez, Messieurs, nous revenons à notre point de départ en reconnaissant que ce sont les Sociétés comme la nôtre qui, en province, servent à répandre dans le public les connaissances relatives au sol natal, non-seulement au point de vue des sciences historiques, mais encore à celui des sciences naturelles. Nous n'avons rien à nous reprocher à ce sujet, et nous pouvons affirmer hardiment que depuis plus de vingt ans la *Société Philomatique* a travaillé de son mieux. Elle ferait plus encore si le nombre de ses membres augmentait. Notre association est, en effet, d'un si facile accès. Toute personne honorable peut s'y faire admettre, moyennant une minime cotisation, et coopérer ainsi au bien qu'elle fait, tout en participant à ses travaux. Elle est éminemment démocratique et tout-à-fait de son époque.

A côté de son *Bulletin*, véritable mine de renseignements sur le pays vosgien, n'a-t-elle pas formé le Musée de Saint-Dié, qui ren-

Digitized by Google

ferme quantité d'objets de provenance locale. Les uns nous font connaître la nature du sol sur lequel nous vivons; les autres nous rappellent les générations passées et fixent par les yeux ce que la lecture seule ne peut faire aussi facilement comprendre, même à des personnes qui ont déjà un certain degré d'instruction. Quel dommage, Messieurs, que la place nous manque!... Que de choses viendraient encore accroître nos richesses, garnir nos vitrines, dont les rayons sont tellement remplis qu'on ne peut, dans l'arrangement, mettre l'ordre et la méthode indispensables dans toute collection. Quel qu'il soit, le Musée est d'une indiscutable utilité. Pour s'en convaincre, il suffit de s'y rendre dans l'après-midi des dimanches où il est ouvert au public, et l'on verra avec quelle attention chaque chose est examinée. On se rendra compte aussi de l'intérêt qu'il inspire en suivant les visites que viennent y faire de temps en temps les élèves des écoles primaires des environs sous la conduite de leurs maîtres.

On parle beaucoup, Messieurs, de décentralisation. On a raison. Paris regorge de provinciaux qui vont y chercher la fortune, et trop souvent la perdre en y laissant encore leur honneur. Paris attire et absorbe toutes les forces vives de la nation française. Nos Sociétés de province réagissent déjà et pourraient réagir bien davantage contre ces funestes tendances. Nous ne sommes plus, fort heureusement, au temps de la Convention nationale qui, voulant faire avant tout une République une et indivisible, exagérait la haine du *fédéralisme,* et, pour le combattre plus énergiquement, supprimait d'un trait de plume toutes les Académies et Sociétés savantes de province, dont elle craignait les idées particularistes et suspectait le patriotisme local. Cette terrible et ombrageuse Assemblée allait jusqu'à considérer l'amour du clocher, l'attachement à la contrée natale comme une menace pour l'unité nationale. Nous ne subissons plus le joug inintelligent de ces étroits préjugés. On commence à comprendre que la première école du patriotisme est précisément l'amour du foyer, de la terre natale, près du berceau de ses enfants et de la tombe de ses parents.

Oui, Messieurs, — et je ne suis pas seul à en avoir l'intime conviction, — « il y a place encore en France pour l'esprit provincial, je veux dire pour l'amour raisonné de ces petites nations qui, d'abord confédérées, puis unies, ont formé la grande nation française. » C'est ainsi que s'exprime fort justement un savant Franc-Comtois, M. Léonce Pingaud, professeur d'Histoire à la Faculté des lettres de

Digitized by Google

Besançon, dès les premières lignes de sa remarquable notice sur *Auguste Castan*. Je partage tellement les idées de cet amoureux de la province que je veux vous citer une autre de ses réflexions à ce sujet :

« A coup sûr, dit-il, il ne saurait plus être question de privilèges politiques pour jamais détruits ; mais autant la centralisation administrative paraît aujourd'hui une nécessité, autant la décentralisation intellectuelle nous semble utile par compensation ; plus les franchises locales sont restreintes, plus les souvenirs du même ordre ont droit à notre respect, et c'est ce qu'on comprenait déjà sous l'ancien régime, alors que Peiresc, à Aix, et le président Bouhier, à Dijon, recueillaient avec dévotion les antiquités de leur province ; alors que les Académies fondées successivement dans chaque ancienne capitale constituaient autant de petits centres de recherches érudites et de culture littéraire. »

Notre Lorraine, Messieurs, n'a pas été en arrière dans ce mouvement intellectuel. L'illustre abbé de Senones, Dom Calmet, faisait revivre le passé historique de sa province, retraçant les évènements, fouillant les archives, remettant en lumière hommes et choses, tandis que l'*Académie de Stanislas*, fondée à Nancy par le bon roi de Pologne, devenait le rendez-vous des savants, des littérateurs, des poètes et, en un mot, de tous ceux qui, dans le pays lorrain, s'adonnaient ou s'intéressaient aux divers travaux de la pensée.

Ces Académies et ces Sociétés retenaient dans le cercle de leur influence des savants et des artistes qui, sans elles, auraient quitté leur pays pour aller grossir les non-valeurs de la capitale. Maintenant, plus que jamais, la « Ville-Lumière » attire de belles intelligences qui vont s'y brûler les ailes, tandis qu'elles pourraient, dans leur province, se rendre utiles et briller d'un vif éclat au milieu de l'estime générale et de la reconnaissance publique.

Messieurs, un de nos devoirs n'est-il pas justement d'éveiller, de réchauffer et d'entretenir, chez nos compatriotes, l'amour de la petite patrie ; de chercher à les retenir au sol natal, en les intéressant à l'histoire de leurs origines et du pays qu'ils habitent ; de les engager à demeurer là où dorment leurs ancêtres et à y fonder des familles qui, tout en aimant leurs montagnes des Vosges, n'en chériront que plus profondément la grande Patrie française.....

La *Société Philomatique* ne faillira pas à ce devoir. Longtemps encore, elle continuera ses utiles travaux, semant autour d'elle le goût de l'histoire locale, et cela, Messieurs et chers Collègues, grâce

Digitized by Google

à votre bonne volonté, au concours bienveillant de notre Municipalité et à la patriotique sympathie d'un public éclairé qui ne nous marchandera pas ses encouragements.

M. René Ferry, secrétaire, rend compte des travaux de la Société pendant l'année écoulée et de sa situation au moment actuel. Après avoir donné quelques paroles de regrets à nos Collègues décédés, il félicite, au nom de la Société, ceux de ses membres qui ont été l'objet de distinctions honorifiques. Il énumère ensuite les dons faits au musée, et évoque le souvenir de notre éminent compatriote Jacques Augustin, dont la mémoire sera désormais conservée parmi nous, grâce à la plaque commémorative placée par nos soins sur la façade de la maison où il est né. Du reste, tous les actes de la Société sont énumérés dans les procès-verbaux des séances du Comité, où nos collègues pourront en prendre une plus ample connaissance. Le secrétaire termine en ces termes :

« Le 25 Juillet, le Bureau de notre Société a été présenté à M. Méline, qui était venu à Saint-Dié pour présider à l'inauguration de la statue de Jules Ferry.

« M. Méline nous a reçus avec bonté, il nous a déclaré qu'il connaissait notre Société de longue date, qu'il votait volontiers tous les ans la subvention que le Conseil général nous accorde, et qu'il s'intéressait à nos travaux.

« Encouragé par ses dispositions bienveillantes, nous lui avons demandé de nous faire obtenir, pour la bibliothèque de notre ville, les comptes rendus de l'Académie des Sciences. Il a bien voulu nous promettre son appui et, en effet, quelques mois après M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, informait M. le Maire que l'Académie des Sciences avait accordé à la Ville de Saint-Dié l'envoi périodique de ses comptes rendus.

« Ce don sera très apprécié et considéré comme une bonne fortune par ceux (et ils sont assurément nombreux dans notre Société) qui désirent ne pas rester étrangers au mouvement de découvertes qui s'accomplit autour de nous. »

M. Albert Gérard, trésorier, présente l'état de la situation financière de l'Association :

Digitized by Google

RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Au 23 Février 1896, il existait en Caisse . . . . . | 2.917 | 95 |
| Allocation du Conseil général. . . . . | 200 | » |
| — de la Ville de Saint-Dié . . . . . | 200 | » |
| Cotisations de 371 membres. . . . . | 1.855 | » |
| Vente de Bulletins des années précédentes. . . . | 100 | » |
| Intérêts de l'argent déposé à la banque Caël . . . | 53 | 80 |
| Total. . . . . | 5.326 | 75 |

DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Assurance du Mobilier et des Collections à la Compagnie *Le Soleil* . . . . . | 34 | 25 |
| Impression du Bulletin . . . . . | 1.663 | 80 |
| Phototypies Geissler (Bulletin de 1895) . . . . . | 142 | » |
| Note Froereisen (lithographies, Bulletin de 1896) . . | 63 | 90 |
| Souscription pour le monument de la Mothe (Lorraine). . . . . | 20 | » |
| Plaque commémorative « Jacques Augustin » (maison Malé) . . . . . | 50 | » |
| Envoi du Bulletin aux Sociétés correspondantes hors de France. . . . . | 19 | 20 |
| Envoi du Bulletin aux Sociétaires hors Saint-Dié. . | 70 | 30 |
| Change, commission à la banque et frais de recouvrement des cotisations. . . . . | 44 | 80 |
| Port du buste de Pierre de Blarru . . . . . | 25 | 95 |
| Payé à M. Ulrich, pour surveillance du Musée les jours d'ouverture au public . . . . . | 24 | » |
| Payé à l'appariteur municipal, pour port du Bulletin et lettres à domicile. . . . . | 30 | » |
| Payé au concierge de l'Hôtel de Ville, pour entretien des salles du Musée pendant l'année . . . . . | 20 | » |
| Port de lettres et frais divers au Président et au Trésorier . . . . . | 14 | 90 |
| Total. . . . . | 2.223 | 10 |
| Solde en Caisse au 28 Février 1897. . . . . | 3.103 | 65 |
| Somme égale . . . . . | 5.326 | 75 |

Il est enfin procédé au renouvellement du Comité pour l'année 1897-1898. Les membres sortants sont réélus par acclamation.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LISTE

## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE

### ADMINISTRATION

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Le Maire de la Ville de Saint-Dié.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM.

H. Bardy ✠, Pharmacien honoraire, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *Président.*

De La Comble, Receveur particulier des Finances en retraite, *Vice-Président.*

René Ferry, Docteur en Droit et en Médecine, *Secrétaire.*

Albert Gérard ✠, Avocat, Docteur en Droit, *Trésorier-Archiviste.*

P. Antoine, ancien Agent-Voyer d'Arrondissement.

Eugène Richard, Propriétaire.

Paul Gaudier, Pharmacien.

Chatelain, Conservateur des Forêts en retraite.

Mangeonjean ✻ I ✠, Inspecteur primaire honoraire.

Victor Franck, Photographe.

Ernest Picot O ✻ ✠, ancien Commandant du Génie.

Genay ✠, Professeur au Collège.

### MEMBRES HONORAIRES

M. l'Abbé Collin, Chanoine honoraire, ancien Aumônier du Lycée de Saint-Denis (Ile de la Réunion), à Saulcy-sur-Meurthe.

Digitized by Google

MM.

Lebrun, Architecte à Lunéville.

Save Gaston, Artiste-Peintre.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Beauvois, E., à Corberon (Côte-d'Or).

Benoit Arthur, à Berthelming (Lorraine allemande).

Voulot Félix, Conservateur du Musée départemental des Vosges, à Epinal.

Bichat E. ❋, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Nancy.

L. Maxe-Werly ❋, Membre de la *Société des Antiquaires de France*, à Paris, rue de Rennes, 61.

José do Amaral B. de Toro, Directeur-Président de l'*Institut de Vizeu*, Estrada Real, 8, Vizeu (Portugal).

J. Minsmer, Capitaine au 142e de Ligne, à Montpellier.

Frank H. Mason, Consul général des Etats-Unis, à Francfort-sur-le-Mein.

## MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Adam Alfred, Avocat.

Adam Lucien, Avocat.

Algan Henri, Inspecteur des Forêts à Gap (Hautes-Alpes).

Amos (le Général) C ❋, à La Neuveville-les-Raon.

Amos Paul, Industriel à La Neuveville-les-Raon.

Andrez-Brajon Charles, Négociant.

(1) Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Saint-Dié.

Digitized by Google

MM.

Andrez Eugène, Négociant.
Antoine Prosper, ancien Agent-Voyer.
Apté Louis, Négociant à Baccarat.
Asher A., Libraire, Unterlinden, 113, Berlin.
Baheux, Avoué.
Baldensperger Fernand, Agrégé de l'Université.
Baquuet, Agent d'Assurances.
Bardy Henri ✠, Membre de la *Société de Pharmacie de Paris.*
Bardy Mathieu, Pharmacien, ex-Préparateur à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Nancy.
Bardy Victor ✠, Docteur en Médecine à Belfort.
Barthélemy Paul, Architecte.
Baze Hubert, ancien Maire de Moyenmoutier.
Bazelaire de Lesseux (de) Octave, Propriétaire.
Bazelaire de Lesseux (de) William.
Bazelaire de Ruppierre (de), Percepteur à Blâmont (Doubs).
Bazelaire (de) Léonie (Mademoiselle).
Bazelaire (l'Abbé Maurice de), Secrétaire général de l'Evêché.
Bedo Félix, ancien Greffier du Juge de Paix.
Bel Jean, Menuisier.
Bénard Louis, ancien Directeur de l'Usine à Gaz.
Benoit Paul, Ingénieur en chef des Mines en retraite.
Bernard Charles, Secrétaire du Chemin de fer à Senones.
Bernard de Jandin, ancien Magistrat à Nancy.
Bertrand Victor, Employé.
Bibliothèque de la ville de Colmar (M. Valtz, bibliothécaire).
Bibliothèque publique d'Épinal (M. Douillot I ✠, bibliothéc.)
Bibliothèque scolaire de Gemaingoutte (M. Schœndorff, institut^r)
— d'Hurbache (M. Leblond, instituteur).
— de Provenchères (M. Demange, institut^r).
— de Saint-Michel (M. Haouy, instituteur).

Digitized by Google

MM.

Bibliothèque scolaire du Valtin (M. Rattaire, instituteur).
— de Wisembach (M. Lorrain, instituteur).

Bichelberger Paul ✻, Gérant de Papeteries à Étival.

Bizemont (vicomte Arthur de), ancien Chef d'Escadron de Cavalerie, au Tremblois, par Bouxières-aux-Chênes.

Blaise Eugénie (Mademoiselle).

Blech Ernest, Manufacturier à Sainte-Marie-aux-Mines.

Blech Emile, Manufacturier.

Blech Emile fils, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Blech Georges, Apprêteur de Tissus.

Blondin Albert O. ✻, Préfet honoraire.

Boegner Paul ✻, Préfet du Loiret à Orléans.

Boès André, Industriel.

Boespflug, Restaurateur.

Boesch, Commis des Postes.

Bonna Marie-Auguste, Négociant.

Bonnet (l'Abbé), Curé-Doyen de Brouvelieures.

Bontemps Jean-François, Propriétaire à Laveline.

Boucher Henri, Manufacturier à Gérardmer.

Boucker Charles, Caissier central de la Caisse d'épargne.

Bour Henri, Juge à Epinal.

Boureulle (Paul de) O. ✻, Colonel d'Artillerie en retraite à Docelles.

Bourgeois (l'Abbé), Curé d'Arches.

Bourgeois Jules ✻, Négociant à Sainte-Marie-aux-Mines.

Bouvier Félix ✻, Chef de division au Ministère des Finances, 5, avenue de la Muette (place Possoz), à Paris-Passy.

Brignon (l'Abbé), Curé de la Cathédrale.

Briot Jules ✻, Médecin-Major au 3e Zouaves, à Constantine.

Brocard, ancien Secrétaire de la Sous-Préfecture.

Brucker Joseph, Négociant.

Digitized by Google

MM.

Brunot Albert, Avoué.

Brunot Ferdinand ✠, Maître de Conférences à la Sorbonne, 105, boulevard Saint-Michel, à Paris.

Burkner Emile, Hôtelier à Sainte-Croix-aux-Mines.

Burlin, ancien Fondeur.

Burrus Jules, Manufacturier de Tabacs à Sainte-Croix-aux-Mines.

Burrus Martin, Manufacturier de Tabacs à Ste-Croix-aux-Mines.

Cael Paul, Banquier.

Cament, Inspecteur des Forêts à Bruyères.

Cariage Charles, Architecte.

Carrière Paul ✠, Conservateur des Forêts à Aix.

Cartier Charles, Manufacturier à Celles.

Chambrette (l'Abbé), Curé de Bèze-l'Abbaye (Côte-d'Or).

Champon, Gérant de Papeteries à Etival.

Chapelier (l'Abbé), Vicaire Général, curé de Neufchâteau.

Chapelier Charles (l'Abbé), Curé-Doyen de Lamarche.

Charpentier Alfred, Propriétaire.

Charton Camille, Agent d'Assurances.

Chatelain, Conservateur des Forêts en retraite.

Chavet, Huissier.

Chevelle (l'Abbé), Supérieur du Couvent de Portieux.

Chrétien Gustave, Tanneur.

Claude ✠, Inspecteur primaire.

Claudel Camille, Entrepreneur de Camionnage.

Claudel, ancien Notaire, Conseiller général.

Claudel Charles, Propriétaire à Senones.

Clavelin-Dieudonné, Industriel.

Clétienne Armand, Fabricant.

Colé (l'Abbé), Curé de Liffol-le-Grand.

Colin Ernest, Fabricant de Tissus.

Colin Félix, Ingénieur civil.

Digitized by Google

MM.

Collard (l'Abbé), Professeur au Petit Séminaire de Châlons-sur-Marne.

Collège de Saint-Dié (M. A. Bourcier, principal).

Comble (de la), Propriétaire à Lux, près Châlon-sur-Saône.

Comble (de la), Receveur particulier des Finances en retraite.

Comble (de la), fils.

Cosson ✻, ancien Maire de Raon-l'Etape, à Nancy.

Crovisier Albert, Propriétaire.

Crovisier Joseph, ancien Professeur au Lycée de Colmar, à Saales.

Cuny, Pharmacien à Dompaire.

Cuny Albert, Professeur à Naveil, par Vendôme (Loir-et-Cher).

Cuny (l'Abbé), avenue Louise, 217, Bruxelles.

Cuny C., Gérant de Factoreries, à Batah (Congo français).

Daniel Jules.

Danguy Louis, Professeur départemental d'Agriculture, à Épinal.

Dassigny Joseph, Comptable à Mirecourt.

Deflin-Steib, fils, Fabricant de Bonneteries.

Defranoux, Hôtelier à La-Schlucht.

Degermann Jules, Fabricant à Sainte-Marie-aux-Mines.

Deiss Edouard, Pharmacien, grande rue Saint-Etienne, à Melun.

Denis Lucien, Pharmacien à Laveline.

Denis Charles, Lieutenant au 2e Bataillon de Chasseurs à pied, à Lunéville.

Deroux, Arpenteur-Géomètre.

Descelles Paul ✿, Artiste-Peintre.

Didierjean ✿, ancien Banquier.

Didierjean Lionel, Avocat, Docteur en Droit.

Didier-Laurent (l'Abbé), Curé de Thiéfosse.

Dieterlin Alfred, Manufacturier à Rothau.

Dietsch Albert, Manufacturier à Sainte-Marie-aux-Mines.

Digitized by Google

MM.

Dinago, Juge suppléant au Tribunal civil, à Nancy.
Dotterer, Négociant à Sainte-Croix.
Douvier ✠, Directeur des Papeteries du Souche, à Anould.
Ducreux Camille, Fabricant de Bonneteries, Maire de Saint-Dié.
Dufays Camille, Imprimeur.
Duhoux (l'Abbé), Vicaire de Saint-Martin.
Durupt Adolphe, Apprêteur de Tissus.
Elbel, Percepteur en retraite.
Enaux Camille, Propriétaire.
Ernst Maurice, Licencié en Droit, Directeur d'Assurance.
Etienne Camille, Propriétaire au Ban-de-Sapt.
Etienne Léon, Propriétaire.
Evrard Jules, Banquier à Mirecourt.
Evrat Paul, Fabricant.
Faron, Agent-Voyer d'Arrondissement.
Favrel Albert, Avoué.
Febvrel Camille, Capitaine au long cours.
Feltz Paul, Notaire.
Ferry-Schutzenberger (Madame Édouard), à Paris.
Ferry René, Avocat, Docteur en Droit et en Médecine, Juge suppléant au Tribunal.
Ferry Marcelle (Mademoiselle), à la Tuilerie.
Fiderlay Lucien, ancien Meunier.
Foucault (Monseigneur), Évêque de Saint-Dié.
Fournier Alban, Docteur en Médecine à Rambervillers.
Franck Victor, Photographe.
Franck Camille, Capitaine du Génie à l'État-Major de l'École d'application de l'Artillerie et du Génie, à Fontainebleau.
François Adrien, Employé d'usine, place Jules Ferry, 8.
François Marc, Avocat.
Friesenhauser, Comptable.

Digitized by Google

MM.

Frische Paul, Professeur libre, rue Claude-Bernard, 51, Paris.
Fuzelier Paul, Banquier.
Gadel, Président du Tribunal civil.
Galotte ✿, Docteur en Médecine.
Garnier Adolphe I ✿, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Epinal.
Garnier Emile ❋, Fabricant à Gérardmer.
Gaudier Paul, Pharmacien.
Géhin Prosper ✿, Notaire à Provenchères.
Geisler, Industriel à Raon-l'Etape.
Géliot Louis, Manufacturier à Plainfaing.
Genay Léon ✿, Professeur au Collège.
Genay Eugène, Architecte à Épinal.
Georgel (l'Abbé), Aumônier des Prisons à Remiremont.
George Victor, Marchand de Bois à Anould.
Gérard Albert ✿, Avocat, Docteur en Droit.
Gérard Auguste, Maire d'Hurbache.
Gérard Edmond, Avoué.
Gérard Henri, professeur au Collège de Châlons-sur-Marne.
Gérardin Charles, ancien Avoué.
Gérardin Stanislas ❋, ancien Capitaine d'Artillerie, à Besançon.
Germain Léon I ✿, Secrétaire perpétuel de la *Société d'Archéologie lorraine*, rue Héré, 24, Nancy.
Gillotin Emile ❋, ancien Élève de l'École Polytechnique, à Plainfaing.
Girardet Fernand, Préparateur à l'École de Pharmacie de Nancy.
Goguel Montézuma ❋, Ingénieur civil.
Golder Auguste, Entrepreneur.
Gondrecourt (le Comte René de), anc. Conseiller de Préfecture.
Grandadam Lucien, Négociant.
Grandadam Émile, Greffier de Paix à Gérardmer.

Digitized by Google

MM.

Grandclaude (l'Abbé), Supérieur du Séminaire, Vicaire général.
Grandcolas Albert, ancien Banquier.
Grélot Auguste, Négociant.
Greuell ✠, Docteur en Médecine à Gérardmer.
Griache Julien, Capitaine d'Artillerie à Toul.
Guex Henri, Chirurgien-Dentiste.
Haxaire Joseph, Menuisier à Fraize.
Henry Gabrielle (Madame).
Hem Charles, Fabricant de Tissus.
Heck, Entrepreneur.
Herry, ancien Libraire.
Hingre (l'Abbé), Chanoine.
Holl (d') Vieux-Marché-aux-Vins, 2, Strasbourg.
Houel Eugène, ancien Élève de l'École Polytechnique.
Houel Jean-Baptiste, Rentier à Fraize.
Hugueny Auguste, Manufacturier.
Hugueny Auguste, fils.
Hugueny Emile, Fabricant de Tissus.
Humbert Gustave, Négociant.
Humbert Joseph, ancien Maire du Ban-de-Sapt.
Humbert Léon, Marchand de Bois.
Humbert Louis, Imprimeur.
Humblot, Docteur en Médecine, 15, rue de Serre, à Nancy.
Hun Damien, Rédacteur en chef du *Vosgien*, à Epinal.
Huraux Eugène, Entrepreneur à Rambervillers.
Idoux (l'Abbé), Curé de Thuillières, par Vittel.
Jacquerez, Agent-Voyer à Fraize.
Jacquot, Correspondant du Comité des Beaux-Arts à Nancy.
Jean Edouard, Professeur de Dessin au Collège de Grasse.
Jeandel Julien, Notaire.
Jeandin Célestin ✠, Adjoint au Maire.



Digitized by Google

MM.

JEANPIERRE (Madame Félicie).

JUNG O. ✻, Chef de Bataillon en retraite, Lieutenant-Colonel du 43e Régiment territorial.

KAH Jules, Négociant à Senones.

KEMPF Camille, Manufacturier à Moyenmoutier.

KEMPF Eugène, Manufacturier à Moyenmoutier.

KIENER, Fabricant.

KOENIG Théodore, rue de Vaugirard, 21, à Paris.

KNOLL Léon, Médecin-Major au 3e Régiment de Spahis, à Batna.

KUBLER Léon, Receveur des Contributions indirectes à Bruyères.

LACHAMBRE Félix, ancien Receveur municipal.

LADAGUE, Commissionnaire en Marchandises.

LALLEMEND Joseph, Commissaire-Priseur.

LANNE Victor, Négociant à Senones.

LARDIER ✻, Docteur en Médecine à Rambervillers.

LAURENÇOT Jules, Négociant à New-York (États-Unis d'Amérique), Box 2954 Meidenlane.

LEBRUN, fils, Avocat à Lunéville.

LEBRUNT, ancien Professeur à Épinal.

LEROY (l'Abbé), Curé d'Archettes.

LÉVÊQUE, Commis-Greffier du Tribunal.

L'HOTE (l'Abbé), Professeur au Séminaire.

LIOCOURT (de), Inspecteur-Adjoint des Forêts à Gérardmer.

LORBER Emile, Docteur en Médecine à Fesches-le-Châtel (Doubs).

LORRAIN, Notaire.

LUNG Albert ✻ ✪, Conseiller général à Moussey.

LUNG Gustave ✪, Banquier.

MALÉ Paul, Bijoutier.

MALGRAS Georges, Inspecteur des Forêts à Neufchâteau.

MANGEONJEAN ✻ I ✪, Inspecteur primaire honoraire.

MARCHAL (Monseigneur), Evêque de Sinope, 11, cité Vaneau, Paris.

Digitized by Google

MM.

Marchal (l'Abbé), Curé de Mattaincourt.
Marchal Jules, Manufacturier.
Marquaire Émile, Négociant.
Martin Edmond, Architecte.
Masson Albert, Juge de Paix à Arracourt (Meurthe-et-Moselle).
Masson Henri, Docteur en Médecine à Raon-l'Étape.
Matelet (Madame).
Mathias (l'Abbé), Curé-Doyen de Senones.
Mathis Paul, Notaire à Senones.
Mayer Henri.
Michel Henri, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 79, boulevard Saint-Michel.
Miette Paul, Entrepreneur de Serrurerie.
Mirbeck (de), père, Peintre.
Mirbeck Louis (de), Docteur en Médecine.
Monet ✻, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Nancy.
Morel (l'Abbé) Gustave, à l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, Paris.
Munch Joseph, Limonadier.
Nachbaur, Notaire à Vesoul.
Nano Christian ✻, Préfet de l'Aube, à Troyes.
Noel Edouard, Docteur en Médecine.
Noel Emile, Propriétaire à La Neuveville-les-Raon.
Noel (l'Abbé), Professeur au Grand Séminaire.
Nordon Louis, Négociant.
Oberlé Charles, ancien Contrôleur aux Douanes.
Oberlé Ernest, Ingénieur civil, avenue Wagram, 89, à Paris.
Ohl, Négociant.
Ott, Chirurgien-Dentiste.
Ottenheimer ✪, Sous-Préfet.
Paradis (l'Abbé), Curé-Doyen de Fraize.

Digitized by Google

MM.

Parisot Léon, Notaire à Senones.
Pelingre ✠, ancien Secrétaire de la Mairie à Senones.
Pernet, Docteur en Médecine à Rambervillers.
Perret Alb., Vérificateur des Poids et Mesures à Tourcoing (Nord).
Perrin, Inspecteur des Forêts à Rambervillers.
Perrin Ernest, Industriel à Cornimont.
Perrin Paul, Industriel à Cornimont.
Petitdidier Gustave.
Petitjean, Négociant, place Jules Ferry.
Phulpin Louis, Propriétaire.
Picot Ernest, O ✻ ✠, ancien Chef de Bataillon du Génie.
Pierfitte (l'Abbé), Curé-Doyen de Portieux.
Pierrat Auguste, Négociant.
Pierron Charles, Négociant à Moyenmoutier.
Pierron Prosper, Entrepreneur de Bâtiments.
Pierron Prosper, fils aîné, Fabricant.
Pigeon, Inspecteur-Adjoint des Forêts à Epinal.
Poivre Olympe ✻, Inspecteur des Forêts à Compiègne.
Ponnier Alfred ✻, Manufacturier, 30, rue du Sentier, à Paris.
Poupar Emile, Conservateur des Hypothèques en retraite.
Poupar Hippolyte ✠, ancien Notaire.
Prêcheur Victor, Commissionnaire en Marchandises.
Prud'homme Ernest, Négociant à Etain (Meuse).
Puton Bernard, Procureur de la République à Remiremont.
Quenault Albert, Pharmacien à Senones.
Queuche Jules I ✠, ancien Maire, Juge de Paix.
Ramspacher Xavier, Industriel.
Raoult Charles, Docteur en Médecine à Raon-l'Etape.
Ravinel (le baron Charles de), au château de Nossoncourt.
Reinhart Jacques, Peintre-Décorateur.
Reiter Julien, Juge au Tribunal civil.

Digitized by Google

MM.

Remy Louis, Greffier de Paix à Saint-Mihiel.
Renard, Filateur.
Richard Eugène, Propriétaire.
Rielle Charles, Clerc de Notaire à Commercy.
Rielle Hubert, Entrepreneur de Menuiserie.
Rimmel, Avoué.
Ring (de) ✻, Conseiller à la Cour de Dijon.
Rochatte Paul, Industriel à Moyenmoutier.
Roos, Fabricant de Toiles métalliques.
Roth ✠, Receveur particulier des Finances.
Rousselot Paul I ✠, Docteur en Médecine.
Rouyer, Inspecteur des Forêts à Remiremont.
Rovel Henri, Artiste-Peintre.
Ruby (l'Abbé), Curé de Rebeuville (Vosges).
Rusch Jean-Baptiste, Notaire à Sainte-Croix-aux-Mines (Alsace).
Ruyer Léon, Avocat, Docteur en Droit.
Sabotier, Greffier du Tribunal civil.
Sadoul Adrien (Madame), rue de la Ravinelle, 7, à Nancy.
Sadoul Lucien O ✻, premier Président à la Cour d'Appel de Nancy.
Salès Paul, Négociant, rue d'Alsace.
Salm-Salm (S. A. S. le Prince Alfred de), à Rhede, près Bocholt.
Schmidt Edouard, Pharmacien.
Schoenlaub, Commissionnaire en Marchandises.
Schuehmacher Théodore, Administrateur forestier au Rudlin.
Schuler ✠, Architecte diocésain à Nancy.
Seillière Frédéric (baron), Ingénieur civil, avenue de l'Alma, 41, Paris.
Sonnois (Monseigneur), Archevêque de Cambrai.
Sorlat Emile, Directeur d'Assurances à Nancy.
Spitz Charles, Chaudronnier à Bruyères.

Digitized by Google

MM.

STAPHE Prosper, Capitaine au 2e régiment étranger, à Saïda (Algérie).

STEGMULLER Auguste, Professeur.

STEIB Camille, Ingénieur civil.

STEIB Victor, Propriétaire.

STEINER, Inspecteur-Adjoint des Forêts.

STOQUER Joseph, Receveur-Buraliste à La Magistère (Tarn-et-Garonne).

STOULS Ernest, Ingénieur civil des Mines, rue de Babylone, 57, Paris.

STOULS Paul, Notaire.

STOUTER ✻, Capitaine au 9e de Ligne, à Agen.

STRARBACH, Notaire à Valey (Haute-Saône).

STROHL Ivan, Ingénieur civil à Bâle (Suisse).

TEUTSCH ✻, Trésorier-Payeur général à Nancy.

THIÉBAUT Paul (l'Abbé), Vicaire à Bruyères.

THOMAS Félix, Commis des Postes et Télégraphes à Dôle.

THOMAS Germain, rue de l'Equitation, 2, à Nancy.

THOMAS (l'Abbé), Curé d'Eloyes.

THOMASSIN (l'Abbé), Curé du Val-d'Ajol.

THURAINE, Propriétaire à Sainte-Croix-aux-Mines (Alsace).

TISSERANT Paul ✻, Professeur en retraite.

TISSERANT Ferdinand, Fabricant de Bougies.

TISSOT (de) Paul, ancien Président du Tribunal civil.

TOURDES Gabriel, Juge d'Instruction.

TOUSSAINT Charles, ancien Fabricant de Tissus.

TOUSSAINT Emile, Docteur en Médecine.

TOUSSAINT Léon, Propriétaire.

TREMSAL Emile I ✻, Institutr en retraite, Bibliothécre de la Ville.

TROUILLET Charles, Comptable à Senones.

VAIREL (l'Abbé), Curé de Nompatelize.

Digitized by Google

MM.

Valentin (l'Abbé), Curé à Bult.
Verdenal Ernest, Fabricant de Tissus.
Verdenal Paul, Fabricant de Tissus.
Verner Vilfrid, Constructeur-Mécanicien.
Vilmain René, Notaire à Bruyères.
Vincent Aimé, Manufacturier à Moyenmoutier.
Vincent Charles ✻, Manufacturier à Senones.
Voillequin ✻, Professeur de Physique et Chimie au Collège.
Voirin Gustave, Commissionnaire en Marchandises.
Weick Ad., Libraire.
Warren (le Vicomte Lucien de), place de l'Arsenal, 3, à Nancy.
Watrin, Entrepreneur de Camionnage.
Weiller Jules, Négociant.
Wendling, Docteur en Médecine à Raon-l'Etape.
Wenger ✻, Officier-Comptable en retraite.
Wirbel Maurice, Notaire.
Wittner Emile, Entrepreneur.
Xolin Nicolas, Receveur des Postes et Télégraphes à Remiremont.
Zæpfel, Commissionnaire en Marchandises.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

### FRANCE

**Ain.**

Société des Sciences naturelles de l'Ain (Bourg).

**Aisne.**

Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin.

**Allier.**

Société d'Émulation de l'Allier (Moulins).

Digitized by Google

**Ardennes.**

Société d'Etudes ardennaises (Sedan).

**Calvados.**

Société linnéenne de Normandie (Caen).

**Charente-Inférieure.**

Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge (Saintes).

**Corrèze.**

Société des Sciences, Lettres et Arts de la Corrèze (Tulle).

**Côte-d'Or.**

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.

**Creuse.**

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).

**Doubs.**

Société d'Emulation de Montbéliard.

— d'Emulation du Doubs (Besançon).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

**Finistère.**

Société académique de Brest.

**Gard.**

Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes.

**Gironde.**

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

**Isère.**

Académie delphinale (Grenoble).

Société de Statistique de l'Isère (Grenoble).

**Jura.**

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

— d'Emulation du Jura (Lons-le-Saulnier).

Digitized by Google

**Loire-Inférieure.**

Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes).

**Loiret.**

Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans).

**Marne.**

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.
Académie nationale de Reims.

**Marne (Haute-).**

Société historique et archéologique de Langres.

**Meurthe-et-Moselle.**

Société d'Archéologie de Lorraine (Nancy).
— centrale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle (Nancy).
— des Sciences de Nancy.
— de Géographie de l'Est (Nancy).
Académie de Stanislas (Nancy).
« Annales de l'Est » (Nancy).
Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.
Société lorraine de Photographie (Nancy).

**Meuse.**

Société philomathique de Verdun.
— des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

**Nord.**

Société d'Emulation de Cambrai.

**Orne.**

Sociéte archéologique de l'Orne (Alençon).

**Pas-de-Calais.**

Société des Antiquaires de la Morinie (Saint-Omer).

**Rhin (Haut-).**

Société belfortaine d'Émulation (Belfort).

**Rhône.**

Société linnéenne de Lyon.

Digitized by Google

**Saône-et-Loire.**

Société des Sciences naturelles (Chalon-sur-Saône.)

**Saône (Haute-).**

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône (Vesoul).

**Seine.**

Comité des Travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Société des Antiquaires de France (Paris).

— centrale d'Apiculture et d'Insectologie, rue Monge, 67 (Paris).

Société philotechnique (mairie du IIe arrondissement), rue de la Banque, 8, à Paris.

Société de Géographie de Paris, boulevard Saint-Germain, 184.

Association philotechnique de Paris, rue Serpente, 24.

Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30 (Paris).

« Mélusine, » 2, rue des Chantiers (Paris).

La « Feuille des Jeunes Naturalistes, » rue Pierre-Charron, 35 (Paris).

Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne.

**Somme.**

Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

**Vienne (Haute-).**

Société des Amis des Sciences et Arts (Rochechouart).

**Vosges.**

Société d'Horticulture des Vosges (Épinal).

— d'Émulation des Vosges (Épinal).

Comité d'Histoire vosgienne (Épinal).

Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Dié.

**Algérie.**

Académie d'Hippone (Bône).

Digitized by Google

Société archéologique du département de Constantine.
— de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

## ÉTRANGER

### Allemagne.

Gesellschaft für die nützlichen Forschungen zu Trier (Trèves).
Universitætsbibliothek (Heidelberg).
Oberhessischer Geschischtverein (Giessen).

### Alsace-Lorraine.

Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace (Strasbourg).
— d'Histoire naturelle de Colmar.
— du Musée historique de Mulhouse.
Bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Prof. Barack, conservateur).
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Metz.

### Amérique.

Smithsonian Institution (Washington).
Academy of Science of Saint-Louis.
Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Mexico).

### Belgique.

Société d'Archéologie de Bruxelles.
Société des Bollandistes (Bruxelles).
Institut archéologique liégeois (Liège).
Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.

### Danemarck.

Société royale des Antiquaires du Nord (Copenhague).

### Luxembourg.

Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg (*Section historique*).
Société de Botanique du Grand Duché de Luxembourg.
Verein für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst.

Digitized by Google

**Russie.**

Société Impériale des Naturalistes (Moscou).

**Suède.**

Institut géologique de l'Université d'Upsal.

**Suisse.**

Société Jurassienne d'Émulation (Porrentruy).
— des Sciences naturelles de Neuchâtel.
— Neuchâteloise de Géographie.
— Vaudoise des Sciences (Lausanne).

---

## ERRATUM

Dans l'*Essai historique sur Nompatelize,* page 117, ligne 1re, au lieu de *de Marathon,* lisez DES THERMOPYLES.

---

Digitized by Google

# TABLE

## TRAVAUX ORIGINAUX

Pages

*Essai historique sur Nompatelize,* par l'abbé Vairel ..... 5

*A propos des Cabaretiers de Charmes. — Note sur les familles Trompette et Claude Gellée,* par A. Benoît ..... 125

*Épisodes de l'Histoire de Rambervillers,* par le Dr A. Fournier. 133

*Notice sur les Entailles existant sur deux roches voisines dites « Pierre-le-Mulot, » à Bleurville (Vosges), et sur d'autres roches de la chaîne vosgienne* (avec deux planches), par F. Voulot ..... 167

*Note sur le véritable lieu d'impression du Factum de Ville-sur-Illon (1680),* par A. Benoît ..... 193

*Ielô de Tendon et de Champdray,* par le chanoine Hingre .... 203

*Les Rustauds à Saint-Dié en 1525,* par Gaston Save ..... 207

*Catherine de Bar (R. M. Mechtilde), sa Vie et son Œuvre,* par Ch. Pfister ..... 215

*Découverte d'une Pierre à Sacrifices gauloise* (avec une planche), par F. Voulot ..... 239

*Le Saint Hubert d'Autrey,* par le Dr A. Fournier ..... 247

*Jean Pèlerin le Viateur, chanoine de Saint-Dié, de Nancy et de Toul, auteur de la « Perspective artistique » de 1505* (avec figures et planches), par Gaston Save ..... 265

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du Comité du 12 Avril 1896..... 357

— du 14 Juin 1896..... 362

— du 9 Août 1896..... 367

— du 15 Novembre 1896..... 372

— du 14 Février 1897. (*Octavien Le Maire, maître de musique à Saint-Dié en 1525,*

Digitized by Google

Pages

note par G. Save. — *Une peinture officielle au XVIII^e siècle : La réunion de la Lorraine à la France*)..... 376

Assemblée générale du 28 Février 1897 (*La Société philomatique et les études d'histoire locale*, par Henri Bardy)..... 384

LISTE DES MEMBRES

Administration (1896-1897)..... 393

Membres honoraires..... 393

— correspondants..... 394

— titulaires..... 394

Sociétés correspondantes..... 407

ERRATUM..... 412

St-Dié, Imp. L. Humbert.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Library
5 529 770

Digitized by Google